

BIBLIOTEKA  
Instytutu  
Bałtyckiego  
w Bydgoszczy

~~9 2786 II~~

11636.

L 12. 214. i

POLITISCHE  
CORRESPONDENZ  
FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

---

NEUNTER BAND.



POLITISCHE 11636.

CORRESPONDENZ

616956

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

(9)

NEUNTER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,  
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1882.

1752—1753.<sup>1</sup>



## 5265. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Berlin, 1<sup>er</sup> janvier 1752.

J'ai reçu vos rapports du 16 et du 19 du mois passé, par lesquels j'ai vu avec satisfaction que vos dernières conférences avec le sieur de Trudaine ont eu plus de succès que les précédentes. J'espère que cela continuera de la façon que je pourrai voir bientôt une fin heureuse de votre commission,<sup>1</sup> et m'en flatte d'autant plus que milord Tyrconnell vient de m'assurer de la part de sa cour qu'elle ordonnera au sieur de Trudaine de mettre toute son application à finir promptement avec vous. Au surplus, vous pouvez bien lui dire tout naturellement de ma part, quoique d'une manière à n'en pas choquer sa vanité, que, comme il y avait presque une année passée que votre négociation n'avait pu finir, malgré les assurances que sa cour m'avait données, quand elle me proposa d'envoyer quelqu'un de ma part pour convenir sur notre traité de commerce à faire, auquel elle mettrait toute la facilité pour finir promptement, j'espérais qu'il voudrait bien employer ses soins à ce que cette affaire parvienne à sa perfection, afin que je lui en sache être redevable. Je laisse à votre discrétion si vous jugerez convenable de lire à lui-même ce passage de ma présente dépêche qui le regarde.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5266. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 4. Januar, einen durch Lord Tyrconnell mitgetheilten Auszug aus Depeschen des französischen Botschafters in Stockholm. „Il me fit entendre qu'il espérait que je n'en rapporterais à Votre Majesté que ce que je croyais ne pouvoir pas déplaire à Votre Majesté, des réflexions peut-être trop hasardées de M. d'Havrincourt. Mais j'ai cru être de mon devoir d'envoyer à Votre Majesté la pièce tout entière.“<sup>2</sup>

Berlin, 4. Januar 1752.

Er möchte an Mylord Tyrconnell nur sagen, wie man aus denen Sachen sähe, dass viele Prévention bei dem französischen Minister wäre.<sup>3</sup> Alle Chicanes, so bisher auf dem Reichstage vorgefallen, zeigen nur kleine Bisbilles und Explicationes über dieses und

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 264. 562. — <sup>2</sup> Der dem französischen Gesandten auf sein Verlangen zurückgestellte Auszug aus den Depeschen Havrincourt's liegt nicht vor. —

<sup>3</sup> Vergl. Bd. VIII, 565.

jenen an, ob man solches in weiterem oder engerem Verstande nehmen müsste; noch zur Zeit aber hätten solche weder die Form des Gouvernements, noch sonst die grosse Affaires afficiret, mithin wäre es wohl convenabler gewesen, nicht zu viel daraus zu machen, sondern die Gemüther vielmehr zu reconciliiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5267. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 4 janvier 1752.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 20 et du 24 du mois dernier. Parceque vous croyez qu'il serait inutile d'insinuer aux ministres de France le tort que le dérangement des finances apporte à leurs affaires,<sup>1</sup> mandez-moi au moins si l'on ne commencera une bonne fois d'y penser sérieusement, ou si ce dérangement durera encore longtemps, dont il ne saura arriver à la fin que des suites très malheureuses à la France.

Nach dem Concept.

Federic.

5268. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 4 janvier 1752.

Votre rapport du 21 du mois dernier m'a été bien rendu. On a tout lieu de regarder la négociation à Madrid entre les cours d'Espagne, de Vienne et de Turin autant que finie et constatée, quoique la signature du traité saurait arriver quelques jours plus tard qu'on s'en est attendu, et je ne vois aucune bonne raison qui dût empêcher l'Angleterre d'accéder à ce traité. Son grand objet a été de séparer l'Espagne et la Sardaigne de la France; elle croit y être parvenue moyennant ce traité et avoir mis la France hors d'état de se mêler dorénavant des affaires d'Italie: pourquoi refuserait-elle à présent de confirmer l'Espagne et la Sardaigne dans ses engagements par son accession? et d'ailleurs les multiplications des engagements n'ont guère coûté jusqu'à présent à la cour de Londres. Au surplus, le point le plus intéressant et qui doit faire présentement le principal objet de votre attention, est de bien pénétrer les chipotages et les intrigues que le roi d'Angleterre voudra mettre en œuvre, quand il viendra dans ses États d'Allemagne cette année-ci.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 554.

## 5269. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 4 janvier 1752.

Vous ne devez point vous embarrasser ni vous donner de la peine pour pénétrer le sujet des entrevues que l'électeur de Cologne aura à Munich avec le Palatin et avec l'électeur de Bavière, et les mouvements que vous vous donnerez à cet égard pour sonder le sieur Pezold, seront peine perdue, vu qu'il ignore lui-même ce qui en saurait faire l'objet; au reste, je me remets à ce que le rescrit du département des affaires étrangères vous marquera sur ceci.

Quant à la vente de Turnhout,<sup>1</sup> je laisse à votre prudence de sonder le terrain auprès de la cour de Vienne à ce sujet, et quand vous aurez pénétré de quelle manière elle saurait envisager cette chose, vous m'en informerez.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5270. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 7. Januar 1752.

Es haben des Königs Majestät auf des Herrn Michell letzteren Bericht und Anfrage vom 24. voriges zur Resolution ertheilet, wie derselbe nur simplement bei der dem Duc de Newcastle gethanen Declaration<sup>2</sup> bleiben, solcher inhären und ihm insinuiren solle, dass er keine andere Declaration weiter zu thun habe.

Welches denn Ew. Excellenz hierdurch ganz gehorsamst vermelden, zugleich aber noch auf Sr. Königl. Majestät Befehl beifügen sollen, wie Höchst dieselbe verlangten, dass, wenn die geordnete Commission zur Liquidation des Verlustes derer Königlichen Unterthanen, so selbige durch die englische Piraterien erlitten, erkannt haben würde, alsdenn zugleich eine sehr wohl ausgearbeitete Deduction fertig gehalten werden solle, nach welcher klar gezeigt werde, dass des Königs Majestät Dero Ortes Ihren Engagements mit aller Droiture und Candeur ein Genüge gethan und die englischen, auf Schlesien hypothecirt gewesene Schulden an Capital und Interessen richtig bezahlet hätten; dass ferner Dieselbe zu vielen wiederholten Malen Instances thun lassen, damit Dero handelnden Unterthanen, welche durch das höchst unrechtmässige Verfahren derer englischen Armateurs im letzten Kriege gelitten, eine billigmässige Indemnisation widerfahren möchte; nachdem aber solches alles vergebens gewesen und Dero Unterthanen keine Justiz administrirt werden wollen, als hätten des Königs Majestät Sich nicht entbrechen können, in Ermangelung anderer Gelegenheiten die Dero Unterthanen gebührende Indemnisation Selbst zu leisten und den Betrag davon bei Bezahlung des letzteren Termins derer schlesischen Schulden defalquiren

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 567. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 541.

zu lassen, worunter Sie nichts anderes gethan, als was das Natur- und Völkerrecht in solchen Fällen mit sich brächte; welches letztere dann in dieser Deduction kurz, aber nerveux und bündig erwiesen, die ganze Deduction auch sodann dem p. Michell zugesandt werden sollte, um in Engelland guten Gebrauch davon zu machen.

Eichel

Nach der Ausfertigung.

5271. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 8 janvier 1752.

Puisque la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, vous instruira assez amplement sur ma façon de penser touchant la déclaration que vous avez faite par mon ordre au duc de Newcastle, je m'y borne et vous réitère seulement que vous devez simplement rester à la déclaration que vous avez faite de bouche audit ministre: et, en cas qu'il vous pressât encore d'avoir quelque chose par écrit là-dessus, vous lui répondrez honnêtement que vous n'y étiez pas autorisé et que vous n'aviez autre déclaration à faire que celle que vous lui aviez faite actuellement.

Vous observerez et me marquerez exactement l'impression que la déclaration en question fera sur les esprits là où vous êtes. La menace que l'Angleterre se croira dégagée par là de la garantie de la Silésie, fera peu d'effet sur moi; connaissant la façon de penser du roi d'Angleterre sur mon sujet, je n'ai jamais dû compter beaucoup sur cette garantie, et je suis persuadé que, supposé que ma déclaration n'eût point été faite, on n'aurait fait ni plus ni moins en Angleterre relativement à ladite garantie. D'ailleurs la demande que je fais moyennant ma déclaration, est fondée en justice, et je ne connais aucun privilège qui autorisait les pirates d'Angleterre d'exercer impunément des déprédations et des vexations sur des gens innocents, et qui ne leur ont donné le moindre sujet d'user des violences envers eux.

Federic.

Nach dem Concept.

5272. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 8 janvier 1752.

Je me réfère à ce que le post-scriptum de la dépêche du département des affaires étrangères qui vous arrivera avec celle-ci, vous marquera au sujet de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, et vous dirai d'ailleurs, quoique pour votre direction seule et avec la condition expresse que vous devez ne faire semblant de rien à qui que ce soit, que l'affaire de l'élection est une matière sur laquelle l'on saura bien s'entendre avec la cour de Vienne, à moins que celle-ci ne soit tout-à-fait déraisonnable. En attendant, il est toujours vrai que jusqu'ici cette cour n'a plus sonné mot envers moi sur ce sujet.



Au reste, je suis bien aise que vous ne vous soyez pas laissé imposer par l'officier du comte de Podewils,<sup>1</sup> l'ayant trouvé fourbe; je souhaiterais cependant que vous sauriez trouver d'autres canaux plus sûrs, quoique je comprenne parfaitement la difficulté de la chose; vous tâcherez néanmoins d'y réussir, ne fût-il que par la main tierce ou quatrième.

Nach dem Concept.

Federic.

5273. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 8 janvier 1752.

J'ai reçu votre rapport du 31 de décembre dernier. Continuez toujours de rendre vos rapports aussi intéressants que vous avez fait jusqu'à présent.

Au surplus, j'estime que l'événement vous le fera voir que, quelques représentations que la Zélande pourra faire sur les vexations et les chicanes que le ministère à Bruxelles pratique pour saper et ruiner le commerce des Hollandais aux Pays-Bas autrichiens, le gouvernement de Hollande n'y aura point d'attention et supprimera les griefs des commerçants de Hollande, pour seulement ne point choquer les cours de Vienne et de Londres.

Nach dem Concept.

Federic.

5274. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Berlin, 8 janvier 1752.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite à la date du 24 de décembre dernier. Vous direz de ma part à la Reine, ma sœur, dans les termes les plus obligeants et les plus affectueux que vous saurez imaginer, combien j'étais sensible à la manière dont elle avait bien voulu se souvenir de moi et de ma maison à l'occasion de l'événement de la mort de la reine de Danemark, mais que je la suppliais de laisser aller l'affaire par rapport au second mariage à faire du roi de Danemark<sup>2</sup> le train qu'il voudra prendre de soi-même. Que je n'étais pas pressé de voir mariée ma sœur Amélie, qui avait un bon établissement ici.<sup>3</sup> Que mon intention était de ne point refuser madite sœur au roi de Danemark, supposé qu'il la demandât, mais qu'hormis cela je ne la lui offrirai point, ni ne ferai aucune avance ni démarche là-dessus. Qu'au surplus, si j'osais lui dire cordialement ce que je pensais à cet égard, je ne trouvais pas infiniment avantageux ce parti pour ma sœur, la princesse Amélie, vu qu'il y avait déjà quatre enfants au roi de Danemark du premier lit.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 568. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 574. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. VI, 144.



## 5275. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 8 janvier 1752.

Ma très chère Sœur. Je fais des vœux pour que votre Diète finisse au plus tôt; je suis bien aise de ce que vous avez obtenu de la Diète ce que vous avez désiré, et je me flatte que, tous vos différends étant terminés, rien n'empêchera désormais les partis de se réunir. M. Rohd m'a rendu compte de tout, mais, ma chère Sœur, je suis facile à contenter, je ne désire que votre avantage, et tout ce qui peut y contribuer, me fait plaisir; il n'en est pas de même d'autres puissances, et c'est celles-là qu'il faut ménager. Je reçois souvent des lettres de France sur les affaires de Suède, et il paraît qu'on n'y est pas trop content; je voudrais bien que tous ces petits différends puissent s'accommoder.

Je vous rends grâce, ma chère sœur, de vos bonnes intentions pour ma sœur Amélie, mais nous ne sommes aucunement pressés de la marier. Si le roi de Danemark la demande, il faudra voir alors ce qu'on pourra aviser, mais le parti n'est pas tout avantageux que cela paraît, il y a des enfants du premier lit, et ma sœur n'aurait pas le crédit que vous croyez, sans compter que ces sortes d'alliances entraînent souvent dans de plus grands embarras qu'elles ne rapportent d'utilité, et d'ailleurs je n'aime point à jeter mes sœurs à la tête des gens. Je suis avec la parfaite estime et tendresse, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5276. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Berlin, 8 janvier 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites depuis le 28 du décembre dernier jusqu'à présent, et vous sais bon gré des différentes anecdotes que vous m'avez apprises par là, tant au sujet du premier ministre que sur la situation présente du pays de Saxe relativement à sa finance. Comme celle-ci est si mal administrée qu'il ne faut plus douter qu'il n'en arrivera bientôt un dérangement total, je voudrais bien savoir de vous combien de temps vous croyez que cette mauvaise administration saurait se soutenir encore en quelque façon et où elle saurait aboutir, à la fin. Ce que vous tâcherez bien d'approfondir, pour être à même de me faire des idées justes là-dessus.

Quant au traité de subsides conclu en dernier lieu entre la Saxe et les Maritimes, vous ne devez point vous mettre en frais pour en savoir le contenu, ni vous en inquiéter trop, puisque j'en suis assez informé, jusqu'à avoir en main une copie du traité. Il est d'ailleurs bien sûr que la cour de Dresde a demandé la garantie des deux cours impériales en cas de quelque démarche efficace de ma part pour le payement de mes sujets créanciers de la *Stuer*; mais vous pouvez aussi

compter qu'il est certain que jusqu'à présent les deux cours susdites n'ont point voulu s'y prêter.<sup>1</sup>

Federic.

Nach dem Concept.

5277. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Berlin, 11 janvier 1752.

La dépêche que vous m'avez faite du 4 de ce mois, m'a été rendue. Comme j'estime que le parti qui avise qu'il convient au roi de Danemark de ne pas attendre à se remarier, pourrait bien emporter sur celui qui est d'un autre sentiment, je m'étonne qu'on ne pense pas à ma nièce, la fille aînée du duc régnant de Brunswick, qui est jeune, belle et fort aimable, et à laquelle on a donné une éducation conforme à sa naissance.

Federic.

Nach dem Concept.

5278. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 11 janvier 1752.

Mon ministère du département des affaires étrangères vous aura instruit, dans la dépêche qui vous sera rendue à la suite de celle-ci, des raisons pourquoi le duc de Newcastle n'a rien à craindre pour son personnel, quand il abandonnera au comte de Holdernesse son département pendant le voyage d'Hanovre; pour moi, je regarderai comme une marque non équivoque que, si ledit Duc reste alors en arrière en Angleterre, les Anglais ne voudront pas que le Roi entre trop avant dans les affaires d'Allemagne. Quant à l'article de l'investiture,<sup>2</sup> on n'osera guère compter sur les assurances que le sieur Pezold donne de la fermeté de son maître à ce sujet; je doute d'ailleurs que le roi d'Angleterre soit aussi prêt que la cour de Vienne le débite, sur l'ancien pied;<sup>3</sup> mais une chose sur laquelle vous pouvez compter sûrement, est que je resterai ferme à ne prendre autrement l'investiture que de la manière dont j'en suis convenu avec feu l'empereur Charles VII.

Au reste, vous devez poursuivre avec attention l'affaire par rapport au camp qu'on assemblera en Bohême l'été prochain, et me marquer exactement tout ce qui en viendra à votre connaissance; quand même il arriverait que les avis que vous en auez, ne seraient pas tout-à-fait constatés, vous ne laisserez pas pour cela de me les marquer, vu que vous sauriez toujours les rectifier alors l'ordinaire d'après.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 539. — <sup>2</sup> Das Ceremoniell bei Belehnung des Churfürsten; vergl. Bd. VIII, 11. 444. 563. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. VIII, 461.

## 5279. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 11 janvier 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 27 passé. J'attendrai la réponse que vous me faites espérer de M. de Contest au sujet des deux points importants que je lui ai fait communiquer par vous.<sup>1</sup> D'ailleurs je veux bien vous dire qu'il n'y a rien de conclu jusqu'à présent sur ce qui se négocie à Madrid entre les cours de Vienne, d'Espagne et de Sardaigne, et que je viens de savoir par un bon canal que le ministre sardiniens à Vienne, le comte de Canales, n'est pas tout-à-fait édifié des mauvais procédés de la cour de Vienne, en sorte qu'il s'est lâché depuis peu à un de ses amis que ladite cour était singulière dans sa façon d'agir, qu'une convention n'était pas si tôt signée avec elle<sup>2</sup> qu'elle ne faisait mille chicanes sur l'exécution des articles, et que le Roi son maître en faisait actuellement l'expérience. L'on ajoute que des gens instruits étaient du sentiment que, pourvu que le roi de Sardaigne pourrait avoir en France cette confiance qu'il n'y a pas, il pourrait prendre dans l'occasion son parti convenable, sans se gêner par le traité de Madrid, quand même il serait constaté, dont il ne ferait peut-être alors plus de cas que d'une autre simple feuille de papier.

Mon intention est que vous devez communiquer ces particularités à M. de Contest dans le premier entretien que vous aurez avec lui, et le prier de ma part de réfléchir s'il ne convenait pas à la France de continuer à entretenir une négociation avec la cour de Sardaigne qui saurait succéder encore et où il n'y aurait au bout du compte rien de perdu, supposé qu'elle ne ferait pas de grands progrès.

Au surplus, l'on marque que le roi d'Angleterre voudrait bien qu'on brusquât l'exécution du projet de l'élection d'un roi des Romains, étant dans l'idée que par là il mettrait son cher Hanovre à couvert de toute insulte, qui était son principal objet; qu'il ne sentait que trop que ceux qui gouverneraient après lui ne feraient pas leur principale étude de faire envisager à la nation les intérêts d'Hanovre pour les leurs propres, mais que malgré cela le ministère anglais ne paraissait pas encore tout-à-fait d'accord de donner tête baissée dans la poursuite dudit projet, et qu'il était encore indécis si l'on le traiterait sérieusement pendant le séjour que le Roi ferait à Hanovre.

Fédéric.

Nach dem Concept.

## 5280. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 11 janvier 1752.

Je vous sais bon gré des avis intéressants que vous m'avez donnés par votre dépêche qui m'est dernièrement arrivée à la date du 18 passé. S'il arrive que le duc de Newcastle abandonne son département au

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 556. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 550 Anm. 2.

comte Holdernesse pendant le voyage d'Hanovre, je crois que vous serez à même de savoir avec justesse ce que contiendront les instructions qu'on donnera au dernier, pour pouvoir m'en informer.

Nach dem Concept.

Federic.

5281. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 15 janvier 1752.

Je suis parfaitement persuadé que la cour où vous êtes regarde les affaires de Suède autant que finies et qu'elle n'y pense plus, à moins qu'elle ne songe encore de pouvoir peut-être aussi détacher la Suède de la France.<sup>1</sup> Mais ce que je présume, c'est qu'elle met à présent toute son attention pour réussir sur son plan par rapport à la Pologne,<sup>2</sup> et que toute sa politique et ses arrangements ont principalement pour but cet objet-là.

Quant au camp qu'elle formera cette année en Bohême, je suis persuadé que ce n'est qu'une ostentation qu'elle voudra faire; malgré cela je voudrais être exactement informé de toutes les circonstances qui y regardent, et des arrangements qu'on fera à ce sujet.

Au reste, je veux bien vous dire par rapport à l'affaire de la vente de Turnhout,<sup>3</sup> que je ne vendrai autrement ce domaine qu'à raison de quatre pour cent. Pour ce qui regarde le troc en terres que vous croyez qu'on proposera, je ne saurais me déclarer là-dessus avant que de n'avoir appris la proposition qu'on vous en aura faite.

Nach dem Concept.

Federic.

5282. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 15 janvier 1752.

Vos rapports du 8 et du 10 de ce mois me sont bien entrés. Pour ce qui regarde les affaires étrangères de la cour de Dresde, je suis assez instruit de tous les arrangements que ladite cour a pris à cet égard, de façon que vous ne deviez en être en grande peine. Mais par rapport aux affaires intérieures de la Saxe, je vous sais tout le gre possible sur ce que vous me promettez des rapports de l'état et du produit de l'accise de l'année passée. Toutefois, pour me donner une idée claire sur ce sujet, vous y ajouterez une notice exacte, dans quel état ces choses ont été avant ce temps-ci, afin que je puisse juger si les revenus ont diminué à proportion de ce qu'ils étaient du temps jadis, ou s'ils ont été augmentés. Au reste, l'Angleterre et la cour de Vienne n'ont guère gagné avec la Saxe de l'avoir mise de leur côté,

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 550. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 555. — <sup>3</sup> Vergl. S. 3.



étant bien sûr que, dans la situation présente où la Saxe se trouve, elle ne saurait du tout ou du moins que fort peu contribuer à la balance de l'Europe.

Nach dem Concept.

Federic.

5283. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Berlin, 15 janvier 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 31 du décembre dernier. Il m'est très indifférent si le comte Lieven ou quelque autre est dans la confiance de la cour,<sup>1</sup> quoique, si tout ce dont on l'accuse est juste, son caractère ne doit être tout-à-fait bon. Mais ce que je prends plus à cœur que tout cela, c'est ce que le Sénat est autant piqué contre le Roi qu'il le chicane jusqu'aux moindres bagatelles, ce qui me paraît au moins être ridicule et impertinent. Il faut espérer que ces animosités passeront, et que de part et d'autre on travaillera à se réconcilier.

Quant au bruit dont le général Rosen a fait son rapport que les Russes allaient fortifier un poste sur le territoire de la Finlande suédoise, je suis persuadé que vous accusez juste, quand vous regardez ce bruit comme nullement fondé, et controuvé apparemment pour donner une fausse alarme à la Diète. Car quelle apparence y a-t-il que la Russie, qui est déjà en possession de forteresses presque imprenables, comme Wibourg etc., de ce côté-là, voudrait jeter son argent tout-à-fait inutilement?

Au reste il n'y aura point de difficulté à ce que je ne prévienne le roi de Suède sur l'achat de trois étalons de Prusse, et j'y aviserai, quand le comte Lieven sera arrivé ici.

Nach dem Concept.

Federic.

5284. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE H. ESCLER  
A COPENHAGUE.

Berlin, 15 janvier 1752.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'est parvenue, et j'attends présentement votre rapport sur les instructions que M. Lemaire recevra de sa cour au sujet de l'affaire de Knyphausen et sur la tournure que cette affaire prendra alors.

J'ai fait mes déclarations à ladite cour en sorte qu'on doit les regarder comme mon *ultimatum* et qu'il faudra s'attendre de ma part que je ne ferai aucun pas de plus que je n'ai fait à cet égard.<sup>2</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 496. 498. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 488. 489.



## 5285. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 18 janvier 1752.

Votre rapport du 8 de ce mois m'est bien entré. Selon ce que que j'estime, la cour de Vienne ne remuera pas dans les affaires de l'Empire, avant que le roi d'Angleterre ne sera arrivé dans ses États d'Allemagne, mais on doit s'attendre qu'alors on les mettra en mouvement.

Quant à l'affaire touchant la baronnie de Turnhout, il faudra voir ce que la cour où vous êtes vous déclarera à cet égard, pour pouvoir juger si l'on pourra convenir des conditions ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5286. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 18 janvier 1752.

Bien que je connaisse assez la mauvaise économie qui règne auprès de la cour où vous êtes, je n'aurais point cru que les fonds en argent qu'on a tirés sur les hypothèques données à l'Hanovre,<sup>1</sup> seraient si tôt épuisés, comme vous me le marquez par votre rapport du 14 de ce mois. C'est pourquoi je voudrais bien savoir de vous ce que vous sentez des moyens qu'on avisera pour fournir au nécessaire, et si l'on voudra continuer encore à hypothéquer des bailliages des domaines du Roi. Dans ce cas-là, vous devez faire la spéculation si la cour de Dresde saurait être bien menée, par les besoins qu'elle aura en argent, à ce qu'elle engage à moi le bailliage de Gommern, situé aux confins du duché de Magdebourg. Vous observez cependant qu'il faut que vous vous preniez bien adroitement à ce sujet et que vous dirigiez l'affaire en sorte que vous n'y paraissiez guère et que la proposition soit faite par la main troisième ou quatrième; sur quoi il faut que vous agissiez avec bien de la prudence.

Je me suis attendu que la réquisition que vous avez faite pour arrêter et me délivrer le lieutenant Neidert,<sup>2</sup> serait sans effet, mais je n'aurais pas cru qu'on s'y prendrait d'une manière aussi grossière et vilaine qu'on l'a fait en conséquence des post-scriptums de votre rapport. Cependant, comme la chose est faite et que tous les efforts que vous ferez pour faire punir ceux qui ont servi d'instruments, afin de faire échapper ledit Neidert, seraient sans succès, ma volonté est que vous devez dissimuler tout ce qui est passé à cet égard et ne point donner ce factum qu'on vous a demandé, en déclarant qu'après qu'il n'y avait plus moyen de redresser la chose, vous ne vous en mêleriez plus.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 603. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 571.

## 5287. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 21. Januar 1752.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Höchst dieselbe von der Proposition, so in der gestrigen Dépêche von Mylord Maréchal [Paris, 14. Januar] enthalten, dass man nämlich in gegenwärtigem Fall die Wahl eines römischen Königs nur simplement accordiren solle, ganz wohl zufrieden wären, jedoch dergestalt, dass man zugleich das Interesse des Churfürsten von der Pfalz einigermaassen soutenirte. Die übrigen Conditiones könnten Sr. Königl. Majestät indifferent sein, und wäre Deroselben wenig daran gelegen.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

## 5288. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 22 janvier 1752.

J'ai reçu presque en même temps les dépêches que vous m'avez faites du 28 dernier et des 3, 7 et 14 de ce mois. J'avoue que je suis un peu surpris des réponses sèches et superficielles que vous avez reçues depuis quelque temps des ministres français, quand vous leur avez fait de ma part des ouvertures confidentes<sup>1</sup> sur des affaires de la dernière importance, comme il y en a plusieurs que je leur ai fait faire depuis peu. Ordinairement les ministres d'autres cours écoutent avec attention de pareilles ouvertures, entrent dans le détail des affaires et en épluchent toutes les circonstances; au lieu que les réponses que vous m'avez marquées jusqu'à présent, ont été bien légères, laconiques et d'un ton décisif, sans que je puisse remarquer qu'on soit entré dans les détails nécessaires avec vous là-dessus. Ainsi donc, je souhaite fort d'avoir votre explication à ce sujet et quel peut être proprement le motif de ce qu'on agit d'une manière si étrange envers vous.

Pour ce qui regarde l'affaire de l'Association relativement à l'élection d'un roi des Romains,<sup>2</sup> je suis assez content de la proposition qu'on vous a faite de la part des ministres français, savoir que nous devons accorder simplement ce que nous ne pourrions plus empêcher, mais qu'il faut que nous soutenions au moins au possible les intérêts de l'Électeur palatin. Quant aux autres conditions, comme elles m'importent peu, elles me seront assez indifférentes. Ce que je ne vous dis cependant que préalablement, en me réservant de m'expliquer encore plus en détail là-dessus par le post-scriptum qui vous parviendra, l'ordinaire prochaine, du département des affaires étrangères,

Quant au projet de la cour de Vienne pour placer le prince Charles de Lorraine sur le trône de Pologne, quand il viendra à vaquer, je me réfère à la dépêche que vous aurez à la suite de celle-ci du départe-

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 556. 566. 568. 577. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 562.

ment des affaires étrangères, mais si la cour de France désire d'avoir plus d'éclaircissements là-dessus, elle les aura plutôt à Dresde qu'à quelque autre part, pourvu qu'on veuille là agir confidemment avec elle.

Je ne suis point pressé sur l'affaire de la comtesse de Bentinck;<sup>1</sup> si la cour de Danemark ne la veut point finir, je n'en serai du tout embarrassé et la laisserai telle qu'elle est à présent, et peut-être l'oubliera-t-on tout-à-fait avec le temps.

La négociation du sieur de Dewitz à Vienne est encore dans les mêmes termes où elle a été, parceque le ministère autrichien reste toujours dans son sentiment, malgré toutes les raisons solides qu'on lui a opposées, et tâche plutôt de faire de nouvelles propositions tout étrangères au but principal de la négociation.

Je suis très fâché des particularités que vous me marquez au sujet de M. de Saint-Contest; je crains que, quand on sera une fois en France dans le goût de changer de ministres, on n'en revienne pas si tôt, et les affaires en souffriront.

Comme le temps s'approche que le roi d'Angleterre ira faire le voyage à Hanovre, auquel le jour doit être fixé au 28 du mois d'avril prochain, dites à M. de Saint-Contest s'il ne convenait pas que la France envoyât pendant le séjour du roi d'Angleterre à Hanovre quelque ministre, pour observer au moins ce qui s'y traite.

Au reste, vous réitérez vos instances au père Pérussault, confesseur du Roi, afin qu'il m'aidât à avoir les professeurs Jesuites que je lui ai demandés pour Breslau. Je me chargerai toujours des frais du voyage qu'ils feront pour y aller.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5289. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Berlin, 22 janvier 1752.

J'approuve parfaitement la manière solide dont vous avez pensé sur l'article qui fait le sujet de votre dépêche du 11 de ce mois et que le sieur Trudaine a prétendu d'être inséré dans le traité de commerce.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Vergl. S. 10 Anm. 2. — <sup>2</sup> Projet du sieur de Trudaine, article 19: „... Il a, de plus, été convenu de la manière la plus expresse que, si les ennemis de l'une ou de l'autre puissance se portaient à arrêter les vaisseaux des sujets de la puissance neutre, sous prétexte qu'ils seraient chargés de marchandises ou effets appartenants aux sujets de celle qui se trouverait en guerre, ce qui ne pourrait être regardé que comme une insulte faite à la puissance neutre, et une infraction à la sûreté publique et à la neutralité — alors celle des deux puissances dont le pavillon n'aurait pas été respecté, serait obligée d'employer tous les moyens les plus propres et même toutes ses forces pour faire réparer l'injure faite à son pavillon, et pour procurer un entier dédommagement aux sujets de la puissance en guerre, soit en faisant arrêter et saisir les effets de la puissance qui aura insulté son pavillon, et de ses sujets qui se trouveront dans les ports, villes et vaisseaux de sa dépendance, soit en toutes autres manières qui seront jugées les plus convenables.“

Vous avez toute raison de soutenir qu'un tel article ne serait onéreux qu'à moi seul, qu'il ruinerait le peu de commerce que font mes sujets, et qu'il ne serait qu'illusoire et impossible à être jamais mis en exécution, vu que je n'ai point de vaisseaux à soutenir le prétendu engagement et pour faire la guerre aux Anglais le cas existant : enfin, qu'il n'est nullement de l'objet d'un traité de commerce, mais plutôt d'un traité d'alliance offensive.

C'est aussi pourquoi je veux que vous ne deviez nullement entrer sur une pareille proposition et m'engager à des choses aussi préjudiciables que celles-ci, qui d'ailleurs ne seraient qu'à pure perte ; ce que vous tâcherez à faire voir clairement au sieur de Trudaine, pour qu'il n'insiste plus.

Nach dem Concept.

Federic.

5290. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 22 janvier 1752.

Me remettant sur ce que je vous fais marquer par la dépêche que vous aurez ci-close du département des affaires étrangères, il ne me reste qu'à vous dire au sujet du post-scriptum que vous avez ajouté à votre dépêche du 12 du courant, qu'il me paraît être de la contradiction dans ce que vous y dites que c'était la trop grande dépense qui semblait être cause de la suspension du grand camp à former l'été qui vient en Bohême, avec ce que vous m'avez marqué à quelque autre occasion que la Reine-Imperatrice trésorisait et mettait des sommes à part ; de façon que j'ai lieu à croire que, si ce que vous marquez de la suspension dudit campement est juste, c'est manque d'argent qu'on le suspend, vu que sans cela on ne regarderait pas si près à une dépense de quaranté ou cinquante mille écus pour former ce campement.

Au reste, j'accuse la lettre du 4 de ce mois que vous m'avez fait passer par l'express qui a été dépêché à Breslau par le sieur de Dewitz, et vous sâis gré de la pièce que vous y avez jointe.

Federic.

P. S. en clair.

Il y a plus d'un an déjà qu'on a envoyé ici sous différents noms des États d'Italie et par des marchands de Bergame et de Milan une somme assez considérable de fausse monnaie, consistant en des gros fabriqués à Coire, mais contrefaits et de très mauvais aloi, pour les glisser ici imperceptiblement dans le public et les faire circuler avec d'autres pièces de monnaies étrangères dans mes États, au préjudice manifeste de mes sujets et de tout le commerce qui, ainsi que cela n'a pu manquer, y ont perdu considérablement. Enhardi comme on a été par ce premier succès, on a fait au mois de février et de mars de



l'année passée une seconde entreprise avec une somme beaucoup plus considérable que la première et consistant en plus de 8,000 écus de la même espèce de cette fausse monnaie, qu'on a envoyée en dix caisses ici de la part du banquier Sonzogno de Bergame adressées à un marchand d'ici, nommé Meurer, avec ordre du sieur Tanzi de Milan de les faire remettre à l'abbé comte de Puebla, frère du ministre de ce nom de la part de la cour de Vienne auprès de moi.

Cet abbé s'étant d'abord rendu suspect par la protection qu'il a voulu accorder à cette monnaie et son débit clandestin, on n'a pas voulu en faire du bruit dans le commencement par considération et par des égards pour son frère, le ministre de Leurs Majestés Impériales à ma cour, de la conduite sage et prudente duquel j'ai tout lieu d'être satisfait et de me louer. Mais il s'est trouvé dans la suite de nouveaux soupçons très fondés contre ledit abbé, et qu'il a fait une seconde tentative pour retirer lesdites caisses chargées de cette fausse monnaie, qu'on a d'abord fait confisquer à la douane par mes ordres, comme de justice, pour en empêcher le débit frauduleux et pernicieux. Une protection accordée si mal à propos de sa part à un commerce aussi illicite et dangereux que celui du débit d'une fausse monnaie dans mes États a dû naturellement m'indisposer contre lui et me porter à prendre les précautions nécessaires pour que de pareils inconvénients n'arrivent plus dans mes États et dans ma capitale. Je n'ai pu m'empêcher de faire insinuer au ministre comte de Puebla, quoiqu'en des termes les plus amiables et les plus modérés et en confiance, sans aucun bruit ni éclat, combien j'avais raison de me plaindre envers lui du procédé et de la conduite inconsidérée de l'abbé son frère dans cette affaire, mais que par une considération distinguée pour lui je n'en voulais point faire d'éclat, lui laissant le soin de tâcher d'éloigner l'abbé son frère d'ici sous quelque autre prétexte honnête et d'une manière qui n'eût point le moindre air d'un mécontentement marqué dans le public contre lui.

Voilà ce que le ministre comte Puebla vient de faire; aussi son frère, après s'être congédié fort honnêtement de moi et de ma famille, étant parti d'ici la semaine passée pour Vienne, sous prétexte qu'il avait déjà eu il y a longtemps l'intention d'aller faire un tour à Milan, où il a une place de chanoine, et de là à Rome, pour s'y faire connaître et pour y pousser sa fortune dans les dignités de l'Église romaine.

J'ai cru devoir vous mettre au fait de toutes ces circonstances, mais uniquement pour votre seule information, sans que vous en fassiez connaître la moindre chose là ou vous êtes, mon intention n'étant point que vous en parliez à qui que ce soit.



5291. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 22 janvier 1752.

Vos rapports du 11 et du 14 de ce mois me sont bien entrés, et je suis satisfait de l'application que vous continuez de mettre pour m'informer de tout ce qui se passe sur vos lieux. Je m'attends d'apprendre exactement de vous à combien ira la réduction des troupes qu'on proposera et quels seront les arrangements politiques que l'État ira prendre.

Pour ce qui est des discours que le sieur d'Ayrolles tient au sujet du refus que le roi d'Angleterre doit avoir donné touchant l'entrée libre des vaisseaux de la compagnie d'Emden dans les ports ou établissements anglais aux Indes, vous pouvez compter que mon chargé d'affaires à Londres n'a rien marqué jusqu'à présent à ce sujet, et j'ai d'autant plus de peine à ajouter foi à tout ce qu'on débite sur cette affaire, que ce qu'on a demandé de notre part à ce sujet,<sup>1</sup> n'est que du droit des gens et ce qui se pratique partout entre des nations amies et qui ne sont point en guerre ouverte entre elles, et en conséquence je ne saurais regarder autrement les propos du sieur d'Ayrolles que comme des bravades toutes pures qui indiquent assez la mauvaise volonté qu'il a contre moi.

Au surplus, je compte que, quand il vous sera entré des nouvelles touchant votre anonyme, vous ne manquerez pas de me les faire parvenir.

Federic.

Nach dem Concept.

5292. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Berlin, 22 janvier 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois. L'avertissement qu'on a vu inséré dans la gazette de Berlin,<sup>2</sup> touchant la valeur intrinsèque des nouvelles espèces, ne me regarde en aucune manière, étant fait de l'avis du conseiller privé Graumann, directeur de mes monnaies, qui de son propre mouvement a cru nécessaire de faire insérer cet article dans les gazettes, sans que j'en sois aucunement mêlé.

Du reste, je suis persuadé que ledit Graumann n'a rien avancé là-dessus qui ne soit exactement conforme à la vérité et qu'il ne saurait pas soutenir envers tous, vu que les gens du commerce se sont déjà assez souvent plaints que la valeur intrinsèque des espèces nouvellement fabriquées différerait considérablement, tout comme celles de la nouvelle fabrique des Autrichiens, de ce qu'elles devraient être, ainsi

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 529. — <sup>2</sup> Berlinische Nachrichten Nr. 4, 8. Januar.

que, selon moi, le comte Hennicke aurait bien mieux fait de passer sous silence cette affaire.

Ce que vous me marquez des circonstances passées à l'occasion de l'évasion du Neidert de son arrêt,<sup>1</sup> marque assez clairement combien le comte Rutowski a été mêlé de tout ce manège; il est très inconsidérément fait qu'on n'a pu point dissimuler sa mauvaise volonté dans une affaire d'aussi peu d'importance que celle-ci. Apparemment les occasions ne me manqueront pas pour leur rendre le pareil. En attendant, ma volonté est que vous devez dissimuler cette affaire et ne la plus relever.

Au reste, j'ai accordé au sieur Hecht le poste qui est devenu vacant par la mort du feu Destinon à Hambourg, et j'ai donné actuellement mes ordres là-dessus, toutefois cependant sous la condition expresse que le sieur Hecht me doit proposer quelque sujet fidèle et capable de remplir sa place à Dresde et rester encore trois ou quatre mois sur son poste, afin de bien orienter son successeur et lui donner les connaissances qu'il lui faut pour me servir utilement.

Nach dem Concept.

Federic.

### 5293. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 22. Januar: „Quoique Votre Majesté nous ait fait connaître qu'Elle entrait tout-à-fait dans les idées de la cour de France par rapport à l'élection d'un roi des Romains. . . la conduite qu'il conviendra de tenir dans cette importante et délicate affaire, paraît exiger tant de circonspection que, pour ne rien faire qui ne soit parfaitement conforme aux intentions de Votre Majesté, nous ne pouvons nous dispenser de demander Ses ordres positifs sur les points suivants:

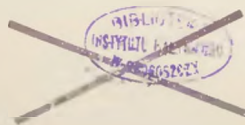
1° Si Elle trouve bon qu'on communique maintenant en détail aux cours de Bonn et de Manheim la réponse de la cour de France sur le projet d'Association,<sup>3</sup> de même qu'une copie de la déclaration qu'elle a remise à ce sujet au lord Maréchal, et qu'on fasse valoir vis-à-vis de l'une et l'autre cour les raisons pourquoy on ne pouvait pas, dans l'assiette présente des affaires, entrer dans le plan proposé, en appuyant surtout sur la nécessité indispensable de se conformer, à cet égard, aux idées de la France: précaution qui nous paraît d'autant plus

[Berlin, 23 janvier 1752].

Je suis du sentiment que le plus court sera de communiquer aux cours électorales la réponse de la France et en même temps de réformer ce projet selon que la France semble le souhaiter à présent, en faisant connaître à ces cours qu'il ne serait pas prudent ni bienséant de vouloir engager nos alliés, les Français, plus loin qu'ils n'ont envie d'entrer eux-mêmes.

Et quant au Milord, vous pouvez lui dire que, dès que la France croyait que l'élection d'un roi des Romains lui était indifférente, je me rangeais de son avis et acceptais en entier tous les changements qu'ils ont faits au plan de Cologne, dressé par Saint-Séverin,<sup>4</sup> et qu'on en avait écrit

<sup>1</sup> Vergl. S. 11. — <sup>2</sup> Vergl. S. 12. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. VIII, 562. — <sup>4</sup> Vergl. Bd. VIII, 533.



nécessaire qu'à juger sur la conduite passée du ministère de Versailles, il est fort à craindre que dans la suite du temps, pour se disculper vis-à-vis des deux cours électorales de n'avoir pas mieux profité des circonstances présentes . . . il n'en rejette la faute sur Votre Majesté.

2° Si Votre Majesté juge convenable qu'on s'en rapporte derechef aux deux cours électorales de former un nouveau plan d'Association, où l'on s'abstiendrait de l'article de l'unanimité des suffrages, ainsi que de toutes les autres conditions du premier plan que la France avait jugé inconvenables, et où l'on se bornerait à faire rouler le concert commun sur l'article du dédommagement dû à l'Électeur palatin par la cour de Vienne, de même que sur celui du cérémoniel des investitures.\*

3° Si Votre Majesté veut qu'on informe de tout ceci la cour de France, tant par le canal du lord Maréchal que par celui du comte Tyrconnell, . . . et qu'on lui insinue en même temps que la France ferait bien de s'employer auprès des cours de Bonn et de Manheim, pour rectifier leurs idées à ce sujet."

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (pms. 23. Januar) am Rande des Berichts.

## 5294. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 14. Januar: „Le ministère reçut avant-hier un courrier du sieur Keene avec des nouvelles très peu satisfaisantes au sujet de la négociation qu'il y a sur le tapis entre les cours de Vienne et de Madrid. On avoue seulement qu'elle est accrochée, mais, à en juger par l'air avec lequel le général Wall s'exprime là-dessus et par l'idée où continuent être les ministres du Sud à cet égard, toutes les apparences sont que cette négociation s'en ira en fumée, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer par le pénultième ordinaire.<sup>2</sup> Je suis d'ailleurs confirmé dans l'idée que cette cour-ci et même celle de Vienne n'en seront pas fort fâchées. dès qu'elles n'ont pas pu obtenir de l'Espagne une garantie générale des États de la maison d'Autriche. On

aux susdits Électeurs. Il faut bien faire valoir cette déférence, car il faut que ces gens croient qu'ils nous gouvernent.

Fr.

Berlin, 25 janvier 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites depuis le 7 jusqu'au 14 de ce mois. Ce que vous me marquez du peu de succès de la négociation à Madrid et le peu de cas que les cours de Londres et de Vienne en font, dès qu'elles n'ont pu engager l'Espagne de garantir à l'Autriche toutes ses possessions, me surprend en quelque manière, vu que mes avis de Vienne sont qu'on y regarde le succès de ladite négociation comme immanquable, et, parcequ'on s'était aperçu que le ministre autrichien à Madrid,

\* Vergl. S. 7. — 7. Januar.

dit de même ici aujourd'hui que le roi de Sardaigne ne s'était prêté avec tant de facilité à cette affaire que pour témoigner de la confiance en faveur des Anglais, prévoyant bien que cette négociation n'aurait jamais de réussite. Quoi qu'il en soit, il est très décidé que, de quelle façon que ce fameux chipotage tourne, il n'aboutira pas à grande chose, et, d'un autre côté, il n'est pas question ici d'aucune affaire relativement à l'Allemagne.<sup>1</sup>

le comte Esterhazy, n'était pas tout-à-fait agréable à la cour d'Espagne, on s'était déterminé à le rappeler et d'y envoyer à sa place le comte Migazzi, coadjuteur de Malines, homme d'esprit, doux et fin, dont on pressait le départ, parcequ'on se flattait qu'on se procurerait par son moyen quelques nouveaux avantages de la cour de Madrid.

C'est pourquoi vous devez suivre de bien près les informations que vous avez eues du peu de succès de la susdite négociation, afin de pouvoir me donner des informations exactes à cet égard. Tâchez d'ailleurs d'avoir des notices exactes si le duc de Newcastle sera du voyage du Roi à Hanovre ou non.

Au surplus, je veux bien vous dire que le bien de mon service demande que vous restiez à Londres, quand le Roi fera son voyage à Hanovre.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5295. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 25 janvier 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 10 de ce mois. Celle qui vous parviendra, à la suite de celle-ci, du département des affaires étrangères, vous instruira de ce qui m'a été marqué de Londres touchant le peu de réussite de la négociation à Madrid, et que, selon les apparences, elle s'en ira en fumée. Si ces avis se confirment et que ladite négociation s'échoue, il faudra bien dire alors qu'en ceci le hasard a fait en Espagne ce que la politique de la France aurait dû faire.

Quant au projet de la cour de Vienne touchant ses vues au trône de Pologne, vous direz à M. de Contest que l'état d'indolence où se trouvait actuellement la Porte Ottomane, ne permettait pas de compter tout-à-fait sur la résistance que les Turcs feraient à une pareille élection; que d'ailleurs il paraissait que la cour de Vienne s'était formé un système réglé lequel elle suivrait de pas à pas. Qu'en conséquence de ce système elle mettait d'un côté en ordre son armée, et de l'autre elle arrangeait ses finances de façon et les portait à un point qu'aucun des Empereurs précédents les avait mises; qu'elle payait ses vieilles dettes pour rétablir son crédit, et se mettait sur un pied qu'en quelques années elle pourra se passer entièrement des subsides étrangers et agir par ses

<sup>1</sup> Unter dem 24. Januar übermittelt Eichel an den Grafen Podewils die Königliche Weisung, den Gesandten in Wien und Paris von der Meldung Michell's Kenntniss zu geben.



propres fonds. Qu'elle tâchait à s'accommoder avec tous ses voisins en Italie, afin qu'elle n'en ait rien à craindre d'eux; qu'elle endormait les autres puissances par de belles paroles et par ses démonstrations pacifiques; qu'elle avait gagné le chancelier de Russie, Bestushew, en sorte qu'il était entièrement à sa disposition; que d'ailleurs elle était fort liée sous main avec la famille de Czartoryski en Pologne et qu'elle avait obligé par la Russie les Saxons de donner les mains à un traité en même temps qu'elle avait refusé à ceux-ci de leur garantir la succession à la couronne de Pologne.<sup>1</sup> Que la Reine-Impératrice destinait sa fille aînée au prince Charles de Lorraine; que son ministre en Suède avait tâché de disseminer des bruits comme si la France avait pris des concerts avec moi de mettre au trône de Pologne un Prince français,<sup>2</sup> quand il viendrait à vaquer, et qu'il était aisé à s'apercevoir que la cour mentionnée n'usait de cette finesse que pour jeter le soupçon sur d'autres, pour d'autant mieux cacher ses desseins ambitieux; que toutes ces circonstances, prises ensemble, marquaient assez que sa conduite se réglait en conformité d'un système qu'elle ait adopté et qu'elle suivait exactement pas à pas, et bien qu'il n'y avait pas l'apparence que le Roi régnant de Pologne dût mourir aujourd'hui ou le lendemain, je croyais cependant que la prudence demandait que l'on opposât système contre système et que la France prît en quelque manière des concerts, [sur] ce qu'il y aurait à faire, si un cas pareil arrivait inopinément, vu qu'il serait difficile et peut-être trop tard de prendre des mesures à la hâte, quand le cas existerait.

Vous devez détailler bien tout ceci à M. de Contest, et même, si vous le jugez convenable, à Messieurs de Puyzieulx et Saint-Séverin, et me marquez exactement ce qu'ils vous répondront là-dessus.

Quant à l'affaire de l'Association, mon ministère du département des affaires étrangères vous instruira amplement sur ma façon de penser à ce sujet, ainsi que je m'y réfère et ajoute seulement que, quand vous leur expliquerez mes sentiments là-dessus, vous devez vous servir des termes les plus flatteurs et affectueux que vous saurez imaginer, en leur insinuant que je pensais de la même manière qu'eux sur cette affaire, et que, quand même il y aurait quelques points où mes idées différeraient de ceux qu'ils avaient, je les sacrifiais cependant volontiers, me remettant tout-à-fait en ceci sur leur pénétration et leurs lumières.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5296. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Berlin, 25 janvier 1752.

Après avoir pensé encore sur le contre-projet que vous avez fait à celui de l'article 19 que le sieur Trudaine a minuté,<sup>3</sup> je vous dirai

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 539 Anm. 2. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 387. 512. — <sup>3</sup> Vergl. S. 13.



que j'approuve le contre-projet tel que vous l'avez fait, à la réserve que vous en ôtiez encore les mots qui sont à la fin de l'article, savoir: »et en cas de déni de justice tâcherait de procurer un entier dédommagement à ses sujets et à ceux de la puissance en guerre, soit en faisant saisir et arrêter dans les ports, villes et vaisseaux de sa dépendance les effets des sujets de la puissance qui n'aura pas respecté son pavillon, soit en toute autre manière etc.<sup>1</sup>

Vous ferez observer poliment au sieur de Trudaine que, quelque envie que j'avais à condescendre à sa demande, cependant ma situation était telle que je ne le saurais faire avec effet, parceque, si une guerre venait à s'élever, j'aurais certainement à démêler avec les Autrichiens et peut-être encore avec les Russes, en sorte qu'il ne me resterait pas assez de force pour attaquer alors l'Hanovre encore.

Nach dem Concept.

Federic.

5297. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Berlin, 25 janvier 1752.

Votre dépêche du 31 décembre dernier m'a été bien rendue, e je vous sais bon gré des explications que vous m'avez données touchant les bruits qui ont couru par rapport au poste que les Russes doivent avoir en dessein de fortifier aux frontières de Finlande.<sup>2</sup> Je suis parfaitement de votre sentiment que cette nouvelle n'est du tout fondée, ou qu'elle est dans une tout autre face que celle dont le général Rosen l'a représenté, et vous savez déjà par mes dépêches antérieures de quelle manière je l'ai d'abord envisagée.

Quant à l'avis d'un concert pris entre les deux cours impériales et celle de Londres de faire embrasser leur parti au roi de Suède, en le détachant de celui de la France,<sup>3</sup> je vous l'ai donné tel que je l'ai reçu; mais quoique la chose me paraisse à moi-même, sinon tout-à-fait chimérique et impossible, au moins très difficile, vous ne devez cependant point vous endormir sur cela, mais observer de bien près et avec attention les allures des ministres autrichien et russe et les mouvements qu'ils se donnent, soit directement ou indirectement, pour faire réussir leurs plans.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Unter Streichung dieser Schlussclausel nahm das preussische Gegenproject des Artikels 10 nur die Verpflichtung in Aussicht: „celle des deux puissances dont le pavillon n'aurait pas été respecté, serait obligée d'employer les moyens les plus propres et les plus convenables pour obtenir réparation.“ — <sup>2</sup> Vergl. S. 10. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. VIII, 571.

5298. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Berlin, 25 janvier 1752.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 15 et du 18 de ce mois. Selon mes nouvelles de Pétersbourg, il faut que le comte Lynar en soit déjà parti et actuellement en chemin; au surplus, il me sera assez indifférent quel sera le rôle qu'il jouera à son retour à Copenhague, vu le caractère dont vous le peignez, et qui est d'ailleurs assez connu, et que la bonne cause n'a plus à espérer de lui que des Bernstorff et des Berckentin. Ce qui m'est à présent le plus intéressant d'apprendre de vous, c'est le parti que le roi de Danemark prendra pour se remarier,<sup>1</sup> et si ceux qui sont attachés à l'Angleterre, gagneront sur lui qu'il rentre de nouveau dans l'alliance avec la famille du roi d'Angleterre, ou si son choix tombera sur une autre alliance; sur quoi vous ne laisserez pas de me donner des informations exactes.

Federic.

Nach dem Concept.

5299. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 28 janvier 1752.

Les circonstances dans lesquelles la cour de Dresde se trouve relativement à ses finances, étant effectivement telles que vous le marquez par votre rapport du 22 de ce mois, le manque d'argent ne tardera guère de pénétrer jusqu'à la cour même et aboutira à une banqueroute générale.

Mon intention est donc que vous réfléchissiez soigneusement sur ce que je vous ai écrit en dernier lieu touchant le bailliage de Gommern,<sup>2</sup> mais que vous vous conduisiez à cet égard avec la dernière circonspection et grande prudence.

Je suis très persuadé que la cour de Dresde tentera jusqu'à l'impossible, avant que de se résoudre à aliéner en ma faveur ou bien à me donner en hypothèque quelques-uns de ses bailliages; cependant se pourrait-il que le trop grand manque d'argent qui ferait cesser le crédit de la Saxe, lui fit changer d'idée et nous guidât à convenir de quelque chose avec elle sur pareil article, pourvu que de votre côté vous ménagiez prudemment et de loin cette affaire, que vous n'y paraissiez aucunement et que vous y apportiez toutes les précautions et dextérité dont vous êtes capable.

Federic.

On a arrêté deux déserteurs de mon régiment et deux officiers qui les ont suivis à Niemegk. Je crois que le prince Eugène est cause de cette impertinence. Vous direz à Brühl que je ne reconnais pas la

<sup>1</sup> Vergl. S. 5—7. — <sup>2</sup> Vergl. S. 11.

politesse saxonne à ce traitement et que je crois qu'ils feront quelque réflexion pour savoir s'il leur convient de ménager le prince Eugène en rompant le cartel, ou s'il leur convient de remplir leurs engagements envers moi.

Nach dem Concept. Der Zusatz „de la main propre du Roi“ nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

### 5300. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 28. Januar: „Le baron de Bülow nous a remis les deux mémoires ci-joints pour requérir Votre Majesté de vouloir bien accorder le libre passage par Ses États:

1° A une quantité d'armures qu'on va transporter de Dresde à Cracovie, sous l'escorte d'un bas-officier et de deux dragons, pour le régiment de chevaux qui s'y trouve, du prince Charles de Saxe;

2° A une uniforme neuve pour les carabiniers saxons qui sont à Varsovie.“

Potsdam, 29. Januar 1752.  
Nein, beides abgeschlagen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

### 5301. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 janvier 1752.

Je suis persuadé que les changements qui, selon votre rapport du 19 de ce mois, pourraient se faire à l'heure qu'il est dans le ministère autrichien, pourraient m'être présentement tout-à-fait indifférents, puisque tous ceux dont l'Imperatrice-Reine voudra se servir dont son conseil, ne tâcheront à coup sûr pas de s'employer pour l'avancement de mes intérêts, tant que les circonstances d'aujourd'hui subsisteront.

Les découvertes que vous avez faites touchant la façon de penser de la cour de Vienne sur le sujet de M. de Saint-Contest,<sup>1</sup> ne sont pas tout-à-fait déstituées de fondement. Elle ne se trompe pas bien fort à son égard, et la conclusion que j'en tire, est qu'elle ne le connaît pas assez mal pour s'y méprendre tout-à-fait.

Au reste, le camp projeté en Bohême ne devant point y avoir lieu, vous voyez assez par là que la cour où vous êtes n'abonde pas en argent, sans quoi elle n'aurait sûrement pas manqué d'en employer une partie à mettre en œuvre une chose qu'elle pense être si convenable et utile à ses affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 5302.

## 5302. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 29 janvier 1752.

Il est fort à regretter que les ministres de France soient tellement prévenus sur les affaires que vous le mandez par votre dépêche ordinaire du 17 de ce mois, et je n'en saurais conclure sinon qu'ils traitent les affaires les plus sérieuses et les plus importantes d'une manière si légère et superficielle qu'elle ne saurait se justifier en aucune façon.

Cependant je suis toujours du sentiment qu'il serait très nécessaire que le ministère de France fit sonder du moins encore présentement la Porte Ottomane sur sa façon de penser par rapport aux vues de la cour de Vienne, le cas existant d'une future vacance du trône de Pologne.

Au reste, mon intention est que vous me mandiez immédiatement avec toute la justesse possible et avec une entière confiance si M. de Saint-Contest manque d'esprit et de pénétration pour traiter les affaires, ou s'il en est empêché par ignorance et parcequ'il n'est pas au fait des affaires. Quant à moi, je veux bien vous dire, sous le sceau du secret le plus impénétrable, ce qui m'est revenu de Vienne sur le sujet de ce ministre, qui est qu'on l'y regardait comme un homme qui croit remplir sa tâche en écoutant et en s'offrant de vouloir réfléchir aux cas qui lui sont proposés, comme une personne embarrassée qui décline la dépendance des avis du marquis de Puyzieulx et du comte de Saint-Séverin,<sup>1</sup> de sorte qu'on ne savait point encore à Vienne à quel point on pouvait tabler sur lui, ni étant connu avec justesse, ce qui faisait qu'on ne s'y fait que peu.

Federic.

P. S.

Quant aux propositions de l'abbé de Gua<sup>2</sup> que vous m'avez fait parvenir, je les trouve assez déplacées. Mon intention n'est pas de me servir de lui pour la philosophie ou pour les mathématiques, mais pour donner de la profondeur à des ports et à des fleuves; à l'effet de quoi je ne prétends pas le faire voyager.

Je souhaiterais donc seulement de savoir si ledit abbé de Gua est au fait de ces sortes de matières et s'il possède quelque invention de machines plus propres que celles qui nous sont déjà connues, pour donner à un port qui, par exemple, aurait sept pieds de profondeur, quatorze pieds de profondeur. S'il ne sait rien là-dessus, et s'il ne connaît des machines plus propres que celles qui ont été mises en usage jusqu'à présent pour obtenir le but ci-dessus, il ne peut m'être d'aucune utilité et n'aurait qu'à rester où il est.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 521. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 578.



5303. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 janvier 1752.

Votre rapport du 14 de ce mois m'est bien entré, et je crois que la raison des finances dérangées du comte Tessin sera la première et la principale qui le déterminera à continuer dans ses postes, et je suis de l'opinion que toutes les démonstrations dudit ministre de ne point vouloir continuer,<sup>1</sup> n'aboutiront qu'à quelque augmentation de ses appointements, et que, ce point réglé, il cèdera aux instances qu'on lui fait pour continuer dans l'exercice de son poste.

Federic.

Nach dem Concept.

5304. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.Potsdam, 1<sup>er</sup> février 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 18 du mois passé. J'ai fait d'abord informer mon ministre à la cour de France, milord Maréchal,<sup>2</sup> de tout ce que vous m'avez marqué touchant ce poste dans la Finlande suédoise<sup>3</sup> qu'en conséquence des rapports du sénateur Rosen les Russes menacent d'usurper pour le faire fortifier. Et, comme je n'hésiterai point de faire, de concert avec la France, les représentations aux cours de Londres et de Vienne, conformément aux desirs du roi de Suède que le comte Tessin vous a déclarés,<sup>4</sup> mon susdit ministre est instruit de communiquer là-dessus avec ceux de France et de s'arranger avec eux, afin que tout se fasse à ce sujet d'un concert commun et d'une manière convenable.

Au surplus, quoique j'aie de la peine à me persuader encore que ce soit le tout de bon de la Russie de vouloir réaliser ses menaces et enfreindre par là ouvertement la paix de Nystad, nonobstant de cela vous devez être bien attentif sur ce qui arrivera à ce sujet et m'en instruire exactement. Ayez soin, au reste, que la lettre incluse<sup>5</sup> soit bien rendue à la Reine, ma sœur.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 604. — <sup>2</sup> Durch einen Ministerialerlass vom 1. Februar, in Ausführung einer durch Eichel übermittelten Königlichen Weisung, Potsdam 30. Januar, an den Grafen Podewils. — <sup>3</sup> Vergl. S. 21. — <sup>4</sup> Der in Rede stehende Vorschlag war durch Tessin dem preussischen Gesandten und den Botschaftern Frankreichs und Dänemarks gemacht worden, als Vertretern der Schweden verbündeten Mächte. — <sup>5</sup> Dieses Schreiben liegt nicht vor. Vergl. Bd. V, 354 Anm. Den Inhalt ergiebt die Resolution des Königs für den Grafen Podewils vom 8. Februar, Nr. 5314.

5305. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 1<sup>er</sup> février 1752.

J'ai reçu votre rapport du 18 du janvier passé, au sujet duquel je n'ai cette fois qu'à vous dire que vous devez être extrêmement attentif sur les nouvelles qu'on aura à la cour où vous êtes touchant la négociation entre les cours de Vienne, d'Espagne et de Sardaigne à Madrid<sup>1</sup> afin de m'informer exactement de tout ce que vous aurez appris, vu que c'est à présent un des points qui méritent le plus mon attention.

Nach dem Concept.

Federic.

5306. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 5 février 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 2 de ce mois et vous sais bien du gré de l'attention que vous me marquez en m'informant exactement des suites que l'affaire du monopole du tabac a eues et qui a causé tant de mésintelligence entre le premier ministre et le comte Henricke.<sup>2</sup> Comme vous croyez que celui-ci n'y pourra pas résister longtemps, marquez-moi votre sentiment sur les conséquences qui résulteront par rapport aux affaires intérieures de la Saxe, quand le susdit comte Henricke n'en aura plus la direction.

Nach dem Concept.

Federic.

5307. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 février 1752.

Rohd berichtet, Stockholm 25. Januar: „J'ai tâché de me mettre au fait de la façon de penser des ambassadeurs de France et de Danemark relativement à la proposition du comte de Tessin,<sup>3</sup> et je l'ai trouvée très différente l'une de l'autre. Le marquis d'Havrincourt m'a paru appréhender que l'avis que les Russes ont dessein de fortifier le passage de Pomalasund, nonobstant qu'il soit situé sur le territoire de Suède et qu'il y ait un petit détachement de troupes suédoises, ne se vérifie, et que ce ne soit leur intention de profiter de la division qui règne ici pour pêcher en eau trouble . . . Le baron de Juel, au contraire, est du sentiment que toute cette alarme s'en ira en fumée et qu'il n'est pas concevable que la Russie veuille faire une pareille démarche en face de toute la Diète sans

J'ai été bien aise que vous m'ayez instruit par votre dépêche du 26 dernier de la façon de penser, quoique bien différente l'une de l'autre, des ministres de France et de Danemark par rapport aux desseins attribués aux Russes en Finlande. J'avoue qu'il me paraît que le sieur Juel a toute la raison devant soi et que ses conjectures sont les plus justes. En attendant, vous pouvez assurer au comte de Tessin que je ne ferai jamais moins sur ceci que la France, que j'irai en tout de concert avec elle et que

<sup>1</sup> Vergl. S. 18. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 535. — <sup>3</sup> Vergl. S. 25 Anm. 4.

aucun prétexte valable, dans la saison présente, et vu cette même division susdite, qui incontestablement cesserait et viendrait à se réunir, dès qu'on saurait ici que la cour de Pétersbourg voudrait en venir à des hostilités ouvertes."

j'en fais parler au ministère de France. Avec tout cela, vous insinuerez convenablement au comte Tessin combien il conviendrait qu'il éclaircît bien l'affaire en question, pour être sûr qu'elle soit exactement fondée dans toutes ses circonstances,

afin de ne pas faire faire à la France et à moi une fausse démarche et nous donner un ridicule auprès les alliés de la Russie.

Nach dem Concept.

Federic.

5308. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 5 février 1752.

Votre dépêche du 29 m'a été bien rendue. En conséquence de mes dernières lettres de Stockholm il n'est pas encore tout-à-fait constaté si on a accusé parfaitement juste sur le dessein qu'on attribue à la cour de Russie de vouloir rompre les dernières conventions par rapport aux limites des deux royaumes, et il pourrait être bien que le ministère de Suède eût pris un peu trop précipitamment l'alarme sur ce sujet, qui saurait bien s'en aller en fumée, après que l'affaire sera éclaircie de plus près.

Quoi qu'il en soit, j'ai été bien aise toujours que la cour de Danemark ait voulu prendre à cœur cette affaire et marquer par là sa bonne disposition pour remplir ses engagements pris avec la Suède et pour conserver la tranquillité du Nord.

Nach dem Concept.

Federic.

5309. AU LORD MARECHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 5 février 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 21 du janvier passé et j'attendrai le rapport que vous me faites espérer au sujet des affaires de Pologne.

Quant à la négociation entre les cours de Vienne, de Londres et de Turin à Madrid, je me réfère à ce que la dépêche du département des affaires étrangères à la date d'aujourd'hui vous marquera.

Selon mes dernières lettres de Stockholm, il s'en faut bien encore que le dessein qu'on a attribué à la cour de Russie de rompre les dernières conventions qui règlent les limites des deux royaumes, soit tout-à-fait constaté, et il se pourrait bien que le ministère de Suède ait pris un peu trop précipitamment les alarmes là-dessus. Comme le temps ne permet point de vous communiquer tout le détail là-dessus, je le ferai faire par mes ministres du département des affaires étrangères à la première ordinaire.

Au reste, il ne me paraît qu'il y aurait des changements dans les affaires de la France, si le duc d'Orléans venait à n'exister plus.

Nach dem Concept.

Federic.

5310. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 5 février 1752.

Il m'a fait plaisir de voir par votre dépêche du 26 de ce mois dernier que la proposition que vous avez faite aux ministres par rapport à la vente de la seigneurie de Turnhout, a pris faveur auprès d'eux. Quoique je ne sois nullement pressé à me défaire de ce domaine, je serai cependant bien aise, si la vente proposée constate, vu que par la situation de cette seigneurie, qui est au milieu des États du Pays-Bas de l'Impératrice-Reine, il pourrait arriver quelques petits démêlés,<sup>1</sup> que je veux éviter soigneusement avec elle, ne désirant tant que de vivre constamment en paix et bonne harmonie avec cette Princesse. Quant à la négociation à Madrid, vous verrez par la dépêche qui vous vient à la suite de celle-ci qu'on regarde à Londres cette négociation autant que rompue.

Nach dem Concept.

Federic.

5311. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 8 février 1752.

J'ai vu entre autres par votre rapport du 1<sup>er</sup> de ce mois ce qu'on débite là où vous êtes sur un prétendu entretien fort vif que le sieur Michell à Londres y doit avoir eu avec le duc de Newcastle à l'occasion d'un refus donné de la part de la cour de Londres d'admettre les vaisseaux de la compagnie de commerce d'Emden dans les établissements anglais, mais vous devez hardiment soutenir que c'étaient là des contes inventés à plaisir et absolument controuvés. La vérité du fait est que le sieur Michell en a parlé en conséquence de ses ordres au duc de Newcastle, lequel lui a répondu qu'il en ferait son rapport au Roi son maître, mais du depuis l'affaire en est restée là, sans qu'il ait été question ni d'altercations ni d'entretiens vifs là-dessus.<sup>2</sup> Quant aux autres diffamations qu'on fait en Hollande au sujet de la susdite compagnie d'Emden, je m'en soucie très peu et je laisse faire aux directeurs de cette compagnie aussi bien qu'ils l'entendent pour les intérêts de leurs associés. Rien n'est d'ailleurs plus naturel que de voir blâmer tout établissement nouveau par des gens qui croient être de leur intérêt de l'envier. Au surplus, vous continuerez toujours de m'informer le plus précisément de tout ce qui se passe sur vos lieux par rapport au gou-

<sup>1</sup> Vergl. Bd. IV, 114. 117. — <sup>2</sup> Vergl. S. 16.



vernement et au sujet des arrangements qu'on y fait relativement à l'intérieur du pays.

Federic.

Nach dem Concept.

5312. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 8 février 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 25 janvier passé. Ne soyez point embarrassé sur la résolution que j'ai prise de faire défalquer des dettes de Silésie ce qu'il faut pour indemniser mes sujets des déprédations de la marine d'Angleterre;<sup>1</sup> mettez plutôt votre principale application dans ce moment-ci à bien approfondir ce qui se passe par rapport à la négociation à Madrid, afin de pouvoir m'en donner des informations justes et précises. Cette affaire importante doit être d'autant plus le premier objet de vos attentions qu'en conséquence de votre rapport une dépêche arrivée en dernier lieu de Madrid au sieur de Wall lui assure que l'on ne désespérerait pas de la signature du traité; ce qui ne me paraît pas entièrement conforme aux avis précédents que vous m'avez donnés que cette négociation s'en irait en fumée et qu'on la regardait tout comme rompue.<sup>2</sup>

Au reste, détaillez-moi vos raisons dans une de vos dépêches que vous me ferez, mais d'une manière moins vague que vous l'avez fait, pourquoi vous croyez que je devrais avoir tant de ménagement pour l'Angleterre jusqu'à ne point faire avoir satisfaction à mes sujets injustement maltraités des armateurs anglais, et contre l'expresse assurance que milord Carteret, alors secrétaire d'État, me fit donner ministériellement que mes sujets commerçants sur mer ne seraient point inquiétés dans leur négoce pendant la guerre qui existait alors entre la France et l'Angleterre. Est-ce que je remplis moins exactement mes engagements envers l'Angleterre touchant les dettes de Silésie, quand je fais défalquer de cet argent ce que mes sujets ont à prétendre à si juste titre, et au sujet duquel on leur refuse toute justice, malgré les instances aussi souvent réitérées que j'ai fait faire là-dessus? Si cette occasion me manque, quelle autre trouverai-je pour indemniser mes sujets, et quelle bonne raison m'indiquerez-vous que je doive laisser piller et ruiner impunément mes sujets et payer malgré cela les dettes de Silésie à ceux qui me refusent justice au premier égard? J'attends votre explication là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 16. 28. — <sup>2</sup> Vergl. S. 18. 28.

## 5313. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 février 1752.

Parceque votre dépêche qui m'a été rendue par l'ordinaire dernier, ne m'offre guère de choses intéressantes pour vous marquer mes intentions là-dessus, je vous dirai seulement que, s'il se constate, ce que vous présumez, que c'est en conséquence d'un avis que les alliés de la Reine Impératrice ont donné, qu'elle a sursis les campements qu'elle avait grande envie de former, afin de ne point réveiller la France par de pareilles ostentations dans le temps qu'on voudrait exécuter le projet de l'élection, il faut bien avouer que c'est un des conseils les plus sages que les alliés lui ont pu fournir. Malgré cela, je ne puis encore m'ôter l'opinion où je suis à ce sujet, savoir que c'est plutôt manque de fonds que cette Princesse a changé d'envie là-dessus que par aucune autre considération,<sup>1</sup> et que par conséquence son temps de trésoriser n'est pas encore arrivé. C'est à vous d'approfondir exactement si ce que je présume est juste ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5314. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 7. Februar, einen durch Tyrconnell mitgetheilten Auszug aus Depeschen Havrincourt's, d. d. Stockholm 25. Januar. „Ce ministre m'a fait entendre qu'il se flattait toujours que Votre Majesté ne Se lassera point de ramener, par Ses sages avis et Ses conseils salutaires, la reine de Suède, Sa sœur, des bords du précipice que ses mauvais conseillers lui creusent, en augmentant de plus en plus la malheureuse division qui subsiste entre la cour et le Sénat à la face de toute la Diète, et qui parait être poussée à de certaines extrémités dont les suites pourraient être très fâcheuses.“<sup>2</sup>

Potsdam, 8. Februar 1752.

Er siehet daraus, dass sie Mich von alles meliren wollen; Ich kann aber nicht mehr thun, als Ich bereits gethan habe. Es seind lauter particulaire Affairen, die das Interieur von Schweden angehen und sonst keine Influences auf die publique Affairen haben, noch von Conséquence seind. Was Ich Meiner Schwester habe schreiben können, das habe Ich gethan, auch noch letzthin bei der Gelegenheit von dem Dessen der Russen in Finnland ihr geschrieben,<sup>3</sup> wie sehr sie sich zu menagiren habe; nunmehr aber kann Ich nicht weiter gehen, noch Meiner Schwester ein mehreres schreiben, als schon von Mir geschehen ist.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetsecretärs.

<sup>1</sup> Vergl. S. 23. — <sup>2</sup> Vergl. S. 1. — <sup>3</sup> Vergl. S. 25 Anm. 5.

## 5315. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 février 1752.

J'ai vu ce que vous m'avez représenté,<sup>1</sup> tant au sujet des officiers qui ont été arrêtés en Saxe faisant la poursuite des deux déserteurs,<sup>2</sup> qu'à l'égard du refus que j'ai fait d'accorder les passe-ports que la cour de Dresde m'avait demandés pour le transport de quelques uniformes et munitions en Pologne.

Quant au premier point, il est bien fâcheux pour moi qu'aussi souvent qu'il y a quelques différends entre moi et la cour de Dresde, vous penchez d'abord à m'y attribuer tout le tort et à vous décider pour le parti de Saxe. Peut-on accuser raisonnablement de violation incontestable du territoire saxon, quand mes officiers seuls, et point accompagnés de quelques soldats, sont entrés à la poursuite des déserteurs dans la ville de Niemegk, où ils se sont d'abord annoncés au magistrat, en l'avertissant de la présence des déserteurs et en le priant de vouloir bien les faire arrêter et les rendre, conformément au cartel établi avec la Saxe. Il me semble que c'est agir en conformité de ce qui se pratique tous les jours dans de pareilles occasions, et quel moyen aurait-on de poursuivre et d'atteindre un criminel qui se sauve dans un État voisin, si l'on voulait traiter de violation manifeste de territoire, quand celui à qui est ordonné de le poursuivre, le dénonce sur le champ au magistrat du lieu et requiert celui-ci de vouloir bien arrêter le criminel afin qu'il ne sache échapper entièrement?

Au reste, mon intention est que vous ne devez point vous mêler de cette affaire, que je ne veux pas voir traiter ministériellement, ayant déjà donné mes ordres au lieutenant-général comte de Hacke d'en démêler le reste avec le sieur de Bülow.

Pour ce qui regarde le second point de vos représentations, je dois réitérer ici les mêmes plaintes que j'ai faites ci-dessus contre vous, et, pourvu que vous eussiez bien pensé sur l'affaire dont il s'agit, vous seriez convenus que j'ai bien plus d'occasions d'embarrasser les Saxons, vu la situation de leur pays, qu'ils ne sauraient le faire à moi. En attendant, comme le sujet est passé pourquoi j'avais refusé d'accorder les passe-ports que le sieur de Bülow avait demandés,<sup>3</sup> vous n'avez qu'à les expédier et les envoyer à ma signature. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

<sup>1</sup> Unter dem 6. Februar. — <sup>2</sup> Vergl. S. 22. — <sup>3</sup> Vergl. S. 23. Nach dem Bericht der Minister vom 6. Februar hatte der sächsische Gesandte ihnen eröffnet, dass der Befehl zur Freilassung der beiden festgenommenen preussischen Officiere bereits ergangen sei.

## 5316. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 7. Februar: „Le baron de Bülow, gardant encore la chambre à cause de son indisposition, m'a fait dire ce midi par son secrétaire d'ambassade que le Roi son maître, pour complaire en tout à Votre Majesté, avait donné ordre de faire extradier, sans aucune condition préalable, les deux déserteurs qui s'étaient retirés dernièrement sur le territoire saxon et qui y avaient été poursuivis par les deux officiers de Votre Majesté qu'on avait également relâchés, ainsi que nous en avons fait notre rapport déjà hier;<sup>1</sup> mais qu'on se flattait à Dresde qu'en cas que le bas-officier saxon qu'on avait réclamé en dernier lieu, se trouvât encore, Votre Majesté serait portée Elle-même à le faire arrêter et extradier.“

Potsdam, 8. Februar 1752.

Das ist recht gut; aber wenn sie Mir die beiden Déserteurs wieder ausliefern, so thun sie, was das Cartel erfordert, und Ich werde ihnen dagegen, sobald die zwei Déserteurs hier angekommen sein werden, wieder zwei von ihren Déserteurs, so nur ganz kürzlich angehalten worden, ausliefern lassen; aber es seind noch mehr Klagen, so wir wegen des Cartels wider sie haben, davon der Generallieutenant Graf Hacke dem von Bülow sprechen wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretars.

## 5317. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 février 1752.

Je vous sais tout le gré possible de l'attention que vous avez eue de tirer quelques éclaircissements, sur la situation présente des affaires de Russie, du comte Lynar à son passage de Berlin.<sup>2</sup>

Ces nouvelles auraient été plus intéressantes encore qu'elles le sont déjà, si on pouvait se fier tout-à-fait sur leur authenticité, quoiqu'il soit vrai que la plupart des circonstances qu'il a dites, se combinent assez avec ce que nous avons appris de temps à autre de ce pays-là. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

## 5318. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 8 février 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 28 du janvier passé. C'est avec une satisfaction particulière que j'en ai appris que le ministère de France s'est à la fin prêté à écrire à Constantinople afin de mettre la Porte sur ses gardes touchant les vues de la cour de Vienne sur le trône de Pologne et de la pressentir sur ce qu'on machinait à cet égard.

Selon mes avis de Londres,<sup>3</sup> le sieur de Wall doit avoir eu des lettres par un courrier de Madrid en conséquence desquelles l'on ne

<sup>1</sup> Vergl. S. 32 Anm. 3. — <sup>2</sup> Vergl. Nr. 5318. — <sup>3</sup> Vergl. S. 29.



desespère pas encore de la signature du traité avec la cour de Vienne, mais que malgré tout cela les personnes les plus sensées et impartiales en Angleterre avaient toujours mauvaise opinion du succès de l'affaire et restaient persuadées que cette négociation s'en irait en fumée: ce qui me persuade que, pourvu que la France voulût remuer tant soit peu sur cette négociation, elle la ferait échouer encore et la traverserait. Mais si malheureusement elle reste tranquille et laisse faire tout comme les [autres] voudront, il ne saura pas manquer que ceux-ci prennent toute l'ascendance sur elle et réussissent dans toutes leurs vues.

Au reste, le comte Lynar, ministre du Danemark, qui vient de quitter la cour de Pétersbourg, a passé Berlin depuis peu de jours, où l'on a tiré de lui quelques éclaircissements sur la situation présente de la Russie.

Selon ce qu'il a prétendu, l'Impératrice doit être plus paresseuse et plus adonnée que jamais aux plaisirs. Qu'elle avait en aversion tout ce qui s'appelle affaires, en sorte que ses ministres et le Chancelier ne sauraient souvent comment s'y prendre pour lui faire signer les dépêches les plus importantes, et que, dans ses mouvements d'impatience, lorsqu'ils revenaient trop fréquemment à la charge, elle était quelquefois allée jusqu'à les menacer de la Sibérie.

Que le Grand-Duc était souverainement imprudent dans ses discours, le plus souvent mal avec l'Impératrice, peu considéré, pour ne pas dire méprisé, de la nation, et d'une prévention extraordinaire pour son pays de Holstein;<sup>1</sup> que le jeune Iwan était toujours au même endroit et séparé de son père, mais qu'on prenait soin de son éducation; que l'Impératrice le nommait quelques fois, ce qu'elle n'avait jamais fait par le passé, et qu'étant un jour fort en colère contre son neveu, elle lui avait fait dire, en autant de termes, qu'il devait se souvenir qu'un Czarowitz avait été mis à la forteresse et y était mort et qu'il y avait un successeur dans la personne du jeune Iwan qui pourrait prendre sa place, s'il ne changeait pas de conduite.

Que le crédit du Chancelier avait diminué et que son pouvoir n'était pas tout-à-fait aussi despotique que dans les premières années de son ministère, mais que celui du comte Woronzow n'avait pas augmenté pour cela; que le comte Bestushew baissait à tous égards, mais que malgré cela il se soutiendrait vraisemblablement sous le règne de l'Impératrice, et cela en partie par le défaut de sujets propres à le remplacer, et en partie aussi par la division qui régnait dans le parti opposé, dont chacun tirait de son côté et ne songeait qu'à faire sa fortune aux dépens d'autrui; que le comte Woronzow était honnête homme, mais indolent. Que le système du Chancelier était pacifique en dépit de tout ce qu'il disait et faisait pour faire croire le contraire, dont lui, comte Lynar, donne pour raison la façon de penser de sa souveraine,

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 602.

à laquelle il était obligé de s'accommoder, et que sa propre conservation l'exigeait ainsi, puisqu'il ne risquait rien pendant la paix, et qu'il risquerait tout par une guerre. Que pour ce qui était des ministres étrangers, il s'en fallait beaucoup que le comte Pretlack y jouât un rôle aussi brillant que celui qu'il avait joué pendant sa première mission<sup>1</sup> et qu'il n'était, à proprement parler, ni bien ni mal; que Guy Dickens se tenait fort tranquillement et se contentait de ménager tout doucement les intérêts de sa cour; que Funcke, ministre de Saxe, était toujours le bras droit du Chancelier, et que l'envoyé de Hollande<sup>2</sup> était aussi fort bien dans son esprit et qu'il s'en servait dans plus d'une occasion.

Voilà ce qu'on a pu tirer de particularités du susdit comte de Lynar, que je vous communique telles qu'elles m'ont été marquées, sans les garantir cependant en tout et absolument pour vraies, étant connu que ledit comte a toujours eu du penchant pour la Russie. En attendant, je veux bien permettre que, sauf cette correction, vous fassiez part de tout ceci aux ministres de France, en les priant de vouloir ménager cette confiance.

Nach dem Concept.

Federic.

5319. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 février 1752.

J'ai reçu votre rapport du 1<sup>er</sup> de ce mois et suis bien satisfait de l'attention que vous portez à ce qui se passe à vos lieux, pour m'en donner des avis exacts. Le choix que le roi de Danemark fera pour se remarier, m'est proprement une affaire indifférente, nonobstant cela j'aimerais toujours mieux qu'il se décidât plutôt pour la princesse aînée du duc régnant de Brunswick-Wolfenbüttel,<sup>3</sup> ou telle autre princesse, que pour une des princesses d'Angleterre.

Nach dem Concept.

Federic.

5320. AU CONSEILLER BARON ANDRIÉ DE GORGIER  
A BERLIN.

Andrié de Gorgier<sup>4</sup> berichtet, Berlin 7. Februar, über seine im Auftrage des Königs bei dem ihm seit längerer Zeit persönlich bekannten dänischen Gesandten von Dehn gethanen Schritte im Interesse einer Verbindung zwischen dem Könige von Dänemark und einer braun-

Potsdam, 9 février 1752.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 7 de ce mois qui m'a fait plaisir par tout ce que vous marquez de la satisfaction que le duc de Brunswick vous a te-

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VII, 387; VIII, 600. — <sup>2</sup> Swart. — <sup>3</sup> Vergl. S. 7. — <sup>4</sup> Der ehemalige preussische Minister in London (vergl. Bd. V, 441) war zu Anfang des Jahres aus Neufchatel in Berlin eingetroffen.

schweigischen Prinzessin. Dehn werde Ende des Monats nach Kopenhagen gehen. „Ce ministre me paraît assez avant dans la confiance du Roi son maître pour oser pousser cette affaire avec chaleur.“

moignée à son départ de Berlin. Je n'ai d'ailleurs qu'à vous dire que vous ne devez trop presser le ministre sur le sujet en question, mais agir avec modération et d'une façon habile et adroite, pour ne pas le rebuter.

Federic.

Nach dem Concept.

### 5321. AU MARGRAVE D'ANSBACH A ANSBACH.

Potsdam, 10 février 1752.

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je vois avec la plus grande satisfaction la confiance que vous me marquez, et vous prie d'être persuadé que j'y réponds par toute la mienne et que je suis tout-à-fait sensible au nouveau témoignage que Votre Altesse Sérénissime me donne par l'empressement qu'Elle me marque à me voir; mais je ne puis me rendre à aucune assignation d'ailleurs bien obligeante à quelque lieu tiers, vu que je ne voyage jamais en hiver et qu'il ne m'est conséquemment pas possible de pouvoir indiquer le temps et le lieu de l'entrevue que Votre Altesse Sérénissime me demande. J'en suis d'autant plus fâché que je vois par là absolument reculé le plaisir que j'aurais eu de La voir. Cependant, si l'affaire du renouvellement des pactes de famille<sup>1</sup> intéresse Votre Altesse Sérénissime au point qu'Elle me le fait paraître, je m'y accommoderai très volontiers et je serai d'autant plus charmé de La voir S'y porter que je ne saurais trop La prier de ne jamais faire des choses qui puissent blesser notre union et les vrais intérêts de la maison. Si donc Votre Altesse Sérénissime veut envoyer Son ministre d'État, le baron de Hutten, pour négocier ce renouvellement, je le verrai arriver avec plaisir et l'adresserai à mon ministre, le comte de Podewils, à qui je donnerai mes [ordres] en conséquence et que tout soit arrangé sans bruit ni éclat. Je prie Votre Altesse Sérénissime de ne jamais douter des intérêts particuliers que je prends à tout ce qui La regarde, et de la satisfaction que j'aurai toujours à embrasser les occasions à Lui marquer l'amitié et l'estime véritable avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Sérénissime le bon et très affectionné cousin

Federic

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 437.

## 5322. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 12 février 1752.

La dépêche que vous m'avez faite du 31 du mois dernier, m'a été bien rendue. Comme elle ne me fournit aucune occasion pour vous marquer des sujets intéressants, et que d'ailleurs la dépêche du département des affaires étrangères vous instruira des peu de nouvelles qui nous sont entrées, je me borne à vous dire que je viens d'être instruit de la façon présente de penser de la cour de Cassel, qui est telle qu'il est bien dommage que la France ne soit pas en fonds d'argent, pour en pouvoir offrir à ladite cour, avec laquelle on saurait faire présentement quelque chose.<sup>1</sup>

Au reste, ayant donné quelques commissions aux marchands Mettra et fils à Paris, mon intention est que, quand ils vous porteront quelque lettre ou petit paquet sous l'adresse à mon trésorier privé Fredersdorf, vous le mettiez sous l'enveloppe de vos dépêches ordinaires, que vous m'adressiez immédiatement, afin qu'il me parvienne sûrement de cette façon-là.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5323. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 février 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 3 de ce mois. Il serait bien singulier, si la cour où vous êtes était la dupe de celle de Sardaigne, quand celle-ci saurait tourner la négociation à Madrid de la sorte qu'il y eût une convention avec l'Espagne et les deux Infants en Italie<sup>2</sup> à l'exclusion de la première susdite; j'ai cependant de la peine encore à croire que la chose arrivera.

Les dernières lettres de Londres nous confirment qu'on n'y songe point à présent à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, ainsi il sera à voir quelles seront les insinuations que les ministres des Puissances maritimes feront faire à la cour de Vienne en faveur de l'Électeur palatin. A cette occasion, je veux bien vous dire, quoiqu'absolument pour votre direction seule et avec défense de n'en laisser rien apercevoir à qui que ce soit, que, comme la France fait assez paraître vers moi qu'elle n'a pas tout-à-fait envie de s'opposer efficacement à la susdite élection, en conséquence je n'y ferai pas, aussi, de grandes oppositions, à moins que la cour de Vienne ne soit pas trop roide et trop impertinente pour ne point vouloir donner satisfaction à l'Électeur palatin sur ses prétentions justes et légitimes; car ce sera sur quoi la France et moi insisteront toujours comme sur une condition préalable,

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 598. — <sup>2</sup> Der König beider Sicilien und der Herzog von Parma.



et, suppose que la cour de Vienne s'y accommode, elle ne saura guère trouver de grands obstacles pour faire constater la susdite élection.<sup>1</sup>

Federic.

P. S.

Au reste, comme vous avez désiré d'être instruit sur le prix auquel je mets le bois de la seigneurie de Turnhout, au cas que la vente que je pense d'en faire, parvint à sa consistance, j'en ai pris avis de mes ministres de Viereck et de Boden, qui m'en ayant fait leur rapport, j'ai cru nécessaire de vous le communiquer ci-clos en son entier et de vous envoyer tout ceci par un exprès de Neisse. Vous observerez, au surplus, que mon intention n'est pas de vendre ce domaine à raison de 5 pour cent en capital, mais toujours à 4 pour cent, ce que je mets pour le dernier prix, auquel vous insisterez et tâcherez de l'obtenir.

Nach dem Concept.

5324. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 février 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 5 de ce mois. Bien qu'il n'y ait nullement à douter que le parti anglais à Copenhague n'emploie tous moyens pour porter le roi de Danemark à rentrer en alliance avec la famille royale,<sup>2</sup> je crois cependant qu'il s'en faut beaucoup que les choses soient aussi avancées que vos politiques, dont vous marquez les sentiments, les présument, qui, en voulant faire les superfins, me paraissent donner trop l'essor à leur imagination et pousser à l'outrance leurs conjectures. Mais quoi qu'il en soit, vous devez continuer d'être bien attentif sur tout ce qui se passe et se fait à vos lieux, afin de pouvoir m'en informer exactement.

Nach dem Concept.

Federic.

5325. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE,  
A BERLIN.

Potsdam, 12 février 1752.

Milord. J'ai bien reçu votre lettre du 10 de ce mois et celle de la comtesse de Rothenburg qui y était jointe. Vous savez le cas infini que je fais de la recommandation du Roi votre maître, et vous pouvez compter que la comtesse de Rothenburg trouvera en moi tout l'appui que doit lui faire espérer une aussi puissante protection. Je ferai pour elle tout ce que la justice et les lois établies en mes États pourront me permettre.

Quant au dessein qu'on peut avoir pour remplacer la feue reine

<sup>1</sup> Vergl. S. 12. 17. — <sup>2</sup> Vergl. S. 34.

de Danemark par ma sœur Amélie,<sup>1</sup> je puis bien vous dire que je n'y ai pas songé ni n'en ferai la moindre avance, l'expérience de ce que nous voyons m'ayant appris que ce ne sont pas toujours les liens du sang qui opèrent une amitié étroite et constante. Ainsi je me suis déterminé de ne pas me mêler, du tout, de cette affaire ni de rechercher personne à ce qu'on y travaille. Si indépendamment de cela le roi de Danemark s'avise de faire rechercher ma sœur, je n'y serai pas absolument contraire et ferai comme je pourrai.

Pour ce qui regarde les nouvelles propositions que le ministre de Danemark<sup>2</sup> vient de faire à M. de Saint-Contest pour faciliter l'accommodement avec la comtesse de Bentinck, vous me ferez le plaisir, Milord, d'en communiquer avec mon ministre de Podewils.

Au reste, je souhaite bien d'apprendre de bonnes nouvelles sur votre entière convalescence, par l'intérêt particulier que je prends à tout ce qui vous regarde. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswartigen Ministeriums zu Paris.

---

5326. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 février 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 28 du janvier passé. Quoique je ne jurerais pas ni ne garantirais qu'il n'y eût quelque supercherie de la part du Sénat parmi les nouvelles qu'on a reçues d'un prétendu dessein des Russes sur les frontières suédoises en Finlande,<sup>3</sup> ou que l'on ait y grossi les objets, tout comme la Reine, ma sœur, le présume, cependant vous vous garderez bien de la confirmer dans ces soupçons; tout au contraire, ma volonté expresse est que vous devez adoucir tout sujet qui saurait augmenter le mécontentement, et employer plutôt tous vos soins et tout votre savoir-faire pour qu'il ne se mette de l'aigreur entre ma sœur et le Sénat, et, supposé qu'il en commence déjà, d'y remédier et de l'étouffer par les remontrances et insinuations sages et modérées que vous ferez modestement, toutes les fois que les occasions s'y présentent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

5327. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 février 1752.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Ce que vous me marquez de la conversation que le comte de Tessin a eue avec le sieur Panin au sujet des prétendues démarches des Russes en Finlande, me

<sup>1</sup> Vergl. S. 5. 6. — <sup>2</sup> Reventlow. — <sup>3</sup> Vergl. S. 26.

fait presumer que les alarmes que le ministère suédois a prises sur ce sujet, ne sont fondées encore que sur des bruits vagues et incertains. Mais comme il ne saurait manquer que la vraie situation de cette affaire ne se développât bientôt, vous devez vous appliquer à savoir exactement ce qui en est, afin de pouvoir me donner de justes notions là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5328. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 15 février 1752.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été bien rendue. Je suis bien aise que la négociation avec le duc de Wurtemberg<sup>1</sup> soit parvenue au point que le traité va être signé. Bien que cela ne soit guère une affaire de conséquence, cependant, dans l'état indolent où se trouvent Messieurs les ministres de France, il faut bien se réjouir de peu de chose et tirer d'eux ce que l'on en peut avoir.

Il m'a fait plaisir encore d'apprendre que vous avez réussi à les veiller contre le projet de la cour de Vienne de disposer du trône de Pologne, quand il viendra à vaquer. Quoique heureusement le cas n'en soit pas proche encore, il est toujours bon que M. de Saint-Contest ait été averti du dessein, afin de pouvoir prendre de ses mesures, suppose qu'il arrive que la cour de Vienne voulût réaliser son dessein.

Je suis fâché de la situation gênante où se trouve M. de Contest par rapport à son personnel,<sup>2</sup> et comme vous me confirmez dans ce que j'ai de soupçons sur son trop peu de savoir dans les affaires, je laisse à votre pénétration s'il ne convient pas au bien de mes intérêts que vous parliez de temps en temps avec Messieurs de Puyzieulx et Saint-Séverin sur les affaires, surtout quand il y en a d'importance, afin d'entendre au moins ce qu'ils en sentent et de quelle façon ils s'expriment là dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5329. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 février 1752.

Je serais charmé, si vous pouviez m'apprendre avec précision de quoi il a été question dans la conférence que M. de Canales a eue de puis qu'il a reçu son dernier courrier. En attendant, toutes les nouvelles qui me sont parvenues d'autres lieux, s'accordent que la négociation à Madrid languissait absolument et qu'à Londres on la regardait autant qu'échouée.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 605. — <sup>2</sup> Lord Marschall bezeichnet als muthmasslichen Grund der vagen Antworten des Marquis von Saint-Contest auf die preussischen Vorschläge (vergl. S. 24) die wenig gesicherte Stellung dieses Ministers.

J'approuve fort que, sur les bruits répandus à Vienne que la contagion s'était avancée jusque dans Belgrade, vous vous êtes d'abord adressé au comte Ulfeld pour en apprendre des nouvelles sûres. Au surplus, ce n'est pas du côté de la Hongrie où nous craignons que le mal pourrait se communiquer, nous savons les sages précautions qu'on y a prises pour n'en avoir rien à appréhender, mais ce que nous craignons, c'est, si ce fléau terrible nous dût menacer, que ce soit par la Pologne plutôt que par la Hongrie que la contagion se communiquera.

Nach dem Concept.

Federic.

5330. AU SECRETAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 15 février 1752.

J'ai reçu par l'ordinaire dernier vos rapports du 28 du janvier passé et du 1<sup>er</sup> de ce mois. S'il est constaté, comme vous le marquez, que le duc de Newcastle suivra le roi d'Angleterre à Hanovre, il ne faut plus douter que ce Prince ne soit déterminé de pousser à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains pour la mener à sa perfection. Vous devez donc redoubler d'attention et vous donner toutes les peines possibles, afin de vous orienter plus encore sur ce sujet et de pénétrer quel sera le plan que ce Prince voudra suivre pour parvenir à ses vues.

Nach dem Concept.

Federic.

5331. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 15 février 1752.

C'est en réponse à votre rapport du 8 de ce mois que je veux bien vous dire que dans la crise présente des affaires en Hollande vous devez attacher votre attention principale sur les deux points suivants pour m'en faire un rapport juste et exact, savoir quelle sera l'autorité qu'on laissera prendre à la Gouvernante et jusqu'à quel point elle influera sur les affaires publiques; en second lieu, à combien ira proprement la réduction des troupes et ce qui restera alors de troupes sur pied.

Nach dem Concept.

Federic.

5332. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE SECKENDORFF  
A ANSBACH.

Potsdam, 16 février 1752.

Monsieur le Baron de Seckendorff. J'ai bien reçu votre lettre du 9 de ce mois. J'ai du plaisir à vous confier que je ressens sensiblement les marques de l'attention et de la confiance du Margrave votre maître, et je vois avec chagrin l'impossibilité où la rigueur de la saison



me met d'entrer dans ses vues pour ménager un entretien entre nous à quelque lieu tiers.<sup>1</sup>

Cependant, comme je consens volontiers à me prêter au renouvellement des pactes de famille et à l'union étroite pour laquelle ce Prince me marque si obligeamment son impatience, je verrai arriver avec plaisir son ministre d'État, le baron de Hutten, qu'il a nommé pour traiter cette affaire, et l'adresserai à mon ministre comte de Podewils, qui aura mes ordres à ce sujet. Vous pourrez convenir que je n'ai pas, moi, un intérêt bien pressant ni bien personnel à l'accomplissement de cette affaire, mais je m'y livre cependant avec d'autant plus d'empressement que je trouve par là un moyen de marquer au Margrave l'attention et la complaisance que je me fais un véritable plaisir de lui témoigner dans toutes les occasions. J'ai bien voulu vous prévenir de mes sentiments à cet égard et vous donner cette marque de ma façon de penser pour vous.

Federic.

Nach dem Concept.

5333. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Michell berichtet, London 4. Februar: „Les sentiments de cette cour touchant l'élection d'un roi des Romains viennent enfin de se développer d'une façon qui ne laisse aucun doute qu'on va poursuivre ce projet et tâcher de l'amener à sa conclusion, quelles qu'en puissent être les conséquences . . . Je suis informé de lieu sûr que le sieur Pelham s'est laissé gagner et qu'il entre dans la poursuite de ce projet, suivant les désirs du Roi. Ce qui le fortifie d'ailleurs dans cette nouvelle mesure, c'est qu'il se persuade aujourd'hui, ainsi que le reste du ministère, que la France ne fera point une levée de boucliers au sujet de cette élection et que les suites n'en seront point dangereuses pour ce pays-ci. Fondé sur de telles espérances, il vient de se livrer à la poursuite du projet, et en conséquence il a saisi l'occasion de l'examen du traité avec la Saxe pour l'annoncer même au Parlement, où il s'est manifesté un commencement d'opposition, à la tête de laquelle s'est mis le duc de Bedford.“<sup>3</sup>

Von der Hellen berichtet, Haag 11. Februar: „Selon les dernières lettres d'Angleterre, le Roi a annoncé au Parlement qu'il comptait et se faisait fort de

Potsdam, 17. Februar 1752.

Se. Königl. Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Sie vor nothwendig fanden, dass dasjenige, welches der p. Michell in seinem letzteren Bericht von dem nunmehr öffentlich eclairten Vorhaben des Königs von Engelland wegen der römischen Königswahl, auch das, was der p. Ter Hellen davon meldet, in gleichen die Particularitäten, so der Geheime Rath von Klinggraffen in seinem letzteren Bericht von der Negociation zu Madrid schreiben, an Mylord Marechal ganz umständlich mit nächster Post geschrieben werde, jedennoch, so viel die letztere Particularia anlangete, mit dem Beifügen, dass Se. Königl. Majestät deren Authenticité nicht garantiren könnten, sondern ihm solche nur so gäben, wie Sie selbige empfangen hätten, inzwischen

<sup>1</sup> Vergl. S. 35. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 459. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. VIII, 401.

pouvoir lui notifier, à son retour d'Ha-novre, que l'Archiduc aîné avait été élu roi des Romains. Quoiqu'on sait de reste que cette affaire sera un des principaux objets de son voyage en Allemagne, on ne laisse pas d'être un peu surpris ici que Sa Majesté en ait parlé d'avance, comme si elle était tout-à-fait sûre de son fait.<sup>1</sup>

Klinggraffen berichtet, Wien 9. Februar, als Anlass der Sendung des jüngst eingetroffenen Couriers aus Turin: <sup>1</sup> „Que le comte d'Esterhazy, au moment de la signature, avait refusé de signer le traité avec le ministre du roi de Sardaigne<sup>2</sup> comme partie principale, la cour d'ici ayant toujours persisté que ce Prince n'y prendrait part que par accession . . . On prétend que la cour d'ici . . . donnera présentement les ordres nécessaires de signer . . . Le système d'ici paraît être fixé de ne rien exiger en possession de personne, mais aussi de ne point faire de cession ni de répandre de l'argent pour qui que ce soit.“

Nach der Ausfertigung.

dennoch die Besorgniss hätten, dass das französische Ministerium sich zu leicht flattiret habe, als ob die Negociation zu Madrid rompiret wäre, welches noch nicht an dem.

Eichel.

#### 5334. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 février 1752.

Quand la cour de Vienne pense de ne plus vouloir faire de cessions à tel qu'il soit,<sup>3</sup> elle pense assez conséquemment au système qu'elle s'est formé, et tandis qu'elle voit que l'Angleterre est assez bonne pour se charger à faire tous les frais pour elle, aucun ministre honnête de l'Impératrice-Reine ne saurait lui conseiller de faire de nouvelles cessions ni de libéralités en argent; mais voilà justement aussi ce qui la brouillera tôt ou tard avec le roi de Sardaigne.

Au reste, la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, vous ayant marqué ce que nous avons de nouvelles de Londres touchant l'affaire de l'élection,<sup>4</sup> je m'y borne cette fois-ci.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5335. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 19 février 1752.

Il faut que l'Angleterre soit bien servie des espions qu'elle entretient à la cour de France, parcequ'elle est exactement informée de ce dont la

<sup>1</sup> Vergl. S. 39. — <sup>2</sup> San Marsan. — <sup>3</sup> Vergl. Nr. 5333. — <sup>4</sup> Vergl. S. 41.

dernière est convenue avec moi touchant l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, et le rescrit du département des affaires étrangères<sup>1</sup> qui vous parvient à cet ordinaire, vous marquera en détail ce que cet avis donné à l'Angleterre a opéré sur ses ministres et son Parlement, ce qui ne serait point arrivé, si l'on savait garder le secret en France.

Je viens d'apprendre par un bon canal que le roi de France a été fort touché de la mort du duc d'Orléans, et que les exhortations et les avis que celui-ci lui avait donnés avant son décès, ont fait de fortes impressions sur son esprit. Comme des circonstances pareilles, et si le roi de France donne dans la dévotion ou non, ont une grande influence sur les affaires politiques, vous ne devez oublier désormais de me marquer de pareilles anecdotes, surtout quand elles ont le moindre rapport sur quelque changement dans la façon de penser du Roi ou sur le système politique de la France.

Au surplus, il faut que vous observiez que je ne saurais point vous garantir l'authenticité de l'anecdote que nous avons de Vienne touchant la négociation à Madrid et que je vous ai fait communiquer par le rescrit ci-dessus allégué, mais que je vous l'ai donnée telle que nous l'avons reçue. J'apprehende cependant que les ministres de France ne se soient flattés un peu trop légèrement que la négociation à Madrid était rompue, et c'est en conséquence que je veux bien vous permettre que vous fassiez part d'une manière convenable et sous secret à ces ministres de l'anecdote en question, quoiqu'en leur déclarant que nous la donnions telle qu'elle nous était parvenue.

Federic.

Nach dem Concept.

5336. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 19 février 1752.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'est bien entrée. Je suis tranquille sur tout ce qui regarde l'affaire de la comtesse de Bentinck et je laisserai agir la France tout comme il lui plaira là-dessus. Si, au reste, l'abbé Lemaire n'a jusqu'ici reçu aucune instruction ultérieure à ce sujet de sa cour, il en aura apparemment au plus tôt. Quant à moi, je ne ferai aucun pas de plus en avant que je n'ai déjà fait, mais je verrai venir la cour de Danemark, estimant que cette cour se lassera, à la fin, des chicanes qu'elle a faites jusqu'à présent sur cette affaire. Enfin, je ne ferai plus de démarches à cet égard que je n'ai déjà faites jusqu'ici, mais je ne serai non plus jamais contraire à un accommodement raisonnable.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 5333.

## 5337. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 février 1752.

Pour vous répondre au rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois touchant l'affaire de Bentinck, je vous dirai pour votre direction qu'il ne peut point me plaire qu'après que vous m'avez engagé dans cette affaire, malgré le peu d'envie que j'avais de m'en mêler,<sup>1</sup> vous saigniez à présent du nez. Combien n'a-t-on pas fait de propositions raisonnables au ministère de Danemark à ce sujet qu'ils ont refusées? Voudriez-vous présentement que, dès qu'il parle, l'on dût d'abord se conformer à leurs idées encore assez vagues? Et quelles sûretés aurons-nous qu'ils ne chicaneront de nouveau, supposé qu'on acceptât l'expédient qu'il propose, quand on voudrait le mettre en exécution?

D'ailleurs il me paraît être un peu dur que la France exige de moi de plier toujours à ses sentiments, comme il est arrivé dans l'affaire de l'élection, et comme elle a prétendu au sujet des contestations que j'ai eues avec la Saxe.<sup>2</sup> Selon mon sentiment, il n'y a rien qui presse dans l'affaire de Bentinck; il y a à présumer que la cour de Danemark se lassera, à la fin, de contester là-dessus et qu'elle viendra elle-même nous faire des propositions acceptables, et qu'en conséquence nous devons la voir venir, sans paraître pressés. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5338. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 22 février 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois et vous sais tout le gré possible des anecdotes intéressantes que vous m'avez marquées par le post-scriptum joint à cette dépêche.<sup>3</sup> Je tâcherai d'en faire mon usage, quand l'occasion arrivera que j'aurai des choses de conséquence à traiter avec la cour où vous êtes; car pour le moment présent vous savez que je n'en ai aucune, et estime que, tandis que cette cour sera en liaisons avec la France, il ne saura que difficilement arriver que je pourrais avoir des affaires d'importance à démêler avec le Danemark.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5339. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 22 février 1752.

Comme la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parvient à la suite de celle-ci, remplit tout ce que nous avons eu de

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 190. 193. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 598. — <sup>3</sup> Vergl. Nr. 5339.



nouvelles en dernier lieu, je me borne à vous dire que ma surprise est extrême de ne voir que des réponses sèches et indolentes de la part de M. de Saint-Contest, aussi souvent que vous l'entretenez sur des affaires de la dernière importance, en sorte que mes soupçons augmentent ou qu'il soit très peu versé dans les affaires, ou qu'il y ait des raisons particulières qui le font agir avec cette timidité et mollesse que je m'aperçois de lui.<sup>1</sup>

Il me semble qu'il y a de la contradiction, quand il traite positivement de bruit non fondé la nouvelle qui court d'un mariage à faire entre le roi de Danemark et une princesse d'Angleterre, et qu'il craint d'un autre côté le crédit et la mauvaise volonté du baron de Bernstorff, sur quoi je veux bien vous dire encore que, selon mes dernières nouvelles de Copenhague, le sieur Titley cherche avec plus d'empressement qu'il n'a fait jamais de s'assurer du comte de Moltke, que les entretiens entre eux sont très fréquents, et qu'il est puissamment secondé par le baron de Bernstorff.

Je doute que la cour de Dresde remplisse les vues qu'elle a de tirer au clair les desseins que celle de Vienne a formés par rapport à la succession au trône de Pologne,<sup>2</sup> en lui demandant une promesse de vouloir appuyer l'élection d'un des princes de sa maison, parceque la cour de Vienne est trop artificieuse pour ne pas savoir s'en tirer par quelque réponse équivoque. Au surplus, vous ferez réfléchir à M. de Saint-Contest que, si la Saxe veut placer un de ses Princes sur le trône de Pologne, ce ne peut être que le Prince électoral, parcequ'aucun des autres princes saxons ne se saurait soutenir, par l'argent qu'il y faut, et qu'il n'est point à présumer que l'aîné se voudrait épuiser en fonds par l'amour d'un de ses cadets.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5340. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 22 février 1752.

Je ne suis à la vérité point fâché qu'en conséquence de votre rapport du 8 de ce mois les mauvais propos que des membres du Parlement ont tenus au sujet de la France dans leurs débats, touchant le traité fait avec la Saxe,<sup>3</sup> ont réveillé le marquis de Mirepoix et animé contre ces gens-là au point qu'il en a rendu compte à sa cour; mais comme ordinairement les cours étrangères ne relèvent pas ce qui s'est dit à leur sujet dans un Parlement anglais, je crois que la France aussi n'en éclatera pas là-dessus, et, quant à moi, je regarderai avec indifférence et mépris ce qu'on y a dit de choses fausses et controuvées à mon sujet, ce que je ne vous dis autrement que pour votre direction seule.

<sup>1</sup> Vergl. S. 39. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 555. 558. — <sup>3</sup> Vergl. S. 41.

Au surplus, vous conviendrez de tout ceci que, si même je me relâchais dans l'affaire touchant les pirateries que la marine anglaise a exercées contre mes sujets,<sup>1</sup> je n'en serais mieux pour cela avec les gens susdits, qui ne laisseraient pas d'être animés contre moi et infatués de leurs faux soupçons à mon égard.

Federic.

Nach dem Concept.

5341. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÄFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 février 1752.

Je laisse à mes ministres du département des affaires étrangères le soin de vous instruire en détail des nouvelles que nous avons eues touchant les griefs de la cour de Suède contre les prétendues démarches des Russes en Finlande, et me borne à vous dire ici qu'autant qu'il paraît à présent, par de nouvelles informations qu'on a eues de cette affaire, le ministère de Suède s'est trop précipité là-dessus,<sup>2</sup> en sorte qu'il y a des apparences — ce que je ne vous dis que pour votre direction seule — que c'est la faction du Sénat de Suède contraire à la cour qui a trempé dans cette affaire et a relevé des avis vagues et incertains, afin de jeter l'autre faction dans des alarmes et la tenir en haleine. Et, quoique le comte de Tessin ait donné d'abord chaudement là-dedans, jusqu'à requérir la France et moi de faire faire nos déclarations là-dessus aux cours amies de la Russie, nous n'avons cependant point voulu nous trop presser, mais attendre plutôt pour avoir des avis sûrs sur la vérité du fait, afin de ne pas faire des démarches prématurées. Aussi crois-je que tout ce vacarme s'en ira en fumée, car, en conséquence de mes dernières lettres de Stockholm, le ministre de Russie, comte Panin, a déclaré verbalement, et en dernier lieu moyennant une note par écrit présentée aux ministres de Suède, que ces bruits-là n'avaient aucun fondement et qu'ils n'avaient pu être semés que de la part de gens mal intentionnés, dans le but de refroidir le roi de Suède envers l'impératrice de Russie et de fomenter des mésintelligences entre eux.

L'on me marque d'ailleurs que le ministre autrichien, comte de Goës, avait pris occasion de parler à mon ministre, le sieur de Rohd, de ces avis de Finlande, qu'il avait traités de faux et de destitués de toute probabilité; qu'il n'en était rien constaté jusqu'à présent, sinon que dans une seule paroisse du territoire indécis, par mésentendu ou par un excès de zèle de quelque commandant russe par la frontière, on avait publié une levée de contributions: enfin, qu'on verrait bientôt de quelle manière la cour de Russie s'expliquerait avec le ministre de Suède Greiffenheim à Petersbourg, qui avait ordre d'en communiquer avec ladite cour. Toutes ces circonstances me font présumer qu'il n'y a ni plan ni concert à cet égard entre les deux cours impériales, mais que ce sont

<sup>1</sup> Vergl. S. 29. — <sup>2</sup> Vergl. S. 37. 38. 47.

des mésentendus qui ont occasionné ce vacarme, qui apparemment n'aboutira à rien.

Pour ce qui regarde la négociation à Madrid, les nouvelles de Londres continuent d'assurer qu'on la regarde en Angleterre qu'autant que rompue, et que d'ailleurs, dès qu'on n'a pas pu porter l'Espagne de garantir tous les États de la maison d'Autriche et particulièrement les Pays-Bas, on était fort indifférent en Angleterre sur la conclusion du traité en question. Outre cela, des lettres de France assurent que c'était la réversion du Plaisantin qui avait été la pomme de discorde entre les parties contractantes et qui avait rompu la négociation. Comme vous dites, en attendant, qu'on regardait à Vienne cette négociation comme faite et finie, j'avoue que je ne sais point concilier ces différents avis.

Nach dem Concept.

Federic.

5342. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 23 février 1752.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 8 et du 10 de ce mois. Je suis bien aise d'apprendre que l'affaire touchant les prétendus avis de Finlande prend un aussi bon pli comme vous me l'indiquez au sujet des déclarations que le comte Panin a faites au comte Tessin.<sup>1</sup> Cela me confirme dans le soupçon que je vous ai déjà fait connaître, que le parti contre la cour de Suède a eu sa bonne part dans ces avis et que quelques-uns du Sénat y ont tramé pour embarrasser le Roi, en faisant de grands bruits sur une petite affaire et de nulle conséquence. Malgré cela vous continuerez de prêter votre attention à cette affaire, pour m'en pouvoir rendre compte exactement.

Nach dem Concept.

Federic.

5343. AU SECRÉTAIRE HECHT<sup>2</sup> A DRESDE.

Potsdam, 24 février 1752.

Votre rapport du 19 de ce mois m'est bien parvenu, et il est presque impossible que, vu l'administration tout inouïe des finances de Saxe, son crédit se puisse soutenir et qu'il ne s'en ensuive une banqueroute totale.

Quoi qu'il en arrive, j'espère toujours de tirer mon épingle du jeu, par rapport à mes sujets créanciers de la *Steuer*. Au reste, vous continuerez d'être attentif à tout ce qui se passe sur vos lieux, et de me mander exactement ce que vous jugerez digne de mon attention.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 5341. — <sup>2</sup> Vertreter des beurlaubten Gesandten von Maltzahn. Vergl. Bd. VIII, 551.

## 5344. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 24. Februar, ein an ihn gerichtetes Schreiben des pfälzischen Oberstkämmerers von Wachtendonck, d. d. Mannheim 17. Februar, mit der folgenden chiffirten Stelle: „Le contenu du projet d'Association que Votre Excellence m'a communiqué, se trouve si judicieusement arrangé qu'on pourrait le faire imprimer, et, dès que l'électeur de Cologne aura instruit l'Électeur mon maître des ses intentions, je ne manquerai d'informer plus précisément Votre Excellence de celles de mon maître. Le baron de Metternich, confident des plaisirs de l'électeur de Cologne, continue d'être bien dans son esprit, mais ce Prince paraît très décidé de ne l'admettre dans aucune affaire d'État et de politique.“

Potsdam, 25. Februar 1752.

Wegen Metternich ist es so richtig nicht. Er wird wieder anfangen, Maquereau zu agiren, und wer solches thut, bekommt auch leicht des Churfürsten Affaires.

Mündliche Resolution, Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 5345. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 février 1752.

Il peut être vrai, et des lettres particulières le confirment, que le comte de Metternich se soit assez bien remis dans les bonnes grâces de son maître. J'ai vu cependant une lettre de tres bonne main<sup>2</sup> qui assure qu'indépendamment de cela l'électeur de Cologne avait décidé que lui, Metternich, ne devait absolument point se mêler des affaires.

Il n'est pas bien aise de comprendre pourquoi le chancelier Ulfeld fait tant le mystérieux au sujet des affaires de Suède touchant les prétendus avis de Finlande. Quoi qu'il en soit, nous avons appris qu'on est presque entièrement revenu en Suède de l'appréhension que ces avis avaient donnée d'abord, et on n'attend que de savoir comment la cour de Pétersbourg s'expliquera là-dessus.<sup>3</sup>

Quelque habile que soit la Reine-Impératrice, il n'est pas à présumer qu'avec plusieurs dépenses assez coûteuses qu'elle fait, elle saura mettre à part des sommes considérables. Les difficultés qu'il y a pour savoir quelque chose avec précision là-dessus, ne doivent point vous rebuter; une attention sans discontinuation et l'adresse que je vous connais, vous aideront pour parvenir au but.

Je ne saurais regarder autrement les quatre camps qu'on veut former en Hongrie cette année-ci que comme des camps d'exercice, et d'ostentation peut-être encore.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. 17. 18. — <sup>2</sup> Vergl. Nr. 5344. — <sup>3</sup> Vergl. S. 46. 47.



## 5346. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland be-  
ruchtet, Paris 14. Februar, auf den Im-  
mediaterlass vom 29. Januar (S. 24):  
„Quant à ce que Votre Majesté souhaite  
de savoir par rapport à M. de Saint-  
Contest, j'aurai l'honneur de Lui dire  
qu'il me paraît que ce ministre est un  
homme de fort bon sens, très appliqué  
aux affaires et s'en instruisant avec soin,  
jouissant d'une bonne mémoire, et par-  
lant avec clarté et netteté. Les ministres  
étrangers avec lesquels je puis parler  
familièrement, pensent de même que moi  
sur son sujet et en sont contents. Le maré-  
chal de Noailles travaille de concert avec  
le duc de Richelieu à le rendre indé-  
pendant du marquis de Puyzieulx et du  
comte de Saint-Séverin. S'ils réussissaient,  
je suis persuadé que cela ne serait pas  
contraire aux intérêts de Votre Majesté,  
en ce que les affaires seraient gouvernées  
plus uniment, mais aussi par rapport aux  
bonnes intentions de M. de Saint-Contest,  
qui connaît tout le prix de l'alliance de  
Votre Majesté et sait combien elle est  
salutaire et nécessaire à la France.“

Potsdam, 26 février 1752.

Les deux dépêches que vous  
m'avez faites, l'une à la date du  
24 de janvier dernier et l'autre du  
14 de ce mois, m'ont été rendues  
à la fois. Je vois avec bien de la  
satisfaction ce que vous me mar-  
quez touchant le sieur de Contest,  
son caractère et ses bonnes inten-  
tions à mon sujet, que j'avais ju-  
gées un peu autrement,<sup>1</sup> par les  
réponses sèches et laconiques qu'il  
vous avait données sur les insinua-  
tions les plus importantes et pres-  
santes même que vous lui aviez  
faites. D'ailleurs il me reste en-  
core quelque appréhension au sujet  
du concert avec lequel le duc de  
Richelieu et le maréchal de Noailles  
travaillent à le rendre indépendant  
de Messieurs de Saint-Séverin et  
de Puyzieulx, parcequ'on m'avait  
persuadé que tous les deux et en

particulier le dernier<sup>2</sup> n'ont pas été trop portés autrefois pour mes in-  
térêts, en sorte que je me dois méfier un peu des vues du duc de  
Noailles, s'il est mêlé du susdit concert. Ce qui soit dit pour votre  
direction seule.

Quant aux nouvelles du jour, je m'en rapporte à ce que le rescrit  
ci-clos du département des affaires étrangères vous en marquera, et je  
n'ai qu'à y ajouter qu'en conséquence de mes lettres de Danemark de  
la plus fraîche date le parti anglais doit avoir déjà beaucoup gagné sur  
le roi de Danemark, pour le déterminer en faveur de la princesse de  
Galles, et que le baron de Bernstorff, à la tête de ceux qui poussent  
cette affaire, devient de jour en jour plus puissant, jusqu'à écarter ceux  
qui ne sont pas de son parti, et y substituer ses créatures; qu'aussi le  
comte Lynar pourrait bien avoir ordre de se rendre incessamment au  
comté d'Oldenbourg, pour y faire les fonctions de gouverneur, sans qu'il  
lui soit permis de retourner à Copenhague.<sup>3</sup>

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 39. 45. — <sup>2</sup> Noailles. Vergl. Bd. VIII, 440. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. VIII, 355.

5347. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 26 février 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 19 de ce mois. Je ne suis point surpris des allures que je vois prendre au baron de Bernstorff et de la manière dont il commence à développer son grand penchant pour l'Angleterre.<sup>1</sup> Si la France avait voulu me croire là-dessus,<sup>2</sup> elle aurait prévenu peut-être bien des inconvénients; mais comme il n'y a plus à y remédier, il faut voir ce qui en arrivera de suites, auxquelles vous devez avoir une attention non interrompue, afin de m'en faire des rapports bien exacts.

Federic.

Nach dem Concept.

5348. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 février 1752.

Je suis bien aise d'apprendre entre autres par votre rapport du 15 de ce mois le choix qu'on vient de faire en Suède d'un bon sujet pour relever le sieur de Greiffenheim de son poste à Pétersbourg, quoique je ne m'y intéresse plus autant qu'autrefois,<sup>3</sup> vu que l'époque la plus dangereuse est passée et qu'il n'y aura guère à négocier à Pétersbourg des choses d'importance relativement à mes intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5349. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 février 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 11 de ce mois. Quant aux propos aussi indécents que ridicules que quelques-uns des membres du Parlement anglais ont tenus également sur mon sujet qu'à l'égard de la France, je vous ai déjà prévenu<sup>4</sup> que, pour ce qui m'en regarde, je ne m'en soucie du tout, mais les traite avec ce mépris qu'ils méritent. Cependant, s'il y a des occasions où l'on vous parlera au sujet des prétendus subsides que la France me payait,<sup>5</sup> je vous permets de donner alors hautement le démenti là-dessus et de traiter tout cela en contes frivolement controuvés.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5350. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 26 février 1752.

Votre rapport du 18 de ce mois m'a été bien rendu. J'ai traité avec ce mépris que méritent les propos également impudents et ridi-

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 5346. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 5. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. VII, 324. 328 VIII, 190. — <sup>4</sup> Vergl. S. 45. — <sup>5</sup> Vergl. Nr. 5350.

cules que quelques personnes du Parlement anglais ont lâchés, à ce que j'ai appris, contre moi, à l'occasion des débats qu'il y a eu touchant le traité de subsides fait avec la Saxe; aussi n'en ferai-je relever rien. Si cependant des gens venaient vous sonder ou entretenir sur ces subsides prétendus que la France me donnait, vous devez donner hautement le démenti à des sottises pareilles et les traiter d'illusion et de chose malicieusement controuvée, vu qu'il n'y a rien de plus vrai que je n'ai tiré un sou en argent de la France depuis tout le temps de mon règne,<sup>1</sup> quoiqu'il y ait d'autres exemples assez fréquents que les alliés des Puissances maritimes n'ont pas agi avec une discrétion pareille envers elles.

Federic.

Nach dem Concept.

5351. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 26 [février 1752].

Ma très chère Sœur. Vous avez très bien deviné que le margrave de Schwedt n'en mourrait pas; il a fait venir son frère et l'a reçu en polisson avec cette éloquence grossière que vous lui connaissez. Dites-moi, je vous prie, ma chère sœur, par quelle raison le margrave d'Ansbach s'empresse-t-il si fort de renouveler avec moi de vieux pactes de famille? Il a envoyé ici une espèce d'imbécile, son ministre de cabinet, comme il le qualifie, de Hutten, et il veut absolument que j'aille au-devant de lui dans quelque station de poste, ce que je ne ferai pas assurément.<sup>2</sup> Seckendorff est de même dans un empressement extraordinaire de conclure ce traité. Je n'y comprends rien, il faut qu'il y ait un dessous des cartes, que peut-être vous pouvez savoir.

Dès que le relieur m'aura remis mes *Visions folles*,<sup>3</sup> j'aurai l'honneur de vous les envoyer. Conservez-moi toujours vos bontés et soyez persuadée, ma chère sœur, que mon cœur, ma personne et toutes mes pensées sont à vous et pour vous, étant, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

5352. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE HUTTEN A POTSDAM.

Potsdam, 28 février 1752.

Monsieur le Baron de Hutten. J'ai été bien aise de voir par la lettre que vous m'avez faite, l'empressement où vous êtes pour entrer en négociation sur la commission dont le Margrave votre maître vous

<sup>1</sup> Vergl. Bd. IV, 271. 272. 390; V. 424. — <sup>2</sup> Vergl. S. 35. 40. — <sup>3</sup> Die 1752 gedruckte zweite Auflage der *Ceuvres* du Philosophe de Sanssouci enthält als neues Stück die „Art de la Guerre“, welche der König wohl mit Beziehung auf die „Réveries“ des Marschalls von Sachsen als „Visions folles“ bezeichnet. Vergl. Bd. VIII, 197. 322.

a chargé pour moi. Comme les circonstances ne me permettent pas que j'entre moi-même dans tout le détail qui y peut avoir rapport, je veux bien vous adresser à mon ministre d'État et de cabinet, le comte de Podewils, qui, en conséquence des ordres que je lui ai faits à ce sujet, entendra vos propositions et vous marquera mes intentions là-dessus, en sorte qu'il ne dépendra que de vous de lui faire une ouverture confidente sur vos commissions et de vous expliquer avec lui.

Nach dem Concept.

Federic.

5353. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 28 février 1752.

Comme le sieur de Hutten que le margrave d'Ansbach m'a envoyé pour me faire les propositions dont vous êtes déjà informé en partie, m'a rendu ses lettres crédenciales, que je vous envoie à la suite de celle-ci, je l'ai adressé à vous afin qu'il s'explique avec vous sur les commissions dont le Margrave son maître l'a chargé; aussi écouterez-vous ce qu'il vous proposera et entrez avec lui en négociation.

Autant que j'ai pu pénétrer de sa commission, elle roulera sur trois points, savoir:

Sur le renouvellement des anciens pactes de famille entre ma maison et ses branches dans la Franconie. A ce sujet je vous dirai par votre direction que vous aurez à répondre audit sieur de Hutten que, si ce renouvellement saurait faire plaisir au Margrave, je m'y accommoderai bien, et encore sans rien prétendre en revanche du Margrave et sans le vouloir obliger à quelque redevance. Vous pourrez même vous concerter avec le sieur de Hutten sur le projet à faire dudit renouvellement.

Quant au second point, qui pourra regarder l'entrevue particulière et en lieu tiers que le Margrave me demande, vous insinuerez à son ministre que je [ne saurais] point me rendre à une assignation si obligeante, parceque je ne voyageais jamais en hiver, quoique je regrettasse de voir absolument reculé par là le plaisir de voir le Margrave.

Le troisième point de sa négociation sera apparemment une avance en argent, qu'on demandera sous prétexte des finances dérangées du Margrave, et pour lui rendre par là du poids à soutenir mes prétendus intérêts. Sur cet article vous n'entrez point, sinon qu'en lui insinuant que, par une économie réglée, le Margrave serait bien à même de redresser ses finances peut-être un peu délabrées et d'être toujours en fonds. Enfin, vous esquiverez cette proposition adroitement, en faisant comprendre au sieur de Hutten qu'il ne gagnerait rien là-dessus

Voilà tout ce que j'ai à vous dire sur cette négociation.

Nach dem Concept.

Federic.



## 5354. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam, 29 février 1752].

Mon cher Frère. Nous avons eu ici<sup>1</sup> un original qui nous a amusé tous ensemble : c'est M. de Hutten, envoyé extraordinaire de Son Altesse d'Ansbach. Je ne vous en dis rien, parceque je ne veux point lui ôter le plaisir de la nouveauté; mais depuis *le Glorieux*<sup>2</sup> il n'y a pas eu hors du théâtre un personnage plus fat et plus suffisant que Son Excellence.

Je vous embrasse, mon cher frère; je me rendrai à Berlin dans les premiers jours du mois prochain, en vous assurant de la tendresse parfaite avec laquelle je suis à jamais, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5355. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 février 1752.

Je suis tout-à-fait de votre sentiment quand vous me marquez par votre rapport du 18 de ce mois que les Suédois ne sauraient mieux faire que de finir la présente Diète et de la congédier, parceque tout aussi bien il ne reste guère d'affaires intéressantes qui méritassent que pour elles la Diète fût traînée encore.

Federic.

Nach dem Concept.

5356. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 février 1752.

Je vous sais bon gré des détails que vous m'avez marqués touchant les extraordinaires qu'on paie aux troupes de la Reine-Impératrice, quand elles entrent dans quelque campement; il me fait plaisir d'être instruit sur de pareilles particularités qui, malgré qu'elles ne sont qu'un petit objet, me sont cependant instructives, en sorte que vous n'en laisserez rien en arrière, quand il en viendra quelque chose à votre connaissance. Au surplus, je n'ai nul lieu de douter que les camps qu'on assemblera à différents lieux en Hongrie, n'ont d'autre objet que pour y exercer les troupes.<sup>3</sup>

En conséquence des dernières nouvelles de Suède on revient de plus en plus des appréhensions qu'on avait prises sur les prétendues démarches des Russiens en Finlande, et l'on commence de s'apercevoir que le ministère de Suède s'est trop précipité à cet égard et que c'est une affaire qui n'aura nulles suites.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> 26.—29. Februar. — <sup>2</sup> Comédie von Destouches. — <sup>3</sup> Vergl. S. 48. — <sup>4</sup> Vergl. S. 48.

Au reste, voilà une espèce de bonace dans les affaires politiques et qui durera peut-être jusqu'au temps où le roi d'Angleterre sera arrivé à Hanovre, où sans doute il donnera le branle à l'affaire de l'élection pour la mettre à sa perfection, en quoi il ne saurait mal réussir, vu l'indifférence avec laquelle la France envisage cette affaire.

Nach dem Concept.

Federic.

5357. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 29 février 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 22 de ce mois et je ne saurais que vous témoigner ma satisfaction de l'attention que vous avez eue de vous procurer les états de guerre de l'année passée lesquels vous venez de m'envoyer avec les autres pièces y jointes. J'en ai été fort content et je m'attends à recevoir bientôt de vous les autres avis que vous me faites espérer à cette occasion, de même qu'un plan exact de la réduction qui doit encore avoir lieu parmi les troupes de la République, dont je vous saurai beaucoup de gré.

Pour ce qui concerne les démarches qu'on impute aux Russes d'avoir fait en Finlande,<sup>1</sup> on sait à l'heure qu'il est que ce n'est simplement que par un mésentendu que les Suédois ont pris une fausse alarme là-dessus, le ministre russe à Stockholm y ayant contredit hautement.

Au reste, je regrette de ne pouvoir pas soulager dans le moment présent les circonstances dans lesquelles vous vous trouvez, mais je me souviendrai de vous, quand quelque bénéfice ecclésiastique viendra à vaquer à ma disposition, pour voir ce que je pourrai faire alors en votre faveur.

Nach dem Concept.

Federic.

5358. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 18.

Februar: „Je crois devoir ajouter encore à ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté par ma précédente au sujet de M. de Contest,<sup>2</sup> qu'il a toujours joui de la réputation d'un bon citoyen et d'un homme de bien. Il est l'unique ministre qui ne communique pas les affaires à la Pompadour. Cependant, comme il ne se mêle que de son département, sans faire aucune brigue, ni ne cherche à procurer des emplois lucratifs à ses créatures, on ne travaille pas contre lui.“

Potsdam, 29 février 1752.

Je suis bien aise que vous ayez bien voulu justifier dans mon esprit M. de Contest; il n'y a que ses réponses sèches et froides qui me paraissent un peu étranges, je les attribue à présent à la timidité assez ordinaire à ceux qui ne font que d'entrer dans les affaires.

J'applaudis parfaitement au sentiment qu'il vous a marqué au sujet

<sup>1</sup> Vergl. S. 53. — <sup>2</sup> Vergl. S. 49.

des avis de Stockholm touchant les desseins attribués aux Russes en Finlande;<sup>1</sup> aussi paraît-il de plus en plus qu'il y a du malentendu dans cette affaire et un peu trop de précipitation de la part du comte Tessin là-dessus.

Quant aux desseins de la cour de Vienne relativement à la succession au trône de Pologne, le sieur Castera sera à même de marquer ce qui en est, parcequ'il est au fait de ce qui s'est tramé à ce sujet. Je sais d'ailleurs que le comte de Brühl a été informé de cette affaire, mais qu'il a tâché de la supprimer, ce qui m'a fait croire qu'il a été lui-même de l'intrigue.

La résolution qu'on a prise de faire relever le comte Vaulgrenant par le duc de Duras, m'a fait plaisir. J'ai connu moi-même autrefois le premier,<sup>2</sup> que j'ai trouvé alors très mauvais négociateur et à qui les Saxons faisaient accroire tout ce qu'ils voudraient.

Au reste, je vous sais gré de l'avertissement que vous m'avez donné du dessein pris en Angleterre contre les vaisseaux de la Compagnie Asiatique à Emden,<sup>3</sup> mais comme l'un de ces vaisseaux est déjà parti, avant que votre avis m'est parvenu, il faut bien l'abandonner à présent à sa bonne fortune.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5359. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 29 février 1752.

J'ai reçu votre rapport du 22 de ce mois. Comme mes ministres du département des affaires étrangères vous auront déjà fait part de ce qui s'est fait jusqu'à présent au sujet de l'affaire de Bentinck,<sup>4</sup> je me borne à vous dire que je ne vois rien qui presse dans cette affaire, qu'il m'a paru nécessaire de faire envisager à la cour de Danemark l'irregularité de son procédé et qu'au bout du compte l'on pourra toujours terminer l'affaire avec gré du Danemark et de la manière que ma dignité n'y soit exposée. En attendant, je suis persuadé que, depuis que la négociation du Danemark en Russie a échoué, elle se gardera bien de faire des écarts désobligeants à ce sujet.<sup>5</sup>

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 25 Anm. 2; 53. — <sup>2</sup> Im December 1745 nach der Einnahme von Dresden. Vergl. Bd. IV, 402. — <sup>3</sup> Ein Postscript zu dem Bericht des Marschalls von Schottland vom 18. Februar meldet als verbürgt „que les Anglais ont non seulement donné ordre de refuser aux vaisseaux de la compagnie d'Emden l'entrée dans leurs ports, mais qu'ils ont armé aussi un des bâtiments de leur compagnie pour les visiter et en enlever tous les matelots sujets de la Grande-Bretagne qui se trouveraient dessus.“ Vergl. S. 28. — <sup>4</sup> Vergl. S. 44. — <sup>5</sup> Vergl. Bd. VIII, 545. 565. 570. 575.

5360. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 4 mars 1752.

Je ne suis aucunement surpris de ce que vous m'apprenez du pli que M. de Bernstorff commence à prendre en conséquence de votre rapport du 26 passé; je m'y suis attendu par tout ce qui m'était revenu de son caractère, tandis qu'il était encore en France.<sup>1</sup> Il n'y a nul doute qu'il ne restera pas en si bon chemin et que le grand-maréchal comte de Moltke ne s'en ressentira tôt ou tard, à moins qu'il ne cherche à le prévenir et à ne pas lui laisser le temps de s'ancrer tout-à-fait dans les bonnes grâces de leur maître. Vous, qui êtes sur le lieu, vous devez songer s'il n'y a pas moyen que vous sachiez faire faire des insinuations adroites par la troisième [ou] quatrième main, et sans que vous y paraissiez, audit comte Moltke, afin qu'il réfléchît sur le danger que sa fortune court avec un sujet d'une ambition aussi démesurée que la sienne, et sur la nécessité qu'il y avait de s'en débarrasser avant que l'autre le prévînt.

Federic

Nach dem Concept.

## 5361. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 4 mars 1752.

Il est bien sûr, au moins toutes les nouvelles nous le confirment, qu'il s'en faut bien que la négociation à Madrid soit rompue; tout au contraire la cour de Vienne paraît être dans une parfaite tranquillité sur le bon succès de cette négociation, et ceux-là qui sont à même d'en être bien instruits, font assez apercevoir qu'ils regardent la signature du traité comme immanquable et prochaine.<sup>2</sup> D'ailleurs la susdite cour se promet bien d'autres succès encore de l'habileté et du savoir-faire du comte Migazzi, quand après son arrivée à Madrid il entrera en négociation.

Voilà l'effet déplorable de l'indolence du ministère de France, et il ne saura guère manquer que, quand il continuera, tout comme il a fait jusqu'à présent, de ne rien faire, mais de laisser faire tranquillement aux voisins jaloux et ennemis de la France tout ce qu'ils prétendent, ceux-ci succéderont dans toutes leurs négociations et parviendront, au bout du compte, à leur grand but d'avoir isolé la France de ses amis les plus naturels et de lui avoir ôté toute son influence dans les grandes affaires.

Fédéric.

Nach dem Concept.

\* Vergl. S. 50. — \* Vergl. S. 47.



## 5362. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 mars 1752.

Ma très chère Sœur. Je suis persuadé que vous êtes mieux au fait des intrigues de la Diète que moi qui en suis éloigné de deux cents milles. Je crois et il est assez apparent que les bruits répandus sur la Russie<sup>1</sup> ont été divulgués avec précipitation; mais, ma chère sœur, vous ne trouverez pas mauvais ni plus ni moins que je vous exhorte toujours à la concorde et que je vous rappelle la nécessité qu'il y a de réunir tous les esprits, de céder chacun quelque chose de son côté, pour se rapprocher et pour ne faire qu'un corps de toute la nation. Il est sûr qu'il y a bien des choses dans la forme présente du gouvernement de Suède qui gênent le pouvoir royal et même le mettent en compromis avec le Sénat, il est encore certain que le feu Roi s'est trop relâché de ses droits; mais le temps de réformer ce gouvernement n'est pas encore venu, et, pendant qu'il arrive, je crois qu'il est de la bonne politique d'un peu mieux déguiser ses sentiments.

Je fais mille vœux pour que votre Diète finisse bientôt,<sup>2</sup> afin que vous puissiez jouir tranquillement et sans tant de gêne de votre dignité; je souhaite en même temps de n'apprendre que de bonnes nouvelles de votre santé et de votre satisfaction, vous assurant, ma chère sœur, qu'on ne saurait être avec plus de tendresse que je ne suis, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5363. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 mars 1752.

Quoiqu'il soit bien fâcheux que le Sénat de Suède pousse à l'outrance ses droits et prérogatives contre le Roi et que des disputes de nulle importance comme celles que vous touchez dans votre dernier rapport du 14 du mois passé, servent à nourrir et à augmenter les aigreurs qu'il y a entre le Roi et le Sénat, cependant l'on ne peut pas disconvenir que c'est par le choix et par l'élection des États de Suède que le Roi est parvenu à la dignité royale et qu'on a réglé avec lui, par une capitulation, les conditions auxquelles il doit s'assujettir, et qu'en bonne conséquence il n'aurait fallu point accepter ces conditions et renoncer à l'élection, ou, après l'avoir acceptée, se conformer à la loi qu'on s'est imposée et observer la forme présente de gouvernement telle qu'elle est établie. Voilà ma façon de penser, que je vous n'explique cependant que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 21. 25. 55. — <sup>2</sup> Vergl. S. 53.

## 5364. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Ammon berichtet, Paris 20. Februar: „Le sieur de Trudaine m'a dit que l'article 19<sup>1</sup> ne servirait qu'à en imposer aux Anglais et que la France n'en exigerait jamais l'exécution. Je lui ai proposé l'expédient suivant, savoir d'insérer dans le traité d'alliance l'article en question, et de l'annuler par un autre article séparé et secret.“

Potsdam, 7 mars 1752.

Je veux bien agréer l'expédient dont vous vous êtes avisé et que vous me proposez par votre rapport du 20 du mois passé, sur l'article 19 du traité à faire, cependant toujours à condition expresse que cela ne m'engage à rien et que ce qu'on y stipulera contre mes intentions que je vous ai déclarées par mes

lettres du 22 et du 25 de janvier dernier, soit déclaré nul le plus authentiquement par un autre article séparé et secret, de façon qu'il ne puisse jamais arriver ni chicane ni dispute là-dessus. C'est pourquoi il faut que vous mesuriez bien les termes dont vous vous servirez dans le projet de l'article séparé que vous coucherez à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5365. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 7 mars 1752.

J'ai reçu votre rapport du 26 de février passé et je veux bien ne pas vous laisser ignorer qu'on est moins encore informé en France des termes dans lesquels se trouve la négociation à Madrid, que nous le sommes ici.

Ceci m'engage à croire que M. de Vaulgrenant, quoique présent à Madrid, n'a point de notion exacte des circonstances relatives à ladite négociation qui s'y traite sous ses yeux, et qu'il faut qu'il s'en laisse imposer à cet égard, tout comme cela lui arriva autrefois à Dresde.<sup>2</sup>

Mais, après tout, je pense, selon que je conçois l'affaire, que la négociation susmentionnée ne prendra point du tout de consistance ou du moins qu'elle tournera de manière que les articles les plus intéressants aux cours de Vienne et d'Angleterre n'y auront point lieu.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5366. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 7 mars 1752.

J'ai reçu votre dépêche du 22 et du 25 du février passé. Quant à la négociation à Madrid, nos nouvelles de Vienne continuent de nous assurer que les personnes qui étaient les mieux instruites à ce sujet, ne

<sup>1</sup> Vergl. S. 13 Anm. 2; 21 Anm. 1. — <sup>2</sup> Vergl. S. 55.

doutaient plus au moment présent que, malgré quelques difficultés qui s'étaient élevées à cet égard, la signature du traité se ferait, et qu'elle était prochaine.

Pour ce qui regarde vos explications sur le défalquement que je me suis proposé de faire des prétentions de mes sujets sur le reste des dettes de la Silésie,<sup>1</sup> il me paraît que vous n'avez pas assez songé que je n'aurai jamais à espérer quelque chose de réel de la garantie de l'Angleterre sur mes possessions de la Silésie; que, quant au susdit défalquement, j'ai tout le bon droit de mon côté; que, si contre toute raison le ministère anglais n'en veut pas convenir, ce n'est pas de ma faute; qu'en attendant les Anglais n'ont point de privilège de maltraiter impunément mes sujets, pendant que je suis en pleine paix avec l'Angleterre, et que, si jamais le cas était tourné en sorte que c'était moi qui avait fait prendre quelques vaisseaux aux Anglais, ce seraient sûrement ceux-ci qui en jetteraient de hauts cris sur l'injustice que j'avais commise à leur égard.

Federic.

Nach dem Concept.

5367. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 8 mars 1752.

Je vous remercie bien des particularités dont vous m'avez instruit touchant la fâcheuse situation où se trouve le Margrave par rapport à ses finances,<sup>2</sup> en conséquence de ce que le sieur de Hutten vous en a voulu bien confier. Cela me fait comprendre les raisons que ses ministres ont eues pour marquer un empressement tout-à-fait singulier et extraordinaire touchant la commission du susdit de Hutten;<sup>3</sup> apparemment que le Margrave se trouve vivement pressé par quelques-uns de ses créanciers, et que l'on n'a trouvé autre ressource qu'en se jetant dans mes bras, en me faisant fort valoir les prétendus services qu'on serait à même de me rendre, si je tirais le Margrave des dettes où il s'est embourbé.

J'ai été bien fâché d'apprendre l'état triste et agonisant où se trouve milord Tyrconnell à l'égard de sa santé. Comme il n'est plus à espérer qu'il en revienne, il faut tâcher d'obtenir de la cour de France un autre sujet, à la place de Milord, qui ne soit point brouillon et inconsidéré, mais intelligent, doux et raisonnable, qui sait garder un secret pour oser lui en confier, et auquel je saurai prendre confiance, tout comme il faut qu'il ait également la confiance de sa cour pour être cru d'elle.<sup>4</sup>

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 29. — <sup>2</sup> Vergl. S. 52. — <sup>3</sup> Vergl. S. 51. — <sup>4</sup> Vergl. Bd. VIII, 598.

5368. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF  
FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 10. März 1752.

Nachdem Ich aus Eurem hierbei zurückkommenden Bericht und dessen Anlage diejenigen Punkte mit mehreren ersehen habe, welche des Herzogs von Mecklenburg-Schwerin Durchlaucht durch Dero nach Berlin gesandten und deshalb specialiter bevollmächtigten Vicekanzler Ditmar proponiren,<sup>1</sup> auch unter solchen die Erneuerung der bereits subsistirenden Verträge und Bündnisse nebst einer näheren Zusammensetzung antragen lassen, so ertheile Ich Euch zur Resolution, wie gegen alle specificirte Punkte sammt und sonders nichts zu sagen habe und Euch mithin autorisire, dass Ihr nach solchen mit oberwähntem Bevollmächtigten weiter negotiiren und bis zu Meiner Ratification schliessen sollet.<sup>2</sup>

Ich stehe zwar noch in einigem Zweifel, ob gedachter Herzog auf so hohe Summen, als zu Abführung der hannoverschen Truppen aus den mecklenburgischen Landen erfordert werden dürften,<sup>3</sup> bei hiesigen Particuliers und der churmärkischen Landschaft Credit wird finden und denenselben gnugsame Sicherheit desfalls wird bestellen können;<sup>4</sup> sollte es aber geschehen, und es alsdenn nur auf Meine Garantie deshalb ankommen, so werde Ich mit solcher nicht entstehen, zumalen wenn Ihr es bei der Negociation adroitement dahin zu richten wüsstet, dass in Entstehung richtiger Bezahlung derer Capitalien und Interessen die Meinigen sich jedesmal selbst an die verschriebenen Hypotheken halten und ohne alle Form von Process, oder bei denen Reichsgerichten deshalb klagen zu dürfen, von Mir darin maintainiret werden sollen, und dass überdem Ich mehrerer Sicherheit halber einen gewissen festen Fuss in der Stadt und Festung Dömitz bekommen könne; wegen welchen letzteren Punktes aber Ihr die Sache ganz delicat nehmen müsset. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

F.

Nach der Ausfertigung.

5369. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 mars 1752.

J'ai été fâché d'apprendre par votre rapport du 28 dernier que la bonne intention du Comité Secret, en tâchant de ramener la concorde

<sup>1</sup> Von 1442, 1603 (vergl. Möner, Kurbrandenburgs Staatsverträge im siebzehnten Jahrhundert S. 589), 1708 und 1717. — <sup>2</sup> Der „Erneuerte Erbvertrag“ mit Herzog Christian Ludwig von Mecklenburg-Schwerin ist am 14. April 1752 vollzogen worden. — <sup>3</sup> Die Kosten der Execution von 1719, für welche dem Churfürsten von Hannover der Pfandbesitz mecklenburgischer Aemter zugewiesen war, wurden auf fast zwei Millionen Thaler geschätzt. Vergl. Bd. I, 367. — <sup>4</sup> Wie dies ein Artikel des von mecklenburgischer Seite vorgelegten Vertragsprojectes in Aussicht nahm.



entre les deux partis, n'a point eu succès. Je suis cependant ni plus ni moins du sentiment qu'il faut de toute nécessité que les esprits se réunissent, qu'ils cèdent quelque chose chacun de son côté, et qu'ils pensent qu'il y va du salut de la Suède de ne faire qu'un corps. Au reste, tant que le *Plenum* s'amusera avec des misères telles que de régler le rang des sous-lieutenants à l'égard des lieutenants aux gardes, les puissances voisines n'en auront guère grande opinion.

Nach dem Concept.

Federic.

5370. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 11 mars 1752.

Il n'est pas impossible que le général Pretlack, peu content qu'il doit être de ce qu'il n'a plus le même ascendant sur la cour de Pétersbourg qu'autrefois, n'ait sollicité lui-même son rappel; car on m'a voulu assurer qu'il s'en fallait beaucoup qu'il y jouât un rôle aussi brillant que celui qu'il a joué pendant sa première mission, et qu'il y doit être, à proprement parler, ni bien ni mal.<sup>1</sup> Encore d'autres lettres de Pétersbourg marquent qu'il y avait des apparences que son départ de Pétersbourg ne paraissait guère éloigné.

Nous n'avons plus de nouvelles touchant l'affaire de Finlande,<sup>2</sup> on paraît être à Stockholm tout-à-fait tranquille là-dessus, et je présume moi-même que cette affaire n'aura plus de suites et qu'on laissera en repos la Suède peut-être jusqu'à une autre Diète future.

Vous faites fort bien qu'en conséquence de votre rapport du 26 du février passé, que vous m'avez envoyé par l'express du général major de Treskow, vous ne marquez trop d'empressement touchant la vente de Turnhout.<sup>3</sup> Il faudra voir ce que le comte de Tarouca vous dira de la réponse qui arrivera de Bruxelles. En attendant, je vous dirai pour votre direction que, pourvu que vous voyiez de bonnes dispositions pour faire cette acquisition, je serai content quand la vente se fera à raison de quatre pour cent,<sup>3</sup> et d'ailleurs je serai bien aise pour plus d'une raison, quand je pourrai me défaire d'une manière avantageuse de cette terre.

Nach dem Concept.

Federic.

5371. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 11 mars 1752.

Je ne crois que trop fondé ce que vous conjecturez des sentiments à présent peu favorables de l'Espagne vis-à-vis de la France et de son peu d'empressement pour renouer avec elle; mais ce qui me frappe

<sup>1</sup> Vergl. S. 34. — <sup>2</sup> Vergl. S. 53. 57. — <sup>3</sup> Vergl. S. 37.

plus que tout cela, c'est la grande indifférence avec laquelle les ministres de France regardent ces affaires, et la vivacité trop remarquable avec laquelle les ennemis de la France poursuivent leur plan pour saper sa puissance et pour la mettre hors d'influence dans toutes les affaires de l'Europe, sans que les susdits ministres emploient aucun des moyens qu'il faudrait pour prévenir toutes les suites fâcheuses qui résulteront, si une fois les rivaux de la France ont réussi à lui arracher l'Espagne.

Mon intention est donc que vous preniez une occasion favorable pour donner du réveil là-dessus aux susdits ministres et que vous les piquiez par l'exemple de Louis XIV, en leur représentant modestement que ce Prince avait tout hasardé pour faire monter son petit-fils au trône de l'Espagne, dans la vue qu'il dût être une intelligence et liaison constante et perpétuelle entre les deux branches de la maison de Bourbon, à quelle fin le susdit Prince avait sacrifié ses forces et ses trésors; qu'en conséquence il serait bien douloureux, si l'on reprochait à juste titre un jour au ministère d'â présent de la France d'avoir laissé sortir de ses mains un allié si proche et si important à tous égards; que ces ministres n'avaient qu'à réfléchir sur le grand embarras où se trouverait la France, quand elle se verrait jamais nécessitée d'entrer dans une nouvelle guerre et que l'Espagne y resterait neutre, et combien cet embarras augmenterait, si la dernière favorisait alors les ennemis de la France ou lui donnait à craindre sur ses dispositions, pour ne rien dire ici des suites préjudiciables au commerce de France, quand une fois l'Angleterre aura gagné l'ascendant sur l'Espagne. Enfin, je laisse à votre dextérité de représenter tout ce que dessus aux ministres de France de la manière la plus convenable, pour leur donner du réveil sur cette importante affaire, dans des termes les moins choquants à eux.

Comme milord Tyrconnell tire malheureusement à sa fin, ayant été depuis quelques jours très mal et dans un état agonisant, en sorte qu'on s'attend, à chaque heure, à sa mort, et qu'il m'importe beaucoup à ce qu'alors son poste soit rempli par un autre sujet sage, raisonnable et point brouillon ou évaporé, à qui je puis prendre confiance et qui sait garder un secret qu'on lui confie, mais qui avec tout cela ait également la confiance de sa cour, afin qu'elle se fie à ses rapports et y fasse réflexion — vous devez faire de tout votre mieux pour disposer les ministres, s'il y a moyen, à ce qu'au cas de mort de milord Tyrconnell sa place soit confiée à un sujet tel que je le souhaite.

Au reste, que le passage que vous trouverez dans la dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères, de ne faire rien sentir aux ministres de France des réflexions susdites touchant l'Espagne, ne vous embarrasse pas, ma volonté étant que vous devez suivre plutôt ce que je vous ordonne en conséquence de mes ordres immédiats.

## 5372. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 13. März 1752.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, von Höchstderoselben wegen Ew. Excellenz sofort zu melden, wie Se. Königl. Majestät aus dem von Ew. Excellenz gestern erhaltenen Schreiben mit vielem Leidwesen und Regret erschen hätten, dass Mylord Tyrconnell endlich dennoch an seiner Krankheit succombiren und endigen müssen.<sup>1</sup>

Ew. Excellenz möchten nunmehr vor dessen hinterbliebenen Wittibe alle möglichste Attention haben, ihr Sr. Königl. Majestät Mitleiden versichern und sonsten alle Höflichkeiten von der Welt thun; wie dann Ew. Excellenz von Sr. Königl. Majestät wegen die Dames zu Berlin ersuchen möchten, bei gedachter Mylady zu gehen, um ihren Chagrin zu dissipiren und ihr sonsten alle ersinnliche Politesses zu bezeigen, die die Humanité in ihren jetzigen betrübten Umständen erforderte und die man Fremden sonst zu bezeigen schuldig wäre.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5373. AU GENTILHOMME ORDINAIRE DU ROI DE FRANCE  
LE BAILLIF A BERLIN.

[Potsdam, 14 mars 1752].

J'ai reçu votre lettre du 12 de ce mois, et je déplore bien sincèrement avec vous la perte de milord Tyrconnell. La manière dont il avait servi le Roi son maître à ma cour, lui avait mérité mon estime et ma bienveillance, et je regretterai toujours un homme aussi universellement estimable. Quelque cruelle que m'ait été cette nouvelle, j'approuve que vous vous soyez empressé de me l'apprendre. Je conçois et je partage la douleur de Milady. Le malheur affreux qu'elle éprouve, est de ceux que le temps seul peut soulager; mais si l'intérêt véritable que je prends à tout ce qui la touche et la façon dont tout le monde ressent ses regrets, peut lui donner quelque consolation, elle doit compter assurément qu'elle en trouvera des motifs ici, et que je lui ferai connaître en toute occasion le cas particulier que je faisais du digne époux qu'elle vient de perdre, et l'estime que j'ai pour elle. Dites-lui de ma part tout ce que vous croirez capable de l'en persuader. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der von Le Baillif eingesandten Abschrift im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Das Datum ergibt ein Schreiben des Cabinetssecretars an den Grafen Podewils, Potsdam 14. März, im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin.

## 5374. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 14 mars 1752.

La dépêche du département des affaires étrangères qui vout vient à la suite de celle-ci, vous confirmera la mort du comte de Tyrconnell, et je ne doute pas que vous ne fassiez bien attention sur ce que je vous ai dit par ma précédente touchant le choix à faire pour remplacer par un bon sujet le poste qui en est devenu vacant.

La susdite dépêche vous marquera encore que, malgré que M. de Saint-Contest se fût déterminé de ne faire encore aucune démarche ni à Londres ni à Vienne par rapport aux nouvelles démonstrations de la cour de Russie en Finlande,<sup>1</sup> le marquis de Hautefort a trouvé bon de s'en expliquer avec le comte d'Ulfeld à Vienne. J'ajoute à ce que ladite dépêche vous marque sur ce sujet, que, ne pouvant pas m'imaginer que Hautefort eût agi là-dessus contre les ordres de M. de Saint-Contest, j'aurais bien aimé que ce dernier se fût tenu à sa première résolution et n'eût point fait parler de l'affaire en question à Vienne. Au surplus, j'envisage cette affaire qu'autant que finie et assoupie.

Au surplus, je vous remercie bien des anecdotes dont vous m'avez instruit par votre dernière lettre immédiate; je compterais pour un événement peu agréable, si le prince de Conty réussissait à gagner toute la confiance du Roi et à s'emparer du maniement des affaires. Ce serait justement ce qui nous conviendrait le moins, sachant moi combien il est superficiel et d'ailleurs nullement fait pour les affaires.<sup>2</sup>

Au reste, parceque M. de Saint-Contest vous a paru satisfait de la nouvelle que vous lui avez donnée sur les bonnes dispositions de la cour de Cassel,<sup>3</sup> et a été du sentiment qu'on en faudrait profiter, vous lui direz qu'il faudrait donc que je sache si la France voulait effectivement des Hessois ou non, et qu'au premier cas il faudrait que je fusse exactement instruit sur les propositions qu'on pensait de faire à la cour de Cassel.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5375. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 14 mars 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 7 de ce mois. Comme il saurait bien arriver que, par le mécontentement général contre le baron de Bernstorff et par ses manières hautaines et fières vis-à-vis des autres ministres, il serait à la fin obligé de quitter son poste, vous agirez conformément à mes intérêts si d'une manière adroite et sous main vous soufflez au feu, en quoi il faudra cependant que vous vous preniez

<sup>1</sup> Vergl. S. 55. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. IV, 247. — <sup>3</sup> Vergl. S. 36.



d'une manière très prudente et de façon que vous n'y paraissiez point, ni que même le susdit ministre sache jamais vous en soupçonner.

Nach dem Concept.

Federic.

5376. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 14 mars 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 29 de février dernier et je désire de savoir de vous à quelles cours de l'Empire le lord Hyndford sera accrédité et surtout si, en conséquence de ses instructions, il viendra aussi à Berlin. Vous emploieriez donc tout votre savoir-faire et vos soins, afin de pouvoir me marquer avec toute la précision possible ce que vous en aurez pu approfondir et quelles sont proprement les cours d'Allemagne auprès desquelles milord Hyndford fera sa corvée.

Nach dem Concept.

Federic.

5377. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam, mars 1752].

Ah! mon cher frère, quand une fois l'on est mort, il est bien question de savoir si l'on aurait pu vivre. Le pauvre milord<sup>1</sup> aurait ri, s'il l'avait pu, au nez de ses disséqueurs, en voyant son foie dans la main de l'un, ses poumons dans celle d'un autre, et entendant toutes les absurdités que la faculté débite dans ces occasions. Pour moi, j'ai défendu qu'on doive m'ouvrir après ma mort; c'est bien assez de fournir matière de plaisanter au public pendant sa vie, et c'en est trop que de lui donner la comédie aux dépens de sa rate, de son foie et de ses poumons. Mes cavalcades ne m'ont pas servi de grande chose; j'ai des coliques tous les soirs et les nuits plus fortes encore; j'étage un vieux bâtiment qui tombe en ruines, et, quand je travaille au toit, le fondement s'écroule. Pour vous, mon cher frère, qui êtes dans la vigueur de votre âge, sain, gaillard, vigoureux, c'est à vous de profiter de la vie qui n'a que des charmes pour vous, c'est à vous de cueillir des fleurs, et à moi des épines; mais c'est bien la peine de vous le dire, vous le sentez vous-même. Je me contente d'y ajouter que personne n'y prend plus de part que moi et qu'aucun bonheur ne saurait vous arriver dont je ne me réjouisse autant que vous. Ce sont des sentiments vrais avec lesquels je suis à jamais, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

<sup>1</sup> Vergl. S. 63.

## 5378. A LA COMTESSE DE TYRCONNELL A BERLIN.

Potsdam, 17 mars 1752.

Milady. Le cas tout particulier que j'ai toujours fait de feu le comte de Tyrconnell, votre digne époux, dont vous pleurez la perte, doit assez vous persuader à quel point je partage la douleur que vous ressentez. Vos larmes sont justes et de nature que le temps seul peut vous fournir quelque consolation; je mêle bien sincèrement mes regrets aux vôtres et je suis véritablement mortifié que vous ayez éprouvé des malheurs si sensibles dans un pays où on ne vous a souhaité que tout le bien et la satisfaction imaginable; mais la Providence en a disposé autrement, il faut se soumettre à ses décrets. Je suis, au reste, bien fâché que l'état où vous vous trouvez, ne me permette pas de vous voir encore avant votre départ de Berlin. Vous pouvez être assurée que je ne vous oublierai jamais, et que l'estime particulière que vous méritez si bien de ma part, me rendra votre souvenir toujours cher et agréable.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5379. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 17 mars 1752.

J'ai de la peine à me persuader que ce que des Polonais à qui vous avez parlé, vous ont dit, en conséquence de votre rapport du 15 de ce mois, au sujet de la jalousie que la famille de Czartoryski portait au comte de Brühl, au point qu'elle verrait mieux rompre la Diète que de permettre que l'indigénat de celui-ci y soit confirmé,<sup>1</sup> soit exactement conforme à la vérité, car, autant que je sais, les Czartoryski regardent trop inférieur à eux le comte de Brühl, pour ne point craindre son agrandissement en Pologne. Quoi qu'il en soit, mes lettres de Pologne marquent que la Pologne était actuellement pleine de fermentation touchant la Diète prochaine, et que les différents partis étaient dans la plus grande agitation à cet égard; que les Czartoryski n'épargnaient rien pour procurer à la cour de Dresde la supériorité qu'elle souhaitait, et que leurs émissaires rôdaient à ce sujet de province en province. Que leur parti était néanmoins divisé en différentes opinions; que tous convenaient qu'il fallût que la République accédât au traité de Petersbourg,<sup>2</sup> mais que les uns opinait qu'il faudrait y ajouter des clauses pour assurer à la cour de Saxe la succession à la couronne de Pologne, au lieu que d'autres estimaient que le projet d'assurer cette succession au prince Charles de Lorraine pourrait trouver d'autant plus d'appui que les intérêts du comte de Brühl devaient le porter à y donner les mains. Ce que j'ai bien voulu vous dire pour votre direction seule.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VII, 58. — <sup>2</sup> Vom 22. Mai/2. Juni 1746. Vergl. Bd. V, 187 Anm. 2.

Ce que vous me marquez par rapport à la défense qu'on a faite aux receveurs d'accepter aucun des billets nommés *quittances*<sup>1</sup> des intérêts, en payement, m'a surpris, parceque ce n'est autre chose que de vouloir absolument ruiner tout ce qui reste encore du crédit de la Saxe. Comme jusqu'ici le comte Henricke a paru vouloir soutenir que c'était la prérogative de mes sujets créanciers de la *Steuer*, stipulée au traité de paix, qui abîmerait la *Steuer*, demandez-lui, quand vous trouverez l'occasion de le faire convenablement, si ce n'était plutôt par exemple la défense de ne plus accepter en payement les billets d'intérêts qui abîmait le crédit de la *Steuer*, que tout ce que je demandais de bon droit pour soutenir les prétentions légitimes de mes sujets créanciers.

Nach dem Concept.

Federic.

### 5380. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 17 mars 1752.

Par la grande indolence avec laquelle le ministère de France envisage à présent toutes les grandes affaires de l'Europe, on oserait dire que cette partie du monde changerait trois fois de situation, avant qu'il en fût instruit. C'est un malheur que ce ministère se fie trop aux démonstrations pacifiques que les puissances naturellement ennemies de la France savent si bien mettre en usage, et qu'il ne songe pas qu'il pourra arriver que la France sera entraînée, bon gré malgré elle, dans une guerre, dès que les cours de Vienne et de Londres estimeront avoir une supériorité entière sur la France et qu'elles croiront se trouver assez en force de faire la guerre avec succès.

Faites remarquer à M. de Saint-Contest, quand vous trouverez l'occasion convenable, que, quoiqu'il soit constaté que les vrais intérêts de l'Espagne étaient de ne se séparer jamais de la France, cependant la bonne politique exigeait qu'on eût les yeux ouverts sur ce qui se chipotait à Madrid, et si les ministres d'Espagne ne se laisseraient entraîner de faire plus des pas qu'on saurait se l'imaginer à présent, et qu'un traité de neutralité pour l'Italie saurait être un traité préliminaire à des mesures bien plus étroites à prendre pour l'avenir: enfin, qu'il serait très nécessaire de bien observer les manœuvres du comte Migazzi, vu qu'il était indubitable que la cour de Vienne avait bien d'autres vues par son envoi que la seule signature d'un simple traité de neutralité.

Nos nouvelles de Pologne sont que tout y est en grande fermentation touchant la Diète prochaine; que les Czartoryski travaillent avec une activité extraordinaire et n'épargnent rien pour y procurer la supériorité que la cour de Dresde souhaite; qu'il s'agirait principalement à cette Diète de l'accession de la République [au traité de 1746]; que tous les Czartoryski convenaient de la nécessité de cette accession, mais que les uns entre eux jugeaient qu'on pourrait y ajouter des clauses

<sup>1</sup> In der Vorlage: tances.

convenables pour assurer la succession à la couronne dans la maison de Saxe, au lieu que d'autres voudraient l'assurer au prince Charles de Lorraine, projet qui trouverait un grand appui, vu que le chevalier Williams en était le promoteur et que le comte de Brühl avait ses grands intérêts pour y donner la main. Vous pourrez communiquer tout ceci à M. Saint-Contest.

Au reste, comme les ministres de France feront apparemment bientôt le choix d'un sujet pour remplacer le poste à Berlin, tâchez à bien connaître ce sujet, pour m'en faire son portrait, en me marquant toutes les bonnes et les mauvaises qualités que vous saurez apprendre de lui.

Nach dem Concept.

Federic.

5381. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 mars 1752.

Je conviens parfaitement avec vous de la nécessité qu'il y a que la France mette plus d'attention à bien observer ce qui se traite auprès de la cour de Madrid et qu'elle soit attentive surtout aux manœuvres du sieur Migazzi; mais, à ce que je m'y entends, il coûtera encore pour mettre en mouvement le ministère de France là-dessus.

Je vous sais bien du gré des particularités que vous m'avez marquées au sujet de ce qui est arrivé avec le général Pretlack à Pétersbourg,<sup>1</sup> et j'en suis d'autant plus satisfait que mes dernières nouvelles de ce lieu me confirment pour la plupart ce que vous avez appris à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

5382. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 17 mars 1752.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. Quoique je ne sois pas assez informé jusqu'où la cour de Vienne se soit entendue avec celle de Turin au sujet des clauses et des conditions que la dernière voudrait insérer dans le traité à faire à Madrid, néanmoins il ne me reste guère plus de doute que cette négociation ne s'achemine à sa fin et que le traité ne prenne consistance.

D'ailleurs je crois que c'est avec raison qu'on envisage en Angleterre ces engagements comme assez précaires et desquels on ne saura tirer en apparence de grands avantages; mais cela n'empêche pas qu'on n'envisage ce traité comme un préliminaire à des mesures plus étroites

<sup>1</sup> Nach Klinggraffen's Bericht vom 8. März sollte die Kaiserin von Russland Pretlack's Abberufung verlangt haben, worauf der wiener Hof seinen Botschafter veranlasst hätte, dieselbe aus Gesundheitsrücksichten zu erbitten. Vergl. S. 34.



à prendre pour l'avenir, tout comme il est arrivé à l'occasion de celui qui fut fait à Pétersbourg, qui au commencement fut tout simple et purement défensif, mais auquel on a su ajouter à la suite du temps, par des articles séparés, bien d'autres choses plus importantes.

Tout ceci ne doit servir à vous que pour vous faire redoubler d'attention sur tout ce qui se passe relativement à la susdite négociation, afin de l'approfondir au possible et ne pas vous endormir sur les apparences du dehors.

Federic.

Nach dem Concept.

5383. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGR-EFFEN A VIENNE.

Potsdam, 21 mars 1752.

N'ayant rien d'ajouter à ce que le rescrit du département des affaires étrangères de cet ordinaire vous marquera, je m'y réfère, en vous recommandant de redoubler d'attention, à présent que le lord Hyndford<sup>1</sup> arrivera à Vienne et que le roi d'Angleterre va le suivre à Hanovre, pour être instruit au possible de ce qu'on négociera à la cour où vous êtes, afin de m'en donner des nouvelles avec autant de justesse et de précision qu'il se pourra faire.

Federic.

Nach dem Concept.

5384. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 21 mars 1752.

J'ai appris avec satisfaction par votre dernier rapport qu'il ne sera rien de l'entrevue des rois de Danemark et de l'Angleterre que le parti anglais aurait souhaité de pouvoir ménager, et que même le voyage de Holstein n'aura pas lieu.

Quant aux vues du ministre de Bernstorff de se réconcilier le Grand-Maréchal,<sup>2</sup> je crois celui-ci trop sage et prudent que de vouloir se fier à un homme qui a pensé s'élever à ses dépens et qui n'est revenu de son entreprise que parcequ'il n'avait trouvé présentement la conjoncture assez favorable pour y réussir, et qui apparemment n'a remis la partie qu'à un autre temps.

Federic.

Nach dem Concept.

5385. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 21 mars 1752.

J'ai reçu à la fois les rapports que vous m'avez faits du 7 et du 10 de ce mois. Je ne trouve point valables les raisons que vous alle-

<sup>1</sup> Vergl. S. 65 — <sup>2</sup> Moltke.

guez pour me dissuader de ne point faire défalquer de la somme pour l'entier acquittement des dettes de Silésie ce que mes sujets ont à prétendre touchant les pirateries injustes que les Anglais ont exercées sur eux.<sup>1</sup> Je ne sais que trop que le roi d'Angleterre me veut tout le mal possible; mais qu'en résultera-t-il, me voudrait-il moins du mal, supposé que j'eusse la complaisance de ne plus presser sur les demandes de mes sujets maltraités? Et, si ce Prince trouvait jamais l'occasion d'exécuter ses mauvais dessins contre moi, n'aurait-il pas assez de l'ascendant sur le ministère anglais de l'y faire consentir sous quelques prétextes mal fondés? Prenez d'ailleurs en considération que la démarche que je pense de faire à ce sujet, est appuyée de tout bon droit, et qu'il n'y a rien de plus juste que, quand je dois à quelqu'un et qu'en attendant mon créancier me vole, que je le paie, mais que je lui arrête ce qu'il m'a volé de ce que je lui dois, surtout quand il ne reste d'autre moyen d'avoir ma satisfaction de lui.

Nach dem Concept.

Federic.

5386. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 21 mars 1752.

J'ai été charmé d'apprendre par votre dépêche du 10 du mois présent la manière dont ma sœur, la Reine, s'est prise au sujet du comte de Tessin. Remerciez-la dans des termes les plus affectueux que vous saurez imaginer de la confiance qu'elle en a bien voulu m'en faire, et ajoutez que je ne saurais qu'applaudir extrêmement le bon biais qu'elle avait pris là-dessus; que j'espérais que tout réussirait, qu'il était sûr que les affaires ne perdront guère, quand ledit comte ne sera plus à la tête de la chancellerie, mais que d'un autre [côté] le poste de gouverneur du Prince qu'on lui conserverait, ferait cesser tout reproche d'ingratitude envers lui dont on aurait peut-être chargé la cour, si le comte Tessin s'était retiré tout à la fois.<sup>2</sup> Au surplus, dites encore en confiance à la Reine que, quant au sieur Wulfwenstjerna, il était bien fâcheux qu'il dût 6,000 écus au ministre de la cour de Vienne à Berlin qu'il avait perdus en jeu contre celui-ci.

Nach dem Concept.

Federic.

5387. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 21 mars 1752.

J'attends le rapport que vous me faites espérer au sujet des insinuations que vous ferez au sieur de Contest en conséquence de mes ordres antérieurs, et mes vœux sont qu'elles prospèrent à faire ouvrir

<sup>1</sup> Vergl. S. 29. — <sup>2</sup> Vergl. S. 25; Bd. VIII, 447.

une bonne foi aux ministres les yeux sur la décadence dans laquelle les affaires de la France tomberont, à moins qu'ils ne mettent plus d'attention sur les desseins et les entreprises de ses ennemis.

Nach dem Concept.

Federic.

5388. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 24 mars 1752.

C'est avec d'autant plus de satisfaction que j'ai vu par votre rapport du 9 de ce mois que le ministère de France a suspendu dès à présent la perception du droit de fret sur les vaisseaux de mes sujets commerçants dans les ports de France, que cela me fait bien augurer pour le bon succès de la négociation dont vous êtes chargé et qu'elle finira bientôt au gré de mes desirs, vu qu'il ne reste plus de difficultés à aplanir, après que j'ai goûté et approuvé l'expédient proposé par vous relativement à l'article 19 et au séparé et secret à faire.<sup>1</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

5389. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 24 mars 1752.

Votre rapport du 17 de ce mois m'est bien entré. Ce que je veux que vous me mandiez à présent et que vous le fassiez avec toute la justesse et précision possibles, et à moi seul immédiatement, est si donc il ne se trouve aucun parmi les régents de la République qui ait assez d'intelligence pour s'apercevoir et pour comprendre que les Anglais ne font qu'enlever à la République une branche de son commerce après l'autre, et s'il n'y en a aucun qui fasse attention pour prendre à cœur les intérêts de sa République, que les Anglais ne font autre chose à l'heure qu'il est que de tâcher de priver les Hollandais de leur commerce avec les Pays-Bas autrichiens, et que c'est à cette fin qu'ils sont sur le point de conclure un traité au préjudice de la Hollande.

Nach dem Concept.

Federic.

5390. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 25 mars 1752.

Par les circonstances différentes que vous me marquez dans votre dépêche immédiate du 13 de ce mois, je ne m'aperçois que trop qu'il n'y a presque rien à faire de stable et de solide avec le gouvernement présent en France, tandis que les choses y resteront sur le pied qu'elles sont aujourd'hui, et qu'il n'y a qu'à faire des vœux pour que le minis-

<sup>1</sup> Vergl. S. 58.

tère se remette à une assiette ferme et plus solide, afin qu'on puisse prendre confiance sur lui et que les affaires prennent un train plus heureux qu'elles ne le font actuellement.

Je vous prie de vous ressouvenir bien de ce que je vous ai marqué par ma dépêche précédente<sup>1</sup> touchant le sujet qu'on choisira pour remplacer le poste du feu milord Tyrconnell. Contribuez, si vous le pouvez, à ce que l'on y fasse un choix bon et judicieux et qu'on ne m'envoie qu'un homme doux, solide et modéré qui ne soit pas brouillon, emporté et tracassier, mais fait aux affaires et bien intentionné pour cultiver la bonne harmonie entre la France et moi; qui ait la confiance de sa cour, qui sache acquérir la mienne et qui sache porter un secret pour n'en faire d'autre usage que précisément celui qu'il en faut. Mais en cas que vous ne soyez pas à même de contribuer à ce choix, marquez-moi au moins, le plus précisément que vous saurez, son caractère, s'il est fier, orgueilleux, ou quelles sont ses bonnes ou mauvaises qualités, afin qu'on sache ici se gouverner avec lui.

Au reste, il m'est revenu à présent de très bon lieu que le comte Brühl est entré dans le dessein secret des cours de Vienne et de Petersbourg pour mettre le prince Charles de Lorraine sur le trône de Pologne, après que l'évènement de la mort du Roi d'aujourd'hui aura existé. Qu'outre les engagements qui liaient absolument ce ministre à leurs dispositions, il y avait encore ses propres intérêts qui l'attachaient à ce plan; qu'il n'avait rien à se promettre du Prince Electoral saxon et qu'il était évident que, dès que le concert était arrêté entre les deux cours impériales, ce ministre n'y avait pas regardé de mettre quelque autre sur le trône, et que les acquisitions qu'il faisait en Pologne, où il s'établissait entièrement, montraient assez clairement la tranquillité ou il était sur le successeur à la couronne, de qui seul il saurait espérer son soutien, d'autant que les Czartoryski n'auraient depuis longtemps écouté que leur jalousie, s'ils n'avaient pas eu besoin de lui pour se ménager leurs avantages et les bonnes grâces du Roi; et qu'au surplus il ne fallait point douter du dessein des deux cours impériales: qu'il y avait à Dresde un certain colonel Saint-Paul, Lorrain de naissance et élevé avec le prince Charles, qui avait beaucoup de confiance en lui, auquel ce Prince avait montré le plan, qui était fort étendu et en conséquence duquel la cour de Pétersbourg s'engageait de fournir à celle de Vienne 50,000 hommes pour exécuter ce projet.

Voilà ce que je viens d'apprendre sur ce projet, dont je laisse à votre discrétion d'en communiquer avec M. de Contest, après avoir obtenu sa promesse de vouloir vous en garder le secret.

Nach dem Concept.

Federic.



5391. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Berlin, 25 mars 1752.

Les dépêches que vous m'avez faites du 18 et du 21 de ce mois, m'ont été bien rendues. Je vous sais tout le gré imaginable du service que vous m'avez rendu en m'informant de ce que vous avez appris du plan concerté pour faire monter au trône de Pologne le prince Charles de Lorraine, quand le cas existera qu'il viendra à vaquer. Quelque hardi que soit ce plan, néanmoins les circonstances que vous m'en indiquez, portent toutes un grand air de vraisemblance, ainsi que vous me rendrez un service des plus essentiels, quand vous vous appliquerez, sans faire remarquer de l'inquiétude ni trop de curiosité, afin de vous orienter de plus en plus sur cette affaire intéressante, pour m'en instruire au plus juste.

Federic.

Nach dem Concept.

5392. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 25 mars 1752

Quoique il ne manque pas des exemples dans le temps présent que des ministres qui sont au timon des affaires, agissent diamétralement contraire aux intérêts de leurs souverains, j'ai néanmoins de la peine à me persuader que ceux de l'Espagne voudraient s'oublier au point de faire entrer leur Prince dans des liaisons avec les cours de Vienne et de Londres qui ne sauraient être ni stables ni aucunement combinables avec les intérêts de l'Espagne. Ce qui me fait présumer que peut-être le roi d'Espagne, se souciant peu de l'agrandissement des possessions de ses frères en Italie, <sup>1</sup> voudrait bien goûter un traité de neutralité et de garantie; mais de vouloir le faire entrer dans des engagements qui le mèneraient plus loin, c'est ce qui ne me paraît point vraisemblable. S'il arrivait d'ailleurs que le roi d'Espagne d'aujourd'hui vint à manquer et que la Reine douairière dût reprendre les rênes du gouvernement, les choses retourneraient sûrement à leur première face. Quant au roi de Sardaigne, il n'est nullement à presumer qu'il voudra renoncer éternellement, au moyen d'un traité de neutralité, à ses prétentions sur le Milanais et autres pays de sa convenance. Au reste, tout ce que dessus ne doit point vous empêcher à tirer des notices les plus exactes de ce qui sera convenu à Madrid entre les parties contractantes.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 36 Anm. 1.

## 5393. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 28 mars 1752.

J'ai toujours remarqué que, quand une fois l'on a commencé à une cour de culbuter des ministres ou d'en faire des changements, on ne reste pas là, mais que cela va de suite comme un jeu de carte; ainsi j'apprehende que le ministère de M. de Contest ne soit pas de longue durée. Quoi qu'il en arrive, je sais que la France se trouvera mal de ces fréquents changements de ministres et que d'ailleurs elle regrettera infiniment avec le temps qu'on ait eu si peu d'attention sur les grandes affaires présentes de l'Europe, comme celles de l'élection d'un roi des Romains, de la négociation à Madrid et d'autres encore. Malgré cela, vous ne laisserez tomber aucune occasion convenable qui se présentera pour donner du réveil aux ministres de France et de leur imprimer surtout l'exemple de Louis XIV, et combien celui-ci a donné de l'attention sur les moindres démarches que les cours de Vienne et de Londres faisaient soit dans l'Empire soit ailleurs. Je crois que de pareilles représentations aux ministres de votre part, faites à propos et réitérées, ne sauraient que faire quelques impressions sur eux et les aiguillonner à avoir plus d'attention sur les choses de la dernière conséquence pour les intérêts de la France.

Au surplus, je me souviens d'avoir fait communiquer ci-devant par feu milord Tyrconnell à M. de Puyzieulx la copie d'une instruction donnée par la cour de Vienne à son ministre à Londres, le comte de Richécourt, qu'un effet d'hasard avait fait tomber entre mes mains.<sup>1</sup> Comme il y a des choses bien intéressantes dans cette instruction et qu'on y voit déployé tout le système que la cour de Vienne s'est formé et qu'elle a suivi exactement jusqu'à présent, je serai bien aise que vous en avertissiez dans la dernière confidence M. de Contest, afin de faire chercher la susdite instruction entre ses papiers et de la lire, pour être convaincu que tout ce qu'on y a mis, a été pratiqué exactement jusqu'ici par la cour de Vienne, et qu'elle continue d'aller dans ce train, pour arriver à ses grandes vues.

Federic.

Nach dem Concept

5394. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 mars 1752.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois et attends celui que vous me ferez sur la résolution que le comte Tessin aura déclarée au sujet de la députation qui lui a été faite de la part des États.<sup>2</sup> Au reste, vous auriez pu vous épargner la peine que vous avez

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 293 Anm. 2. — <sup>2</sup> Die Deputation hatte den Grafen Tessin um die Fortführung seiner amtlichen Functionen ersucht. Vergl. S. 70.

prise pour faire un si long détail de l'affaire qui était arrivée entre le précepteur du Prince Royal et la prétrise, parcequ'elle ne vaut guère mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

5395. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 28 mars 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 3 et du 6 de ce mois, et vous sais beaucoup de gré des informations exactes et précises que vous m'avez données sur ce qui est arrivé au vaisseau de la Compagnie Asiatique d'Emden<sup>1</sup> en entrant aux dunes, au sujet de quelques matelots mutins anglais qu'il a été obligé de rendre à un garde-côte anglais. Comme, selon vous, l'on n'a point usé de violence contre ce navire, et que d'ailleurs il ne s'est rien passé à cette occasion que ce qui est conforme aux lois et à ce qui se pratique ordinairement dans de pareilles occasions,<sup>2</sup> mon intention est de ne faire aucun bruit de cette affaire, mais de faire plutôt semblant de l'ignorer entièrement. En attendant, je compte que, s'il est arrivé à la suite encore quelque chose relativement audit vaisseau qui saurait mériter mon attention, vous ne laisserez pas de m'en donner des informations exactes.

Quant à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, je suis persuadé que, parceque la France ne donne aucun signe de vie à cet egard, elle passera au gré du roi d'Angleterre, ce qui cependant ne soit dit que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

5396. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 28 mars 1752.

La dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères ayant tout épuisé ce que nous avons eu de nouvelles du jour, je m'y borne et ne vous dirai par la présente que les dépêches que vous m'avez envoyées au retour de l'exprès qui en a porté du sieur de Dewitz au comte Münchow, m'ont été fidèlement rendues, et que j'ai tout d'abord donné mes ordres au ministre d'État de Viereck et à ceux du département des affaires étrangères, pour vous donner tous les éclaircissements nécessaires touchant la baronnie de Turnhout sur la sûreté d'un acheteur, afin que vous en sachiez faire votre usage. Au surplus, dès que l'affaire de la vente de cette terre sera avancée au point que le pourcent de la vente sera réglé, on députera quelque membre de la chambre de guerre et des domaines à Clèves, qui ira sur les lieux à Turnhout,

<sup>1</sup> Vergl. S. 55. — <sup>2</sup> Vergl. S. 82 Anm. 1.

pour vérifier la réalité de la somme des revenus qu'on en a spécifié, à celui qui y sera apparemment député de la part de la régence de Bruxelles.

Nach dem Concept.

Federic.

5397. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 29. März, ein an ihn gerichtetes Schreiben des pfälzischen Ministers von Wachtendonck, Neuburg 17. März. „La lettre contient, dans la pièce qui y est close, un détail assez superficiel et peu intéressant de ce qui s'est passé à Munich entre les trois électeurs de Cologne, de Bavière et le Palatin pendant leur dernière entrevue. Par le post-scriptum ci-joint le baron de Wachtendonck mande simplement que le baron d'Asseburg, premier ministre de l'électeur de Cologne, attend quelques éclaircissements de Paris sur le projet réformé<sup>1</sup> du traité d'Association qu'on lui a envoyé d'ici, avant que de se déterminer finalement là-dessus.“

Potsdam, 30. März 1752.

Alles ist recht sehr gut, aber es wird nicht viel herauskommen, nachdem die Franzosen nachgeben. Inzwischen ist es immer gut, dass sie<sup>2</sup> wohl intentioniret bleiben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5398. AU CONSEILLER BARON ANDRIÉ DE GORGIER  
A BERLIN.

Potsdam, 31 mars 1752.

Sur la lettre du 29 par laquelle vous m'avez instruit des raisons qui pourraient bien conduire le roi de Danemark<sup>3</sup> en cas d'un second mariage de choisir la princesse Julie, sœur cadette du duc de Brunswick, préférablement à une princesse de moindre âge,<sup>4</sup> je veux bien vous dire que vous pourrez répondre à la lettre qui vous est arrivée de la part de M. le Duc sur ce sujet, que, comme en tout ceci je n'avais eu en vue que sa satisfaction et le bonheur de sa maison, je serais charmé, si toujours le choix du roi de Danemark, en se remariant, tombe sur une princesse de sa maison, et que je m'en réjouirais également par la part sincère que je prenais à tout ce qui regardait ses intérêts et sa satisfaction.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. S. 18. 48. — <sup>2</sup> Die Churfürsten von Köln und von der Pfalz. — <sup>3</sup> Vergl. S. 34. — <sup>4</sup> Vergl. S. 80.



## 5399. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 31 mars 1752.

Je vous sais beaucoup de gré de ce que vous m'avez informé des propos singuliers que le baron de Koch a tenus au sieur de Dewitz.<sup>1</sup> Puisque j'aimerais bien que tout ceci fût tiré un peu plus au clair, afin que je sache mieux pénétrer à quelle fin le baron de Koch s'était expliqué de la manière qu'il a faite audit sieur de Dewitz, vous direz de ma part à celui-ci qu'il doit tâcher habilement, et sans qu'il y paraisse de l'affectation ni de propos médité, de renouer la conversation avec le sieur de Koch et, après l'avoir fait s'expliquer encore une fois, lui dire alors que sa cour saurait être persuadée qu'elle ne me trouverait aucunement irraisonnable à tout égard et que j'embrasserais de bon cœur les occasions où je pourrais lui faire plaisir; que pour ce qui regardait l'affaire des dettes de la Silésie, l'on nous trouverait également raisonnables, que nous nous prêterions à tout ce qui serait juste et équitable et ne demanderions rien qui ne soit exactement conforme à la justice et aux dispositions du traité de paix fait entre les deux cours. Il faut que le sieur de Dewitz observe soigneusement alors, quoique toujours sans affectation, la contenance que le baron de Koch tiendra et ce qu'il lui répondra là-dessus, et qu'il vous en avertisse exactement, afin que vous m'en fassiez après votre rapport immédiatement.

Nach dem Concept.

F e d e r i c .

## 5400. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 1<sup>er</sup> avril 1752.

Les dépêches du département des affaires étrangères qui vous parviendront à la suite de celle-ci ayant rempli mes intentions sur ce qui regarde les nouvelles ordinaires, je vous y renvoie et veux bien vous faire part d'une autre qui m'a paru assez singulière; c'est que mes lettres de Vienne m'ont marqué que le baron de Koch, qui est chargé de la part de l'Impératrice-Reine d'assister aux conférences avec le sieur de Dewitz touchant les dettes de la Silésie, s'était déboutonné depuis quelques jours envers celui-ci de la sorte qu'après des assurances générales de ce que sa cour concourrait, à l'égard de l'affaire des dettes, à ce qui me ferait plaisir, pourvu que de ma part je voudrais aussi me prêter à ce qui en ferait à la sienne, il a ajouté qu'il y avait deux articles que sa cour y tenait fort à cœur, savoir, en premier lieu, mon amitié et mes liaisons sincères avec elle, qui, dans le fond, vaudraient au moins celles avec la France, et que le second article avait roule pour avoir ma voix dans l'élection.

<sup>1</sup> Vergl. die folgende Nummer.

Comme je me suis bien aperçu que tout cela n'a été qu'une insinuation maligne, pour pouvoir faire, de la réponse que j'y donnerais, quelque potpourri, afin de me brouiller avec la France ou de me rendre au moins suspect à elle, je n'ai fait que répondre en termes généraux que dans toutes choses justes et équitables je ferais volontiers ce que je pourrais pour la cour de Vienne, mais qu'aussi je ne pourrais point aller au delà de ce qui me paraissait exactement conforme à la justice et au bon droit.

Mon intention est que vous devez communiquer confidentiellement tout ceci à M. de Contest, après avoir pris sa parole qu'il vous ménagerait le secret. Vous lui ferez observer ensuite combien il était à voir clairement par là que l'intention de la cour de Vienne était toujours la même que ci-devant, savoir de séparer, s'il y avait moyen, la France avec moi et d'ailleurs de l'isoler de tous amis et alliés. Que quant à moi, la France n'avait rien à appréhender de ma part, mais qu'elle avait soigneusement à prendre ses précautions à l'égard de la cour de Madrid, puisque je craignais que celle-ci ne se bornât pas à un simple traité de neutralité d'Italie et qu'elle allât plus loin avec les cours de Londres et de Vienne.

Au reste, c'est assez tard que les ministres de France apprennent à connaître le baron de Bernstorff et sa mauvaise volonté envers la France, dont je l'ai avertie depuis tout temps.<sup>1</sup> Faites remarquer à M. de Saint-Contest à cette occasion que les ministres de France sauraient reconnaître par là ceux qui étaient les véritables amis de la France et ceux qui ne l'étaient pas. Ils doivent convenir que je n'en ai rien manqué de ce que les lois de l'amitié la plus étroite demandent, et que je les avais toujours avertis d'avance de ce qui était arrivé de contraire aux intérêts de la France,<sup>2</sup> comme du malin-vouloir du sieur de Bernstorff, des négociations à Madrid et des mesures prises pour faire consister l'élection d'un roi des Romains; enfin, que je n'avais rien à me reprocher à tous ces égards.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5401. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 3. April 1752.

Des Königs Majestät wollen, dass der von dem Herrn ter Hellen in seiner letzteren Relation vom 28. voriges eingesandte Extract der Resolution derer Generalstaaten<sup>3</sup> wegen der embdenschen Asiatischen Compagnie deren Directoren der Compagnie zur Nachricht abschriftlich communiciret werden soll.

Was die darin enthaltene letztere Passages anbetrifft, welche des Königs Majestät Sich expliciren lassen, so haben Höchstdieselbe bei

<sup>1</sup> Vergl. S. 50. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 57S. — <sup>3</sup> D. d. 21. März 1752.

dieser Gelegenheit Sich erinnert, in denen Mémoires, welche der Herr Legationsrath von Hertzberg von dem brandenburgischen Commercio gefertigt hat, gelesen zu haben, wie die Generalstaaten schon bei des Churfürst Friderich Wilhelm Zeiten ebenmässig bei Gelegenheit der Africanischen Handlungscompagnie verboten haben, dass kein Holländer bei solcher Compagnie Theil nehmen, noch derselben dienen solle, welches Verbot aber bald wieder cessiret, als gedachtes Churfürsten Durchlaucht darauf declariret, wie Sie dergestalt alle Dero Unterthanen, so in holländischen Diensten wären, reclamiren würden. Des Königs Majestät wollen dannenhero, dass der von der Hellen wegen obgedachter Resolution dahin instruiret werden solle, gehöriger Orten, jedoch in sehr glimpflichen und polien Terminis, so nichts von einer Art Drohung enthielten, zu insinuiren, wie des Königs Majestät das Vertrauen hegete, man werde holländischerseits wegen derer letzteren Passages der Resolution nicht au pied de la lettre und à la rigueur gehen wollen, noch die Schiffe der Embdisch-Asiatischen Compagnie beunruhigen, da sonst die inevitable Folgen davon sein dürften, dass Se. Königl. Majestät keinem Dero Unterthanen weiter erlaubete, in den Dienst des Staats zu treten, auch die darein bereits befindliche zu rappelliren. Welches jedoch der von der Hellen mit aller Douceur und Modération insinuiren solle.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 5402. AU PRINCE DE PRUSSE A SPANDAU.

[avril 1752].<sup>1</sup>

Mon cher Frère. Je suis bien aise que vous ayez tout trouvé en bon état auprès de votre régiment; nous exerçons ici et le commencement va encore beaucoup mieux que l'année passée. La ville de Spandau a le même sort que celle de Strasbourg. Cette dernière se trouve endettée de 700,000 écus par la faute de son prêteur Klengler, celle de Spandau ne l'est que de 200 écus; il faut espérer que cette banqueroute ne la ruinera pas. Ni la neige, ni la pluie ne nous empêchent d'exercer, nous affrontons les saisons et nous espérons d'avoir de grands avantages cette année que nous entrons les premiers en campagne, les Autrichiens et les Saxons sont encore en quartiers d'hiver. Je suis avec bien de l'estime, mon cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

<sup>1</sup> Antwort auf einen Brief des Prinzen von Preussen, d. d. Spandau 3. April 1752.

5403. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 21. März :  
„Le sort du comte de Tessin<sup>1</sup> fut enfin  
décidé, samedi passé,<sup>2</sup> il restera gouver-  
neur du prince Gustave et gardera sa place  
dans le Sénat . . . La Reine a manié  
cette affaire avec une dextérité admirable.“

„La Reine est fort satisfaite d'avoir  
réussi à faire rester le comte de Tessin,  
et il y a effectivement grande apparence  
qu'il va revivre d'abord en faveur de la  
cour. Sa Majesté m'a dit qu'elle va tra-  
vailler à le réconcilier avec le baron Un-  
gern et le général Lieven. Si cela arrive,  
le Sénat se partagera et, son union venant  
à se rompre, la force de son parti ne  
pourra presque pas manquer de s'écrouler.  
Aussi la Reine se flatte-t-elle que le Roi  
aura au moyen de cela la supériorité dans  
le Sénat, au moins d'une année de temps,  
et elle m'a recommandé à ce sujet le  
dernier secret. Il est certain que la face  
devient plus riante pour la cour.“

Nach dem Concept.

Potsdam, 4 avril 1752.

J'ai reçu vos rapports du 17  
et du 21 de mars dernier, et c'est  
avec bien de la satisfaction que  
j'ai appris par le dernier le succès  
de la démarche que la reine de  
Suède a faite pour faire rester le  
comte Tessin. Rien ne me fera  
plus de plaisir que d'apprendre  
encore la réussite des vues dont  
vous faites mention par votre dé-  
pêche séparée de même date au  
sujet desquelles vous pouvez assurer  
la Reine que je lui garderais un  
secret impénétrable.

Federic.

5404. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 5 avril 1752.

J'ai bien reçu vos dépêches du 21 et du 25 du mois dernier. Il  
m'a fait plaisir d'apprendre que le crédit du ministre de Bernstorff con-  
tinue de baisser de plus en plus, mais, comme j'apprehende encore tou-  
jours qu'il ne trouve des moyens à le rétablir et que le comte de  
Moltke ne mette pas assez d'attention pour se tirer cette épine du pied,  
je crois qu'il conviendrait que vous fassiez insinuer adroitement, et sans  
que vous y soyez remarqué, au comte de Moltke combien il lui im-  
porte de se débarrasser d'un ministre tel que le susdit, qui ne cessera  
jamais de vouloir pousser sa fortune aux dépens de celle de lui, comte  
de Moltke.

Quant à la princesse que le roi de Danemark voudra choisir en  
cas de second mariage, j'ai des nouvelles sûres<sup>3</sup> que son choix saurait  
bien tomber sur la sœur cadette du duc régnant de Brunswick, la prin-  
cesse Julie, par la raison qu'il voudra choisir une princesse d'un âge  
mûr et qui, outre une conversation solide, puisse avoir soin de l'éduca-  
tion des enfants du premier lit. Ce que j'ai bien voulu vous confier,

<sup>1</sup> Vergl. S. 74. — <sup>2</sup> 18. März. — <sup>3</sup> Vergl. S. 76.



quoiqu'avec défense expresse de n'en parler absolument à qui que ce soit, ni de faire apercevoir que vous en êtes informé.

Federic.

Nach dem Concept.

5405. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 5 avril 1752.

J'attendrai le rapport que vous me promettez au sujet des insinuations que je vous ai ordonné de faire aux ministres de France touchant la négociation à Madrid.<sup>1</sup> Je souhaite qu'elles leur fassent ouvrir les yeux, car, à moins qu'ils ne se réveillent de leur léthargie, rien n'est plus sûr [sinon] que les Anglais avec la cour de Vienne leur gagneront un pas après l'autre, jusqu'à ce qu'ils aient mis la France hors de toute influence dans les grandes affaires de l'Europe.

Au reste, je viens d'apprendre avec toute la satisfaction possible que le roi de France a nommé le chevalier de La Touche pour remplacer milord Tyrconnell à ma cour, choix qui m'a été d'autant plus agréable que j'ai reconnu les bonnes qualités dudit chevalier à son passage qu'il fit autrefois à Berlin pour aller en Suède.<sup>2</sup>

Federic.

Nach dem Concept.

5406. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. April 1752.

Ew. Excellenz erstatte meinen ganz unterthänigsten Dank vor die mir gnädig ertheilte Information von dem, so der Herr von Wulfenstjerna sich gegen Deroselben über die Précaution, welcher sich die Gothenburgisch-Ostindische Compagnie in Annehmung ihres Schiffsvolkes bedienet, geäußert hat.<sup>3</sup> Ich werde vielleicht die Gelegenheit finden, bei Sr. Königl. Majestät Selbst einigen guten Gebrauch davon zu machen, untergebe aber zugleich Ew. Excellenz gnädigem Gefallen, ob es nicht convenable sein dürfte, bei der Gelegenheit, da Sr. Königl. Majestät Intention nach die dem von der Hellen letzthin wegen der embdischen Compagnie ertheilte Resolution<sup>4</sup> denen Directeurs der Compagnie communiciret wird, etwas von oberwähntem mit einfließen zu lassen.

Da auch verschiedene derer insonderheit auswärtigen Interessenten des Königs Majestät immediate wegen des ohnlangst mit dem embdenschen Compagnieschiff, „der König Friderich“ genannt, geschehenen Vorfalles, als solches in den Dünen gelegen und einige darauf befindliche englische Matrosen mutiniret, geschrieben haben, und daraus klar zu ersehen gewesen, wie von dieser Affaire sehr unrichtige und falsche Bruits bei denen Ausländern ausgestreuet worden, ob habe nämlich ein eng-

<sup>1</sup> Vergl. S. 62. — <sup>2</sup> April 1750. Vergl. Bd. VII, 355. — <sup>3</sup> Das Schreiben des Grafen Podewils an Eichel liegt nicht vor. — <sup>4</sup> Vergl. S. 78. 79.

lisches Schiff erwähntes embdensche arretiret, dasselbe visiret und alles Schiffsvolk von englischer Nation nebst einigen Effecten mit Gewalt enleviret, und was dergleichen erdachte Unwahrheiten mehr sein, dergestalt, dass selbst gedachte Interessenten bei des Königs Majestät um nachdrückliche Repressalien gegen alle etwa in Höchstderoselben Landen befindliche Engelländer und englische Effecten suppliciren wollen: so haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, Ew. Excellenz zu vermelden, wie Dieselbe verfügen möchten, damit nach Anleitung dessen, so der p. Michell in seiner Relation und Postscripto vom 14. voriges über diese Sache gemeldet,<sup>1</sup> ein besonderer Articul in convenablen und wohlgefassten Terminis aufgesetzt und denen einländischen und ausländischen gedruckten Zeitungen inseriret werden müsse, um dadurch das Publicum von allen desfalls ausgestreueten unrichtigen, malicieusen Bruits einigermassen zu desabusiren, die Interessenten der Compagnie aber etwas zu beruhigen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5407. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 8 avril 1752.

J'ai reçu votre rapport du 31 du mois dernier. Ce que je vous recommande principalement, c'est d'employer à présent tous vos soins et tout votre savoir-faire pour bien pénétrer et approfondir ce qui se traitera avec le duc de Newcastle pendant le séjour qu'il fera à la Haye, afin de pouvoir m'en instruire avec toute la précision possible. C'est l'occasion la plus propre où vous pourrez faire valoir votre zèle et attention pour mes intérêts; ainsi j'ai tout lieu de croire que vous n'oublierez rien pour me satisfaire à ce sujet.

Au reste, quelque éloignement que les régents de la République aient témoigné jusqu'ici pour l'accession à la triple alliance, je crois cependant que, vu la faiblesse de ces gens et le grand ascendant que

<sup>1</sup> Michell's Bericht über den in Rede stehenden Vorfall besagt: „J'ai été informé de tous côtés et très certainement qu'il ne s'est rien passé d'irrégulier de la part de ce gouvernement et rien au delà de ce qui se pratique ici dans de semblables occasions envers tout le monde. Le vaisseau dont il s'agit, nommé *Le roi de Prusse*, arriva aux Dunes le 23 du mois dernier. Deux matelots anglais, du nombre de dix qu'il avait à son bord, ayant formé le dessein d'en désertir, et craignant de n'y pas réussir sûrement, se servirent d'une ruse pour cet effet et trouvèrent le moyen d'écrire une lettre à un capitaine d'un vaisseau garde-côte qui se trouvait là, par laquelle ils lui firent savoir qu'ayant été engagés et étant retenus, eux et leurs camarades, à bord de ce vaisseau contre leur volonté, ils réclamaient sa protection pour en être relâchés. Ce capitaine fit rapport de cette lettre à l'amirauté, qui lui ordonna de réclamer ces matelots, ce qu'il fit en produisant ses ordres, et à quoi le capitaine du vaisseau d'Emden se conforma tout de suite, en relâchant les matelots anglais qu'il avait à son bord, sans qu'il fût question d'aucune violence. Mais l'auteur du projet de cette désertion a été puni de son entreprise; le malheureux craignant de n'être pas relâché assez tôt, s'avisait de se jeter dans la mer et se noya en cherchant à gagner la terre.“

l'Angleterre a pris sur eux, ils passeront partout où le roi d'Angleterre et ses ministres les voudront mener.

Federic.

Nach dem Concept.

5408. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 8 avril 1752.

Je serai bien aise d'avoir les rapports que vous me faites espérer touchant les entretiens que vous aurez eus avec M. de Saint-Contest sur les différents propos dont je vous ai chargé de lui en faire des insinuations.

Je tombe d'accord à ce que vous dites que le système de la cour de Madrid vis-à-vis de celle de la France a varié en quelque façon de ce qu'il était autrefois; mais quoi qu'il en soit, il conviendrait au ministère de France, à ce qu'il me semble, ou qu'il portât toute son attention et agit avec moins d'indolence pour ramener la cour d'Espagne à cette étroite intelligence où les deux cours ont été, et d'empêcher au moins que celle-ci ne se détachât: ou que le susdit ministère remplit ce vide en s'attachant le roi de Sardaigne par des offres précieuses, puisque sans cela la France risquera que le roi d'Angleterre, fortifié de tant d'alliances, emporte la balance sur elle, et qu'en cas d'une guerre toutes les forces par terre et par mer tombent sur elle seule.

Au reste, vous remercierez de la manière la plus obligeante les ministres du choix qu'ils ont fait dans la personne de M. de La Touche pour l'envoyer résider à ma cour, et leur marquerez combien ce choix m'a été agréable, parcequ'il a rencontré un sujet duquel je ne saurais que d'avoir une bonne opinion en ce qu'il contribuerait à entretenir cette étroite harmonie qui régnait si heureusement entre Sa Majesté Très Chrétienne et moi.

Federic.

Nach dem Concept.

5409. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 8 avril 1752.

Les dépêches que vous m'avez faites du 1<sup>er</sup> et du 4 de ce mois, m'ont été heureusement rendues. Quant aux affaires de la *Steuer*, je suis très content de ce que vous avez réparti au comte de Hennicke, quand il a voulu de nouveau s'obstiner de ne plus reconnaître la prérogative de mes sujets créanciers de la *Steuer*: aussi continuerez-vous de vous expliquer de la sorte dans toutes les occasions où il conviendra de le faire.

Je ne dois être point surpris de ce que les ministres de la cour où vous êtes, sont piqués du changement du comte de Keyserlingk

contre un sujet tel que le sieur Gross.<sup>1</sup> C'est un tour que le chevalier Williams leur a joué<sup>2</sup> et qui a été négocié de lui, à ce que je sais de bonne main, à Pétersbourg, pour ôter au comte de Brühl un confident<sup>3</sup> que lui, Williams, ne trouvait pas de sa convenance de laisser auprès du premier ministre. Je ne serais point fâché s'il y avait moyen que vous puissiez adroitement et par main tierce faire parvenir cette circonstance jusqu'aux ministres de Saxe, pour augmenter l'aigreur qu'ils en ont, cependant sans ce que vous y paraissiez aucunement.

Pour ce qui regarde les affaires de Pologne, vous devez continuer, avec la même application que vous avez fait, de vous en bien instruire et de m'informer de tout ce qui en parviendra à votre connaissance.

Quant à celui que le sieur Rehnitz vous a amené,<sup>4</sup> je vois, par les échantillons que vous m'avez marqués de son savoir-faire, que ce sera un sujet bien utile et dont nous saurions tirer des connaissances très utiles. C'est aussi pourquoi vous devez vous arranger et prendre les concerts qu'il faut avec lui. J'ai résolu de lui faire payer une pension jusqu'à 2,000 écus par an, selon que vous conviendrez avec lui, et mon conseiller privé Eichel a mes ordres de vous faire parvenir cet argent en tels termes que vous le désirerez, soit par des exprès ou par des remises en argent, tout comme vous le jugerez convenable. Pour vous mettre aussi en état de faire d'abord des largesses à cet homme, j'ai fait ordonner par le conseiller privé Eichel au banquier Splitgerber de vous remettre la somme de 500 écus sous le prétexte d'un argent qui lui avait été remis par vos parents, afin de vous le faire payer à Dresde. Au surplus, vous vous garderez bien de ne rien communiquer au département des affaires étrangères des avis que vous tirerez de ce canal, sans mes ordres exprès, parceque je veux, pour être d'autant mieux assuré du secret, que tout ceci ne passe que par mes mains seules. C'est aussi pourquoi vous ne me ferez autrement vos rapports à ce sujet que par le chiffre immédiat dont vous êtes en possession. Quant au sieur Rehnitz, comme je crains tout comme vous qu'il ne gêne par sa conduite imprudente et inconsidérée toute cette affaire, vous tâcherez à le disposer de partir le plus tôt possible de Dresde, en l'assurant que ses affaires particulières qu'il a là, n'en souffriraient pas, et que je lui saurais gré, s'il voulait faire un tour dans le pays de Saxe pour engager et m'amener ici quelques *Parchentmacher* que je voudrais bien établir dans ce pays-ci. Je remets tout à votre dextérité et prudence et attendrai votre rapport sur la manière que vous aurez tout arrangé.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VI, 426. 427. 495; VIII, 199. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 397. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. VIII, 132. 386. — <sup>4</sup> Menzel.



## 5410. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Maltzahn berichtet, Dresden 25. März: „Il est très sûr que le dessein de Sa Majesté Polonoise est de prendre sous mains des engagements pour faire assurer la succession dans sa maison et qu'elle souhaiterait pour ces causes de faire subsister la Diète pour pouvoir glisser quelques propositions qui indirectement tendraient à ce but; car de proposer l'affaire à la Diète, est contre toute constitution du royaume et romprait la Diète sur le champ. C'est dans ces vues dont je viens de parler, que le roi de Pologne a résolu de se faire accompagner des princes Xavier et Charles . . . Cette Diète sera une des plus épineuses et dont la réussite tiendra fort à cœur à la cour, aussi bien qu'au comte de Brühl, qui en attend la confirmation de son indigénat.“

Maltzahn berichtet, Dresden 4. April: „Il serait à souhaiter que les Potocki fortifiasent de plus en plus leur parti, pour avoir d'autant moins à craindre de la part de la cour; car quoique les Czartoryski ne devraient pas regarder d'un œil indifférent les desseins du comte Brühl,<sup>2</sup> et que, s'il obtenait la confirmation de l'indigénat à la Diète, on lui faciliterait par là le moyen de se soutenir par son propre poids, il est toujours à craindre que les Czartoryski, qui regardent le comte Brühl comme trop inférieur à eux, ne fassent pas toute l'attention qu'ils devraient aux démarches que son ambition lui fait faire, de sorte qu'ils pourraient fort bien se laisser entraîner, par le dévouement qu'ils ont pour la cour de Russie, à faire subsister la Diète, afin de faire prendre à la République des engagements avec la cour de Russie.“

Benoit berichtet, Warschau 4. April: „Mes dernières relations, touchant les observations que je fais ici par rapport au mécontentement qui règne presque généralement dans toute la Pologne contre le comte de Brühl, auront fait voir à Votre Majesté que ce ministre n'a pas de grandes choses à se promettre dans ce royaume, et que, sur de telles entrefaites, il n'est non seulement pas probable qu'il parvienne à faire passer dans la Diète pro-

Potsdam, 9. April 1752.

Ew. Excellenz habe auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät melden sollen, wie zufoerderst Höchstdieselbe vor nothwendig finden, dass dasjenige, so bisher sowohl der Herr Geheime Rath von Maltzahn zu Dresden als der Secrétaire Benoît zu Warschau in ihren Relationen von denen verschiedenen Bewegungen in Polen und denen differenten Vues sowohl der sächsischen als russischen und österreichischen Partien in Absicht auf den künftigen polnischen Reichstag haben, extrahiret und vermitteltst eines umständlichen chiffrirten Re-scriptes an Mylord Maréchal nach Frankreich communiciret werde, auf dass dieser eine convenable Gelegenheit nehme, mit denen dortigen Ministres daraus zu sprechen und ihnen die Nothwendigkeit zu insinuiren, dass man auf solchen Reichstag eine gar besondere Attention zu nehmen haben werde, um zu verhindern, dass auf solchem nicht allerhand höchst präjudicirliche Sachen durchgesetzt, noch die Republik zu einer Accession des zwischen beiden kaiserlichen Höfen errichteteten und bekannten Allianztractates entrainiret werde; weshalb denn dem Mylord Marechal die erforderliche Argumente deshalb bestens zu suppeditiren und ihm zugleich aufzugeben sein würde, denen französischen Ministres hinzuwerfen, dass es vor dieses Mal wohl ohnumgänglich nöthig sein werde, gewisse Summen an Gelde auszusetzen, um dadurch alle übele

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 558. — <sup>2</sup> Vergl. S. 66—68.

chaine l'article de son indigénat, mais qu'on pourrait même assurer qu'il n'y réussira peut-être jamais. Cela étant, je crois qu'il y a encore moins lieu de craindre que ce ministre réussisse à faire tourner la Diète en confédération, tant que l'on verra qu'il en est le moteur."

Michell übersendet, London 24. März, die folgende ihm von dem Herzog von Newcastle am 22. März übergebene schriftliche Erklärung in Sachen der Emdenschen Handelscompagnie<sup>1</sup> (ohne Datum und Unterschrift): „Il n'est pas douteux que chaque nation ne puisse faire commerce en quelque partie du monde que ce soit, où les ports sont ouverts à toutes les nations et où il n'y a point de privilège exclusif de commerce; et une reception amicale, dans de tels ports, ne se refuse jamais aux pavillons amis, lorsqu'ils n'y entrent que pour cause de simple rafraichissement ou d'abri contre les désastres de la mer et s'abstiennent absolument de tout commerce, pendant qu'ils y restent. Mais comme il est notoire que, par les lois du royaume, la compagnie des Indes anglaise a un privilège de commerce aux Indes exclusif de tous les autres sujets du Roi qui ne sont pas employés par ladite compagnie, et qu'elle a, en conséquence, le droit de saisir et d'enlever tous les sujets britanniques qui s'y trouvent en commerce sans son aveu, Sa Majesté se trouve obligée de maintenir la compagnie dans ses droits à cet égard, par rapport aux sujets britanniques employés aux Indes orientales par quelque puissance étrangère que ce soit, ce qui n'est pas moins conforme au droit des gens qu'aux lois du royaume."

„Après quoi, ce secrétaire d'État, profitant de cette occasion, me dit avec politesse que le Roi son maître, ayant fait examiner scrupuleusement par son Conseil et ses gens de loi les points de la déclaration verbale que je lui avais fait en dernier lieu,<sup>2</sup> touchant les prétentions des sujets de Votre Majesté à la charge de la marine anglaise, et Sa Majesté Britannique ayant été convaincue qu'il ne s'était rien passé d'illégal ni d'injuste à leur égard, et qu'ils avaient été traités de la même manière que toutes les autres

Intentiones auf erwähntem Reichstage zu zernichten.

Ausserdem noch haben des Königs Majestät bei Gelegenheit der von dem Secrétaire Michell eingesandten schriftlichen Declaration des englischen Ministerii über die emdensche Compagniesache befohlen, wie an gedachten Mylord Maréchal umständlich rescribiret werden solle, dem französischen Ministerio eine vertrauliche Communication zu thun, auf was vor eine unfreundliche Arte jetzo und seit einiger Zeit her der englische Hof gegen Se. Königl. Majestät agirten, und zwar:

1) Wegen des, so der emdenschen Compagnie halber vorgegangen, und wegen der sèchen und fast menaçanten Declaration, wiewohl Mylord Maréchal über diesen Articul nur doucement sprechen und sagen solle, dass des Königs Majestät solches noch passiren liessen;

2) Wegen der bekannten englischen Deprädationssache, da man englischerseits Sr. Königl. Majestät alle rechtliche und gebührende Satisfaction denegire:

3) Wegen der Sache von Ostfriesland,<sup>3</sup> da der König von England die frivoleste Prätension auf diese Provinz formire und Sr. Königl. Majestät Gerechtsame deshalb auf die fiereste und insolenteste Art sowohl zu Wien als zu Regensburg impugnire. Bei welcher Gelegenheit Mylord Maréchal dem französischen Ministerio insinuiren solle, wie Se. Königl. Majestät glaubten, dass es convenable wäre, wenn Frankreich

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 529. — <sup>2</sup> Vergl. S. 3. — <sup>3</sup> Vergl. S. 107. 108.

nations de l'Europe, le Roi son maître se flattait que Votre Majesté Se désisterait de cette déclaration et n'exécuterait point son contenu, après y avoir mûrement réfléchi: mais que, si contre toute attente Votre Majesté voulait faire valoir des prétentions pareilles vis-à-vis des engagements aussi précis que ceux de l'entier acquittement des dettes de la Silésie, il avait ordre de me déclarer que Sa Majesté Britannique se croirait dégagée de la réciprocité qui était attachée à ces engagements, lesquels, au reste, elle remplirait toujours très exactement, d'abord que Votre Majesté en ferait autant de Son côté."

eben nicht so gar indifferent ansehe, dass man gegen Höchst dieselbe als den fast noch einzigen Allirten von Frankreich so übel agierte, und dass deshalb das französische Ministère wohl ein Wort gegen den englischen Minister sprechen könnte. Welches Ew. Excellenz dann besorgen und zugleich dahin sehen möchten, damit Mylord Marechal über die jetzige Situation der Sache wegen der von dem König von Engelland so chicanösen Prätension auf Ostfriesland au Fait gesetzt würde, um das französische Ministère darüber zulänglich informiren zu können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 5411. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 10 avril 1752.

Vous accusez bien juste dans votre rapport du 4 de ce mois, quand vous y dites que, si le baron Bernstorff pliait à présent devant le comte de Moltke, ce n'était probablement que parcequ'il n'avait vu jour à réussir dans ses desseins ambitieux, mais aussi qu'il n'avait que remis la partie pour faire tout le mal possible au comte de Moltke, dès qu'il en croirait avoir trouvé le moment; ce que vous devez faire insinuer audit comte de Moltke par la main tierce ou quatrième et sans y paraître jamais, pour entretenir sa jalousie contre le ministre Bernstorff.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5412. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 11 avril 1752.

Michell berichtet, London 24. März: „Votre Majesté verra par les deux déclarations du duc de Newcastle<sup>1</sup> un échantillon de la façon de penser de cette cour à Son égard . . . Selon la façon de penser du Roi, il ne faut pas douter qu'il ne fût plutôt charmé que Votre Majesté exécutât Sa résolution que non.“

J'ai reçu tout à la fois vos rapports des 24, 28 et 31 du mois dernier et vous sais gré des informations exactes et précises que vous m'avez données touchant la façon dont actuellement la cour de

<sup>1</sup> Vergl. S. 86.

Michell berichtet, London 28. März : „Votre Majesté peut compter que l'on n'a pas songé du tout jusqu'ici d'envoyer le lord Hyndford<sup>1</sup> à Berlin . . . Tant que le Roi pensera comme il fait sur le compte de Votre Majesté, je suis très convaincu qu'il ne fera dans l'occasion dont il s'agit [dans l'affaire de l'élection d'un roi des Romains] aucune avance pour négocier directement avec Elle.“

Londres pense à présent sur mon sujet; aussi, après avoir rassemblé tout ce que vous me marquez sur différents sujets, je me vois confirmé dans mon opinion que je dois avoir aussi peu de ménagement pour ces gens-là qu'ils en marquent sur mon sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

### 5413. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 11 avril 1752.

La dépêche du département des affaires étrangères qui vous arrivera à la suite de celle-ci,<sup>2</sup> comprenant tout ce que j'ai trouvé bon de vous faire marquer touchant la façon peu ménagée dont la cour de Londres use à présent avec moi, je m'y réfère et n'ai rien à y ajouter, sinon que mes dernières lettres de Londres m'assurent que, malgré le langage doux que le ministère anglais et le Roi même tient au marquis de Mirepoix touchant le projet de l'élection d'un roi des Romains, et les assurances qu'ils donnent à lui qu'on ne pousserait ce projet qu'avec les ménagements convenables, on ne devait compter ce langage qu'uniquement calculé pour endormir la France, et qu'une fois les concerts arrangés avec la cour de Vienne, on pousserait l'affaire par la majorité des voix, sans s'embarrasser des ménagements dont on se vantait, d'autant plus qu'on se flattait que la France ne remuerait du tout à cet égard; particularité dont vous pourrez bien informer les ministres de France.

Au surplus, comme mes lettres de Vienne me disent que le lord Hyndford poussera de Vienne à Ratisbonne pour y faire goûter à la Diète les intentions ou plutôt les volontés du Roi son maître, et que je vois bien que rien n'arrêtera l'élection d'un roi des Romains à ce qu'elle ne parvienne à sa maturité, il me semble qu'au moins, pour la dignité de l'Empire et des Électeurs, il faudrait que l'Électeur palatin, celui de Cologne et moi, de concert et ensemble, déclarassions que nous ne refuserions pas nos voix en faveur de l'archiduc Joseph, à condition que l'élection se ferait avec décence et toute la liberté requise, sans qu'il fût présent au lieu de l'élection un ministre anglais pour y donner le ton. Vous sonderez là-dessus les ministres de France et leur insinuerez qu'il me paraissait que de cette façon-là, et si nous trois Électeurs susdits faisons en corps et point séparément cette déclaration, nous sauverions la dignité de l'Empire, afin que le roi d'Angleterre ne fût pas la puissance prépondérante qui donnait la loi à l'Empire.

<sup>1</sup> Vergl. S. 65. — <sup>2</sup> Vergl. Nr. 5410.



Au reste, vous laisserez entièrement tomber l'affaire de Finlande,<sup>1</sup> puisqu'il n'y en a plus question et que tout est passé à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5414. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIRES.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 11. April, ein Schreiben des Churfürsten von der Pfalz, Neuburg 29. März, durch welches der Churfürst dem Könige Mittheilung von seinen neuerdings dem wiener Hofe gestellten Ausgleichsbedingungen macht: Zahlung einer Abschlagssumme seitens der Seemächte für die seit dem spanischen Erbfolgekriege rückständigen Subsidien; Abtretung der Grafschaft Falkenstein seitens ihres Besitzers, des Kaisers; das Privilegium de non appellando für alle Besitzungen des Churfürsten; Restitution der Herrschaft Pleystein; Uebertragung der Anwartschaft auf die badische Besizung Ortenau.

Potsdam, 11. April 1752.

Das wird er schwerlich alles obteniren, zumalen der wienersche Hof wegen Falkenstein schon verschiedentlich declariret hat, dass er solche Grafschaft nicht verlieren wolle.

Mündliche Rescution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 5415. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 14 avril 1752.

S'il est constamment vrai qu'on procède avec tant de violence contre les sujets saxons qu'on vous l'a indiqué au sujet du pays de Querfurt, en conséquence de votre rapport du 8 du mois présent, il faudra que le pays soit bientôt abimé et une grande partie de ses habitants forcée d'en sortir et de chercher d'autres établissements dans les pays voisins, à quelle occasion j'espère qu'ils en viendront aussi chez nous.

Au reste, quant à l'homme en question dont il s'agit dans le rescrit<sup>2</sup> que vous m'avez fait immédiatement, j'espère que mes ordres du 8 de ce mois vous auront été bien rendus, par où je vous ai instruit comment vous prendre avec cet homme<sup>3</sup> pour conclure le marché avec lui. Il faut cependant que je vous fasse observer que, lorsque cet homme a eu de votre argent et qu'il vous aura remis quelques pièces d'importance, vous l'avisiez alors d'agir dans son fait avec prudence et de ne pas gâter par trop d'indiscrétion son affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 64. — <sup>2</sup> Verschrieben für post-scriptum. — <sup>3</sup> Vergl. S. 84 Anm. 4.

5416. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 avril 1752.

Je pourrais peut-être me tromper, mais il me semble qu'il n'y aura guère de mystérieux dans la corvée que le lord Hyndford a faite à Vienne et d'autres cours, et qu'il n'y sera question que de l'affaire de l'élection et de la manière dont le roi d'Angleterre voudrait qu'elle soit constatée. Il pourra s'agir d'ailleurs de l'accession de la Saxe et de la Hollande au traité de Pétersbourg et d'un renouvellement du traité de barrière dans les Pays-Bas, pour entraîner avec d'autant plus de facilité la République dans la triple alliance, et d'autres pareilles affaires encore. En attendant, vous ferez très bien de suivre d'aussi près qu'il vous sera possible les négociations du susdit milord, pour pénétrer et approfondir les commissions dont il aura été chargé.

Federic.

Nach dem Concept.

5417. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 avril 1752.

J'ai vu par votre post-scriptum du 11 de ce mois ce que vous m'y mandez de conjectures sur le futur mariage du roi de Danemark par rapport à la princesse pour laquelle il pourrait se déterminer dans son choix.<sup>1</sup>

Quant à moi, je serais toujours bien aise que ce Prince persistât dans l'intention de se marier dans la famille du duc de Brunswick, soit que son choix aboutît à la princesse fille aînée du Duc ou à la princesse sœur cadette de ce Prince.

Federic.

Nach dem Concept.

5418. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 18 avril 1752.

Il me paraît par la réponse que les ministres de France vous ont donnée en conséquence de votre rapport du 7 aux différentes insinuations que vous leur avez faites, qu'ils les ont prises sur un pied assez froid; c'est ce qui me fait appréhender qu'ils ne restent dans leur inaction et qu'ils n'envisagent les conséquences préjudiciables que quand il n'y aura plus temps de les redresser. Pour moi, j'ai la consolation, au moins, d'avoir agi en tout ceci en ami et allié fidèle de la France et d'avoir averti de bonne heure les ministres de tout ce qui lui saurait

<sup>1</sup> Nach Hæselers Bericht verlautete von einer Werbung um eine braunschweigische Prinzessin in Kopenhagen nichts; zugleich schien der Plan zu einer Verbindung mit einer englischen Prinzessin gänzlich aufgegeben. Vergl. S. 76.

porter tort et préjudice. Mais si ce ministère continue dans son extrême indolence, il n'en saura arriver autrement que les ennemis de la France arracheront entre ses mains toute son influence dans les affaires de l'Europe.

Au reste, comme le chambellan d'Ammon vient de me marquer que sa négociation sur un traité de commerce, qui avait été presque au point d'être mis à sa perfection,<sup>1</sup> venait de prendre un fort mauvais pli, par de nouveaux incidents que M. de Trudaine y avait mis, j'ai ordonné au sieur d'Ammon<sup>2</sup> de vous en instruire en détail, et mon intention est que vous devez vous expliquer là-dessus avec M. de Saint-Contest, en lui disant en termes honnêtes, mais un peu secs, que c'était sur les différentes insinuations et instances que feu milord Tyrconnell m'avait faites de la part de sa cour<sup>3</sup> de ses intentions de faire avec moi un traité de commerce sur le pied de celui des Hollandais et d'envoyer quelqu'un à Paris pour régler le tout, que j'y avais envoyé le chambellan d'Ammon; mais qu'il y avait au delà de seize mois que toutes les peines que celui-ci s'était données et toutes les facilités qu'il y avait apportées pour mener l'affaire à sa maturité, avaient été infructueuses, par les entorses sans fin qu'on y avait mises, en sorte qu'il n'y avait presque rien fait jusqu'à présent. Que je prie donc M. de Saint-Contest de vouloir bien me donner cette marque de son amitié, en me déclarant catégoriquement si peut-être l'envie qu'on avait marquée autrefois de faire un traité de commerce avec moi, était passée et qu'on aimait mieux de rompre la négociation là-dessus, ou si l'intention était encore de conclure, auquel cas je le priais de ne pas me laisser plus languir. J'attendrai votre rapport précis sur la réponse que vous aurez.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5419. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Michell berichtet, London 7. April, über eine Unterhaltung mit dem französischen Botschafter Marquis Mirepoix, anlässlich einer von demselben dem Könige von England gemachten Eröffnung in Betreff der Römischen Königswahl. „Cet ambassadeur m'avoua qu'il était vrai qu'il s'était expliqué de cette façon<sup>4</sup> vis-à-vis

Potsdam, 19. April 1752.

Des Königs Majestät haben bei Gelegenheit des heute eingelauften Berichts von M. Michell zu London demselben zu antworten befohlen, wie er darauf rechnen

<sup>1</sup> Nach Ammon's Bericht, Paris 2. April, war der in Aussicht genommene geheime Artikel (vergl. S. 58) dem Marquis von Saint-Contest als bedenklich bezeichnet worden; Saint-Contest schlug vor, die von Preussen gewünschten Handelsvortheile statt durch einen förmlichen Vertrag durch eine Declaration zuzusichern. — <sup>2</sup> Unter dem 18. April. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. VIII, 87. — <sup>4</sup> Nach Michell's Bericht vom 4. April hatte Mirepoix dem Könige von England eröffnet: „Que sa cour ne s'opposerait point à l'élection d'un roi des Romains, pourvu qu'on y procédât suivant les lois et les constitutions de l'Empire et que l'on n'entreprît rien contre la liberté du Corps Germanique et les intérêts des Princes alliés à la France.“

du roi d'Angleterre, mais il me dit d'abord que c'était plutôt par un retour de politesse qu'autrement, puisque ce Prince lui avait témoigné, il y a quelque temps, que son dessein était, en poursuivant le projet de l'élection, de ne rien faire qui pût blesser personne. Je remarquai, après l'avoir un peu pressé là-dessus, qu'il avait toutes les envies du monde de concilier sa cour avec celle-ci sur cette grande affaire, et, par plusieurs propos qu'il me lâcha, je compris clairement qu'il était en plein chipotage là-dessus, sans qu'il me parût toutefois qu'il en eût des ordres exprès de sa cour. Mais il se pourrait bien que celle-ci mordît à l'hameçon, puisque les Anglais continuent d'avoir à l'heure qu'il est des complaisances pour la France à l'égard des affaires de l'Amérique, sur lesquelles ils se relâchent, afin que cette couronne en fasse autant sur l'élection et leur permette d'aller leur train sans être contrecarrés. Si l'on y réussit, il ne faut pas douter que Sa Majesté n'espère par là que la cour de France ne porte également Votre Majesté à adopter ses sentiments, quoiqu'en même temps j'aie entrevu par les propos du marquis de Mirepoix que, malgré cela, il a dessein que cette cour-ci et celle de Vienne fassent quelques démarches directes auprès de Votre Majesté."

Nach der Ausfertigung.

solle, dass des Königs Majestät ihn wegen des gegebenen Avertissements in nichts exponiren würden, noch etwas davon irgendwo eclatiren sollte; vor Dero eigenen Direction sei es sehr dienlich und Deroselben lieb gewesen, dass er Dieselbe davon avertiret habe.

Eichel.

---

5420. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 avril 1752.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois. Malgré les bonnes intentions que le général Lieven peut avoir en donnant son projet pour faire reformer une partie des troupes de province, pour ériger en échange quelques nouvelles levées qu'on mettrait dans des garnisons, je suis bien de votre sentiment qu'il ne fera jamais valoir aux Etats son projet, qui d'ailleurs sera de peu d'utilité à la Suède, tandis que la forme du gouvernement de Suède restera sur le pied où elle est actuellement.

Nach dem Concept.

Federic.



5421. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 avril 1752.

Je suis persuadé que vous devinez juste au sujet des commissions dont milord Hyndford peut être chargé pour la cour de Vienne, et il me paraît de plus en plus qu'elles ne regardent, outre l'affaire de l'élection, que celles de la barrière, pour faciliter l'accession de la Hollande.<sup>1</sup> Il se peut pourtant que ses négociations renferment d'autres objets encore, c'est pourquoi vous ferez bien de continuer vos attentions pour pénétrer autant qu'il est possible de quoi il s'agit. Quant à l'affaire de Turnhout, je me flatte que vous viendrez à bout là-dessus et réussirez selon mes désirs, ce que j'espère d'apprendre bientôt de vous

Nach dem Concept.

Federic.

5422. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 22 avril 1752.

Il serait bien à désirer, comme vous le remarquez bien, que la cour où vous êtes voulût former son plan sur la conduite qu'elle veut observer relativement aux affaires de Pologne,<sup>2</sup> et en instruire avec précision le ministre qu'elle va envoyer à Dresde;<sup>3</sup> mais ce que je crains, c'est qu'il en arrive également à ce sujet ce qui est arrivé par rapport à celui de l'élection d'un roi des Romains: nous avertirons les ministres de toutes les intrigues qu'on met en usage, ils nous écouteront, sans être trop persuadés de la réalité des avis et de la nécessité de prendre à temps les mesures qu'il faut: en attendant, le cas existera et il ne sera plus temps alors de prendre des mesures, ni de remédier aux inconvenances qui en résulteront. Malgré tout cela, vous ferez bien de continuer à vous prévaloir des occasions qui se présenteront, pour leur prêcher l'importance de cet objet.

Nach dem Concept.

Federic.

5423. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 22 avril 1752.

J'accuse à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 11 et du 15 de ce mois, avec celle du 18 que votre exprès a bien rendue, et vous sais bon gré de toutes les particularités dont vous m'y avez informé.

J'ai été frappé de la somme que vous m'avez marquée de ce que la *Steuer* seule doit en capital, non compté ce qui reste à la charge de la chambre et des autres caisses différentes; ce qui ne me laisse presque

<sup>1</sup> Vergl. S. 90. — <sup>2</sup> Vergl. S. 85. — <sup>3</sup> Graf Broglie. Vergl. Bd. VIII, 319.

plus douter que ce dérangement total des finances ne sache absolument aboutir qu'à une banqueroute générale.

Pour ce qui est des nouveaux arrangements qu'on va prendre par rapport aux billets de la *Steuer*, il dépendra du bon plaisir de la cour de Dresde de les faire tels qu'elle les trouvera conformes à sa convenance, pourvu qu'ils ne regardent pas mes sujets créanciers de la *Steuer*, ni la prérogative stipulée en leur faveur dans le traité de paix; car quant à celle-ci, je vous confirme, et vous le pourrez assurer sans détour au comte de Hennicke, que, quelque démarche qu'on fasse et de quelque biais qu'on se serve pour abolir cette prérogative, je n'y renoncerai jamais, mais soutiendrai toujours et dans toutes les occasions le droit qui en est acquis à mes susdits sujets créanciers; aussi approuvé-je parfaitement la manière dont vous avez répondu sur cet objet au comte de Hennicke.

Je vous suis bien obligé de la liste de l'armée saxonne de l'année présente avec la dislocation des régiments et compagnies, et vous n'avez qu'à me remettre en ligne de compte les frais que vous avez déboursés pour cela. Je vous félicite d'ailleurs du nouveau canal que le sieur Hecht vous a acquis, pour être instruit de tout le détail qui regarde l'armée saxonne et l'état de guerre, dont vous ne laisserez pas de faire un bon usage. Je remarque seulement que, pour peu que de pareilles acquisitions continuent, vous aurez bientôt toutes les gens des chancelleries saxonnes à votre disposition.

Quoiqu'il y ait bien des choses fausses et controuvées dans la lettre écrite par un Polonais à Stockholm pour le comte Brühl,<sup>1</sup> je vous sais cependant bien du gré de me l'avoir communiquée. Il est toujours bon d'être instruit des calomnies que mes ennemis forgent sur mon sujet, afin d'en pouvoir prévenir ceux où, sans cela, ces malignes insinuations sauraient faire impression.

Quant à l'homme du cabinet,<sup>2</sup> j'approuve tout-à-fait la manière dont vous vous êtes arrangé avec lui, tant par rapport à sa pension que pour les largesses extraordinaires que vous lui avez fait espérer à proportion de l'importance des services qu'il vous rendra. Ce sera le conseiller privé Eichel qui vous fournira, en conséquence des ordres que je lui ai donnés, ce qui vous faut en argent à ce sujet, et c'est par lui que le sieur Splitgerber vous fera payer à la foire de Leipzig les 800 écus que vous avez demandés et dont vous me tiendrez compte.

Au surplus, comme il y a deux articles très intéressants sur lesquels je souhaite ardemment d'être exactement informé et dont apparemment l'homme du cabinet me saurait faire avoir tout le détail, vous tâcherez de disposer cet homme à s'y employer de son mieux, afin de

<sup>1</sup> Ein Schreiben des Obersten Worjanowski an den Kronmarschall Graf Mnischcz, d. d. Stockholm 17. März 1752. — <sup>2</sup> Vergl. S. 84 Anm. 4; 89.

me satisfaire là-dessus d'une manière que j'en sois pleinement instruit et y puisse tablez fermement.

Le premier article regarde le traité fait à Varsovie l'an 1744<sup>1</sup> entre la cour de Dresde, l'Angleterre et les deux cours impériales. Quoique le traité principal soit assez connu, néanmoins il faut absolument qu'il y ait des articles séparés et secrets sur des points très intéressants dont jusqu'à présent rien n'a éclaté, mais dont je suis persuadé qu'ils contiennent des choses très préjudiciables à mon égard et qui comprennent tout le plan que les susdites cours se sont formé à ce temps-là.

Le second article regarde le traité de Pétersbourg fait l'année 1746 entre les deux cours impériales,<sup>2</sup> auquel du depuis l'Angleterre est accédée,<sup>3</sup> ce que la cour de Dresde a refusé jusqu'ici de faire, malgré toutes les instances que les deux cours impériales et celle de Londres lui ont faites. Puisqu'il faut bien qu'il y ait aussi des articles secrets et séparés sur des choses très importantes à raison desquels la cour de Dresde, malgré sa complaisance ordinaire envers les susdites cours, a refusé constamment son accession à ce traité, il m'importerait également d'en être mis au fait.

C'est pourquoi vous devez faire de votre mieux que l'homme du cabinet emploie toute son industrie et savoir-faire à tirer des copies exactes de ces traités et surtout de ses articles séparés et secrets et à s'informer de toutes les négociations et intrigues secrètes qui ont été jouées alors, pour convenir d'un complot contre moi, principalement du temps que le traité de Varsovie a été négocié. Je serai charmé d'être exactement instruit de toutes ces anecdotes; ainsi vous pourrez bien promettre une largesse extraordinaire à l'homme du cabinet, proportionnée au service qu'il me rendra à ce sujet; vous l'assurerez en même temps qu'il lui sera gardé le secret le plus religieux sur toutes ces pièces et anecdotes et qu'hormis moi seul personne au monde n'en saura jamais rien. Au reste, quoiqu'il soit très nécessaire que l'homme en question agisse avec prudence en vous communiquant ses découvertes, et que l'affaire soit traitée avec ménagement, cependant, si contre toute attente elle venait à éclater malheureusement, vous n'aurez pas à craindre pour cela que la cour de Dresde demande votre rappel, vu que, dans le temps où nous sommes, il est devenu presque du droit des gens que les ministres aux cours étrangères tâchent par tous les moyens possibles à se procurer des confidens secrets.

Quant au sieur Rehnitz,<sup>4</sup> vous trouverez ci-close la lettre que le sieur Fredersdorf lui a faite pour le faire retourner d'abord ici à Potsdam, que vous lui ferez tenir; aussi, dès qu'il sera ici, je songerai à lui faire quelque établissement et d'y attacher même quelque pension, afin de l'empêcher par là de ne plus faire des courses à Dresde.

<sup>1</sup> 8. Januar 1745. Vergl. Bd. IV, 83. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. V, 187 Anm. 2. —

<sup>3</sup> Vergl. Bd. VIII, 205 Anm. 2. — <sup>4</sup> Vergl. S. 84.

Je vous suis obligé de l'attention que vous m'avez marquée en m'envoyant l'opéra *Adriano* qui m'a été rendu; j'ai ordonné au sieur Fredersdorf de vous remettre ce que vous avez déboursé en frais à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

5424. AU PRINCE DE PRUSSE A KYRITZ.

[avril 1752.]<sup>1</sup>

Mon cher Frère. J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisir et je suis bien aise d'apprendre que tout se dispose dans votre régiment de cavalerie au bon ordre. Vous me faites des plaintes des ducs de Mecklembourg,<sup>2</sup> mais sans me dire duquel vous vous plaignez, ni sans alléguer de *speciem facti*. Si vous voulez que je leur écrive, il me faut envoyer des pièces dressées juridiquement, comme des procès verbaux etc. Des accusations vagues se réfutent par des excuses vagues, et il se trouve qu'on n'a rien avancé; mais quand on dit: »Nadasdy, votre partisan m'a pris le 30 de septembre 1745<sup>3</sup> ma levrette anglaise qui s'appelle Biche que mon laquais Claus conduisait, alors il faut que Nadasdy nie de l'avoir ou qu'il me la rende. Je suis avec une parfaite amitié, mon cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

5425. AU MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

Potsdam, 25 avril 1752.

Monsieur mon Cousin. Je reconnais le plus vivement toutes les marques d'amitié et d'attention que Votre Altesse Sérénissime m'a bien voulu donner par Sa lettre du 18 de ce mois, à l'occasion de l'envoi du baron de Seckendorff de la part du margrave d'Ansbach, pour Lui proposer le renouvellement des anciens pactes de notre maison.<sup>4</sup> Ayant déjà prévenu Votre Altesse Sérénissime par ma dernière lettre combien le Margrave souhaite passionnément qu'Elle Se prêtât à ses instances relativement à cet objet, je veux réitérer mes assurances de ce que je verrai toujours avec plaisir si Elle voudra écouter favorablement ces propositions qui, à mon avis, ne sauraient Lui porter aucun préjudice, et par où d'ailleurs le Margrave sera désabusé de plusieurs insinuations également chimériques et malignes que des gens mal intentionnés lui avaient inspirés à notre égard. Je prie Votre Altesse Sérénissime d'être bien persuadée de la vérité des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Sérénissime le bon et très affectionné cousin

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Die Antwort des Prinzen von Preussen ist aus Kyriz vom 24. April 1752. — <sup>2</sup> Wegen Verleitung preussischer Recruten zur Desertion. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. IV, 291. 296. — <sup>4</sup> Vergl. S. 59.



## 5426. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Klinggraffen berichtet, Wien 15.

April: „Il court sous main ici un bruit que le crédit du comte Bestushew tombe, ou bien qu'à force de s'être livré à la boisson, son esprit est tellement abruti qu'il faut qu'on s'en remette au comte Woronzow dans les affaires. Le comte d'Ulfeld a dit à quelqu'un que le comte Bestushew qui est ici, aura un poste très distingué à Pétersbourg. D'autres prétendent qu'il n'a pas envie d'y retourner et que, n'ayant rien à perdre là-bas, il cherchera une retraite, mais qu'il ne l'a point fixée encore.“

Potsdam, 25 avril 1752.

Ce qui vous est revenu du crédit baissant du grand-chancelier de Russie, vient de m'être confirmé par d'autres endroits; mais comme l'on ne sait trop compter sur les suites de pareils avis, parceque les affaires à la cour de Russie sont sujettes à des changements de jour à l'autre, je serai bien aise, quand vous continuerez d'avoir attention sur les nouvelles qui regardent la cour de Russie, et de me faire part de ce que vous en apprendrez successivement.

J'ai de la peine, au surplus, à me persuader que le comte Bestushew, frère du Chancelier, voudra jamais retourner en Russie et se remettre par là à la discrétion de son dit frère; je présume plutôt qu'il pourrait mieux aimer à prendre sa retraite dans la Suisse ou quelque autre part.

Quant aux confidences secrètes dont je vous ai marqué combien je souhaiterais que vous en sachiez acquérir dès à présent par main tierce et sans y apparaître directement, je veux bien vous dire pour votre direction, et pour qu'il n'y arrive du malentendu, que ce n'est pas proprement dans le moment présent que je voudrais tirer grand usage de pareils confidents, mais que je voudrais par prévoyance et provisionnellement en faire faire acquisition, afin d'en tirer usage dans un temps de guerre, et si malheureusement il en arrivait une entre moi et l'Impératrice-Reine, pour être instruit alors de ces confidents, par des voies sûres et indirectes, des dispositions militaires qu'on faisait à Vienne alors.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5427. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 avril 1752.

Votre rapport du 18 de ce mois m'est bien parvenu, et vous devez me mander, quoiqu'à moi seul immédiatement, si c'est à présent une affaire décidée et résolue que le roi de Danemark se mariera dans la famille du duc régnant de Brunswick, si en ce cas l'on veut garder encore le secret là-dessus, ou si ce ne sont jusqu'ici que de simples conjectures.

Corresp. Friedr. II. IX.

Quant au baron de Bernstorff, il me paraît que, plus il tâche de dissimuler la violence de son ambition, par ces tours de souplesse et de dévotion affectée, plus le comte de Moltke a raison d'être sur ses gardes pour n'en être surpris, et vous ferez bien de vous servir de main tierce ou quatrième pour lui donner du réveil là-dessus, afin qu'il se détermine à le prévenir plutôt que d'en être prévenu.

Nach dem Concept.

Federic.

5428. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 11. April:  
 „Depuis l'ordinaire dernier j'ai encore eu occasion d'avoir un entretien avec le marquis de Mirepoix, dans lequel je me suis convaincu qu'il est non seulement en plein chipotage avec ces gens-ci, mais qu'outre cela c'est sans des ordres précis de sa cour et uniquement de lui-même et par une grande envie de concilier les choses au sujet de l'élection d'un roi des Romains au moyen des dispositions favorables que les Anglais lui témoignent, et des protestations qu'on lui prodigue relativement à la conduite ménagée que l'on lui dit vouloir tenir vis-à-vis des alliés de la France.“

Potsdam, 25 avril 1752.

Je vous sais bien du gré du nouvel avertissement que vous me donnez par votre dépêche du 11 de ce mois sur les pourparlers que le marquis de Mirepoix a eus avec les ministres anglais relativement à l'affaire de l'élection.

Je verrai ce qu'on fera en conséquence et de quelle manière le roi d'Angleterre en usera envers moi dans cette affaire.

En attendant, je ne saurais m'imaginer que le roi d'Angleterre voudrait me heurter de front ou-

vertement jusqu'à ne pas vouloir me faire parler du tout du projet de l'élection, quoique je sois persuadé d'ailleurs que ce Prince ne s'en expliquera à moi qu'indirectement et par la cour de Vienne, qui apparemment viendra, pour me demander ma voix pour cette élection.

Nach dem Concept.

Federic.

5429. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 25 avril 1752.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 14 de ce mois. Puisque M. de Saint-Contest souhaite que je voudrais bien lui faire communiquer par vous la réponse que j'étais résolu de donner à la cour de Vienne, quand elle ferait demander ma voix en faveur de l'Archiduc aîné pour son élection, vous direz au susdit ministre que je pensais invariablement de la même façon sur cette affaire que j'avais fait auparavant et que je l'avais communiqué à la France. Que j'agis dans cette affaire avec tout désintéressement par rapport à mes

1 Vergl. S. 91.

propres intérêts, que je n'aurais d'autres vues que le maintien de la constitution de l'Empire et de l'Allemagne, que j'insisterais que l'Électeur palatin fût indemnisé de ses justes prétentions d'une manière équitable, mais que pour le reste je ne mêlerais rien de mes propres intérêts à cette occasion-là, ni ne ferais aucun marché avec la cour de Vienne qui saurait regarder mes avantages.<sup>1</sup>

Vous verrez par là que c'est tout conformément à ce que je vous ai déjà marqué par une de mes dépêches antérieures,<sup>2</sup> touchant la réponse que j'ai fait donner par le sieur de Dewitz à Vienne, quand le baron de Koch est venu lui faire des insinuations au sujet de ma voix à donner en faveur de l'élection de l'Archiduc; aussi m'y tiendrai-je et ne mêlerai même jamais avec l'affaire de l'élection les différends où je suis encore avec la cour de Vienne au sujet de quelques points du dernier traité de paix fait entre moi et elle. Que, si elle veut agir conformément à ce qui y est stipulé par rapport aux dettes de Silésie et touchant le commerce réciproque, si même elle veut faire à cette occasion un traité de commerce avec moi, à la bonne heure; mais jamais je n'en ferai une condition pour donner ma voix en faveur de l'archiduc Joseph. L'unique chose que je désire passionnément à ce sujet, c'est que l'Électeur palatin eût une satisfaction équitable sur ses prétentions, ainsi que je souhaiterais que la France commençât à présent de se déclarer là-dessus à la cour de Vienne et que la première s'expliquât sur ce qu'elle trouvait juste des prétentions dudit Électeur, ou ce qu'elle y trouvait un peu outré. Vous insinuerez tout cela de la manière la plus convenable à M. de Saint-Contest et me ferez votre rapport détaillé au plus tôt possible de ce qu'il vous aura répondu. Au reste, tout lui sera fidèlement communiqué ce que la cour de Vienne me proposera sur cet objet.

Quant au sieur Aldecoa, je souhaiterais bien que vous sachiez renouer avec lui cette conversation dont vous m'avez rendu compte, afin de pouvoir peut-être tirer plus d'éclaircissements de lui si la négociation de Madrid ne cache pas d'autres objets encore plus importants que ceux dont le public est informé, et s'il n'y a des articles séparés et secrets qu'on ajoutera à la convention de la neutralité en Italie qu'on est sur le point de signer. Au surplus, je souhaite ardemment que le ministère de France eût cette attention sur l'Espagne qu'elle mérite bien. Car bien que cette convention ou traité que celle-ci va conclure avec l'Impératrice-Reine, l'Angleterre et la cour de Turin, ne soit point naturel et conforme à ses véritables intérêts, et que ce traité pourrait rester sans succès à la suite du temps, il est cependant bien à considérer que ladite démarche de l'Espagne saura produire pour le moment présent des choses nuisibles et très préjudiciables à la France; considération que vous tâcherez à faire valoir auprès de M. de Saint-Contest.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 174. 177. 200. 210. — <sup>2</sup> Nr. 5400 S. 77.

Au reste, je souhaite que vous m'expliquez si c'est proprement le sieur de Carvajal ou le marquis d'Ensenada qui est le plus contraire aux intérêts de France et qui penche du côté des Anglais et des Autrichiens.

Nach dem Concept.

Federic.

5430. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A LEIPZIG.

Potsdam, 26 avril 1752.

J'ai bien reçu, avec le rapport que vous m'avez fait du 22 de ce mois, le mémoire que le comte Hennicke vous a envoyé avant son départ pour Leipzig touchant les billets à la charge de la *Steuer* de Saxe dont mes sujets sont en possession. Comme il y a différentes choses dans ce mémoire qui méritent une réflexion mûre, et que les revues des régiments, avec quelques autres affaires de conséquence qui m'occupent actuellement, ne me laissent pas assez de temps pour porter l'attention qu'il faut sur celles qui sont l'objet du susdit mémoire, je me vois obligé de différer à vous marquer mes sentiments là-dessus jusqu'à un temps où j'aurai plus de loisir à le faire précisément. Ce que vous insinuerez au comte de Hennicke avec un compliment convenable de ma part.

En attendant, vous connaissez ma façon de penser à cet égard, et qu'il m'est d'une impossibilité absolue de renoncer à la prérogative stipulée dans le traité de paix des billets de *Steuer* prussiens, sans causer un préjudice trop notable à mes sujets créanciers et commerçants.

Au reste, puisqu'en conséquence de votre post-scriptum séparé touchant les affaires de Pologne, le concert est pris entre la cour de Dresde et les Czartoryski de vouloir pousser à la Diète future leur projet pour faire entrer la République au traité de Pétersbourg, il faut bien que de notre part nous prenions nos mesures, afin de faire avorter un dessein si pernicieux.

Je ne veux point vous avertir de la nécessité qu'il y a d'observer de bien près le sieur Gross,<sup>1</sup> pour approfondir ses chipotages avec les ministres saxons, et de vous servir à cet égard de tous les moyens possibles, sachant que le zèle que je vous connais pour mon service et mes intérêts, vous y portera de vous-même, sans qu'il soit besoin de vous en faire souvenir.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. S. 84.



5431. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lord Marschall berichtet, Paris 17. April: „M. de Chavigny<sup>1</sup> m'est venu voir ces jours passés avec M. de Vergennes son neveu et m'a chargé de faire parvenir à Votre Majesté ses assurances de respect et d'attachement et de Lui témoigner de sa part que M. de Vergennes aurait, pendant son séjour à Hanovre, la même attention pour les intérêts de Votre Majesté que pour ceux de la France . . . Il me dit en même temps que son neveu avait l'honneur d'être connu à Votre Majesté et qu'il avait travaillé à Francfort de concert avec le sieur Klinggraffen, et, m'ayant demandé si Votre Majesté comptait d'envoyer un ministre à Hanovre, je lui ai répondu que je n'en étais pas informé, mais qu'il se pourrait être que non, et qu'Elle ne pouvait choisir quelqu'un dans les lumières duquel Elle peut avoir plus de confiance qu'en celles de M. de Vergennes.“

Klinggraffen berichtet, Wien 15. April: „Un ami m'assura hier très positivement que la réponse qu'on avait donnée ici à Hyndford sur les mesures à concerter pour l'élection, porte qu'on verrait volontiers le succès de cette affaire, mais que d'ici on ne ferait aucune démarche pour cela: ce qui signifie qu'on ne veut rien sacrifier pour gagner les voix.“

Hellen berichtet, Haag 21. April: „Je me persuade de plus en plus que dans l'assemblée des États de Hollande il est question de l'accession,<sup>2</sup> et que l'affaire sera poussée avec toute la vivacité possible à l'arrivée du duc de Newcastle . . . Tout ce qui m'est revenu, c'est qu'on m'assure que, par les soins du roi d'Angleterre, on paraît vouloir céder un peu par rapport aux subsides attachés à la barrière et qu'on est convenu déjà d'un certain plan.“

Potsdam, 27. April 1752.

Zufolge Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll Ew. Excellenz vermelden, wie Höchst dieselbe wollen, dass

1) Mylord Maréchal aufgegeben werden solle, wegen des, so M. de Chavigny gegen ihn erwähnt hat, an ersteren und an M. de Vergennes ein sehr obligantes Compliment von Sr. Königl. Majestät halber zu machen und ihnen zugleich dabei zu sagen, wie Höchst dieselbe wegen des Königs von Engelland jetziger Anwesenheit in Teutschland keinen Minister nach Hannover schicken würden, indem derselbe niemals seine Ankunft daselbst notificirte, folglich auch kein Minister von Sr. Königl. Majestät deshalb dahin gesandt werde. Nächst dem würde Mylord Maréchal von allen denen Umständen wohl zu informiren sein, welche der Herr von Klinggraffen in seiner letzteren Dépêche von der froiden und laconischen Antwort des wienerschen Hofes auf die Anträge des Lord Hyndford gemeldet hat;

2) Dass ferner der p. Michell zu London von der froiden Antwort und Betragen des wienerschen Hofes gegen gedachten Lord umständlich und en détail informirt werden sollte, um ihn dadurch auf die Sprünge zu bringen, wie man darüber in Engelland dächte;

3) Sollte auch dem von der Hellen geantwortet werden, wie die Sache wegen der Accession der République zum Petersburgischen Tractat so nahe noch nicht wäre, als man wohl glaube, indem die Kaiserin-Königin noch schlechte Hoffnung zu einem avantageusen Barrièreetat

<sup>1</sup> Vergl. Bd. II, 501; III, 386; IV, 395. — <sup>2</sup> Vergl. S. 82.

vor die Holländer gebe und, was Mylord Hyndford deshalb proponirte, sehr kaltsinnig aufnahme.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

5432. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 avril 1752.

Je suis très satisfait de l'attention que vous portez sur tout ce qui regarde les négociations de milord Hyndford et vous prie d'y continuer et de m'en faire vos rapports exactement, afin que je sache tirer au tout ce qui a fait l'objet de la mission du susdit Milord et de quelle manière la cour de Vienne se décidera tant par rapport à l'affaire de l'élection qu'à l'égard de celle de la barrière et des satisfactions à donner à la cour palatine et de Bavière.

Quant à ce que vous me marquez touchant la vente de Turnhout, c'est peut-être la première fois que la façon de penser de la cour de Vienne est conforme à la mienne, et il me paraît qu'elle sent qu'il lui convient aussi qu'à moi que nous sortions ensemble, au moyen de cette vente, de toute connexion par rapport à cette terre-là. J'attendrai ce que vous me marquerez de la réponse que va donner le marquis de Botta.

Comme le sieur de Dewitz n'a eu qu'une réponse vague du baron Koch dans la dernière conversation qu'il a eue avec celui-ci, il ne doit pas marquer de l'empressement de renouer avec lui sur les sujets que vous savez,<sup>1</sup> mais le voir venir plutôt, et ce sera alors qu'il lui dira intelligiblement qu'en tout ce que je ferai en faveur de l'Impératrice-Reine et conformément à ses demandes, ce serait toujours gratuitement et sans la moindre vue d'intérêt.<sup>2</sup>

Au reste, il faut que vous sachiez par rapport au plan des deux cours impériales en faveur du prince Charles de Lorraine, que ce n'est point un secret pour la cour de Dresde qui en a été avertie sous mains, mais que c'est le comte Brühl qui a su calmer les appréhensions que sa cour prit là-dessus, en sorte qu'elle n'en a communiqué rien à son ministre à Paris. La raison de ceci est, à ce que j'ai appris de très bonnes mains, que le comte Brühl est du secret du dessein des deux susdites cours et qu'outre les engagements qu'il a avec celles-ci et qui le lient absolument à leurs dispositions, ses propres intérêts l'attachent au plan par plus d'une raison.<sup>3</sup> Ce que j'ai bien voulu vous dire, quoiqu'absolument pour votre seule direction.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. S. 77. — <sup>2</sup> Vergl. S. 99. — <sup>3</sup> Vergl. S. 66—68. 72.

5433. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN POTSDAM.

Podewils berichtet, Potsdam 1. Mai:  
 „J'ai minuté à la hâte dans la pièce ci-jointe<sup>2</sup> la réponse à faire au sieur Le Baillif sur la dépêche de M. de Saint-Contest dans l'affaire de l'élection d'un roi des Romains. Je ne sais si j'ai rencontré en tout les idées que Votre Majesté m'a fait la grâce de me communiquer sur ce sujet ce matin. En tout cas, Elle n'a qu'à me faire savoir Ses ordres par le conseiller privé Eichel sur les changements que j'y dois faire. Je suppose que l'intention de Votre Majesté sera que je remette une copie de cette réponse au sieur Le Baillif, pour me la rendre, en sorte tout comme il l'a fait de la dépêche de M. de Saint-Contest; après quoi, il conviendrait d'en informer en plein milord Maréchal; mais je crois que, pour aller d'autant plus bride en main, il faudra attendre la réponse de la France sur l'incluse, avant que d'en faire part aux cours de Bonn et de Manheim. Le tout dépendra pourtant des ordres de Votre Majesté.“

Potsdam, 1. Mai 1752.

Es würde noch zu inseriren sein, dass der König von Frankreich wegen Meiner, Churpfalz und Köln repondiren könnte, dass wir so dächten über diese Affaire. Sonsten dem französischen Ministère zu insinuiren: Ich hätte geglaubet, aus denen bisherigen Negociationen über die Wahlsache so viel wahrgenommen zu haben, dass der König von Frankreich auf diese Art von der Sache dächte; daher Ich dann nichts anders gethan als Mich so zu expliciren, wie Ich glaubete, dass es des Königs Denkungsart darunter am conformesten sei.

Mündliche Resolution (praes. Potsdam 1. Mai). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretars.

5434. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 2 mai 1752.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 21 du mois dernier et ne vous fais la présente que pour vous avertir que vous aurez incessamment et par un exprès une note<sup>3</sup> de ma part sur la réponse que je me suis proposé de donner à la cour de Vienne, quand elle me fera demander en forme ma voix pour l'élection d'un roi des Romains.<sup>4</sup> J'ai tout lieu de me flatter que les ministres de France en seront contents, d'autant qu'elle assortit parfaitement, à ce que je crois, avec leur façon de penser sur cet objet; aussi, quand vous la leur communiquerez, vous les flatterez par un compliment bien poli qu'il m'était un vrai plaisir que je pouvais me diriger justement<sup>5</sup> sur leurs vues.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Graf Podewils war unter dem 30. April nach Potsdam beschieden worden, wo der König ihn „umständlich zu sprechen“ für nöthig halte. — <sup>2</sup> Nr. 5439. — <sup>3</sup> Nr. 5439. Vergl. Nr. 5433. — <sup>4</sup> Vergl. S. 98. — <sup>5</sup> Vergl. S. 18.

5435. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 2 mai 1752.

Les rapports que vous m'avez faits du 18 et du 21 du mois passé, m'ont été bien rendus. Je suis content que, vu la stérilité des affaires qui sauraient vous donner des objets pour m'en faire vos rapports pendant le temps que Sa Majesté Britannique sera absente de vos lieux, vous ne m'écriviez qu'une fois par semaine, et moins encore, quand vous n'aurez rien à me marquer qui puisse intéresser mon attention. Je suppose que rien n'arrive de conséquence qui méritait que j'en sois instruit incontinent.

Au reste, ce que je vous ai fait communiquer par mes dépêches antérieures<sup>1</sup> sur le peu de satisfaction que milord Hyndford avait du succès de sa commission à Vienne, m'a été du depuis confirmé, et j'apprends de bon lieu<sup>2</sup> qu'il s'est exprimé en termes propres là-dessus qu'il voyait bien que la cour de Vienne ne saurait rien faire de bonne grâce, que toute l'Europe était sans doute persuadée que sa mission avait pour objet d'accélérer l'élection d'un roi des Romains, mais qu'on lui avait tenu là un langage si absurde que son maître ne pourrait qu'en être fort fâché, et qu'il aurait bien pu se dispenser de cet envoi extraordinaire; aussi n'attendait-il que le retour de son courrier pour s'en retourner.

Federic.

Nach dem Concept.

5436. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 mai 1752.

Si milord Hyndford a accusé juste au sieur de Dewitz touchant le mécontentement qu'il a du procédé de la cour de Vienne à son égard, et que l'Angleterre veut que tout se passe en ordre relativement à l'affaire de l'élection, c'est peut-être l'effet de la déclaration que le ministre de France à Londres, le marquis de Mirepoix, a faite<sup>3</sup> avant le départ du roi d'Angleterre, que Sa Majesté Très Chrétienne ne s'opposerait pas à l'élection d'un roi des Romains et que ses soins se réduiraient à ce qu'on observât les constitutions de l'Empire dont elle se trouvait garante.

A quoi le roi d'Angleterre doit avoir répondu qu'en songeant à cette election, il s'était proposé pour but de suivre les lois de l'Empire dans tout ce qui y aurait rapport, et de ne rien entreprendre qui leur fût contraire. C'est ce que j'ai bien voulu vous communiquer pour votre direction; en attendant, je me persuade que, malgré toute la fierté de la cour de Vienne et son mécontentement contre les Anglais, elle

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 5431. — <sup>2</sup> Vergl. Nr. 5436. — <sup>3</sup> Vergl. S. 91 Anm. 4.



sera obligée de plier, en sorte qu'on procédera doucement à la susdite élection.

Nach dem Concept.

Federic.

5437. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 mai 1752.

Comme le ministre de Suède nommé pour aller à Petersbourg y relever le sieur de Greiffenheim va apparemment partir bientôt, mon intention est que vous lui devez parler avant son départ au sujet d'un capitaine nommé de Stackelberg,<sup>1</sup> qui a été en mon service, mais qui eut le malheur qu'en faisant un voyage, il y a quelques années déjà, en sa patrie la Livonie, le chancelier Bestushew lui a fait faire une querelle allemande, en lui imputant qu'il avait voulu engager des gens du pays pour entrer en mon service, en sorte qu'il a été emprisonné depuis ce temps-là et qu'il est, autant que je sais, encore aux arrêts.

Comme je n'ai eu aucune nouvelle de ce pauvre officier depuis qu'il n'y a plus un ministre de ma part à la cour de Pétersbourg, vous prierez le susdit ministre de Suède de vouloir bien s'enquérir à son arrivée à Pétersbourg du sort de cet officier et me faire avertir par M. Wulfwenstjerna ce qu'il est devenu.

Voici la réponse que j'ai faite à la Reine, ma sœur, à la lettre que vous aviez jointe à votre dernière dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

5438. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 mai 1752.

Ma très chère Sœur. J'ai reçu la lettre que le sieur de Rohd m'a fait parvenir de votre part. Il faut bien que je vous fasse mes excuses de ce que je ne sache y répondre de ma main propre, vu qu'un accès de goutte qui m'a pris assez violemment depuis quelques jours, ne me le permet pas encore; mais comme je commence à m'en remettre, j'espère d'être bientôt à même de pouvoir m'expliquer envers vous avec cette ouverture du cœur que vous me connaissez, sur ce que vous me marquez des affaires de Suède. Je comprends parfaitement qu'il y a des choses qui ne sauraient que vous gêner encore, mais, autant qu'il me paraît, les affaires sont assez bien passées encore pour une première Diète. Vous savez, ma très chère sœur, que je ne prends d'autre intérêt aux affaires de Suède qu'autant qu'elles regardent votre satisfaction et le bonheur de votre famille; ainsi comptez que je serai toujours charmé d'embrasser les occasions où je pourrai vous être utile à quelque chose.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. V, 567; VI, 594; VII, 38; VIII, 9.

Je vous prie d'être persuadée de l'amitié et de la tendresse avec laquelle je serai à jamais, ma très chère sœur, votre très fidèle frère

Nach dem Concept.

Federic.

5439. MÉMOIRE DÉLIVRÉ AU SIEUR LE BAILLIF.

[Berlin], 3 mai 1752.

Le Roi est bien sensible à l'attention de Sa Majesté Très Chrétienne de l'avoir voulu informer confidemment de la proposition que le duc de Newcastle a faite au duc de Mirepoix, ambassadeur de France en Angleterre, de ce que Sa Majesté Britannique était dans le dessein de proposer à l'Empereur et à l'Impératrice, comme partie principalement intéressée à l'élection d'un roi des Romains, la demande du suffrage du Roi, et que Sa Majesté Britannique désirait que la France voulût bien se joindre à elle pour engager Sa Majesté à donner son consentement à cette élection, ajoutant que le roi d'Angleterre était en particulier dans la résolution de procurer à l'Électeur palatin une satisfaction raisonnable sur ses prétentions.

Et, Sa Majesté Très Chrétienne ayant désiré de savoir les sentiments du Roi sur la réponse qu'elle doit faire à cette proposition du roi d'Angleterre, *Sa Majesté<sup>1</sup> ne demande pas mieux que de se conformer en tout ce qui regarde cette élection aux lumières supérieures de Sa Majesté Très Chrétienne et aux sages avis de son ministère éclairé, et d'aller d'un parfait concert dans cette affaire avec la France et les cours électorales de Bonn et de Manheim. C'est pourquoi* le Roi persiste toujours dans les sentiments patriotiques que Sa Majesté a manifestés dès le commencement de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, en ce qu'elle ne demande rien pour elle pour prix de son suffrage, dès qu'il s'agit des intérêts de l'Empire et du bonheur de l'Allemagne. Plus attentif à ceux-là qu'aux siens propres, le Roi ne refusera point sa voix électorale, quand on la lui demandera de la part des cours de Vienne et de Londres en faveur de l'archiduc Joseph, bien entendu toutefois qu'on donne auparavant à son allié, l'Électeur palatin, une satisfaction juste et raisonnable sur les prétentions de Son Altesse Électorale, qu'on observe, dans l'élection même d'un roi des Romains, tout ce que la majesté du Corps Germanique, la dignité des Électeurs et les constitutions fondamentales, libertés et privilèges du Collège Électoral et des Princes et États de l'Empire demandent en pareille occasion, et qu'on accorde au Roi, ainsi qu'aux Électeurs alliés de Sa Majesté, les investitures électorales<sup>2</sup> sur le pied que feu l'empereur Charles VII l'a promis au Roi, et sur quoi Sa Majesté est prête d'agir en tout cas d'un parfait concert même avec Sa Majesté Britannique, qui y a un intérêt égal.

<sup>1</sup> Die folgenden Worte bis *c'est pourquoi* sind von dem Grafen Podewils in Gemässheit der Königlichen Resolution vom 1. Mai (Nr. 5433) in das Concept der Note nachträglich eingefügt. — <sup>2</sup> Vergl. S. 7.

Voilà la réponse que le Roi croit qu'on pourra faire, se flattant que Sa Majesté Très Chrétienne la trouvera juste et raisonnable, aussi bien qu'entièrement conforme à la façon de penser des deux cours sur cet objet, de sorte qu'il ne dépendra que de Sa dite Majesté Très Chrétienne de répondre sur ce pied-là, si elle le trouve à propos, au roi de la Grande-Bretagne, et de tenir de concert avec le Roi et les électeurs de Cologne et Palatin partout, tant envers ce Prince qu'à l'égard de la cour de Vienne, le même langage, *en les assurant l'un et l'autre que tels sont les véritables sentiments de Sa Majesté Très Chrétienne, aussi bien que ceux du Roi et de Leurs Altesses Electorales de Cologne et Palatine, et que la France en pouvait répondre.*<sup>1</sup>

C'est aussi dans ce sens-là que le Roi croit devoir répondre à la cour de Vienne, quand elle lui demandera son suffrage en faveur de l'archiduc Joseph pour être élu roi des Romains, et Sa Majesté espère que Sa Majesté Très Chrétienne et Leurs Altesses Électorales de Cologne et Palatine voudront faire tant à la cour de Vienne qu'au roi de la Grande-Bretagne la même réponse, afin que ces deux puissances soient convaincues qu'on agit d'un parfait concert ensemble.

Au reste, le Roi croit que Sa Majesté Très Chrétienne reconnaîtra elle-même que la bienséance exige que le roi d'Angleterre fasse aussi auprès du Roi les démarches nécessaires dans une affaire que ce Prince prend tant à cœur et dans laquelle il a négligé dès le commencement le Roi,<sup>2</sup> tandis que ce Prince sollicitait tout le reste du Collège Électoral en faveur du candidat qu'il proposait pour l'élection d'un roi des Romains.

Nach dem Concept.

5440. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. Mai 1752.

Es haben Se. Königl. Majestät mir heute befohlen, Ew. Excellenz besonders zu vermelden, wie Höchst dieselbe zwar bisher auf das Klagewerk, welches der hannöversche Hof über die ostfriesische Successions-sache zu Wien erhoben und von denen Motibus, so bisher deshalb auf dem Reichstage gemacht worden, wenig oder keine Attention genommen;<sup>3</sup> ausserdem aber, dass Sie verschiedentlich vernahmen, wie diese Sache immer mehr und mehr Éclat mache und das hannöversche Ministerium dem Publico allerhand nachtheilige Impressiones deshalb beizubringen sich jetzo überall mehr als sonst angelegen sein lasse, so wäre Derselben jüngsthin eine Abschrift eines Schreibens von dem Grafen von Gronsfeld an den Chevalier Williams zugekommen, welches zwar ganz mysterieux geschrieben, aus welchem aber Se. Königl. Majestät dennoch

<sup>1</sup> Nachträglicher Zusatz zu dem Concepte in Gemässheit der Königlichen Resolution vom 1. Mai. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 234. — <sup>3</sup> Vergl. S. 86.

urtheilen müssten, dass etwas besonders wegen erwähnter ostfriesischer Sache von Seiten Hannover tramiret werden müsste, so vielleicht zu grösseren Weitläufigkeiten Gelegenheit geben könnte, als man sich anfänglich vorstellen könne. Hierin wären Höchst dieselbe um so mehr bestärket worden, als Deroselben heute von ohngefähr einliegender Pollmanscher Bericht [Regensburg 9. April] in die Hände gekommen, da Sie sonst dergleichen sehr selten oder fast niemals ansähen, woraus nicht undeutlich erhelle, dass Hannover ernstlich briguire, die Sache vom Reichstage weg und vor den Reichshofrath nach Wien zu bringen, um vielleicht daselbst vermittelt seiner gewöhnlichen Wege die Sache wenigstens in grosse Weitläufigkeiten zu setzen.

Se. Königl. Majestät wüssten zwar wohl, dass grossen Herrn keine Provinzen, so sie in rechtlichem Besitz hätten, durch juristische Chicanes und dergleichen genommen werden könnten, und dass selbst der wienersche Hof zweimal darauf denken werde, ehe er sich zu etwas Sr. Königl. Majestät deshalb präjudicirliches, so zu grossen Weitläufigkeiten ausschlagen müsste, entschliessen würde; es möchte dem aber sein, wie ihm wollte, so fänden Se. Königl. Majestät doch allemal nöthig, dass zuorderst Ew. Excellenz auf diese Sache und auf die Trames, so der hannöversche Hof desfalls ourdirete, eine besondere Attention nähmen, demnächst aber auch besorgten, dass sofort ein besonderes Mémoire instructif von mehrerwähnter ostfriesischen Sache, und zwar nach ihrer jetzigen Situation und demjenigen, so Hannover desfalls tentirete, aufgesetzt und an Mylord Maréchal nach Frankreich geschicket, derselbe auch zugleich umständlich instruiert würde, was er deswegen mit dem dortigen Ministerio zu sprechen habe.

Eichel

Nach der Ausfertigung.

5441. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HAESLER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 mai 1752.

J'ai été charmé autant qu'on peut l'être d'apprendre par votre rapport du 25 d'avril dernier que le choix du roi de Danemark s'est enfin déterminé pour la princesse Julie de Brunswick, et je vous remercie de toutes les particularités dont vous m'avez informé à ce sujet.

Pour ce qui concerne les conjectures que vous faites sur ce qui est à croire que le comte Lynar pourrait s'intéresser pour la comtesse de Bentinck, afin de contrecarrer par là le baron de Bernstorff, je trouve fondées les raisons que vous alléguez là-dessus; aussi ai-je la confiance en vous que vous saurez démêler le parti qu'on pourra tirer du comte Lynar en cette rencontre, et que vous ne manquerez pas de prudence ensuite d'en faire votre profit, pour tâcher de culbuter le dernier.



Au reste, mon intention est que vous fassiez un compliment bien poli de ma part à M. de Thienen<sup>1</sup> sur son prochain mariage.

Nach dem Concept.

Federic.

5442. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 mai 1752.

C'est avec satisfaction que j'ai vu par votre rapport du 21 d'avril dernier que l'affaire en question de Finlande<sup>2</sup> se soit enfin terminée, sans que le ministère de Russie ait trop relevé la précipitation de celui de Suède à ce sujet.

Au surplus, vous direz à la Reine, ma sœur, que c'était à présent une affaire toute résolue que le roi de Danemark épouserait la sœur cadette du duc régnant de Brunswick, la princesse Julie, mais que ce Prince, pour observer les règles de la bienséance, était bien aise d'ailleurs que la chose n'éclatât point encore.

Nach dem Concept.

Federic.

5443. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 6 mai 1752.

Vous deux dépêches du 29 d'avril dernier et du 3 de ce mois me sont bien entrées, et je n'ai guère sujet d'être édifié de la modicité de la somme<sup>3</sup> qui a été payée pendant la dernière foire de Leipzig à mes sujets créanciers de la *Steuer*. J'espère que le montant de celle qui sera destinée pour leur remboursement à la foire prochaine, sera plus considérable, sans quoi mesdits sujets créanciers ne pourront sûrement pas se conserver dans leurs affaires. En attendant, je compte de recevoir de vous le rapport que vous me ferez de Dresde touchant ceux de mes sujets qui ont tiré leurs capitaux.

Quant à l'effet contraire que vous dites, dans votre rapport sus-allégué du 29 d'avril dernier, qu'a fait l'édit émané de la cour où vous êtes, pour défendre à ses sujets d'aliéner des billets de la *Steuer* à des Prussiens, les suites n'en pourront être que très préjudiciables au gouvernement et aux sujets de Saxe, et il en arrivera ou que l'édit en question ne sera point observé, ou bien que les sujets saxons en souffriront eux-mêmes le plus grand désavantage.

Pour ce qui regarde le pied une fois adopté sur lequel je fais monnayer à présent,<sup>4</sup> vous assurerez le comte Hennicke qu'il pouvait compter pour sûr que je ne le changerais point; que je l'avais fixé pour toujours et qu'on était à même d'en prouver à tout le monde la solidité

<sup>1</sup> Thienen war am preussischen Hofe accreditirt gewesen. Vergl. Bd. VIII, 359. — <sup>2</sup> Vergl. S. 53. — <sup>3</sup> 60,000 Thaler. — <sup>4</sup> Vergl. S. 16.

et la justesse, si autrement il ne s'y glissait des abus qui ne devaient pas s'y rencontrer.

Au reste, comme le grand-maître de la cour, comte de Dohna, est mort hier à Berlin de mort subite, et que par là il est venu à vaquer à ma cour une charge de distinction qui ne saurait manquer de donner du relief à une personne de naissance, et à laquelle est d'ailleurs affectée une pension de 2,000 écus par an, je serais bien aise que vous me fissiez votre rapport si vous ne pensiez trouver en Saxe une personne de qualité et de grands biens qui pourrait être engagée pour venir s'établir à Berlin, moyennant le susdit poste qu'elle y occuperait à ma cour. Toutefois je veux que vous n'en parliez encore à personne, mais que vous me fassiez préalablement votre rapport là-dessus.

Au surplus, ce me sera un plaisir, si la cour où vous êtes veut bien faire extradier, contre des réversales, au régiment de Bredow le capitaine de Selchow et son domestique, qui, après l'action qu'il vient de commettre, s'est réfugié sur une terre qu'il a en Saxe.

Nach dem Concept.

Federic.

5444. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 mai 1752.

Je ne saurais ajouter rien d'intéressant à ce que je vous ai fait marquer aujourd'hui par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères. Tout ce que je puis vous dire encore, c'est qu'il ne me reste plus aucun doute que la négociation à Madrid ne dût parvenir à sa perfection; j'envisage le traité comme fait et conclu, mais le point le plus intéressant pour moi sera à présent d'être bien instruit de quoi il sera question dans ce traité, et s'il n'y aura des articles séparés et secrets plus importants encore qu'une simple neutralité et garantie réciproque des possessions en Italie entre les parties contractantes. En sorte que ce serait un service des plus signalés que vous saurez me rendre, si vous sauriez trouver moyen d'approfondir exactement ces objets-là.

Nach dem Concept.

Federic.

5445. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 9 mai 1752.

Hæseler berichtet, Kopenhagen 2. Mai, dass nunmehr alle Welt von der bevorstehenden Verbindung des Königs von Dänemark mit der Prinzessin Julie von Braunschweig spreche. In Betreff der Römischen Königswahl scheint zwischen den Höfen von Wien und Kopen-

J'ai eu toute la satisfaction possible de la dépêche que vous m'avez faite du 2 de ce mois tant à l'égard de la nouvelle du mariage de Sa Majesté de Danemark avec

hagen Einvernehmen erzielt worden zu sein: „le tout pour obtenir le titre de *Majesté* que cette cour-ci a vainement recherchée depuis bien du temps. On est ici fort avide de gloire, et la moindre chose qui peut flatter la vanité de cette cour, est capable à la faire renoncer à des avantages réels et plus considérables.“

la princesse Julie de Brunswick que vous m'avez confirmée, que par rapport au tableau que vous faites de la cour de Copenhague. C'est à peu près de la manière que je me l'avais représentée, et je suis bien aise que je ne me sois pas trompé là-dessus.

Au surplus, tous ceux qui sont tant soit peu instruits des affaires d'Allemagne, savent assez que dans l'élection d'un roi des Romains il ne s'agit jamais du consentement d'un roi de Danemark; ainsi j'ai de la peine à m'imaginer que la cour de Vienne dût rechercher celle de Copenhague pour ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5446. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 9 mai 1752.

J'approuve parfaitement que vous laissiez tomber la proposition faite à M. de Saint-Contest qu'il ne devait être point de ministre anglais présent à l'élection d'un roi des Romains,<sup>1</sup> et d'ailleurs il y a eu quelque malentendu là-dessus, car mon intention à ce sujet n'a été proprement que moi, les Électeurs palatin et de Cologne dussions rester unis et ne faire autrement notre déclaration relativement à nos voix pour l'élection que conjointement et sous l'appui de la France, sans permettre qu'un ministre anglais se mêlât, pour nous séparer l'un de l'autre. Au surplus, je me réfère en tout ceci sur la dernière dépêche que je vous ai envoyée par un exprès.<sup>2</sup>

Quant aux affaires de Pologne, je vous renvoie à ce que ma dépêche du département des affaires [étrangères] d'aujourd'hui vous marque sur cet article, et suis persuadé que, pourvu que le ministère de France pense aux suites qui résulteraient, si le parti autrichien réussit seulement à faire accéder la République au traité de Pétersbourg, il emploiera les moyens nécessaires pour faire avorter également ce projet. Au reste, je dois vous faire observer que ce ne peut point être une ruse de la cour de Vienne que le projet avec le prince Charles de Lorraine, pour pousser par là l'électeur de Saxe à accéder au traité de Pétersbourg, vu que je crois vous avoir déjà informé il y a quelque temps<sup>3</sup> que ce Prince s'est offert à la cour de Pétersbourg de vouloir accéder à ce traité, à condition qu'on assurât la succession à la couronne de Pologne dans sa maison électoral, mais que les deux cours lui ont refusé nettement cet article.

J'espère que vous vous acquitterez avec toute l'onction possible du

<sup>1</sup> Vergl. S. 88. — <sup>2</sup> Vergl. Nr. 5434 S. 103. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. VIII, 539.

compliment dont je vous ai chargé pour M. de Saint-Contest de ce qu'il a voulu embrasser avec tant d'énergie mes intérêts dans la dernière conversation qu'il a eue avec le comte d'Albemarle.<sup>1</sup>

Federic

Nach dem Concept.

5447. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 13 mai 1752.

Ayant appris que mon ministère du département des affaires étrangères ne vous a point encore instruit de ce que le marquis de Saint-Contest a déclaré depuis peu au comte d'Albemarle, ministre anglais à la cour de France, j'ai cru nécessaire de vous en informer, quoique uniquement pour votre direction seule. Il s'agit d'une conversation qu'il y a eu entre ces deux ministres au sujet de l'élection d'un roi des Romains, où milord Albemarle a donné les plus fortes assurances que le Roi son maître ne ferait rien qui pût blesser la gloire et les intérêts de la France et de ses alliés, ainsi qu'il avait assuré lui-même le marquis de Mirepoix,<sup>2</sup> en ajoutant qu'à l'âge qu'il avait, et ayant un petit-fils mineur, l'on ne cherchait point à brouiller les affaires, aussi son but n'était que de maintenir la paix et la tranquillité. Comme ledit Milord a tâché d'insinuer en même temps que moi ne travaillais qu'à troubler la tranquillité et à causer du désordre et de la confusion, le marquis de Saint-Contest lui a nettement répondu que c'était une prévention dont il fallait se dépouiller, et que, si l'Angleterre était prévenue contre moi, il était autant permis à la France de l'être contre l'Angleterre, mais que la France savait que je ne soutenais que la paix et ne cherchais qu'à la conserver; à quoi M. de Saint-Contest a ajouté: «Vous assurez que votre cour n'entreprendra rien qui soit contraire à la gloire et aux intérêts du Roi mon maître et de ses alliés; nous de notre côté n'avons aussi d'autre désir que de vivre en bonne intelligence avec l'Angleterre et ses alliés; mais si on attaquait le roi de Prusse, le lendemain nous vous ferions la guerre.» Déclaration qui n'a pas laissé de faire impression au comte Albemarle, et que je n'ai pas voulu vous laisser ignorer.

Quant aux négociations du lord Hyndford à Vienne, je présume qu'il ne doit pas être bien content de la roideur de la cour de Vienne envers la république de Hollande; aussi en est-on bien instruit à la Haye, et, si mes avis accusent juste, on remarque plus de répugnance de la part des États Généraux contre l'accession de la République au traité de Pétersbourg que jamais.

Je vous sais tout le gré imaginable de l'avertissement que vous m'avez donné que milord Hyndford mêle aussi dans ses négociations les affaires d'Ostfrise et de Mecklembourg; je m'en suis douté que le roi

<sup>1</sup> Vergl. die folgende Nummer. — <sup>2</sup> Vergl. S. 91.



d'Angleterre ne voudrait employer tout-à-fait gratis ses soins pour l'élection d'un roi des Romains; aussi je vous recommande de porter toute votre attention à bien pénétrer ce que milord Hyndford a fait de propositions là-dessus et de quelle manière la cour de Vienne les a envisagées.

Au reste, ce qu'on vous a dit au sujet de l'arrangement des finances de la Reine-Imperatrice et du bon ordre qui y régnait partout, a été un peu trop relevé et brodé; comme je sais, moi, par expérience ce que c'est que des arrangements de finances, je crois que la cour de Vienne a fait quelque chose et même beaucoup relativement à l'état dérangé où étaient autrefois ses finances, mais qu'il s'en faut beaucoup encore qu'elle soit arrivée à cet ordre qu'on vous a accusé, et, quant à la Bohême, je sais qu'elle est surchargée d'impôts, en sorte qu'elle ne saurait le soutenir à la longue.

Nach dem Concept.

Federic.

5448. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HAESELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 13 mai 1752.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois. La perte que les Danois ont faite par l'échec qu'ils ont souffert à Saffi,<sup>1</sup> ne saurait qu'affecter leur commerce d'une manière fort sensible. Vous ferez donc bien de continuer de m'en faire vos rapports, afin que je sache le pli que prendra cette affaire, et sur quel pied elle aura enfin été terminée.

Au reste, je souhaite de vous que vous vous donniez de la peine pour vous instruire exactement et à fond sur la somme à laquelle peuvent se monter les revenus annuels du roi de Danemark, pour m'en informer ensuite avec justesse et le plus de certitude que possible.

Nach dem Concept.

Federic.

5449. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 13 mai 1752.

Le changement qui vient d'arriver en conséquence de votre rapport du 9 de ce mois par rapport aux affaires de la *Steucr*, parceque le comte de Henricke en a résigné le département, mérite toute votre attention pour en pénétrer les suites, et je désire de savoir de vous si vous croyez, supposé que le comte de Brühl parvint à placer son frère et son favori Heinicke<sup>2</sup> à la tête des affaires de la *Steucr*, si mes sujets créanciers s'en ressentiront ou s'il restera assez de fonds que mes sujets aient au moins la même satisfaction qu'ils ont eue jusqu'à présent pour être satisfaits de leurs prétentions à la *Steucr*, ou si vous croyez que

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 545. 554. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 454. 467.

cela traînera plus encore sous cette nouvelle direction, ce dont je veux attendre votre rapport.

Au reste, je souhaite encore de savoir de vous s'il n'y aura pas moyen que vous sachiez avoir par l'homme confident le secret de la composition de la porcelaine de Dresde, comme son ami me l'a fait espérer.

Federic.

Nach dem Concept.

5450. AU LORD MARECHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 13 mai 1752.

Comme M. de Saint-Contest vient de vous presser sur ma réponse au sujet des troupes de Hesse,<sup>1</sup> je vous dirai que, s'il convient à la cour de France d'avoir les troupes de Hesse-Cassel à sa disposition, ce que je souhaiterais de savoir d'une manière à y pouvoir tableer, elle les saura avoir encore, mais point au-dessous d'un subside de 120,000 écus par an; en sorte que, si la cour de France veut donner ce subside, j'estime qu'on saurait mener cette affaire à sa perfection. Il faudra d'ailleurs qu'on entamât bientôt cette négociation, vu que sans cela le Landgrave pourrait prendre un autre parti.

Federic.

Nach dem Concept.

5451. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 13. Mai 1752.

Podewils und Finckenstein berichten Berlin 12. Mai: „Le vice-président de Dewitz mande dans le rapport ci-joint [Wien 3. Mai] qu'on le pressait sans cesse de s'expliquer sur l'article des monnaies;<sup>2</sup> . . . qu'il s'était derechef adressé au comte de Munchow, qui lui avait répondu que, comme l'arrangement des monnaies dépendait uniquement de Votre Majesté, il était hors d'état de lui donner des instructions sur cet article, et qu'il fallait les demander immédiatement à Votre Majesté.“

Ich kann den Münzfuss ihrentwegen nicht ändern; wenn solcher ihnen nicht anständig ist, so thut es Mir leid, ist aber Meine Schuld nicht.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretars.

5452. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 mai 1752.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. Quoique l'enthousiasme des Anglais pour la maison d'Autriche ne m'est que trop connu, dont

<sup>1</sup> Vergl. S. 64. — <sup>2</sup> Vergl. S. 16. 109.

ils ne connaissent peut-être aucune bonne raison, il me paraît néanmoins que le roi d'Angleterre ne devrait qu'être fort piqué du mauvais procédé de la cour de Vienne à son égard, parcequ'après avoir tout fait pour celle-ci jusqu'à oublier même ses vrais intérêts, je croirais que ce devrait causer quelque froideur à ce Prince, ne trouvant que de l'ingratitude et de l'indifférence là où il s'était attendu à de la reconnaissance et à un empressement pour lui complaire.

Nach dem Concept.

Federic.

5453. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 mai 1752.

J'ai été très fâché d'apprendre par votre rapport du 2 de ce mois les sujets de plaintes que les miens doivent avoir donnés à Sa Majesté Suédoise et à la nation par des enrôlements forcés de sujets suédois dans la Poméranie; mais vous pouvez protester partout où vous le croirez convenable, que j'avais absolument ignoré jusqu'ici de pareils désordres; que, s'ils se vérifiaient tels qu'ils étaient accusés dans la *Species Facti*, ils étaient absolument contraires aux ordres que j'avais donnés. Que j'avais écrit d'abord au commandeur du régiment de Bairuth<sup>1</sup> pour répondre aux griefs qu'on avait portés contre lui ou contre le régiment à ce sujet, et que j'y apporterais les remèdes propres pour les faire cesser.

Au reste, vous direz bien de politesses de ma part au sénateur de Hœpken de l'attention qu'il avait eue pour moi de vouloir faire instruire le baron de Posse de communiquer à M. de Wulfwenstjerna ce qui lui entrerait de nouvelles relativement à la cour de Pétersbourg,<sup>2</sup> comme vous me le marquez par votre dépêche du 5 de ce mois.

Nach dem Concept.

Federic.

5454. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 18. Mai 1752.

Des Königs Majestät haben bei Gelegenheit der von Mylord Marechal letzt mit angekommenen Dépêche vom 5. Mai an Ew. Excellenz zu melden befohlen, dass es nothwendig sei, zuzuforderst gedachten Mylord Marechal nach Anleitung der von dem Geheimen Rath von Maltzahn zueither eingekommenen Berichten von den Absichten der beiden Kaiserlichen Höfe, auf kommender Diète zu Grodno die Republik zur Accession des Petersburgischen Tractats zu induciren, umständlich zu instruiren, demnächst aber auch demselben ein Precis aus denen bisherigen Relationen des Benoît zuzusenden, um selbigen dadurch von denen Menees

<sup>1</sup> Generalmajor von Schwerin. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 166. 348. 372.

der Czartoryskischen und Poniatowskischen Partie in Polen und von denen Contrebatteries, so die andere Partie dagegen dressirte, vollkommen au Fait zu setzen, auch übrigens denselben zu instruiren, was er sich gegen das französische Ministère deshalb und von der Nothwendigkeit, gedachte Diète nicht zu ihrer Consistance kommen zu lassen, sondern durch ein oder anderes Mittel zu rompiren, zu aussern habe.

Wobei derselbe auch von der Klinggräffenschen Nachricht, dass nämlich Mylord Hyndford auch Mémoires wegen der ostfriesischen Sache dem wienerischen Hofe [übergeben habe]<sup>1</sup> avertiret werden solle, um seinen Gebrauch davon zu machen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 5455. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 21 mai 1752.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 5 et du 8 de ce mois. J'espère que le chambellan d'Ammon vous aura mis parfaitement au fait de la situation désagréable où il se trouve relativement à la commission dont il est chargé; et comme j'ai trouvé un peu étrange ce que M. de Contest vous a dit sur ce sujet, mon intention est qu'après avoir parlé encore une fois au sieur d'Ammon pour prendre de lui des informations précises touchant l'état actuel de sa négociation, vous parlerez encore à M. de Saint-Contest, pour lui insinuer convenablement qu'il m'était sensible de voir qu'une négociation que je n'avais fait entamer que sur les instances même de la cour de France, avait pu traîner depuis si longtemps et trouver tant d'obstacles; que ce n'avait point [été] une simple et vague déclaration d'avantager mes sujets dans le commerce que la cour de France m'avait fait proposer alors, mais bien un traité formel, et qu'en conséquence je ne saurais que d'être piqué de ce que toutes les facilités que le sieur d'Ammon avait prêtées pour finir sa commission au gré de la France, et sa négociation paraissaient être faites gratuitement; qu'ainsi je priais M. de Saint-Contest de vouloir bien contribuer à ce que cette négociation fût finie d'une manière ou d'autre.

Au surplus, j'observe qu'il faut que ce ministre soit bien mal informé du vrai état de la négociation, quand il vous a dit que les difficultés que le sieur d'Ammon rencontrait, se naissaient de ce qu'il exigeait qu'on fit un traité semblable à celui que les Hollandais avaient eu avec la France. Comme il n'a été jamais question d'un pareil traité, vous parlerez à ce sujet au sieur d'Ammon, pour avoir de lui des éclaircissements précis là-dessus, dont, après, vous ferez votre usage, pour désabuser M. de Contest des fausses impressions qu'on lui a inspirées sur cet objet.

<sup>1</sup> Vergl. S. 112. 117.



Quant aux affaires de Pologne, j'ai été bien aise de voir, par ce que vous m'en avez marqué, que vous avez réussi à réveiller ce ministre, pour que ces affaires fassent plus d'impression sur son esprit que par le passé. J'ai ordonné à ce sujet à mes ministres qu'ils vous doivent instruire exactement de tout ce que nous avons eu d'avis des brigues et des trames qui se font en Pologne relativement à la Diète future.

J'ai trouvé fort sensément ce que vous me marquerez que le sieur de Wall vous a dit<sup>1</sup> sur le traité qui a été signé à Madrid<sup>2</sup> entre les cours d'Espagne et de Vienne; je souhaiterais seulement que tout ce que vous avez fait de remarques solides au sieur de Wall, fit la même impression sur les ministres d'Espagne qu'il m'a paru qu'ils ont faite sur lui.

Federic.

Nach dem Concept.

5456. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 21 mai 1752.

Il s'en faut bien que la cour de Madrid ait attendu l'arrivée du comte de Migazzi pour signer le traité, et je veux bien vous dire pour votre direction seule que j'ai appris par un très bon canal<sup>3</sup> que le portrait qu'on a fait à la susdite cour de ce nouveau ministre, qu'on a dépeint comme un sujet extrêmement rusé et fin, qui mettrait tout en usage pour rendre ce traité aussi avantageux qu'il pourrait à sa cour, a été cause que les ministres d'Espagne, pour se dérober aux embarras qu'il leur méditait, ont pris le parti de signer avant son arrivée. L'on m'a ajouté que la signature du traité avait été faite entre l'Espagne et la cour de Vienne, sans que les ministres de Sardaigne et de l'Angleterre y aient pris part. Au surplus, l'on m'assure que les avantages que la cour de Vienne retirait de ce traité, se bornaient uniquement à avoir causé du refroidissement entre les cours de France et de Madrid dont celle de Vienne se promettait de tirer parti avec le temps, et qu'il ne fallait chercher plus de finesse là-dessus.

Je vous sais bon gré de ce que vous continuez d'attention sur les mouvements que milord Hyndford s'est donnés aussi relativement aux affaires de l'Ostfrise.<sup>4</sup> Quoiqu'il me surprenne que le roi d'Angleterre charge un ministre anglais d'une affaire parfaitement étrangère à l'Angleterre, je pense pourtant que la cour de Vienne se gardera bien d'entrer là-dessus avec milord Hyndford, mais qu'elle tâchera plutôt d'éloigner une affaire aussi scabreuse que celle-ci, ou qu'elle y mettra des longueurs infinies, vu qu'elle est trop clairvoyante pour ne pas s'apercevoir que ce n'est pas par des chicanes d'un procès qu'on ôte à des Princes qui peuvent soutenir leurs droits de mains armées, des provinces dont ils

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 5456. — <sup>2</sup> 18. April 1752. — <sup>3</sup> Vergl. Nr. 5455. — <sup>4</sup> Vergl. S. 116.

sont en possession légale et constatée, mais qu'il faut une guerre ouverte pour oser de les en dépouiller.

En attendant, vous continuerez d'observer d'aussi près qu'il vous sera possible, toutes les démarches que le ministre anglais [fera] sur ce sujet, et de m'en informer exactement. Je vous adresse ci-close la réponse que je viens de faire à l'abbé Melani dont vous m'avez envoyé deux paquets à la suite de votre lettre du 5 de ce mois. Federic.

Nach dem Concept.

5457. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 21 mai 1752.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 13 et du 16 de ce mois. Il faut bien que ce comte de Bolza soit un insolent, quand il se mêle de m'attribuer des projets aussi indignes que ceux de vouloir changer le pied de ma monnaie<sup>1</sup> et défendre l'entrée dans mon pays de celle que j'ai fait battre jusqu'à présent. Comme le pied sur lequel je fais battre ma monnaie, est des plus solides et conforme à la véritable valeur intrinsèque de l'or et de l'argent, je le soutiendrai et m'embarasserai peu si la cour de Dresde, sur des suggestions aussi frivoles et impertinents que celles dudit Bolza, en voudra défendre le cours, vu que je sais que les commerçants et négociants de Saxe ne s'en embarrasseront point et qu'on verra rouler là ma monnaie, malgré tous ceux qui la voudront décrier calomnieusement. Au reste, je serai bien aise quand vous saurez m'apprendre la somme qu'on voudra monnayer en Saxe par an et sur quel titre.

Quant à ma réponse à faire sur le promemoria que le comte Henicke vous a donné il y a quelque temps, et au rescrit donné de la cour de Dresde pour défendre à ses sujets l'aliénation des billets de la *Steuer* aux miens,<sup>2</sup> je viens d'ordonner<sup>3</sup> à mes ministres du département des affaires étrangères de vous faire savoir ma réponse là-dessus et de vous envoyer en même temps la réponse au susdit mémoire, dont le précis sera que je ne pourrais point accepter la proposition touchant l'abolition de la prérogative, que je me tiendrais invariablement là-dessus à la disposition du traité de Dresde et que je regarderais comme une infraction du traité de la paix tout ce que la cour de Dresde voudra disposer en contraire.

Pour ce qui regarde la personne de qualité qui me saurait convenir pour la placer à ma cour, en lui conférant la charge de grand-maître de la cour de la Reine régnante,<sup>4</sup> je me souviens d'avoir entendu parler d'un comte Bose qui doit s'être engagé à Baireuth et dont on m'a vanté les grands biens qu'il possède;<sup>5</sup> il y a d'ailleurs le jeune comte de Hoymb qui, outre les terres qu'il possède en Saxe, a des biens con-

<sup>1</sup> Vergl. S. 16. 109. — <sup>2</sup> Vergl. S. 109. — <sup>3</sup> Unter dem 20. Mai. — <sup>4</sup> Vergl. S. 110. — <sup>5</sup> Vergl. Bd. VIII, 473.

sidérables encore en Silésie; ainsi j'attends d'apprendre de vous si vous croyez bien faisable que vous sauriez engager l'un ou l'autre de ces gens de venir s'établir à Berlin en acceptant la susdite charge.

J'ai écrit à la régence à Königsberg de me marquer au plus tôt s'il s'y trouve là quelque sujet possessionné dans mes pays qui avait en même temps des biens en Lithuanie et qui voudrait s'engager à bâtir à mes frais quelque maison à Grodno.<sup>1</sup>

Au reste, vous remercieriez le lieutenant Zenge de la bonne volonté qu'il a marquée pour rentrer en mon service, en lui disant que je ne trouvais pas de ma convenance d'accepter son offre.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

5458. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 21 mai 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 13 de ce mois. Puisqu'il plaît au baron de Bernstorff de chicaner contre une chose [telle] que celle du passeport que j'ai fait demander pour le libre passage de quelques grains que je ferai passer le Sund et qui a été d'usage depuis tout temps, il faut bien le laisser faire à son loisir, et j'attendrai le temps quand vous pourrez m'envoyer ce passe-port. En attendant, comme ce ministre fait trop remarquer son animosité contre moi, vous contribuerez de votre mieux sous main pour le brouiller de plus en plus avec le comte de Moltke, dont la politesse qu'il vous a témoignée à l'occasion dudit passeport, m'a charmé. J'ai été d'ailleurs très satisfait d'apprendre les bonnes dispositions où se trouve le sieur de Thienen<sup>2</sup> à mon égard; aussi tâcherez-vous de l'y conserver par toutes les attentions convenables de votre part, tandis que son séjour à Copenhague continuera encore.

Nach dem Concept.

Federic.

---

5459. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 mai 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait à la date du 16 de ce mois. Je reconnais sensiblement le témoignage des sentiments et d'attention pour moi que le comte de Moltke a bien voulu donner à l'occasion de l'affaire du passe-port que j'ai fait demander. Quoique le sujet ne soit guère important, cependant ce penchant qu'il marque vers moi, fait que je souhaiterais bien de pouvoir me l'attacher de plus près encore par quelque marque réelle de mon affection pour lui. C'est pourquoi je demande votre avis si vous croyez être de sa convenance,

<sup>1</sup> Als Gesandtschaftshotel für die Zeit der Reichstage. — <sup>2</sup> Vergl. S. 109.

quand je lui ferais offrir quelque présent de ma part, et en quoi cela pourrait consister pour lui être agréable. J'attends votre rapport à ce sujet, que vous m'adresserez seul et immédiatement. Au surplus, il me paraît que les antagonistes du baron Bernstorff ont assez bien commencé, quand ils savent le traverser à ce qu'il ne puisse exécuter souverainement ses volontés.

Federic.

Nach dem Concept.

5460. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 mai 1752.

La manière peu ménagée dont la cour où vous êtes use envers milord Hyndford, me fait juger que, malgré le penchant étrange que le roi d'Angleterre porte envers la maison d'Autriche, il prendra feu, à la fin, contre elle quand il verra qu'après avoir tout fait pour elle, on ne le paie que d'indifférence et d'ingratitude, au moins selon sa façon de penser. Quant aux affaires d'Ostfrise, je me suis toujours attendu que la cour de Vienne n'entrerait pas aussi chaudement dans les sentiments du roi d'Angleterre qu'il le voudrait; ce n'est pas, comme je vous ai déjà marqué, par des arrêts du Conseil Aulique qu'on dépouille des Princes de provinces dont ils sont actuellement en possession: et d'entrer en guerre ouverte là-dessus, c'est à quoi la cour impériale, de même que le roi d'Angleterre, penseront apparemment plus d'une fois, avant que d'y [procéder]; enfin, toute la démarche que ce Prince a faite pour faire valoir une prétention aussi mal fondée et injuste que la sienne, me paraît mal avisée à tous égards.

Je vous adresse à la suite de celle-ci la réponse que j'ai faite au commandeur de Sinzendorff sur la lettre que vous m'avez fait parvenir de sa part.

Federic.

Nach dem Concept.

5461. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 23 mai 1752.

J'ai ordonné à mon ministère du département des affaires étrangères<sup>1</sup> de vous informer en détail ce que nous avons eu de nouvelles de Vienne par rapport aux démarches que milord Hyndford a faites pour faire valoir les prétentions injustes et mal fondées que le Roi son maître s'est avisé de faire à l'Ostfrise, et que la cour de Vienne n'a point voulu prendre si chaudement que ce Prince l'aurait souhaité. Vous verrez d'ailleurs que les négociations du susdit ministre touchant l'affaire de l'élection prennent encore un assez mauvais pli, vu le peu de cas que

<sup>1</sup> Unter dem 22. Mai.



la cour de Vienne fait de toutes les remontrances du ministre anglais; en sorte qu'il pourrait bien arriver que la fierté de l'une et de l'autre part sache irriter les esprits au point qu'il y ait des brouilleries, et que du moins l'affaire de l'élection restera suspendue.

Au reste, vous verrez par la lettre ci-close combien mon capitaine des ingénieurs Lefebvre souhaite de pouvoir finir ses affaires qu'il a sollicitées auprès du ministère de France, et dont feu milord Tyrconnell s'était chargé pour lui en procurer un bon succès. Comme je lui ai fait ordonner de vous envoyer un mémoire instructif sur quoi il s'agit dans cette affaire, je m'y réfère et me borne à vous dire que je serai bien aise, si vous pouvez employer vos bons offices en sa faveur.

Nach dem Concept.

Federic.

5462. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 27 mai 1752.

J'ai reçu à son temps vos dépêches du 5 et du 12 de ce mois. Comme mes ministres vous auront mis assez au fait du mauvais succès que milord Hyndford a essayé jusqu'ici dans ses négociations à Vienne, je n'y saurais rien ajouter sinon que cela continue encore d'être sur le même pied, en sorte que milord Hyndford est très mal édifié des procédés de la cour de Vienne, tout comme celle-ci voudrait être déjà quitte de sa personne. Au reste, comme vous marquez que le duc de Newcastle laisse si peu entrevoir à ses collègues en Angleterre de ce qui se passe à Vienne, que même milord Holderness n'est instruit de rien, je veux bien vous permettre que vous puissiez faire glisser adroitement quelque chose dans le public de ce que je vous ai fait marquer sur cet objet, pourvu que vous vous y preniez d'une manière à ne pas être remarqué là-dessus. Vous remercirez M. Villiers<sup>1</sup> d'un compliment bien poli de ma part de ce qu'il a voulu bien se charger du livre d'estampes que lord Burlington m'a destiné.

Nach dem Concept.

Federic.

5463. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 27 mai 1752.

Rohd berichtet, Stockholm 16. Mai:  
 „Les esprits s'échauffent de plus en plus...  
 Le parti de la cour déclame contre le Sénat, en disant qu'il s'oppose à tout ce que le Roi propose, quelque utilité qu'il en puisse revenir à l'État; les partisans du Sénat, au contraire, disent qu'il [le Roi] en veut au système; que les chefs

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 16 de ce mois. La situation gênante où le roi de Suède se trouve parmi tant de factions orageuses, fait que je ne voudrais jamais être à sa place; mais

<sup>1</sup> Vergl. Bd. V, 575; VI, 46. 124. 187.

du parti royal sont contre la France . . . Le président de la chancellerie [Höfken], m'ayant parlé il y a quelques jours de ces malheureuses brouilleries, rejeta toute la faute de la méfiance du Roi contre le Sénat sur quelques mauvais conseillers, qui avaient son oreille, nommément le baron Ungern; il me prie, lorsque j'aurais occasion de parler à la Reine, que je voulusse de temps en temps lui faire remarquer quelques traits de son caractère, et, pour m'y engager davantage, il me dit confidemment qu'au Comité Secret, lorsqu'il s'était agi du changement, le baron Ungern avait été d'avis qu'on ne devait pas lier les mains au Roi à ce sujet, mais l'autoriser d'agir selon les circonstances, et que par là il ne visait, quoique finement, qu'à saper les fondements des alliances [avec la France et la Prusse]. J'ai cru ne devoir pas me refuser entièrement à la demande du président, quelque désagréable que fût une pareille commission . . . Sa Majesté m'écoula avec beaucoup d'attention, et me répondit ensuite qu'on en voulait au baron Ungern, parcequ'il travaillait pour le service du Roi et parcequ'il souffrait impatiemment le trop grand pouvoir du Sénat; qu'on avait tort de le soupçonner de projets tendants à la souveraineté; qu'avec une franchise qui lui faisait honneur, il avait déclaré à Leurs Majestés elles-mêmes que, loin d'y donner les mains, il serait le premier qui s'y opposerait; mais qu'il était insupportable, aussi, d'être sous le joug du Sénat, qu'il fallait assigner des bornes à son pouvoir et donner à l'autorité du Roi ce qui lui était dû légitimement."

comme il n'y a rien à changer là-dessus, aussi longtemps qu'il n'y aura pas moyen de réconcilier ou de rapprocher au moins les partis, il faut bien qu'il s'accommode au temps et aux circonstances.

Je ne désapprouve point les insinuations que vous avez faites à la Reine, ma sœur, au sujet du baron Ungern, en conséquence des instances du président de la chancellerie, et je commence à croire que ce sont les deux cours impériales qui par leurs créatures et leurs menées secrètes soufflent au feu des dissensions, qui à mon grand regret s'augmente là de jour en jour, pour parvenir par là à leurs vues, dont je vous ai informé il y a quelque temps.<sup>1</sup>

Et, comme le baron de Ungern a passé depuis tout temps de pencher pour la Russie,<sup>2</sup> il se peut que, sous l'apparence de servir le Roi, il ne cherche que de brouiller les cartes et attiser le feu de la désunion; ainsi que je souhaiterais bien que la Reine, ma sœur, fût un peu en garde sur ceci et qu'elle modérât un peu sa vivacité, afin de pouvoir d'autant mieux pénétrer les vues secrètes des différentes gens. D'ailleurs je serais infiniment charmé, si elle ne voulait voir de

si près sur quelques démarches du Sénat, surtout quand il ne s'agissait que des objets de moindre importance qui ne valent guère la peine d'être disputés. Il me paraît qu'il vaudrait mieux de dissimuler quelquefois, quand le Sénat ne voudrait goûter toujours des propositions de peu d'importance que le Roi lui faisait, vu que la forme du gouvernement de la Suède est une fois établie pour n'être point despotique, et qu'il faut céder sagement là où l'on ne saurait réussir à son gré.

Mon intention est que vous devez faire observer tout cela à la Reine, ma sœur, d'une manière convenable, en la conjurant de ma part

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 571. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. V, 209. 347.

de vouloir user de la modération, pour que les choses ne parviennent pas à l'extrémité et qu'il n'y restât aucune voie de réconciliation.<sup>1</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

5464. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Hæselor berichtet, Kopenhagen 20. Mai, über eine Unterredung zwischen Lemaire und Lynar in Betreff der Bentinckschen Angelegenheit. „Lynar a hautement rejeté la conduite du baron Bernstorff et il a témoigné les sentiments les plus favorables de tourner cette affaire, aussitôt qu'il en trouverait le moyen. Il a même fait entendre qu'il sentait fort bien que cette affaire pourrait lui servir grandement pour supplanter le baron Bernstorff, et que son intérêt y était trop joint pour ne pas la prendre fort à cœur et s'y employer de tout son pouvoir; mais il a été d'avis en même temps qu'il fallait encore reposer cette affaire cinq ou six mois . . . Lemaire a profité de cette occasion pour lui faire des reproches sur sa conduite passée, et compté les sujets de méfiance qu'il a donnés . . . Là-dessus, Lynar a témoigné reconnaître son tort . . . mais il a fortement protesté qu'il réparerait le tout.“

comte de Moltke, mais voyant à présent qu'elle a été sujette à de nouvelles difficultés, j'attendrai tranquillement votre rapport sur la manière dont elle aura été décidée.

Nach dem Concept.

Federic.

5465. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Berlin, 27 mai 1752.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 20 et du 23 de ce mois. Je ne doute nullement que le comte de Brühl ne s'empare de tout le maniement des finances de Saxe et n'y emploie que ses créatures les plus soumises à ses volontés, dès que le comte de Hennicke viendra à décéder,<sup>3</sup> et qu'il détruise alors entièrement tout ce qui a resté d'ordre et de crédit par le savoir-faire du dernier. Au surplus, je

<sup>1</sup> Ein Postscript beauftragt den Gesandten, dem Marquis von Saint-Contest die Zustimmung des Königs zum Abschluss einer Handelsconvention statt eines förmlichen Vertrages auszusprechen. Vergl. S. 116. 128. — <sup>2</sup> Vergl. S. 119. — <sup>3</sup> Vergl. S. 113. 137.

commence à croire que par la grande confusion qui règne parmi les caisses de Saxe, personne n'est proprement instruit à combien vont les revenus du Roi; je me persuade cependant que par les avis que vous tirerez de votre homme d'affaires, vous en serez peu à peu instruit en sorte que vous pourriez en faire à la fin un calcul assez juste.

Des affaires de Pologne il ne nous est revenu aucune nouvelle qui méritât quelque attention. Quant au comte de Broglie qui va résider à la cour de Dresde de la part de la France, je veux vous avertir d'avance qu'il n'y arrivera que fort tard. Je ne compte pas que la cour d'Hanovre s'empressera trop pour seconder les vues de celle de Dresde par rapport aux dédommagements qu'elle demande de la Reine-Impératrice, par le peu de cas que les Anglais font de la Saxe; et il m'est revenu depuis peu que le chevalier Williams doit avoir été assez effronté de répondre un jour aux ministres saxons, lorsqu'ils avaient insisté sur de plus gros subsides: »Mais dites-moi, à quoi êtes-vous bons?«

Au reste, j'attends avec impatience d'avoir de vous ces pièces intéressantes que notre homme d'affaires vous a fait espérer par rapport à ce qui a été fait autrefois à Varsovie et à Pétersbourg;<sup>1</sup> je souhaiterais bien qu'il ne me fit pas trop languir là-dessus, sur quoi il éprouverait ma reconnaissance particulière.

L'on me mande en dernier lieu de Vienne qu'il y est arrivé un courrier de Pétersbourg, officier du régiment de Pretlack, avec des dépêches dont l'objet a paru être fort intéressant, vu que milord Hyndford s'était lâché à quelqu'un que Guy Dickens lui avait envoyé en même temps une dépêche chiffrée de six feuilles. Songez donc s'il n'y a pas [moyen] de tirer quelques éclaircissements là-dessus par notre homme d'affaires, puisque je présume qu'il est arrivé quelque chose d'important à Pétersbourg dont la cour de Dresde sera également instruite par son ministre.

Le sieur Rehmitz<sup>2</sup> est parti avec mon agrément à Dresde pour mener, à ce qu'il a dit, sa femme à Potsdam. On lui a tenu de bonnes leçons avant son départ, pour qu'il doive se conduire bien prudemment pendant son séjour à Dresde.

Nach dem Concept.

Federic.

---

5466. AU BARON D'ASSEBURG, GRAND-MAÎTRE DE LA  
COUR DE COLOGNE, A PADERBORN.

Berlin, 27 mai 1752.

Monsieur le Baron d'Asseburg. Comme je prends beaucoup de part à tout ce qui vous intéresse, j'ai appris avec une satisfaction sensible, par votre lettre du 7 de ce mois, que les machinations que vos ennemis ont dressées contre vous pendant le dernier voyage de votre

<sup>1</sup> Vergl. S. 95. — <sup>2</sup> Vergl. S. 84. 95.



cour, bien loin de vous nuire, n'ont fait qu'affermir votre crédit, de sorte que je vous en félicite cordialement. Je ne suis pas moins charmé des assurances que vous me donnez sur la persévérance de l'Électeur votre maître dans les sentiments dignes de son rang et de sa naissance qu'il a manifestés jusqu'ici par rapport aux affaires de l'Empire. Les calomnies qu'on a déployées pour lui inspirer de la défiance contre moi, ne m'inquiètent ni ne m'étonnent guère. Depuis plusieurs années, mes ennemis ont pris si souvent la peine de répandre de faux bruits sur mon chapitre, malgré que l'événement leur ait donné de fréquents démentis, que j'y suis tout-à-fait accoutumé. La seule chose qui me surprend, c'est l'impudence de mes calomniateurs et leur indiscretion à se servir d'une arme émoussée qui, bien loin de blesser l'adversaire, ne peut que tourner au désavantage du porteur, aussitôt qu'on en découvre le défaut. Aussi je me flatte que le public, instruit par l'expérience de la fausseté de ces sortes d'imputations, cessera d'y faire attention, et qu'au lieu de me rendre suspect, elles m'attireront la confiance de tout ce qu'il y a de gens impartiaux et raisonnables.

Federic.

Nach dem Concept.

5467. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 29 mai 1752.

Outre ce que je vous ai fait marquer par la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, je veux bien vous informer pour votre direction, au sujet du traité signé à Madrid entre les cours d'Espagne et de Vienne, que c'est principalement par deux raisons que le ministre de Turin y a refusé la signature: primo que le roi de Sardaigne persiste à vouloir que ses possessions soient également comprises dans la garantie, à quoi la cour de Vienne n'est nullement disposée; en second lieu, l'alternative de la signature entre les deux cours de Turin et de Vienne, la première prétendant que celle-ci ne saurait avoir aucune prérogative là-dedans, vu qu'on ne traitait proprement qu'avec la Reine-Impératrice, ce que la cour de Vienne a refusé encore par une déclaration faite au comte de Canales, dont le roi de Sardaigne n'a pas été satisfait et au sujet de laquelle il a expédié un courrier au roi d'Angleterre afin de l'engager à rectifier la cour de Vienne là-dessus par son ministre Hyndford. Au surplus, il ne paraît pas que l'Angleterre pourrait accéder à ce traité, mais l'on prétend qu'elle se contentera d'être une espèce de médiatrice pour rapprocher les trois cours. Au reste, on paraît persuadé qu'il n'y a nuls articles secrets parmi le susdit traité, la cour de Vienne se bornant cette fois-ci à avoir mené à son but celle de Madrid, se flattant qu'à la suite du temps elle saurait peut-être faire aller plus loin encore l'Espagne et qu'en attendant elle aurait au moins les bras libres en Italie en cas

d'une guerre, pour faire passer de là ses troupes là où il lui semblera bon.

Nach dem Concept.

Federic.

5468. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 19. Mai, dass er dem Marquis von Saint-Contest am 15. Mai die Antwort des Königs sur Le Baillif<sup>1</sup> übergeben habe. „Ce ministre m'a témoigné être édifié du désintéressement que Votre Majesté manifesté dans cette réponse et des sentiments patriotiques dont elle est remplie. Il ne m'a fait aucune objection sur son contenu et il m'a paru applaudir entièrement aux termes dans lesquels elle est conçue, et à la route que Votre Majesté Se propose de suivre dans tout ce qui pourra avoir rapport à cet évènement.“

Potsdam, 29 mai 1752.

Vous aurez vu par la dépêche du département des affaires étrangères qui vous est parvenue à la suite de celle-ci, combien j'ai été satisfait de la manière que la cour de France a pensé sur ma réponse donnée au sieur Baillif relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, et je me réfère à ce que la susdite dépêche vous marque d'ailleurs sur cet objet. Au surplus, quand M. de Saint-Contest estime que c'est un concert

entre les cours de Londres et de Vienne que le langage que celle-ci tient envers milord Hyndford,<sup>2</sup> c'est être superfin dans ses conjectures, et vous pouvez tablez fermement sur les informations que je vous ai données à ce sujet. Quant aux affaires de Pologne, j'attendrai ce que M. de La Touche<sup>3</sup> me proposera de la part de sa cour là-dessus.

Je viens d'être informé de bonne main que les raisons pourquoi le ministre de Turin a refusé de signer le traité fait à Madrid entre les deux cours,<sup>4</sup> ont été, primo, que son maître persiste toujours à vouloir qu'il soit également compris pour ses possessions dans la garantie, à quoi la cour de Vienne n'a nullement voulu se prêter; et, en second lieu, l'alternative, la dernière cour ayant donné une déclaration sur ce point au comte de Canales dont le roi de Sardaigne n'a point du tout été satisfait, savoir que l'alternative pourrait avoir lieu à cette occasion pour la signature, mais que cela ne tirerait à conséquence et qu'elle ne pourrait avoir lieu pour l'avenir; déclaration au sujet de laquelle ce Prince a expédié un courrier au roi d'Angleterre, afin de l'engager à rectifier la cour de Vienne là-dessus et d'en charger milord Hyndford.

Pour ce qui regarde l'Angleterre, on a d'abord présumé qu'elle pourrait accéder au traité de Madrid et prendre part à la garantie de la cour de Sardaigne, mais à présent l'on prétend qu'elle voudra se contenter d'être une espèce de médiatrice pour rapprocher ensemble les trois cours. Celle de Vienne ne souhaite que de signer avec l'Espagne. Au surplus, l'on paraît être persuadé qu'il n'y a point d'articles secrets à ce traité.

<sup>1</sup> Vergl. S. 106. — <sup>2</sup> Vergl. S. 101. — <sup>3</sup> Vergl. S. 81. — <sup>4</sup> Vergl. S. 117.

Quant au voyage que le roi de France va faire à Compiègne, il faut bien que vous l'y suiviez, pour continuer les commissions dont vous êtes chargé, et je viens d'ordonner que la caisse de légation vous doive payer l'extraordinaire réglé à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5469. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 mai 1752.

Je vous sais beaucoup de gré de ce que vous continuez de m'informer aussi exactement que vous le faites par votre rapport du 20 de ce mois tant sur ce qui regarde les négociations de milord Hyndford que la signature du traité de Madrid, et je me tiens assuré que vos avis relativement à ces deux objets sont des plus fondés.

Quand, au reste, la cour de Vienne fait tant la roide et l'inflexible avec le lord Hyndford sur l'article de l'élection d'un roi des Romains, on ne saurait, indépendamment de l'ingratitude qu'elle témoigne par là envers le roi d'Angleterre, la blâmer tout-à-fait pour cela, puisqu'elle sait que le roi d'Angleterre s'est tellement aventuré dans cette affaire auprès de sa nation, le Parlement<sup>1</sup> et toute l'Europe, qu'il ne saurait bonnement reculer, mais qu'il se verra plutôt obligé de faire lui-même les frais de cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

5470. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 1<sup>er</sup> juin 1752.

J'ai reconnu avec satisfaction par votre post-scriptum à votre rapport du 26 de mai dernier l'attention et le zèle que vous marquez pour mes intérêts, et je vous sais tout le gré de vos bonnes intentions dans ce que vous m'avez proposé de certaines liaisons à prendre entre moi et le roi de Sardaigne.

L'idée que vous avez conçue sur cela, est bonne en elle-même; mais il y a des obstacles insurmontables qui ne me permettent pas d'en faire usage; premièrement, parceque je sais par expérience que la cour de France a marqué bien de la jalousie, aussi souvent qu'il s'est agi de prendre quelques liaisons secrètes entre moi et le roi de Sardaigne, ladite cour les ayant même traversées sous main.<sup>2</sup> En second lieu, un traité de commerce avec la cour de Turin ne saurait être d'un grand avantage pour mes sujets commerçants, par les pirateries des Algeriens et d'autres Africains auxquelles les vaisseaux de mes sujets seraient exposés dans

<sup>1</sup> Vergl. S. 41. 42. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VI, 471. 513. 525. 527.

la Méditerranée, pendant que je ne me serais préalablement entendu avec ces barbares.

Nach dem Concept.

Federic.

5471. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 1<sup>er</sup> juin 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 21 de mai dernier. Je vous confirme par celle-ci ce que j'ai marqué, l'ordinaire dernier, à milord Maréchal,<sup>1</sup> savoir que, si autrement le ministère de France marquait un parfait éloignement pour finir avec vous par un traité ordinaire de commerce, je voulais bien céder à ses instances et me contenter d'une convention, de la manière que M. de Saint-Contest l'a proposée, à condition cependant que les articles dont le sieur de Trudaine est convenu avec vous, y soient insérés, et que cette convention ait la même force qu'un traité de commerce.

En conséquence de quoi vous devez tâcher de tout votre mieux d'obtenir des conditions aussi avantageuses que vous sauriez et de finir l'affaire le plus promptement que possible.

Au surplus, vous pourrez bien dire au sieur de Trudaine que j'étais frappé des longueurs dont il usait dans ses opérations, vu qu'il y avait une année passée et même plus qu'il avait négocié avec vous sans avoir fini, tant par rapport à votre commission principale qu'au sujet des plaintes des marchands de Stettin.<sup>2</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

5472. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 1<sup>er</sup> juin 1752.

Votre dépêche du 24 de mai dernier ne m'offrant rien qui demandât de nouvelles instructions, je me borne à vous dire que je ne saurais, à vous parler naturellement, désapprouver que l'Impératrice-Reine ne veut point se mettre en frais pour faire réussir l'affaire de l'élection, après que le roi d'Angleterre s'est tant avancé là-dessus, sa conduite à cet égard étant bien plus sage que celle que le roi d'Angleterre a tenue.

Nach dem Concept.

Federic.

5473. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Magdebourg, 4 juin 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 26 dernier, au sujet duquel je n'ai cette fois qu'à vous faire observer qu'il n'y a

<sup>1</sup> Vergl. S. 123 Anm. 1. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 542.



aucune apparence que milord Hyndford saurait jamais ramener la cour de Vienne à mettre quelque chose du sien pour faciliter l'affaire de l'élection, vu qu'elle déclare à toute occasion au susdit lord, et envers tout qui le veut entendre, que, quoiqu'elle ne serait pas contraire au plan du roi d'Angleterre relativement à cette élection, cependant elle ne ferait le moindre sacrifice pour la faire constater et qu'elle avait trop donné jusqu'ici, pour ne pas vouloir donner plus la moindre chose, ainsi que la conséquence en est que, si l'Angleterre ne veut point laisser échouer l'affaire, il faudra bien qu'elle se charge de tous les frais seule.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5474. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Magdebourg, 4 juin 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites à la date du 26 du mois passé dernier, et c'est avec bien de la satisfaction que j'en ai appris combien vous avez réussi à réveiller l'attention de M. de Saint-Contest sur les affaires de Pologne et sur la nécessité indispensable qu'il y a pour prendre à temps des mesures pour obvier aux vues pernicieuses que portent les deux cours impériales contre la République. Quant au projet que, selon votre rapport, le baron de Scheffer vient de dresser à ce sujet, il est bon de vous avertir que, quelque bien intentionné que je connaisse ce ministre pour le bon système, néanmoins je l'ai trouvé toujours un peu chimérique dans ses projets, et qu'en conséquence vous ferez bien de vous informer précisément quels moyens il pense de proposer pour assurer l'élection libre en Pologne contre ceux qui y voudraient donner des atteintes. Aussi, quand vous verrez que ce serait principalement qu'il voudrait faire agir là dedans, vous devez faire observer au marquis de Saint-Contest que je ne pourrais pas goûter ce projet-là.

J'ai été charmé de voir que le mémoire que j'ai fait remettre au sieur Baillif pour expliquer ma façon de penser touchant l'élection d'un roi des Romains,<sup>1</sup> a été tant goûté par M. de Saint-Contest et qu'il vient de le communiquer aux cours de Manheim et de Bonn pour avoir leurs avis là-dessus.

Vous remercieriez, au surplus, ce ministre le plus obligeamment de ma part sur ce qu'il vous a déclaré au sujet des prétentions injustes et mal avisées que le roi d'Angleterre fait sur ma principauté d'Ostfrise; vous l'informerez tout comme je vous ai informé déjà,<sup>2</sup> que la cour de Vienne a été assez sage et prudente pour n'avoir voulu donner aussi chaudement dans cette affaire, comme le roi d'Angleterre l'aurait bien souhaité, mais que, malgré cela, ce Prince s'obstine de pousser à l'ou-

<sup>1</sup> Vergl. S. 106. 126. — <sup>2</sup> Vergl. S. 108. 120.

trance cette affaire auprès de la Diète de l'Empire à Ratisbonne, ce dont apparemment mes ministres du département des affaires étrangères vous auront informé en détail.

Federic.

Nach dem Concept.

---

5475. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Magdebourg, 4 juin 1752.

J'ai reçu avec la dépêche que vous m'avez faite du 25 du mois passé le livre que le sieur Rameau m'a fait parvenir,<sup>1</sup> auquel vous ne manquerez pas de dire le plus poliment de ma part combien j'étais sensible à l'attention qu'il avait bien voulu me marquer là-dessus.

Comme je vous ai déjà instruit par ma dépêche précédente de mes intentions par rapport à votre commission, je me borne à vous réitérer là-dessus qu'il m'est égal d'obtenir de la France un traité ou une convention de commerce, mais que je ne saurais point me contenter d'une simple déclaration, comme le sieur de Trudaine a paru vouloir vous proposer un jour, en conséquence des vos rapports antérieurs.

Au reste, j'ai trouvé le plan du sieur Brousson pour attirer en mes États les Réformés persécutés en Languedoc pour cause de religion, trop odieux et insultant à la France pour pouvoir le goûter.

Nach dem Concept.

---

Federic.

5476. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Magdebourg, 5 juin 1752.

Votre rapport du 23 de mai dernier m'est bien entré, et vous ne devez être nullement en peine par rapport au bon accueil qu'on fera au comte Lieven à son arrivée à Berlin, où il sera très bien vu et reçu avec toute la politesse possible. Au surplus, on n'a jusqu'ici point de nouvelle du temps propre quand il y arrivera. C'est au reste avec plaisir que j'ai appris que le baron de Posse s'est chargé de me faire avoir des nouvelles du malheureux capitaine de Stackelberg,<sup>2</sup> injustement détenu en Russie.

Nach dem Concept.

---

Federic.

5477. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Magdebourg, 6 juin 1752.

La dépêche que vous m'avez faite du 27 dernier m'a été bien rendue. Il ne saura guère manquer que l'indifférence avec laquelle la

<sup>1</sup> Démonstration du principe de l'harmonie. — <sup>2</sup> Vergl. S. 105.

cour de Vienne a reçu les propositions du roi d'Angleterre relativement à l'affaire de l'élection, n'opérât en lui bien du chagrin et de l'aigreur contre elle; mais comme il s'est trop avancé là-dessus, il faut bien qu'il tâche de s'en tirer aussi bien qu'il peut. Selon mes nouvelles, la conduite de la susdite cour doit avoir beaucoup surpris les régents d'Angleterre, quand le duc de Newcastle leur a fait part, à la fin, du mauvais succès de la commission de milord Hyndford. Ils en ont été piqués au vit, mais non pas dégoûtés; car, à ce qu'on m'assure, ils restent fermes encore dans la poursuite du projet et espèrent de pouvoir ramener la cour de Vienne à leur but. L'on ajoute cependant que, quoi qu'on soit bien déterminé d'ouvrir plutôt généreusement la bourse que d'échouer dans une affaire qu'on regarde comme une entreprise où l'honneur de la couronne est engagée, il pourrait malgré cela bien arriver que le ministère anglais s'en dégoûtât, si la cour de Vienne persistait à ne vouloir absolument se prêter à rien et que l'Angleterre seule dût satisfaire en entier toutes les prétentions à la charge de ladite cour, et que ce ne serait pas la première fois qu'on aurait vu ralentir ces gens-là sur des objets qui avaient tenu autant au cœur au Roi leur maître que celle-ci.

Quant au traité fait à Madrid,<sup>1</sup> gardez-vous de croire que ce sera jamais un traité de conséquence. Le commerce de contrebande dans les possessions de l'Espagne en Amérique que les Anglais ne veulent absolument abandonner et que la cour de Madrid ne veut point permettre, fait que les deux cours commencent déjà à se brouiller, et, si jamais les choses vont à l'éclat, la cour de Vienne ne saura plus rester unie avec celle d'Espagne.

Federic.

Nach dem Concept.

5478. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 juin 1752.

Votre rapport du 31 de mai dernier m'est bien parvenu. Je pense qu'il n'y a point encore de raison qui dût vous mettre si fort en peine relativement au traité de Madrid et sur ce dont il peut être question avec le roi de Sardaigne, n'étant point probable qu'il en résulte quelque effet pour l'avenir propre à en attendre un grand succès, puisque c'est le roi d'Angleterre qui est à considérer comme le premier ressort de cette machine artificielle et tellement contre nature qu'il en est à croire que, ce Prince fort avancé en âge venant à décéder, cette machine s'écroulera et se détruira en elle-même.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 117.

## 5479. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 10 juin 1752.

Votre rapport du 29 de mai dernier m'est bien entré, en réponse auquel je dois vous dire que M. de Saint-Contest pourrait bien se voir fort éloigné de son compte, en cas qu'il voulût tant faire que de se flatter que la cour de Vienne voudra bien être assez docile pour se laisser fléchir aux sollicitations de celle d'Angleterre de satisfaire l'Électeur palatin sur ses prétentions, la cour de Vienne étant si fort éloignée d'acquiescer à quelque accommodement à cet égard qu'elle l'est d'accorder à la république de Hollande le traité de barrière et l'abolition du tarif aux Pays-Bas. Aussi est-on persuadé à Hanovre qu'il ne reste rien à faire pour fléchir la cour de Vienne sur l'article de la satisfaction due à l'Électeur palatin, et on y pense à mettre en œuvre les moyens propres à constater l'élection projetée d'un roi des Romains par une grande majorité de voix, lequel expédient n'étant point goûté de la cour de Vienne, il faudra pour dernière ressource ou que l'Angleterre se charge elle seule de tous les frais et dépenses de l'élection d'un roi des Romains, ou bien qu'elle abandonne et laisse tomber entièrement cette affaire.

Au reste, je me rapporte ici à ce que mes ministres du département des affaires étrangères vous communiqueront de nouvelles qui nous sont entrées en dernier lieu de Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5480. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 11 juin 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 3 de ce mois et je conviens avec vous qu'il ne faut pas se presser pour faire un présent de ma part au comte de Moltke, vu que les circonstances n'y sont à présent point convenables, et que d'ailleurs il n'y a, au moment où nous sommes, aucun objet pour le faire.

En attendant, vous cultiverez toujours soigneusement l'amitié dudit comte de Moltke et ferez tout ce qui dépend de vous pour l'entretenir dans les bons sentiments qu'il m'a temoignés jusqu'ici.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5481. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Stettin, 13 juin 1752.

Comme en consequence de votre dépêche du 12 de ce mois M. de Saint-Contest demande d'être instruit pas vous du nombre des troupes que la cour de Cassel voudrait donner contre des subsides de la



France,<sup>1</sup> je veux bien vous dire qu'autant que je puisse juger des intentions de cette cour, elle aimerait bien de donner toutes celles qu'elle tient actuellement sur pied,<sup>2</sup> et, comme j'estime que le nombre en saurait aller à six ou à sept mille hommes, il sera à voir si la France voudra destiner un subside de cent et vingt mille écus par an, somme que je vous ai déjà marquée par mes dépêches antérieures, pour avoir à ce moyen ou toutes ces troupes ou un tel nombre au moins qui en balancerait ledit subside par l'évaluation qui en sera faite. Ce que vous pourrez dire préalablement à M. de Saint-Contest, en attendant que je m'informerai plus précisément de la manière dont la cour de Hesse pense sur ce sujet et des conditions qu'elle voudrait se stipuler, pour vous en avertir, dès que j'en serai instruit.

Federic.

Nach dem Concept.

5482. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. Juni 1752.

Des Königs Majestät haben „den Tag von Ihrer Abreise von hier befohlen, dass an den hessen-casselschen Minister Herrn von Borcke geschrieben werden solle, wie zufolge eines aus Frankreich erhaltenen Schreibens von Mylord Maréchal der französische Hof von neuem wegen Uebernehmung hessischer Truppen gegen Subsidies zu reveilliren anfinde und deshalb wissen wolle, wie viel Truppen der casselsche Hof gegen Subsidies geben wollte. Des Königs Majestät liessen also den Herrn von Borcke davon avertiren, mit dem Beifügen, dass Höchst dieselbe durch gedachten Mylord Maréchal vorläufig auf ein Subside von 120,000 Reichsthalern jährlich antragen lassen und also der Herr von Borcke melden möchte, ob der casselsche Hof davor alle seine jetzige Truppen, so Se. Königl. Majestät ungefähr auf 6 à 7000 Mann schätzete, in Subsidies geben wolle, oder aber wie viel an Truppen solcher gegen vorgedachtes jährliches Subside der 120,000 Reichsthaler zu geben gedächte, auch was sonst vor Conditiones gedachter Hof sich dabei zu stipuliren vermeinete. Von welcher Ouverture dann Se. Königl. Majestät Dero weiteren Gebrauch an dem französischen Hofe machen wollten“ ...

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

5483. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Stettin, 14 juin 1752.

Votre rapport du 6 de ce mois m'est bien entré, et je veux bien vous confier, sous le sceau du plus grand secret et sans que vous deviez en faire usage, que le baron de Dehn que Sa Majesté Danoise a en-

<sup>1</sup> Vergl. S. 114. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VII, 336. 357.

voyé en dernier lieu à Brunswick pour y demander en mariage la princesse Julie,<sup>1</sup> s'est ouvert au duc de Brunswick qu'il y avait actuellement une cabale toute formée à la cour de Danemark, et dans laquelle il entraît, pour culbuter le baron Bernstorff. En conséquence de quoi, mon intention est que, dès que ledit baron de Dehn sera retourné à Copenhague, vous deviez prendre occasion pour lui insinuer en termes vagues qu'il était fort à regretter qu'il y eût un ministre à la cour de Danemark qui semblait avoir pris à tâche d'occasionner des mésintelligences entre la cour de Prusse et celle de Danemark et que vous tâchiez adroitement de vous servir de lui pour donner là-dessus au comte de Moltke des impressions convenables et qui assortissent le mieux au bien de mon service.

Federic.

Nach dem Concept.

5484. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Stettin, 14 juin 1752.

J'ai été bien aise de voir par votre dépêche du 2 de ce mois le train favorable que continuent de prendre les affaires à la présente Diète de Suède, et je souhaite qu'elle soit conduite le plus tôt le mieux à une fin désirée.

Quant au rappel du sénateur de Rosen de son gouvernement de Finlande, j'ai raison de supposer que c'est le parti du Roi qui y a contribué, puisque c'est ce sénateur qui donna il y a quelque temps la fausse alarme sur le prétendu dessein de la Russie de vouloir attaquer la Finlande suédoise.<sup>2</sup>

Au reste, quand le comte de Lieven, qui est encore actuellement à Copenhague, nous sera arrivé, il aura tout lieu de se louer de la bonne réception qui lui sera faite.<sup>3</sup>

Federic.

Nach dem Concept.

5485. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Stettin, 15 juin 1752.

Votre dépêche du 5 de ce mois m'a été fidèlement rendue. On peut se tenir comme assuré à l'heure qu'il est que les affaires en Suède, qui quelque temps passé paraissaient vouloir s'embrouiller, n'auront point de mauvaises suites, et on peut espérer, au moment présent, que la Diète ne traînera plus en longueur, puisque, selon mes dernières lettres de Stockholm, on y est convenu de n'y recevoir aucune nouvelle proposition ni affaire et de se borner simplement à régler au plus tôt les points déjà annoncés, mais encore indécis.

<sup>1</sup> Vergl. S. 108. — <sup>2</sup> Vergl. S. 10. — <sup>3</sup> Vergl. S. 130.

Pour ce qui concerne l'affaire du commerce à régler entre moi et la France, je m'en remets à mes précédentes, le chambellan d'Ammon ayant ordre de vous donner les informations nécessaires sur l'état où se trouve présentement sa négociation, et sur les difficultés qu'elle a rencontrées jusqu'ici.

Federic.

Nach dem Concept.

5486. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Stettin, 15 juin 1752.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois et j'ai tout lieu d'être satisfait du soin que vous apportez à me mander des choses qui peuvent intéresser mon attention.

Je ne saurais assez vous recommander de vous ménager soigneusement et avec toute la circonspection possible le canal de l'homme de confiance, pour vous procurer une connaissance des plus exactes des arrangements secrets qui se prennent en Saxe, et je souhaite aussi que vous m'indiquiez au juste d'où on compte tirer là où vous êtes l'argent qu'il faudra pour y mettre en train et soutenir la monnaie; si la Saxe peut se procurer à cet égard des secours considérables des mines qu'elle a dans son propre pays, ou si elle pense de l'avoir du dehors, et, en ce dernier cas, quels pourront être ses débouchés.

Federic.

Nach dem Concept.

5487. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 19 juin 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 9 de ce mois. Quant aux nouvelles instances que le marquis de Saint-Contest vous a faites, pour que je ne voulusse point insister sur un traité de commerce formel à faire avec la France, mais me contenter plutôt d'une convention sur ce sujet, ma dépêche du 29 du mai dernier vous aura déjà instruit que je veux bien complaire là-dedans à ce que M. de Contest souhaite,<sup>1</sup> et me contenter d'une convention, pourvu que ce ne soit une déclaration simple et vague telle qu'en conséquence d'un rapport du chambellan d'Ammon le sieur de Trudaine a proposée ci-devant à celui-là,<sup>2</sup> qui n'aurait le moindre effet. C'est aussi en conséquence de ceci que j'ai déjà marqué mon intention au sieur d'Ammon par une lettre que je lui ai faite à la date du 4 de ce mois, en sorte que je crois que M. de Saint-Contest sera content de ma condescendance, et que je me flatte que la commission du sieur d'Ammon va bientôt finir par là.

Sur ce qui regarde la réponse que le susdit ministre vous a donnée aux insinuations que vous lui avez faites touchant les démarches irré-

<sup>1</sup> Vergl. S. 123 Anm. 1; 128. — <sup>2</sup> Vergl. S. 91 Anm. 1; 116. 130.

gulières du roi d'Angleterre au sujet de l'Ostfrise, je vous dirai que mon intention n'est point de vouloir faire faire à la France une déclaration solennelle aux cours de Vienne et d'Hanovre à ce sujet, puisque je connais trop que ce n'est pas par des arrêts d'un tribunal de justice qu'on dépouille un prince d'une possession acquise de juste titre; mais ce que je désire, c'est que la France voudrait faire comprendre au roi d'Angleterre que les procédés dont ce Prince usait envers moi, n'étaient du tout amicaux envers la France même et qu'ils ne sauraient que lui déplaire.

Au reste, tout ce que M. de Saint-Contest vous a dit touchant la négociation de milord Hyndford, de l'espérance que la cour de Vienne dédommagerait l'Électeur palatin, et sur l'élection d'un roi des Romains, me paraît être d'un homme qui bat la campagne par des propos vagues et qui n'est pas assez informé des choses.

Federic.

Nach dem Concept.

5488. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 17. Juni, über einen im Original beigeschlossenen Brief des pfälzischen Gesandten von Wrede an Podewils, d. d. Hannover 5. Juni. Wrede meldet u. A.: „Que le duc de Newcastle avait fait entendre que, puisqu'il n'y avait moyen d'obtenir l'unanimité des voix dans le Collège Electoral pour l'élection d'un roi des Romains, il fallait bien avoir recours à la pluralité, et que, sur les représentations que lui, Wrede, avait faites sur ce sujet audit duc, celui-ci s'était écrié: Nous risquons le paquet.“

Der französische Gesandte Vergennes hat dem Baron von Wrede versprochen, bei seinem Hofe energische Vorstellungen in Wien und am englischen Hofe zu befürworten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 19. Juni 1752.

Ist sehr gut, aber es muss nicht allein an den Baron von Wrede hiernach geantwortet, sondern hauptsächlich Mylord Maréchal hiernach ganz umständlich informirt und instruiert werden.

5489. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 19. Juni, über den Inhalt einer durch den französischen Geschäftsträger Le Baillif dem ersteren vorgelesenen Depesche von Vergennes aus Hannover. „Le sieur de Vergennes s'est rendu chez

Potsdam, 20. Juni 1752.

Es machet Mir sehr viel Plaisir, dass Monsieur de Vergennes dergleichen Declaration gethan hat und wird solche von gutem Effect



le duc de Newcastle et lui a déclaré, en présence du ministre d'État de Münchhausen et du baron de Wrede, ministre palatin, que la France ne consentirait jamais à l'élection d'un roi des Romains qu'à condition que ses alliés, et surtout l'Électeur palatin, fussent entièrement satisfaits, et que le duc de Newcastle devrait se rappeler que telles avaient été les déclarations qu'on lui avait toujours faites de la part de cette couronne, et qu'il était fort surpris qu'on voulût faire accroire tout le contraire au ministre de Mayence à Hanovre, mais qu'il aurait soin de le désabuser. Le duc de Newcastle, piqué au vif de ce discours, avait paru douter que le sieur de Vergennes ait été autorisé par sa cour de lui tenir un pareil langage; sur quoi ce ministre lui a répliqué qu'il était prêt de lui donner par écrit tout ce qu'il venait de lui déclarer. Le sieur de Vergennes s'est rendu tout de suite chez le comte de Stadion, ministre de l'électeur de Mayence, et lui a répété mot pour mot tout ce qu'il avait dit au duc de Newcastle."

sein, wenn der französische Hof solche souteniret.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

5490. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 20 juin 1752.

Il ne m'est point fâcheux d'apprendre par votre dépêche du 9 de ce mois les embarras où le ministère anglais se trouve tant par rapport à l'affaire de l'élection que touchant les enlèvements des contrebandiers anglais en Amérique que les Espagnols exercent malgré la prétendue bonne intelligence entre ces deux puissances. Quant au traité fait à Madrid,<sup>1</sup> il ne saurait guère être de durée, vu qu'il n'y a nuls intérêts communs entre les contractants et que ce n'est par conséquent qu'une chose plâtrée qui ne saurait avoir des suites.

Federic.

Nach dem Concept.

---

5491. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 20 juin 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 13 de ce mois et vous sais gré des particularités que vous me marquez au sujet du décès du comte Henricke.<sup>2</sup> Comme c'était sûrement presque la seule tête en Saxe qui,

<sup>1</sup> Vergl. S. 117. — <sup>2</sup> Gestorben 8. Juni 1752.

par un travail continu et par une application suivie depuis nombre d'années, connaissait parfaitement l'intérieur du pays et le détail de ses finances, et que d'ailleurs le comte Brühl ne saura pas soutenir le poids dont il paraît vouloir se charger au défaut du comte Hennicke, vous devez avoir bien de l'attention sur tout ce qui en arrivera de suites et me marquer vos idées sur le train que les affaires de finances de Saxe [vont] prendre dorénavant.

Au surplus, le sieur Hecht m'a envoyé le paquet que vous m'avez adressé à la suite de votre dépêche du 7 de ce mois, sur laquelle vous aurez ma réponse au premier jour, mon voyage de Stettin ne m'ayant pas laissé le loisir d'examiner avec attention tout ce qui en fait le sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5492. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 21. Juni:  
„J'ai reçu la lettre ci-jointe du baron d'Asseburg [Augustusburg 8 juin 1752]. . . Votre Majesté verra par son contenu que dans le départ de ce ministre de la cour de son maître il n'est point question de disgrâce<sup>1</sup> ou de retraite, mais bien d'une commission de confiance dont l'Électeur l'a chargé, et, quoiqu'il ne nomme point l'endroit où il va, il y a toute apparence que c'est à Hanovre, d'autant plus que le comte de Schaesberg m'avait mandé que je recevrais maintenant plus régulièrement, par le canal du baron d'Asseburg, des nouvelles du baron de Wrede d'Hanovre que par le passé. Je requerrai le sieur de Baillif d'écrire à M. de Vergennes, qui a un chiffre avec lui, de dire au baron d'Asseburg, quand il arrivera à Hanovre, de lui communiquer hardiment tout ce qu'il souhaite faire parvenir à Votre Majesté.“

Potsdam, 23. Juni 1752.

Ich approbire alle seine Arrangements sehr, aber er wird Mir nicht übel nehmen, wenn Ich dem ohnerachtet glaube, dass mit dem p. von Asseburg ein Unglück geschehen und dessen Reise mehr eine Disgrâce als sonst etwas zum Grunde hat, und man ihn nur de bonne grâce entfernen, oder er sich selbst auf solche Weise retiriren wollen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5493. AU BARON D'ASSEBURG, GRAND-MAÎTRE DE LA COUR DE COLOGNE, A HILDESHEIM.

Potsdam, 24 juin 1752.

Monsieur le Baron d'Asseburg. La lettre que vous m'avez écrite du 9 de ce mois, m'a rassuré beaucoup sur les bruits désavantageux

<sup>1</sup> Vergl. S. 124.

qu'on a fait courir sur votre sujet depuis peu. Vous n'ignorez pas les sentiments d'amitié et d'affection que j'ai pour vous, et que je m'intéresse véritablement à tout ce qui vous regarde, comme un ministre bien intentionné et qui n'aime que la gloire de son maître; vous ne douterez donc pas non plus de la sincérité de l'aveu que je fais que votre sort ne me saurait pas être indifférent. Je ne veux cependant pas vous cacher que je ne me trouve pas encore entièrement hors d'inquiétude à cet égard. Ce seront vos nouvelles qui m'en tireront. Je les attends avec impatience. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5494. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 24 juin 1752.

Votre rapport du 12 de ce mois m'est bien entré. Comme je vous ai déjà fait parvenir par mes ministres du département des affaires étrangères sur quel pied le sieur de Vergennes s'est expliqué à Hanovre<sup>1</sup> tant au duc de Newcastle qu'au ministre de l'électeur de Mayence, le comte de Stadion, résidant à Hanovre, lorsque le premier a su que Sa Majesté Britannique était intentionnée de brusquer l'élection d'un roi des Romains, je m'y rapporte ici, en y ajoutant seulement que je me tiens très assuré que ce que le sieur de Vergennes a déclaré en substance à ce sujet, ne laissera que de faire une grande impression à la cour d'Hanovre, pourvu que le ministère de France soutienne sa dite déclaration.

Au surplus, je ne veux pas vous laisser ignorer que le ministre de l'électeur de Cologne, baron d'Asseburg, est parti depuis peu de Bonn pour le pays de Hildesheim. On prétexte à la vérité qu'il a dû entreprendre ce voyage pour être d'autant plus à portée des négociations d'Hanovre, afin de les observer plus à son aise, mais je soupçonne, moi, que dans le fond ce pourrait bien être l'effet d'une disgrâce de la part de l'Électeur son maître et que le comte de Metternich<sup>2</sup> a trouvé moyen de culbuter ledit baron d'Asseburg.

Federic.

Nach dem Concept.

5495. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 juin 1752.

Je me remets sur ce que mes ministres du département des affaires étrangères vous marqueront sur la différence qu'il y a entre ce que vous avez appris touchant le traité de Madrid et entre ce qui nous en est entré de nouvelles, ainsi qu'il ne me reste cette fois que de vous

<sup>1</sup> Vergl. S. 136. 137. — <sup>2</sup> Vergl. S. 48.

dire que je crois vrai et fondé ce qui vous est revenu par une lettre de Ratisbonne sur le dessein de la cour de Vienne de faire sonder le Collège des Princes relativement à la question *an* par rapport à l'élection d'un roi des Romains, et que ladite cour pourrait faire expédier en peu un décret de commission, parceque, comme j'ai appris de très bon lieu, le roi d'Angleterre a pressé fortement la cour de Vienne pour mettre à présent sur le tapis cette affaire auprès de la Diète.

Nach dem Concept.

Federic.

5496. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 24 juin 1752.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 17 et du 20 de ce mois. Quant à votre dépêche antérieure que le sieur Hecht m'a rendue, je dois encore vous dire que je veux bien agréer que le sieur Plesmann reste à Dresde pendant tout le temps que la cour en sera absente pour son séjour en Pologne. C'est aussi pourquoi vous le devez bien instruire sur la manière dont, en attendant, il devra se conduire avec l'homme d'affaires, afin que celui-ci soit bien dirigé et que tout soit mené avec bien de la prudence. Vous instruirez d'ailleurs le sieur Plesmann, afin que, quand vous serez parti de Dresde, il s'applique à pouvoir me marquer avec toute la précision possible ce qui se passera relativement aux changements qui se feront dans l'administration des finances de Saxe. J'ai tout lieu de m'étonner de ce que le comte de Brühl continue à vouloir se charger de la direction, et je crois que le désordre et la confusion en augmentera considérablement. J'ai bien de la peine à croire que l'avis qu'on vous a donné des deux caisses de bijoux que le comte Rex doit avoir emportées à Hanovre pour y négocier de l'argent [là-]dessus, soit fondé, puisque je sais le roi de Pologne trop attaché à de pareilles choses,<sup>1</sup> pour qu'il voudrait s'en priver.

Quant à la façon dont vous marquez que la cour où vous êtes s'exprime au sujet de la Diète qui se tiendra à Grodno, il se peut que la cour ait quelque dessein là-dessus. Malgré cela, il est très probable que cette Diète ne sera pas de longue durée, et que la cour en reviendra au plus tôt, vu qu'elle s'y ennuiera mortellement et s'en découragera, pour ne point parler de l'aversion que le roi de Pologne a toujours marquée contre le séjour de Grodno.

A cette occasion, je veux vous dire que la réponse que j'ai de Königsberg à sujet d'une maison à bâtir pour votre usage à Grodno,<sup>2</sup> est qu'il n'y a nul moyen de trouver quelqu'un qui en voudrait construire, ainsi qu'il faudra bien que vous tâchiez à vous procurer là une

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 240 Anm. — <sup>2</sup> Vergl. S. 119.



maison à louage et que vous cherchiez à vous accommoder aussi bien que vous saurez pour le loyer.

Ce que l'on vous a dit en conséquence de votre rapport du 20 de ce mois touchant le refroidissement entre la cour de Vienne et le roi d'Angleterre, tout comme entre ces deux cours et celle de Saxe, avec toutes les circonstances qui y sont jointes, est exactement vrai et un juste tableau de l'état où ces affaires sont actuellement, et, quant aux négociations du sieur Gross, je ne doute pas que la cour de Dresde ne veuille traîner au possible de s'expliquer catégoriquement là-dessus et même d'en esquiver la conclusion, parcequ'elle ne trouve aucunement sa convenance dans cette accession.

Au reste, pour ce qui regarde le sieur Rehnitz,<sup>1</sup> vous devez être tout tranquille sur son sujet, puisque je lui ai fait ordonner tout exprès de ne plus sortir de la ville de Potsdam sans mon agrément préalable. Quant aux autres choses dont l'homme d'affaires demande d'être pourvu, le sieur Hecht aura soin de tout, sans que Rehnitz y soit aucunement mêlé.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5497. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 juin 1752.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'a été bien rendue. J'applaudis à ce que vous avez dit au baron de Hœpken au sujet de la cour de Russie, quand il vous a entretenu des rapports qu'il en avait reçus du sieur Greiffenheim. A quelle occasion, je veux bien vous faire observer que, si depuis quelque temps la susdite cour a montré beaucoup d'animosité contre moi, ce n'est point par une haine particulière que la nation ou même la cour me porte, mais que c'est plutôt l'ouvrage du seul chancelier Bestushew, qui, piqué sans rime ni raison contre moi et soufflé par les Autrichiens, a su se prévaloir de son autorité pour entraîner sa cour à me montrer un grand fonds d'humeur; ainsi donc que, dès que ce ministre passionné sera culbuté ou qu'il n'existera plus, toute cette haine et animosité cessera. Au surplus, rien n'est plus naturel que d'attribuer cette douceur que la cour de Russie fait paraître à présent vers la Suède, en premier lieu à ce que celle-la n'a plus de sujet de plaintes contre la dernière, vu qu'elle n'a rien changé dans sa forme de gouvernement, et qu'en second lieu le crédit du Chancelier n'est peut-être à présent plus ce qu'il a été, quand lui seul fit la pluie et le beau temps. Au reste, je suis persuadé que, dès qu'il existera un jour du changement à la cour de Russie, alors le crédit de celle de Vienne y tombera d'abord, et, quoique la Russie affectera

<sup>1</sup> Vergl. S. 124.

peut-être alors de vouloir rester dans ses engagements avec la cour de Vienne, ce sera toujours sans conséquence. Ce que j'ai bien voulu vous dire pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

5498. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils übersendet, Berlin 25. Juni, zwei Schreiben des hessen-casselischen Präsidenten von Borcke, betreffend die in Aussicht genommene Subsidienvorhandlung zwischen Frankreich und Hessen-Cassel. 1

Charlottenburg, 25. Juni 1752.

Se. Königl. Majestät haben wegen der Einlage zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet, wie die von des Landgrafen Durchlaucht verlangte Condition, dass Dero Truppen nicht gegen den

Kaiser noch das Reich gebraucht werden sollten, Höchstdieselbe embarrassirte, indem solche den ganzen Tractat unnütz machen und enerviren, auch von Frankreich schwerlich goutiret werden würde. Da auf den Fall eines Krieges der Krieg nicht mit den Holländern, Engländern oder dergleichen sein könnte, sondern sich in Teutschland extendiren dürfte, so würde der Tractat durch vorgedachte Clause inutil gemacht werden. Ein anders wäre es vielleicht, wann man stipuliren wollte, dass man nämlich nicht gegen das Reich en corps die Truppen gäbe, welches aber wohl nicht auf einzelne Stände des Reichs extendiret werden müsste.

Was die Subsidies betreffe, so schiene des Landgrafen Durchlaucht mit den 120,000 Reichsthalern nicht zufrieden zu sein, man habe aber nicht die Summe gemeldet, so man fordern, noch was man vor Conditiones machen wolle. Wann man sich darüber gegen Se. Königl. Majestät expliciret haben werde, so wollten Dieselbe solches an Frankreich communiciren und dessen Entschluss darüber vernehmen.

Im Uebrigen verlangen des Königs Majestät, dass dasjenige, so wegen vorgedachter Clause nach Cassel geantwortet werden würde, auf eine gute Art und so delicat tourniret würde, dass man weder Oesterreich noch Hannover nenne, noch zu verstehen gäbe, als ob die Absicht sei, die hessischen Truppen bei entstehendem Kriege dahin zu gebrauchen.

Sonsten wollen des Königs Majestät noch, dass diese ganze Sache an Mylord Maréchal nächstens, jedoch unter dem grössesten Secret und mit aller Précaution bei der Ausfertigung, so Ew. Excellenz alleine besorgen würden, communiciret werden solle; und zwar sowohl die hessische Conditionen, als die von Sr. Königl. Majestät darüber gemachte Remarques, mit der Instruction, dass gedachter Mylord solches dem Marquis de Saint-Contest eröffnen, ihm aber auch alles nur ganz gerade und naturellement sagen sollte.

1 Vergl. S. 133.

Schliesslich waren Se. Königl. Majestät ganz wohl zufrieden, dass Ew. Excellenz dieser Sache halber statt des von Borcken mit dem General Donop<sup>1</sup> correspondiren möchten, wiewohl mit aller Précaution wegen Sicherheit derer Briefe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 5499. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Charlottenbourg, 27 juin 1752.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 16 de ce mois, par laquelle j'ai appris avec satisfaction qu'après la déclaration que vous avez faite à M. de Saint-Contest que je me contenterai d'une convention de commerce à faire avec la France au lieu d'un traité,<sup>2</sup> il vous a donné sa promesse qu'il ferait tout son possible pour finir promptement cette affaire, ce dont j'espère à présent de voir bientôt l'effet [et] l'accomplissement.

Comme la cour de Cassel vient de s'ouvrir envers moi à quelles conditions préliminaires elle voudrait faire son traité de subsides avec la France, et que j'ai fait mes remarques là-dessus, qu'on a d'abord communiquées à la susdite cour, j'ai ordonné à mon ministre, comte Podewils, de vous instruire sur tout ceci, pour en parler tout naturellement et sans cacher rien à M. de Saint-Contest et me marquer, par une dépêche que vous me ferez séparément et sans y mêler aucune autre affaire, de quelle manière il a senti là-dessus, et ce que la France voudra faire avec cette cour-là.

Je vous sais bon gré de m'avoir informé de la résolution que l'ordre de Malte a prise de m'envoyer le bailli de Froullay en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour traiter des affaires que cet ordre peut avoir dans mes États; je serai bien aise, si vous savez trouver moyen de savoir de lui en quoi consisteront proprement les points de sa commission, afin que je puisse me préparer là-dessus avant son arrivée.

Au surplus, mes nouvelles de Londres sont qu'on y continue d'être résolu de pousser autant l'affaire de l'élection d'un roi des Romains que la cour de Vienne était obstinée de ne rien sacrifier à ce sujet, pourvu que moyennant de l'argent on pourrait y réussir; car quoiqu'il paraisse, de la manière que le ministère autrichien s'expliquait, que l'Angleterre serait obligée de se charger jusqu'aux frais de la cérémonie de l'élection et du couronnement, si on la veut avoir, l'on n'en demorderait point, si l'on saurait aplanir par ce moyen toutes les difficultés qui s'y rencontraient.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Generalleutenant von Donop leitete die auswärtigen Angelegenheiten, der Präsident von Borcke die Finanzverwaltung. (Borcke's Schreiben vom 23. Juni.) —

<sup>2</sup> Vergl. S. 123 Anm. 1.

5500. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 16. Juni, über die Feierlichkeiten beim Schlusse des Reichstags (15. Juni). „C'est ainsi qu'a fini cette Diète intéressante à bien des égards, tranquille de loin et orageuse de près, où deux partis nouveaux se sont disputé la balance, où la liberté de parler a été poussée fort loin, où l'affection qu'on porte au Roi a contrebalancé la force du parti sénatorial, où les aigreur commençaient de gagner, de façon qu'il était nécessaire de la finir, et où on aurait pu réussir en bien des choses, si on n'eût pas fait bien des fautes.“

des choses de moindre importance, à moins que n'arrivent des évènements intéressants et extraordinaires où il sera nécessaire que j'en sois instruit par des détails circonstanciés.

Nach dem Concept.

Charlottenbourg, 27 juin 1752.

Comme j'ai tout lieu d'être bien satisfait des rapports que vous m'avez faits pendant tout le temps de la Diète qui vient de finir heureusement, et que j'approuve au jugement que vous en faites dans votre dépêche du 16 de ce mois, mais qu'il n'est point à présumer que, cette période finie, il arrivât en Suède des choses qui sauraient demander mon attention particulière, je serai bien aise que vous ne me fassiez plus de longs rapports sur

Federic.

5501. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GRÆFFEN A VIENNE.

Klinggraffen berichtet, Wien 17. Juni: „Lorsque je m'informai, il y a trois jours, à la campagne du baron de Bartenstein auprès d'un ami sur ce qu'il croyait que la cour d'ici ferait pour la cour de Dresde et l'Electeur palatin, je le trouvai plus tempéré que ci-devant; car, au lieu qu'il était toujours persuadé fort qu'on ne ferait rien, il se servit cette fois-ci de l'expression qu'il croyait qu'on ferait difficilement quelque chose.“

fera tout avec la cour de Manheim. D'ailleurs le plan de faire accéder la république de Hollande me paraît d'une exécution encore bien difficile, car quelque appât que ce serait pour elle, si la cour de Vienne la satisfaisait relativement à la barrière, néanmoins son accession au traité de Pétersbourg sera toujours une chose bien difficile, vu que mes lettres m'assurent que même les partisans les plus zelés de l'Angleterre en Hollande conviennent que dans

Charlottenbourg, 27 juin 1752.

Je suis persuadé que la remarque que vous avez faite sur le ton changé de votre ami, en lui parlant des satisfactions à faire aux cours palatine et de Saxe, est juste; mais quoi qu'il en soit, je ne crois pas encore l'affaire de l'élection aussi avancée que celles de Vienne et d'Hanovre se l'imaginent, et il n'est pas décidé encore si moyennant de l'argent on



la situation présente de la République, elle ne saurait se prêter à cette accession sans s'exposer à des embarras inextricables.

Federic.

Nach dem Concept.

5502. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Charlottenbourg, 27 juin 1752.

Votre rapport du 20 de ce mois m'a été bien rendu. Il paraît à présent assez clair et d'une manière à n'en plus douter que le grand but des mouvements que le roi d'Angleterre se donne auprès de la cour de Vienne, indépendamment de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, n'est autre que de disposer la susdite cour de satisfaire la république de Hollande relativement au traité de barrière, pour la faire accéder après au traité de Pétersbourg.<sup>1</sup> On m'assure à ce sujet que le roi d'Angleterre, quoique fort piqué de la conduite de la cour de Vienne et de sa roideur, a cependant, pour ne point abandonner son plan de l'accession de la République, fait déclarer à celle-là par milord Hyndford qu'il se chargerait de s'accommoder avec les [cours] de Saxe et de Manheim sur leurs prétentions, à condition que celle de Vienne satisfît la République par rapport à la barrière; il est d'ailleurs bien à présumer que l'objet des courriers que, selon vos rapports, le prince Louis de Brunswick a envoyés à Vienne, n'a été d'autre que d'animer cette cour pour contenter la République touchant la barrière, afin d'avoir par là son accession au susdit traité. C'est pourquoi je voudrais savoir de vous avec toute la précision possible si ce fera de l'impression aux régents de la République, quand le roi d'Angleterre mènerait la cour de Vienne à se rendre traitable par rapport à l'affaire de la barrière, et si alors la République pourrait bien se laisser entraîner à accéder au traité de Petersbourg.

Federic.

Nach dem Concept.

5503. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Charlottenbourg, 27 juin 1752.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. C'est bien fausement qu'on impute à la France et à ses intrigues cette obstination de la cour de Vienne de ne vouloir rien sacrifier pour acheminer l'affaire de l'élection du roi des Romains, et vous pouvez hardiment compter que ce sont de pures illusions et des contes faits à plaisir que tout ce dont on charge la France là-dessus. Tout au contraire, la vraie et seule raison de la roideur de la cour de Vienne à ce sujet est qu'elle a vu le roi d'Angleterre s'avancer aussi loin dans cette affaire que son honneur est trop intéressé à ne plus pouvoir reculer, en sorte qu'elle le

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 5501.

laisse à présent s'en démêler aussi bien qu'il peut, sans que ladite cour croie nécessaire d'y mettre du sien. Quant à la personne qui vous a remis ce mémoire que j'ai trouvé à la suite de votre rapport ci-dessus allégué,<sup>†</sup> j'ai ordonné qu'on doive prendre l'avis de négociants de Silésie là-dessus, ainsi que la personne en question n'aura que prendre patience jusqu'à ce que ce rapport me sera parvenu et que je pourrais vous marquer alors mes intentions sur ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5504. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 30 juin 1752.

Mes ministres du département des affaires étrangères viennent de me mander que le sieur Le Baillif, ayant reçu avant-hier un courrier de sa cour, leur avait communiqué un extrait que cet exprès, qui avait pris la route d'Hanovre, lui avait apporté avec une lettre du sieur de Vergennes dont vous trouverez ci-close la copie chiffrée de votre chiffre ordinaire, de laquelle vous ne ferez cependant nul autre usage que pour votre direction seule, sans faire semblant que vous êtes en possession de cette copie.

L'une et l'autre de ces dépêches portent en substance que — pour dissiper l'illusion que la cour d'Hanovre s'était faite sur une prétendue promesse de la France, comme si son concours à l'élection d'un roi des Romains précéderait la satisfaction des ses alliés — cette couronne avait fait déclarer qu'elle n'y consentirait pas, à moins que l'Électeur palatin ne fût contenté et qu'on n'eût observé avec les autres Électeurs les égards qui leur étaient dus. Que comme du depuis la cour d'Hanovre avait employé l'artifice de vouloir persuader celle de Manheim que la France avait remis le sort de ses prétentions à la médiation du roi d'Angleterre, Sa Majesté Très Chrétienne avait ordonné à son ministre à Hanovre d'y renouveler la déclaration susmentionnée, d'en faire part aux ministres de Mayence et de Trèves et de leur représenter les dangers auxquels ils exposeraient la tranquillité de l'Empire par une election précipitée.

Le sieur de Vergennes s'en est acquitté; le duc de Newcastle l'a écouté avec un sang-froid qui n'a marqué que trop que ce ministre avait pris son parti. Il a remis à lui répondre jusqu'après l'arrivée du courrier qu'il attendait de Vienne, s'étant seulement récrié contre la démarche de la cour palatine, laquelle, faisant monter ses prétentions à dix-neuf millions de florins, ne semblait chercher par là qu'à embarrasser l'affaire et à la tirer en longueur.

Le ministre de France marque ensuite que ledit courrier autrichien était arrivé à Hanovre; qu'outre la défaite dont le ministère impérial se

<sup>†</sup> Anerbieten der Firma P. Goy & Comp. zum Verkauf des Geheimnisses, Baumwolle nach echt indischer Art scharlachroth zu färben.

servait toujours de n'avoir pas encore examiné le mémoire du baron de Beckers, il avait apporté l'approbation la plus étendue aux mesures d'Hanovre pour avancer l'élection, avec les modèles des lettres circulaires pour la convocation de la Diète électorale, dont l'assemblée était fixée à la fin du mois de septembre prochain.

Le sieur de Vergennes fait à cette occasion la réflexion que cet arrangement faisait voir suffisamment combien on était éloigné à Hanovre de s'en tenir à la teneur de la déclaration que les Anglais avaient faite au duc de Mirepoix<sup>1</sup> avant le départ du roi d'Angleterre pour ses États d'Allemagne; que vraisemblablement on ne l'avait donnée que dans la vue de tromper la France et de la détourner de son attention sur cet objet, et que ce qui le confirmait dans ces sentiments, c'était un avis qui lui était revenu qu'il avait été résolu dans un grand conseil tenu à Londres, avant le départ du roi d'Angleterre, que l'Angleterre, ayant une pluralité éminente, devait peu s'embarasser de concilier les Électeurs opposants; qu'il serait inutile de vouloir satisfaire l'Électeur palatin, puisque cette satisfaction tirerait l'affaire en longueur, et que la France ne s'opposerait pas moins dans six ans qu'aujourd'hui au succès de l'élection, au lieu qu'on ne risquerait rien de passer outre dans ce moment présent, où cette puissance n'était pas en état de faire la guerre et que je n'oserais rien faire indépendamment d'elle; qu'il conviendrait cependant d'entretenir préalablement la négociation jusqu'au mois d'août ou de septembre, de donner de bonnes paroles au sujet de la satisfaction due à l'Électeur palatin, lui offrir Pleistein<sup>2</sup> avec la somme de 400,000 florins d'Hollande — offre que le duc de Newcastle a effectivement faite au sieur de Vergennes — et, sur le refus qui en serait fait, consommer l'élection malgré l'opposition de la France et de moi.

Voilà le tableau que le sieur de Vergennes vient de faire de la position présente de l'affaire de l'élection, que le baron de Wrede, ministre palatin à Hanovre, vient de confirmer par une lettre qu'il a faite à mon ministre, comte Podewils, se rapportant aux nouvelles que le ministre de France en donnerait. Celui-ci n'attend que les dernières résolutions de la cour d'Hanovre, pour expédier tout de suite un courrier à sa cour, et il paraît se flatter que les projets des partisans de l'élection pourraient bien s'évanouir, si la cour de Bavière persistait dans la déclaration qu'elle vient de prescrire au comte de Haslang qu'elle jugeait convenable et même nécessaire de se procurer l'accession de l'Électeur palatin et de lui donner satisfaction en lui cédant Falkenstein.

Comme le sieur Le Baillif, en faisant part à mes ministres de ces nouvelles, leur a fait connaître qu'il serait charmé que je le fisse instruire là-dessus de mes sentiments et de ce que je trouverais bon d'être communiqué au marquis de Saint-Contest ou au sieur de Vergennes, je viens

<sup>1</sup> Vergl. S. 92. — <sup>2</sup> Vergl. S. 89.

d'ordonner à mes ministres<sup>1</sup> de lui répondre que je trouvais la situation de ces affaires assez sérieuse et embarrassante et que j'en communiquerais avec vous, pour que vous vous expliquiez là-dessus avec M. de Saint-Contest; que les réflexions que je faisais en attendant étaient, qu'après que la France et moi nous étions avancés si loin que d'avoir publiquement déclaré que nous ne donnerions notre concours à l'élection qu'après que l'Électeur palatin aurait eu une juste satisfaction de ses prétentions, c'était une affaire que nous devions soutenir. Qu'en conséquence il ne resterait à la France que deux moyens, dont le premier était de faire, soit par corruption soit par quelque autre voie — car dans le cas dont il s'agissait tous les moyens étaient indifférents — que l'électeur de Bavière rentrât tout-à-fait avec nous, afin de gagner, moyennant lui, une espèce d'égalité de nombre des voix dans le Collège Electoral; que l'autre des deux moyens était d'empêcher à main forte et armée les partisans de l'élection, si, sans faire attention à nos remontrances, ils voulaient procéder outre et passer à l'élection par la majorité des voix.

Qu'entre ces deux moyens, je comptais le premier pour le plus convenient; car, outre qu'une corruption ne coûte jamais en argent ce qu'une guerre demande en dépenses, et que le désir de la France et de moi n'est autre que d'amener les choses à un accommodement, je tiens l'électeur de Bavière le plus aisé à attirer à nous, et, quand une fois nous serons d'accord avec lui, nous gagnerons par là une espèce d'égalité des voix dans la Diète électorale d'élection, en sorte que, moyennant ma voix, celles des Électeurs palatin et de Cologne, unies avec celle de Bavière, nous ferons quatre, et il serait bien facile alors de ramener les choses à un accommodement.

Que, si malgré tout cela le parti opposé voulait passer à la consommation de l'élection indépendamment de l'opposition de la France et des Électeurs ses amis et alliés, j'estimais qu'alors les quatre Électeurs fassent une protestation solennelle contre toutes les mesures que les partisans de l'élection prendraient contraires aux constitutions de l'Empire, que nous tâchions de mettre de notre parti les Princes les plus puissants de l'Empire, et que nous retirions tous nos ministres plénipotentiaires à la Diète, en déclarant que nous ne reconnâtrions aucune conclusion de la Diète pour bonne et valable, à moins que le résultat n'y

<sup>1</sup> Die dem Grafen Podewils am 29. Juni durch Eichel übermittelte Königliche Weisung in deutscher Sprache ist in dem französischen Texte des obigen Erlasses an den Gesandten in Paris fast wörtlich wiedergegeben. Hinzugefügt ist die Mittheilung: „Sonsten wären Se. Königl. Majestät zufrieden, dass man dem mainzischen und andern churfürstlichen Ministris gleiche Declaration machte wie Frankreich gethan hätte, sich wohl in Acht zu nehmen und nichts zu präcipitiren was eine Désunion im Reich und Suites nach sich ziehen könnte; dergleichen Declaration aber in sehr mesurirten Terminis und zugleich auf solche Art geschehen müsste, damit der Gegentheil nichts daraus sehen noch einmal merken könne, was man thäte und was man vor Mesures nehmen wollte.“



fût pris unanimement et de concert commun. Que je croyais d'ailleurs que ce serait alors le moment le plus convenable de travailler à cette confédération avec les Princes les plus puissants de l'Empire à laquelle on a pensé ci-devant en France.<sup>1</sup>

Voilà en gros ce que j'ai fait répondre par mes ministres au sieur de Baillif, en ajoutant que ce serait à présent à la France de voir ce qu'elle en estimait être le plus convenable, et qu'il fallait bien qu'elle s'expliquât là-dessus et sur quel ton elle voudrait s'expliquer. Ce que j'ai bien voulu vous communiquer, afin d'en faire part à M. de Contest et de le prier de vouloir s'expliquer avec vous là-dessus, pour vous mettre en état de m'en faire au plus tôt votre rapport et de m'informer des mesures que j'aurai à prendre.

S'il arrivait que ce ministre vous fit l'objection que le temps pourrait être trop court pour arrêter tout ce qu'il faudrait avec l'Électeur palatin, vous lui ferez observer qu'il restait les mois de juillet et d'août encore pour amener cette négociation à sa perfection, pourvu qu'il y fût mis de la diligence et qu'on ne s'arrêtât trop à conclure le marché.

Au surplus, vous ferez en même temps réfléchir M. de Saint-Contest sur la nécessité indispensable qu'il y avait dans ces conjonctures critiques d'attacher à la France tout ce qu'il y avait de Princes puissants dans l'Empire, et combien il lui importerait donc d'avoir la cour de Cassel à sa disposition. Que je n'attendais ainsi que de savoir précisément de M. de Contest jusqu'où la France voudrait que j'allasse là-dessus avec le Landgrave touchant les subsides<sup>2</sup> et par rapport aux autres conditions à régler avec lui, en sorte que, si cette affaire nous réussit encore, nous aurions au moins pour nous tout ce qu'il y avait de Princes séculiers des plus considérables dans l'Empire, pour réprimer les attentats de ceux qui voudraient renverser sa constitution. J'attends votre rapport sur tout ceci, que vous ne manquerez pas de me faire le plus circonstancié et intéressant que vous pourrez, pour qu'il puisse me servir de direction dans une conjoncture aussi critique et scabreuse que celle dont il s'agit.

Federic.

P. S.

Vous observez encore bien que vous ne ferez toutes les insinuations que je vous ai ordonnées ci-dessus à M. de Saint-Contest, que de la manière la plus douce, qui semble plutôt vouloir demander leur conseil que de leur imposer des avis,<sup>3</sup> en sorte que la délicatesse des ministres français n'en soit pas blessée; c'est aussi en conséquence que vous lui direz que ce que je venais de lui proposer, n'était au fond que des idées que j'avais prises sur ce que la cour de France m'avait autrefois fait marquer à ce sujet.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 245. 246. 255. — <sup>2</sup> Vergl. S. 142. — <sup>3</sup> Vergl. S. 18.

5505. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 1<sup>er</sup> juillet 1752.

Les particularités que je vous fais communiquer aujourd'hui par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères et que nous venons d'apprendre de très bon lieu, vous feront convenir que la cour de Vienne n'a nulle envie de contenter l'Électeur palatin sur ses prétentions, et que tout ce que la première fait de démonstrations pour vouloir s'arranger avec celui-ci, n'est qu'un jeu concerté avec l'Angleterre pour gagner du temps et pour brusquer, après, l'élection, sans se soucier beaucoup ni de l'agrément de la France ni des prétentions du Palatin. Quant à la cour de Dresde, il paraît que celles de Vienne et d'Hanovre ne font guère attention sur ses prétentions et estiment qu'il faut que la Saxe donne, bon gré malgré elle, sa voix à l'élection en faveur de l'Archiduc.

Au reste, j'ai bien voulu vous avertir que le commissaire que j'ai chargé d'aller à Turnhout, pour y vérifier les revenus à celui que la régence de Bruxelles y enverra, est déjà parti le 16 du mois passé pour Turnhout et qu'il ira même de là à Bruxelles, pour se concerter là avec le marquis de Botta du terme pour la vérification des revenus de la susdite baronie. En attendant, je l'ai fait avertir d'abord de tout ce que vous m'avez marqué par le post-scriptum de votre dépêche dernière.

Nach dem Concept.

Federic.

5506. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 1<sup>er</sup> juillet 1752.

Vous pouvez compter que tout ce que les ministres d'Angleterre et d'Hanovre débitent, en conséquence de votre rapport du 23 de juin dernier, relativement à l'affaire de l'élection et concernant la bonne disposition où la France se trouve à cet égard, ne sont que des choses controuvées à Hanovre pour en imposer au public, et qu'on y trouvera bien des nœuds encore à refaire.

Au reste, j'attends avec une espèce d'impatience votre réponse sur la dépêche immédiate du 9 du mois de mai dernier au sujet d'un certain prêt en argent à faire en Hollande.<sup>1</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Der König wünschte auf die Einkünfte seiner holländischen Domänen Westland und Swaluwe eine Summe von 500,000 Thalern zu drei Prozent aufzunehmen.

5507. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.Potsdam, 1<sup>er</sup> juillet 1752.

J'ai bien reçu vos dépêches des 24 et 27 du mois passé. Comme vous demandez mes ordres si je veux qu'au temps du départ de la cour de Dresde, vous deviez passer premièrement à Potsdam ou que vous partiez en droiture pour Varsovie, je veux bien vous dire que, m'étant déjà expliqué avec vous sur tout ce que j'avais à vous dire, et vous ayant donné en conséquence toutes les instructions qu'il vous faut, il ne sera plus nécessaire que vous fassiez le détour à Potsdam, mais que vous n'aurez qu'à aller tout droit à Varsovie.

Quant à la réponse que vous avez donnée au comte Brühl dans le dernier entretien que vous avez eu avec lui, touchant le mémoire au sujet des prétentions de mes sujets à la charge de la *Steuer*, je l'approuve parfaitement; aussi pourrez-vous compter que je la soutiendrai et ne me départirai pas des résolutions que vous y avez déclarées.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5508. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 1<sup>er</sup> juillet 1752.

Mon cher Frère. Une des choses les plus désagréables de ma condition est que je me vois obligé de refuser souvent les demandes qu'on me fait, et quelquefois même malgré moi. Il n'y a rien que d'innocent, de raisonnable et de juste dans ce que vous me demandez, mon cher frère, et je suis mortifié de vous dire cependant que cela ne se peut pas. Ce n'est pas moi qui vous empêche d'aller en Suède, mais la Russie, la cour de Vienne et même celle de Versailles: ennemis et amis me soupçonnent de pousser ma sœur dans toutes ces démarches de vivacité que vous lui voyez faire. Si, dans ce moment où elle s'est brouillée avec le parti qui l'a placée sur le trône, avec ce Sénat qui l'a appelée, avec les Français qui l'ont protégée, vous passiez là, tout le monde dirait que je vous envoie là-bas chargé de commissions si importantes que je ne les ai voulu confier qu'à vous; toutes les brouilleries qui arriveraient dans ce pays pendant votre séjour, la France m'en chargerait; toutes les démarches que ma sœur ferait vers la souveraineté, la Russie et l'Autriche m'en accuseraient, quoique je ne me sois certainement mêlé de ces affaires que pour calmer l'esprit trop vif et trop emporté de ma sœur.

Dans les conjonctures présentes, votre voyage, mon cher frère, me donnerait du chagrin et des affaires fâcheuses; ma sœur, au lieu de jouir des douceurs de l'amitié, n'en recueillerait que du désagrément, et je crois qu'il vaut mieux attendre que la Suède ne soit plus l'objet d'attention principale de l'Europe, pour faire ce voyage. Je vous promets

de vous le dire, dès que je croirai que ce voyage pourra se faire sans conséquence, en vous assurant de la tendresse parfaite avec laquelle je suis, mon cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

5509. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 30. Juni: „Nous ne saurons cacher à Votre Majesté que nous ne nous trouvons pas peu embarrassés de quelle manière nous devons exécuter ce qu'Elle nous a enjoint par rapport aux insinuations à faire aux ministres des cours de Mayence et de Trèves<sup>1</sup>. . . Si Votre Majesté entretenait des ministres auxdites cours, ou qu'Elle en eût un à Hanovre, on pourrait se servir d'eux comme d'un canal sûr de glisser ces insinuations, sans risquer de se compromettre par là le moins du monde; mais, cette facilité manquant, il ne reste, selon nous, d'autre moyen, pour obtenir le but de Votre Majesté, que d'écrire en Son nom aux Électeurs susmentionnés dans des termes mesurés et généraux,<sup>2</sup> ou d'enjoindre au sieur de Pollman à Ratisbonne de s'en acquitter de bouche envers chacun des ministres de Mayence et de Trèves qui se trouvent dans ladite ville, quoique, dans l'un et l'autre cas, il nous semble qu'il serait nécessaire que les cours de Bonn et de Mannheim, tout autant intéressées dans l'affaire de l'élection que Votre Majesté, et l'électeur de Bavière, s'il est possible de gagner ce Prince, tinssent le même langage et fissent la même insinuation, afin que la cour de Vienne ne puisse pas dire que c'était par un pur motif d'animosité contre elle que Votre Majesté S'était déterminée à faire cette démarche.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 1. Juli 1752.

Gut. Sie können nach Mannheim und nach Bonn schreiben, dass diese Höfe gleiche Langage halten. Wegen der bei Mainz zu thuenden Insinuation ist der Vorschlag wegen Pollman gut; sie können ja aber auch den zu Köln befindlichen Residenten<sup>3</sup> (oder den zu Frankfurt,<sup>4</sup> wofern er dazu capabel ist und seine Umstände so seind, dass er von guter Conduite und Reputation) nach Mainz [schicken], um daselbst convenable Insinuations mündlich zu thun.

5510. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. Juli 1752.

„Es haben Se. Königl. Majestät mir heute noch befohlen an Ew. Excellenz wegen der an Churmainz und sonsten der römischen Königs-

<sup>1</sup> Vergl. S. 148 Anm. 1. — <sup>2</sup> Vergl. S. 168 Anm. 3. — <sup>3</sup> von Ammon. — <sup>4</sup> Freytag.



wahl halber zu thun den Declaration zu melden, wie sothane Declaration in den modéréesten Terminis abgefasst und nichts menacirendes darin gebracht, vielmehr auf das äusserste vermieden werden müsse, denen Leuten auch nur die Gedanken von den Mesures, welche man auf allen Fall nehmen würde, beizubringen,<sup>1</sup> wenn auch schon gedachte Declaration etwas dunkel ausfallen sollte.

Bei Gelegenheit des heut angekommenen Berichtes von dem Michell aus London haben Se. Königl. Majestät befohlen, dass demselben eine kleine Information von denen Nachrichten, so wegen des Vorhabens des Hofes zu Hannover wegen der römischen Königswahl eingelaufen, gegeben und demselben geschrieben werden solle, wie er sich nicht auf dasjenige fondiren müsste, was dem Duc de Mirepoix vor Abreise des Königs von Engelland declarirret worden,<sup>2</sup> denn man ersteren nur pur und grob damit betrogen habe“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

### 5511. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN A VIENNE.

Potsdam, 4 juillet 1752.

Vous n'avez pas mal conjecturé, quand, après avoir été averti du sentiment de la cour d'Hanovre de brusquer l'élection, vous avez présumé que ce qu'on donnait de belles espérances au sieur Beckers de vouloir s'arranger avec l'Électeur son maître, n'était que pour l'amuser. Ce que je vous ai fait marquer de nouvelles à ce sujet pour votre direction par mes dépêches dernières, vous y aura confirmé.

Comme de cette façon-là les choses prendront un train bien embarrassant, en sorte qu'il y a à craindre pour la tranquillité de l'Empire, vous devez redoubler d'attention dans ce moment-ci, pour approfondir au possible ce que milord Hyndford pourra machiner là-dessus avec la cour où vous êtes, afin de m'avertir de ce que vous en saurez apprendre.

Federic.

Nach dem Concept.

### 5512. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 4 juillet 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 23 du mois passé. Si M. de Saint-Contest continue d'envisager le dessein des cours de Vienne et d'Hanovre de brusquer l'élection comme une simple menace pour en imposer aux cours electorales qui leur sont opposées, je crains fort qu'il ne se voie grossièrement trompé dans ses conjectures, et les nouvelles que je vous ai communiquées moyennant l'ample dépêche que mon courrier vous aura

<sup>1</sup> Vergl. S. 148 Anm. 1. — <sup>2</sup> Vergl. S. 92.

présentement rendue,<sup>1</sup> prouveront, je crois, clairement qu'il ne s'agit pas, dans ce dessein, ni de menace à faire ni démonstration, mais d'un concert pris qu'on veut exécuter réellement, et que par conséquence l'on ne saura arrêter qu'avec de la prudence et de l'adresse, à moins qu'on ne veuille absolument s'y opposer à main armée.

A cette occasion, je vous ordonne encore de représenter de ma part aux ministres de France que comme ami véritable et fidèle de la France je les priais avec instance de ne vouloir point se précipiter là-dessus; que l'affaire était délicate; qu'en parlant d'abord trop haut, l'on s'avancerait à n'en pouvoir plus reculer, et que, si les autres allaient, malgré cela, leur train, l'on serait nécessité de soutenir ses menaces; que le parti que je leur avais proposé, de gagner d'abord et même à tout prix l'électeur de Bavière, me paraissait encore sûr et convenable; que la dépense que cela coûterait à la France, ne saurait jamais être comparée à celle que la guerre demandait, et qu'en gagnant ce Prince pour nous, nous autres électeurs opposants serons quatre contre cinq et aurons une espèce d'égalité avec les autres partisans de l'élection qui imposera en sorte que par là nous pourrons peut-être ramener les affaires à la voie des négociations où elles ont été jusqu'à présent; que, supposé qu'il n'y aurait pas moyen de porter les choses à la négociation, alors nous quatre Électeurs pourrions entremettre notre protestation, et l'on fera association entre les Princes les plus puissants de l'Empire, que la France a autrefois désirée<sup>2</sup> et qu'elle appuierait et maintiendrait comme garante de la paix de Westphalie. Enfin, comme je ne doute pas que vous ayez compris parfaitement mes intentions et ma façon de penser sur tout ceci, je laisse à votre dextérité et savoir-faire d'en faire vos représentations de la manière la plus convenable, mais toujours d'une façon que vous tiriez une réponse claire là-dessus de M. de Contest, afin que je puisse prendre mes mesures en conséquence.

Après m'être expliqué sur tout cela, je veux bien vous parler d'un avis qui m'est venu de bonne main de Copenhague, en conséquence duquel le ministre de France, l'abbé Lemaire, après le mauvais tour que le baron de Bernstorff lui a joué par rapport à l'affaire de Landskrona,<sup>3</sup> était pleinement convaincu que la cour de France s'était bien trompée avec le baron de Bernstorff, et que ce serait se flatter d'une chose absolument impossible que de croire de pouvoir jamais faire marcher droit ce ministre, qui tenait par plus d'un principe à l'Angleterre et l'Hanovre. L'on ajoute qu'à moins que la France ne voulût perdre le Danemark, il serait indispensablement nécessaire de culbuter ce ministre; que sans cela tous les autres contrecoups qu'on lui ferait, ne l'apprendraient qu'à dissimuler davantage, et qu'inébranlable dans son système d'attirer le Danemark dans le parti de l'Angleterre, il parviendrait à ses

<sup>1</sup> Nr. 5504. — <sup>2</sup> Vergl. S. 149 Anm. 1. — <sup>3</sup> Dänemark hatte am schwedischen Hofe, gegen den Rath Frankreichs, Vorstellungen wegen der Aufführung von Befestigungen bei Landskrona gemacht.

desseins infailliblement. Que, comme son crédit auprès de son maître paraissait à présent ébranlé par ses démarches dans l'affaire de Landskrona et que d'ailleurs le grand-maréchal comte de Moltke avait déjà tant de sujets de mécontentement de ce ministre, il ne demanderait pas mieux que d'agir contre lui; mais comme le Grand-Maréchal était trop timide pour prendre sur soi une telle affaire, à moins qu'il ne se sentît puissamment appuyé des cours alliées au Danemark, on manquera le coup, pourvu que ces cours alliées de Danemark, de concert avec moi, ne témoignassent hautement d'avoir la plus grande défiance de ce ministre, sans en revenir, en refusant même de traiter avec lui.

L'on m'assure que, si je voulais en faire écrire à la cour de France, je la trouverais très disposée à faire cause commune pour culbuter ce ministre; et pour la cour de Suède, on pourrait espérer qu'elle agirait volontiers de concert, ayant déjà éprouvé ses mauvaises intentions. Qu'au reste, pour réussir, il importait extrêmement de ne pas perdre du temps et profiter des dernières démarches de ce ministre contre la Suède, sans lui laisser le temps de gagner le comte de Moltke, ce qui faisait aujourd'hui son principal objet. L'on finit qu'il paraissait que ce ministre voudrait se raccommoder avec l'abbé Lemaire, mais que celui-ci ne saurait plus prendre de confiance en lui et qu'il risquerait tout pour le perdre, à moins que sa cour, peut-être par des intérêts particuliers, ne l'obligeât de changer de sentiment.

Comme il est assuré que, tandis que ce ministre sera en poste, il ne cessera jamais de faire tout le mal possible à la France et à ses alliés et qu'il ne vise qu'en détacher le roi de Danemark pour le jeter dans le parti du roi d'Angleterre, je veux que vous vous expliquiez confidemment sur tout ce que dessus avec M. de Saint-Contest, en lui disant que je laissais à sa pénétration s'il ne convenait pas aux intérêts de la France de se défaire d'un ministre si mal intentionné contre elle et contre ses alliés, dans une occasion qui s'y présentait à présent si favorablement; que nous serions toujours mieux avec le comte de Moltke, si celui-ci avait la place de l'autre, au lieu que, tandis que le baron de Bernstorff y resterait, la France ne saurait jamais compter sur le Danemark. Que quant à la déclaration à faire sur ce sujet, je me réglerai toujours sur la France, et, pourvu que celle-ci fit parler de la manière ci-dessus proposée, je ferai en parler également de ma part, et que je me conformerai en tout ceci aux avis de M. de Contest.

Au reste, vous observerez qu'en faisant ces insinuations à M. de Contest, vous y ferez paraître le moins qu'il sera possible l'abbé Lemaire, pour ne le point exposer aux soupçons de sa cour comme c'était lui qui avait part à cet avis. J'attends votre rapport là-dessus, que vous m'adresserez immédiatement.

Federic.

5513. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 4 juillet 1752.

Je ne vous fais la présente que pour vous dire que j'ai donné actuellement mes ordres à mon ministre en France, milord Maréchal, pour s'expliquer confidemment avec le marquis de Saint-Contest sur tout ce qui fait le sujet des apostilles de vos deux dépêches du 24 et du 27 du mois passé, pour savoir les intentions de la France là-dessus.<sup>1</sup> J'ai expressément enjoint à mon susdit ministre d'en parler de la sorte que M. Lemaire n'y paraisse nullement.

En attendant, je vous dirai pour votre direction que, si le ministère de France goûte les expédients proposés à ce sujet, je m'y conformerai et ferai parler à la cour de Copenhague tout comme la France, de concert avec la Suède, le fera.

Cependant, pour ne point faire des démarches inutiles et préjudiciables, il est d'une nécessité indispensable de savoir préalablement si le ministre danois dont il est question ne s'est déjà si ancré auprès du Roi son maître que toutes les tentatives qu'on ferait contre lui seraient sans effet. Dans ce cas-là, il vaudrait mieux de se taire que de s'exposer à l'affront d'un refus et d'empirer par là les choses. D'ailleurs, comme c'est toujours une affaire bien délicate, il me paraît qu'il vaudrait mieux d'attendre le retour du comte de Dehn,<sup>2</sup> avant que d'entamer quelque chose. Mandez à moi seul et immédiatement vos sentiments là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5514. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 7 juillet 1752.

Mon cher Frère. Vous voyez, mon cher frère, qu'on ne peut pas faire dans le monde tout ce que l'on veut, et que des chaînes invisibles qu'on nomme ménagements, prudence et circonspection, nous arrêtent à tout moment.<sup>3</sup> Comme je vous suppose tout-à-fait guéri de votre fièvre, je prends la liberté de vous envoyer de mes bonnes cerises, elles ont eu votre approbation l'année passée.

Pöllnitz m'a conté toutes les fêtes Henricoises<sup>4</sup> qui se sont données à Berlin, hors celle de la Reine Douairière dont sa prudence l'a dispensé d'être. Je me suis trouvé si campagnard à ces belles descriptions que je compte de prendre un maître de danse la première fois que je viendrai à Berlin, et un jeune marquis français pour me donner l'éducation du grand monde. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout

<sup>1</sup> Vergl. die vorige Nummer. — <sup>2</sup> Vergl. S. 134. — <sup>3</sup> Vergl. S. 151. — <sup>4</sup> Die Feierlichkeiten anlässlich der Vermählung des Prinzen Heinrich mit der Prinzessin Wilhelmine von Hessen-Cassel (25. Juni) fanden vom 24. Juni bis 7. Juli statt.



mon cœur, en vous assurant de l'amitié avec laquelle je suis bien sincèrement votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5515. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 juillet 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 1<sup>er</sup> de ce mois, et je suis très satisfait de la bonne contenance que vous avez tenue vis-à-vis du baron de Bernstorff, lorsqu'en conséquence de votre rapport il vous a parlé avec tant de dissimulation au sujet de l'affaire du passeport que j'ai fait solliciter.<sup>1</sup> J'applaudis surtout à ce que vous vous êtes tenu à la réserve avec lui sur ce que vous avez d'autres ordres encore audit sujet, pour le laisser s'enfiler d'autant plus lui-même, au cas qu'il voudrait continuer dans son animosité contre moi et disposer sa cour à ne pas accorder le passe-port en question.

D'autre côté, j'ai été charmé d'apprendre les bonnes dispositions dans lesquelles vous avez trouvé le comte de Moltke; aussi vous appliquerez-vous de cultiver au possible sa confiance, en le flattant sans affection et bien adroitement et en ne laissant passer aucune occasion convenable pour lui dire des choses obligeantes et affectueuses, afin de vous captiver par là de plus en plus son amitié. Voilà ce que je crois suffire pour le moment présent; s'il arrive que j'aie à ménager des affaires plus importantes avec la cour où vous êtes, je n'oublierai point de lui donner des marques plus essentielles de ma reconnaissance de toutes les bonnes intentions qu'il fait paraître à mon égard.

Nach dem Concept.

Federic.

5516. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 juillet 1752.

N'ayant rien d'intéressant à vous marquer par cet ordinaire, je me borne à vous dire que vous n'avez pas lieu d'être fort intrigué sur les fréquentes audiences que, selon votre rapport du 28 de juin dernier, le sieur de Backhoff prend chez le comte Colloredo, ces dites audiences n'ayant sans doute pour objet que quelques affaires du Holstein ou du comté d'Oldenbourg.

Au surplus, je sais que le roi de Danemark est à présent dans la meilleure disposition pour rester dans le système qu'il a adopté. Pour ce qui regarde l'indifférence que vous remarquez dans le ministre de

<sup>1</sup> Vergl. S. 119. 123.

France sur l'élection, on ne saurait, je pense, l'attribuer qu'à son peu de pénétration et de discernement.

Quant au baron de Lœben,<sup>1</sup> j'ignore à la vérité s'il est actuellement à Vienne, mais quoi qu'il en soit, si la cour de Vienne l'a engagé à son service et si elle se flatte d'avoir fait une grande acquisition en lui, elle verra à la suite du temps qu'elle s'est grossièrement trompée sur son sujet, puisque c'est un homme qui paraît avoir du savoir-faire, mais qui manque d'application et de jugement, pour faire jamais quelque chose de solide.

Nach dem Concept.

Federic.

5517. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 juillet 1752.

Je ne comprends rien à ce que vous me marquez dans votre rapport du 27 du mois passé par rapport à cette déclaration qu'on m'attribue avoir faite à la cour de Vienne relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains et qui vous a paru intriguer le baron de Hœpken, et il faut absolument ou qu'il y ait du malentendu de sa part ou que ce soit quelque pièce inventée à plaisir dont on m'a chargé, puisque jusqu'à ce moment-ci je n'ai fait aucune déclaration à la cour de Vienne soit en noir soit en blanc sur ce sujet-là. Au reste, je ne saurais pénétrer pourquoi ce ministre doit être intrigué d'une pareille déclaration, supposé qu'il en existât, ce qui cependant n'est pas, vu que l'affaire de l'élection ne regarde la Suède en aucune façon. C'est aussi pourquoi j'aurais souhaité que vous vous eussiez expliqué plus clairement sur tout ceci.

Nach dem Concept.

Federic.

5518. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 8 juillet 1752.

J'ai reçu votre dépêche du 26 du mois dernier. Je suis bien aise que le chevalier de La Touche se soit avisé de prendre sa route, en partant pour Berlin, par Hanovre, pour s'y aboucher avec M. de Vergennes, qui apparemment nous donnera des nouvelles intéressantes par lui.

Quant au bailli de Froullay, je verai toujours mieux qu'en venant à ma cour de la part de l'ordre de Malte,<sup>2</sup> il ne prenne d'autre caractère que celui de ministre plénipotentiaire, celui d'ambassadeur ayant trop de gênant et d'embarrassant à tous égards.

J'espère d'apprendre qu'il ira mieux à présent de la santé du chambellan d'Ammon; dès qu'il aura repris quelques forces, vous le presserez

<sup>1</sup> Vormals Präsident der neumärkischen Kammer. — <sup>2</sup> Vergl. S. 143.

bien de ma part pour qu'il reprenne le fil de sa négociation et qu'il s'applique à la finir au plus tôt, sans traîner plus longtemps.

Au surplus, mes ministres du département vous auront informé du bruit qui court et que les gazettes publiques confirment, de ce qu'il y avait eu en France une réforme considérable dans les régiments allemands, en sorte qu'on avait congédié 32 officiers et 400 hommes de chaque régiment. Comme vous ne m'avez rien marqué sur ce sujet, et que j'ai de la peine encore à me persuader que, dans un temps aussi critique que celui où nous sommes, la France voudrait faire une démarche si préjudiciable à sa gloire et à ses intérêts, j'attends avec bien de l'impatience vos éclaircissements là-dessus, jusqu'à l'arrivée desquels je compterai ces bruits comme inventés et disséminés par le parti anglais pour en imposer au public.

Au reste, un avis très intéressant m'étant parvenu par un canal sur lequel je puis toujours compter,<sup>1</sup> touchant le projet formé de la cour de Vienne pour faire monter le prince Charles de Lorraine au trône de Pologne, dès qu'il viendra à vaquer, j'ai cru nécessaire de vous informer de tout son détail. On m'apprend que, d'abord après le retour de la dernière Diète de Pologne, la cour de Dresde avait trouvé moyen de découvrir par un canal qu'elle eut en Angleterre le plan de la susdite cour par rapport à l'élevation du prince Charles de Lorraine au trône de Pologne, lequel l'impératrice de Russie s'est engagée d'appuyer par un corps de 30,000 hommes; que la cour de Dresde s'était plainte là-dessus très amèrement envers la cour d'Angleterre des procédures peu amicales de ses alliés, mais que celle-ci avait nié l'affaire. Qu'il ne fallait pas douter cependant que la cour de Vienne ne poussât son plan plus fort que jamais, et qu'il y avait toute apparence qu'elle tâchait dans cette vue de s'attacher les premiers et les plus accrédités du parti opposé à la cour, par l'entremise du prince Sulkowski, lequel elle avait gagné en l'élevant à cette dignité [de prince], qu'elle offre présentement de conférer à tous ses fils. Que le colonel Saint-Paul,<sup>2</sup> auquel le prince Charles de Lorraine comme à son confident a lu tout le plan en question, et qui est principalement employé dans ce chipotage, était fort lié avec le prince Sulkowski, ce qui rendait tout-à-fait probable que ledit Prince était de l'intrigue et qu'il prendrait à tâche d'attirer les plus accrédités des Potocki et de les disposer favorablement pour la maison d'Autriche, sans leur découvrir d'abord le fond du sac. Qu'en conséquence de cela ce Prince, comptant déjà d'entraîner ses beaux-fils, le palatin de Smolensko<sup>3</sup> et celui de Livonie,<sup>4</sup> tournerait ses vues sur le palatin de Belcz.<sup>5</sup> Comme ce Palatin était fort dérangé dans ses finances, il serait, par ce motif le plus pressant pour un Polonais, d'autant plus dangereux qu'on le débauchât que c'était la meilleure tête et le chef des bien intentionnés. L'on finit que

<sup>1</sup> Durch den Gesandten in Dresden von Maltzahn (vergl. Nr. 5519) nach Mittheilungen eines wiederholt in Maltzahn's Berichten erwähnten Polen. — <sup>2</sup> Vergl. S. 72. — <sup>3</sup> Graf Peter Sapieha. — <sup>4</sup> Franz Szembeck. — <sup>5</sup> Graf Anton Potocki.

le comte Mniszech, ayant été informé de toute cette trame-là, en avait parlé à son beau-père, le comte Brühl; celui-ci s'était répandu en plaintes contre la cour de Vienne et en invectives contre le prince Sulkowski.<sup>1</sup>

Voici presque mot pour mot ce que j'ai appris d'une personne confidente dont je puis compter les avis pour bien authentiques; aussi ma volonté est que vous en devez communiquer avec M. de Saint-Contest, en lui expliquant tout le détail bien amplement pour avoir ses sentiments là-dessus, dont vous ne manquerez de m'informer précisément. Vous observerez cependant de n'en rien donner par écrit, pour ne pas exposer le secret de votre chiffre.

Federic.

Nach dem Concept.

5519. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 8 juillet 1752.

J'ai bien reçu toutes les dépêches que vous m'avez faites à la date du 1<sup>er</sup> et du 4 de ce mois, et vous sais tout le gré possible des anecdotes intéressantes dont vous m'avez instruit tant à l'égard des choses domestiques qu'à celles qui regardent les affaires publiques.

Dans le mécontentement où naturellement la cour de Dresde doit être contre celle de Vienne touchant le complot que celle-ci a tramé avec Sulkowski relativement à la succession à la couronne de Pologne, je suis bien curieux et il m'intéresse de savoir de quelle façon la cour où vous êtes pense sur l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, et si, malgré tous les déboires qu'elle essuie des cours de Vienne et de Londres, elle vendra nonobstant sa voix électorale en faveur de l'archiduc Joseph, ou si elle pense de faire la difficile là-dessus, ou si elle ne pense du tout encore au parti qu'elle veut y prendre. Vous vous orienterez bien sur ce sujet, afin de pouvoir m'en faire votre rapport avec précision.

Quant au domestique dont vous faites mention dans la dépêche que vous m'avez fait parvenir par celui du sieur Hecht, j'ai ordonné au conseiller privé Eichel d'arranger tout ceci au gré du secrétaire Plesmann, pour qu'il puisse conserver celui dont il est question. Cependant il faut pour cela que le sieur Plesmann déclare le nom de celui qu'il voudra voir placé à Magdebourg, au conseiller privé Eichel.

Pour ce qui regarde l'extraordinaire pour vous soutenir les frais que vous serez obligé à faire à l'occasion de votre voyage en Pologne et à la Diète de Grodno, vous aurez le même extraordinaire que vos prédécesseurs ont eu en pareille occasion, que je vous assignerai sur la caisse de légation.

Dans l'état désolé où se trouvent les finances de Saxe, et qui incontestablement tomberont du mal en pis, si le comte Brühl continue

<sup>1</sup> Dieselbe Mittheilung erhält durch einen Immediaterlass vom 11. Juli Klinggräffen in Wien „dans la dernière confidence“.



de s'en charger de la direction, vous ferez très bien de parler à ce ministre par rapport à mes sujets créanciers de la *Steuer*, afin que tout soit réglé et fini à leur sujet avant le départ de la cour pour la Pologne. Au surplus comme j'ai déjà dit qu'il ne saura manquer que le dérangement des finances de Saxe devienne total, si le comte Brühl continue de se charger de la direction, je voudrais bien savoir votre sentiment quelles en seraient les suites, si à la fin ce dérangement allait au point que les sommes nécessaires pour l'entretien et les menus plaisirs du Roi ne sauraient plus être suffisamment fournies, et si alors l'effet de l'indignation et du chagrin que ce Prince en aura, ne saurait rejaillir contre le comte Brühl.

Du reste, comme vous souhaitez d'être instruit sur quelque plan que je voudrais former relativement à la succession à la couronne de Pologne conformément à mes intérêts, je vous dirai que je n'en saurais former aucun présentement, par la raison qu'il serait prématuré et peut-être sans succès; que le roi régnant de Pologne jouit d'une assez bonne santé et que, selon les apparences, il saurait vivre encore assez de temps. En attendant, il pourra arriver tant de révolutions en Europe qui en changeront la face présente de ses affaires et renverseraient en conséquence tout le projet prématuré.

Nach dem Concept.

Federic.

5520. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 9. Juli 1752.

Podewils berichtet, Berlin 8. Juli, über ein Schreiben des hessischen Generalleutenants von Donop [Cassel 5 juillet 1752], enthaltend die Bedingungen des Landgrafen für den Abschluss eines Subsidientractats mit Frankreich: 1. Verzicht auf den Vorbehalt wegen Kaiser und Reich, unter Voraussetzung, dass das Abkommen rein defensiver Natur sein wird; Stellung von 4800 Fusssoldaten und 1200 Reitern oder Dragonern; 240,000 Thaler jährlicher Subsidien in Friedenszeiten statt der von Frankreich angebotenen 120,000 Thaler; ausserordentliche Zuschüsse für Kriegszeiten nach Maassgabe des französisch-hessischen Subsidienvertrages vom 13. Juni 1744; 2. Garantie für alle Besitzungen des Landgrafen einschliesslich der Festung Rheinfels; Unterstützung in den Streitigkeiten im Reich, zumal gegen Hessen-Darmstadt und Hessen-Rothenburg; Zahlung der seit dem dreissigjährigen Kriege rückständigen französischen Subsidien nach

Ich kann nicht anders thun, als dass die darin enthaltene Forderungen und die Conditionen des Landgrafen an Mylord Maréchal so geschicket werden, wie wir solche bekommen haben, um sie an den Marquis de Saint-Contest naturellement zu communiciren und zu hören, was das französische Ministère darauf antworten wird.

1 Vergl. S. 143. — Vergl. Bd. III, 184 Anm. 1.

Corresp. Friedr. II. IX.

der Zusage des Vertrages von 1744; Unterstützung der hessischen Pläne auf Erlangung der Churwürde; bei günstiger Gelegenheit; Vermittelung eines Aequivalents für die hessischen Ansprüche auf das Herzogthum Brabant; Schadloshaltung für jede Belästigung des hessischen Gebietes im Kriegsfall.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

### 5521. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 11 juillet 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 30 du mois dernier. Comme c'était presque dans le même temps que la réponse de la cour de Cassel me parvint au sujet des demandes qu'elle fait et des conditions qu'elle prétend stipuler pour céder un corps de troupes de 6,000 hommes à la France, je vous la fais communiquer par la dépêche que vous trouverez à la suite de celle-ci, contre-signée du seul ministre comte Podewils. Comme on y a exprimé presque mot pour mot toutes les demandes de la susdite cour, je vous y renvoie simplement et vous ordonne d'en communiquer à M. de Saint-Contest pour avoir sa réponse précise sur chacun des articles et points y contenus. D'ailleurs, comme la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères épuise tout ce que nous avons eu de nouvelles touchant l'affaire de l'élection, je m'y réfère pareillement, en sorte qu'il ne me reste qu'à vous dire que je vous sais bien du gré de m'avoir débarrassé des instances que le chevalier Quinsonas à Malte a eu envie de me faire pour le recommander au grand-maître, et, en homme d'esprit, il s'apercevra lui-même que ce serait une chose incongrue et contre ma dignité de recommander quelqu'un que je ne connais nullement, pour être mis dans des postes d'importance. Quant au sieur d'Ammon, vous le pousserez au possible afin qu'il reprenne le plus tôt le mieux sa négociation, pour ne point laisser ralentir la bonne disposition où M. de Saint-Contest se trouve actuellement à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

### 5522. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 11 juillet 1752.

Quoique je souhaite fort que la déclaration que la France a fait faire à Hanovre relativement à l'élection projetée d'un roi des Romains, dont vous m'avez fait votre rapport en date du 30 de juin dernier,<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Vergl. Bd. II, 20. 131. 137. 306; III, 113; IV, 132. — <sup>2</sup> Michell berichtet unter diesem Datum über eine durch den französischen Geschäftsträger Lamberty an Lord Holderness in London abgegebene Erklärung, die ihrem Inhalt nach mit der Erklärung Vergennes' in Hannover (S. 137) sich deckt.

fasse naïtre au roi d'Angleterre des sentiments modérés et plus pacifiques, je pense cependant avoir lieu d'en pouvoir douter encore jusqu'ici.

Je vous recommande donc de ne point discontinuer de porter de l'attention de votre part sur cette affaire, afin de tâcher de l'approfondir autant que possible sur les lieux où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

### 5523. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 10. Juli, ein an Podewils gerichtetes Schreiben des pfälzischen Gesandten von Wrede, Hannover 5. Juli, über den Stand der Wahlangelegenheit. „Il [Wrede] nous communique un papier dressé dans une conférence entre tous les ministres du parti de l'élection<sup>1</sup> et remis au baron de Vorster pour l'envoyer à sa cour, dans lequel on la presse de donner quelque satisfaction à l'Electeur palatin, pour rendre l'élection unanime.“

In Betreff des in derselben Conferenz durch Vorster ausgedrückten Wunsches des wiener Hofes, in der Wahlcapitulation keine Aenderungen vorgenommen zu sehen, habe der Herzog von Newcastle die Einfügung des Artikels 47 der Capitulation König Joseph's von 1690<sup>2</sup> als nothwendig bezeichnet. In der Frage der churfürstlichen Investituren scheint der hannöberische Hof, nach Aeusserungen des jüngeren Freiherrn von Münchhausen gegen Wrede, zur Nachgiebigkeit geneigt.

Unter dem gleichen Datum legen Podewils und Finckenstein die von dem französischen Geschäftsträger Le Baillif mitgetheilte Abschrift (ohne Datum) einer Depesche des Chevalier Vergennes aus Hannover vor.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 11. Juli 1752.

Es ist alles gut, aber was kann Ich weiter thun? Ich habe alles an Frankreich geschrieben, mehr kann Ich alleine nicht thun; wir müssen zusammen agiren. Dass das nöthige in der Wahlcapitulation inseriret werde, ist gut. Wenn Churfalz contentiret ist, so höret die Différence auf, welches dann auch wohl seine Prätensiones nicht zu hoch poussiren wird. Wegen des Ceremoniels bei der Investitur ist die Sache Meinetwegen in dem Friedensschluss<sup>3</sup> abgemachet, davon gehe Ich nicht ab.

An Vergennes zu antworten, dass die einzige Sache, so wir zu wissen nöthig hätten, wäre, was Frankreich thun wollte. Wegen Baiern muss Ich alles Frankreich überlassen.

<sup>1</sup> D. d. Hannover 27. Juni 1752, unterzeichnet von Newcastle, Steinberg, den Brüdern Münchhausen, dem mainzischen Gesandten Grafen Stadion und dem bairischen Gesandten Grafen Haslang; nebst Beitrittserklärung des sächsischen Gesandten Grafen Rex. — <sup>2</sup> Artikel 47 der Wahlcapitulation König Joseph's von 1690: „Wir sollen und wollen Uns auch zu keiner Regierung oder Administration im Heil. Römischen Reich, so lange Ihre Kaiserl. Majestät im Leben, oder nach Dero Tod, welchen Gott noch lang verhüten wolle, zu Präjudiz der Reichsvicarien, welche innittels die Reichsadministration führen, die Expedition aber in Unserm Namen verfügen sollen, unterziehen, bis Wir das achtzehende Jahr Unsers Alters erreicht und angefangen haben“ etc. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. V, 82.

## 5524. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 11. Juli 1752.

„Der Herr von Maltzahn hat in seinem heute allhier eingelaufenen Berichte [Dresden 8. Juli] angefraget, ob er den Grafen Brühl über die Antwort auf das ihm letzthin übergebene Promemoria der Steuercreditoren halber pressiren und auf eine sichere Summa, so denenselben in kommender leipziger Messe zu bezahlen, bestehen soll, damit dieses noch vor der polnischen Reise ajustiret werde. Des Königs Majestät haben hierauf befohlen, dass allerdings er darauf insistiren und alles vor erwähnter Abreise arrangiren soll, da solches bei Anwesenheit des dresdenschen Hofes in Polen nicht geschehen könne. Im übrigen sollte auch jemand benennet und derselbe dem von Maltzahn bekannt gemacht werden, welchen Se. Königl. Majestät dieserhalb zu gedachter Messe schicken würden“

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

5525. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 15 juillet 1752.

J'ai bien reçu vos rapports du 8 et du 11 de ce mois et vous renvoie, quant à l'affaire touchant mes sujets créanciers de la *Steuer*, aux instructions que je vous fais donner par mes ministres dans la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci.

Je crois bien fondé ce que vous présumez des longues et fréquentes conférences qu'il y a entre le chevalier Williams et le premier ministre. Il n'est presque à douter qu'il ne s'y agisse que de l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg; mais ce que je trouve étrange en ceci, c'est que la cour de Dresde accède à un traité dont elle n'ignore pas qu'en conséquence d'un de ses articles secrets et séparés elle doit être dépouillée un jour de la succession à la couronne de Pologne.

Je ne suis point fâché qu'il soit arrivé de la brouillerie entre le premier ministre et le chevalier Williams au sujet d'une prétention de rang que le comte Moszynski a produite, et j'applaudis à ce que vous avez insinué sur ce sujet au sieur Williams, et je suis curieux d'apprendre la fin de l'affaire, qui ne manquera pas de commettre le premier ministre ou avec les ministres étrangers ou avec sa maîtresse.

Je vous sais bon gré de ce que vous m'avez prévenu sur la réponse que j'aurai de la cour de Dresde à la lettre que je lui ai faite touchant l'affaire d'Ostfrise.<sup>1</sup> Je m'attends bientôt à des choses plus importantes encore que vous aurez tirées du canal que vous savez.

<sup>1</sup> Kundsreiben an sämtliche Reichsstände, d. d. Berlin 24. Mai 1752, bei Uebersendung der Staatsschrift, „welche nächstens zu Regensburg zur Dictatur kommen



Au reste je vous accorde la permission que vous me demandez de venir ici à Potsdam avant le départ du roi de Pologne, pour y recevoir mes dernières instructions par rapport à la Diète future de Grodno, et j'aurai soin que vous soyez pourvu alors de nouveaux chiffres.

Nach dem Concept.

Federic.

5526. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 juillet 1752.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois et suis parfaitement content des soins que vous employez pour pénétrer au possible les différents succès des commissions dont milord Hyndford est chargé, et surtout ce qui regarde l'affaire de l'élection. Comme j'ai ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères de vous communiquer tout ce que nous avons de nouvelles d'Hanovre à ce sujet, où le secret n'est pas autant observé qu'à Vienne, je vous y renvoie et finis cette fois par vous dire que, si la nouvelle est fondée, ce que nous ne savons cependant pas encore avec certitude, que la France congédie mal à propos de ses troupes, il ne sera plus à douter, alors, que les cours de Vienne et d'Hanovre ne fassent passer, vers la fin de l'année à peu près, l'affaire de l'élection.

Nach dem Concept.

Federic.

5527. AN DEN ETATS MINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 17. Juli 1752.

Finckenstein übersendet, Berlin 16. Juli, die eingegangenen Schreiben des churpfälzischen Gesandten von Wrede, Hannover 12. Juli, und des churkölnischen Obersthofmeisters von der Asseburg, Hannover 12. Juli, betreffend die Bemühungen dieser Minister, auf die Anregung des Grafen Podewils<sup>2</sup> ihre Höfe zum Erlasse identischer Dehortationsschreiben an die Churfürsten von Mainz und von Trier zu bestimmen; Wrede hat den Entwurf zu dem zu erlassenden Schreiben beigeschlossen und legt ausserdem eine Denkschrift über die von den Höfen von Berlin, Mannheim und Bonn zu ergreifenden Maassregeln vor.

Es ist alles sehr gut, aber wir müssen uns ganz und gar nach der Conduite von Frankreich richten, und da diese nicht so ist, wie es sein sollte, so sehe Ich nicht ab, was wir ausrichten werden, und halte also besser zu sein, dass wir nicht weiter im Wasser baden, als wir Grund sehen. Ich glaube auch daher, dass es am besten sein wird, die anderen davon convenablement zu avertiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretars.

wird“: „Der Königlich Preussischen und Chur-Brandenburgischen Gesandtschaft wiederholtes Memoriale um Intercessionales an Ihre Kayserliche Majestät in puncto der anmasslichen Chur-Braunschweigischen Präntension auf Ostfriesland.“ Vergl. S. 108. 116.

<sup>1</sup> Vergl. S. 159. — <sup>2</sup> Podewils hatte im Sinne des Berichtes an den König vom 30. Juni (Nr. 5509 S. 152) am 4. Juli an Asseburg nach Hannover und an Wachtendonck nach Mannheim geschrieben.

5528. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 17. Juli 1752.

„Ew. Excellenz vermelde ganz gehorsamst, dass, da nicht nur die Antwort von Mylord Maréchal<sup>1</sup> auf die letztere durch einen Expressen an ihn gesandte Dépêche gestern allhier eingelaufen, sondern auch des Etats- und Cabinetsministers Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz einige von denen churfälzisch- und kölnischen Ministres zu Hannover, den von Wrede und von Asseburg, an Ew. Excellenz in Dero Abwesenheit eingelaufene Schreiben erbrochen und mit einem Bericht an Se. Königl. Majestät eingesandt haben, nur höchstgedachte Se. Königl. Majestät sehr verlangen, mit Ew. Excellenz Selbst über alle diese importante Angelegenheiten morgen allhier in Sanssouci zu sprechen und mir daher befohlen haben, Deroselben durch Absendung eines Expressen zu melden, dass dieselbe morgen Vormittag anhero kommen möchten.“

. . . „Sonsten haben des Königs Majestät mir noch befohlen, Ew. Excellenz zu melden, dass im Fall das Dehortatorium an Churmainz<sup>2</sup> wegen der römischen Königswahlsache noch nicht abgegangen wäre, solches liegen bleiben und supprimiret werden sollte“<sup>3</sup> . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

5529. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Lord Marschall berichtet, Compiègne 9. Juli: „J'ai rendu compte à M. de Saint-Contest du contenu de la dépêche de Votre Majesté du 30 du mois passé<sup>4</sup> . . . M. de Saint-Contest me répondit que ce serait se faire illusion que de se flatter de faire rentrer l'électeur de Bavière dans notre parti. Que c'était un prince faible et indolent, incapable par lui-même de prendre une résolution, qui se livrait sans réserve aux conseils de ses ministres, qui étaient entièrement asservis aux cours de Vienne et d'Hanovre et qui ne se prêteraient jamais à une pareille démarche; qu'il était attaché par des liens trop puissants à la cour d'Angleterre pour pouvoir les rompre, et que, comme celle-ci ne manquerait pas, dans un pareil cas, de retrancher les subsides qu'elle lui payait<sup>5</sup> et qu'elle lui avait principalement accordés afin de s'assurer par là de son suffrage pour l'élection du roi des Romains, il s'agirait de savoir qui est ce qui l'en dédommagerait — demande qui m'a paru

Potsdam, 18 juillet 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 6 de ce mois, tout comme celui que vous m'avez fait du 9 dudit mois, m'a été bien rendu par l'express que je vous avais dépêché. Je n'ai point été surpris de la réponse que M. de Saint-Contest vous a faite aux choses que je vous avais ordonné de lui communiquer de ma part touchant la situation critique où se trouvent les affaires de l'élection d'un roi des Romains; je m'y suis attendu. Deux choses principalement servaient à déchiffrer toute la conduite du ministère de France; l'une était l'arrangement de leurs finances, et l'autre cette réduction qu'ils

<sup>1</sup> Nr. 5529. — <sup>2</sup> Vergl. die vorige Nummer. — <sup>3</sup> Vergl. S. 168 Anm. 3. — <sup>4</sup> Nr. 5504 S. 146. — <sup>5</sup> Vergl. Bd. VIII, 100 Anm. 3.

prouver clairement que la France n'était point intentionnée de faire le moindre sacrifice pour cet effet. Que quant à ce qui regardait la déclaration que le comte de Haslang avait faite à Hanovre de la part de la cour de Bavière, il ne fallait point l'envisager comme une condition à laquelle l'Électeur attachait son suffrage, mais comme un avis qu'il proposait, et qu'ainsi il lui semblait qu'on n'en pouvait rien conclure ni en tirer aucun augure en notre faveur. Qu'enfin, il savait que cet Électeur avait formellement engagé sa voix et qu'il avait rendu la cour d'Hanovre maîtresse d'en disposer comment et quand elle le jugerait à propos. Que, comme il paraissait donc impossible de pouvoir opérer cette réunion, et que la protestation de Votre Majesté et des deux autres Électeurs aurait tout autant de force que si celle de l'Électeur de Bavière y était jointe, il croyait qu'elle pourrait très bien, quand le besoin le requerrait, se faire, sans sa participation, tandis que la France déclarerait alors de son côté qu'ayant fait connaître de tout temps qu'elle ne consentirait à l'élection du roi des Romains qu'à condition que l'Électeur palatin fût satisfait et qu'on observerait envers les Électeurs qui lui étaient alliés, les égards qui leur étaient dus, elle ne reconnaîtrait point, aussi, l'archiduc Joseph en qualité de roi des Romains, avant qu'on eût rempli tous les engagements qu'elle avait pris par là. Que, si on voulait forcer Votre Majesté et Ses alliés à cette reconnaissance, ce serait alors le cas où il faudrait faire la guerre. Mais qu'il ne voyait point ce qui pourrait y obliger plus tôt. Ce ministre est donc de l'opinion que dans les circonstances présentes Votre Majesté ne saurait rien faire de mieux que d'écrire une lettre exhortatoire à l'Électeur de Mayence, semblable, à peu près, à celle qu'Elle écrivit à ce Prince il y a environ deux ans,<sup>1</sup> et il a chargé le sieur Baillif de conférer là-dessus avec Ses ministres et de leur exposer ultérieurement les sentiments de la France.<sup>2</sup>

viennent de faire aussi mal à propos que jamais dans les troupes.<sup>3</sup>

Vous pouvez donc dire de ma part à M. de Saint-Contest, quand vous le verrez, que pour moi personnellement, je ne prenais aucun part à l'élection d'un roi des Romains, que c'était après tout une affaire qui me pouvait être très indifférente, mais que j'avais cru qu'il serait de la dignité de la France de soutenir les prétentions de l'Électeur palatin qui était son allié. Que si la France trouvait qu'il ne lui convenait pas à présent, je me le tiendrais pour dit, et que j'étais obligé d'avertir M. de Saint-Contest qu'il me revenait [tant] d'Hanovre que de tant d'autres endroits de l'Empire que le roi d'Angleterre tirait le plus grand parti qu'il pouvait de la réduction que la France avait faite dans son militaire, en insinuant à tous les Princes de l'Empire que les apparences les plus plausibles étaient qu'elle ne mettrait aucun empêchement à l'élection d'un roi des Romains, et que les déclarations vigoureuses qu'elle avait faites à différentes reprises, n'étaient que pour satisfaire ses alliés. Que ces insinuations du roi d'Angleterre faisaient tant d'impression sur la plus grande part des esprits qu'il ne fallait pas croire qu'on pourrait les arrêter par des déclarations et par des remontrances.

Que nous autres Électeurs qui avons tenu pour les intérêts de l'Électeur palatin, il nous restait le choix de protester contre la Diète de l'élection et de rappeler nos

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 182 Anm. 1. — <sup>2</sup> Vergl. Nr. 5533 S. 171. — <sup>3</sup> Vergl. S. 159.

ministres, ou de faire un accommodement tellement quellement pour l'Électeur palatin, afin de lui faire obtenir du moins quelque satisfaction.

Que dans le premier cas, qui était celui d'une scission, les cours de Vienne et de Londres trouveraient bientôt les moyens de nous débarrasser l'électeur de Cologne, et qu'ensuite ils ne se soucieraient guère de nos protestations et des prétentions de l'Électeur palatin.

Que l'autre parti exposait à la vérité l'Électeur palatin à ne pas obtenir une entière satisfaction sur ses prétentions, mais qu'il n'en obtiendrait pas davantage d'une autre façon, et qu'ainsi je tâcherais même de lui insinuer de faire son marché aussi bien qu'il pourrait, et que d'ailleurs je me garderais bien<sup>1</sup> d'écrire de longues lettres aux alliés de l'Angleterre qui pourraient me mener trop loin et que je ne pourrais soutenir à la suite.

Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport bien détaillé et avec toute la précision possible de ce que M. de Saint-Contest vous répondra sur tout ceci.

Federic

P. S.

Aussi, afin que M. de Saint-Contest entre d'autant mieux dans le sens auquel je vous ai ordonné de lui faire les insinuations contenues dans ma dépêche, je veux bien vous permettre que vous fassiez un extrait de ma dépêche depuis les mots *vous direz donc de ma part à M. de Saint-Contest* p., jusqu'à la fin, que vous lui lirez de mot en mot, sans cependant lui en donner copie ni permettre qu'il en prenne un extrait par écrit, pour ne point exposer votre chiffre. Au surplus, quand vous lui ferez toutes ces insinuations, vous l'observerez attentivement pour voir ce qu'elles feront d'impression sur lui, et la contenance qu'il y tiendra, de quoi vous m'avertirez dans la réponse que vous me ferez à ce sujet.

Ayant changé d'avis<sup>2</sup> encore au sujet de la lettre exhortatoire que M. de Saint-Contest a désiré que j'écrivisse à l'électeur de Mayence, vous lui insinuerez que je veux bien me prêter à son désir et faire cette lettre, quoiqu'en termes modérés, audit Électeur;<sup>3</sup> car, avec toute l'amitié et la bonne volonté que j'ai pour la France, il me serait trop préjudiciable de me mettre tout seul en avant et de m'exposer seul par là au ressentiment du parti favorable à l'élection.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. die vorige Nummer. — <sup>2</sup> Vergl. S. 152. 166. — <sup>3</sup> Das im Ministerium ausgearbeitete Concept des Dehortationsschreibens an den Churfürsten von Mainz, d. d. Berlin 22. Juli, enthält an Rande die Weisung von der Hand des Grafen Podewils: „Dieses Schreiben soll, wenn es von der Königlichen Unterschrift zurückkommt, nicht eher abgehen, als bis es befohlen wird.“ Vergl. S. 166. Laut des Kanzleivermerkes über die Expedition ist das Schreiben am 28. Juli auf die Post gegeben; der König hat dem Grafen Podewils, der am 18. Juli in Potsdam war (vergl. S. 172), mündlich seinen Entschluss, das Schreiben abgehen zu lassen, mitgetheilt; vergl. Nr. 5533.



5530. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam. 18 juillet 1752.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'a été bien rendue. Je ne crois non plus que vous que la déclaration du sieur Lamberty,<sup>1</sup> tout comme celle que M. de Vergennes a faite à Hanovre, produiront guère un grand effet sur la cour d'Angleterre, vu qu'après la réduction que la France vient de faire bien hors de saison dans son militaire, la susdite cour se confirmera dans le sentiment où elle est déjà que la France ne mettra aucun empêchement efficace à l'élection, et que ses déclarations du contraire ne se font que par manière d'acquit; ainsi qu'il est fort à présumer que le roi d'Angleterre fera passer cette élection. Cela ne vous soit dit cependant que pour votre direction seule et sans que vous en fassiez apercevoir la moindre chose.

Federic.

Nach dem Concept.

5531. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 18 juillet 1752.

Puisque la dépêche ordinaire que je vous ai fait faire aujourd'hui, épuise tout ce que nous avons eu de nouvelles relativement à l'affaire de l'élection, je vous y renvoie et ne vous dirai par celle-ci que, quant au bruit qui a couru à Vienne, comme si j'avais fait déclarer par la France que je ne refuserais pas ma voix pour l'élection de l'Archiduc aîné, il n'en est absolument rien. Il est vrai que j'ai fait dire toujours à la France que je n'avais aucune prétention à la charge de la cour de Vienne que je voulusse faire valoir à cette occasion-là, et que, pourvu que l'Électeur palatin fût satisfait de ses prétentions justes, je ne me refuserais à rien qui fût conforme aux lois et constitutions de l'Empire; mais voilà aussi tout ce que j'ai déclaré à la France. Et, comme d'ailleurs j'ai employé mes soins auprès d'elle pour qu'elle contribuât à ce que l'Électeur palatin eût satisfaction de ses demandes autant qu'elles étaient raisonnables, j'ai cru que la France y travaillerait efficacement. Mais comme elle n'y agit qu'assez faiblement, et qu'il paraît qu'après cette réduction qu'elle vient de faire mal à propos dans son militaire, le roi d'Angleterre en tire son parti pour persuader à tout le monde que les déclarations de la France ne sont que des démonstrations pour satisfaire ses alliés, la France n'ayant d'ailleurs aucune envie de mettre de l'empêchement à l'élection, j'ai tout lieu de présumer que les choses tourneront assez mal pour l'Électeur palatin et qu'on fera passer, dans le cours de cette année encore, l'élection, sans se soucier beaucoup des prétentions de celui-ci. Ce que je ne vous dis toutefois que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 162 Anm. 2.

5532. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

[Potsdam, juillet 1752].

Monsieur mon Cousin. Comme en conséquence de la lettre que vous m'avez faite,<sup>1</sup> M. le Duc, votre frère, demande votre avis si la notification qui se fera par une lettre de chancellerie du mariage de Sa Majesté la reine de Danemark,<sup>2</sup> voudrait mieux être rendue par le colonel Imhoff, ou si elle me saurait être envoyée par la poste ordinaire, je serai bien aise que Votre Altesse lui marquât qu'il me suffirait que cette lettre de la chancellerie me fût seulement envoyée par la poste, vu que cette voie serait le moins à charge à M. le Duc et lui épargnerait bien d'autres embarras que l'envoi d'un exprès saurait demander.

Quant au parti qu'on destine à la Princesse fille aînée<sup>3</sup> de M. le Duc avec le prince de Galles, sensible que je suis de la confiance qu'il m'en a fait faire par Votre Altesse, je veux bien m'expliquer là-dessus avec cette amitié et ouverture de cœur dont j'agis en toute occasion envers le Duc, indépendamment de toute politique. Selon moi donc, je ne saurais qu'applaudir à un tel parti à faire, puisque certainement il serait le plus avantageux qui dans le moment présent saurait être contracté pour ma nièce; mais pour ce qui regarde ce double mariage qu'on prétend faire,<sup>4</sup> je ne saurais juger s'il convient à M. le Duc d'avoir dans sa maison une princesse d'Angleterre, et s'il n'aura pas à craindre bien des tracasseries dans sa famille, qui en ont été jusqu'à présent presque inséparables.

C'est aussi pourquoi je dois suspendre mon jugement et abandonne à la pénétration de M. le Duc la manière dont il voudra se décider là-dessus. Mais supposé qu'il penchât pour ce double mariage et qu'il n'y trouvât aucun inconvénient, j'estime qu'alors il saurait bien en suspendre la consommation jusqu'au temps qu'il lui convenait, car personne ne saurait obliger le Duc de marier le Prince son fils, avant qu'il ne le trouve à propos.

Mais, si d'un autre côté le Duc aimait mieux de décliner ce mariage, il y aura toujours deux prétextes qui sauraient l'y aider: l'un de soutenir qu'il y avait déjà un engagement pris par rapport au Prince son fils, ou l'autre de vouloir stipuler au contrat de mariage que la dot qu'on arrangerait fût payée d'abord et même du jour des noces.

Votre Altesse ajoutera, s'il Lui plaît, les assurances les plus fortes au Duc combien je m'intéresserai toujours à tout ce qui peut intéresser le bonheur et l'avantage de sa maison, ne désirant rien avec plus d'ardeur que les établissements les plus distingués de sa famille.

<sup>1</sup> D. d. Sanssouci 19 juillet 1752. — <sup>2</sup> Vergl. S. 134. — <sup>3</sup> Prinzessin Sophie Karoline Marie, geb. 8. October 1737. — <sup>4</sup> Ausser der Vermählung der braunschweigischen Prinzessin mit dem Prinzen von Wales (geb. 4. Juni 1738) wurde von hannöverscher Seite eine Verbindung zwischen dem Erbprinzen Karl Wilhelm Ferdinand von Braunschweig und einer der Schwestern des Prinzen von Wales in Anregung gebracht.

Je suis avec ces sentiments d'estime que vous me connaissez,  
Monsieur mon Cousin, votre bon et très affectionné cousin

Nach dem Concept.

Federic.

5533. RÉPONSE QU'ON A LUE A M. LE BAILLIF  
LE 20 DE JUILLET 1752 SUR LE CONTENU DES DÉPÊCHES DU MARQUIS  
DE SAINT-CONTEST DU 10 DE JUILLET ET DE CELLES DE M. DE  
VERGENNES D'HANOVRE DU 13 DE CE MOIS.

[Berlin, 20 juillet 1752].

Que, comme le Roi avait si souvent fait déclarer en France qu'il ne demandait rien pour prix de sa voix pour l'élection d'un roi des Romains, Sa Majesté ne se trouvait pas autrement intéressée à cette election que comme à un événement qui, au bout du compte, devait toujours arriver tôt ou tard; ainsi que Sa Majesté n'y prend d'autre part pour le présent que par rapport à la satisfaction de l'Électeur palatin, mais que le Roi avait cru qu'il serait de la dignité de la France de soutenir les prétentions de ce Prince, son allié, après toutes les démarches que Sa Majesté Très Chrétienne avait bien voulu faire pour cet effet auprès du roi de la Grande-Bretagne, et après la promesse formelle et positive que ce Prince, avant son départ pour Hanovre, avait fait donner par le duc de Newcastle à celui de Mirepoix,<sup>1</sup> de ne vouloir point procéder à l'élection d'un roi des Romains, avant que l'Électeur palatin ne fût satisfait sur ses prétentions.

Mais comme il paraissait que la France trouvait qu'il ne convenait pas de soutenir cette affaire haut à la main, mais que Sa Majesté Très Chrétienne jugeait qu'il serait plutôt bon et nécessaire, pour reculer une election précipitée et faite par scission, que le Roi voulût bien écrire à l'imitation des électeurs de Cologne et Palatin une nouvelle lettre déhortatoire à l'électeur de Mayence,<sup>2</sup> en exhortant ce Prince de ne rien précipiter dans une affaire aussi importante que celle de l'élection d'un roi des Romains, Sa Majesté, quoiqu'elle ait déjà prévenu en quelque façon la demande de la France sur cet article, en faisant faire par son ministre à Ratisbonne des insinuations convenables là-dessus à ceux de Mayence et de Trèves,<sup>3</sup> veut bien pourtant déférer aux sentiments de Sa Majesté Très Chrétienne, contenus dans la dépêche du marquis de Saint-Contest du 9 de ce mois, non-seulement pour écrire de nouveau amiablement à l'électeur de Mayence une lettre déhortatoire, mais aussi en faisant insinuer sous main aux Princes d'anciennes maisons de l'Empire qui sont bien intentionnés, à s'adresser au Collège Électoral pour le prier de ne point entamer l'affaire de l'élection avant que d'être convenu d'un arrangement amiable avec le Collège des Princes, qui, par la paix de Westphalie, ont le droit de concourir à la décision de la question préliminaire s'il y a nécessité d'élire.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Vergl. S. 92. — <sup>2</sup> Vergl. S. 168. — <sup>3</sup> Vergl. S. 152. — <sup>4</sup> Vergl. Bd. VIII, 105.

Mais le Roi, pour parler franchement, n'a pas une grande opinion du succès de ces deux moyens, et Sa Majesté doute fort que le roi d'Angleterre et son parti se laisseront arrêter par des déclarations et de remontrances, mais qu'ils passeront outre et procéderont toujours par la grande majorité de voix dont ils disposent à l'élection d'un roi des Romains, sans se mettre en peine de la protestation des Électeurs opposants, dont même ils trouveraient peut-être bientôt des moyens de débaucher l'électeur de Cologne, d'autant plus que, selon de bonnes lettres d'Hanovre, de Vienne et de l'Empire, le roi d'Angleterre a su tirer le plus grand parti qu'il pouvait de la réduction que la France a faite depuis peu dans son militaire, en insinuant à tous les Princes de l'Empire que, selon toutes les apparences, la France avait pris son parti et ne mettrait aucun empêchement à l'élection d'un roi des Romains et que les déclarations vigoureuses que cette couronne avait faite à différentes reprises, n'étaient que pour satisfaire en quelque manière ses alliés; que les insinuations faisaient la plus grande impression sur la plupart des esprits et donnaient le plus beau jeu du monde au roi d'Angleterre, de sorte que Sa Majesté croyait qu'il faudrait insinuer à l'Électeur palatin, comme elle le ferait elle-même, de tâcher de faire son marché aussi bien qu'il pourrait et d'en tirer tout ce qui serait possible d'obtenir, en réservant le reste pour des occasions plus favorables.

Que pour ce qui regardait l'article du changement de cérémoniel dans les investitures,<sup>1</sup> le Roi croit qu'il conviendrait d'insister de le faire régler dans la nouvelle capitulation, mais, en cas que les autres Électeurs ne trouvassent pas à propos de soutenir le Roi là-dedans, ils en étaient les maîtres, puisque ce n'est qu'en leur faveur que Sa Majesté propose cette idée, n'ayant besoin pour elle-même d'aucun nouveau droit ou titre pour cette distinction, puisqu'elle s'en tient constamment pour cela à la promesse formelle de feu l'empereur Charles VII et à ce qui a été stipulé à cet égard par la paix de Dresde.

Nach dem Concept von der Hand des Grafen Podewils, durch welchen die Verlesung dieser Note erfolgte. Zu Grunde liegen die dem Grafen Podewils am 18. Juli zu Sanssouci (vergl. S. 166. 168) von dem Könige mündlich erteilten Weisungen.

#### 5534. AU BARON D'ASSEBURG, GRAND-MAÎTRE DE LA COUR DE COLOGNE, A HANOVRE.

Berlin, 22 juillet 1752.

Monsieur le Baron d'Asseburg. J'apprends avec une satisfaction indicible par votre lettre du 12 de ce mois que, malgré les intrigues et les machinations de vos envieux,<sup>2</sup> vous soutenez constamment le système patriotique que votre sérénissime maître a adopté par rapport aux

<sup>1</sup> Vergl. S. 163. — <sup>2</sup> Vergl. S. 139.



affaires de l'Empire, aussi bien que le crédit et la faveur dont il a daigné vous honorer. Connaissant, comme je fais, votre mérite et la droiture de vos intentions, je m'intéresse vivement à tout ce qui vous regarde, et si je trouve occasion de vous donner des marques de ma bienveillance et de contribuer à vos avantages, vous pouvez compter que je ne la négligerai point. Je ne vous dirai rien sur la situation actuelle des affaires générales. Instruit de mes sentiments et étant sur la scène des négociations, vous jugerez mieux que personne du pli qu'elles prendront vraisemblablement et jusqu'à quel point elles seront secondées de part ou d'autre. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

5535. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 juillet 1752.

Je vous sais bien du gré des anecdotes intéressantes que vous m'avez apprises par votre dernière dépêche. Le jugement que vous portez sur les mauvaises suites de la réduction fort déplacée que la France a faite dans ses troupes, est très fondé, et nous voyons déjà que la cour d'Hanovre en tire grand parti pour persuader tout le monde de la faiblesse de la France et de son ministère.

Comme, selon vous, l'article de la dépense pour l'élection, le couronnement, et pour former la cour du jeune Roi, entre tant dans les considérations de la Reine-Impératrice pour qu'elle ne se soucie pas beaucoup de l'élection, j'en infère qu'il faut bien qu'on y n'abonde pas encore en argent; au surplus, quand il y aura un roi des Romains fait, ce seront plutôt les Français qui y auront contribué par leur faiblesse que les Anglais mêmes.

J'ai été bien aise d'apprendre les assurances que le duc de Taroucca vous a données par rapport au succès de la vente de Turnhout, aussi ne manquerez-vous pas de l'en remercier de ma part. Au reste, j'ai bien voulu vous avertir que je pourrais vous faire venir à Neisse au milieu du mois de septembre, quand j'y irai pour y voir les troupes en revue.

Nach dem Concept.

Federic.

5536. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LEGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 22 juillet 1752.

Hæselers Bericht, Kopenhagen 15. Juli, über eine Unterredung zwischen Bernstorff und Lemaire, nach den vertraulichen Mittheilungen des letzteren. „En général, leur conversation a été ex-

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été bien rendue. Vous pouvez compter sur le secret que

trêmement vive. Le baron de Bernstorff s'est beaucoup plaint des soupçons et de l'éloignement de l'abbé Lemaire, et le dernier a fait entendre que, si c'était lui qui gâtait les affaires, il y mettrait ordre : qu'il demanderait son rappel. Le baron de Bernstorff a fini par faire les plus belles protestations du monde et assurances d'amitié, et l'abbé Lemaire par lui dire : Eh bien, nous ne nous précipiterons ni dans nos actions ni dans nos jugements et nous nous essayerons encore pendant quelque temps.<sup>1</sup>

je vous garderai de ce que vous m'avez marqué de votre dernière conversation avec M. Lemaire, et qu'il n'en transpirera rien à personne. Quant au comte de Dehn,<sup>2</sup> je le crois dans les meilleures intentions du monde et sincèrement zélé pour les intérêts du bon système ; c'est aussi pourquoi vous ménagerez son amitié et lui direz à des occasions convenables des politesses de ma part. Je tiens d'ailleurs que vous sachiez intime-

ment vous ouvrir avec lui pour apprendre quels moyens il croit les plus propres pour arriver au but proposé par rapport au baron de Bernstorff. Indépendamment de cela vous ferez toujours bien de le faire commencer à vous expliquer ses idées là-dessus et de l'en entre-parler sans y entrer d'abord. Au reste, vous me marquerez sans déguisement à mes mains propres si le roi de Danemark a pris tout-à-fait en amitié sa nouvelle épouse,<sup>2</sup> et si elle en est personnellement approuvée.

Nach dem Concept.

Federic.

### 5537. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. Juli : „Le comte de Puebla étant un peu remis de son indisposition, je le rencontrai hier en lieu tiers et je pris occasion de lui parler, quoique avec toute la modération et tout le ménagement possible, touchant le fabriquant de soie Antoine Morelli qui s'est sauvé d'ici pour passer dans les États de l'Impératrice-Reine, après avoir touché de l'argent du comte de Sternberg, ministre de cette Princesse à la cour de Dresde, et sur les soupçons assez fondés qu'on avait qu'un des secrétaires du comte de Puebla avait débauché cet homme-là, quoiqu'à l'insu de son maître. Ce ministre me répondit . . . qu'il aurait l'œil sur la conduite de ses secrétaires et ses gens, pour qu'ils ne se mêlassent de pareilles pratiques ; il ne dit d'ailleurs rien pour leur justification“ . . .

„A cette occasion le comte de Puebla me dit que je lui permettrais de me faire une question, non en qualité de ministre,

Potsdam, 23. Juli 1752.

Es ist Mir recht lieb, dass er sich von dieser Commission acquittirt hat.

Was den Grafen Münchow anlanget, so weiss Ich zwar nicht,

<sup>1</sup> Vergl. S. 133. 134. — <sup>2</sup> Vergl. S. 130.

mais en celle d'ami, et qui était pourquoï le comte de Münchow pendant son séjour de Karlsbad avait tant évité de faire connaissance avec les comtes d'Ulfeld et de Chotek l'aîné qui s'y étaient trouvés en même temps que lui et qui auraient souhaité passionnément de faire connaissance avec le comte de Münchow, mais surtout le comte Chotek, président des finances et de la bancaleité, pour s'expliquer et s'entendre avec lui sur plusieurs difficultés qui arrêtent la négociation du vice-président de Dewitz à Vienne."

Podewils hat dem Grafen Puebla als muthmasslichen Grund den Gesundheitszustand Münchow's angegeben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

ob und worum er evitiret, die Grafen Ulfeld und Chotek im Karlsbade zu sprechen, Ich muss aber fast präsumiren, dass die Ursache davon hauptsächlich seine Krankheit und schlechte Gesundheitsumstände gewesen; ausserdem aber kann es sein, dass er sich der grossen Fierté dieser Herren nicht exponiren wollen.

### 5538. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 24 juillet 1752.

J'ai bien reçu la lettre que vous avez pris la peine de me faire du 23 de ce mois, et me trouve extrêmement flatté de ce que le Duc a bien voulu goûter ma façon de penser au sujet de l'alliance proposée entre ma nièce et le prince de Galles, et du double mariage qu'on prétend faire.<sup>1</sup> Comme du depuis j'ai réfléchi plus encore sur une affaire qui importe tant à M. le Duc que celle-là, il m'est venu la pensée, encore, qu'il aura d'autant moins lieu d'être embarrassé pour refuser tout ce qui ne saurait lui être agréable dans cette affaire, que dans ce temps-ci il ne se trouve justement aucune Princesse qui saurait tant convenir au prince de Galles que la Princesse fille du Duc; en sorte que j'estime que la cour d'Angleterre se verra obligée, bon gré malgré elle, de se prêter à tout ce que le Duc voudra, et lui passer toutes les conditions qu'il leur proposera, puisqu'elle ne saurait trouver aucun parti aussi bien assortissant que celui-ci.

Je suis avec estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

### 5539. AN DEN GROSSKANZLER FREIHERRN VON COCCEJI UND DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS, VON BISMARCK UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 24. Juli 1752.

Mein lieber Grosskanzler, auch Geheime Etatsminister Freiherr von Cocceji, Graf von Podewils, von Bismarck und Graf von Fincken-

<sup>1</sup> Vergl. S. 170.

stein. Nachdem Ich mit Eurem Bericht vom 22. dieses das hierbei zurück erfolgende Gutachten der Commission wegen der von Meinen handelnden Unterthanen gegen die englischen Kapers gemachten und justificirten Präntensionen<sup>1</sup> erhalten und daraus ersehen habe, wie sich das Quantum (exclusive derer etwa noch laufenden Zinsen) überhaupt auf 189,770 Reichsthaler belaufe, so approbire Ich alle desfalls von Euch gethane Vorschläge wegen der denen englischen Creditoren davon zu thuenden Communication und was Ihr sonst bei solcher Gelegenheit annoch anzeigen wollen, als welcherwegen das Ministerium von dem Departement der Auswärtigen Affairen alles fernerhin erforderliche besorgen muss.

Ich agreire auch ganz gerne, dass die hierbei zurückkommende Deduction<sup>2</sup> zur Justification Meiner darunter zu thuenden Démarche in das französische übersetzt und nachher gedrucket werde. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

5540. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 25 juillet 1752.

C'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris par le post-scriptum de votre rapport du 17 les ouvertures que le comte Sylva est venu vous faire lui-même, sur un commerce direct à établir entre mes États et le Portugal. Comme je suis obligé de prendre moi-même les éclaircissements qu'il vous a demandés en conséquence de la note que vous m'avez envoyée, j'aurai soin que vous aurez au plus tôt possible les informations les plus précises là-dessus. En attendant, je vous fais communiquer à la suite de cette lettre, en forme de post-scriptum, une autre note de toutes sortes de marchandises que le Portugal pourrait tirer de nous, tout comme de celles que nous saurions prendre de chez eux, pourvu qu'on sache convenir d'un traité ou convention à faire entre moi et le Portugal sur un commerce réciproque à établir entre nos sujets. Je laisse à votre considération si vous croyez pouvoir faire un bon usage de cette dernière note auprès du comte de Sylva, en attendant que je sache vous envoyer les éclaircissements qu'il désire, et vous recommande d'ailleurs d'appliquer tout votre savoir-faire pour entretenir ce ministre dans de bonnes dispositions là-dessus, puisque ce serait une chose des plus avantageuses pour mes États, si je pouvais établir un commerce réciproque avec le Portugal.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 536—538. 541. — <sup>2</sup> „Anführung derer in dem allgemeinen Völkerrecht gegründeten Ursachen, welche Se. Königl. Majestät in Preussen bewogen, diejenige Gelder, welche Sie, vermöge des Breslauer und Dresdenschen Friedens, denen grossbritanischen Unterthanen zu bezahlen versprochen, auf inständiges Ansuchen Dero auf der See commercirenden Unterthanen mit Arrest zu belegen.“



5541. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 juillet 1752.

Votre rapport du 18 de ce mois m'est bien entré, et j'estime, pour ce qui regarde l'envoi fréquent des courriers entre Vienne et Copenhague dont vous y faites mention, que l'objet des dépêches dont ils sont porteurs, ne regarde que l'agrément de la cour impériale que le Danemark désire d'avoir sur le troc du Holstein stipulé dans le traité fait avec le roi de Suède;<sup>1</sup> c'est en conséquence que vous ne devez point vous inquiéter là-dessus.

Cela ne doit cependant point diminuer votre attention pour veiller de bien près à toutes les démarches du baron de Bernstorff, puisque je conviens de la malignité de ses intentions et qu'il n'y aura pas de sa faute si la cour de Danemark ne renonce à toute liaison avec la France, pour se jeter à corps perdu dans le parti des cours de Londres et de Vienne.

Au reste, je vous sais tout le gre possible des informations que vous m'avez données par une dépêche séparée touchant l'état actuel des finances du Danemark.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5542. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 25 juillet 1752.

Lord Marschall berichtet, Compiègne 13. Juli: „J'ai appris plusieurs particularités qui me paraissent trop importantes pour que je doive les laisser ignorer à Votre Majesté, et qui me viennent de si bon lieu que je ne saurais les révoquer en doute. La première est que le chevalier de Vergennes avait mandé à M. de Saint-Contest que la résolution qu'on venait de prendre à Hanovre de brusquer l'élection à la pluralité des voix, avait été produite par la persuasion où on était que la faiblesse de ceux qui se trouvaient à la tête du gouvernement de France et l'état intérieur du royaume étaient tels qu'on s'y trouvait dans une impuissance absolue de pouvoir rien entreprendre . . . Cette dépêche a été lue dans le Conseil, et il serait à désirer qu'on pût réveiller le Roi et ses ministres de la léthargie dans laquelle ils sont plongés . . . Aussi en ont-ils été vivement piqués. La seconde de ces particularités n'est pas moins importante; elle est relative à l'ou-

Je vous sais bien du gre des particularités intéressantes que vous m'avez communiquées par votre dépêche immédiate du 13 de ce mois. Il n'y a rien de plus vrai, comme je sais de très bonne main encore, que le Conseil d'Hanovre ne s'est décidé pour faire l'élection par la majorité des voix que par le seul motif de la faiblesse où la France se trouve actuellement dans son gouvernement. A présent il serait bien désirable qu'un si bon avertissement que le sieur de Vergennes l'a donné au gouvernement, eût le succès de le réveiller et de le faire voir clair dans ses affaires pour le bien de ses propres intérêts.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VII, 363.

verture que Votre Majesté m'a chargé de faire à M. de Saint-Contest par rapport à l'électeur de Bavière. <sup>1</sup> La personne de qui vient cet avis, prétend que M. de Saint-Contest n'a rejeté cette proposition que parcequ'il croyait qu'il serait impossible de la mettre en exécution, et elle est d'opinion que, si Votre Majesté voulait Se charger d'en faire la tentative à Munich, la France ne Lui donnerait point de démenti, en cas de réussite, et fournirait volontiers l'argent nécessaire pour arrêter le marché."

Au reste, le sieur d'Ammon vient de me marquer comme il présumait qu'il y avait du mal-entendu en ce que M. de Contest vous avait dit au sujet de la convention à faire qui contiendrait tout ce qui aurait été inséré dans un traité de commere, <sup>2</sup> puisqu'à la manière dont Trudaine s'était depuis quelque temps expliqué à lui, Ammon, il n'avait parlé que d'une simple déclaration ou d'un arrêt du Conseil non obligatoire. Comme

le sieur d'Ammon me marque en avoir écrit au sieur Trudaine pour en tirer des explications là-dessus, j'attendrai ce qu'il m'en marquera. En attendant, j'ai bien voulu vous faire part de ceci pour vous dire qu'il me serait bien fâcheux que de cette façon-là l'on variât et changeât à tout moment de principe sur ce sujet, et que rien ne me fera plus de plaisir que de voir finir toutes ces longueurs d'une manière que je puisse savoir où j'en suis.

Nach dem Concept.

Federic.

5543. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 25. Juli, über die Ankunft des neuen französischen bevollmächtigten Ministers de La Touche, <sup>3</sup> der um seine Antrittsaudienz bittet. La Touche ist über Hannover gereist und hat dem Grafen Podewils seine daselbst empfangenen Eindrücke geschildert. „La Touche prétend avoir expliqué à Hanovre que la réduction que la France avait fait faire, <sup>4</sup> était une misère, et que c'était pour le profit de l'officier uniquement qu'on l'avait faite, afin de le mettre en état de payer ses dettes par la mette qu'il profiterait. Il finit par me dire qu'il était vrai qu'on ne craignait pas tant la France à Hanovre que Votre Majesté, et que le moindre campement proche de Magdebourg ferait désertier tout le monde d'Hanovre."

Potsdam, 26. Juli 1752.

Wenn M. La Touche will übermorgen herkommen, gut, und kann er, der Graf von Podewils, oder auch, wenn er nicht Zeit hat, der Graf Finckenstein mit hieherkommen. Uebrigens möchte Ich wohl heute oder morgen noch nicht darauf denken, ein Campement bei Magdeburg zu formiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretars.

<sup>1</sup> Vergl. S. 148. 166. — <sup>2</sup> Vergl. S. 116. 127. 128. 135. — <sup>3</sup> Vergl. S. 81. — <sup>4</sup> Vergl. S. 159. 165. 167. 172. 173.

## 5544. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN

Potsdam, 26. Juli 1752.

Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl zufolge übersende an Ew. Excellenz die Abschrift der letzteren immediaten Dépêche von Mylord Maréchal [Compiègne 16. Juli] und vermelde zugleich dabei, wie Höchst dieselbe verlangen, dass Ew. Excellenz auf dasjenige, so von der römischen Königswahlsache halber darin enthalten, aus dem Departement antworten und eine kleine Deduction machen lassen möchten, um M. de Contest zu zeigen, warum es nicht angehe, dass, wenn man protestiren wolle, man bei der ersten Diète schweigen und nur allererst bei der zweiten seine Protestations anbringen könne, sondern dass, wenn man protestiren wolle, man solches gleich bei der ersten Versammlung thun müsste; wiewohl des Königs Majestät der Meinung wären, dass, nachdem Frankreich eine Reduction unter seinen Truppen vorgenommen, auf alle Protestations wenig Reflexion gemacht werden würde, dahero dann noch das beste sein dürfte, es durch alle mögliche Mittel dahin zu bringen, dass Churpfalz wenigstens nur einige Satisfaction erhalten möchte, damit man mit einiger guter Art aus der Sache komme.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 5545. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 juillet 1752.

Klinggräffen berichtet, Wien 19. Juli:  
 „La réponse volumineuse de la cour de Vienne au mémoire du baron de Beckers lui fut remise, il y a trois jours, par le comte Colloredo . . . Au lieu de tant de millions que la cour d'ici devait à l'Électeur palatin, on a eu le front de vouloir prouver ici que ce Prince . . . restait encore redevable à l'Impératrice-Reine d'environ 70,000 florins . . . Vraisemblablement on ne saurait se flatter, ici ni à Hanovre, de la voix de l'Électeur palatin après un tel procédé; par conséquent on renoncera à l'unanimité des voix. D'un autre côté, il paraît aussi difficile à croire qu'on veut brusquer l'élection par la pluralité des voix, à quoi l'on continue de témoigner ici peu de disposition, de sorte que le temps pourrait peut-être s'écouler sans que l'élection eût lieu cette année.“

J'approuve fort aux réflexions judicieuses que vous faites dans votre dernière dépêche par rapport au plan de l'élection, et je pense tout comme vous que la cour où vous êtes ne voudra que difficilement consentir à faire brusquer cette élection, vu qu'elle demande des sûretés tant au dehors qu'au dedans. Au surplus, je suis bien curieux d'apprendre de quelle façon la cour de France envisagera la réponse que celle de Vienne a donnée au baron Beckers, et ne manquerai pas de vous en instruire, dès que j'en serai informé.

Pour ce qui regarde l'intrigue de la cour de Vienne relativement

1 Vergl. S. 89.

à la succession en Pologne, ne vous attendez pas à des démarches de vigueur de la part du roi de Pologne contre ce plan, ce Prince étant si faible et si aveuglé par son premier ministre qu'il n'en fera rien; tout au contraire ce dernier, vendu qu'il est aux deux cours impériales, l'entraînera à donner lui-même ses troupes contre ses propres intérêts, quand la cour de Vienne le voudra.

Federic.

Nach dem Concept.

5546. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 29 juillet 1752.

C'est à mes ministres du département des affaires étrangères auxquels j'ai laissé le soin de vous instruire en détail des raisons pourquoi les protestations contre l'élection d'un roi des Romains ne sauraient se faire qu'à la première convocation du Collège Électoral;<sup>1</sup> aussi je vous renvoie sur la dépêche qu'ils vous feront là-dessus, et me borne à vous dire que, quant aux investitures électorales, je saurais bien laisser s'en démêler les autres Électeurs comme ils pourront, vu que ma prérogative là-dessus est fondée dans le traité de la paix de Dresde.<sup>2</sup>

Quant aux moyens proposés pour culbuter le baron de Bernstorff à Copenhague, j'applaudis fort à la façon dont M. de Saint-Contest pense là-dessus; aussi mon intention n'a jamais été de brusquer cette affaire, mais d'y aller avec tout le ménagement possible. Au reste, mandez-moi de quelle manière M. de Saint-Contest a envisagé la réponse que la cour de Vienne a donnée au baron de Beckers à son dernier mémoire sur les prétentions de l'Électeur son maître.<sup>3</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

5547. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 29 juillet 1752.

Vos dépêches du 22 et du 25 de ce mois me sont parvenues. Je suis très satisfait de la manière judicieuse et sage dont vous avez répondu au comte de Brühl et à ses propos ridicules touchant les billets de la *Steu*r saxonne; aussi devez-vous continuer à le presser, pour que mes sujets créanciers soient indistinctement satisfaits sur leurs prétentions. Quant à celui que j'enverrai la foire prochaine à Leipzig, vous savez que j'y ai nommé le sieur de Klinggräffen<sup>4</sup> à Berlin.<sup>5</sup>

J'ai trouvé admirable l'idée qui vous est venue pour faire établir dans mes États le jeune Henicke,<sup>6</sup> afin de se mettre à l'abri des pour-

<sup>1</sup> Vergl. S. 179. — <sup>2</sup> Vergl. S. 173. — <sup>3</sup> Vergl. S. 179. — <sup>4</sup> Accisedirektor in Berlin. Vergl. Bd. VIII, 125. 140. — <sup>5</sup> Vergl. S. 164. Unter dem 29. Juli erhält das Departement der Auswärtigen Affairen die Weisung, eine Instruction für Klinggräffen aufzusetzen. — <sup>6</sup> Sohn des verstorbenen Ministers (S. 137).



suites qu'on lui intente, et, au cas que la chose vous réussît, il pourra compter sur ma protection et sur une parfaite sûreté qu'il trouvera dans mes États; en attendant, le secret de cette affaire vous sera religieusement gardé.

Quant aux frais des réparations à faire à ma maison à Varsovie, tout est déjà accordé et l'argent assigné, ainsi qu'il ne faudra que mettre les mains à l'ouvrage. Je viens d'ordonner à mes ministres de faire orienter préalablement votre frère,<sup>1</sup> qui vous accompagnera à votre mission en Pologne, sur les affaires de ce pays, et, quant à vous, vous savez déjà que vous devez venir ici vers le temps du départ du roi de Pologne.

Je serais bien aise que vous communiquiez quelque chose au sieur Boyer de ce que le ministre de Suède<sup>2</sup> vous a dit des informations affectées des Autrichiens à Karlsbad de l'état de la santé du roi de Pologne et des soupçons que le susdit ministre en a pris.

La manière dont vous vous êtes pris avec l'homme confident, a toute mon approbation; l'on ne peut procéder autrement avec des gens de pareille étoffe, et j'attendrai tranquillement les pièces qu'il vous fera tenir.

Au reste, il n'y aura nulle difficulté de fournir à Sa Majesté de Pologne tant de chevaux de relais qu'il demandera à son passage de Silésie pour la Pologne, et je donnerai mes ordres, dès que je serai informé du nombre qu'il y faut.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5548. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Potsdam 30. Juli: „Je n'ai pas voulu tarder de communiquer sur le champ à Votre Majesté ce que le Duc, mon frère, vient de me marquer au sujet du mariage en question.<sup>3</sup> C'est conçu en ces termes: „Par rapport au mariage en question, il y a eu une nouvelle scène. Les frères Münchhausen paraissent s'en vouloir mêler. L'aîné, qui est connu ici sous le nom de grand-sénéchal ou *Grossvoigt*, en a même écrit de telle façon que la lettre me devait être montrée. Il n'y est question [que] de ma fille, et point du tout du fils, et je commence à croire qu'on m'a connu assez pour être persuadé que je ne marierais pas si tôt le fils et que je n'achèterais pas à ce prix l'établissement de ma fille.“

[Potsdam, juillet 1752].

Monsieur mon Cousin. Je vous remercie de bien bon cœur de votre attention à me communiquer ce que M. le Duc, votre frère, vous mande, au sujet du bon pli que l'affaire en question commence à prendre. Faites-en, je vous prie, mon compliment à M. le Duc et n'oubliez pas, je vous prie, d'assurer également à ma chère nièce combien je fais de vœux pour tout ce qui regarde son bonheur. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Hellmuth Burchard von Maltzahn. — <sup>2</sup> Höpken. — <sup>3</sup> Vergl. S. 175.

## 5549. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 30. Juli, die durch La Touche mitgetheilte Abschrift eines Schreibens von Vergennes, Hannover 26. Juli, welches meldet: „Nous avons copie des instructions données pour M. de Haslang, elles ne sauraient être plus satisfaisantes. Il lui est enjoint d'insister sur la satisfaction de l'Électeur palatin et de ne se prêter à rien avant qu'elle ne soit assurée. Mais pour plus grande sûreté, il lui est prescrit de ne signer aucun acte ou convention sans en demander l'ordre à Munich, à moins qu'il n'ait un consentement par écrit de M. de Wrede.“

Podewils bemerkt dazu: „Je ne sais si on pourra compter beaucoup sur la fermeté de la cour de Bavière.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 31. Juli 1752.

Ich komme morgen selber nach Berlin. Was die Sache vom Churfürst von Baiern anlanget, da habe Ich eben kein gross Vertrauen zu denen Efforts, so er thun wird. Er ist von den gegenseitigen Höfen gewonnen und alles, was um ihn ist, bestochen, Haslang aber ein Pensionnaire von Engelland, und also habe Ich grosse Mühe zu glauben, dass Baiern was rechts thun wird.

## 5550. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN A VIENNE.

[Potsdam, 1er août 1752.]

J'ai reçu votre rapport du 22 de ce mois et vous renvoie sur les éclaircissements qui me sont parvenus depuis peu de bonnes mains d'Hanovre au sujet de l'affaire de l'élection, et que j'ai ordonné à mon ministère de vous communiquer tout en détail, en conséquence desquels je crois avoir tout lieu de présumer que, vu le peu d'accord qu'il y a actuellement entre les cours de Vienne et d'Hanovre, l'affaire pourra bien traîner encore pendant le cours de cette année-ci, et peut-être plus loin encore.

Au reste, vous prêterez votre attention sur les nouvelles de Constantinople pour m'en instruire exactement, car quelque indifférence que la cour où vous êtes fasse paraître là-dessus, je connais cependant toutes les raisons pourquoi un évènement tel que le changement qui est arrivé,<sup>1</sup> la doit toujours embarrasser.

Voici la réponse à la lettre de la comtesse de Minquella que vous m'avez envoyée.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt sich aus Klinggraffen's Bericht, Wien 9. August.

<sup>1</sup> Vergl. S. 196.

5551. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 1<sup>er</sup> août 1752.

Votre dépêche du 25 de juillet dernier me fournit l'occasion pour vous dire que je suis très satisfait de l'application que vous avez apportée jusqu'ici à rendre vos rapports intéressants, et qu'ainsi vous devez continuer de me mander tout ce que vous jugerez digne de mon attention. Au surplus, on ne saurait guère s'empêcher d'envisager comme fanfaronnades toutes pures les insinuations du ministère anglais au moyen desquelles il tâche de couvrir les inquiétudes que lui donne intérieurement le peu de succès qu'a eu jusqu'ici l'affaire de l'élection du roi des Romains, étant très avéré qu'elle n'est rien moins que parvenue à ce point de maturité que le souhaiterait ledit ministère, vu surtout que c'est la cour de Vienne elle-même qui en empêche principalement la réussite, en y faisant naître les plus grandes pierres d'achoppement.

Nach dem Concept.

Federic.

5552. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 1<sup>er</sup> août 1752.

Je crois avoir tout lieu de douter que les choses touchant l'affaire de l'élection soient déjà parvenues à un point qu'on saurait actuellement travailler à Hanovre à un projet de capitulation pour l'archiduc Joseph, car il s'en faut beaucoup que la cour d'Hanovre soit déjà d'accord avec celle de Vienne sur les choses préliminaires et principales. A ce que mes lettres de Vienne m'assurent, le plan de brusquer l'élection par la pluralité des voix ne prend point faveur encore à Vienne; la réduction des troupes en France ne fait point cette impression sur le Conseil à Vienne que l'Hanovre a désirée, et dans le premier les voix sont partagées là-dessus. D'ailleurs le roi d'Angleterre a été si piqué de la conduite roide et emportée de la cour de Vienne touchant la satisfaction de l'Électeur palatin, qu'il a menacé de vouloir laisser les choses telles qu'elles sont. Enfin, je vous renvoie sur ce que j'ai ordonné à mes ministres de vous marquer en détail là-dessus.

Quant à l'affaire d'Ostfrise, vous remercirez [le marquis de Saint-Contest] bien affectueusement de ma part de tout ce qu'il vous a déclaré là-dessus en conséquence du rapport que vous m'en avez fait.<sup>1</sup> Je doute cependant que jamais le roi d'Angleterre ni la cour de Vienne voudront pousser à l'extrémité sur ce sujet ni employer des voies de fait pour me déposséder de cette province; en attendant, quelques mots

<sup>1</sup> Nach dem Berichte des Gesandten vom 20. Juli hatte Saint-Contest erklärt, dass Frankreich einen Versuch, Preussen im Besitz von Ostfriesland zu stören, als casus foederis betrachten werde.

du ministère de France envers les cours de Vienne et d'Hanovre pourraient couper bien des chicanes.

Federic.

Nach dem Concept.

5553. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Potsdam 3. August: „Par la lettre du Duc, mon très cher frère, du 31 du mois passé, il me mande ce qui suit: »Dans l'affaire en question<sup>1</sup> il ne s'est rien passé de nouveau. L'Excellence d'Hanovre<sup>2</sup> a répondu . . . qu'il ferait tout au monde de faire réussir l'affaire . . . Que le Grand-Papa<sup>3</sup> voudrait premièrement voir le *corpus delicti*, et qu'il songerait à un moyen comment cela pourrait se faire le plus convenablement. Mais je n'y vois aucun jour pour cela, et je ne ferai aucune démarche étourdie ni qui pourrait faire parler de nous comme si nous étions pressés. Je me réglerai toujours selon les sages et prudents conseils du Roi votre maître.«

Potsdam, 4 août 1752.

Monsieur mon Cousin. J'apprends avec une satisfaction sensible. par la lettre que vous avez bien voulu me faire, que l'affaire du mariage en question se soutient toujours et s'avance au gré de M. le Duc régnant, votre frère, et mes vœux sont que tout succède selon ses vues. Si j'osais me flatter qu'il ne prendrait pas mauvais de ce que je me mêlais une seule fois de ses affaires de famille, je me prendrais bien la liberté de lui conseiller que, quand il arriverait qu'il aurait quelque entrevue personnelle avec le roi d'Angleterre, il en ecartât alors le Prince héréditaire son fils, soit par quelque voyage qu'il fit faire à celui-ci, soit sous quelque autre prétexte plausible. Il en éviterait, selon moi, par là peut-être que l'idée d'un double mariage à faire ne revînt plus au roi d'Angleterre, qui lui saurait être réveillée par la présence du Prince, en sorte que le Duc saurait se trouver bien embarrassé, si le Roi revenait à ce sujet. Quand Votre Altesse trouvera convenable de communiquer cet avis au Duc, je La prie de vouloir bien lui faire mes excuses de la liberté que j'ai prise de lui fournir mon conseil à cet égard. Je suis avec des sentiments d'une estime invariable, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

5554. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 août 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 26 dernier. Quant au propos que le baron de Burmania a tenu à un de ses amis comme s'il prevoyait que la République viendrait à la fin à accéder au traité de Petersbourg,

<sup>1</sup> Vergl. S. 181. — <sup>2</sup> Münchhausen. — <sup>3</sup> König Georg II.



je crois que ce ministre a un peu trop aventuré ses sentiments là-dessus ; car je sais de science certaine<sup>1</sup> que le parti anglais en Hollande désespere presque tout-à-fait d'y pouvoir jamais entraîner la République, et que tous les autres Régents, au nombre desquels le Grand-Pensionnaire<sup>2</sup> même se range, témoignent une aversion invincible contre cette accession et n'attribuent le triste état où la République se voit réduite aujourd'hui, qu'à son accession à la triple alliance d'autrefois.<sup>3</sup> Et bien qu'il ne soit à douter que les ministres anglais et autrichiens ne tourmentent extrêmement les Régents de l'exemple de la Saxe, néanmoins l'aversion et la répugnance pour cette accession est si forte et générale que la douairière d'Orange même entrevoit le grand danger dans cet engagement, soit pour la République soit pour sa maison en particulier, qu'elle se gardera de faire une démarche qui l'exposerait à perdre le peu de crédit qui lui reste, et qui, dans le cas d'une guerre, pourrait culbuter elle et sa maison ou l'exposer au moins à de grands inconvénients.

Le profond silence que les ministres autrichiens gardent sur les dernières nouvelles de Constantinople, et qu'ils n'en ont fait communication qu'aux ministres de Russie et d'Angleterre, confirme mes soupçons qu'il faut bien que ces nouvelles soient plus intéressantes qu'on ne les fait paraître ; je serais bien aise si par votre savoir-faire vous saviez pénétrer au fond de ce qui en est, afin de m'en instruire avec précision.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5555. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 6 août 1752.

Votre dépêche du 23 du mois dernier m'a été bien rendue, et c'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris les assurances que M. de Contest vous a données de vouloir terminer incessamment la négociation du sieur d'Ammon, dont j'attends avec impatience de voir la fin.

Je vous sais tout le gré possible des informations exactes que vous m'avez données touchant la réforme faite dans une partie des troupes de la France ; aussi, par le compte que vous m'en avez rendu, je vois que ce n'est pas un fort grand objet, quoiqu'arrivé un peu hors de saison.

Je me réfère, quant à nos nouvelles relativement à l'élection, à ce que je vous ai fait apprendre par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères, et ne fais ici que vous faire observer que les plus grandes difficultés que la cour d'Hanovre rencontre dans son projet,

<sup>1</sup> Durch einen Bericht des Legationssecretar von der Hellen, Haag 25. Juli. —

<sup>2</sup> Steyn. — <sup>3</sup> Der warschauer Vertrag vom 8. Januar 1745 ; Bd. IV, 83.

sont de la part de celle de Vienne, qui en craint les suites et que les choses ne parviennent à quelque rupture, ce que celle-ci veut éviter soigneusement, trouvant plus convenable de ménager ses forces et d'attendre la mort du roi régnant de Pologne, pour parvenir alors à son grand but, en sorte qu'il saurait bien arriver que le roi d'Angleterre se verrait obligé de retourner cette année-ci à Londres sans avoir achevé son ouvrage.

J'ai été surpris de voir dans votre dépêche ordinaire que M. de Contest se flatte encore que la cour de [Saxe] pourrait tenir contre celle de Vienne et faire cause commune avec les autres Électeurs au sujet des investitures; car personne n'ignore plus à présent — et l'accession de la Saxe au traité de Petersbourg faite en dernier lieu, ou sur le point d'être faite, sert de preuve convaincante — que les mains sont tellement liées à la Saxe qu'il faut bien qu'elle passe aveuglément par tout ce que le roi d'Angleterre et les Autrichiens voudront lui prescrire.

Nach dem Concept.

Federic.

5556. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 6 août 1752.

J'ai reçu votre rapport du 23 dernier, au sujet duquel je vous dirai que, M. de Saint-Contest m'ayant fait donner des assurances positives que votre négociation serait terminée incessamment et qu'on vous remettrait, avant la fin du susdit mois ou au commencement de celui où nous sommes entrés, le projet de convention qui renfermerait les articles principaux que j'avais demandés pour l'avantage du commerce de mes sujets — c'est de vous à présent que j'attends que vous mettiez toute la diligence possible pour finir cette affaire.

Nach dem Concept.

Federic.

5557. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 6 août 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 28 dernier. Très satisfait que je suis des dépêches intéressantes que vous m'avez faites jusqu'à présent,<sup>1</sup> je vous demande de continuer à me faire vos rapports avec la même exactitude sur toutes les affaires qui sauront mériter mon attention. Au surplus, je suis bien aise de vous dire que vous recevrez par cette ordinaire sous une enveloppe à part, et sans qu'il y soit joint aucune lettre, le rapport qu'on m'a fait de Poméranie sur différents sujets dont le ministre de Portugal<sup>2</sup> a demandé d'être instruit touchant la vente des bois de vaisseaux. Je laisse à votre pénétration l'usage que vous en

<sup>1</sup> Vergl. S. 185. — <sup>2</sup> Vergl. S. 176.

saurez faire vis-à-vis de ce ministre, et, dès que de pareils éclaircissements me seront parvenus de ma province de Prusse, je vous les ferai communiquer de la même manière.

Federic.

Nach dem Concept.

5558. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. August 1752.

„Von der von dem Herrn von Häseler letzthin gemeldeten Satisfaction, so der dänische Hof wegen der an Domestiquen des Herrn von Häseler geschehenen Insulte [gegeben], seind Se. Königl. Majestät nicht nur völlig zufrieden gewesen, sondern wollen auch, dass demselben exprès aufgegeben werden solle, vor die beiden unglückliche Leute, so unbesonnener Weise den Excès begangen, zu intercediren und zu bitten, solche in ihren vorigen Diensten zu conserviren. Und sollte mehrgedachter p. von Häseler Namens Sr. Königl. Majestät dem dortigen Ministerio nebst einem sehr polien Compliment declariren, dass Höchstdieselbe mit der Declaration, so gedachtes Ministère desfalls gethan, vollkommen satisfait und die Bestrafung suffisant wäre, Dieselbe aber nunmehr Selbst vor die unglückliche Leute intercedirten, sie nicht weiter zu bestrafen, au contraire bäten, solche wieder in deren vorige Dienste zu nehmen und zu conserviren, indem es Deroselben sehr leid sein würde, wenn jemand Ihrowegen in Kopenhagen unglücklich werden und seinen Posten verlieren sollte, und sei die geschene Satisfaction vor das Publicum hinlänglich genug. Ew. Excellenz stelle gehorsamst anheim, ob Dieselbe bei dem Departement, zu Behaltung der völligen Connexion, dieser Sache halber das nöthige, und zwar Sr. Königl. Majestät Intention nach ohne es zu chiffiren, ausfertigen lassen wollen.“

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5559. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 7. August 1752.

Des Königs Majestät haben bei Gelegenheit der letzteren Depêche des Kammerherrn von Ammon [Paris, 27. Juli] mir befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe Gelegenheit nehmen möchten, den französischen Minister M. de La Touche über die Ammonsche Negociation zu sprechen und demselben convenablement zu insinuiren, wie ohnangenehm es Sr. Königl. Majestät fallen müsse, dass, da Dieselbe auf des verstorbenen Mylord Tyrconnell Antrag und Verlangen diese Negociation in Frankreich entamiren lassen und den von Ammon dahin gesandt hätten, diese Sache sich dennoch nunmehr bald an die zwei Jahr trainire und ohnerachtet aller Facilité, so des Königs Majestät beigetragen, auch aller Versicherungen, so der Marquis de Saint-Contest

gegeben, solche endigen zu wollen, dennoch M. de Trudaine durch seine öftere und fast beständige Abwesenheit und andere von ihm gemachte Anicroches die Sache dergestalt in das weitläufige gesetzt, dass noch schwerlich ein Ende davon zu sehen, und Sr. Königl. Majestät fast der Verdacht entstehe, als ob letzterer sich über Se. Königl. Majestät moquire. Wenn Höchstdieselbe nicht aus denen Aeusserungen, so der verstorbene Tyrconnell ehemals desfalls gethan, urtheilen müssen, dass dem französischen Ministère dormalen selbst daran gelegen gewesen wäre, einen Commercetractat mit Sr. Königl. Majestät zu schliessen, so würden Dieselbe nie den Ammon hingeschicket haben;<sup>1</sup> sollte nunmehr dasselbe von Sentiment darunter geändert sein, so fänden Se. Königl. Majestät vor Sich convenabler, dass man Derselben solches declarirte, als dass nach fast verflössener zwei Jahr Zeit der Ammon noch immer in Ungewissheit dort bleiben und bei M. de Trudaine sollicitiren müsste.

Ich habe vorstehendes alles befohlenermaassen zu melden nicht ermangeln sollen und füge vor mein weniges Particulier zu Ew. Excellenz Nachricht nur noch hinzu, wie die Sache jetzo in der Situation befangen, dass, nachdem der Marquis de Contest bei Mylord Maréchal verschiedentlich auf das angelegentlichste dahin angetragen, dass des Königs Majestät Sich anstatt eines solennen Commercetractats, der vor Frankreich wegen anderer Puissancen, so nachher dergleichen verlangen würden, [nicht convenable wäre] mit einer Convention, worin den preussischen Unterthanen ihre Convenances zu stipuliren, contentiren möchten, Se. Königl. Majestät endlich darin condescendiret haben und solches dem Marquis de Saint-Contest durch Mylord Maréchal declariren lassen,<sup>2</sup> welcher dann auch noch mit letzterem Posttag gemeldet, wie M. de Contest versichert habe, alles zu Endigung dieser Sache beitragen zu wollen, und dass deshalb dem p. von Ammon noch vor Ablauf des letztverwichenen Monates oder doch mit Anfang des jetzigen ein Projet von solcher Convention zugestellet werden sollte. So weit ist es zeither gekommen, und daferne Ew. Excellenz Sich die Mühe geben wollten, beikommende letztere Dépêches des von Ammon, welche in Vertrauen zu communiciren mir die Freiheit nehme, [zu lesen], so würde eins dem andern um so mehreres Licht geben können. Gedachte Dépêches will übrigens von Ew. Excellenz mir baldmöglichst ganz gehorsamst zurück erbitten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5560. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 8 août 1752.

Votre rapport du 27 du mois dernier m'a été rendu. Comme je n'ai point reçu avec lui cette liste touchant la dernière réforme des

<sup>1</sup> Vergl. S. 91. — <sup>2</sup> Vergl. S. 127 Anm. 1.



troupes que vous y avez accusée, je serai bien aise que vous me l'envoyiez encore.

Je ne me promets rien de consolant de la réponse que M. de Contest vous fait attendre relativement aux demandes de la cour de Cassel.<sup>1</sup> Puisqu'on manque des fonds pour contenter celle-ci, et qu'en conséquence on a rien à offrir ni à donner, on cherchera des défaites et tout au plus l'on voudra mettre en longueur la négociation.

Quant à ces différends entre le clergé et le Parlement en France qui vont en augmentant, je pense que c'est le clergé qui y pousse le plus et qui se sert de cet artifice pour faire tomber entièrement en oubli le payement du dixième auquel on l'a voulu astreindre.<sup>2</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

5561. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 août 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 29 dernier. Ne doutez plus de l'accession faite de la Saxe au traité de Pétersbourg; outre les avis certains que j'ai de l'ordre positif qu'on a envoyé au sieur de Funcke de signer incessamment cette accession, vous vous souviendrez de ce que je vous ai toujours dit que les deux cours impériales et l'Angleterre n'auront qu'à vouloir sérieusement pour faire passer la Saxe par où ils voudront.

Quant à l'accession prétendue de l'Angleterre au traité de Madrid,<sup>3</sup> je crois avoir tout lieu de douter encore de son existence; j'estime plutôt que l'Angleterre aimera mieux de garder les mains libres, pour être la médiatrice des différends qui pourront s'élever à l'occasion de ce traité entre les parties contractantes.

Au reste, je serais bien aise que vous vous appliquiez pour être instruit des exercices et des manœuvres qui seront faits dans les camps de cavalerie que la cour où vous êtes va former. Si l'on ne fait d'autres que ceux qu'on a faits l'année passée, j'en suis assez instruit, mais s'il y a de nouveaux, vous me rendrez un service bien agréable, quand vous pourrez faire en sorte que j'en serai instruit avec précision.

Nach dem Concept.

Federic.

5562. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 août 1752.

J'ai fort bien reçu vos rapports du 29 dernier et du 1<sup>er</sup> de ce mois et vous renvoie, pour ce qui regarde l'insulte faite à quelqu'un de vos

<sup>1</sup> Vergl. S. 161. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 598. — <sup>3</sup> Vergl. S. 117.

domestiques par les deux courriers danois à ce qu'on vous a marqué par mon ordre exprès<sup>1</sup> dans le rescrit ordinaire et en clair, qui vous parviendra à la suite de la lettre présente, sur quoi vous vous conformerez exactement.

Je suis d'ailleurs bien satisfait de la manière dont vous vous êtes expliqué avec le comte de Dehn<sup>2</sup> sur différents sujets, et approuve surtout le compliment que vous lui avez adressé de ma part, aussi tâcherez-vous de cultiver soigneusement son amitié, cependant avec le ménagement qu'il faut pour ne pas causer de l'ombrage au comte de Moltke. Mais ce qui m'a mis dans quelque peine, c'est la confiance que vous avez faite de votre entretien avec le comte Dehn à M. Lemaire; car je ne sais si, après tout ce qu'il vous a déclaré lui-même de la manière de penser de sa cour au sujet du baron de Bernstorff et des appréhensions qu'il en avait, votre secret sera tout-à-fait ménagé; du moins crains-je que ni lui ni sa cour ne poussent pas cette affaire avec tout l'empressement qu'il y faudrait mettre.

Quant à l'affaire de Knyphausen, je laisse à mes ministres du département des affaires étrangères le soin de vous fournir de nouvelles instructions là-dessus. Au reste, j'applaudis parfaitement à l'adresse et au bon tour dont vous avez usé dans votre entretien avec le comte de Moltke, en chargeant le baron de Bernstorff de tout ce qui arrive de fâcheux dans cette affaire.

Nach dem Concept.

Federic.

5563. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 7. August: „Nous venons de recevoir les réponses aux lettres que Votre Majesté m'a ordonné à moi, Podewils, 3 d'écrire aux ministres de Cassel, de Gotha, de Würtemberg et des maisons de Francanie pour les encourager à saisir le moment présent pour faire valoir les droits des Princes pour concourir à la décision de la question préliminaire sur la nécessité de l'élection d'un roi des Romains.

Ces réponses [sont] remplies d'ailleurs des témoignages de reconnaissance sur les sentiments généreux de Votre Majesté sont tout-à-fait favorables. On y promet de faire cause commune et de se concerter avec les autres Princes bien intentionnés pour porter une lettre déhortatoire

Potsdam, 8. August 1752.

Die Schreiben und Antworten müssen dem französischen Minister La Touche communiciret werden.

<sup>1</sup> Vergl. S. 187. — <sup>2</sup> Vergl. S. 174. — <sup>3</sup> Der Befehl wird dem Grafen Podewils bei dessen Anwesenheit in Sanssouci am 18. Juli (vergl. S. 172) von dem Könige mündlich ertheilt sein. Vergl. Nr. 5533. Die Schreiben des Grafen Podewils an Donop in Cassel, Keller in Gotha und Seckendorff in Ansbach sind datirt Berlin 22. Juli 1752.

an Collège Electoral, enfin de suivre en tout les directions de Votre Majesté.

Nous avons l'honneur de Lui présenter ci-joint le déchiffrement de la lettre du général de Donop [Cassel, 31 juillet] et l'original de celle du baron de Keller [Gotha, 30 juillet], dans laquelle il nous semble que ce qu'il mande touchant le peu de confiance qu'on peut prendre dans le duc de Brunswick dans cette affaire et sa secrète négociation de mariage en Angleterre, pourrait mériter l'attention de Votre Majesté.<sup>1</sup>

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Ist nichts, und kann er<sup>1</sup> versichert sein, dass der Herzog nichts thut, sonder mit Mir vorher de concert zu gehen.<sup>2</sup>

#### 5564. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. August, über die Ausführung des ihm Tags zuvor erteilten Auftrages:<sup>3</sup> „Le chevalier de La Touche parut un peu embarrassé et surpris de ce que je lui disais, et il me répondit qu'il avait entendu dire à son départ qu'on allait communiquer incessamment le projet d'une convention à faire au chambellan d'Ammon . . . Le chevalier de La Touche me promit d'en écrire d'un façon pressante au marquis de Saint-Contest.“

Podewils legt ein so eben an ihn eingegangenes Schreiben des pfälzischen Gesandten von Wrede vor, d. d. Hannover 6. August.<sup>4</sup>

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 9. August 1752.

Was er an La Touche gesagt, ist Mir recht lieb, und hoffe Ich, dass es was helfen wird. Wenn die Nachrichten wegen der Römischen Königswahl so continuiren, als sie der von Wrede meldet, so glaube Ich, dass wenigstens in diesem Jahre nichts daraus werden wird.

#### 5565. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 9. August, über Mittheilungen des französischen Gesandten La Touche aus einer Depesche von Vergennes aus Hannover, und über das Schreiben des pfälzischen Gesandten von Wrede, d. d. Hannover 6. August. „M. Vergennes paraît charmé que les affaires prennent le pli de l'accommodement, qu'il ne croit pas éloigné. La Touche m'a demandé si Votre Majesté en serait contente . . . La fermeté de la

Potsdam, 10. August 1752.

Es ist alles recht sehr gut in dieser Vorstellung. Wann sie einen Römischen König machen wollen und solches nach der Forme geschieht, wie es die Reichsverfassung mit sich bringet, und wenn Churpfalz wegen seiner Prätensionen gebührend contentiret wird, so habe

<sup>1</sup> Keller. — <sup>2</sup> Vergl. S. 184. — <sup>3</sup> Vergl. Nr. 5559. — <sup>4</sup> Vergl. die folgende Nummer.

cour de Bavière n'a pas tenu longtems, ainsi que Votre Majesté l'a bien prédit . . . Wrede ajoute . . . que les cours de Dresde et de Bavière paraissent penser à présent comme Votre Majeste et les electeurs de Cologne et Palatin sur l'article du changement du cérémoniel dans les investitures,<sup>2</sup> avec cette différence pourtant que les deux premières ne veulent pas qu'on en fasse trop de bruit et d'éclat à présent, mais qu'on renvoie cette affaire à la Diète d'élection même.

Ich alsdenn nicht das geringste dagegen zu sagen.

Die Sache weden der Investituren anbetreffend, da ist es Mir einerlei, ob solches auf der Diète d'élection, bei der Capitulation oder durch eine Declaration geändert und arrangiret wird. Ich vor Mein Theil halte Mich darunter lediglich an das, was solcherwegen zwischen Mir und dem verstorbenen Kaiser Karl VII. stipuliret worden und

was überdem desfalls der Articul des dresdenschen Friedensschlusses Mir deshalb versichert. Will der wienersche Hof solches nicht halten, so nehme Ich die Investitur gar nicht und sehe nicht ab, was davon weiter herauskommen kann und wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 5566. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils übersendet, Berlin 10. August, zwei an ihn gerichtete Schreiben des kölnischen Oberhofmeisters von der Asseburg und des pfälzischen Oberstkämmerers von Wachtendonck, d. d. Hannover 3. August, bez. Schwetzingen 1. August. „Le premier marque à peu près les mêmes nouvelles que le chevalier de Vergennes a communiquées à M. de La Touche<sup>3</sup> . . . Le baron de Wachtendonck, dans sa lettre, ne paraît pas perdre courage par rapport à la satisfaction de l'Électeur son maître, pour peu que la France tienne ferme et qu'elle parle *magistralement*, puisqu'alors, selon lui, les cours de Vienne et d'Hanovre plieront, ou bien toute la négociation du roi d'Angleterre échouera, comme l'année 1750.“

Potsdam, 11. August 1752.

Es ist alles gut und sehe Ich wohl, was die Leute sagen wollen, aber es kommt alles auf den wiener Hof an. Will solcher alles dasjenige genehm halten, was Hannover haben will, so ist die Sache richtig; wo nicht, so wird, wenigstens dieses Jahr, nichts aus der Wahl, und muss der König von Engelland ohnverrichteter Sache nach Hause reisen. Inzwischen ist zu wünschen, dass die Pfälzer ihre Prétentions nicht auf unbillige Weise zu hoch treiben und, auf Frankreich sich zu sehr verlassen, exorbitant machen, vielmehr sich mit dem, was recht und billig ist, contentiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

<sup>1</sup> Vergl. S. 182. — <sup>2</sup> Vergl. S. 186. — <sup>3</sup> Vergl. Nr. 5565.



5567. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 août 1752.

La particularité que vous me rapportez dans le passage chiffré de votre dépêche du 1<sup>er</sup> de ce mois, n'a fait qu'augmenter auprès de moi l'estime que j'avais déjà conçue pour le général Rosen, gouverneur de Finlande. Il serait à souhaiter pour le bien de la nation suédoise que tous ses gouverneurs et commandants imitassent un exemple aussi louable, savoir qu'ils entrassent dans tous les détails et qu'ils tâchassent de tenir appliqués et alertes dans le service les officiers sous leurs ordres.

Quant au reste, vous continuerez de me mander ce qui vous entrera encore sur le retour du roi de Suède, lequel je n'aurais pas cru si prochain qu'on l'annonce à cette heure, et vous y ajouterez soigneusement tout ce que vous aurez pu apprendre de nouvelles renfermées dans les dépêches que le dernier courrier de Constantinople<sup>1</sup> a portées en Suède.

Nach dem Concept.

Federic.

5568. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 août 1752.

Quoiqu'il soit bien vraisemblable, comme vous présumez, que le courrier que milord Hyndford a reçu de sa cour en dernier lieu, lui ait apporté de nouvelles instructions relativement à la réponse que la cour ou vous êtes a donnée au baron de Beckers,<sup>2</sup> cependant je sais encore de bon lieu que le roi d'Angleterre a envoyé ordre au susdit ministre de se rendre à Hanovre, apparemment pour lui donner les dernières instructions et le renvoyer après à Vienne. En attendant, mes avis sont qu'à Hanovre on laisse entrevoir un mécontentement marqué contre [la cour de] Vienne et que l'on dit à qui le veut entendre de vouloir abandonner tout le projet de l'élection, si la dernière ne veut pas se desister de ses caprices et devenir plus raisonnable qu'elle n'a été jusqu'à ce moment-ci.

Au reste, je ne saurais guère faire usage de ce que vous me dites de l'indolence et du peu d'application du ministre de France, puisque je sais où j'en suis avec ses supérieurs là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5569. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 12 août 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 30 du mois dernier. Je ne crois pas avoir lieu de regretter de ce que je me suis expliqué un peu naturelle-

<sup>1</sup> Vergl. S. 182. — <sup>2</sup> Vergl. S. 179.

ment envers M. de Contest dans cette dépêche que vous lui avez communiquée par mon ordre<sup>1</sup> relativement à l'affaire de l'élection, et me flatte plutôt que de la manière que je lui ai fait représenter les choses dans leur vrai état, cela aura réveillé son attention là-dessus. Au surplus, je suis bien éloigné de vouloir faire soupçonner l'Électeur de Cologne comme si dans le moment présent il saurait nous faire faux bond, et ce que j'ai touché à son sujet dans ma dépêche ci-dessus alléguée, n'a été dans un autre sens que dans celui si le cas existait qu'on brusquât l'élection, en sorte que nous trois Électeurs, moi, le Palatin et celui de Cologne, serions obligés de protester contre; qu'alors, et ce cas supposé, il y aurait à appréhender que le roi d'Angleterre ne trouvât moyens de nous détacher encore l'électeur de Cologne. Aussi ne sais-je pas si M. de Contest ne trouvera mes appréhensions justes, quand il réfléchira qu'il faut toujours de l'argent à ce Prince pour soutenir ses dépenses et qu'en conséquence il ne lui est pas extraordinaire de s'attacher au parti qui en fournit le plus.

Quant à la réforme faite dans les troupes de France, je suis parfaitement confirmé<sup>2</sup> à présent, par la liste que vous m'en avez envoyée, que ce n'est qu'une grande bagatelle, mais avec tout cela ç'a été toujours dans la crise présente des affaires un assez fâcheux contre-temps dont les ennemis de la France ont su tirer tout le parti possible, en sorte qu'il coûtera de faire revenir les Princes de l'Empire de l'impression qu'il leur a faite.

Mes dernières nouvelles d'Hanovre me marquent qu'on y laissait entrevoir un grand mécontentement contre la cour de Vienne, de manière qu'on disait à tous ceux qui le voudraient entendre qu'on abandonnerait tout le projet de l'élection, à moins que cette cour ne devînt plus raisonnable et ne se désistât de ses demandes outrées et ridicules, et que c'était en conséquence que le roi d'Angleterre avait donné ses ordres au lord Hyndford de se rendre à Hanovre. Il faudra bien voir si l'on y restera dans ces sentiments; mais quoi qu'il en soit, je suis bien aise de vous faire observer que, si le roi d'Angleterre devient plus modéré sur son projet de l'élection, on n'en doit pas croire que c'est en considération de la France et de ce qu'elle a fait faire des déclarations, mais que c'est uniquement la cour de Vienne qui y a contribué par son entêtement de ne vouloir point satisfaire à l'Électeur palatin et ne faire d'ailleurs aucune convenance aux Hollandais par rapport à la barrière.

Pour ce qui regarde l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, je ne suis pas encore informé de ce qu'il<sup>3</sup> contient en substance, mais je voudrais bien garantir à M. de Contest qu'il n'y aura rien stipulé de l'assistance de la Russie pour la continuation de la dignité royale dans la maison de Saxe; article que la Russie n'est plus à même d'accorder à la Saxe, après qu'elle s'est déjà entendue là-dessus avec la

<sup>1</sup> Nr. 5529 S. 166. — <sup>2</sup> Vergl. S. 178. 185. — <sup>3</sup> Le traité d'accession.

cour de Vienne en faveur du prince Charles de Lorraine jusqu'à lui promettre de le soutenir avec un corps de 30,000 hommes.<sup>1</sup>

J'attends la réponse précise de M. de Contest touchant la cour de Cassel, que j'enverrai, après, telle quelle je l'aurai au Landgrave, pour avoir sa résolution là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5570. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 13. August 1752.

Se. Königl. Majestät haben bei Gelegenheit der heute von Mylord Maréchal eingekommenen Dépêche [Paris 3. August] von Höchstderoselben wegen an Ew. Excellenz zu melden befohlen, wie Dieselbe nunmehr dem casselschen Hof die gehörige Ouvertures von der aus Frankreich eingelaufenen Antwort auf die casselschen Conditionen und Postulate<sup>2</sup> zu Schliessung eines Subsidentractats geben möchten, und zwar dergestalt, dass Ew. Excellenz solchem zuerst die geringste Subsidies, so Frankreich offeriret, nämlich auf den Fuss von Braunschweig,<sup>3</sup> bekannt machen, um zu vernehmen, wie gedachter Hof sich darüber expliciren wird; wonächst und alsdann allererst, wenn nämlich man zu Cassel solche nicht annehmen wollte, demselben das Ultimatum von Frankreich<sup>4</sup> bekannt gemachet werden könnte. Wobei des Königs Majestät gerne sehen dürften, wenn man casselscher Seits etwas moderat und raisonnable dabei zu Werk ginge und durch zu hohe Forderung Frankreich nicht rebutirte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5571. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÄFFEN A VIENNE

Potsdam, 15 août 1752.

Je vous sais un gré infini du détail que vous m'avez marqué touchant la nouvelle importante de la révolte arrivée à Constantinople, et vous me rendrez un service considérable si vous continuez à vous donner tous les soins possibles pour avoir des notions justes par rapport à cette révolte et des suites qui en résulteront, afin de m'en informer avec bien de la précision.

Au surplus, je veux bien vous dire que ce sera le 11 du septembre qui vient que je pense arriver à Neisse, où je serai bien aise de vous trouver présent alors.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 159. — <sup>2</sup> Vergl. S. 161. — <sup>3</sup> 150,000 Thaler jährlich für 6000 Mann zu Friedenszeiten, 450,000 Thaler zu Kriegszeiten. Vergl. Bd. VIII, 168. 207. — <sup>4</sup> 180,000 Thaler zu Friedenszeiten, 540,000 Thaler zu Kriegszeiten, nach dem Fusse des Subsidentractats zwischen Frankreich und Baireuth. Bd. VIII, 402. 430.

5572. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 15 août 1752.

Votre rapport du 4 de ce mois m'a été rendu. Quoique je convienne que les déclarations de la France sur l'affaire de l'élection font de l'impression sur ceux qui voudraient brusquer cette affaire, surtout après qu'on vient d'apprendre qu'on a extrêmement grossi le nombre de la réforme que la France a faite dans ses troupes et que c'est un objet de nulle considération, il est sûr néanmoins que c'est la cour de Vienne même qui met le plus grand obstacle à la réussite de cette affaire, par sa roideur inflexible à ne vouloir aucunement contenter l'Électeur palatin de ses prétentions, mais mettre tout à la charge de l'Angleterre; aussi tous les mouvements que le comte Hyndford s'est donnés jusqu'ici pour rectifier cette cour, ont été gratuits, et les choses sont allées au point que, si ce ministre n'est point du tout content de ladite cour, elle ne l'est non plus de lui et en voudrait déjà être quitte, parcequ'il la fatigue sans cesse par ses remontrances dont elle ne voudrait plus entendre parler. Comme tout cela a l'air de pouvoir continuer encore, il est assez vraisemblable qu'il n'y aura rien de constaté sur cette affaire cette année-ci et que le roi d'Angleterre pourrait bien être obligé de retourner à Londres sans avoir obtenu son but.

Au reste, je veux bien vous communiquer la nouvelle importante d'une révolte considérable arrivée à Constantinople, dont on nous a appris que le corps de Janissaires, avec le peuple à Constantinople, lassés du gouvernement pacifique, avaient commence la révolte par des incendies; que cette révolte avait pris tant de progrès du depuis que le Sultan avait été obligé de sacrifier le Grand-Visir,<sup>1</sup> qui venait d'être exilé et un autre<sup>2</sup> mis à sa place, de faire étrangler encore l'Aga des Janissaires et trancher la tête au Kislar-Aga, favori du Sultan et aux conseils duquel il s'était laissé gouverner; que nombre de sa clique était en prison et les exécutions réitérées, et que le désordre et la confusion était encore extrême, au point qu'on parlait de faire descendre le Sultan du trône et d'y placer son frère,<sup>3</sup> prince bien plus belliqueux que lui, qui cependant a déclaré de ne vouloir quitter le trône qu'avec sa vie.

On a remarqué que cette nouvelle a extrêmement embarrassé le ministère de Vienne, qui, quoiqu'il gardât un silence marqué sur cette nouvelle, ne pouvait cependant pas cacher le chagrin qu'il sentait là-dessus, remarque que je ne vous communique que pour votre seule direction.

Nach dem Concept.

Federic.

---

<sup>1</sup> Muhamed Pascha. Vergl. Bd. VIII, 23. — <sup>2</sup> Said Efendi. Vergl. Bd. VIII, 31. — <sup>3</sup> Soliman.



## 5573. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 15 août 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 3 de ce mois, par lequel j'ai appris avec satisfaction que l'affaire de la négociation avec la cour de Cassel a pris un aussi bon pli à la cour de France, de manière que j'ai tout lieu d'en être content. Je m'attends que la cour de Cassel, à laquelle je ferai communiquer par mon ministre, le comte de Podewils, ce que M. de Contest a répondu sur ses propositions, deviendra raisonnable et reconnaîtra les dispositions favorables où le ministère de France se trouve actuellement par rapport à cette négociation; aussi ai-je instruit mon dit ministre de Podewils de commencer à offrir au Landgrave les conditions les moins chères que la France lui offre, et de ne rien toucher des autres, plus considérables, que dans le cas que le Landgrave ne voudra absolument pas se contenter des premières. Enfin, vous pouvez assurer à M. de Contest que je ménagerai autant les intérêts de la France et marchandrai tant avec le Landgrave là-dessus, comme s'il s'agissait des miens propres, en sorte que la France sera chargée le moins qu'il se pourra par les subsides à donner au Landgrave.

Quant à l'affaire de l'élection, il n'y a encore point d'accord entre la cour de Vienne et d'Hanovre, la première restant inflexible à ne vouloir pas se charger de satisfaire aux prétentions de l'Électeur palatin, ni de vouloir goûter les idées du roi d'Angleterre de brusquer l'élection moyennant la pluralité des voix, de sorte qu'on m'apprend que, si milord Hyndford n'est point du tout content de la cour de Vienne, celle-ci est également dégoûtée de lui et de ses remontrances sans cesse par où il la veut rectifier. Quant à nous autres, je crois que nos intérêts demandent que nous continuions de soutenir l'Électeur palatin sur ses prétentions à la charge de la cour de Vienne, mais que nous tâchions en même temps de ne pas rendre l'accord tout-à-fait impraticable, en insistant sur toute la somme où l'Électeur a mis ses prétentions, et qui va, à ce que j'apprends, à vingt millions de florins, demande qui pourrait à la fin jeter la cour de Vienne au désespoir qu'elle se prêtât aux idées du roi d'Angleterre et qu'on brusquât en conséquence l'élection, sans se soucier plus des prétentions de l'Électeur palatin. A mon avis, je crois que, si l'Autriche lui rendait la seigneurie de Pleistein et qu'elle payât la somme de 500,000 écus à l'Électeur, à laquelle l'Angleterre joindrait encore la somme de 500,000 écus, et que l'on fît d'ailleurs la convenance à l'Électeur par des expectatives aux fiefs d'Ortenau, Gengenbach et d'autres lieux qu'il a désirés, l'accord serait assez raisonnable. Mais avec tout cela, il me paraît encore qu'il ne fallait pas se trop presser pour parvenir à cet accord, mais amuser le tapis par la négociation tant qu'on le trouvera convenable, pour ne point donner le loisir aux cours de Vienne et d'Hanovre à former de nouveaux desseins, car je suis bien persuadé, moi, que, dès que l'affaire

des prétentions de l'Électeur palatin sera composée, lesdites cours chercheront d'abord à faire de nouvelles chicanes, ainsi qu'il voudra toujours mieux de les amuser avec les prétentions en question autant qu'il sera possible.

Au reste, vous aurez déjà appris l'importante nouvelle touchant la révolte arrivée à Constantinople,<sup>1</sup> qui a extrêmement inquiété le ministère de Vienne par les suites qu'il en appréhende, et parceque tout son parti, que les deux cours impériales avaient gagné à la Porte, vient d'être culbuté et ruiné.

Au surplus, vous pouvez compter fermement sur le secret inviolable que je vous garderai religieusement touchant l'anecdote que vous m'avez communiquée par la dépêche immédiate jointe à votre rapport ordinaire ci-dessus accusé.<sup>2</sup>

Federic.

Nach dem Concept.

5574. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 15 août 1752.

Vous avez très bien fait, quand, selon votre dépêche du 5 de ce mois, vous avez fait de votre chef le compliment au comte de Moltke que vous y marquez pour l'entretenir dans les bons sentiments où vous l'avez trouvé depuis quelque temps. Pour ce qui regarde l'affaire relativement au baron de Bernstorff, il faut que vous réfléchissiez que je ne suis pas le maître de faire de la France tout ce que je voudrais.

J'ai déjà fait écrire à la cour de France dans le sens que l'abbé Lemaire l'a désiré.<sup>3</sup> Ladite cour a répondu là-dessus qu'elle y penserait, mais qu'il faudrait aller bride en main, pour ne pas manquer son coup et gâter par là tout-à-fait les affaires. Je ferai souvenir de nouveau M. de Saint-Contest sur ce sujet, en ajoutant que, vu les bonnes dispositions où se trouvait à présent le comte de Moltke et d'autres circonstances favorables, il était à présumer que c'était à présent le moment le plus propre pour débusquer le sieur de Bernstorff et l'empêcher par là à ne plus faire du mal à la France et à ses amis, pourvu que lui, M. de Saint-Contest voulût écrire quelques mots là-dessus à M. Lemaire.

Au surplus, vous aurez déjà reçu les ordres par lesquels je vous ordonne d'intercéder pour ces gens qui ont insulté vos domestiques,<sup>4</sup> et de prier même pour eux afin qu'ils soient réhabilités, et je serai d'autant

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 5572. — <sup>2</sup> Nach Lord Marschall's Informationen hatte Saint-Contest sich endlich entschlossen, durch die Vermittelung von Churfalz Anerbietungen an Baiern gelangen zu lassen (vergl. S. 166. 178); er wünschte indess nach dem Gewährsmann des preussischen Gesandten diesen Schritt vor Preussen geheim zu halten, bis ein Ergebniss vorliegen würde. — <sup>3</sup> Vergl. S. 154. 155. — <sup>4</sup> Vergl. S. 187.

plus charmé à ce sujet, si ce que je vous ai ordonné là-dessus, pourra faire plaisir au comte de Moltke.

Federic.

Nach dem Concept.

5575. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 août 1752.

Comme j'ai vu par tout ce que vous me marquez dans votre rapport du 4 de ce mois que ni vous ni le baron Hœpken n'avez des idées assez nettes et précises par rapport à ce que j'ai fait jusqu'ici touchant l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, ni des vraies circonstances relativement au cérémonial de l'investiture dont je suis convenu avec feu l'empereur Charles VII, j'ai donné mes ordres à mon ministère des affaires étrangères de vous en instruire, afin que vous puissiez rectifier le baron de Hœpken là-dessus et lui donner des éclaircissements précis sur ce qui regarde ces affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

5576. AN DEN GROSSKANZLER FREIHERRN VON COCCEJI  
UND DIE ETATS MINISTER GRAF PODEWILS, VON BISMARCK  
UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.<sup>1</sup>

Potsdam, 16. August 1752.

Mein lieber Grosskanzler und Geheimer Etatsminister Freiherr von Cocceji, auch Geheime Etatsministres Graf von Podewils, von Bismarck und Graf von Finckenstein. Da Ihr in Eurem Berichte vom 14. dieses bei Mir anfragen wollen, ob Ich bei Uebergebung der Liquidationen der in vorigem Kriege durch die englische Déprédations Meinen handelnden Unterthanen zugefügten Schäden an das englische Ministerium zugleich das Residuum, so viel nämlich nach Abzug der liquidirten Forderungen an denen auf Schlesien hypothecirten Capitalien annoch zu bezahlen übrig bleibet, offeriren lassen wolle, so ertheile Ich Euch darauf zur Resolution, wie Ich allerdings solches zu thun fest entschlossen bin, allernaassen, da Ich bisher denen Interessenten gedachter schlesischer Schulden das Capital sowohl als die davon gefallene enorme Interessen, sonder sie deshalb zu chicaniren, bezahlet habe, Ich ihnen auch gewiss den ganzen Rest zum letzten Termin nebst davon fälligen Interessen bis zum 10. Juli d. J. vor voll würde haben auszahlen lassen, daferne Mich nicht die Euch genugsam bekannte Umstände wegen der Forderung Meiner Unterthanen bei der von denen Engelländern denenselben schlechterdings denegirten Justiz gezwungen hätten, Mich daran zu halten und solche dadurch schadlos zu setzen.

<sup>1</sup> Vergl. S. 175.

Und da nach Eurer Anzeige dasjenige, so wegen mehrerwähnter Forderung Meiner Unterthanen von denen zu Bezahlung der schlesischen Hypotheken destinirten Geldern zurückbehalten werden muss, die Summa an Capital und Interessen von 199,159 Rthlr. 9 Gr. 6 Pf. beträgt, so werde Ich an den Etatsminister von Boden die Ordre ergehen lassen, dass derselbe von denen zu Bezahlung des letztern Termins der schlesischen Schulden bereits destinirten und baar vorrätzig stehenden Geldern nurgedachte Summa zu Befriedigung Meiner Unterthanen, sobald die Sache ihre Endschaft erreicht haben wird, gleich jetzo aparte legen und bei dem neuen Tresor in Deposito behalten soll; das Residuum aber, so alsdann noch zu völliger Bezahlung der schlesischen Schulden vor die englische Creditores bleiben wird, soll derselbe besonders asserviren und vorrätzig halten, bis man weiss, ob nach geschehener Declaration des p. Michell die Interessenten mehrerwähnter schlesischer Schulden solches annehmen wollen, auf welchem Fall dieses Residuum ihnen alsofort überinachtet und gegen völlige Quittung über die richtige Bezahlung der ganzen auf Schlesien hypothecirt gewesenen Schuld prompt ausgezahlt werden soll.

Was übrigens die Constituirung der Summe des Residui, so gedachten englischen Interessenten an Capital und Interessen zu bezahlen bleibet, anlanget, da begreife Ich nicht allerdings die Ursachen, warum Ihr solche bis auf den 10. Januarii nächstkommenden Jahres zu rechnen vermeinet, indem die Bezahlung des letztern Termins auf den 10. Juli c. gesetzt worden, auch selbige ohnfehlbar geschehen sein würde, daferne nicht die Depredationssache solches ohne alle Meine Schuld aufgehalten hätte; welches Ihr also in nähere und bessere Ueberlegung nehmen, auch alsdann den Etatsminister von Boden von der wahren Summe des Residui avertiren, Mir aber zugleich Euer näheres pflichtmässiges Sentiment deshalb anzeigen sollet, auf dass alsdann alle Dispositiones darnach gemacht werden können. Ich erinnere Euch hierbei nur, dass, wie aus den Actis des Departements der auswärtigen Affairen wegen Bezahlung der vorigen Termine von denen englischen Schulden constiren muss, der letzte Termin zur völligen Bezahlung der schlesischen Schulden sich noch auf 45,000 Pfund Sterling an Capital beträgt. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

5577. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 août 1752.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois et je ne désespère point encore que, malgré toutes les difficultés que la cour de Vienne fait pour satisfaire aux prétentions de l'Électeur palatin, elle sera obligée à la fin d'y venir, mal gré qu'elle en ait, et qu'en conséquence l'affaire de



l'élection ira en ordre et conformément aux constitutions de l'Empire. On vient de m'avertir d'un projet d'accommodement qui doit être actuellement sur le tapis, en conséquence duquel on offrira de rendre au susdit Électeur la seigneurie de Pleistein; que pour satisfaire à ses autres prétentions, l'Impératrice paiera 500,000 florins, et que l'Angleterre y mettra encore autant, et qu'au surplus l'on donnera l'expectative à l'Électeur sur les fiefs nommés Ortenau et Gengenbach.

Au reste, je vous recommande d'employer tous vos soins pour être bien instruit des affaires de Turquie et des suites qu'a eues la dernière révolte, afin de m'en instruire exactement, et comme il pourrait bien arriver que la cour où vous êtes ferait intercepter les lettres qui viennent par le courrier ordinaire de Constantinople, je suis d'avis que vous devez vous attacher le ministre de Venise,<sup>1</sup> qui sera toujours le mieux instruit du vrai état de ces affaires, afin de tirer de lui de bonnes lumières sur ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5578. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 19 août 1752.

Je viens de recevoir votre rapport du 3 de ce mois, auquel je n'ai d'autre réponse à vous donner sinon que vous avez mes ordres antérieurs qui vous instruisent suffisamment de mes intentions par rapport à votre commission; que je ne changerai en rien là-dessus et qu'en conséquence, si le projet de convention à faire comprend les articles dont vous êtes convenu avec le sieur Trudaine, tout comme M. de Saint-Contest me l'a fait promettre, alors la conclusion de l'affaire ne souffrira plus de difficulté, mais qu'à ce défaut il n'y aura d'autre moyen que de laisser les choses sur le pied où elles sont et abandonner la négociation.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5579. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 19 août 1752.

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Potsdam 18. August: . . . „Par une lettre, de sa part datée du 8, il [le Duc mon frère] me marque ce qui suit: » D'un certain endroit que vous connaissez, on est revenu à présent de l'entrevue,<sup>2</sup> trouvant que pour cette fois-ci cela ne se pourrait pas trop bien de bonne grâce, la Duchesse étant avancée dans sa grossesse, et moi avec ma fille seule, cela ne conviendrait pas. Aussi ne l'aurait-on

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu la lettre que vous avez pris la peine de me faire du 18 de ce mois. Soyez persuadé, je vous prie, qu'il n'y a aucun gré du monde que je ne vous sache de la communication confidente que vous continuez à me faire de ce

<sup>1</sup> Tron. Vergl. Bd. VIII, 480. 487. — <sup>2</sup> Vergl. S. 184.

pas fait, si l'on n'avait pas eu plus de sûreté, comme l'on n'en a pas encore. La comtesse de Varmouth y est mêlée aussi."

qui arrive dans l'affaire dont il est question dans cette lettre, et que les intérêts du Duc, votre frère, me sont trop chers, pour que les moindres circonstances qui y regardent, me fussent jamais être indifférentes. Aussi je fais mes instances à Votre Altesse de vouloir bien continuer d'assurer à M. le Duc de mon amitié sans bornes envers lui et de lui faire remarquer de ma part que l'affaire en question ne lui saurait guère manquer, vu qu'il n'y avait à présent nulle autre Princesse qui saurait tant convenir au roi d'Angleterre, pour faire le mariage en question, que ma chère nièce, soit en considération de son âge, soit en tous autres égards.

Au reste, j'accuse la quittance du Duc sur le quartier des subsides qui viendra échoir à la fin du septembre,<sup>1</sup> que j'ai reçue avec votre lettre du 12 de ce mois. Je suis avec les sentiments que vous me connaissez, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné cousin

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5580. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 22 août 1752.

Je suis très satisfait de la conduite sage et prudente que vous avez observée jusqu'ici envers le comte Dehn, et j'ai tout lieu d'applaudir aux bonnes raisons que vous lui avez fait valoir relativement à l'affaire dont vous vous êtes entretenu avec lui,<sup>2</sup> en conséquence du post-scriptum de votre dépêche du 15 de ce mois. Je suis cependant obligé de vous dire que le ministère de France continue encore de marquer tout ménagement envers le baron de Bernstorff, et quand mon ministre à Paris, milord Maréchal d'Écosse, a parlé dernièrement avec le marquis de Contest sur l'affaire en question, celui-ci lui a répondu qu'on ne saurait assez user de ménagements à cet égard, sans s'expliquer davantage là-dessus. Ainsi il me paraît que la cour de France fera fort difficilement quelque démarche d'éclat à cet égard, à moins que M. Lemaire ne trouve moyen de lui inspirer plus de vivacité dans cette affaire, et que, pour arriver au but proposé, il faudra bien que le parti bien intentionné à Copenhague pense aux moyens pour casser le cou à son antagoniste, sans compter trop sur l'assistance du ministère de France.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 207. — <sup>2</sup> Das Gespräch betraf die Bentinck'sche Angelegenheit. Vergl. S. 190.

## 5581. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 21. August: „Le chevalier de La Touche m'a demandé quels pourraient être les sentiments de Votre Majesté sur les offres qu'on paraissait vouloir faire à l'Électeur palatin, et qui consisteront 1<sup>o</sup> dans la restitution de la seigneurie de Pleistein; 2<sup>o</sup> dans l'expectative sur le pays d'Ortenau que l'Électeur demande, et 3<sup>o</sup> dans le paiement d'un million de florins pour l'anéantissement de toutes ses prétentions à la charge de la cour de Vienne et des Puissances maritimes.“<sup>1</sup>

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecrétärs.

Potsdam, 22. August 1752.

Ich vor Mich bin ganz damit zufrieden, wenn der Churfürst damit zufrieden sein will. Ich glaube, dass wenn noch 500,000 Gulden zugeleget werden, der Churfürst zufrieden sein könnte, und dass, wenn es nur noch darauf ankommt, man solches noch leicht wird zuwege bringen können.

## 5582. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIRES.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 24. August, die seitens des Churfürsten von Mainz eingelaufene Antwort (12. August):<sup>2</sup> „L'Électeur y convient de la nécessité d'un concert préalable entre les cours électorales avant de procéder à l'élection d'un roi des Romains, mais il soutient que la Diète Electorale est proprement la place où ce concert doit se former; qu'il serait fort à souhaiter que cette Diète pût s'assembler d'un consentement unanime, mais qu'au défaut de cela la pluralité des voix devait en décider, selon les constitutions de l'Empire, et que, si cette Diète préliminaire réussissait à la pluralité, celle de l'Élection se tiendrait, en suite, de la même façon; qu'on ne faisait actuellement que préparer les matières, mais qu'elles seraient discutées à la Diète Collegiale, à laquelle on espérait que Votre Majesté voudrait bien concourir en son temps, et où l'on ne manquerait pas de faire l'attention due, selon les lois, aux considérations qu'Elle avait recommandées, dans Ses lettres, à l'Électeur. Nous ne doutons pas que Votre Majesté ne trouve bon de faire communiquer confidemment cette réponse tant au baron de Wachtenonck qu'au chevalier de La Touche.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecrétaires.

Potsdam, 26. August 1752.

Gut; allenfalls können sie auch dieses Schreiben noch ein Mal beantworten, wenn es nöthig ist, doch de concert mit denen allegirten Ministres.

<sup>1</sup> Vergl. S. 197. 201. — <sup>2</sup> Vergl. S. 168 Anm. 3.

5583. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 26 août 1752.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois. L'attention obligeante que le roi de Danemark a bien voulu marquer à mon intercession pour les deux courriers,<sup>1</sup> m'a été extrêmement sensible, et la satisfaction que les comtes de Moltke et de Dehn vous en ont marquée, m'a fait bien du plaisir; aussi n'oublierez-vous pas d'insinuer à ces deux ministres, quand l'occasion s'y présentera, que le Roi leur maître me trouvera toujours dans des sentiments modérés et d'ailleurs parfaitement porté pour lui faire tout le plaisir qu'il peut attendre de moi, et que je me dirigerai sur les mêmes principes dans l'affaire de la comtesse de Bentinck.

Nach dem Concept

Federic.

5584. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 août 1752.

Votre rapport du 16 de ce mois m'a été rendu. Je suis persuadé, tout comme vous l'êtes, que les nouvelles de Constantinople<sup>2</sup> contribuent bien à cette modération que la cour de Vienne a fait apparaître par rapport à l'affaire de l'élection, et je crois pouvoir présumer que, pourvu que les Turcs ne retombent dans cette indolence où ils ont été et que leur aigreur contre la susdite cour continue de sorte qu'ils donnent de l'ombrage à celle-ci, tout ira bien et l'Empire n'aura rien à craindre pour sa tranquillité. Jusqu'à présent, nous n'avons point eu de nouvelles intéressantes d'Hanovre, où apparemment l'on attendra l'arrivée du lord Hyndford pour prendre ses résolutions.

Quant à l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, je crois fort et ferme que c'est une affaire faite et passée, malgré tout ce que le comte Flemming tâche d'insinuer du contraire.

Comme il y a longtemps que vous ne m'avez plus rien marqué au sujet de la commission dont je vous avais chargé autrefois touchant la vente de mes domaines et possessions en Hollande,<sup>3</sup> je serais bien aise que vous songiez s'il n'y avait pas moyen de sonder votre ami avec lequel vous étiez autrefois en correspondance sur ce sujet, pour savoir de lui comment la princesse douairière d'Orange pense sur cette vente et s'il n'était possible d'entrer avec elle en négociation là-dessus. Au reste, je viens d'écrire au vice-chancelier de Dewitz de venir me voir pour quelques jours à Neisse et qu'il saurait vous accompagner, quand vous y irez en conséquence de l'ordre que je vous ai donné.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. S. 187. 190. — <sup>2</sup> Vergl. S. 196. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. VIII, 598.



## 5585. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Von der Hellen berichtet, Haag 18. August: „On prétend que les deux princesses d'Orange ne s'accordent guère dans leur entrevue, que la Princesse grand-mère ne veut pas renoncer à son droit à l'éducation du jeune prince d'Orange, et qu'en général la Gouvernante a encore fort peu d'espérance d'obtenir des autres provinces le consentement uniforme pour le règlement provisionnel de la tutelle en cas de sa mort. Il est certain que, si cet évènement venait à exister, il y aurait bien des troubles ici, puisque l'autorité du stathoudérat diminue déjà considérablement à l'heure qu'il est.“

Nach dem Concept.

Potsdam, 26 août 1752.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de ce mois et je vois, par tout ce que vous me mandez, que, si jamais les Hollandais pensent à recouvrer leur ancienne liberté, c'en est à présent le moment, sans quoi il se pourrait bien qu'ils n'en vissent jamais arriver l'occasion. Au surplus, comme il s'est passé plusieurs jours de poste, sans que vous ayez marqué d'avoir sondé quelque entrepreneur pour en emprunter la somme en question sur mes domaines en Hollande,<sup>1</sup> je compte de recevoir au plus tôt votre rapport à cet égard.

Federic.

## 5586. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Potsdam 27. August: Le Duc, mon frère, „me mande par sa lettre du 25 du courant ce qui suit: . . . Les dernières lettres d'Hanovre mandent, que, puisque l'entrevue projetée était impossible et qu'on ne trouvait aucun expédient de faire voir au Roi ma fille, l'affaire pourrait encore bien se traîner un an et demi, mais que le Roi persistait toujours dans les sentiments et dans ses bonnes intentions, et qu'il donnait la préférence à ma fille sur la princesse de Gotha.“<sup>3</sup>

Potsdam, 28 août 1752.

Monsieur mon Cousin. Je ne saurais que vous continuer mes remerciements les plus sincères de la communication confidente que renferme votre lettre du 27 de ce mois touchant le mariage en question.

J'ai été charmé d'apprendre le bon train que cette affaire prend de plus en plus, et j'ai tout lieu de croire qu'elle réussira au gré et à la satisfaction du Duc régnant.

Au reste, quoique le roi d'Angleterre puisse vouloir la traîner encore quelque temps, il me paraît qu'il n'y a rien qui presse, ma chère niece, tout ainsi que le prince de Galles, étant dans leur première jeunesse.

<sup>1</sup> Vergl. S. 150. — <sup>2</sup> Vergl. S. 201. — <sup>3</sup> Prinzessin Friederike Louise, geb. 30. Januar 1741, Nichte der Prinzessin Augusta, der Mutter des Prinzen von Wales und Schwester des regierenden Herzogs Friedrich III. von Sachsen-Gotha.

Je suis avec les sentiments de la plus parfaite estime, Monsieur  
mon Cousin, votre bon et très affectionné consin

Federic.

Nach dem Concept.

5587. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 27. August, über ein an ihn gerichtetes Schreiben des hessischen Generallieutenants von Donop [Cassel 24 août] nebst der ostensiblen Antwort des Landgrafen auf die französischen Subsidienanträge.<sup>1</sup> Der Landgraf fordert 240,000 Thaler für 6000 Mann zu Friedenszeiten und eine verhältnismässige Summe für Kriegszeiten und berechnet die Höhe der rückständigen Subsidienzahlungen aus der Zeit des dreissigjährigen Kriegs<sup>2</sup> auf 1,103,434 Livres.

Potsdam, 28. August 1752.

Er kann die ostensible Antwort von Cassel an M. de La Touche zeigen und communiciren. Ich sehe die Sache so gut als wie rompiret an, der Landgraf aber wird auf die Letzt die Dupe darunter sein und weil er seine Forderungen zu hoch poussiret, weder von Frankreich, noch von uns und auch von Engelland nichts kriegen und seine Truppen demohngachtet halten müssen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetsecretärs.

5588. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 29 août 1752.

J'ai été charmé d'apprendre par votre rapport du 18 de ce mois que sur la demande que milord Albemarle a faite à M. de Saint-Contest sur ma façon de penser à l'égard du cérémonial des investitures,<sup>3</sup> celui-ci l'a envoyé à ce que sa cour s'adressât à moi-même pour en savoir mes intentions, et vous ne manquerez pas d'en marquer ma reconnaissance à M. de Saint-Contest, dès qu'il s'y présentera une occasion convenable. Au reste, quant aux affaires de Turquie, elles commencent à devenir assez sérieuses pour jeter en alarme la cour de Vienne, puisqu'en conséquence de ce qu'on m'en a marqué, les choses sont toujours dans une agitation très forte à Constantinople, de sorte que le Sultan commençait à craindre pour lui-même, et que le parti pour son frère Soliman,<sup>4</sup> prince qu'on caractérise violent en tout, ne respirant que la guerre, s'augmentait; que ce dernier était d'ailleurs fort aimé du peuple, et qu'on estimait que, s'il fût fait Sultan, on ne pourrait douter que la guerre ne s'allumât d'abord contre les Chrétiens; que le Sultan, méprise autant du peuple que son frère en était aimé, mettait tout en œuvre pour tranquilliser les esprits, en répandant même de grandes sommes

<sup>1</sup> Vergl. S. 195. — <sup>2</sup> Vergl. S. 161. — <sup>3</sup> Vergl. S. 192. — <sup>4</sup> Vergl. S. 196.

des trésors que son favori, le malheureux Kislar-Aga, avait extorquées des sujets, et qu'il fallait attendre quelle serait la fin de ces troubles.

Nach dem Concept.

Federic.

5589. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 31 août 1752.

Votre rapport du 21 de ce mois m'est bien entré, et j'aurais bien de la satisfaction, s'il plaisait au ministère de France d'accélérer la conclusion de la négociation du chambellan d'Ammon, et je lui saurais tout le gré, s'il voulait bien y contribuer de son mieux.

Quant à l'affaire de l'élection, les apparences sont de plus en plus que cette affaire restera suspendue au moins pendant cette année-ci, et pour ce qui regarde la cour de Cassel, sa réponse nous est arrivée.<sup>1</sup> On l'a d'abord communiquée à M. de La Touche, et mes ministres du département des affaires étrangères vous la communiqueront pareillement. Elle est de nature qu'il y a peu à espérer pour le succès de cette négociation, de manière que vous pourrez bien dire à M. de Saint-Contest que je ne saurais envisager cette négociation que comme rompue, mais que la cour de Cassel le regretterait seule, vu qu'il n'y avait nulle apparence que dans les conjonctures présentes ni l'Angleterre ni une autre puissance voudrait se charger de lui payer des subsides.

Nach dem Concept.

Federic.

5590. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Berlin, 31 août 1752.

Monsieur mon Cousin. Je ressens tout comme je dois cette communication amiable et confidente que M. le Duc régnant, votre frère, a bien voulu me faire des bonnes nouvelles qui lui sont venues de Copenhague et que vous avez bien voulu me communiquer à la suite de votre lettre dernière.

Je regarderai toujours comme un heureux effet de la bonne étoile de la reine de Danemark et pour un bonheur particulier à tous ceux qui sont attachés au bon système, si l'on réussit à renverser un ministre tel que le sieur de Bernstorff, qui, dans les sentiments tout opposés qu'on lui connaît, ne saurait jamais que de faire tout le mal possible et de mettre de la division et des troubles dans la cour qu'il sert actuellement.

Au surplus, pour que Votre Altesse soit d'autant plus assurée du secret que le Duc souhaite lui être gardé sur ces confidences, je joins ici les deux pièces qu'Elle m'a envoyées, étant avec des sentiments d'estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectonné cousin

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. S. 206.

## 5591. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 31 août 1752.

J'aurai soin afin que, selon que vous le désirez par votre post-scriptum du 25 de ce mois, il vous soit communiqué une note sur le prix du chanvre et des cordages en Prusse, et cela au plus tôt possible, par le sieur Splitgerber, vu que la chambre de guerre en Prusse ne l'a pas marqué et qu'il n'y a moyen de l'en avoir en si peu de temps qu'il paraît que le comte de Sylva<sup>1</sup> destine pour faire partir son courrier.

Quant au prix des bois, il sera à peu près égal à celui de Poméranie, mais je veux bien vous dire que les bois propres à la construction des vaisseaux ne sont pas en si grande quantité en Prusse qu'en Poméranie, vu que les grands établissements que feu le Roi mon père y a faits, en ont consumé beaucoup. Mais au reste, si une fois un négoce de ce bois est rétabli en Prusse, il y aura moyen d'y suppléer par les provinces voisines de Pologne.

Federic

Nach dem Concept.

## 5592. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Breslau, 6 septembre 1752.

La dépêche que vous m'avez faite du 25 dernier, m'a été bien rendue. Quelque juste que soit en soi-même la réflexion que M. de Saint-Contest a faite par rapport à l'accession du roi de Pologne au traité de Pétersbourg, il faut cependant qu'il connaisse fort mal ce Prince et la manière dont se font ses affaires, quand il reste dans l'opinion qu'en accédant audit traité il se serait stipulé l'assistance de la Russie pour la continuation de la dignité royale dans sa maison. Car pour peu qu'on soit instruit de la façon de faire les affaires de la cour de Saxe, l'on sait que ce n'est nullement le roi de Pologne qui les fait, mais uniquement son ministre Brühl, qui, vendu depuis longtemps aux cours de Vienne et de Pétersbourg, est obligé de plier absolument aux volontés de celles-ci. Au surplus, il est fort étonnant que la cour de France soit si mal servie de ses ministres aux cours étrangères pour que M. de Saint-Contest ait pu ignorer les mouvements que celle de Londres se donne pour négocier son accession au traité de Madrid, et que le marquis de Hautefort s'est vu obligé d'avoir recours au lord Hyndford pour apprendre le succès de la négociation de celui-ci à la cour de Vienne.

D'ailleurs, à entendre dire que les conférences du sieur Trudaine avec le chambellan Ammon ont été suspendues par la maladie de M. le Dauphin, l'on croirait que le premier serait le médecin ou l'apothicaire du Dauphin.

<sup>1</sup> Vergl. S. 186.



Au reste, quant au voyage de Fontainebleau, il faut bien que vous y suiviez la cour, pour continuer à veiller sur les affaires.

Federic.

P. S.

Le sieur de Castera, résident de la France, vient de mourir subitement à Varsovie; c'est une véritable perte pour la France, vu l'habileté et les grandes connaissances que cet honnête homme s'était acquises dans les affaires de Pologne. Comme le comte de Broglie<sup>1</sup> est tout neuf encore dans les affaires de ce pays, et que d'ailleurs on est à la veille d'une Diète très critique, vous en parlerez à M. de Contest, pour qu'il songe de remplacer au plus tôt possible ce poste important dans les conjonctures présentes, par quelque sujet sage et intelligent.

Nach dem Concept.

5593. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Breslau, 8 septembre 1752.

Votre dépêche du 28 d'août dernier m'est parvenue. Comme je ne suis pas bien à même de vous marquer des nouvelles intéressantes pendant mon voyage présent en Silésie, je n'ai cette fois qu'à vous dire que les plaintes du chambellan d'Ammon sur les difficultés qu'on entasse les unes sur les autres touchant le projet d'une convention de commerce, continuent sans fin. Ne doutant pas que ledit sieur d'Ammon ne vous ait informé en détail de l'affaire en question, je ne saurais que vous avertir que je me lasse extrêmement de toutes ces longueurs et anicroches, que ma patience se verra enfin poussée à bout par là, de sorte que, si je n'en vois pas bientôt la fin, je croirai devoir, quoiqu'à regret, abandonner toute cette négociation et rappeler le sieur d'Ammon.

Nach dem Concept.

Federic.

5594. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Breslau, 8 septembre 1752.

Votre dépêche du 30 août dernier m'est bien entrée. C'est une vraie perte tant pour la France que pour moi que celle que nous venons de faire par la mort du sieur de Castera, dont je suis bien fâché.

Mais comme on n'y saurait remédier, et qu'il faut que les choses n'en aillent pas moins leur train, il faut à présent que vous redoubriez de soins et d'attention, que vous payiez seul de votre personne et que vous travailliez du mieux que vous pourrez pour l'avancement du bien de mes intérêts.

<sup>1</sup> Vergl. S. 210.

Il faudra pour cet effet que vous vous serviez des lumières que le sieur Benoît s'est acquises, afin de pénétrer plus avant dans les affaires de Pologne. Il sera besoin surtout que vous rassuriez le palatin de Belcz<sup>1</sup> et que vous tâchiez de gagner toute sa confiance et celle de son parti, en l'aidant au possible par vos lumières.

Federic.

Nach dem Concept.

5595. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A VARSOVIE.

Neisse, 11 septembre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 6 de ce mois, sur laquelle je vous fais observer d'abord que je l'ai trouvée marquée de numéro 3, quoique l'antérieure, que j'avais reçue de vous en date du 30 du mois dernier, ne fût que sous numéro 1, ainsi que c'est à vous de juger vous-même s'il y a eu une faute d'écriture en marquant votre dernière du numéro 3, ou s'il y a eu une autre encore, sous numéro 2, qui alors ne me serait point parvenue.<sup>2</sup>

Comme j'ai eu occasion de voir et de parler encore le comte de Broglie à son passage par Breslau, d'où il ne vient de partir qu'avant-hier, je suis bien aise de pouvoir vous avertir que je lui ai reconnu un caractère fort présomptueux et d'une suffisance dont jusqu'à présent j'ai trouvé presque peu de pareille, peu versé dans les affaires, mais plein d'orgueil et qui aime à être flatté; de sorte que j'ai cru entrevoir que, pour vous emparer de son esprit et gagner sa confiance, vous aurez à lui faire accroire adroitement que c'est par ses conseils que vous vous gouvernez<sup>3</sup> et que vous le plaiguez du travail pénible que le poste où il entre, va lui donner. C'est, à ce que je crois, de cette façon-là que vous le gouvernez vous-même et en disposerez à votre aise, en flattant habilement son orgueil et la présomption qu'il a de sa suffisance.

Je suis tout content de la manière dont vous vous êtes conduit dans la conversation que vous avez eue avec le comte Bielinski; je crois que vous ne vous serez ouvert envers lui par rapport à vos instructions relativement à la Diète prochaine que pour autant qu'il a fallu pour connaître au fond sa façon de penser sur les affaires présentes de Pologne. En vous gouvernant de cette façon-là avec lui et en épiant son secret, sans lui faire voir le vôtre, je crois que vous tirerez toujours un bon parti de lui.

Au reste, j'ai trouvé fort bons tous les expédients que vous avez imaginés pour la rupture, mais comme je ne saurais vous donner des instructions positives là-dessus, il ne me reste qu'à abandonner à votre prudence et savoir-faire d'en choisir celui que vous jugerez le plus convenient selon le temps et les occurrences; je serai toujours satisfait et

<sup>1</sup> Vergl. S. 159. — <sup>2</sup> Vergl. S. 214. — <sup>3</sup> Vergl. S. 18. 219.

content, si de tous vos expédients il n'en réussit qu'un seul, et alors tout ira bien.

Quant à la crainte que le palatin de Belcz a paru avoir que la Diète ne dégénérait à une Confédération et que les Russes ne s'en mêlent plus qu'il le faut, vous devez rassurer lui et tous les Polonais vos amis qui vous en parleront, en leur insinuant qu'il n'y avait rien à craindre là-dessus et que ceux qui voudraient parvenir à de pareilles extrémités, y songeraient plus d'une fois après la révolution qui est arrivée à Constantinople<sup>1</sup> et qui ne laisse pas de causer beaucoup d'appréhension aux cours de Pétersbourg et de Vienne.

J'ai ordonné à la caisse de légation à Berlin de vous payer préalablement à tout autre les 500 ducats qu'il vous faut pour votre maison à Grodno, de même que le compte de votre voyage et du transport que vous avez adressé au département des affaires étrangères. Au reste, je ferai rechercher exactement les plaintes que le comte de Brühl vous a faites par rapport au maître de poste à Schwiebus; en attendant, je ne veux point vous laisser ignorer qu'il y a eu bien des plaintes déjà sur la manière dont les domestiques des Saxons et surtout ceux du comte de Brühl ont traité mes gens, jusqu'à vouloir leur donner des coups de bâton et de fouet, et d'autres plus grands excès encore que je ferai examiner et vous en communiquer alors les faits, pour qu'il en soit remédié à l'avenir.

Nach dem Concept.

Federic.

5596. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 14 septembre 1752.

Je vous sais bon gré de la communication que vous m'avez faite du projet d'accommodement entre la cour palatine et celle de Vienne, proposé par le comte Stadion au baron de Wrede.<sup>2</sup>

Comme vous aurez déjà vu, par la dernière dépêche que nous avons eue de milord Maréchal, de quelle manière la cour de France pense sur ce projet et qu'elle l'envisage comme captieux et nullement admissible, vous direz de ma part à M. de La Touche que je me conformerai sur tout ceci à ce que sa cour avisera, et que je réglerai mes démarches touchant ledit accommodement aux sentiments qu'elle fera paraître à cet égard.

Quant à la fâcheuse nouvelle de la mort du sieur Castera, vous avez parfaitement bien rencontré mes pensées là-dessus, et j'ai fait écrire

<sup>1</sup> Vergl. S. 196. — <sup>2</sup> Der mainzische Vermittelungsvorschlag nimmt als Grundlage des Ausgleiches in Aussicht: Zahlung von 1,200,000 Gulden an den Churfürsten von der Pfalz am Tage der *cinmuthigen* Wahl eines Römischen Königs; Restitution der Herrschaft Pleystein; das Privilegium de non appellando illimitatum für alle pfälzische Besitzungen; Anwartschaft auf Ortenau oder ein Lehen von gleichem Werthe. Vergl. S. 179. 197. 203.

presque en mêmes termes que vous au lord Maréchal<sup>†</sup> pour presser le marquis de Saint-Contest d'envoyer au plus tôt au comte de Broglie quelque habile secrétaire qui eût eu déjà occasion de connaître les affaires de Pologne et les intrigues que la cour de Saxe fait jouer ordinairement aux Diètes, d'autant plus que le comte de Broglie était trop neuf dans ces affaires pour ne point donner prise à cette cour artificieuse. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5597. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Neisse, 14 septembre 1752.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite à la date du 1<sup>er</sup> de ce mois. Comme le chevalier de La Touche m'a fait communiquer dans toute son étendue ce projet d'accommodement entre l'Électeur palatin et la cour de Vienne que le comte Stadion, ministre de Mayence, qui, à ce que j'apprends, a fait l'office de mediateur dans ceci, a remis au baron de Wrede, j'en ai jugé tout pareillement comme M. de Saint-Contest, en conséquence de ce que vous m'en marquez, a fait. Aussi direz-vous à ce ministre-ci que je ne me séparerai en aucune manière du parti que la France avisera de prendre là-dessus. Au reste, je vous sais tout le gré possible des nouvelles instances que vous avez faites à M. de Saint-Contest pour que la négociation du sieur d'Ammon soit terminée, et espère que les assurances qu'il vous a données à ce sujet, seront bientôt réalisées.

Federic.

Nach dem Concept.

5598. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW UND DEN VICEPRÄSIDENTEN VON DEWITZ IN NEISSE.

Neisse, 14. September 1752.

Nachdem Ich die von Euch unterm 13. dieses schriftlich eingesandte Punkte, welche zu Beförderung der Endschaft der Euch, dem von Dewitz, aufgetragenen Negociation in Wien diensam sein möchte, zu Meiner Resolution erhalten, auch deren Einhaltung mit mehrerm ersehen und erwogen habe, so ist Euch darauf hierdurch zur Resolution, dass, so viel

Punkt 1 Eurer Anfrage anbetrifft, Ihr, der von Dewitz, bestens dahin sehen sollet, die Euch von Seiten des österreichischen Hofes bereits vorhin geschehene Insinuation, dass nämlich nicht nur Schlesien alleine, sondern alle Meine Lande zu dem zu errichtenden Commercienstractat gezogen werden müssten, auf alle Art und Weise und mit der bestmöglichen Adresse zu ecartiren; daferne Ihr aber finden sollet,

† Vergl. S. 209.



dass ohnerachtet aller Eurer Bemühung dieserwegen der wienersche Hof dennoch auf solche Proposition bestehen sollte, so ist Meine Intention, dass Ihr die Sache dahin richten sollet, damit alsdann in dem zu schliessenden Commercientractat ratiōe des reciproquen Commerciū zwischen denen österreichischen Staaten und Meinen gesammten Provinzien diejenige Sätze und Imposten aller einzufahrenden Waaren beibehalten werden, welche in denen Jahren 1739 und 1740 réciproquement eingeführet und üblich gewesen, dahingegen diejenige Waaren, welche in erwähnten Jahren entweder zur Einfuhre gar verboten, auch fernerhin auf eben diesem Fuss tractiret werden sollen, wovon jedoch ratiōe Meiner die Provinzien Cleve, Geldern und Mark, ratiōe des wienerschen Hofes aber sowohl die österreichischen Niederlande als auch die Possessiones der Kaiserin-Königin Majestät in Italien, als welche ganz keine Connexion mit denen übrigen Provinzien haben, ausgenommen sein müssen, als welcher wegen es réciproquement auf dem jetzigen Fuss sein und bleiben muss, so dass der zu schliessende Commercientractat österreichischerseits nur die Provinzien Böhmen, Mähren, Oesterreich und Ungarn, Meinerseits aber Meine Provinzien überhaupt, Cleve, Geldern und die Grafschaft Mark davon ausgenommen, eigentlich in sich fassen muss.<sup>1</sup>

2. Dass ferner auf die Originalextradition der österreichischerseits in Händen habenden schlesischer Rechnungen von Euch, dem von Dewitz, bestanden werden soll, finde Ich so überflüssig als unnöthig, vielmehr sollet Ihr damit zufrieden sein, wann sothane Rechnungen mit ihren Justificationen und deren sämmtlichen Abschriften Euch, dem von Dewitz, entweder zu Troppau, um solche mit denen Originalien zu conferiren, vorgeleget und die Abschriften davon extradiret werden, oder auch, wenn bei Eurer Durchreise zu Troppau die Abschriften noch nicht fertig sein sollten, solche Euch nebst denen Originalien zu gedachter Conferirung in Wien extradiret werden, da Ihr dann nach befundener Richtigkeit die vidimirte und conferirte Abschriften nach Breslau zu senden habet.

3. Bei Regulirung des schlesischen Schuldenwesens habet Ihr zu observiren, dass man unsererseits sich keinesweges weder zur Bezahlung derer Interessen verstehe, noch wegen der Zahlungstermine des Capitals etwas determinire, und dass mithin dieser Punkt so zu fassen, dass hierunter jedem der contrahirenden Theile freie Hände gelassen werden.

4. Approbire Ich hierdurch, dass bei Regulirung erwähnten Schuldenwesens ratiōe dererjenigen, die in beider contrahirenden Puissancen Ländern zugleich mit Gütern angesessen sind, diejenige vor preussisch-schlesische Unterthanen gehalten werden sollen, wenn solche ihre beständige Wohnung seit 1739 in Meinen hiesigen Landen gehabt, dahergegen die, so zwar in hiesigen Landen Güter haben, zugleich aber

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 410.

auch in österreichischen Landen seit 1739 wirklich dorten gewohnet, als österreichische Unterthanen angesehen werden sollen.

Ihr habet Euch also hiernach zu achten und Ihr, der von Dewitz, das Original von dieser Meiner Resolution zu Eurer Direction mit Euch zu nehmen, Ihr, der Graf von Münchow, aber eine exacte Abschrift davon zu Eurer Nachricht zu behalten.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5599. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A VARSOVIE.

Schweidnitz, 17 septembre 1752.

Je viens de recevoir votre dépêche du 9 de ce mois en même temps que celle du 2 sous numéro 2, qui, pour avoir fait le grand détour par Berlin, m'avait manqué jusqu'à présent. Il m'a fait plaisir d'apprendre que le sieur Benoît, pour le temps qu'il est en Pologne, s'est assez mis au fait des affaires de ce pays-là pour que vous puissiez tirer de bonnes lumières de ses connaissances; il faut cependant, malgré cela, que vous redoubiez d'attention et que vous payiez de votre personne, vu la perte que nous avons faite du sieur Castera et qui malheureusement vient à vous manquer par là.

Quant aux menaces qu'on fait à Varsovie par rapport à une Diète par confédération, je suis persuadé qu'il ne s'agit de rien de tout cela, vu que les circonstances ne sont pas assez favorables et qu'il s'en faut de beaucoup que la tranquillité à Constantinople soit tellement rétablie que les deux cours impériales voudraient le faire accroire.

Pour ce qui regarde la somme qui servirait à augmenter celle que vous avez déjà reçue pour en faire votre usage à la Diète, et que vous souhaiteriez qu'elle fût tenue prête à Königsberg, il faut avant tout que vous vous expliquiez à combien vous estimez que cette somme doit aller. Je crois d'ailleurs que la somme que vous avez actuellement en mains, suffira pour parvenir à vos fins, vu surtout qu'il faudra bien que la France y mette du sien. A l'occasion de quoi je veux bien vous faire observer qu'il faudra que le ministre de France commence à faire les corruptions nécessaires, et que, quant à vous, vous ne donniez du vôtre que lorsque le grand coup devra se frapper, étant au reste d'une convenance absolue d'éviter de payer d'avance.

Concernant les cris que les nonces de la Grande-Pologne doivent faire à la Diète contre les prétendus impôts qu'on doit avoir mis ici sur les bestiaux et les grains de Pologne, vous ne manquerez pas de donner votre attention à cette affaire et vous tâcherez d'avoir des gens prêts pour crier contre tout ce que les susdits nonces voudront proposer là-dessus. Il est d'ailleurs absolument faux et contrové qu'on ait mis des impôts sur les bestiaux quand ils entrent aux foires de bétail en

Silésie, et pour les grains de Pologne; il ne s'y pratique autre chose que ce qui y a été observé du temps que la Silésie a été encore sous la domination autrichienne.

Au surplus j'espère que vous ne laisserez pas le temps aux susdits nonces pour crier beaucoup à la Diète, vu le plan que vous vous êtes formé de la rompre dès le commencement, d'autant plus que c'est une intrigue des Saxons et apparemment des comtes Brühl et Sulkowski, par les intérêts particuliers qu'ils y ont.

Federjc.

Nach dem Concept.

5600. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A GRODNO.

Potsdam, 23 septembre 1752.

Vos rapports sous les numéros 5 et 6 me sont heureusement entrés. Ne sachant point vous donner de nouvelles instructions sur tout ce que vous me marquez touchant la situation présente des affaires par rapport à la Diète, je dois simplement me remettre en tout ceci à votre dextérité et savoir-faire, en sorte que vous dirigerez vous-même vos démarches, selon que le bien de mes intérêts le demandera. Au surplus, je regarderais comme un événement bien heureux, si vous savez parvenir à voir la Diète rompue dès son commencement.

J'ai été bien aise d'apprendre que le comte de Broglie commence à prendre confiance en vous; orgueilleux et vain qu'il est de son naturel, vous vous le captiverez, je crois, parfaitement, pourvu que vous flattiez adroitement sa vanité et son ambition.

Pour faire tout de ma part afin de vous mettre à même d'exécuter mes intentions et ne pas laisser subsister la Diète, ni nous faire faire tout le mal que mes ennemis voudraient faire à cette occasion-là, je viens d'ordonner à mon président de la chambre de guerre et des domaines à Kœnigsberg, le sieur de Massow, de tenir prêt pour vous encore la somme de 3,000 écus et de vous l'envoyer d'abord à Grodno, que vous la lui demanderez par quelque lettre de votre main propre. Je regarde pour superflu de vous recommander bien de ne toucher à ce fonds qu'au cas de la dernière extrémité et de ménager partout mon argent avec économie, connaissant trop votre zèle pour mes intérêts. Au reste, si j'ose me fier aux lettres qui nous sont revenues, les Russes et les Anglais ne sont eux-mêmes trop persuadés que la Diète subsistera, mais l'envisagent au contraire déjà comme rompue, ainsi que peut-être vous n'aurez pas besoin de répandre autant d'argent que vous le croyez à cette heure, pour parvenir à vos fins.

Au surplus, supposé que la Diète soit commencée et que les nonces parviennent à leurs délibérations ordinaires, ne sauriez-vous pas trouver moyen d'exciter quelques nonces bien intentionnés et hardis qui lésaient directement le comte de Brühl, en proposant des griefs dans la chambre

des nonces contre ce ministre par rapport à son prétendu indigénat<sup>1</sup> et sa charge de grand-maître d'artillerie, sans être de la religion du pays, et d'autres griefs encore facilement à trouver. J'estime qu'une telle démarche bien conduite ne saurait que faciliter vos vues par rapport à la dissolution de la Diète.

Nach dem Concept.

Federic.

5601. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 23 septembre 1752.

Les occupations extraordinaires que j'ai trouvées pendant le voyage en Silésie que je viens de finir, ne m'ayant permis de vous répondre aussi régulièrement qu'à l'ordinaire sur les dépêches que vous m'avez faites depuis le 4 de ce mois, et ayant trouvé d'ailleurs depuis mon retour du changement dans les affaires touchant la négociation de la cour palatine à Hanovre, j'ai ordonné à mes ministres de vous informer exactement de tout ce qui regarde ce point-là par la dépêche qui vous parviendra à la suite de celle-ci. Aussi vous y renvoie-je d'autant plus qu'on n'y a fait que suivre les ordres exprès que j'ai donnés là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5602. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 septembre 1752.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits depuis le 5 jusqu'au 16 de ce mois, qui m'ont fait d'autant plus de plaisir qu'ils me confirment tous la bonne disposition de la cour de Danemark pour continuer dans le bon système qu'elle a adopté, et encore des comtes de Moltke et de Dehn pour débarrasser la cour d'un ministre aussi dangereux que le baron de Bernstorff. Quoique j'aie tout lieu d'être content du zèle que vous marquez pour faire éclater les susdits ministres contre le dernier, et que je serais bien aise que le coup fût frappé, cependant vous devez tout faire avec un certain ménagement, de sorte que vous n'y paraissiez pas, ni exposiez votre caractère à quelque inconvénient; aussi, comme vous me marquez que M. Lemaire est tout-à-fait décidé sur ce sujet, il vaudra toujours mieux que ce soit lui qui fasse les grands coups, et que vous n'y poussiez qu'en cachette et derrière les rideaux. Ce que je remets à votre prudence et savoir-faire.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. S. 66. 85.



5603. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 12. September: „Les nouvelles que le ministère de Suède a eues de Constantinople, disent que la déposition du Sultan pourrait bien être le final de ce tumulte,<sup>1</sup> parceque non seulement le peuple continue d'être mécontent, mais que les Janissaires mêmes parlent de lui donner un successeur, et on jette les yeux sur celui qui est son plus proche parent.<sup>2</sup> On est las de la paix, et tous les cris se réunissent pour demander la guerre.“

Nach dem Concept.

Potsdam, 23 septembre 1752.

Je vous sais bien du gré de l'exactitude avec laquelle vous me marquez par votre dépêche du 12 de ce mois ce que vous avez appris jusqu'ici des nouvelles entrées de Constantinople, et vous me rendrez un service particulier en mettant votre attention à vous informer exactement des nouvelles qu'on aura ultérieurement de ces lieux, afin de pouvoir continuer à m'en faire vos rapports avec précision.

Federic.

5604. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 septembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois. Selon les dernières lettres que j'ai reçues relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, il en paraît partout que, si le projet de cette élection ne s'évanouit pas entièrement, il traînera au moins fort longtemps, d'autant que la France ne paraît pas trop goûter le dernier projet qu'on a donné au ministre palatin à Hanovre,<sup>3</sup> et croit d'ailleurs que la cour d'Hanovre n'y eût pris bien sincèrement le chemin, vu qu'elle ne cherchait qu'à lier les mains à l'Électeur palatin et à ses alliés, sans qu'elle s'engageât à rien de son côté.

Quant à la résolution qu'en conséquence de votre rapport les membres de la régence d'Angleterre ont prise de ne plus vouloir faire aucune dépense ultérieure pour la poursuite de l'élection, il faudra voir si milord Hyndford, après son arrivée en Angleterre, ne les fera changer de sentiment là-dessus; mais quoi qu'en arrive, l'affaire en sera toujours plus embrouillée, en attendant que le parti contraire à la cour en Angleterre en profitera pour fronder bien la cour à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

5605. AU LORD MARECHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 26 septembre 1752.

Votre rapport du 15 de ce mois m'a été bien rendu. Si mes lettres de Londres accusent juste, il est arrivé à Londres un nouveau

<sup>1</sup> Vergl. S. 196. — <sup>2</sup> Vergl. S. 196 Anm. 3; 206. — <sup>3</sup> Vergl. S. 211.

incident qui pourra faire traîner encore l'affaire de l'élection et faire échouer tout le plan de l'accommodement avec l'Électeur palatin, par la résolution que la régence d'Angleterre doit avoir prise en dernier lieu, savoir qu'on ne ferait aucune dépense ultérieure pour la poursuite de l'élection, et que c'était Pelham qui avait frappé ce coup, en s'expliquant dans l'assemblée de la régence que, bien loin de consentir à donner un sol pour la poursuite du projet, il se reprochait toujours de s'être laissé entraîner l'année dernière à faire supporter à la nation le subside de la Saxe;<sup>1</sup> ainsi, voilà bien du fil à retordre aux partisans de l'élection. Au surplus, il n'y aura pas un grand mal, quand le roi d'Angleterre se verra obligée de repasser la mer sans avoir pu faire réussir son projet favori; tout au contraire, il vaudra mieux pour nous qu'il continue de s'amuser encore avec ce projet que de lui laisser le loisir à penser sur de nouvelles choses; car l'on peut être sûr que, dès qu'il aura fini cette affaire, son humeur inquiète fera qu'il remettra d'abord et de concert avec la cour de Vienne quelque autre affaire embarrassante sur le tapis.

Au reste, je veux bien vous annoncer d'avance qu'à la première occasion convenable que je trouverai, je vous enverrai un courrier qui vous portera une lettre pour le roi de France que vous aurez à lui remettre vous-même et du sujet de laquelle je vous informerai alors.

Nach dem Concept.

Federic.

5606. AU ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE,  
A LUNEVILLE.

Potsdam, 26 septembre 1752.

Monsieur mon Frère. Quoique ce ne soit pas le commandeur de Froullay,<sup>2</sup> mais le baron de Scheffer<sup>3</sup> qui m'a rendu la lettre de Votre Majesté, elle ne m'en a pas fait moins du plaisir. Je vois que vous vous rappelez ces moments qui me sont toujours précieux, où j'ai eu la satisfaction de vous voir à Königsberg<sup>4</sup> soutenir l'aversion avec un cœur plus grand et plus ferme que n'en déployait votre rival, qui n'avait pour lui que la fortune. J'ai été témoin de ce que peut la vertu sur le cœur des hommes, et j'ai vu cette cour des Polonais que rassemblait à Königsberg non pas la force, non pas l'espérance, mais l'amour pour le meilleur des rois et pour le plus généreux des citoyens qu'ait eu cette république. Puissiez-vous vivre longtemps heureux à Luneville et jouir de toutes les bénédictions que les Lorrains vous doivent pour vos bienfaits, également porté à faire du bien aux hommes de quelque nation et de quelque qualité qu'ils soient! Puissiez-vous en recueillir toutes les récompenses! Pour moi, dont le style, peut-être trop libre, ne s'assujettit que rarement à l'étiquette des chancelleries, je

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 459. — <sup>2</sup> Vergl. S. 158. — <sup>3</sup> Vergl. Nr. 5607. — <sup>4</sup> 1735.

vous dirai naïvement que je vous aime de tout mon cœur et que j'estime bien autrement dans Votre Majesté l'homme bienfaisant que le roi. Pardonnez-moi mes écarts, qui partent de l'enthousiasme que m'inspirent d'aussi belles qualités, et soyez persuadé, tout roi que vous êtes, que les plus grands intérêts ne m'auraient pas fait tenir ce langage, si ce n'était pas la vérité qui parlât ainsi dans mon cœur. Ce sont les sentiments qui m'attacheront toujours à vous, étant bien sincèrement de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5607. AU BARON DE SCHEFFER, SÉNATEUR DE SUÈDE,  
A BERLIN.

Denkschrift des Freiherrn von Scheffer,<sup>1</sup> Beilage zu dessen Schreiben an den König, Berlin 25. September: „Il est certain que le ministère de France est actuellement aussi bien intentionné qu'il soit possible de l'être pour les intérêts des alliés de cette couronne; mais il n'est pas moins certain que sa faiblesse est extrême, soit par la désunion qui règne entre les ministres, soit par la médiocrité du génie de quelques-uns d'entre eux.

Il n'y a au monde que Votre Majesté seule qui puisse remédier à ce mal, par l'influence que Lui donnent en France non seulement le besoin que l'on a de Son amitié, mais encore la haute opinion que l'on a conçue de Ses lumières et de Sa grande capacité dans les affaires. Il n'est pourtant que trop vrai, comme Votre Majesté m'a fait la grâce de m'observer, que les ministres de France sont très châtouilleux, et que la crainte d'être gouvernés<sup>2</sup> rend souvent infructueux les bons conseils qu'on pourrait leur donner.

Mais, outre que M. de Saint-Contest est infiniment moins susceptible de ce sentiment que ne l'a été son prédécesseur, il a heureusement placé sa confiance dans quelqu'un qui, loin d'envenimer, comme on l'a pu faire ci-devant, les choses qui viennent de la part de Votre Majesté, est occupé sans cesse à détruire l'effet des mauvaises insinuations que font souvent les ennemis communs de Votre Majesté et de la France. Je suis donc intimement persuadé que dans la situation actuelle du cabinet de France il dépend de Votre Majesté de mettre dans les négociations et dans la conduite de cette cour au dehors toute la suite, toute l'élévation et toute la fermeté qui y manquent.

Il pourra bien arriver que le ministre, dans le premier moment, réponde à une proposition d'une manière fort vague et peut-être même absolument négative. Mais si la même proposition lui est faite par écrit et qu'on lui demande une réponse par écrit, sans qu'il paraisse que ce soit par défiance, je suis encore convaincu que la réponse, alors, sera fort différente de celle qu'il aura donnée de bouche.

Je ne suis cependant pas assez téméraire pour assurer que cette précaution seule soit suffisante pour amener toujours les esprits au but désiré; mais j'ose bien garantir que, si Votre Majesté a la patience de Se prêter à la résistance qu'Elle pourra trouver dans le premier commencement d'une affaire, et qu'Elle veuille bien malgré cela persister dans Ses insinuations et y mettre toute la force des raisons qui déterminent Votre Majesté dans Sa persévérance, j'ose garantir, dis-je, qu'alors on se rendra en France à l'avis de Votre Majesté et qu'ainsi Elle aura la satisfaction de faire adopter à cette cour les bons partis qu'il y a à prendre.

Quant aux affaires de Pologne nommément, je sais de science certaine que le roi de France serait très flatté de la confiance que Votre Majesté lui témoignerait en

<sup>1</sup> Bisher schwedischer Gesandter in Paris. Vergl. S. 127; Bd. VIII, 440. 502. 532. — <sup>2</sup> Vergl. S. 18 und Droysen, Gesch. der preussischen Politik V, 3, 345.

lui écrivant en droiture et en lui faisant quelques ouvertures plus particulières qu'à son ministère. Ce Prince n'est point insensible à la gloire de paraître gouverner par lui-même et surtout de voir Votre Majesté dans cette opinion.

A l'égard des finances de la France, je prends la liberté de répéter à Votre Majesté qu'elles ne sont pas à beaucoup près aussi mauvaises qu'elles sont décriées. Il y a pour cela plusieurs raisons, comme

1<sup>o</sup> La division entre M. de Machault et M. d'Argenson, qui fait que les partisans de ce dernier remplissent le public de leurs cris sur les dépenses qui se font et sur les non-payements, au sujet desquels ils disent souvent de grandes faussetés, comme je l'ai vérifié en plus d'une occasion;

2<sup>o</sup> L'intérêt qu'ont la maîtresse et M. de Machault tous les deux de laisser croire souvent que les finances sont en mauvais état, afin d'empêcher les autres ministres de proposer et le Roi d'écouter des partis de vigueur dont ils craignent que les suites ne soient la guerre.

Il est pourtant incontestable que, si la France était obligée de l'entreprendre, elle ne manquerait pas d'argent. Je pourrais nommer dix à douze particuliers dans Paris qui seuls porteraient au trésor royal au delà de cent millions de livres.

Potsdam, 27 septembre 1752.

Monsieur le Baron de Scheffer. Je ressens avec toute la sensibilité que vous pouvez attendre de ma part l'attention que vous m'avez bien voulu marquer encore, en me remettant, à la suite de la lettre que vous avez pris la peine de me faire, un résumé de tout ce que vous m'avez dit d'instructif dans les agréables entretiens que j'ai [eus] avec vous. Soyez persuadé que je m'en rappellerai avec plaisir le souvenir, mais que jamais il n'en transpirera quelque chose à âme qui vive, et que je vous garderai un secret aussi religieux sur toutes les choses dont vous vous êtes ouvert confidemment envers moi, tout comme si elles étaient mises dans un éternel oubli. Au reste, comptez que je saisirai avec empressement les occasions pour vous prouver la vérité de mes sentiments et de l'estime distinguée avec laquelle je serai toujours, Monsieur le baron de Scheffer, votre bien affectionné

Nach dem Concept.

Federic.

5608. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 29 septembre 1752.

Monsieur mon Cousin. C'est toujours avec un plaisir sensible que je reçois par vos mains les nouvelles que le Duc régnant, votre frère, veut bien me faire parvenir relativement à la cour de Danemark, et je ressens avec une reconnaissance parfaite les bonnes intentions qu'il témoigne pour un prompt accommodement entre moi et la susdite cour à l'égard de l'affaire de Bentinck. Je crois pourtant devoir vous informer, et j'espère que vous aurez la bonté de le faire également à M. le Duc, que ce n'est point de ma part que les obstacles à cet accommodement se sont originés. Depuis le commencement qu'on a travaillé à ajuster cette affaire, je l'avais mise entre les mains de la France, pour y agir en médiateur. L'on est convenu surtout par rapport à la trans-



action que le Danemark a proposée, et bien que la comtesse de Ben-tinck y voudrait regimber, je lui ai fait déclarer tout naturellement qu'à moins qu'elle n'acceptât cette transaction, je ne saurais plus me mêler de ses affaires, de sorte qu'elle a paru y acquiescer alors. La seule difficulté qu'il restait à vider, était l'article de la garantie<sup>1</sup> sur cette composition que je demandais de bon droit et par plus d'un titre; mais comme la cour de Danemark ne voulut du tout goûter cette proposition, au lieu de laquelle elle offrit caution bourgeoise à faire par quelques marchands à Hambourg, la France également que moi pensâmes qu'une telle caution bourgeoise serait autant contre la dignité de la cour de Danemark même qu'elle ne saurait point me convenir, ainsi donc que, pour faciliter encore de mon mieux cet accommodement, je fis proposer à la susdite cour une garantie à faire par le directoire du cercle de Westphalie, proposition sur laquelle encore cette cour n'a point voulu acquiescer, mais au sujet de laquelle je viens d'être informé par mon ministre à Copenhague que le baron de Bernstorff l'a fait parfaitement ignorer au grand-maréchal comte Moltke et au comte de Dehn, en sorte que ceux-ci sont persuadés que ledit ministre Bernstorff, par un motif de ses mauvaises intentions, n'en avait pas même fait rapport au roi de Danemark et qu'il l'avait rejetée de son propre chef, et qu'au moins le comte Dehn a assuré à mon dit ministre qu'il n'en a été jamais question dans le conseil depuis qu'il y était.

Au surplus, je prie Votre Altesse de vouloir bien assurer au Duc, Son frère, que je prêterai toute facilité de ma part pour finir cette affaire, autant que cela pourra convenir à ma dignité, et je laisse d'ailleurs à la considération du Duc s'il ne convient pas de faire usage de cette supercherie commise par le sieur de Bernstorff, pour convaincre Sa Majesté Danoise de l'infidélité et des mauvaises intentions de son ministre. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur mon Cousin, etc.

Nach dem Concept.

Federic.

5609. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 septembre 1752.

Le rapport que vous m'avez fait du 23 de ce mois, m'a été bien rendu, et j'ai vu avec un sensible plaisir l'empressement que le comte de Dehn continue de vous marquer sur le rétablissement d'une parfaite intelligence entre moi et le Roi son maître, auquel sujet vous devez dire avec un compliment convenable de ma part à ce ministre que je n'avais que le même désir et que je prêterais toutes les facilités possibles pour parvenir à ce but-là. Et comme il n'y avait que la fâcheuse

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 482.

affaire de Bentinck qui y mettait encore quelque obstacle, lui, comte de Dehn, pourrait être persuadé que je passerais sur tout possible, pourvu que la cour de Danemark voulût goûter l'expédient proposé relativement à la garantie du directoire du Cercle sur ce qu'on était convenu par rapport à la comtesse Bentinck, expédient que le baron de Bernstorff, comme vous savez, avait trouvé apparemment si raisonnable que, pour ne point laisser finir cette affaire, mais entretenir plutôt, en conséquence de ses mauvais desseins, ces dissensions, n'avait osé proposer au conseil, ni en faire son rapport au Roi. Au surplus, je laisse à votre considération s'il ne sera convenable d'insinuer au susdit ministre que cette supercherie de la part du baron de Bernstorff serait peut-être la circonstance la plus propre pour se défaire de ce ministre dangereux, lorsqu'elle serait découverte au roi de Danemark avec les couleurs qu'il faut.

Federic

Nach dem Concept.

5610. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A GRODNO.

Potsdam, 30 septembre 1752.

N'ayant point eu jusqu'à présent des nouvelles de votre arrivée à Grodno, je vous fais cette dépêche pour vous dire que, comme le président de la chancellerie de Suède, le baron de Hœpken, m'a fait informer qu'il venait d'être averti qu'il y avait quelque émissaire turc en Pologne, envoyé proprement par le Grand-Seigneur, mais sous le nom d'un officier de l'hospodar de Valachie, accrédité au Grand-Général de de la Couronne,<sup>1</sup> pour s'informer exactement sous mains de ce qu'il était d'un avis qui était venu de différents endroits à la Porte d'un dessein et plan formé entre les deux cours impériales, pour faire monter le prince Charles de Lorraine au trône de Pologne, le cas de vacance existant, par le grand ombrage que la Porte prenait par ces avis; lui, baron de Hœpken, écrivait au ministre de Suède en Pologne, pour lui ordonner de mettre à profit les occasions où il pourrait faire au député valachien des insinuations tendantes à augmenter ses soupçons, bien entendu sous mains et fort secrètement. A quelle occasion le susdit président de la chancellerie m'a fait prier de vouloir bien vous enjoindre de vous concerter là-dessus avec le ministre de Suède<sup>2</sup> et agir de concert avec lui sur cet article-là.

Comme tant y a que mes intérêts avec ceux de la Suède sont communs pour contrecarrer au possible sous mains le susdit plan pernicieux et très préjudiciable, mon intention est que vous devez agir confidemment sur ce point-là avec le ministre de Suède, en l'informant, quoique sous le sceau du dernier secret, pour autant qu'il faut pour

<sup>1</sup> Branicki. — <sup>2</sup> Baron Karl Otto von Hœpken.

vous concerter ensemble relativement aux insinuations à faire au susdit émissaire.

Federic.

Nach dem Concept.

5611. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 septembre 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 15 et du 19 de ce mois. Ne trouvant point de ma convenance le contrat projeté que vous m'avez envoyé touchant la livraison d'une quantité de boulets et bombes au prix et aux conditions qui y sont contenus, et ayant été obligé d'ailleurs par de certaines raisons de changer d'arrangements à ce sujet, mon intention est que vous devez laisser entièrement tomber cette affaire et remercier poliment ceux qui ont bien voulu vous servir là-dessus, en les renvoyant à un autre temps.

Pour ce qui regarde le projet de la cour de Vienne par rapport à l'élévation du prince Charles de Lorraine au trône de Pologne, dont le baron de Hœpken vous a parlé à l'occasion de l'émissaire turc qui doit se trouver en Pologne, vous direz à ce ministre que ce ne sont point des conjectures ni des soupçons qu'on a sur le projet mentionné, mais des avis sûrs et certains qu'on a, qu'il y a un plan formé et un concert pris secrètement entre les deux cours impériales de vouloir faire monter le prince Charles de Lorraine ou, en défaut de celui-ci, un des archiducs d'Autriche au trône de Pologne, dès qu'il viendra à vaquer par la mort du Roi régnant à présent, et que même la cour de Russie s'est engagée par quelque article séparé et secrétissime du traité de Pétersbourg de vouloir appuyer ce plan-là par un corps de 30,000 hommes. L'on sait d'ailleurs que, ce plan ayant été communiqué en Angleterre, la cour de Dresde avait trouvé moyen de découvrir, par un canal qu'elle eut en Angleterre, de quoi il s'agissait dans ce plan de la cour de Vienne, [et] s'était plainte amèrement envers celle de Londres des procédures peu amicales de ses alliés, mais que celle-ci avait nié l'affaire. Qu'en attendant l'on n'ignorait pas que la cour de Vienne poussait ce plan sous mains plus fort que jamais et qu'elle tâchait dans cette vue de s'attacher les premiers et les plus accrédités du parti opposé à la cour, et qu'au surplus l'on soupçonnait que le premier ministre de Saxe, le comte Brühl, donnait même secrètement les mains à ce plan-là par un motif d'intérêt particulier.

Vous pouvez bien vous ouvrir sur tout ceci au baron de Hœpken, en le conjurant cependant de me garder un secret religieux sur cette confidence, en ajoutant que, comme mon ministre en Pologne, le conseiller privé de Maltzahn, était tout-à-fait instruit de ce manège-là, je venais de lui donner mes ordres en conséquence des instances que lui, le baron de Hœpken, avait bien voulu me faire, d'agir confidemment

là-dessus avec le ministre de Suède et de se concerter avec lui par rapport à l'émissaire turc ci-dessus mentionné.

Qu'au surplus M. de Hoepken ne devait point croire que ce qui s'était passé à Constantinople par rapport à la dernière révolution qu'il y avait eu, était indifférent à la cour de Russie, mais que tout au contraire elle se trouverait peut-être plus embarrassée que celle de Vienne, au cas que la Porte Ottomane commençât à remuer.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5612. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hellen berichtet, Haag 26. September: „Il m'est revenu une anecdote au sujet de l'accession de la cour de Dresde que je crois pouvoir mériter l'attention de Votre Majesté, savoir que le comte de Brühl, ayant expédié le courrier pour porter au ministre saxon à Pétersbourg l'ordre de signer au nom du roi de Pologne, en fit part aux ministres des Puissances maritimes, qui envoyèrent tout de suite des exprès pour informer leurs maîtres de cette nouvelle; mais qu'ayant voulu faire la même ouverture au comte de Sternberg avec prière de la faire parvenir à sa cour, celui-ci a refusé avec beaucoup de hauteur de s'en charger, sous prétexte que, l'Impératrice-Reine ayant écrit une lettre à Sa Majesté Polonaise pour la prier de vouloir accéder au traité de Pétersbourg, il n'était que juste qu'on lui fit la réponse par écrit; que pour lui, il ne se contenterait jamais d'une communication faite là-dessus de bouche. Que le roi de Pologne, piqué au vif de ce refus inattendu, avait fait expédier un second courrier qui devait faire beaucoup de diligence pour rattraper le premier, avec un ordre positif au sieur Funcke de ne point passer outre et d'arrêter la signature; que le chevalier Williams a apostrophé là-dessus le ministre de Vienne avec sa vivacité ordinaire . . . On prétend que l'accession reste toujours accrochée par cet incident . . . C'est le sieur Calken qui doit avoir confirmé ces circonstances à un de ses amis intimes ici.“

Auszug aus der Ausfertigung.

Potsdam, 1. October 1752.

Der König befiehlt, „dass sowohl an Mylord Maréchal als an den Herrn von Klinggräffen zu Wien diejenige Anecdote umständlich communiciret werden soll, welche der von Hellen in der heut eingekommenen Depeche . . . gemeldet hat; jedennoch mit dem Beifügen, dass des Königs Majestät solches nicht vor gewisse Wahrheiten ausgaben, sondern es so communicirten, wie Sie es empfangen hätten, dass aber jedennoch die Sache von einer grossen Vraisemblance wäre.“

Eichel.



## 5613. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt, Berlin 1. October, einen von La Touche<sup>1</sup> eingereichten Entwurf zu einer vorläufigen Handelsconvention zwischen Preussen und Frankreich vor.

Potsdam, 3. October 1752.

Wenn sie Mir noch die Condition bewilligen und einen Articul inseriren werden, kraft dessen Meine Unterthanen aller derjenigen Avantage, Prarogativen und Freiheiten zu geniessen haben sollen, welche jetzo die Hansestädte und andere nördliche Nationes zu geniessen haben, und welche denen Holländern einmal bewilliget werden dürften, so dass Meine Unterthanen in den Zöllen und anderen Abgaben, auch sonst überall, [den] favorisirtesten nördlichen Nationen egal gehalten und tractiret werden, so will Ich Mich vorerst mit der Convention contentiren, wenn nämlich dergleichen Articul noch deutlich und verbindlich mit eingerücket wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 5614. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 3. October 1752.

Der Cabinetssecretär bemerkt bei Uebersendung der Königlichen Resolution [Nr. 5613] zur Erläuterung: „Des Königs Majestät haben gegen mich dabei erwähnt, wie Sie einzusehen glaubeten, dass, falls Dieselbe nicht auf dergleichen condescendireten, man in Frankreich suchen würde, die ganze bisherige Negociation deshalb échouiren zu machen oder gar fallen zu lassen; dahero Sie lieber etwas nehmen wollen, woraus Dero dahin handelnde Unterthanen einige Avantage ziehen können, nur würde es Deroselben eine der angelegentlichsten Sachen sein, wenn Ew. Excellenz es durch convenable Insinuations bei M. de La Touche dahin zu bringen vermöchten, dass der von Sr. Königl. Majestät verlangete, in Dero mündlichen Resolution enthaltene Articul der Convention mit inseriret würde; als dessen Dieselbe Sich zu wiederholten Malen gegen mich geäussert haben.“

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 5615. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

[Mémoire à remettre au ministère anglais par le secrétaire Michell.]

[Potsdam, 3 octobre 1752].<sup>2</sup>

C'est par ordre du Roi son maître que le soussigné secrétaire d'ambassade de Sa Majesté le roi de Prusse est obligé de rappeler à

<sup>1</sup> Vergl. S. 187. 191. — <sup>2</sup> Die Uebersendung an Michell erfolgte nach Vornahme der unter dem Text vermerkten Aenderungen am 7. October, die Uebergabe der Erklärung durch Michell am 23. November 1752.

Vos Excellences les pressantes sollicitations que lui et ses prédécesseurs ont faites à diverses reprises pour obtenir de votre équité et de votre justice les dédommagements que des négociants prussiens ont à demander, pour les indemniser des violences et des déprédations qu'ils ont souffertes de quelques armateurs anglais pendant la dernière guerre. Vos Excellences se souviendront qu'on a enlevé les vaisseaux à ces marchands, qu'on a ravi les effets des uns et détenu ceux des autres, et, quoiqu'on ait mis en évidence qu'aucun de ces marchands ne faisait la contrebande, les négociants prussiens n'ont pu obtenir jusqu'à présent aucune justice ni des tribunaux anglais qu'ils ont réclamés, ni du gouvernement, auquel ils ont porté leurs plaintes; *par une contradiction singulière, sans raisons, sans même des prétextes spécieux, on a condamné les propriétaires et adjugé la capture au profit des armateurs.*<sup>1</sup>

Les lois de l'équité doivent sans doute être égales pour toutes les nations; un Anglais doit s'attendre à trouver un asile à Berlin dans la justice des tribunaux contre la violence des citoyens, de même qu'un Prussien doit en trouver à Londres contre des procédés illégitimes. C'est sur ce principe que se fonde la bonne foi et le commerce mutuel des peuples, c'est sur ces principes que les négociants de l'Europe trafiquent chez leurs voisins et que la nation anglaise y fait un commerce si avantageux; tous les peuples regardent ces liens d'équité comme quelque chose de sacré et d'inviolable et ils les respectent chez eux pour en recevoir le bénéfice chez les autres, s'ils se trouvent dans la nécessité d'y recourir.

Sa Majesté a cru que, chez une nation pleine de sentiments aussi nobles et aussi généreux que l'anglaise, elle obtiendrait sans difficulté pour ses sujets la satisfaction qui leur était due, et Vos Excellences se ressouviendront qu'en cas de refus on ne leur a point dissimulé que Sa Majesté le roi de Prusse se verrait obligé, quoiqu'à regret, de saisir les capitaux hypothéqués aux Anglais sur le duché de Silésie, d'autant plus qu'elle ne pouvait autrement indemniser ses sujets.

Les intentions du Roi mon maître sont pures; il a voulu satisfaire avec bonne foi aux engagements qu'il a pris avec la nation anglaise et acquitter les dettes qui étaient à sa charge, mais il a voulu en même temps donner à ses sujets la protection qu'il leur doit. Pour ne rien précipiter dans une affaire de cette nature et pour donner au gouvernement anglais le temps de la réflexion, il a continué d'acquitter les dettes de la Silésie jusqu'au paiement du dernier terme, et lorsqu'il a vu que l'équité de ses demandes, le temps, les raisons et des importunités

<sup>1</sup> Statt der durch den Druck hervorgehobenen Stelle steht in dem am 7. October 1752 an Michell abgegangenen Texte der abzugebenden Erklärung: Et que par une contradiction singulière, lors même que ces tribunaux n'ont point trouvé de prétexte pour confisquer les vaisseaux et les effets, et que par conséquent ils ont connu eux-mêmes l'injustice de la prise, ils n'ont pas laissé, sans raison ni prétexte spécieux, de condamner les propriétaires aux frais de la capture au profit des armateurs.

réitérées, ne produisaient rien en faveur des négociants prussiens, le Roi s'est cru obligé de recourir au dernier moyen qui lui restait, qui était de défalquer de l'argent dû aux Anglais la somme que ses sujets demandoient en dédommagement.

La même loi qui nous oblige de nous acquitter avec bonne foi de nos dettes, nous autorise à exiger la même chose de nos débiteurs; quelle jurisprudence singulière réglerait tout en faveur de l'un et rien en faveur de l'autre? Dans cette affaire ici, il ne s'agit pas même de ce qui est dû par les Anglais aux Prussiens, mais de ce qui leur est retenu par force; s'il est juste d'acquitter ses dettes, il est encore davantage de réparer le dommage que l'on a causé par sa faute et de dessein prémédité. Après des raisons aussi fortes, après avoir en vain demandé des réparations de ceux qui seuls pouvaient les faire, peut-on prétendre, sous quelque couleur que ce soit, que le Roi abandonne ses sujets, et le pourrait-il, quand même il le voudrait? Il doit le dernier terme de paiement aux Anglais, il le retient, et, après avoir averti le gouvernement britannique dans toutes les occasions de ce qu'il ne pourra se dispenser de faire, il établit une commission pour juger avec impartialité et à la rigueur les prétentions des négociants prussiens; il met à la tête de cette commission un homme qu'il suffit de nommer pour sanctifier l'ouvrage: le Grand-Chancelier, trois ministres d'État<sup>1</sup> et plusieurs conseillers de justice ont examiné les prétentions des marchands et les ont évaluées à leur juste valeur.

Cette commission ayant terminé cette affaire, le soussigné a l'honneur de remettre ci-clos à Vos Excellences la copie des jugements rendus sur les différentes prétentions des sujets prussiens, sur celle de chaque négociant séparément, dont il résulte que de 239,840 écus que ces négociants leur croient être dus, la commission ne leur a adjugé que 156,486 écus<sup>2</sup> 20 gros de capital et 33,283 écus d'intérêt, à raison de 6 pour cent.

Quoique Sa Majesté a tout lieu d'être persuadée que ladite commission a procédé selon les formes de la justice la plus impartiale, elle a néanmoins chargé le soussigné de déclarer, par le présent mémoire, qu'elle est disposée de faire examiner de nouveau par la même commission les faits contestés, au cas que quelques officiers ou armateurs anglais — qui se croient lésés — jugeassent à propos d'y intervenir et de faire réformer le jugement, supposé que les moyens de l'adverse partie se trouvassent fondés. Le Roi fixe pour l'exhibition de ces moyens le terme de trois mois à compter du jour de cette déclaration.

Comme la liste des différentes captures attachée à ce mémoire contient les noms de ceux qui les ont faites. Sa Majesté s'en remet au bon plaisir du gouvernement britannique de quelle manière il trouvera

<sup>1</sup> Vergl. S. 175. 199. — <sup>2</sup> In der Vorlage verschrieben für 159,486, wie in dem an Michell abgesandten Texte corrigirt worden ist.

à propos d'informer les parties de l'arrêt prononcé, afin qu'ils se puissent pourvoir contre, comme de droit. Si cependant ce terme s'écoule, sans que personne ne se mette en devoir de se justifier, Sa Majesté s'en tiendra à l'arrêt de son conseil, et en conséquence elle fera défalquer la somme adjudgée à ses sujets — y compris les intérêts à 6 pour cent jusqu'au 10 de juillet de l'année courante — elle fera défalquer, dis-je, de l'argent dû aux Anglais 194,725 écus de Brandebourg, 4 gros et 5 deniers, pour indemniser les négociants prussiens. Sa Majesté déclare en même temps qu'elle est prête à faire remettre aux commissaires du prêt fait sur la Silésie le résidu de ce qu'elle doit encore à ce titre, tant pour le capital que pour les intérêts à 7 pour cent écoulés le 10 de juillet de la présente année, bien attendu que lesdits commissaires fournissent des quittances valables du capital et des intérêts.

Au cas que, contre toute attente, on refusât en Angleterre d'entrer dans un arrangement aussi équitable, je dois déclarer à Vos Excellences que le Roi fera remettre juridiquement cette somme à sa chambre de justice de Berlin, pour y rester en dépôt jusqu'au temps qu'il plaise aux intéressés de l'en retirer au moyen de leurs quittances, et, comme le cours des intérêts cesse naturellement après cette procédure, Sa Majesté proteste expressément de n'y plus être tenue dorénavant, et moyennant cette protestation authentique elle tient la dette hypothéquée sur la Silésie entièrement éteinte et ce duché pleinement déchargé, à cet égard, de toute obligation.

Nach dem eigenhändigen Concept, Umarbeitung des von dem Departement der auswärtigen Affairen vorgelegten Entwurfes. Der Cabinetssecretär schreibt am 3. October an den Grafen Podewils, dass des Königs Majestät vor gut befunden habe, „das eingesandte Projet zum Mémoire vor den p. Michell allerhöchst Selbst ganz zu refundiren.“

## 5616. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 octobre 1752.

Votre rapport du 22 de septembre dernier m'est bien entré. Les circonstances que je vous fais marquer par la dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères, vous donneront assez à connaître qu'il se pourrait fort bien que le roi d'Angleterre retournât à Londres, sans voir ses projets plus avancés qu'ils ne l'étaient du temps de son départ, et je vous recommande d'ailleurs que dès le retour de Sa Majesté Britannique en Angleterre vous fassiez usage, sans perte de temps, des instructions dont je vous ai muni sur l'acquittement entier des dettes de Silésie et l'affaire des déprédations anglaises, et qu'ainsi vous tâchiez de mettre fin à l'une et à l'autre affaire.

Federic.

Nach dem Concept.



5617. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 3 octobre 1752.

Votre dépêche du 22 du mois dernier m'a été bien rendue. Comme ce projet de convention de commerce duquel M. de Contest vous a fait mention, ne m'est point parvenu, il faut bien que je l'attende pour voir de quelle manière on s'expliquera.

Quant au secrétaire à envoyer au comte de Broglie,<sup>1</sup> je vois bien que, par les raisons que M. de Contest vous a alléguées, il ne sera pas convenable que vous le pressiez trop là-dessus. Il faudra néanmoins que vous lui fassiez sentir combien il serait nécessaire d'envoyer en Pologne quelqu'un du caractère qu'avait feu Castera, pour continuer du moins cette correspondance secrète que celui-ci avait entamée avec le hospodar de Valachie et pour entretenir une intelligence avec cet émissaire que la Porte Ottomane a envoyé,<sup>2</sup> sous le titre dudit Hospodar, accrédité au Grand-Maréchal de la Couronne, pour s'orienter sur les avis que la Porte avait eus d'un dessein de la cour de Vienne pour faire monter un jour le prince Charles de Lorraine au trône de Pologne; intelligence qui, sans que la cour de France s'avisera d'envoyer quelqu'un en Pologne, revêtu du caractère de feu Castera, tombera absolument, mais qui importe beaucoup d'être continuée, tant pour les intérêts de la bonne cause que pour les impressions que cela fera sur la cour de Vienne, quand elle s'apercevra que la Porte est informée de son plan en faveur du prince Charles de Lorraine et que celle-ci n'est pas d'humeur de laisser faire tranquillement les deux cours imperiales là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5618. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 3 octobre 1752.

J'ai bien reçu vos rapports du 20 et du 23 du mois passé. En conséquence de ce que vous me marquez des difficultés que la cour de Vienne fait à l'égard du nouveau plan d'accommodement avec l'Électeur palatin, attribué à celui de Mayence,<sup>2</sup> mais projeté à Hanovre, et de la manière revêche dont les ministres Ulfeld et Bartenstein s'expliquent là-dessus, il y a toute apparence que l'affaire de l'élection, plus embrouillée que jamais, traînera encore bien du temps, et que Sa Majesté Britannique sera obligée de retourner en Angleterre cette fois-ci, sans avoir pu donner un roi des Romains de sa création à l'Empire.

Les fréquentes conférences entre les ministres de Vienne et le comte Keyserlingk, qui vont être suivies de départs de courriers, et ce que

<sup>1</sup> Vergl. S. 222. — <sup>2</sup> Vergl. S. 211 Anm. 2.

vous me mandez sur ce que les nouvelles de Constantinople n'arrivent pas régulièrement, me font douter que les affaires de Turquie ne vont point au gré des deux cours. Comme ma grande curiosité est d'en être instruit et de savoir à quoi cette fermentation à Constantinople aboutira à la fin, je vous saurai bien du gré de l'attention que vous aurez pour m'en informer exactement.

Quant à ce que le duc de Taroucca vous a insinué par rapport au vingtième pour la vente de Turnhout que le conseil de Bruxelles pourrait bien demander, vous continuerez à soutenir fort et ferme que cet impôt n'était nullement applicable ici, où le marché se faisait de prince en prince.

Federic.

Nach dem Concept.

5619. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 6. October, ein an den König gerichtetes Schreiben des Churfürsten von der Pfalz, d. d. Schwetzingen 23. September, laut dessen die Churfürsten von der Pfalz und von Köln zur Annahme des in Hannover formulirten Ausgleichsplanes<sup>1</sup> geneigt sind, vorbehaltlich gewisser Vortheile für Baiern und einer Entschädigung der durch den letzten Krieg betroffenen pfälzischen Unterthanen.

Potsdam, 7. October 1752.

Es ist zwar ganz gut, aber auch zu consideriren, dass, weil nach des von Klinggräffen Bericht<sup>2</sup> der wienersche Hof sich zu nichts weiter als zum Punkt des Privilegii de non appellando verstehen will, also aus der ganzen Sache nichts werden wird.<sup>3</sup>

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinettssecretärs.

5620. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 octobre 1752.

Le rapport que vous m'avez fait du 26 du mois dernier, m'a été bien rendu. Je conviens parfaitement des justes raisons que vous alléguiez pourquoi il serait fort désirable que le ministre de France, Havrincourt, écartât mieux qu'il n'a fait jusqu'à présent les soupçons bien ou mal fondés de son trop grand penchant pour soutenir la cause du Sénat de Suède contre le Roi, et qu'il s'observât d'une façon comme vous dites à ne paraître plus porté d'un côté que de l'autre. Je ne suis pas moi-même sans appréhension des mauvaises suites qui en sauront résulter, mais la grande question est toujours comment s'y prendre et quels moyens on saurait aviser pour redresser cet inconvenient, après toutes les remontrances que j'ai faites jusqu'ici sans succès de part et

<sup>1</sup> Vom 29. August. Vergl. S. 211 Anm. 2. — <sup>2</sup> Vergl. Nr. 5618. — <sup>3</sup> Das Schreiben des Churfürsten von der Pfalz wurde unter dem 10. October durch ein deutsches Kanzleischreiben beantwortet.

d'autre. Vous savez de quelle manière je me suis expliqué envers la Reine, ma sœur, sur ce sujet; j'ai fait encore des insinuations là-dessus au comte de Lieven<sup>1</sup> avant qu'il soit parti d'ici; j'ai fait mes tentatives auprès de la cour de France, ainsi qu'il n'y a point de ma faute si les choses prennent un aussi mauvais train qu'elles le font actuellement.

Nach dem Concept.

Federic.

5621. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A GRODNO.

Potsdam, 7 octobre 1752.

La dépêche que vous m'avez faite du 26 du mois dernier, m'a été bien rendue. Quant aux moyens pour rompre la Diète, il faut bien que je les abandonne simplement à votre dextérité et à votre adresse, vu que vous êtes sur les lieux pour en juger vous seul et pour agir selon les occurrences et par des ressorts que vous estimerez les plus propres pour parvenir à votre but, quoiqu'en attendant je sois de l'opinion qu'il conviendra de rompre cette Diète le plus tôt qu'il sera possible, pour n'avoir à craindre les incidents; ce qu'il faut pourtant que je laisse uniquement à vos soins, à votre prudence et à votre discrétion.

Pour ce qui regarde le ministre de France, je suis toujours du sentiment que, du caractère que je lui ai reconnu, vous disposerez de lui selon votre gré, pourvu que vous flattiez adroitement son ambition: en faisant semblant de vous laisser conduire par ses avis, vous le mènerez où vous voudrez, ce que je considère comme le seul moyen de faire un bon parti de lui.<sup>2</sup>

Au surplus, ne négligez pas les avis touchant les sommes dont le chevalier Williams doit être muni pour faire subsister la Diète et pour induire la République à l'accession du traité de Pétersbourg. Quoique je n'ignore point l'esprit économe du ministère britannique, qui ne voudra jeter des sommes fortes auprès les Polonais, néanmoins il se pourrait qu'on voudrait hasarder quelque chose, pour se faire honneur du succès auprès du Parlement qu'on va assembler en Angleterre, et pour préparer d'ailleurs les moyens à faire réussir le grand plan en faveur du prince Charles de Lorraine, ainsi que vous ferez toujours bien d'observer et d'éclairer les allures du sieur Williams, pour ne point être sa dupe.

Du reste, je viens de réitérer mes ordres à la caisse de légation, pour qu'elle doive s'arranger en sorte qu'elle vous remette incessamment les 50 ducats que vous êtes [obligé] de payer pour loyer de la maison que vous occupez à Grodno.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Anfang Juli 1752. Vergl. S. 130. 134. Lieven überbrachte den schwarzen Adlerorden des verstorbenen Königs von Schweden. — <sup>2</sup> Vergl. S. 210. 215.

5622. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 octobre 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 30 du mois dernier. J'ai tout lieu d'être satisfait de la conduite sage et ménagée que vous avez observée dans ce qui regarde le baron de Bernstorff; mais indépendamment de tout cela, je suis d'avis que vous vous observiez bien dans toutes les démarches que vous faites à ce sujet, pour ne pas trop vous commettre, car pour vous dire ce que je pense là-dessus, je ne suis pas sans appréhension que, vu le peu de fermeté que les comtes de Moltke et de Dehn font paraître dans cette affaire, il n'y ait à craindre qu'elle ne reste sans succès. Ce que je laisse cependant à votre considération, ne sachant pas en juger aussi bien [que] vous, qui êtes sur les lieux.

Federic.

Nach dem Concept.

5623. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 9 octobre 1752.

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Potsdam 8. October: „Par une lettre datée du 6 du courant qui m'est parvenue hier au soir du Duc régnant, mon frère, il me marque l'extrait suivant: »J'ai reçu avec la plus vive reconnaissance les éclaircissements et surtout la déclaration que Sa Majesté a daigné de donner à vous au sujet de l'affaire de Bentinck, <sup>1</sup> étant persuadé que le roi de Danemark et ses ministres, hors Bernstorff, seront charmés de sortir des embrouillements que ledit Bernstorff a causés. Je tâcherai de faire usage des intentions du Roi votre maître, dignes de Sa Majesté. Cependant, je ne ferai aucun pas par lequel Sa Majesté peut être compromise de la moindre façon.«<sup>2</sup>

Monsieur mon Cousin. Je suis tout-à-fait sensible à l'attention que vous avez bien voulu avoir pour m'informer par votre lettre du 8 de la façon dont le Duc régnant, M. votre frère, pense sur ce que je lui ai fait communiquer par rapport à l'affaire de Bentinck. Il ne peut que m'être très agréable d'apprendre la manière prudente dont il en veut bien faire son usage, sans que j'en sois aucunement compromis. Votre Altesse connaît au surplus, les sentiments avec lesquels je suis de Votre Altesse etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5624. AU ROI DE FRANCE A FONTAINEBLEAU.<sup>2</sup>

Potsdam, 9 octobre 1752.

Monsieur mon Frère. Il se présente si souvent des occasions de remercier Votre Majesté des attentions qu'Elle a pour moi, que je crains à la fin de L'importuner par mes remerciements; je ne saurais cependant

<sup>1</sup> Vergl. S. 220. — <sup>2</sup> Vergl. S. 219. 220.



passer sous silence combien je reconnais la manière obligeante dont Elle a bien voulu Se prêter à la convention de commerce qui Lui a été proposée de ma part. M. de La Touche m'en a communiqué le projet,<sup>1</sup> qui, à quelques légères explications près, est tel que je pouvais le désirer.

Votre Majesté, non contente d'assister Ses alliés pendant la guerre, a maintenu la tranquillité du Nord par Sa fermeté et protégé l'Électeur palatin par l'influence extrême que Ses volontés ont dans les affaires de l'Europe. A présent que le roi d'Angleterre croit avoir aplani les difficultés qu'il trouvait dans l'élection d'un roi des Romains de la part des Électeurs opposants, il trouve dans la roideur de la cour de Vienne un obstacle insurmontable. Il est vraisemblable que cette désunion produira entre ces Princes une mésintelligence plus ou moins forte, qui suspendra ou ralentira pour un temps les projets ambitieux qu'ils méditent.

La cour de Vienne continue cependant en Pologne de cheminer par des voies sourdes, afin de former et d'encourager un parti par lequel elle se flatte de placer le prince Charles de Lorraine sur le trône de Pologne. Il m'est revenu d'un bon lieu que par un article secret du traité de Pétersbourg l'impératrice de Russie avait promis à celle des Romains de lui fournir 30,000 hommes de secours pour soutenir ce projet. S'il arrivait que le roi de Pologne vint à mourir mal à propos pour nous et pour les Polonais, il est sûr que l'Impératrice-Reine mettrait sans peine la couronne de ce royaume électif sur la tête de son beau-frère.

Je m'explique avec Votre Majesté avec toute la franchise et la confiance que je dois à un aussi bon allié. Voici mon raisonnement. Depuis l'élection d'Auguste I<sup>er</sup>, c'est à main armée que les candidats de la couronne de Pologne ont pris possession de ce trône. Cet usage favorable aux usurpateurs se soutiendra sans doute; on fera élire le prince Charles par le parti des Czartoryski et on le soutiendra à main armée, fortifié du secours des Russes. La cour de Vienne pense que, si je m'oppose à cette élection, je m'attirerai sur les bras des forces supérieures, que je ne saurais résister à l'Autriche et à la Russie ensemble, et que, si je vois tranquillement domptée la Pologne, on m'enchaînera sans éprouver de résistance, de sorte que, quelque parti que je prenne, soit celui de la guerre ou celui de la paix, ils me seront tous les deux également funestes. Mais cette même cour de Vienne qui sent qu'elle pourrait disposer de la Pologne sans que je lui paraisse un voisin à redouter, cette même cour, dis-je, craint la puissance de la Porte et elle prévoit qu'elle ne peut faire tête en même temps aux Turcs et aux Prussiens.

Tant qu'on a cru à Vienne de pouvoir disposer du Grand-Visir et du Kislar-Aga, cette sécurité a fait qu'on s'est livré sans bornes aux plus vastes projets; la sédition de Constantinople,<sup>2</sup> surtout les morts

<sup>1</sup> Vergl. S. 225. — <sup>2</sup> Vergl. S. 196.

tragiques de ces ministres sur lesquels on comptait, ont fait des impressions à la vérité momentanées, mais extrêmes. A présent qu'on se flatte que par de nouvelles corruptions on se fera de nouveaux amis, on a repris les choses où on les avait laissées.

Ces différentes notions, qui me sont revenues par de bons canaux, m'ont fait venir une idée que je sou mets aux lumières de Votre Majesté comme à celles d'un Prince éclairé, sage, judicieux, et d'un allié fidèle.

Je crois qu'il est de la prudence de prévenir ses ennemis et de déranger leurs projets qui nous sont nuisibles, surtout quand cela peut se faire sans nous commettre nous-mêmes. Il me semble que, pour se bien conduire, il faut vouloir tout ce que nos ennemis ne veulent pas. Ils craignent la guerre du Turc, c'est donc à nous de la provoquer. L'esprit de mutinerie et de révolte qui se manifeste chez les Turcs, est une conjoncture qui semble se présenter pour que nous en profitions. Les Janissaires souhaitent la guerre: on peut les encourager à la demander ou faire envisager au Grand-Seigneur qu'il trouvera plus de sûreté pour sa personne en occupant les séditieux à la guerre qu'en les tenant oisifs à Constantinople, libre à lui de tourner ses armes contre lesquels de ses voisins qu'il voudra.

On m'objectera sans doute qu'il n'y a point de nécessité de faire rompre à présent les Turcs avec les Autrichiens ou les Russes et qu'il vaut mieux garder ces barbares en réserve, pour les lâcher lorsqu'il en sera temps. Je réponds qu'il faut profiter de l'occasion qui se présente, parcequ'il paraît probable qu'on déterminera à présent sans peine le Grand-Seigneur à la guerre, que les Russes ni les Autrichiens n'ont eu le temps de faire des corruptions à Constantinople, et que, si on néglige le moment présent, il est très incertain qu'on persuadera, lorsqu'on le voudra, au Grand-Seigneur de déclarer la guerre quand on la trouvera nécessaire. Qu'il attaque d'ailleurs la Russie ou l'Autriche, cela est indifférent; ils sont obligés de se secourir, moyennant leurs traités, et la guerre leur deviendra dans peu commune. De plus, la guerre du Turc une fois déclarée renverse entièrement le système des finances de l'Impératrice-Reine et détruit son armée: deux objets importants sans doute. Cette guerre détruit ses finances, parcequ'elle est trop onéreuse et que pour la soutenir il faudra contracter de nouvelles dettes, ce qui jettera les affaires de l'Impératrice-Reine dans une confusion dont, malgré son grand esprit d'ordre et d'économie, elle ne pourra jamais les tirer. Cette guerre ruinera ses troupes, à cause que l'air de Hongrie est très malsain et que le soldat allemand y périt, sans compter ce que la guerre même enlève. La Russie ne se trouvera pas dans un moindre embarras. Cet empire manque d'argent par la mauvaise administration et les dépenses excessives de la cour; je sais même qu'il arrive souvent que l'Impératrice doit à son boucher et à son boulanger. Quoiqu'on fasse en Russie la guerre à meilleur marché que tout autre part, une dépense extraordinaire de cette nature épuiserait totalement les ressources de ce

royaume et tournerait, selon toutes les apparences, à sa confusion, à cause qu'il n'y a point d'homme dans ce pays-là pour conduire une armée; on peut regarder ces troupes comme un corps robuste sans tête.

L'Angleterre soutiendrait-elle ses alliés, après s'être épuisée pendant la dernière guerre en prodiguant des secours abondants à l'Autriche et des subsides à la Russie? et le pourrait-elle, quand même elle le voudrait? Les impôts que paie cette nation, sont si exorbitants que le gouvernement n'oserait en mettre de plus forts. Le fonds d'amortissement qui s'est formé de la réduction des intérêts, procurerait des ressources pour une année; mais en combinant les finances de l'Angleterre avec sa situation politique qui lui présente une minorité prochaine,<sup>1</sup> il n'est ni vraisemblable ni à supposer que l'Angleterre pût soutenir à présent ses alliés.

Il s'en suit donc que, si les Turcs font l'année qui vient la guerre aux deux Impératrices leurs projets ambitieux s'en iront en fumée et que l'exécution de leurs traités — qui produisent souvent des més-intelligences, occasionnant des reproches de part et d'autre — sera le tombeau de leur amitié.

On m'objectera sans doute que les choses peuvent tourner autrement que je le pense, et que cette guerre pourra finir heureusement pour la reine de Hongrie. Je le veux bien; mais voyons les conquêtes qu'elle fera, et je demande si le stérile royaume de Serbie et la forteresse rasée de Belgrade méritent d'être achetés au prix de l'épuisement des finances de la Reine et de la ruine de son armée? Et il est sûr que, du jour où même elle fera une paix glorieuse pour ses armes, on pourra compter que de dix ans elle ne se trouvera en état de rien entreprendre. Dès ce jour Votre Majesté et Ses alliés pourront compter sur une paix stable, et la Pologne sur le maintien de sa liberté, sur une paix d'autant plus sûre que les puissances qui seules pourraient la rompre, n'oseront pas y penser.

Dans le moment présent la paix dont jouit l'Europe ne tient qu'à un fil d'araignée: une démarche imprudente du roi de Suède, la mort du roi de Pologne, enfin un événement qu'on ne prévoit pas à présent, peut allumer en moins de rien le flambeau de la guerre. Nous autres qui désirons de maintenir la paix, nous y contribuons, mais nous ne sommes pas sûrs d'y réussir toujours, au lieu que, par l'expédient que je propose, la paix ne dépendrait que de nous, et c'est assurément la seule façon de l'avoir bonne et durable. Toutes ces considérations me font envisager la guerre des Turcs comme ce qui pourrait arriver de plus avantageux à la France et à la Prusse; cette guerre entraîne entièrement la balance de l'Europe du côté de Votre Majesté et de Ses alliés et La rend maîtresse d'affermir cette paix que Ses victoires et Sa générosité ont cimentées, ou d'imposer des lois à ceux qui seront à jamais les ennemis de la maison de Bourbon et de ses alliés.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 327. 333. 345. 347. 353. 373.

Je demande pardon à Votre Majesté de l'énorme longueur de ma lettre. J'ai trouvé le sujet si important et la nécessité de le déduire si indispensable que j'ai répandu mon cœur sans nulle contrainte et en ai confié toutes les pensées à Votre Majesté. Nos intérêts sont les mêmes, nos intentions le sont aussi: nous voulons la paix, et je crois que ce que je propose est le moyen le plus sûr de l'entretenir.

Je suis avec les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frere, de Votre Majesté le bon frere

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Eigenhändig

5625. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 10 octobre 1752.

Par ma dépêche antérieure je vous ai déjà prévenu que je vous adresserai à la première occasion une lettre pour le roi de France dont je souhaiterais bien que vous sachiez la lui présenter vous-même dans quelque audience particulière et secrète que vous vous préparerez. La voici que je vous envoie par un exprès, afin que vous en agissiez en conséquence de mes ordres, bien entendu qu'il soit de l'usage que, sans choquer le ministère, des personnes de votre caractère en présentent au Roi, car dans ceci il faut bien que vous vous régliez à ce qui est conforme à la coutume, bien que je désirerais toujours que ce fût par vos mains que cette lettre parvint au Roi immédiatement. Afin que vous sachiez juger aussi vous-même de l'importance de la lettre, je vous en fais communiquer ci-jointe la copie, tant pour vous mettre à même d'entretenir le Roi de ce qui en fait le sujet, que de pouvoir en parler après à M. de Saint-Contest. Et comme les affaires que j'y touche me paraissent de si grande conséquence que je voudrais bien qu'il en fût traité par écrit, vous en ferez un précis vous-même en forme de memoire, que vous communiquerez à M. de Contest, dès que la lettre sera parvenue au Roi, pour en avoir une réponse pareillement par écrit. Vous observerez qu'en lui rendant ce précis, vous l'accompagnerez de tout ce que vous saurez imaginer de plus poli en compliments de remerciement de ma part sur les bonnes intentions qu'il avait marquées, depuis qu'il était au ministère, pour entretenir l'étroite intelligence ou j'avais la satisfaction de vivre avec la France, et des marques signalées qu'il m'en avait données en toutes les occasions. Au surplus, vous garderez l'exprès porteur de celle-ci pour autant de temps auprès de vous qu'il faut pour me faire parvenir sûrement par son moyen la réponse que vous aurez sur ce sujet important.

J'accuse, au reste, la dépêche que vous m'avez faite du 29 du mois dernier.

Federic.

Nach dem Concept.



5626. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A GRODNO.

Potsdam, 10 octobre 1752.

Votre dépêche du 30 du mois dernier m'a été heureusement rendue. Je n'ai nulle doute que le parti autrichien et anglais ne dût dresser toutes leurs batteries, pour faire consister la Diète, afin de parvenir au grand but où ils visent. Je me persuade néanmoins que par votre sagacité et adresse vous obtiendrez que toutes leurs mesures prises échoueront et que, malgré tous leurs efforts, la Diète sera rompue et leurs espérances rendues vaines par là. La seule différence qu'il y aura alors, sera qu'ils remarqueront peut-être que c'est par vos moyens que la Diète n'est point parvenue à sa consistance et que cet évènement est dérivé de votre part, de sorte que vous ne saurez cacher aussi bien votre jeu que s'ils avaient eu moins d'empressement pour pousser leur pointe. Au surplus, vous tâcherez de faire tout l'usage possible des remuements qu'il y a eu à Constantinople et de la jalousie que la Porte Ottomane fait remarquer pour ne point laisser opprimer la constitution présente de la république de Pologne, ni de faire monter à son trône quelque prince de la maison d'Autriche, afin de fortifier et d'encourager par là vos amis et les partisans de la liberté de la Pologne.

Au surplus, vous ne devez point être embarrassé de trouver des amis qui s'opposent au projet relativement aux villes en Pologne qui serviraient d'entrepôts aux Polonais pour acheter ce qui voudra passer en Silesie; outre que ce projet serait d'une exécution fort difficile, pour ne pas dire impossible, dans un pays tel que la Pologne, je suis bien persuadé que vous trouverez assez de gens qui s'y opposeront, supposé qu'on le mettrait sur le tapis, ne fût-ce que pour ne point gêner le commerce d'une nation libre et qui ne se fait point prescrire des lois sur une chose qui ne paraît pas de sa convenance.

Au reste, je vous sais tout le gré possible de ce que vous avez desabusé le ministre de France des insinuations captieuses que le comte de Brühl a pensé vouloir lui inspirer sur différents sujets; aussi continuerez-vous de lui faire connaître ce premier ministre tel qu'il est, pour ne pas s'en laisser imposer, ni parvenir [à être] sa dupe.

Nach dem Concept.

Federic.

5627. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 octobre 1752.

J'ai été bien fâché d'apprendre des nouvelles aussi fâcheuses que le sont celles que vous me marquez par votre rapport du 29 de septembre dernier, et de voir que la mésintelligence entre la cour et le Sénat va toujours en augmentant, de sorte qu'il est à craindre que

les affaires n'en viennent, à la fin, à quelque éclat bien des agréableaux deux partis; mais ce qu'il y a de plus fâcheux pour moi, c'est que je ne saurais aviser aucun moyen pour y remédier.

Federic.

Nach dem Concept.

---

5628. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 octobre 1752.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 30 du mois passé, au sujet duquel je remarque seulement que, si tant y a que la cour de Vienne continue de se montrer aussi roide qu'elle fait jusqu'à présent contre tout ce que le roi d'Angletere lui propose pour faire réussir son plan, il ne saura manquer qu'il n'y arrive de l'aigreur et qu'ils ne se brouillent ensemble à un certain point.

Federic.

Nach dem Concept.

---

5629. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 14 octobre 1752.

Je ne puis qu'accuser votre rapport du 2 de ce mois, pour le peu de nouvelles intéressantes qu'il m'a apportées. Comme les dépêches que je vous ai envoyées par un courrier qui est parti d'ici il y a cinq jours,<sup>1</sup> renferment tout ce que j'ai eu à vous marquer d'intéressant, je m'y réfère et ne vous fais cette lettre que pour vous informer des nouvelles qui me sont arrivées, après le départ du courrier, de Vienne d'un très bon canal relativement aux affaires de Turquie.

Elles m'apprennent qu'à la vérité les dernières lettres de Constantinople du 2 de septembre avaient apporté que tout y était tranquillisé, mais qu'il s'en fallait beaucoup que la cour de Vienne fût sortie pour cela de ses inquiétudes, vu que son ministre à la Porte, le sieur Penckler, avait marqué par la même poste qu'il y avait à la vérité une grande apparence pour la conservation de la tranquillité au dehors, mais qu'il doutait que cela se soutînt; qu'on s'était bien trompé sur le caractère du nouveau Grand-Visir,<sup>2</sup> qui jouait même le Sultan, au point qu'il le flattait être porté pour Osman, fils naturel du Sultan, prince faible que les deux cours impériales auraient fort souhaité de voir parvenir à la succession du Sultan régnant; mais que ce Visir artificieux et entreprenant se conduisait adroitement; que bien qu'il paraissait au dehors de ménager le Sultan et le prince Osman, cependant il y avait à compter sûrement que dans le fond il était attaché à Soliman,<sup>3</sup> et qu'on ne devait du tout se tranquilliser sur lui, mais qu'on devait s'attendre à une grande révolution. Que ce Visir

<sup>1</sup> Vergl. S. 236. — <sup>2</sup> Said. Vergl. S. 196. — <sup>3</sup> Vergl. S. 196. 206.

parlait d'assembler un grand Divan où soixante bachas seraient assemblés, et que lui, Penckler, n'était pas sans crainte que ce ne fût alors une époque fatale.

Voilà de quelle façon le baron de Bartenstein s'est expliqué à un de ses amis intimes, en ajoutant que sa cour n'en serait pas si fort inquiète, si l'on n'avait trouvé les grands trésors du Kislar-Aga, ce qui pourrait aisément mener à des suites fâcheuses, les affaires étant entre les mains d'un homme aussi dangereux et double que le Visir, dont on avait eu tout une autre idée.

L'on m'ajoute, au reste, que l'ambassadeur de Venise voyait le comte d'Ulfeld beaucoup plus qu'il n'avait jamais fait et même assez longtemps hors les jours ordinaires d'audience, et que le ministre de Russie, comte Keyserlingk, était régulièrement en conférence avec le susdit ministre.

Quoique je ne vous marque tout ceci que pour votre direction seule, mon intention est cependant que vous devez informer M. de Contest de tout ce détail.

Je viens de recevoir par le sieur d'Allichamp les deux livres qu'il m'a remis, avec le discours sur les dettes anglaises, que j'ai trouvé surtout bien intéressant et instructif pour moi et dont je vous [sais] un gré particulier de la communication que vous m'en avez faite.

Nach dem Concept.

Federic.

---

#### 5630. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 octobre 1752.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'est heureusement parvenue, que j'ai trouvée intéressante en tout ce que vous m'y avez appris. Ma curiosité est de savoir si le changement que l'Impératrice-Reine a dessein de faire dans son conseil, parviendra à sa consistance, et si le vieux routier Bartenstein ne trouvera moyens pour le contrecarrer, afin de ne pas partager avec un homme aussi entier que le comte de Kaunitz le maniement des affaires publiques qu'il a su s'approprier seul par l'indolence du comte Ulfeld. Pour moi, j'ai lieu de croire que je ne perdrai ni ne gagnerai au change.

Je me suis douté que les nouvelles de Constantinople ne resteront telles que la cour de Vienne en a voulu en imposer au public, et vous sais un gré infini des soins et de l'application que vous avez eus pour vous en bien orienter. Je desire avec empressement que vous continuiez à faire de votre mieux pour en être bien instruit, afin de m'en donner des informations exactes et aussi justes qu'il y a moyen de les avoir. En attendant, je ne crois pas me tromper, lorsque j'attribue tout ce qu'on a dit de doucereux au sieur de Dewitz, quand après son

retour de Neisse il a eu ses premières audiences, à l'impression qu'ont faite encore les nouvelles peu satisfaisantes de la Turquie à ceux qui lui ont parlé.

Je ne manquerai pas d'instruire mon commissaire à Turnhout de se conduire en conséquence des avis que vous m'avez prêtés relativement à l'affaire du vingtième. Quant au baron de Lilien, vous savez et je vous l'ai fait dire déjà à Neisse qu'on n'attendrait à Berlin que l'arrivée de celui qu'il y enverrait pour proposer son plan;<sup>1</sup> que mes ordres étaient donnés pour l'entendre et pour se concerter à la suite avec lui, selon que ce qu'il nous proposera, sera trouvé admissible ou non. L'affaire de la voix du prince de Thurn et Taxis<sup>2</sup> est entre les mains de mon ministère, dont j'attends les sentiments pour me décider. Pour ce qui regarde vos intérêts personnels, vous n'avez qu'à prendre patience, puisque je songe pour faire en sorte que vos griefs soient redressés.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5631. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A GRODNO.

Potsdam, 14 octobre 1752.

Le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, m'est heureusement arrivé. Il faut bien que je me remette simplement sur les moyens les plus convenables et les plus efficaces que vous choisirez pour rompre la Diète présente, qui me seront tout indifférents, pourvu seulement que la Diète ne subsiste et soit rompue, en quoi je me fie absolument sur votre savoir-faire et que vous vous servirez des expédients qu'il faut pour réussir à souhait et pour ne point être la dupe des gens qui par un système tout opposé au mien et à la bonne cause voudraient effectuer le contraire. Enfin, dans un pays tout neuf encore pour vous, il faut bien que vous redoubiez de soins et d'attention pour ne pas manquer votre coup.

Ce que vous avez répondu en conséquence de votre susdit rapport au comte de Brühl relativement aux affaires de la *Steuer* de Saxe, a été parfaitement conforme à ma façon de penser là-dessus, aussi vous y applaudis-je parfaitement et vous ordonne qu'au cas que le comte de Brühl revienne encore de vous parler sur une médiation de la France, sur ce sujet, vous lui disiez qu'il n'y avait nulle question de médiation dans des affaires qui étaient claires et constatées, et, comme l'article de la paix de Dresde était clair et nullement équivoque à ce sujet, je m'y tiendrais et ne m'en départirais en aucune façon.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 518. — <sup>2</sup> Es handelt sich um die Einführung des 1747 ge-  
fürsteten Hauses Thurn und Taxis in das reichsfürstliche Collegium. Vergl. Bd.  
VIII, 518. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. VIII, 309. 342. 373—375.



P. S.

Venant de recevoir encore votre dépêche du 5 courant, je veux vous dire encore que, si le chevalier [Williams]<sup>1</sup> vient d'être accrédité comme ambassadeur auprès de la République, il n'est pas à douter que cela ne vise qu'à préparer de plus en plus les affaires pour réaliser le projet fait entre les deux cours impériales en faveur du prince Charles de Lorraine, auquel but j'attribue encore les mouvements extraordinaires qu'il se donne auprès de la Diète. Expliquez tout ceci bien à M. de Broglie et servez-vous-en pour lui faire comprendre qu'en voulant ménager la cour de Saxe jusqu'à ne vouloir contribuer de sa part à rompre bientôt la Diète, il travaillera même contre les intérêts de la maison royale de France. Au surplus, l'anecdote que vous trouverez, dans le rescrit ordinaire d'aujourd'hui du département touchant les vues secrètes personnelles du comte de Broglie,<sup>2</sup> fait que je suis d'avis que vous marchiez un peu à pas mesurés avec lui et que vous ne lui confiez pas tout-à-fait votre dernier secret. Aussi quand vous verrez qu'il ne voudra pas marcher droit, il faut que vous vous chargiez seul à faire rompre la Diète, en quoi je crois que le palatin de Belcz et son parti vous pourront bien servir.

Nach dem Concept.

## 5632. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 13. October: „Le chevalier de La Touche m'a dit que le comte de Broglie lui marquait que le comte de Brühl, lui ayant parlé des affaires de la *Steuer* . . . avait ajouté que, selon les lettres de M. de Bülow, lui, chevalier de La Touche, devait avoir eu une audience de Votre Majesté pour Lui faire des représentations sur cette même affaire, mais qu'il en était sorti fort mécontent de la réponse que Votre Majesté lui avait donnée, et qu'il avait sur le champ dépêché un courrier extraordinaire pour en informer sa cour. Le chevalier de La Touche m'a témoigné être d'autant plus surpris de tout ce que

Potsdam, 16. October 1752.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, bei Zurücksendung der Einlage an des Etats- und Cabinetsminister Herrn Grafen von Podewils Excellenz von Höchstderoselben wegen zu vermelden, wie Sr. Königl. Majestät es sehr lieb sei, dass M. de La Touche die grosse Duplicité des Ministre von Bülow und seines Hofes kennen lernet und über die ihm von nurgedachtem Ministre gespielete em-

<sup>1</sup> Ergänzt aus Maltzahn's Bericht vom 5. October. — <sup>2</sup> Die auf den Grafen Broglie bezügliche Stelle des Ministerialerlasses vom 14. October lautet: „Je ne conçois pas sur quoi l'ambassadeur de France peut fonder la grande sécurité qu'il manifeste . . . et la prévention d'être toujours à même de rompre cette assemblée, dès qu'il le jugera nécessaire. Après tout, sa façon de penser me surprend beaucoup moins, depuis que j'ai appris de fort bon lieu que le plan de ce ministre est de faire fortune par la faveur de la Dauphine, ce qui le met dans la nécessité d'avoir des complaisances et des ménagements pour la cour de Dresde et de sacrifier les intérêts de la Pologne à ceux de la Saxe.“

M. de Bülow avait jugé à propos de lui prêter dans cette occasion, que, bien loin de lui marquer le moindre mécontentement, il lui avait simplement dit qu'il s'était acquitté de sa commission, mais que Votre Majesté, comme il l'avait bien prévu, n'était nullement intentionnée de Se départir de la résolution qu'Elle avait prise. . . . Qu'en un mot tout le rapport de M. de Bülow était faux et controuvé depuis un bout à l'autre . . . Il a fini par me dire qu'il n'avait pas eu besoin d'un trait pareil pour se défier de M. de Bülow, mais que c'était une nouvelle leçon pour lui."

pfindliche Tour sensible ware. Dero Intention sei, dass Ew. Excellenz Dero guten Gebrauch davon machen und noch mehr Oel in das Feuer giessen möchten, mit der Insinuation, dass M. de La Touche und dessen Hof daraus sehen könnten, wie nöthig es sei, dass letzterer mit Sr. Königl. Majestät auf einen beständigen Fuss uni bliebe und den von andern artificieusen Höfen de part et d'autre geschehenden Insinuationen keinen Glauben beilegeten, sondern sich gegen einander darüber explicireten.

Sonsten möchten Ew. Excellenz erwähntem M. de La Touche noch sagen, wie Se. Königl. Majestät der ihm von dem von Bülow geschehenen Imputation, davon letzthin noch der von Maltzahn aus Polen geschrieben, niemalsen einigen Glauben geben und der Falschheit solcher Imputation um so mehr versichert gewesen wären, als Sie gewusst, dass M. de La Touche um solche Zeit nicht einmal einen Courier weggeschicket hätte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

### 5633. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIRES.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 15. October, ein an den ersteren gerichtetes Schreiben des pfälzischen Ministers von Wachtendonck, Schwetzingen 7. October, laut dessen Frankreich seine Zustimmung zu dem mainzischen Ausgleichsplane zwischen den Höfen von Wien und Mannheim ertheilt habe, unter dem Vorbehalt, dass der wiener Hof sich mit den andern Allirten Frankreichs, Preussen und Churköln, verständige. Aus Wien sei nach der Versicherung des Herzogs von Newcastle die Annahme des Vorschlages zu erwarten, eine officielle Aeusserung des wiener Hofes sei bisher unterblieben, weil es dem pfälzischen Hofe obliege, sich zuerst zu erklären.

Potsdam, 16. October 1752.

Se. Königl. Majestät haben auf einliegenden Bericht zur mündlichen allernädigsten Resolution ertheilet: Wie Sie eigentlich nicht begriffen noch wüssten, woran Sie in dieser Sache wären, der von Klinggräffen zu Wien continuirete einmal über das andere zu versichern, dass der wienersche Hof von keinen ihm onereusen Conditionen bei diesem Accommodement etwas wissen wollte und dass der Baron Beckers davon informiret sei; hergegen dem einliegenden Berichte nach schiene es, als ob der wienersche Hof in alles con-

descendiret hätte. Höchstdieselbe wären nur bange, dass sich der gute Churfürst von der Pfalz betrüge.

Inzwischen sei es nöthig, sowohl Mylord Maréchal als dem von Klinggraffen von allem behörige Communication zu thun. Eichel.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5634. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 17 octobre 1752.

J'ai bien reçu vos rapports du 7 et du 10 de ce mois. Je laisse à votre dextérité d'approfondir pour m'en informer précisément quels sauraient être les vrais motifs de la résolution que la cour de Danemark doit avoir prise de tenir prêt un corps de ses troupes et de les faire toutes camper l'année qui vient, car je ne saurais pas m'imaginer qu'elle voudrait méditer quelque entreprise contre le Holstein ni d'y user de violence, parceque ce serait choquer ouvertement la Russie et se commettre absolument avec elle.

Quant à ce que vous me marquez au sujet du baron de Bernstorff, qui vient de quitter la masque, en se déclarant ouvertement contre le bon système, il me paraît que vos amis devraient se servir justement de ces démarches qu'il fait, pour lui casser le cou.

En attendant, j'informerai la cour de France de tout ce que vous m'avez marqué à cet égard, pour voir comment elle y songera.

Nach dem Concept.

Federic.

5635. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 17 octobre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 5 de ce mois. N'ayant point de nouvelles instructions à vous donner là-dessus et ayant d'ailleurs ordonné à mes ministres de vous informer exactement de ce que nous avons appris au sujet du projet d'accomodement de la cour palatine avec celle de Vienne, il ne me reste qu'à vous dire qu'en conséquence de mes lettres de Copenhague le baron de Bernstorff tirait grand parti des differends qu'il y avait entre sa cour et la Suède par rapport à l'affaire de Landskrona<sup>1</sup> et que, suivant toutes les apparences, il la ferait servir encore au renversement de tout le bon système, au risque même de se casser le cou. Tant y avait que la cour de Copenhague avait résolu de faire camper toutes ses troupes, l'année qui vient, que les ordres étaient donnés aux troupes en conséquence, qu'on formerait entre autres quelque campement vis-à-vis de Landskrona, et que les troupes de Norwège avaient aussi reçu ordre de se mettre en état; que

<sup>1</sup> Vergl. S. 154.

de plus le ministre de l'Empereur<sup>1</sup> paraissait être derechef en grande liaison avec le baron de Bernstorff, qui de son côté négligeait entièrement l'abbé Lemaire: enfin, qu'il paraissait partout que ce Bernstorff avait pris son parti de ne chercher dorénavant son salut que dans le parti opposé, après qu'il se voyait démasqué et hors d'état par là de tromper plus longtemps les cours amies.

Vous ferez part de toutes ces particularités à M. de Saint-Contest dans tout leur détail et lui ferez observer s'il ne convenait pas de songer sérieusement à présent aux moyens d'éloigner de la cour de Danemark un sujet tel que le sieur de Bernstorff, qui ne cherche qu'à faire tout le mal qu'il peut à la France et à ses amis et qui ne cessera pas de mettre tout en pratique pour renverser le bon système, pour mettre de la désunion entre le Danemark et la Suède et pour détacher le premier des intérêts de la France. Tachez de faire bien réfléchir M. de Contest là-dessus et marquez-moi précisément de quelle manière il se sera expliqué envers vous à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5636. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 17 octobre 1752.

J'ai vu par votre dépêche du 6 de ce mois sur quel pied on continue jusqu'ici d'envisager là où vous êtes la négociation concernant l'élection d'un roi des Romains. Ce que je puis vous dire là-dessus, est que, selon toutes les apparences, vous aurez le plaisir de voir Sa Majesté Britannique de retour à Londres sans avoir parfait son ouvrage favori et qui a été proprement le sujet principal de son voyage en Allemagne, lequel aussi aurait été constaté sans cette roideur extrême que la cour de Vienne y a marquée.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5637. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 octobre 1752.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été bien rendu. Comme il m'est entré depuis peu un avis de Pétersbourg suivant lequel il doit être un mécontentement universel parmi la nation russe par rapport à un plan qui doit être remis au Sénat et que la cour paraissait vouloir soutenir absolument, en conséquence duquel le prix du sel doit être haussé jusqu'à 70 copeks au-dessus du prix ordinaire par poud, ou 33 livres de Hollande, au profit de l'Impératrice, et que d'ailleurs chaque famille de la nation doit être obligée de se pourvoir d'une cer-

<sup>1</sup> Rosenberg.



taine quantité de sel par an, selon la répartition qui en sera faite, chose qui doit révolter extrêmement tous les esprits de la nation, de sorte qu'on en appréhende des suites très fâcheuses, en cas que la cour s'obstine à vouloir réaliser ce plan — j'ai bien voulu vous informer de cette nouvelle, pour que vous soyez à même de vous éclairer là-dessus, supposé qu'il en soit parvenu des particularités à Vienne.

Au surplus, ma curiosité est de savoir si la Reine-Imperatrice reste déterminée à vouloir donner au comte de Kaunitz la charge de grand-chancelier, malgré les efforts que le baron de Bartenstein fait pour l'en détourner, et quelles en sauraient être alors les suites; si vous croyez que la mésintelligence se mettra entre le comte de Kaunitz et le baron de Bartenstein; si elle pourra influencer alors sur le Conseil de l'Impératrice; si elle en pourra être plus indécise dans les affaires et si la dissension se mettra dans le Conseil, en sorte qu'il saurait être partagé en factions ou partis. Vous ne laisserez pas de réfléchir bien sur tout ceci et de m'en marquer votre sentiment et ce que vous en conjecturez.

Federic.

Nach dem Concept.

5638. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALITZAHN  
A GRODNO.

Potsdam, 17 octobre 1752.

Votre rapport du 7 de ce mois ne contenant presque rien en substance que sur quoi je vous ai déjà écrit par mes précédentes, il me suffit de vous dire qu'il m'a été fort agréable d'apprendre que le comte Broglie tient toujours ferme contre toutes les suggestions artificieuses du comte Brühl. Vous tâcherez de le confirmer de plus en plus dans sa façon de penser juste qu'il a marquée jusqu'à présent.

Au reste, vous observerez que, dès qu'il ne se présentera à vous des affaires de quelque importance dont vous puissiez me faire votre rapport, vous évitiez d'entrer dans des détails prolixes et amples sur des choses peu intéressantes et ne les touchiez que brièvement, le principal objet qui doit occuper votre attention, étant d'apporter tous les soins au monde, pour ne pas manquer le but que je me suis proposé relativement à la Diète.

Federic.

Nach dem Concept.

5639. AU CHEVALIER DE LA TOUCHE, MINISTRE DE FRANCE,  
A BERLIN.

Potsdam, 18 octobre 1752.

Monsieur le Chevalier de La Touche. J'ai bien reçu la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 16 de ce mois. J'ai été charmé de l'occasion qui s'est présentée de marquer au maréchal duc de Belle-Isle,

comme aussi au comte d'Argenson, mon estime et ma considération particulière, en acceptant à mon service le sieur de Brisenauer pour lequel ils s'intéressent. Je le fais uniquement dans la vue de leur faire plaisir, et pour leur témoigner ma condescendance. Je veux bien même, en faveur de leur recommandation, encore accepter la condition qu'en cas qu'il survînt dans la suite du temps quelque guerre au roi de France où cet officier puisse lui être utile, de lui permettre alors très volontiers de quitter mon service pour rentrer à celui de Sa Majesté Très Chrétienne.

Je vous sais, au reste, un gré infini des sentiments de zèle et d'attention que vous vous empressez de me témoigner dans cette occasion, et je verrai toujours avec un sensible plaisir celles de vous en prouver ma reconnaissance et l'estime véritable que je fais de votre personne. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der von dem Chevalier de La Touche eingesandten Abschrift im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5640. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MUNCHOW  
IN Breslau.

Potsdam, 19. October 1752.

Da Ich von Meinem Minister zu Wien vernehmen muss, dass der Vicepräsident von Dewitz die ihn ohnungänglich benöthigte Instructiones zu Fortsetzung seiner dortigen Negociation, sowohl wegen der Commerciensachen, als auch wegen der schlesischen Landesschulden, welche er schon zu Neisse bekommen sollen, zeither noch nicht erhalten, und Ihr denselben darunter bis zu Eurer Rückkunft nach Breslau zur Geduld verweisen wollen, so befremdet es Mich, dass Ihr diese Mir angelegene Sache bis jetzo zu aussetzen mögen, und zwar um so mehr, als Ich bei Meiner letztern Anwesenheit zu Neisse nichts anders gewusst noch gehöret habe, dass gedachter von Dewitz ausser der von Mir Ihm und Euch ertheilten Resolution über diejenige Punkte, die Ich dermalen Selbst decidiret,<sup>1</sup> auch von Euch die weitere detaillirte schriftliche Instruction erhalten. Wann nun überdem noch Ich den wienerschen Hof durch den von Klinggraffen versichern lassen, dass der von Dewitz mit allen benöthigten Instructionen versehen sei, um der Sache näher zu treten und seines Ortes solche zu einem glücklichen Ausschlag zu befördern, als befehle Ich Euch, dass Ihr sonder den geringsten weitem Umstand noch Zeitverlust gedachten von Dewitz mit einer umständlichen, deutlichen und überall soliden und positiven Instruction versehen und ihm solche sofort zusenden, auch zu gleicher Zeit ein Duplicat davon sowohl an Mich, als an die Minister des De-

<sup>1</sup> Nr. 5598 S. 212.

partements derer auswärtigen Affairen einschicken sollet. Ihr habet Euch wohl darnach zu achten, und Ich bin etc.

Friderich.

Nach dem Concept.

5641. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A GRODNO.

Maltzahn berichtet, Grodno 10. October: Le roi de Pologne „a pris occasion de dire à l'Ambassadeur [de France, qu'il pouvait être sûr qu'il ne s'y agissait [à la Diète] d'aucune accession à aucun traité, qu'il lui en donnait sa parole d'honneur, et que, quand il la lui donnait, il pourrait lui croire, et qu'il n'avait qu'à le mander à sa cour. Qu'il y avait bien des gens qui lui diraient le contraire, que, si c'étaient des étrangers, ils y avaient leurs intérêts, et que, si c'étaient des Polonais, c'était pour attraper de l'argent, et qu'il n'y aurait pas des ducats plus mal employes que ceux qu'il emploierait à cet usage. Le comte de Broglie lui a répondu qu'assurément il ne prendrait pas le parti d'empêcher cela par de l'argent, mais qu'il s'adresserait au roi de Pologne lui-même, parcequ'il se flattait qu'il le persuaderait du malheur où un pareil engagement entraînerait la République.“

Nach dem Concept.

Potsdam, 21 octobre 1752.

Il m'a été des plus agréables d'apprendre par votre rapport du 10 de ce mois que le comte Broglie ne s'est pas laissé imposer non pas même par ce que le comte Brihl a fait dire au Roi son maître dans l'audience qu'il vient de donner en dernier lieu audit comte de Broglie.

J'approuve, au reste, la dépense que vous avez faite des 500 ducats en question. Vous observerez cependant de calculer et de disposer ainsi de la somme que vous avez entre les mains, afin que vous n'avez pas manque d'argent sur la fin de la Diète et lorsqu'il faudra faire le plus grand effort, étant constant que l'argent mis en œuvre vers la fin de la Diète produit l'effet le plus sûr et le plus efficace qu'on puisse espérer.

Federic.

5642. A L'ENVOYÉ DE SUÈDE DE WULFWENSTJERNA  
A BERLIN.

Wulfwenstjerna meldet, Berlin 20. October: „Votre Majesté voudra pardonner à mon zèle respectueux la liberté que je prends de Lui mander très humblement une nouvelle que je viens de recevoir . . . C'est celle de l'état de grossesse de la grand-duchesse de Russie, nouvelle que cette Princesse a confiée elle-même au ministre de ma cour, pour l'écrire au roi de Suède. M. de Hrepken, en me la communiquant, me charge, Sire, de n'en faire la confidence qu'à Votre Ma-

Potsdam, 22 octobre 1752.

Monsieur de Wulfwenstjerna. J'ai bien reçu votre lettre du 20 de ce mois et vous sais tout le gre possible de l'attention que vous m'avez marquée par l'empressement à me communiquer l'importante nouvelle par rapport à l'état de la grande-duchesse de Russie, qui n'a pas laissé de me surprendre.

jesté seule, d'autant plus que c'est encore un secret en Russie même."

Soyez persuadé que je n'abusai point de votre confiance, et que ce sera une satisfaction parti-

culière pour moi, quand je saurais avoir les occasions pour confirmer les sentiments d'estime que j'ai toujours pour vous. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5643. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 22. October, ein Schreiben des hessischen Generallieutenants von Donop, Cassel 20. October, betreffend die französisch-hessische Subsidienverhandlung. <sup>1</sup> „Votre Majesté y verra que la maison de Hesse déclare enfin de vouloir se contenter des offres faites par la France de 150,000 écus en temps de paix, mais le Landgrave demande pour le temps de guerre 600,000 écus, tandis que la France n'offre, au dernier mot, que 540,000 écus. On demande encore à Cassel que la garantie de Rheinfels doit être comprise dans la garantie générale des États de Hesse, <sup>2</sup> et on ne paraît pas vouloir renoncer tout-à-fait à la prétention des anciens arrérages des sommes dues par la France depuis la guerre de trente ans.“

Potsdam, 23. October 1752.

Er kann es an M. La Touche communiciren, auch alsdenn Mylord Marechal einige Information davon geben; aber in gegenwärtigen Umständen glaube Ich nicht, dass die Franzosen darauf entiren werden, und weiss nicht, ob man es ihnen einmal anrathen kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretars.

#### 5644. AU LORD MARECHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 24 octobre 1752.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'a été bien rendue. Quant aux instructions que vous me demandez sur la manière dont vous ferez parvenir au roi de France la lettre que je lui ai faite de ma main propre <sup>3</sup> et que je vous ai envoyée par un exprès, je ne saurais qu'à vous renvoyer à ce que ma dépêche du 10 de ce mois dont j'ai fait accompagner la susdite lettre, vous a marqué là-dessus, et de vous réitérer que vous vous réglerez simplement à ce qui est de l'étiquette de la cour de France à ce sujet.

Mes nouvelles de Vienne continuent à me confirmer les inquiétudes de la cour de Vienne et de ses alliés par rapport aux affaires de Tur-

<sup>1</sup> Die französische Antwort auf die hessischen Vorschläge vom 24. August (S. 206) war unter dem 3. October durch den Grafen Podewils nach Cassel mitgetheilt worden. — <sup>2</sup> Vergl. S. 161. — <sup>3</sup> Nr. 5624 S. 232.



quie; ce n'est pas qu'ils craignent une déclaration de guerre sur le champ, mais ce qui cause principalement leurs inquiétudes, est qu'ils regardent une révolution générale dans le gouvernement de Constantinople comme un événement indubitable et qui pourrait arriver plus tôt qu'on ne le pense. On se méfie absolument du Grand-Visir, qui, malgré ses douceurs affectées et ses déclarations pacifiques aux ministres des puissances chrétiennes, doit, selon les dépêches du sieur Penckler du 16 de septembre, n'avoir d'autre but que de détrôner le Sultan. C'est le baron de Bartenstein qui s'en est ouvert ainsi à un de ses amis, ajoutant que le Sultan avait commis une faute, sans la nommer, dont il ne pourrait plus revenir; aussi craint-il que le Grand-Visir, qu'il ne traite que de double, violent, artificieux et entreprenant, ne fasse mauvais usage des trésors immenses que le Kislar-Aga et ses complices ont laissés. L'ambassadeur de Venise, qui d'ailleurs est très réservé sur tout ce qu'il reçoit de nouvelles de Turquie, n'a pas pu s'empêcher de dire l'autre jour à un des confidants que, quoique la tranquillité semblât d'une certaine façon être rétablie au dehors, cependant la situation des affaires restait fort critique à Constantinople et qu'on ne devrait point être surpris de voir d'un jour à l'autre dans ce pays une révolution générale. Vous communiquerez à M. de Saint-Contest toutes ces particularités, en le priant de vouloir bien vous en garder le secret.

Nach dem Concept.

Federic.

5645. AU CONSEILLER RIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 octobre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 14 de ce mois. Je crois l'état présent des affaires de Turquie actuellement tel que vous me le marquez, et tout ce que l'on vous a dit là-dessus et sur les grandes inquiétudes que la cour de Vienne et ses alliés en prennent, très bien fondé; aussi, ce qui me confirme à ce sujet, est une nouvelle que j'ai eue de Livonie que la cour de Russie faisait défiler sans bruit des troupes vers l'Ukraine. Continuez, je vous prie, de me marquer exactement ce qui reviendra de nouvelles sur cet objet, dont je vous saurai un gré particulier.

Nach dem Concept.

Federic.

5646. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 octobre 1752.

Ma très chère Sœur. Je reçois votre lettre avec la satisfaction qui me donne tout ce qui me vient de votre part.

Quant aux affaires dont vous me parlez, je vous dirai, ma chère sœur, avec la sincérité que je vous dois, que la Suède a plus besoin

de l'appui de la France que la France n'a besoin de celui de la Suède; qu'une cour qui paie des subsides à une autre, est en quelque manière en droit de se mêler de ses affaires;<sup>1</sup> que la Suède est une république comme la Pologne, où les ministres de toutes les cours ont leurs intrigues et leurs cabales. Je ne justifie pas pour cela l'ambassadeur de France d'avoir agi en beaucoup d'occasions par prévention et d'avoir employé son ministère à des choses auxquelles il n'était pas destiné. Mais, malgré toutes les fautes qu'il a faites et qu'il fera, vous ne parviendrez pas à le faire rappeler, à cause qu'il a des amis et que ses amis se soucient fort peu des affaires, pourvu que leur parent soit ambassadeur, et que le Roi ne prête guère attention à ces sortes de choses.

Pour moi, qui n'entends rien à vos brouilleries intestines, souffrez seulement que j'ose vous rappeler des réflexions générales qu'on peut faire à Potsdam, à Paris, à Londres comme à Stockholm. C'est de vous souvenir que les Français, par leur fermeté et par l'argent qu'ils ont payé,<sup>2</sup> ont mis la Suède en état de ne rien craindre de la Russie; c'est que dans la nécessité où vous êtes de prendre des subsides, il faut toujours vous regarder comme subordonnée à la puissance qui paie, et que le joug des Anglais que vous ne connaissez pas, est beaucoup plus rude et plus impérieux que celui des Français; c'est que vos véritables ennemis sont les Russes et les Danois; c'est que la Suède ne peut jouer un rôle dans le monde qu'en temps que les ordres de ce royaume sont unis, et que des démêles entre le Roi et le Sénat avilissent la dignité de cet État; c'est que vos véritables ennemis se réjouissent de vos dissensions et les regardent comme les semences de de votre ruine commune, et c'est que toute l'Europe accuse déjà le Roi d'être plus ambitieux qu'il ne l'est peut-être en effet. Les politiques y ajoutent que, si la cour a des vues, il n'est pas adroit de les manifester dans un temps où, les découvrant mal à propos, elle peut par là manquer son coup.

Je vous dois la vérité et je vous la dis d'autant plus franchement que vous êtes digne de l'entendre; je n'excuse point le Sénat, lorsqu'il empiète sur l'autorité royale, mais pour le bien commun je voudrais que des deux parts on apportât des esprits plus conciliants dans ces sortes de petits démêles et qu'on ne s'attachât pas avec trop d'attention et de l'aigreur à des bagatelles, tandis qu'on fait tort aux grandes choses.

Comptez, ma chère sœur, que ce n'est ni l'intérêt personnel, ni la politique, ni quelque considération que ce puisse être qui a quelque part à mes réflexions: je désire votre bien du fond de mon âme et je serais au désespoir que, par trop de vivacité peut-être, vous fussiez la cause de malheurs qui ne sont pas faciles à réparer. Je suis avec

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 525. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 345.

la plus vive tendresse, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5647. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 28 octobre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois et attends à présent celui que vous me ferez au sujet de la lettre que je vous ai adressée pour Sa Majesté Très Chrétienne,<sup>1</sup> et quels sentiments ce Prince et son ministre vous ont manifestés là-dessus.

Comme je me suis aperçu dans plusieurs occasions que les matières sur lesquelles on a négocié de bouche avec les ministres des affaires étrangères là où vous êtes, n'ont pas été toujours aussi justement pesées, ni les réponses de bouche aussi justes et précises que celles qu'on en a eues par écrit, sur des mémoires qu'on leur avait présentés, et qu'il est d'ailleurs bien naturel qu'ils pensent avec plus de précision à ce qu'ils donnent par écrit qu'à ce qu'ils répondent de bouche, je serais bien aise par cette seule raison que vous sachiez amener insensiblement et pas à pas les choses au point que ce que vous aurez dorénavant à négocier d'affaires intéressantes avec M. de Contest, allât toujours par écrit, de sorte que vous lui en donniez des mémoires et que la réponse que vous aurez, soit également par écrit en forme de mémoire.

Mais, comme je connais toute la délicatesse des ministres français, et combien il serait facile de leur faire venir des soupçons par là que cette manière de négocier procédait d'une méfiance qu'on avait contre eux, il faut donc que, pour éviter de pareils soupçons non fondés et pour ne point perdre leur confiance, vous vous preniez très habilement pour leur faire goûter tout insensiblement cette façon de négocier moyennant des mémoires et que vous n'y procédiez que peu à peu, en sorte qu'ils n'en prennent aucun ombrage, ni ne s'aperçoivent pas de ce changement, en quoi je me remets simplement sur votre dextérité et adresse.

Federic.

Nach dem Concept.

5648. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 octobre 1752.

Hæselers berichtet, Kopenhagen 21. October: „Le baron Scheffer<sup>2</sup> est parti d'ici le 18 de ce mois, et le baron Bernstorff lui a fait encore en dernier lieu les

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 21 de ce mois

<sup>1</sup> Nr. 5624 S. 232. — Vergl. S. 219.

plus fortes protestations de son attachement pour la bonne cause . . . Le sentiment du baron Scheffer était tout différent de celui de l'abbé Lemaire et du mien. Il témoigne compter sur ce que le baron de Bernstorff lui avait promis, et il était d'avis qu'il fallait désormais lui témoigner de la confiance et avoir toutes sortes de ménagements pour lui."

et ne saurais que parfaitement approuver le zèle et l'attention que vous avez eus pour détromper le baron de Scheffer des fausses impressions dont le ministre de Bernstorff lui a voulu imposer, aussi suis-je très content de la conduite bonne et sage que vous avez observée dans cette occasion-là. Pour ce [qui] regarde d'ailleurs la pro-

position que vous me faites comme un moyen sûr de parvenir à culbuter le susdit ministre, je vous dirai que, s'il s'agissait de renverser un ministre aussi puissant et dangereux que le grand-chancelier Bestushew, je n'hésiterais point d'employer pour tel usage la somme que vous proposez; mais comme il est question à présent d'un ministre d'une cour qui m'a marqué depuis du temps très peu de confiance et dont je ne suis pas assuré même qu'elle s'approchât à moi, si même on parvenait à déplacer le baron de Bernstorff, je ne saurais point me résoudre à faire une dépense aussi forte que celle que vous indiquez, quoique je souhaiterais bien d'ailleurs son éloignement pour les intérêts de la bonne cause. Ainsi je crois qu'il faut abandonner à M. Lemaire de tâcher à disposer sa cour d'employer de pareils moyens pour parvenir, quoique je sois fort en doute encore qu'elle s'y prête aisément.

Nach dem Concept.

Federic.

5649. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A GRODNO.

Potsdam, 28 octobre 1752.

Votre rapport du 17 de ce mois m'a été heureusement rendu. Je suis parfaitement content des arrangements que vous avez pris pour rendre infructueuse la Diète, et serai toujours satisfait, pourvu qu'ils réussissent à la rompre d'une manière ou d'autre.

Comme en conséquence de votre rapport les débats ont commencé être bien vifs dans la chambre des Nonces, je suis bien aise de vous faire observer que vous devez instruire vos amis, pour qu'ils arrêtent les points les plus intéressants et propres à embrouiller le plus les affaires jusqu'au dernier temps de la Diète, pour les mettre alors efficacement et avec succès sur le tapis.

Nach dem Concept.

Federic.



## 5650. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Potsdam, 28 octobre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 24 de ce mois et ai été satisfait des choses que vous avez apprises du connu, qui, pour ne pas être de plus intéressantes, n'ont pas laissé de me répandre des lumières sur différents objets.

Comme, selon mes avis, le grand-marechal comte Bestushew se trouve actuellement encore à Dresde, depuis avoir fini son ambassade à Vienne, je serais bien aise que vous sachiez trouver une occasion convenable pour aller lui faire une visite de politesse comme de votre propre mouvement, et sans qu'il y paraisse la moindre affectation, et de l'assurer alors, quand vous serez seul et tête-à-tête avec lui, par quelque compliment poli et convenable, de l'estime distinguée que je lui conservais et de la part sincère que j'avais prise à tout ce qui lui était arrivé depuis qu'il n'avait plus été à ma cour;<sup>1</sup> qu'il saurait être persuadé du plaisir que je ressentais de ce qu'il se trouvait au gre de ses affaires, et, dans quelque situation qu'il saurait jamais être, je lui garderais toujours mes sentiments d'estime et d'amitié invariables. Vous observerez que vous vous prendrez bien habilement sur tout ceci, en sorte que tout y paraisse naturel et sans affectation, et me marquerez immédiatement et à moi seul de quelle manière il a pris votre compliment, que vous tournerez de manière qu'il sente de lui parvenir de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5651. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 31 octobre 1752.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 19 de ce mois. Si le ministère de France a trouvé bon de me faire communiquer immédiatement par le chevalier de La Touche son projet de convention de commerce à faire avec moi,<sup>2</sup> il n'y va point de ma faute ni n'y gagnera plus que si le susdit ministère me l'avait fait passer par vos mains; car mes ordres sont à mes ministres de déclarer au chevalier de la Touche qu'à moins que les points essentiels dont vous étiez convenu autrefois avec M. de Trudaine, n'y fussent compris, je ne saurais m'en accommoder.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5652. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 31 octobre 1752.

Votre rapport du 24 de ce mois m'est bien parvenu. Les avis que j'attendais de la chambre de guerre et de domaines de Prusse tou-

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 200. — <sup>2</sup> Vergl. S. 225.

chant le prix des bois propres à la construction de navires<sup>1</sup> n'étant entrés à l'heure qu'il est, je vous les envoie tels que je les ai eus. C'est pour plus de sûreté et afin de donner d'autant moins de soupçons que vous les recevrez sous un couvert à part à l'adresse du maître de postes d'Emmerich, Eversmann.

J'ajoute ici pour votre direction qu'outre les sortes de bois propres à la construction de vaisseaux qui se trouvent spécifiées dans le mémoire sous numéro 4, il y a pour le présent fort peu d'autres sortes de bois propres à cet usage qu'on puisse avoir à Königsberg, par la raison que depuis plusieurs années il n'y a point eu grand débit de ces sortes de bois, auquel cependant, en cas qu'il fût recherché, on pourra fournir abondamment par le voisinage de la Pologne, au moyen des fleuves et des canaux commodes par leur situation pour en faire le transport en Prusse.

Je vous recommande donc de faire un bon usage envers le ministre portugais du susdit mémoire, après quoi vous pouvez compter que le bon succès de l'affaire tel qu'il contribue en quelque manière aux avantages du commerce de mes sujets sera regardé de ma part comme un service essentiel que vous m'aurez rendu.

Nach dem Concept.

Federic

5653. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 1. November<sup>2</sup> 1752.

Ew. Excellenz habe bei der hierin zurückkommenden Vorstellung<sup>3</sup> melden sollen, wie des Königs Majestät darauf zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet haben, dass Mylord Marechal instruiert werden sollte, gegen den Marquis de Saint-Contest, mit aller Douceur jedennoch, ein Wort davon zu sagen.

Bei welcher Gelegenheit dann auch, und da Mylord Marechal durch ein Handschreiben an des Königs Majestät gemeldet, dass, als er letzthin gedachten Minister über das Projet der Commercienc convention, so der Chevalier de La Touche communiciret hatte,<sup>4</sup> gesprochen, letzterwähnter Minister ihm geantwortet habe, wie er bis dato noch nichts wegen des Articuls, so Se. Königl. Majestät ermeldeter Commercienc convention noch zugefüget zu haben verlanget, von gedachtem Chevalier de La Touche erhalten, noch derselbe gemeldet hätte, worin eigentlich diese Explication bestände, und dass, sobald er davon instruiert sein würde, er alles ihm mögliche anwenden wolle, damit die Sache zu Sr. Königl. Majestät Satisfaction terminiret werde — des Königs Majestät verlangen dannenhero, dass gedachtem Mylord Marechal mit dem fordernsamsten sowohl die Convention, als auch der Articul, welchen Sie noch inseriret haben wollen, communiciret und derselbe zugleich von

<sup>1</sup> Vergl. S. 208. — <sup>2</sup> In der Vorlage verschrieben: December. — <sup>3</sup> Liegt nicht vor. — <sup>4</sup> Vergl. S. 225.

der Explication. so Ew. Excellenz mit dem Chevalier de La Touche deshalb gehabt, umständlich informiret werden möchte, um mit dem Marquis de Contest deshalb weiter sprechen zu können.

Da auch dem Kammerherrn von Ammon das Projet questionis von dem französischen Hofe noch nicht communiciret worden, als welches der Marquis de Contest nach des Mylord Marechal Bericht damit entschuldiget hat, dass der von Ammon in langer Zeit nicht zu ihm gekommen, so wollen Se. Königl. Majestät, dass auch letzterem von der Convention und von der von Höchstderoselben dabei noch verlangten Explication mit nächster Post gleichfalls Nachricht gegeben werden solle.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 5654. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 4. November 1752.

Ew. Excellenz werden aus beikommendem Originalschreiben des Generalmajors von Kreytzen und der Abschrift der darauf erfolgten Antwort von Sr. Königl. Majestät zu ersehen geruhen, was in der Sache wegen des churfälzischen Unterthanen, Namens Hetweiler, um dessen Erlassung des Churfürsten Durchlaucht Ansuchung gethan, weiter geschehen ist, und dass des Königs Majestät solchen Kerl, obnerachtet aller von seinem General dagegen gethanen Vorstellung, wirklich zu verabschieden und nach Hause gehen zu lassen befohlen. Ich stelle Ew. Excellenz ganz gehorsamst anheim, ob Dieselbe vor gut zu sein erachten. dem churfälzischen Legationssecrétaire Bossart von dieser Sr. Königl. Majestät gegen den Churfürsten bezeugten Déférence einige Nachricht zu geben und solche etwas gelten zu machen, erbitte mir aber hiernächst beide communicirte Stücke nach Ew. Excellenz Gelegenheit wieder zurück, um solche gehörig ad Acta bringen zu können.

Sonsten habe noch auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät zu vermelden, wie Ew. Excellenz wegen der gestern eingelaufenen Depêche vom 24. voriges des Herrn von Rohd<sup>†</sup> besorgen möchten, dass ein Précis davon dem Mylord Marechal communiciret und derselbe von Sr. Königl. Majestät Intention deshalb dahin instruiret würde, dass Höchst dieselbe auch in diesem Stücke Sich nach dem französischen

<sup>†</sup> Der Gesandte in Stockholm berichtet in dieser Depesche: „Il m'est revenu ici par quelques notions que les États de la dernière assemblée ont, dans leur instruction secrète au Sénat, donné le pouvoir à celui-ci de renouveler les traités d'alliance et de subsides, faits en 1747 avec les cours de Berlin et de Versailles (vergl. Bd. V, 406) si le Roi et ce corps le jugeaient nécessaire qu'on y procédât dans l'intervalle des deux Diètes et sans attendre le terme fixé pour celle de 1755. On m'a dit en même temps que cette résolution avait été prise dans le Comité Secret en conséquence d'un discours fort ample tenu par le comte de Tessin.“

Hofe richten und Dero Demarches deshalb nach denen von der Krone Frankreich compassiren würden, dergestalt, dass, wann diese bei Schweden einige Anrege und Proposition wegen des zu renouvellirenden Alliance- und Subsidentractats würde thun lassen, des Königs Majestät solches également wegen Ihres mit der Krone Schweden habenden Tractats thun lassen wollten; daferne aber Frankreich vor gut finden dürfte, damit etwas an sich zu halten und die Schweden kommen zu sehen, so würden Se. Königl. Majestät wiederum ein gleiches thun und Sich darunter denen Sentiments von Frankreich conformiren, auf dass alles auf gleiche Art und zu equaler Zeit geschehe. Es sollte auch Mylord Maréchal instruiret werden, mit dem Marquis de Saint-Contest darüber convenablement zu sprechen und von der erfolgten Antwort an Se. Königl. Majestät umständlich zu berichten. Inzwischen auch der von Rohd von dieser Dero Gesinnung deshalb umständlich informiret und ihm zugleich die Nachricht von der eigentlichen Zeit der Durée des zwischen Russland und Schweden ehemals getroffenen Alliance-tractats suppeditiret und sonst aufgegeben werden sollte, sich solches nur zu seiner alleinigen Direction dienen zu lassen und inzwischen nur genau Acht zu haben, was diese Sache in Absicht auf die Schweden vor einen Pli nehmen und wie man dorten deshalb denken werde, damit Se. Königl. Majestät das weitere Concert deshalb mit Frankreich nehmen und mit solchem deswegen gleichen Strang ziehen könnten.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

5655. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 novembre 1752.

J'ai bien reçu vos rapports du 20 et du 24 du mois dernier. Quant aux sentiments que le baron de Hœpken vous a manifestés touchant les affaires de Turquie et la fermentation à Constantinople qui continue également, et comme si ces affaires n'avaient donné aucune inquiétude à la cour de Pétersbourg, il faut bien que ce ministre ne soit pas tout-à-fait bien instruit de ce qui se passe là-dessus à Vienne, car nous savons qu'il y a là des conférences secrètes sans fin entre les ministres autrichiens et les ambassadeurs de Russie et de Venise, qui, quelques soins qu'ils prennent pour cacher leur embarras, ne laissent pas de le faire apercevoir; aussi les courriers ne font que d'aller et revenir entre Pétersbourg et Vienne, ainsi que les inquiétudes que ces deux cours ont relativement aux affaires de Turquie, sont plus grandes qu'on ne le croit.

Au surplus, je viens d'être informé qu'il est arrivé l'autre jour à Vienne une assez grosse dépêche chiffrée du sieur Celsing pour sa cour. Comme il [n'y a] nul doute qu'il n'y ait dans ces dépêches des parti-



cularités intéressantes, vous devez tâcher d'avoir de bonnes notions de ce que ces dépêches auront marqué, afin de pouvoir m'en faire votre rapport.

Je vous sais bien du gré de l'avis que vous m'avez donné par rapport à la résolution prise dans le comité secret pour autoriser le Sénat de Suède de renouveler les traités avec moi et avec la France.<sup>1</sup> Sur quoi je vous dirai pour votre direction que je me concerterai là-dessus avec la cour de Versailles et que je ne ferai aucune démarche à ce sujet que de concert et de pas égal avec la France. En attendant, je me réserve de vous faire savoir encore mes intentions plus précises là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5656. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 4 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 25 du mois passé. J'espère d'ap-prendre par la première ordinaire qui nous va arriver d'Hanovre, le denouement de la négociation qu'on a reprise avec le baron de Wrede, et il faut bien qu'elle ait tiré à sa fin, puisque le duc de Newcastle a voulu partir pour Londres le 30 dernier, où le Roi ira aussi, le 8 de ce mois. En attendant, je n'augure pas trop bien du succès de cette négociation, et toutes les apparences sont qu'elle échouera, vu la hauteur avec laquelle le ministre autrichien s'explique envers le susdit baron.<sup>2</sup> Quant aux affaires de la Turquie, les nouvelles que vous m'en donnez, marquent assez qu'il y a là une certaine fermentation qu'on reprimera difficilement et qui ne saurait finir que par quelque éclat.

Nach dem Concept.

Federic.

5657. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 4 novembre 1752.

Les dépêches que vous m'avez faites du 24 et du 28 du mois dernier, m'ont été bien rendues, sur lesquelles je suis bien aise de vous faire observer qu'il ne faut pas que vous croyiez la cour de Danemark aussi importante comme si c'était elle qui gouvernait ou décidait les grandes affaires de l'Europe; car jusqu'à présent nous ne l'envisageons point comme telle, quelque considération que nous ayons d'ailleurs pour elle et pour son amitié. Quant à l'ostentation qu'elle a faite par ses mouvements de quelques-unes de ses troupes par rapport à ses démêlés

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 5654. — <sup>2</sup> Ein Contreprojet des Kaiserlichen Gesandten von Vorster, Hannover 24. October, auf den mainzischen Vermittelungsvorschlag vom 29. August (S. 211 Ann. 2) veranlasste den Herzog von Newcastle zur Vorlegung eines „Projet pour concilier les projet et contreprojet, Hanovre 28 octobre.“

dans le pays de Holstein, j'ai été bien éloigné de prendre le moindre ombrage là-dessus, car quiconque connaît la cour de Danemark, est assez persuadé que, selon sa situation présente, elle ne voudra ni ne pourra commencer quelque affaire d'éclat.

Au surplus, ce que le baron de Scheffer<sup>1</sup> doit avoir dit que le ministre Bernstorff avait fort bien justifié sa conduite touchant l'affaire de Landskrona,<sup>2</sup> ne doit point vous embarrasser, car comme il y a deux partis en Suède, l'un pour et l'autre contre la cour, et que le baron de Scheffer est du parti dernier, tout comme le comte Lieven s'est attaché à la cour, il ne faut point trouver étrange que le baron de Scheffer ait applaudi à la justification du ministre de Bernstorff, pour décréditer le comte de Lieven, auteur connu du plan de fortifier la ville de Landskrona.

Au reste, vous ne devez point vous laisser intimider mal à propos au point de ne pas vouloir présenter au baron de Bernstorff le précis des droits des villes de la Poméranie Ulérieure dans le péage du Sund; car comme ses brouilleries ne nous regardent point directement, je ne vois aucune bonne raison qui vous dût empêcher à lui communiquer ce précis, en conséquence des ordres que je vous ai donnés à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5658. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 4 novembre 1752.

J'ai reçu votre rapport du 24 du mois passé dernier. Vous n'aurez pas de difficulté à vous imaginer avec quelle satisfaction j'ai appris la nouvelle de la ruption de la Diète et de la manière qu'elle a échoué, aussi suis-je très content du zèle, de la fidélité et de l'application avec laquelle vous m'avez servi dans cette occasion-là. La scène qui s'est jouée entre le sieur Gross et le palatin de Braclavie,<sup>3</sup> divertira le public et développera plus encore le mauvais caractère du premier. Je vous sais un gré infini de ce que encore vous avez si bien [ménagé] mon argent, de sorte que j'en suis quitte cette fois-ci pour mes 2,000 ducats. Aussi vous fais-je présent du reste que vous avez ménagé de ces 6,000 ecus que vous aviez touchés à Breslau. Pour ce qui regarde votre demande pour une augmentation de vos appointements, j'y songerai effectivement et m'arrangerai là-dessus avec vous, quand vous viendrez vous présenter à moi à votre retour à Dresde, car mon intention est que vous preniez alors votre chemin par Berlin, afin de venir me parler et prendre mes instructions ultérieures.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. S. 251. — <sup>2</sup> Vergl. S. 154. 243. — <sup>3</sup> Swidzinski.

## 5659. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Potsdam, 4 novembre 1752.

J'ai beaucoup de peine à m'imaginer que le prétendu campement en Saxe parvienne à sa perfection, je pense plutôt, nonobstant même toutes les apparences que renferme votre rapport du 31 d'octobre dernier, qui devraient faire croire le contraire, que ce n'est que par grimace et pure fanfaronnade que la Saxe en agit là-dessus jusqu'à présent comme elle fait.

Au moins n'y aura-t-il personne qui pourra se figurer que la Saxe veuille jeter à pure perte une somme de 70 à 80,000 écus, ayant manqué outre cela de chevaux et d'équipages de campagne, articles qui font encore un objet considérable de dépense à laquelle la Saxe ne pourrait suffire que fort difficilement à l'heure qu'il est.

Je crois donc plutôt qu'après qu'il aura été beaucoup parlé dudit campement, qu'on aura même fait différentes ostentations à ce sujet, on se contentera de dire qu'on était résolu de le différer jusqu'à un autre temps.

Pour ce qui regarde le marchand de mousselines dont vous faites mention, vous ne discontinuerez pas de l'encourager au possible — quoiqu'avec prudence et sans vous exposer à vous attirer quelque fâcheuse affaire — dans son dessein de venir s'établir dans mes États, en lui disant que, dès qu'il viendrait ici et se déclarerait à cet égard, il pouvait compter pour sûr qu'il y serait reçu aux conditions qu'il souhaitait, pour justes et raisonnables qu'elles pourront être.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5660. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 6 novembre 1752.

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Potsdam 5. November, über eine Mittheilung seines Bruders, des regierenden Herzogs von Braunschweig, folgenden Inhalts: „Je ne vous ai rien dit d'une réponse préalable que j'ai de Copenhague, <sup>1</sup> parcequ'on m'a promis de me donner des éclaircissements. On me marque par avance d'une joie infinie sur les sentiments de Sa Majesté du Roi votre maître envers Sa Majesté Danoise et on déclare de vouloir faire tout son possible pour les mériter. On dit en gros qu'on mettrait ordre aux abus et inconvénients dont l'affaire de Bentinck ne donnait que trop de preuves, et on promet de s'expliquer ultérieurement.“

Monsieur mon Cousin. Je vous sais tout le gré imaginable de ce que vous avez bien voulu me communiquer des nouvelles que le Duc régnant, M. votre frère, a eues en dernier lieu de Copenhague, et vous prie de vouloir l'assurer de ma reconnaissance sans égale de ce qu'il embrasse aussi amiablement qu'il le fait, tout ce qui peut avoir du rapport à mes intérêts et au bien commun de la bonne cause.

<sup>1</sup> Vergl. S. 220. 232.

Au surplus, vous connaissez la sincérité des sentiments avec lesquels je suis toujours, Monsieur mon Cousin etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5661. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A VARSOVIE.

Maltzahn berichtet, Grodno 28. October: „La nouvelle de la rupture de la Diète<sup>1</sup> n'est plus la plus intéressante. Nous avons vu paraître le lendemain<sup>2</sup> la Confédération, et elle a été anéantie le même jour . . . Le manifeste dont Votre Majesté trouvera la traduction à la suite de cette dépêche, avait été projeté, avec les ministres de Russie et d'Angleterre, par le grand-chancelier Malachowski, qui, comme j'ai eu l'honneur de le dire, s'est laissé corrompre par eux, pour entraîner la République dans leurs desseins par la Confédération, aussitôt que la Diète allait se séparer instructueusement. Il est couché de la manière la plus dangereuse, puisque, sous l'apparence de l'innocence, on y détruit le *Liberum Veto* . . . Voilà de quelle manière on avait cru pouvoir surprendre le Grand-Général de l'armée de la couronne [Branicki]. C'était le lendemain de la rupture de la Diète que le Grand-Général de l'armée avait la plupart des sénateurs chez soi . . . On avait saisi ce moment comme le plus heureux pour faire éclater une confédération qui aurait pris consistance dans la maison du Grand-Général même et à laquelle rien n'aurait pu résister . . . Pour envelopper bien cet artifice, on présenta le manifeste au Grand-Général, signé du Primat<sup>3</sup> et de tous les évêques. On lui disait que ce n'était que pour faire plaisir au Roi, qui était extrêmement sensible à la rupture de cette Diète . . . Le Grand-Général, qui est naturellement indolent et que son âge et ses infirmités mettent absolument dans le cas d'être gouverné et mené, se laissa aisément persuader: il signa le papier. Ce qui ne fut pas plus tôt fait que le papier passa de là dans une grande salle où l'on avait assemblé toute la clique et où les Nonces qu'on avait corrompus, signaient. Le général Mokranowski arriva

Potsdam, 7 novembre 1752.

Votre dépêche du 28 dernier m'a été bien rendue. J'avoue que ce que vous me marquez touchant le vilain tour que les mal intentionnés avaient joué au Grand-Général de la Couronne, m'a autant surpris qu'il aurait eu des suites très dangereuses, s'il avait porté son effet. Je compte pour un moment heureux où le général Mokranowski est arrivé bien à propos, pour s'y opposer et pour détruire ce funeste ouvrage que le manifeste, qui sans doute aurait passé sans lui; aussi sa fermeté qu'il a marquée et le service qu'il a rendu par là à sa patrie, lui ont mérité toute mon admiration et toute mon estime. Comme les occasions ne vous sauront manquer de lui parler sans témoins, vous lui ferez un compliment des plus gracieux de ma part, en l'assurant de ma considération particulière pour lui et de ma protection dans tous les cas où elle lui saurait être utile.

Bien que je connaisse aussi son esprit désintéressé et porté sans d'autres vues pour le bien de sa patrie, je veux cependant qu'à votre arrivée chez moi vous me parliez de lui, afin que je puisse m'arranger avec vous sur quelque marque de mon estime et de reconnaissance de ma part que je

<sup>1</sup> Vergl. S. 258. — <sup>2</sup> 25. October. — <sup>3</sup> Komorowski.



... il aborde le palatin de Plock,<sup>x</sup> en le priant de vouloir bien cesser de signer, puisque le Grand-Général demandait le manifeste, il le prend en même temps, l'enlève de la salle, sort par une porte de derrière de la maison et se sauve chez moi. J'étais avec l'Ambassadeur [de France] . . . lorsque nous voyons Mokranowski entrer lui-même, sans pouvoir nous dire autre chose que: Voici la Confédération que je viens d'enlever parmi trois cent personnes . . . Mon premier soin fut d'envoyer chez les palatins de Smolensk<sup>2</sup> et de Belcz<sup>3</sup> . . . Mokranowski nous assura que personne ne lui ôterait ce papier que par morceaux et qu'il la déchirerait en présence de toute la Confédération. Il fut arrêté que le palatin de Smolensk irait avec le susdit général chez le Grand-Général . . . Le Grand-Général s'est extrêmement inquiété là-dessus et a dit qu'on lui avait assuré qu'il n'y avait dans le manifeste que les choses du monde les plus innocentes . . . Le Palatin, après avoir joui de l'inquiétude du Grand-Général, lui a amené Mokranowski, qu'il a reçu avec les démonstrations de la joie les plus vives et les remerciements les plus sincères. Le manifeste a été mis en mille pièces, et la Confédération anéantie de la manière la plus glorieuse pour nous. Aussi notre parti vient-il de prendre un air bien différent du rôle qu'il jouait ci-devant . . . il va présentement tête levée, en confondant les autres de honte et de confusion."

Nach dem Concept.

voudrais bien lui donner. Au surplus, quant à la conduite que vous avez observée dans une occasion aussi périlleuse que critique que celle-ci, vous serez déjà persuadé que je n'en saurais être que très satisfait et l'approuver parfaitement.

Federic.

### 5662. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Haseler berichtet, Kopenhagen 31. October. „Votre Majesté sera déjà informée par le baron de Scheffer des sentiments de cette cour sur l'affaire de Knyphausen. Je viens d'apprendre qu'il a concerté avec le baron de Bernstorff qu'il en écrirait à Votre Majesté. Le baron Scheffer ne s'en est ouvert ni à l'abbé Lemaire ni à moi, et le baron de Fleming a gardé là-dessus un profond silence; c'est le comte de Dehn qui m'en a informé."

Potsdam, 7 novembre 1752.

Votre rapport du 31 dernier m'est heureusement parvenu. J'avoue que ce n'est pas sans une surprise extrême [que j'ai appris] tout ce que vous marquez par rapport à une lettre que le baron de Scheffer m'aurait faite touchant l'affaire de Knyphausen; je puis bien vous protester qu'il n'y a pas

<sup>x</sup> Nicolaus Podoski. — <sup>2</sup> Peter Sapieha. — <sup>3</sup> Graf Anton Potocki.

un mot de vrai dans tout cela, et que, depuis que le baron de Scheffer est parti de chez nous,<sup>1</sup> je n'ai eu aucune lettre de lui jusqu'à ce moment-ci, ni sur cette affaire ni sur la chose la moins indifférente. Ainsi faut-il absolument qu'il y ait du malentendu là-dessus ou que ce soit un artifice du baron Bernstorff, controuvé par lui pour embarrasser nos amis ou pour brouiller plus encore l'affaire en question. D'ailleurs, quelle apparence y a-t-il, pourvu que vous et vos amis y songiez, que je dusse charger un ministre étranger, et que je n'ai connu personnellement que depuis très peu de temps, de se mêler de mes affaires et de lui donner commission d'expliquer mes sentiments sur une affaire que j'ai remise depuis longtemps déjà aux bons offices et à la médiation de la France? Enfin, il y aurait trop d'incongruité dans tout ceci, et si jamais le baron de Scheffer me fait une lettre là-dessus, il faut que je l'attende encore et qu'il l'ait faite alors de son chef et sans que je lui en aie donné la moindre commission; aussi en seriez-vous d'abord informé.

Quant aux soupçons qui vous sont venus comme s'il pouvait être un concert pris de la cour où vous êtes [avec] celles de Vienne, de Londres et de Russie pour me faire la guerre, et que l'affaire de Knyphausen y dût servir de prétexte, je veux bien vous faire observer qu'un tel concert me paraît aussi peu vraisemblable que l'histoire de la lettre du baron de Scheffer est absolument controuyée, et par conséquent tout-à-fait chimérique. Je ne veux point examiner si le Danemark est présentement dans une situation d'entrer en guerre, mais tout le monde conviendra que l'affaire de Knyphausen, où je n'agis qu'en qualité de codirecteur du cercle de Westphalie, n'est du tout une raison pour commencer une guerre. Si le Danemark ne voulait que s'en servir pour un prétexte, où est-ce que me ferait-il la guerre, puisque nous ne sommes point voisins? D'ailleurs, est-il à croire qu'un Prince qui est aux subsides de la France, voudrait contracter des liaisons avec ses ennemis pour commencer de gaîté de cœur une guerre ouverte contre moi, dans un temps où je suis bien et en alliance avec la France et la Suède, et surtout dans un temps où les deux cours impériales sont dans de grandes appréhensions pour que les Turcs n'éclatent pas contre elles, appréhensions d'où elles n'ont pu sortir depuis la dernière révolution à Constantinople et dont les inquiétudes qu'elles ont, s'augmentent de jour en jour? Tout cela pris et combine ensemble, il s'ensuit, supposant que le Danemark avait quelque dessein contre moi, [qu']il aurait bien mal pris son temps pour l'exécuter. Quant à vous, vous devez faire vos réflexions et continuer, en attendant, de veiller de bien [près] sur tout ce qui se passe sur vos lieux, afin de pouvoir m'en faire des rapports exacts et fideles.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 129.

## 5663. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 7 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 28 dernier. Quant aux affaires relativement à celle l'élection, vous aurez remarqué par tout ce que je vous ai fait communiquer par mes ministres du département des affaires étrangères, qu'on ne la peut regarder que comme échouée et finie sans aucun succès. Pour ce qui regarde celle de la vente de mes domaines en Hollande, j'ai été bien aise d'apprendre que vous l'avez remise en train par votre ami. Il faudra voir comment l'on se déclarera, et je compte sur votre dextérité que vous ferez accepter mon ultimatum, duquel je ne saurais rabattre quelque chose. Au reste, l'on nous a voulu marquer de Pologne que le prince de Moldavie venait d'être détrôné par la Porte Ottomane, et l'on ajoute que le résident autrichien Kinner à Varsovie avait prétendu d'avoir des lettres là-dessus de Vienne. Comme je voudrais bien savoir si cette nouvelle est fondée ou non, et que vous pourrez aisément vous en éclaircir sous main là où vous êtes, vous me marquerez ce que vous en aurez appris de certain.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5664. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 novembre 1752.

Votre rapport à la date du 27 du mois dernier, m'a été bien rendu. Quant au nouvel avis qui vous a été donné touchant l'ordre que le Comité Secret a laissé au Sénat la veille de la séparation de la Diète touchant les traités d'alliance et de subside à renouveler avec moi et avec la France, je ne manqueraï d'en faire mon usage avec toute la discrétion qu'il y faut, et me concerterai sur ce sujet avec la France, pour que nous allions d'un accord commun et de pas égal là-dessus, tout comme je vous l'ai déjà marqué par ma dépêche précédente et que je viens d'ordonner à mes ministres<sup>2</sup> encore pour vous en instruire plus amplement.

Au reste, c'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris par votre rapport que depuis l'arrivée du Roi à Stockholm les choses se sont passées assez doucement entre lui et le Sénat. Si jamais mon attente et mes vœux sont remplis, les esprits se rapprocheront, la concorde se rétablira au possible et tout se passera en paix, afin que les ennemis communs de l'un et de l'autre parti se voient déçus des espérances sur lesquelles ils ont estimé pouvoir fonder les funestes projets qu'ils méditent secrètement.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> In der Vorlage verschrieben: octobre. — <sup>2</sup> Vergl. S. 255. 256.

## 5665. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Fontainebleau 26. October: „Ayant demandé hier à M. de Saint-Conest quand il comptait que je pourrais faire partir le courrier que Votre Majesté m'avait envoyé, <sup>1</sup> il me répondit que cela ne pourrait guère se faire que dans sept ou huit jours.“

Potsdam, 7 novembre 1752.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 26 dernier. Par la raison que vous me marquez, j'attendrai tranquillement le temps où vous serez à même de renvoyer le courrier que je vous avais dépêché. Comme votre rapport ne m'offre pas d'ailleurs des choses bien in-

téressantes, je ne vous parlerai aujourd'hui que des nouvelles qui me sont arrivées encore relativement aux affaires de Turquie. Selon elles, il y a eu encore un tumulte parmi les Grecs à Constantinople, qui ont voulu déposer leur patriarche, mais que le Sultan, qui craint jusqu'à l'ombre d'une émeute, a su calmer d'abord moyennant des sommes en argent qu'il en a répandu. D'ailleurs, on me marque qu'on a vu une lettre de Rome du 11 du mois dernier au nonce à Vienne <sup>2</sup> qu'on dit très bonne et qui a été communiquée au chancelier Ulfeld, en conséquence de laquelle les nouvelles qu'on recevait à Rome <sup>3</sup> portaient que la guerre contre les Chrétiens était autant que certaine l'année prochaine et que les trésors du Kislar-Aga <sup>4</sup> y étaient destinés. Je ne vous saurais garantir absolument cette nouvelle, ne vous la donnant que telle qu'elle m'est parvenue; mais ce que je puis vous dire précisément, c'est que les dernières lettres de Constantinople du 4 d'octobre, arrivées depuis peu à Vienne, n'ont du tout calmé encore les inquiétudes du ministère de Vienne, mais ont augmenté encore leur mauvaise humeur, tout comme les fréquentes conférences entre le comte Keyserlingk et le chancelier Ulfeld.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5666. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Potsdam, 11 novembre 1752.

Votre rapport du 4 de ce mois m'est bien entré et je compte que vous tâcherez de vous procurer quelque occasion propre pour vous acquitter convenablement et sans affectation auprès du comte Bestushew du compliment dont je vous ai chargé pour lui. <sup>5</sup>

Comme, au reste, vous mandez qu'on se trouvait obligé là où vous êtes de prendre 24,000 écus de la caisse militaire pour en payer les frais du retour du roi de Pologne, il est à savoir encore d'où la cour de Saxe, se voyant tellement pressée pour ces sortes de dépenses, voudrait prendre les grandes sommes pour suffire aux frais du campement de ses troupes à former l'année qui vient. <sup>6</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. S. 236. — <sup>2</sup> Serbelloni. — <sup>3</sup> In der Vorlage: Vienne. — <sup>4</sup> Vergl. S. 239. 249. — <sup>5</sup> Vergl. S. 253. — <sup>6</sup> Vergl. S. 259.



5667. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 11 novembre 1752.

J'ai reçu votre rapport du 29 dernier et ne puis vous marquer aujourd'hui autre chose que, pour ce qui regarde les affaires de Turquie, mes avis de Vienne continuent à m'assurer que la mauvaise humeur et l'inquiétude des ministres de la cour de Vienne, et particulièrement celle du baron de Bartenstein,<sup>1</sup> touchant les nouvelles qui leur viennent de Constantinople, continuent également, et que l'ambassadeur de Venise<sup>2</sup> s'était ouvert à un de ses amis à ce sujet que la situation des affaires y était toujours très critique, quoique bien des gens crussent, à en juger par le dehors, que tout était tranquille, mais que les instruits n'en pensaient pas de même.

Federic.

Nach dem Concept.

5668. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 novembre 1752.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois, et vous renvoie, quant à la négociation d'Hanovre, à ce que la dépêche du Département d'aujourd'hui vous marquera de son succès infructueux, et que Sa Majesté Britannique s'est vu obligée de partir cette fois-ci d'Hanovre, sans avoir eu la satisfaction de voir achevé son ouvrage favori.

Au surplus, je ne veux point vous laisser ignorer que les nouvelles qu'on a eues en France relativement aux affaires de Turquie, diffèrent assez de celles qu'on vous en a données; car, selon celles-là, il paraissait, par des lettres qu'on recevait de Constantinople, que la sédition que la dernière révolution y avait excitée, était entièrement apaisée et les esprits disposés à se calmer; que l'ambassadeur de Venise<sup>3</sup> avait reçu les mêmes nouvelles et que cette République commençait à reprendre de l'assurance et à se remettre du trouble dans lequel les premiers avis qu'on lui avait donnés, l'avaient d'abord jetée.

Quoique je doute encore de l'authenticité des ces nouvelles, j'ai bien voulu cependant vous en informer, pour que vous vous appliquiez afin d'approfondir d'autant mieux ces affaires et me marquer exactement ce que vous en aurez appris.

Federic.

Nach dem Concept.

5669. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 14 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 2 de ce mois. C'est sans doute par les insinuations du ministre de Suède à la cour où vous êtes, le

<sup>1</sup> Vergl. S. 239. 249. — <sup>2</sup> Tron. — <sup>3</sup> Mocenigo.

sieur de Scheffer, que M. de Saint-Contest vous a donné cette réponse que vous avez eue de lui touchant la cour de Danemark et le baron de Bernstorff; car je veux bien vous dire que, quand le sénateur de Suède, le baron de Scheffer, est arrivé à Copenhague à son retour en Suède, le baron de Bernstorff a d'abord été chez lui pour l'informer avant que d'autres le vissent, afin qu'il fût prévenu pour lui et préparé à tout ce qu'on lui dirait. Il s'y est si bien pris que le baron de Scheffer, bien loin de se déclarer contre ce ministre, l'a excusé et le soutenu partout où il a eu l'occasion de le faire.<sup>1</sup> Et comme il n'y a nul doute que le baron de Scheffer a écrit sur ce ton-là à son frère à Paris, je ne dois point être surpris de la réponse que M. de Saint-Contest vous a donnée telle que vous me la marquez. Au surplus, vous direz à ce ministre, dès que vous trouverez l'occasion de le faire, que je craignais fort qu'il ne regrettât un jour de ce qu'il n'avait pas suivi mon conseil pour contribuer à faire culbuter le baron de Bernstorff, ce qui aurait été toujours une chose bien facile à la France, qui n'avait eu qu'à dire un mot là-dessus aux deux ministres danois, le comte de Moltke et de Dehn, pour faire réussir cette affaire. Au reste, j'espère à présent de recevoir bientôt par vous la réponse que la cour de France me fera au sujet de ma lettre écrite au Roi,<sup>2</sup> qui apparemment coûtera de la peine à elle, pour me répondre avec solidité

Nach dem Concept.

Federic.

5670. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 14 novembre 1752.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre rapport du 7 de ce mois que les pourparlers que vous avez eus jusqu'ici avec le comte de Sylva<sup>3</sup> aient été de bon succès, de sorte qu'il y a de l'apparence qu'ils seront suivis d'un effet favorable.

Mon intention est donc que vous tâchiez de cultiver sa confiance, néanmoins sans affectation, mais de manière que personne ne puisse soupçonner en cela vos vues, ni qu'un trop grand empressement puisse donner à penser à Don Sylva lui-même si peut-être il est d'un caractère enclin à soupçonner.

Il ne tiendra pas d'ailleurs au présent d'une tabatière d'émail telle que vous la demandez pour ce ministre, et je vous en ferai parvenir une pour lui dès ces premiers jours en l'adressant au maître des postes Eversmann à Emmerich, et c'est sur votre dextérité que je me repose du reste.

Le conseiller privé Dillon vient de remettre ici l'histoire de Louis XV en médailles. Je donnerai mes ordres à mon trésorier privé Fredersdorf, afin qu'il paie au conseiller de la chambre de justice Cosmar à Berlin

<sup>1</sup> Vergl. S. 251. — <sup>2</sup> Nr. 5624 S. 232. — <sup>3</sup> Vergl. S. 254.

pour votre compte les 5 ducats que vous avez déboursés à ce sujet en les donnant à l'auteur dudit livre.

Nach dem Concept.

Federic.

5671. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIRES.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 13. November, dass der dänische Gesandte von Thienen auf Befehl seines Hofes die Mittheilung gemacht habe, der König von Dänemark glaube im Einverständniss mit Schweden einer beabsichtigten Verwüstung des Herzoglichen Antheils von Holstein durch Abholzungen bis zum Werthe von 200,000 Thalern sich widersetzen zu müssen und habe in diesem Sinne bei der Regentschaft in Kiel Vorstellungen erhoben; dieselbe habe sich auf einen ausdrücklichen Befehl des Herzogs, Grossfürsten-Thronfolgers von Russland, berufen, sich indess bereit gefunden, Verhaltungsmassregeln aus Russland einzuholen. „Le chambellan de Thienen ajouta que, pour donner du poids à cette insinuation, sa cour avait résolu de tenir un corps de troupes prêt à tout évènement, pour s'opposer à main armée à la dévastation projetée . . . Dans la suite de la conversation le sieur de Thienen laissa échapper que le comte de Lynar<sup>2</sup> avait été la dupe de sa crédulité et de l'artifice du ministère russe, s'étant flatté jusqu'au dernier moment de son séjour à Pétersbourg d'engager l'Impératrice à agréer tout ce qui a été arrêté avec le roi de Suède touchant la réversion du pays de Holstein, et même à le garantir.“

Nach der Ausfertigung.

Potsdam, 14. November 1752.

Se. Königl. Majestät haben auf einliegenden Bericht mündlich zur allergnädigsten Resolution ertheilet:

Dass die Sache delicat sei und des Königs Majestät davon nicht gerne meliret wären, daher nichts anders zu thun sei, als es mit vielen Complimenten ad referendum zu nehmen, indem der dänische Hof sich darunter sehr blousiren könnte.

Eichel.

5672. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 1<sup>er</sup> de ce mois et vous renvoie, touchant le résultat des conférences d'Hanovre, à l'expédition du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci.

Quant au bruit sourd qui court, à ce que vous dites, que le comte Puebla pourrait être relevé par le comte Collaredo qui va partir de

<sup>1</sup> Vergl. S. 243 — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 596.

Petersbourg, je serais peu accommodé d'un troc que celui-ci; aussi des lettres de Petersbourg nous ont marqué que ce pourrait être le poste à Dresde qu'on destinait à ce comte Colloredo, où il irait pour relever le comte de Sternberg.

Au reste, je ne vois aucune bonne raison pourquoi votre ami en Hollande dût se plaindre de ce que j'ai ordonné, il y a un an à peu près, la vente de quelques bois dans mes domaines de Hollande. Ce ne fut qu'après que la négociation qu'il y avait alors sur le tapis, fut rompue, que j'avais donné mes ordres par rapport à cette vente du bois, et je crois ne faire tort à personne, quand je tâche à mettre à profit ce qui m'appartient aussi bien que je puis. Cependant pour favoriser la négociation de votre ami, j'ai ordonné qu'on suspende d'abord tout abatis de ce bois pour un temps d'un mois encore, pour voir en attendant quel train la négociation de votre ami prendra.

Nach dem Concept.

Federic.

5673. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 18. November 1752.

Ew. Excellenz werden aus anliegendem Originalschreiben des Herrn Generalmajor von Kreytzen zu Breslau zu ersehen geruhen, welchergestalt die Königliche Ordre wegen Verabscheidung des von des Churfürsten von der Pfalz zurückverlangtem Hetweiler von gedachtem Generalmajor realisiret worden.

Hierbei soll auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl, so Dieselbe bei Gelegenheit der heutigen Unterschriftssachen gegeben haben, schuldigst melden, dass Se. Königl. Majestät vor nothwendig fänden, wie Mylord Maréchal noch mit mehrerem Detail von allem, so der von Maltzahn in seinem letzteren Bericht von dem Inhalt des Manifestes, so die übelgesinnete Partie in Polen durchzusetzen getrachtet,<sup>1</sup> und von denen dabei vorgefallenen Umständen und geführten Absichten instruiret werde, um mit dem Marquis de Contest daraus sprechen und ihn gleichsam dadurch überführen zu können, wie nothwendig es sei, auf die polnische Sachen ein sehr wachsames Auge zu haben.

Gleichfalls haben Se. Königl. Majestät befohlen, dass gedachtem Mylord Maréchal per modum extractus aus denen letzteren Relationen des von Häseler zu Kopenhagen dasjenige zu seiner Nachricht communiciret werden müsste, was bei des schwedischen Sénateur von Scheffer Ankunft zu Kopenhagen und währenden dessen Sejour allda mit dem Baron von Bernstorff vorgefallen, auch was sonst der von Häseler wegen eines prätedirten Schreibens von dem Baron von Scheffer der Knyphausischen Sache halber, davon aber nicht eine Zeile noch Wort an Se. Königl. Majestät gekommen, und das Vorgeben also grundfalsch

<sup>1</sup> Vergl. S. 260.



ist, gemeldet hat.<sup>1</sup> Ueber welches alles der Königs Majestät noch nöthig fänden, dass auch der von Rohd einigermassen von denen Hauptumständen, so der von Häseler zeithero gemeldet, informiret würde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5674. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 18 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois. Que ce soit à l'argent de la France ou à tel autre qu'on est redevable de la rupture de la dernière Diète à Grodno, n'importe; c'est toujours un heureux évènement pour la bonne cause commune que cette rupture; car rien n'est plus sûr sinon que le parti contraire n'a visé cette fois à rien moins qu'à changer totalement le système de la république de Pologne et de la faire entrer dans des vues des plus pernicieuses, s'il avait réussi à faire constater la Diète.

Quant à la récompense à constater pour votre ami relativement à la vente de mes domaines en Hollande, la somme qu'il a demandée en conséquence de votre rapport m'a paru être un peu forte. Il faudra voir de quelle manière il s'expliquera sur ce que vous lui avez répondu. En attendant, il me paraît être bien juste que si votre ami veut sa récompense, il faut bien aussi qu'il fasse par son adresse et savoir-faire que je profite au delà du prix que je vous ai indiqué pour mon ultimatum quand vous étiez à Neisse, en sorte que je sois mis par là à même d'exercer des libéralités envers lui.

Federic.

Nach dem Concept.

5675. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 18 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois. Les détails que vous me marquez me confirment, plus encore que je ne l'avais été, des desseins très dangereux que les mal intentionnés ont couvés, s'il leur avait réussi ou à faire constater la Diète ou à la changer en confédération, ainsi que je suis bien aise que tout ait fini aussi bien qu'il s'est fait actuellement.

Je ne saurais cependant m'empêcher de vous dire que, quant aux avis que le palatin de Belcz a eus, comme si le sieur Gross avait voulu avertir sa cour que c'était le moment de faire entrer quelques milliers de ses troupes en Pologne, ils ont été des plus faux, et vous pouvez

<sup>1</sup> Vergl. S. 254. 258. 261. 266.

bien dire au susdit Palatin que, vu la situation présente des affaires du temps, les Russes ne feraient marcher rien qui que ce soit en Pologne, et que je voudrais bien lui en répondre corporellement.

Pour ce qui est des septante ducats qui vous restent du loyer que je vous avais fait remettre pour le quartier que vous avez occupé durant le temps de la Diète à Grodno, vous n'avez qu'à les garder pour vous et je vous en fais présent en considération de mille petits frais que vous avez eus à dépenser pendant cet intervalle-là. Je vous passe de plus en ligne de compte les trente ducats pour le journal de la Diète, tout comme ces trente ducats donnés à l'homme de Pologne.

Nach dem Concept.

Federic.

5676. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 novembre 1752.

Les derniers rapports que j'ai de vous, ont été du 4 et du 7 de mois, sur lesquels je suis bien aise de vous faire observer que, quoique j'approuve parfaitement le zèle que vous marquez pour mon service et l'application que vous mettez pour bien pénétrer les mystères d'iniquité d'un ministre tel que le baron de Bernstorff, cependant vous n'aurez pas besoin d'entrer dans de si amples détails et jusqu'aux moindres minuties dans les dépêches que vous me ferez immédiatement, s'il n'y a des choses plus intéressantes et plus importantes à me marquer que celles qui font l'objet de vos susdites dépêches. Il me suffira d'être instruit par quelques peu de lignes que les choses vont encore le même train que celui que vous m'avez marqué par vos précédentes, et à moins qu'il ne survienne quelque nouvelle circonstance qui demande mon attention particulière, je me passerai de tous les petits détails qui ne mènent à rien. Au surplus, je veux bien vous informer que jusqu'au moment présent je n'ai eu ni lettre ni mot de la part du sénateur baron de Scheffer,<sup>1</sup> de sorte que mon soupçon se confirme qu'il y a eu ou du malentendu ou de l'artifice dans ce qu'on vous a voulu dire là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5677. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 3. November: „Il faut que le crédit de Madame Horlemann soit considérablement tombé auprès de Sa Majesté la Reine, et par conséquent celui de son frère, le général Lieven, auprès du Roi.“

Potsdam, 18 novembre 1752.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. La nouvelle que vous [venez] de donner du changement qu'on présume qu'il y a eu tou-

<sup>1</sup> Vergl. S. 261.

chant le crédit de Madame Horlemann et de celui de son frère, m'a surpris, et ma curiosité est assez grande pour vouloir être informé exactement de vous si cette nouvelle se confirmera ou non.

Nach dem Concept.

Federic.

5678. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 21 novembre 1752.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois. Comme elle me fait espérer la réponse du Roi sur la lettre que je lui ai faite,<sup>1</sup> avec votre rapport sur ce qui s'est passé à cet égard, je l'attendrai pour m'expliquer alors sur ce que j'aurais à dire sur son sujet, et vous renvoie, au surplus, à ce que mes ordres du département des affaires [étrangères] vous marqueront à cet ordinaire relativement aux autres affaires.<sup>2</sup>

Federic.

P. S.

Songez bien, Milord, de m'instruire exactement et avec toute la précision possible de la véritable façon dont le roi de France et son ministre pensent sur la proposition que je lui ai faite par ma lettre, dans le rapport que vous me ferez à ce sujet, afin que je puisse me diriger là-dessus, savoir si, au cas que le Roi fit des difficultés sur cette proposition, je puis alors y insister encore par quelque nouvelle lettre et de nouveaux éclaircissements, ou s'il serait absolument sans succès d'y vouloir plus insister.

Nach dem Concept.

5679. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 21 novembre 1752.

Maltzahn berichtet, Warschau 11. November: „Il est bien sûr qu'il n'y aura point de *Senatus-Consilium*, puisqu'il n'y a pas de sénateurs ici. Le palatin de Russie et les deux chanceliers de la couronne<sup>3</sup> sont les seuls qui ont suivi le Roi ici; aussi Sa Majesté, à cause de manque de monde, n'a pas dîné en public, puisqu'elle aurait été réduite à prendre toujours les mêmes personnes. On avait souhaité que le Roi eût tenu le *Senatus-Consilium* à Grodno, d'abord après l'issue infructueuse de la Diète, et on prétend que le comte Brühl n'a rien épargné pour y déterminer le Roi, mais que ce Prince a été tellement piqué qu'il

Votre dépêche du 11 de ce mois m'a été bien rendue. Il faut que le roi de Pologne ait été extraordinairement piqué du succès infructueux de la dernière Diète, si tant est que même les représentations de son ministre favori n'ont pu opérer sur lui qu'il eût tenu un *Senatus-Consilium* à Grodno, et comme il n'en aura encore à Varsovie, la nation sera également piquée de l'irrégularité de ce procédé.

<sup>1</sup> Nr. 5624 S. 232. — <sup>2</sup> Vergl. S. 268. — <sup>3</sup> Fürst Czartoryski, Graf Malachowski, Wodzicki.

n'y a pas eu moyen de le faire revenir de son dessein de quitter Grodno tout de suite . . . Il faut que je rende cette justice au comte de Broglie que je ne saurais en remarquer rien qu'il veuille ménager cette cour<sup>1</sup> . . . Je ne saurais que me louer de la confiance qu'il me marque partout, et si Votre Majesté voulait faire parvenir au chevalier La Touche comment Elle est satisfaite de la conduite du comte Broglie à mon égard, cela ne manquerait pas de faire un bon effet."

Pour nous autres, nous passerons aisément à la cour les fautes qu'elle fera à ce sujet: plus elle en fera, plus nos intérêts s'en trouveront bien.

Je ne manquerai pas de faire parler au chevalier de La Touche de la sorte que vous le désirez au sujet de M. de Broglie; aussi le témoignage que vous lui rendez sur sa conduite également sage et ferme, m'a fait bien du plaisir.

Federic.

Nach dem Concept.

5680. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 21 novembre 1752.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 11 et du 14 de ce mois, sur lesquelles je suis bien aise de vous faire observer qu'autant que je saurais présumer des différentes agitations qu'il y a actuellement à la cour où vous êtes, je crois qu'elles n'ont toutes pour objet que les affaires de Holstein.<sup>2</sup> Mais quoi qu'il en soit, vous ferez toujours bien de porter une attention exacte et suivie à l'égard de ces affaires, quoique sans marquer ni embarras ni inquiétude, afin de pouvoir me faire vos rapports là-dessus. Quant à M. Lemaire, je ne pourrais jamais me persuader que sa cour voudrait faire un sacrifice au baron de Bernstorff d'un ministre aussi zélé pour ses intérêts et pour la cause commune que celui-là, mais tout ce que je saurais y faire, en attendant, sera de faire montrer clairement à sa cour que le sénateur baron de Scheffer a été la dupe du baron de Bernstorff.<sup>3</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

5681. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 24 novembre 1752.

Votre rapport du 18 de ce mois m'a été bien rendu. Vous faites fort bien de porter toute votre attention pour bien observer et pour pénétrer au mieux tout ce manège qu'on remarque à présent à la cour où vous êtes, quoiqu'avec cela vous vous gardiez bien de faire apparaître ni inquiétudes ni embarras là-dessus. D'ailleurs vous verrez quan

<sup>1</sup> Vergl. S. 241. — <sup>2</sup> Vergl. S. 267. — <sup>3</sup> Vergl. S. 268.



vous aurez l'occasion de vous entretenir avec le comte Dehn s'il n'y a pas moyen ou de le rassurer sur les appréhensions qu'il a prises à l'égard du baron de Bernstorff ou de tirer au moins quelques lumières de lui sur les véritables raisons qui ont causé depuis peu ces mouvements et ces manèges que vous me marquez.

Federic.

Nach dem Concept.

5682. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 14. November: „Le baron Hœpken est informé qu'il y a du mouvement à la Porte contre la Russie, occasionné par quelques petites brouilleries arrivées sur la frontière, du côté de la Podolie . . . N'ayant eu depuis longtemps l'occasion d'entretenir la Reine en particulier, Sa Majesté me fit entrer avant-hier dans son appartement et me communiqua ses alarmes touchant le bruit qui court d'une Diète extraordinaire et des pleins-pouvoirs qui se négocient à cet effet dans quelques provinces, le tout par les intrigues du parti sénatorial. J'avoue que je fus frappé d'abord de voir la Reine dans cette idée et je ne balançai point de l'assurer que tout ce bruit-là ne roulait que sur le compte de la cour uniquement, et qu'il n'y avait nulle apparence non plus que le Sénat voulût commettre son triomphe de la dernière Diète à l'incertitude des évènements d'une autre, convoquée extraordinairement . . . La Reine fut étonnée à son tour qu'on pût attribuer ce projet à la cour . . . J'en pris occasion d'avertir la Reine de se défier de ceux qui avaient voulu la persuader que ce plan venait du Sénat, et je la suppliai avec instance de vouloir approfondir ce mystère, qui indiquait un grand manège; qu'il était important pour elle d'en voir le fond. Je n'alléguai cette circonstance que pour preuve qu'il y a des gens qui soufflent au feu par de faux rapports, et cela de part et d'autre.“

Potsdam, 24 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 14 de ce mois et vous sais gré des particularités que vous avez bien voulu me communiquer de ce que les dernières lettres de Constantinople ont marqué de nouvelles de ce pays-là; aussi prêterez-vous de l'attention sur celles qui en pourront encore arriver à M. de Hœpken et ne négligerez pas de m'en informer, dès que vous en aurez quelque chose qui me saurait être tant soit peu intéressante.

Au surplus, j'applaudis parfaitement à la dextérité dont vous vous êtes servi en saisissant cette occasion favorable que la Reine, ma sœur, vous a fournie elle-même, pour lui faire ces sages insinuations dont vous me marquez le détail par votre rapport immédiat. Je crois que, s'il y avait moyen de faire les mêmes insinuations au parti du Sénat et d'avertir également les deux partis de ce qu'il y avait des gens qui, par des vues funestes au royaume, faisaient métier de nourrir la mésintelligence

entre le Roi et le Sénat, en leur inspirant des soupçons mal fondés [à l'un contre l'autre au moyen de rapports controuvés — que de pareilles insinuations et avertissements, dis-je, pourraient peut-être rapprocher les deux partis.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5683. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Plesmann berichtet, Dresden 18. November: „Ce fut avant-hier que je rendis visite au comte Bestushew,<sup>1</sup> lequel, après que j'eusse fait tomber insensiblement le discours sur son séjour à Berlin, me dit qu'il pouvait se flatter d'y avoir beaucoup d'amis, et que surtout il ne pouvait assez se louer des bontés et des grâces dont Votre Majesté et le feu Roi Son père de glorieuse mémoire l'avaient comblé. Je saisis alors cette occasion pour lui dire que j'étais bien persuadé que cette marque de son attention pour Votre Majesté ne pourrait manquer de Lui être fort agréable, d'autant que je pouvais l'assurer fortement que Votre Majesté lui avait toujours conservé une estime fort distinguée et qu'Elle avait pris une part très sincère à tout ce qui lui était arrivé depuis le temps de son ministère à Sa cour; qu'il pouvait compter pour sûr que ces sentiments seraient invariables pour lui. Sur quoi, il me protesta qu'il en était pénétré de reconnaissance et qu'il conserverait toujours un attachement inviolable et respectueux pour Votre Majesté. Je voulus donner plus de force et un tour plus marqué à ce compliment, lorsqu'il survint quelqu'un qui mit fin à notre entretien. Au reste, il ne poursuivra sa route qu'au printemps prochain.“

Nach dem Concept.

Potsdam, 25 novembre 1752.

J'ai bien reçu vos deux rapports du 18 et du 21 de ce mois et je suis content de la manière dont vous vous êtes acquitté du compliment que je vous avais ordonné de faire au grand-maréchal comte de Bestushew.

Comme d'ailleurs il y a longtemps que vous n'avez sonné moi sur le sujet de l'homme de confiance que vous savez, je désire de savoir seulement pour mon information si depuis tout le temps que la cour de Dresde a été absente en Pologne, cet homme ne vous a apporté rien d'intéressant et surtout s'il n'a eu occasion de s'emparer de la pièce principale dont j'ai désiré avec empressement d'avoir une copie authentique,<sup>3</sup> ainsi que des autres pièces qui y ont du rapport.

Federic.

## 5684. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 28 novembre 1752.

Votre rapport du 18 de ce mois m'a été rendu. Je serai bien aise que vous approfondissiez au possible ce que c'est que cet emprunt de quatre millions de florins que la cour où vous êtes voudrait négocier, sur le crédit de l'Empereur, des États de Brabant, et la destination qu'on voudrait faire de cet argent, vu qu'il me paraît que par les arrangements que l'Impératrice-Reine a faits dans ses finances, elle ne saurait être en défaut d'argent pour ses dépenses ordinaires.

Pour ce qui regarde les affaires de Turquie, je veux bien vous faire observer que les lettres de France continuent<sup>4</sup> d'assurer que tout est tranquille à Constantinople et qu'il n'y avait aucune apparence pour

<sup>1</sup> Vergl. S. 253. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VI, 553; VIII, 199. — <sup>3</sup> Vergl. S. 95. — <sup>4</sup> Vergl. S. 265.

quelque révolution ou quelque changement dans le gouvernement qui y saurait arriver. Si ces avis-là sont exacts ou si la cour de France est mal instruite de ce qui se passe à Constantinople, ou si d'ailleurs la cour susdite pense d'avoir ses raisons pourquoi elle voudra cacher les vrais avis qui lui viennent de là, c'est ce que je ne saurais dire.

Quant à la coupe des bois que j'ai fait arrêter pour un certain temps dans mes domaines en Hollande, il faut bien que je sache bientôt où je suis par rapport à l'achat qu'on voudra faire de celles-ci et si l'on veut accepter précisément et sans aucune diminution ni autre condition l'ultimatum que je vous ai confié, car sans cela personne ne trouvera à redire que, sans me laisser amuser, je fasse continuer la coupe des bois, qui outre cela ne fait pas un grand objet et ne consiste que dans un abatis de quelques vieux arbres qui ne sauront plus être conservés, afin de tirer mes revenus de ces domaines tout comme auparavant.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5685. AU LORD MARECHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 28 novembre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 16 de ce mois, tout comme celle du 18 m'est heureusement arrivée. Comme le mémoire que le roi de France a fait joindre à sa lettre, m'engage à des explications par rapport aux mesures à prendre relativement à la succession future au trône de Pologne, je répondrai moi-même et y joindrai également un mémoire à ce sujet, dont vous aurez alors copie. J'ai été d'ailleurs saisi d'étonnement en voyant les difficultés qu'il y a pour faire parvenir immédiatement une lettre au Roi, et comme je m'aperçois bien par tout ce que vous en marquez que c'est principalement la maîtresse qui fait à présent la pluie et le beau temps, je serai bien aise que vous m'informiez s'il n'y a pas moyen de la gagner pour moi, et quels seraient les moyens les plus efficaces pour y parvenir.

Quant à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, il me paraît qu'elle est à présent dans une situation telle qu'on la saurait souhaiter; les conférences qu'on a eues à Hanovre là-dessus, ont été sans succès; cependant, sans que la négociation soit entièrement rompue, elle traînera et servira en attendant d'amusement au roi d'Angleterre pour ne pas lui laisser le temps à songer de faire de plus grands maux et des choses plus pernicieuses.

Au reste, nous devons regarder comme un grand bonheur que la dernière Diète à Grodno a été rompue; il se manifeste de plus en plus que les partisans des deux cours impériales et de celle de Londres ont caché des desseins très dangereux, qui pour la plus grande part auraient succédé, si cette Diète avait eu sa consistance. Je vous renvoie à ce sujet aux particularités dont je vous fais informer par la dépêche du

département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci.

Nach dem Concept.

Federic.

5686. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A VARSOVIE.

Potsdam, 28 novembre 1752.

Votre rapport du 19 de ce mois m'a été bien rendu. L'application que vous mettez pour faire échouer les desseins pernicieux qu'on projette de réaliser par un *Senatus-Consilium* qu'on voudrait tenir encore là où vous êtes, a toute mon approbation. Je ne comprends que trop quelles en seraient les conséquences, si la cour parvenait, par ce moyen, à faire ses volontés malgré la Diète rompue. J'ai cependant de la peine à m'imaginer que la cour voudrait pousser aussi loin les affaires à cet égard que de se démasquer aussi ouvertement pour faire des choses diamétralement opposées à la forme du gouvernement de la Pologne et de rebuter par là toute la nation, surtout dans un temps où la Russie n'en saurait guère tirer grand usage.

Nach dem Concept.

Federic.

5687. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 1<sup>er</sup> décembre 1752.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre rapport du 21 de novembre dernier que le comte de Dehn se soit expliqué de la sorte que vous me le marquez, et il y a encore quelque apparence que le baron Bernstorff saura être renversé.

Malgré tout cela, je ne suis pas hors d'apprehension que cet homme plein d'artifices et d'intrigues ne nous joue encore quelque tour, moyennant la cabale qu'il a en France, et je pense qu'on ne saurait être assez en garde là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5688. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 30. November, ein. Memoire des sächsischen Gesandten von Bülow von demselben Tage mit dem Ansuchen um Relai Pferde für die Durchreise des Königs von Polen durch die preussischen Staaten.

Potsdam, 2. December 1752.

Gut. Sie müssen aber dem von Bülow insinuiren und ganz ernstlich dabei sagen, dass man des Grafen von Brühl Domestiquen und Leuten aufgeben möchte, sich nicht wiederum so impertinent aufzuführen, als auf der Hinreise ge-



schehen, dass sie Königliche Postmeister und Bediente gröblich brutalisiret, Postillons und Unterthanen mit Peitschen gehauen, neue Wege machen wollen und allerhand Insolentien mehr begangen hätten; widrigenfalls oberwähnte Bediente sich exponiren würden, auf Begehung dergleichen Insolentien sofort angehalten und arretiret zu werden, als welches des Königs Majestät in Égard der unleidlichen Insolentien, so gedachtes Grafen Brühl Bediente dermalen begangen, denen Postmeisters auf solcher Route anzubefehlen keinen Anstand nehmen können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5689. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 2 décembre 1752.

Votre rapport du 20 de novembre dernier m'est bien parvenu. La réponse que le roi de France m'a fait en dernier lieu, m'engage trop pour que je ne dusse expliquer ma façon de penser par rapport aux mesures à prendre relativement à la succession future de Pologne. C'est pourquoi aussi que j'y répondrai au premier jour et d'abord que mon temps pourra le permettre. J'y joindrai alors un mémoire que je ferai passer à vous avec une copie de ce même mémoire pour en faire l'usage qu'il convient.

Au reste, je ne saurais vous cacher la surprise extrême où j'ai été en voyant par votre rapport susallégué que la cour de France a pris la résolution de rappeler l'abbé Lemaire de la cour de Copenhague, et cela pour l'amour de M. de Bernstorff. Quoiqu'il ne me convienne aucunement de me mêler d'une affaire qui ne regarde que le domestique de la France, je veux cependant que vous insinüiez de ma part à M. de Saint-Contest en termes polis que j'apprehendais fort que toutes les complaisances qu'on marquait de la part de la France au baron Bernstorff, n'opérassent jamais sur lui assez efficacement pour lui inspirer de meilleurs sentiments pour les intérêts de la France, mais que tout au contraire je craignais que ledit ministre ne la payât de la dernière ingratitude, dès qu'il se verrait les bras libres pour poursuivre son système favori et pour faire exécuter ses desseins, sans plus y trouver d'obstacles.

Federic.

Nach dem Concept.

5690. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 décembre 1752.

Votre rapport du 22 de novembre dernier m'est bien entré. La dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères vous instruira ultérieurement sur la négociation palatine. C'est pourquoi je m'y

réfère, et il ne me reste rien d'autre à y ajouter sinon que le baron de Wrede s'est laissé induire trop légèrement à Hanovre pour déterminer son maître tant à accepter la médiation de l'électeur de Mayence que de négocier séparément à Vienne; sur quoi cependant, comme j'espère, les lettres que nous avons écrites, la France et moi, à l'Électeur palatin,<sup>1</sup> pourront peut-être encore rectifier ce Prince.

Pour ce qui est du capitaine Krœszegi qui avait pris son congé il y a quelque temps, vous lui direz qu'il n'avait qu'à retourner ici, et que je verrais alors comment je pourrais le replacer selon son tour.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5691. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 5 décembre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche du 24 dernier et crois parfaitement fondés les soupçons que M. de Contest a pris relativement à la conduite équivoque de la cour de Manheim. Quant à moi, vous savez que, dès que ce ministre m'a fait proposer par le chevalier de La Touche d'écrire à l'Électeur palatin sur l'empressement déplacé de faire négocier à Vienne son accommodement et sur les inconvénients qu'il y aurait en voulant transporter à Mayence la négociation d'Hanovre, je m'y suis prêté d'abord;<sup>2</sup> reste à voir ce que ces représentations opèreront sur l'Électeur. En attendant, ce que mes nouvelles de Vienne me marquent, ne me laisse pas sans appréhensions; car mon ministre, le sieur de Klinggræffen, vient de m'informer que le baron de Beckers avait ordre de sa cour d'insinuer au comte d'Ulfeld que l'Électeur palatin ne doutait point qu'on n'acceptât à Vienne le premier plan de l'accommodement,<sup>3</sup> par les modifications qu'il y mettrait, et quand le sieur de Klinggræffen a demandé au baron de Beckers ce que c'était donc que ces modifications, celui-ci lui a répondu simplement qu'il n'avait pas été écouté là-dessus et qu'elles ne lui avaient point été demandées. Circonstances dont vous ne laisserez pas d'informer M. de Saint-Contest. Au reste, nous n'avons eu jusqu'à présent plus de nouvelles touchant les affaires de Turquie qui méritent de vous être communiquées.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5692. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. December 1752.

Es ist nach anliegender Anzeige des Hofpostamtes zu Berlin das anliegende Schreiben des Herrn Geheimen Rath von Maltzahn nebst

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 5691. — <sup>2</sup> In Ausführung einer Tags zuvor in Gegenwart des französischen Gesandten ihm von dem Könige mündlich erteilten Weisung richtete Graf Podewils am 28. November 1752 ein Schreiben an den pfälzischen Minister von Wachtendonck im Sinne der von Frankreich gegebenen Anregung. — <sup>3</sup> Vergl. S. 211 Anm. 2; 257 Anm. 2.

dessen Anlagen an Se. Königl. Majestät gestern Abend spät allhier eingelaufen, welches Höchstdieselbe mir heute zugestellet und solches an Ew. Excellenz zu überschicken und dabei zur mündlichen Resolution zu melden befohlen haben, dass, so viel die verlangte Postpferde zu des Königs von Polen Durchreise durch Schlesien<sup>1</sup> anbetreffe, Se. Königl. Majestät dagegen nichts zu sagen hätten und vielmehr solches alles sehr gerne genehmigen wollten; wie dann auch die Ordres an das Generalpostamt sowohl, als an den Etatsminister Grafen von Münchow bereits ergangen wären, und daferne ja wegen der eigentlichen Anzahl der verlangten Pferde noch etwas zu erinnern wäre, Ew. Excellenz schon besorgen würden, dass des Herrn von Arnim Excellenz sogleich die Specification davon zugestellet werden möchte, so wie hier bereits an den Herrn Grafen Münchow geschehen, allermaassen Se. Königl. Majestät gerne in allen Stücken gefällig sein wollten.

Was aber das dem Maltzahnischen Schreiben beigefügte Promemoria wegen freier Durchpassirung eines Uhlanencommando, so den darin benannten cassirten Obristen von Osten nach dem Königstein durch Sr. Königl. Majestät Lande transportiren sollten, [anlange,] da wären Höchstdieselbe nicht intentioniret, in solches Verlangen so schlechterdinges zu condescendiren, anerwogen gnugsam bekannt wäre, wie wenig Gefälligkeit man von Seiten des dresdenschen Ministerii in Fällen bezeiget hätte, wann Se. Königl. Majestät requiriren lassen, gewisse criminell gewordene Leute, so in Dero Diensten gestanden und sich nacher Sachsen und Dresden geflüchtet hätten, anzuhalten und zu extradiren. Die Exempel davon wären zur Gnüge bekannt und unter verschiedenen anderen das von dem desertirten Ingenieur Neidert<sup>2</sup> und dem entflüchteten Capitän Bredowschen Regiments von Selchow noch im frischen Andenken, die man pro forma zwar anhalten lassen, aber auch zugleich die Gelegenheit gelassen, zu echappiren und mit der Flucht zu entkommen, ohne desfalls auf die von Sr. Königl. Majestät Ministers übergebene Promemoria sonderliche Égards zu nehmen. Dahero dann Sr. Königl. Majestät Intention sei, dass Ew. Excellenz alles dergleichen vorgefallene in gegenwärtigem Casu releviren und das sächsische Ministère bestens darüber chicaniren, im übrigen auch dem p. von Bülow insinuiren möchten, dass man hoffentlich nicht eher unternehmen [würde], obgedachten Arrestanten von Osten durch die Königlichen Lande transportiren zu wollen, bevor ein näheres Concert desfalls getroffen worden, da sonsten letzterer gewiss angehalten und nicht eher passiret werden würde, bis man sich desfalls näher verstanden habe; welchen ohnangenehmen Éclat Se. Königl. Majestät Dero Ortes doch gerne evitiren möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

<sup>1</sup> Vergl. S. 276. — <sup>2</sup> Vergl. S. 17.

## 5693. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Klinggräfen berichtet, Wien 28. November: „A l'égard du sieur de Backhoff, Votre Majesté vouldra bien en grâce Se rappeler que sa conduite m'a toujours paru suspecte.<sup>1</sup> Je le connais pour aussi Autrichien que possible . . . Aucun des ministres étrangers n'est si assidu pour voir le comte Ulfeld, ni si longtemps chaque fois, que ce ministre. Les sentiments de prédilection du sieur de Bernstorff pour cette cour me sont fort personnellement connus.“

Potsdam, 6. December 1752.

Noch wollen Se. Königl. Majestät occasione der heute auswärtig eingelaufenen Dépêches, dass an Mylord Maréchal dasjenige umständlich communiciret werden sollte, was der Geheime Rath von Klinggräfen in seinem heutigen Bericht von dem Betragen des dänischen Ministre zu Wien, des von Backhoff, gemeldet hat, wohergegen wiederum der von Klinggräfen von

allem dem, so nach denen Berichten des von Häseler zeither wegen des Ministers von Bernstorff und in der holsteinschen Sache<sup>2</sup> vorgegangen, ingleichen von dem Zusammenhang wegen Landskrona au Fait gesetzt werden sollte.<sup>3</sup> Auch könnte der von Rohd zu Stockholm wohl überhaupt von dem, so ihm deshalb zu wissen nöthig wäre, instruiret werden.

Insbesondere aber haben Se. Königl. Majestät zu erinnern befohlen, dass ja Mylord Maréchal von allen denen Intriguen, so nach zerrissenem Reichstag in Polen und nachher zu Warschau wegen eines gefährlich intendirten Senatus Consilium gespielt worden, auf das exacteste informiret werden möchte, als welches ohnumgänglich nöthig sei und gedachtem Mylord also ganz detailliret bekannt gemachet werden müsste.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

## 5694. AU LORD MARECHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 8 décembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 27 passé. Si mes lettres de Vienne accusent juste, l'accommodement entre l'Impératrice-Reine et l'Électeur palatin saurait bien être sur le point d'être fait et conclu, à moins que celui-ci ne se ravise sur les représentations que la France et moi lui avons faites.<sup>4</sup> Selon les susdites lettres, le premier plan d'accommodement<sup>5</sup> n'a été nullement goûté de la cour de Vienne et l'ultimatum de cette cour sur le second plan<sup>6</sup> par rapport aux propositions de l'Électeur palatin, a été envoyé le 27 dernier à Manheim par un courrier du baron de Beckers. On y a ajouté des modifications, on refuse constamment le fief d'Ortenau, on y veut suppléer par celui de Wildenau, qu'on prétend mettre au prix de 6,000 florins; on consent qu'il ne soit parlé dans le traité à faire de ce qui avait été marqué dans le projet du

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 282. — <sup>2</sup> Vergl. S. 267. — <sup>3</sup> Vergl. S. 258. — <sup>4</sup> Vergl. S. 278 Anm. 2. — <sup>5</sup> 29. August. S. 212 Anm. 2. — <sup>6</sup> 28. October. S. 257 Anm. 2.



sieur Vorster<sup>1</sup> pour la nouvelle capitulation, mais on veut que l'autre article subsiste; on déclare que la cour de Vienne ne veut plus se relâcher sur rien, et, en outre, on veut bien accorder un second mois pour apprendre la déclaration finale de la cour de Manheim, terme qui expirera à la fin de ce mois de décembre. Quant à nous, il ne nous reste que de voir de quelle manière la dernière cour envisagera ces propositions.

Pour ce qui regarde les affaires de Turquie, les dernières nouvelles que j'en ai eues, continuent à m'assurer que, quoique au dehors tout y paraissait assez tranquille, néanmoins l'intérieur du Serail n'était point net et qu'on avait tout lieu de soupçonner qu'il y avait un feu caché sous les cendres qui n'éclaterait peut-être que vers le printemps. D'ailleurs je ne veux pas vous laisser ignorer ce que le ministre de Suède à ma cour vient de me confier par ordre du baron de Hoepken, président de la chancellerie de Suède, que, selon les dernières nouvelles de Turquie, on y regardait la guerre comme inévitable pour le printemps prochain, sans qu'on sache dire avec précision jusqu'ici sur quelle puissance tomberait l'orage. Au reste, je me réfère à la dépêche du département des affaires étrangères à la suite de celle-ci sur ce qui m'est revenu de la conduite singulière que le ministre danois à Vienne a fait remarquer de soi depuis quelque temps.<sup>2</sup>

Federic.

Nach dem Concept.

5695. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Potsdam, 8 décembre 1752.

Vous me marquez par votre rapport du 2 de ce mois que le public regarde comme le premier pas vers la banqueroute la démarche humiliante que la cour de Dresde a faite en Hollande, en proposant, quoique sans succès, un projet d'accommodement par rapport aux dettes de la *Steuer*. Supposé que l'évènement justifie ces conjectures du public, quels inconvénients croyez-vous qui en sauraient revenir à la cour, et ne trouverait-elle pas plutôt son avantage et profit en déclarant la *Steuer* banqueroute, si elle réunissait alors aux revenus du Roi ce qui s'est payé jusqu'à présent en intérêts annuels des capitaux qu'on déclarerait alors insolubles? Faites vos réflexions là-dessus et marquez-moi votre sentiment à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5696. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 décembre 1752.

J'ai reçu vos rapports du 28 dernier et du 1<sup>er</sup> de ce mois. Ce que je désire à présent principalement de vous, c'est que vous employiez

<sup>1</sup> 24. October. S. 257 Anm. 2. — <sup>2</sup> Vergl. Nr. 5693.

vos soins pour être bien au fait des nouvelles que le ministère en Suède reçoit du ministre suédois à Constantinople par rapport aux affaires de Turquie, afin de m'en instruire avec exactitude.

Au surplus, je veux bien vous dire qu'il m'a paru un peu suspect que la Reine, ma sœur, reste depuis quelque temps toujours en arrière à Ulrichsdahl, quand le Roi son époux va à Stockholm, et que je commence à soupçonner que son incommodité aux dents ne pourrait être qu'un prétexte pour couvrir quelque dessous des cartes. Ma volonté expresse est donc que, s'il y en a quelque chose ou s'il y a peut-être quelque refroidissement ou quelque brouillerie entre le Roi et la Reine, vous devez me le marquer tout naturellement, sans me cacher la vérité sur aucune circonstance; vous observerez en même temps que vous n'adresserez alors votre rapport qu'à moi seul et immédiatement.

Nach dem Concept.

Federic.

5697. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE H. ESELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 décembre 1752.

J'ai reçu vos rapports du 2 et du 5 de ce mois. L'application que vous mettez pour vous bien orienter sur la conduite équivoque que la cour de Danemark tient actuellement, a toute mon approbation; aussi ferez-vous bien de continuer à donner toute votre attention pour pénétrer au possible le dessous des cartes. Cependant gardez-vous bien de ne faire paraître ni trop d'empressement ni inquiétude là-dessus; car, autant qu'il m'en paraît, tous les grands mouvements qu'on fait paraître, n'aboutiront, à la fin, à rien ou à peu de chose, et la cour ou vous êtes ne pourrait choisir plus mal son temps que dans les conjonctures présentes, si elle s'avisait de vouloir rompre ouvertement avec quelque puissance.

Nach dem Concept.

Federic.

5698. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 12 décembre 1752.

Votre dépêche du 1<sup>er</sup> de ce mois m'a été bien rendue. Comme j'apprends que M. de Contest continue encore dans son irrésolution par rapport à des mesures à prendre pour faire éloigner de la cour de Copenhague un ministre aussi mal intentionné pour la France et ses alliés que le sieur de Bernstorff, il faut bien que je me contente du fidèle avis que j'ai donné à la France là-dessus. Mais, malgré cela, vous ne laisserez pas de prendre la première occasion convenable que vous saurez trouver pour dire de ma part à M. de Saint-Contest que je croyais fort qu'on regretterait de n'avoir point voulu suivre mon

conseil à cet égard, et que le regret en saurait peut-être [venir] plus tôt qu'on ne le pensait à présent, vu que mes nouvelles de Copenhague continuaient à me marquer qu'il se machinait là à la cour des choses qu'à la vérité on ne saurait deviner encore, mais dont il faudrait presumer qu'elles ne mèneraient à rien de bon, puisque les chipotages entre les ministres de cette cour et ceux du parti opposé duraient toujours; que le ministre d'Angleterre surtout, qui ne se remuait jamais que quand il avait à faire, se donnait à présent tous les mouvements imaginables, et que le baron de Korff traitait de la manière la plus amiable avec les ministres danois; enfin qu'il y avait tout lieu de soupçonner quelque dessous des cartes, et que la conduite qu'ils tenaient était trop équivoque pour que leur procédé pût être net.

Federic.

Nach dem Concept.

5699. AU SECRETAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 12 décembre 1752.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 28 dernier et du 1<sup>er</sup> de ce mois. Les disputes qu'il y a entre les gouverneurs du prince de Galles, me sont assez indifférentes, mais ce qui ne m'est point indifférent et ce qui m'importe actuellement plus que toute autre chose, c'est que vous vous appliquiez au possible pour bien m'informer sur les points suivants, savoir quels peuvent avoir été les articles principaux des instructions qu'on a données au chevalier de Williams par rapport à la dernière Diète en Pologne qui a été rompue; en second lieu, si le roi d'Angleterre est fâché et chagrin de ce que son plan par rapport à l'élection d'un roi des Romains n'a point réussi pendant son dernier séjour d'Hanovre et s'il en garde quelque rancune contre la cour de Vienne; en troisième lieu, si vous n'entendez rien parler de ce qui se passe en Turquie et relativement aux fermentations qu'il y a eu à Constantinople; et, au reste, de quelle manière on pense à Londres sur le traité fait à Madrid entre l'Angleterre et l'Espagne,<sup>1</sup> et si l'on croit que la bonne harmonie qu'on a voulu rétablir par ce traité entre les deux royaumes, pourra subsister ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

5700. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Berlin, 16 décembre 1752.

Votre rapport du 9 de ce mois m'est bien entré. Il n'y a pas de quoi vous dussiez tellement vous alarmer du remuement que vous remarquez à la cour où vous êtes, puisqu'il ne mènera certes pas à

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 198 Anm. 3.

quoï vous pensez, étant persuadé de mon côté qu'il ne se fait que relativement à l'affaire du Holstein;<sup>1</sup> car un coup de main pour ruiner les ouvrages de Landskrona,<sup>2</sup> serait une infraction manifeste de la paix, et tout autant que de vouloir pousser les affaires à bout. En tout cas la garnison que la Suède entretient à Landskrona, ne souffrirait pas impunément un pareil attentat. En attendant, je vous recommande de continuer toujours de veiller avec toute l'attention possible sur ce qui se passera ultérieurement là où vous êtes et de m'en faire vos rapports.

Nach dem Concept.

Federic.

5701. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 15. December, ein Schreiben des Churfürsten von der Pfalz, d. d. Mannheim 5. December, über den Stand der Ausgleichsverhandlungen des Churfürsten mit dem wiener Hofe. Die Minister recapituliren den entscheidendsten Punkt mit den Worten: „La cour de Vienne s'obstine à ne vouloir s'engager au payement des 1,200,000 florins<sup>3</sup> que sous la condition que l'élection se fasse sans contradiction ni collision aucune. Elle allègue pour raison que, Leurs Majestés Impériales étant décidées de ne se prêter qu'à une élection dont il n'y a point de troubles à craindre, ni au dedans ni au dehors de l'Empire, et dont la légalité ne pourra être contestée sous nul prétexte, quoique mal fondé, en un mot qui se fasse par unanimité, ainsi que les ministres l'ont positivement déclaré dans la conférence au baron de Beckers, tant par écrit que de bouche — la clause en question ne servait que pour désigner le terme du payement sans en affaiblir la certitude, d'autant que, supposé qu'il y eût des contradictions, il fallait absolument, selon le principe susdit, qu'elles fussent levées avant de procéder à l'élection même; et qu'alors l'engagement d'acquitter la somme susmentionnée, et qui n'obligeait que du jour de l'élection, rentrerait dans toute sa force et serait fidèlement exécuté. Que d'ailleurs l'Électeur était le maître de faire cesser d'avance tout ce qu'on entend par les mots de *contradiction*, *opposition* ou *collision*. en

Berlin, 16. December 1752

Es haben Se. Königl. Majestät auf einliegenden Bericht zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet: Wie Ew. Excellenz besorgen möchten, dass dem Churfürsten von der Pfalz in nachstehenden ohngefährlichen Terminis, so wie des Königs Majestät solche dictiret haben und es mir wegen der Geschwindigkeit, womit es geschehen, zu notiren möglich gewesen ist, geantwortet werde: Que le Roi, ayant toujours été un des amis de l'Électeur palatin, ne saurait s'empêcher de lui faire remarquer que, quelque envie que le Roi eût de le voir satisfait sur ses prétentions à la charge de la cour de Vienne, néanmoins les propositions que cette cour faisait à ce sujet n'étaient qu'un piège qu'elle lui tendait; que ce piège était trop grossier pour que l'Électeur ne le dût avoir remarqué lui-même depuis longtemps. Tous les projets de la cour de Vienne ne roulaient qu'à faire exécuter à l'Électeur palatin la partie de l'engagement qui tombait sur lui, et d'éluder en après

<sup>1</sup> Vergl. S. 267. — <sup>2</sup> Vergl. S. 258. — <sup>3</sup> Vergl. S. 211 Anm. 2.



concourant à faire reconnaître par l'Empire la grande utilité de l'élection d'un roi des Romains: paroles dignes d'attention et qui marquent l'intention constante de la cour de Vienne de porter l'affaire à la Diète de Ratisbonne."

„Il paraît assez que l'appât des 1,200,000 florins opère puissamment sur le ministère palatin, et que, pour entraîner son maître dans le parti de l'élection, il lui fait craindre de n'obtenir rien du tout, s'il n'acceptait de bonne grâce ce qu'on lui offre."

d'un démarche précipitée, s'il n'y avait pas encore des choses plus fortes à observer; que la seule façon sûre pour l'Électeur d'obtenir une satisfaction des prétentions qu'il avait à la charge de la cour de Vienne, était d'y parvenir par l'assistance de la France et de la Prusse. Autant que celles-ci se mêlèrent de ses engagements, il aurait des garanties suffisantes pour obliger la cour de Vienne à remplir ses promesses; car à la vérité Sa Majesté ne s'était point concertée avec la France sur la demande que l'Électeur lui faisait, mais que le Roi croyait pouvoir bien avancer, sans s'attendre à un démenti de la cour de Versailles, qu'on lui répondrait bien qu'il ne pourrait point se faire d'élection d'un roi des Romains, à moins qu'on ne lui eût fait obtenir une satisfaction capable de le contenter et qu'ainsi, comme il ne s'agissait que du temps, le Roi était persuadé que l'Électeur palatin préférerait une conduite prudente et généreuse qui lui serait utile, à une démarche précipitée dont il ne pourrait avec le temps que d'avoir du regret.

In diesem Sinn und Termes möchten also Ew. Excellenz die Antwort fordernsamst besorgen<sup>1</sup> und nachher eine übersetzte Abschrift davon an M. de La Touche sowohl, als auch an Mylord Marechal communiciren, an welchen letzteren Se. Königl. Majestät ohnedem binnen etlichen Tagen einen Expressen absenden würden, der alsdenn die Copie der Antwort nebst der dazu gehörigen Dépêche mitnehmen könnte.

Eichel.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretars.

## 5702. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 18 decembre 1752.

Monsieur mon Frère. Ce serait mal répondre aux marques de confiance que Votre Majesté me donne, que de Lui cacher mes senti-

<sup>1</sup> Das demgemäss an den Churfürsten von der Pfalz von dem Könige erlassene deutsche Kanzleischreiben ist datirt Berlin 19. December 1752.

ments. Il paraît qu'Elle a voulu savoir ma façon de penser sur les affaires de Pologne, et j'accompagne cette lettre d'un mémoire où je m'explique avec la plus grande vérité. Je soumets mes idées aux lumières de Votre Majesté. Quant aux faits, Elle peut m'en croire, je n'ai rien déguisé et j'ai tout exposé à Ses yeux, persuadé qu'on ne doit rien avoir de caché pour ses alliés et qu'en aucun prince de l'Europe je ne puis mieux placer ma confiance qu'en Votre Majesté.

Le fond des affaires de Pologne s'est enfin éclairci à cette Diète, et les ministres d'Angleterre et de Russie y ont assez mal adroitement trahi leur secret, de sorte que ce qui ne pouvait être regardé par le passé que comme un soupçon bien fondé, paraît à présent en évidence au grand jour. Il n'y a que notre ferme union et notre bonne intelligence qui puisse faire évanouir les projets dangereux de nos ennemis, et Votre Majesté peut être persuadée que personne n'a plus d'attachement à Sa personne ni ne prend plus Sa gloire à cœur que je le fais, autant par inclination que pour le bien de l'Europe. Je suis avec la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

#### Mémoire sur les affaires de la Pologne.

Les deux cours impériales ont formé le projet de placer le prince Charles de Lorraine sur le trône de Pologne. Ce projet ne peut s'exécuter qu'à main armée: conviendrait-il à la France et à ses alliés de souffrir qu'on fasse cette violence à cette République? Nous répondrons que non. L'accroissement de puissance que la maison d'Autriche gagnerait par l'élection du prince Charles, serait si considérable qu'elle ferait pencher entièrement la balance des pouvoirs de son côté, et les conséquences qui s'ensuivraient seraient la perte de la Prusse, l'esclavage de l'Allemagne, et des guerres plus violentes que jamais la France n'en a eu à soutenir contre aucun des descendants de Charles-Quint.

La grande question est de savoir par quels moyens on empêchera un événement aussi contraire aux intérêts communs des alliés. Choisir des moyens hasardeux, c'est trop risquer mal à propos; entreprendre des choses impossibles, c'est faciliter l'exécution des projets que nous voulons renverser; prendre le parti le plus solide et le plus sûr, est, ce semble, ce qui convient également à tous les alliés.

La première idée qui se présente, est de former un concert entre la France, la Prusse et la Suède, pour soutenir la Pologne contre tous ceux qui lui voudraient faire violence. En détaillant ce projet, il se trouve que la Prusse et la Suède se trouveraient chargées de tout le poids des opérations militaires, vu que les situations locales des États empêchent la France de frapper les grands coups.

Si nous comparons les forces des deux Impératrices avec celles des deux Rois, nous pouvons compter 280,000 combattants du côté des premières et 130,000 du côté des derniers. On répondra sans doute

que, quoique la France n'envoie pas directement ses troupes en Pologne, cela ne l'empêchera pas d'agir par diversion; mais voici ce qui arrivera. Les Anglais se déclareront contre la France, ils assembleront des Hollandais et de ces troupes que les princes de l'Empire sont toujours prêts à vendre aux plus offrants, pour s'opposer à la France, et cette diversion occupera tout au plus 40,000 Autrichiens, ce qui n'est pas un objet capable de leur faire perdre la supériorité en Pologne.

D'ailleurs, il est bon de remarquer que la Prusse ni la Suède ne peuvent compter sur la fidélité du Danemark, tant que le ministre mal intentionné pour eux gouvernera cet État.

Si nous examinons sans prévention à quoi l'on peut s'attendre des opérations militaires, on se convaincra que ce plan est impossible à exécuter. Les frontières de la Russie du côté de la Finlande sont si fortifiées par la nature et par l'art qu'il est impossible d'entamer cet empire par cette province. Du côté du midi se trouve la place de Wibourg, située dans une île de la Baltique, qui, empêchant les Suédois d'en faire la circonvallation, donne aux Russes toutes les commodités pour y jeter des secours. Des bords de la Mer Baltique en tirant vers la Laponie russe et vers le septentrion s'étend un marais impraticable qui ne donne passage que par le moyen d'une seule chaussée, ce qui donne aux Russes la facilité de défendre leurs frontières avec peu de troupes et rend inutiles les forces que les Suédois voudraient employer pour les attaquer derrière ces marais.

Ce ne sont point les troupes de terre, mais les flottes qui peuvent décider de la supériorité entre la Russie et la Suède, et la marine suédoise est si peu considérable qu'on ne saurait la comparer à celle des Russes, de sorte qu'on peut s'assurer d'avance que les efforts de la Suède seront inutiles et que la cour de Pétersbourg fera une grande faute si elle envoie 40,000 hommes sur la frontière finnoise, ce qui est le double de ce dont elle a besoin pour se défendre.

Il reste donc à la Prusse seule 200,000 hommes à combattre. Il paraît donc clairement qu'il lui sera impossible de résister à l'Autriche, à la Russie et de protéger la Pologne en même temps.

Quelque envie qu'ait le Roi d'obliger ses alliés, il ne croit pas devoir prendre sur lui des choses impossibles et dont l'exécution surpasserait ses forces; il prévoit les suites fâcheuses de ce projet, qui paraissent si manifestes qu'on ne saurait se les dissimuler, et il ne veut point entrer dans des mesures qui dans la suite le réduisent à la triste nécessité d'abandonner ses alliés.

Il y a des expédients plus sûrs pour maintenir la liberté des Polonais que celui que nous avons exposé, et rejeté comme impraticable. C'est de porter les Turcs à déclarer la guerre à une des deux Impératrices. Nous le regardons comme le seul qui réponde entièrement à cet objet. Nous ne disons point qu'il faut par une négociation en formes déterminer la Porte à cette rupture; encore moins qu'il convient

aux alliés de s'engager à favoriser les Turcs par des diversions. Il faut que l'Europe demeure en paix, tandis que la guerre mine les puissances qui pourraient abuser de leurs forces en s'en servant contre la Pologne, et c'est à l'intrigue à profiter des dispositions du Sérail ou de celles des Janissaires pour les animer et les déterminer à la rupture avec la Russie. Nous voulons la paix : c'est la guerre des Turcs qui la prolonge et qui nous l'affermît ; il faut que les cours impériales s'épuisent avec les Musulmans, pour qu'ils ratent la Pologne. Que le roi Auguste meure pendant cette guerre ou d'ici en dix ans, ni la Russie ni l'Autriche ne seront en état de disposer à main armée du trône de Pologne, et l'on ne craint pas leurs intrigues ; il est plus facile de corrompre les Polonais que de battre des armées supérieures en nombre.

On demandera peut-être de quel sujet on pourrait convenir pour faciliter par un commun concours son élection en Pologne. Nous répondons à cette question, pourvu que ce ne soit ni le prince de Lorraine — ce qui est l'équivalent de la reine de Hongrie — ni quelqu'un de la maison de Czartoryski — trop attachée à la Russie — qu'il nous peut être indifférent du prince électoral de Saxe, d'un prince de la maison de France ou d'un Piaste, pour lequel de ceux-là on se déterminera ; nous ajoutons que le Roi n'a point de vue de placer un Prince de sa maison, et qu'il y renonce entièrement.

Il est difficile, ou, pour mieux dire, impossible, de régler d'avance des choses qui sont à naître ; nous avons vu dans ce siècle deux fois manquer les mesures qu'on avait prises pour disposer de couronnes d'avance. Le fameux traité de partage, fait pendant la vie de Charles II, ne fut qu'une disposition chimérique, et le traité de 1732 entre le feu Roi, l'Empereur et la Russie pour donner l'exclusion au roi de Pologne d'à présent et placer le prince de Portugal sur le trône de Pologne, fut rompu à la mort d'Auguste I<sup>er</sup>. Pour dire ce qu'on pourra faire ou ne pas faire, il faut voir l'événement ; tout dépend des conjonctures qui l'accompagnent. Si à la mort du roi de Pologne l'Europe se trouve en paix, quelque contraire que soit l'élevation du prince de Lorraine à nos intérêts, dans ce cas il se trouve cependant qu'il y aurait plus de risque à l'empêcher qu'à la souffrir. Si le roi de Pologne meurt pendant le cours d'une guerre, il n'y aura rien de plus facile que de détruire les projets des deux cours impériales, et si elles ont la guerre à présent, on n'a rien à craindre du tout.

Quand on se rappelle que les couronnes de Bohême et de Hongrie, électives autrefois, sont devenues héréditaires en tombant entre les mains de la maison d'Autriche, on peut en conclure que la Pologne, passant sous la même domination, subira le même sort. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage pour faire sentir à un chacun quelles suites un pareil agrandissement de la maison d'Autriche produirait en Europe ; il n'est pas nécessaire d'avertir tous les contemporains de la honte que ce serait pour eux d'avoir souffert — lorsqu'ils pouvaient l'empêcher —



qu'une puissance à moitié abattue reprît un plus grand accroissement qu'elle n'en a eu du temps de Charles-Quint même, ni de dépendre ici les risques que tous les alliés auraient à courir, si ce plan dangereux s'exécutait.

Nous sommes persuadés que c'est à présent le temps de l'empêcher; que le moyen le plus sûr est de porter les Turcs à faire la guerre; que c'est le seul moyen pour nous tous de conserver la paix, qu'il est le plus convenable pour tous les alliés, parceque la guerre des Turcs les sert, sans les exposer, et qu'enfin que, lorsqu'on aura bien approfondi ce projet, on se persuadera mieux de son utilité à cause que c'est l'unique de praticable.

Naeh der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Das Schreiben eigenhändig; die Beilage von der Hand des Geh. Secretärs Coper. Das Concept der Beilage im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin eigenhändig.

### 5703. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 8. December: „Comme Votre Majesté m'ordonne de Lui dire mon opinion sur le succès qu'Elle doit attendre des propositions qu'Elle a faites au roi de France, je vais me mettre en devoir de le faire le mieux que je pourrai. Je crois donc que les ministres de France ne désirent rien plus ardemment que de pouvoir jouir le plus longtemps qu'il sera possible de la tranquillité présente et qu'ils sont persuadés qu'ils retireront toujours des Turcs, en cas de besoin, une déclaration telle qu'il faudra pour contenir les Russes et arrêter la cour de Vienne dans l'exécution des projets ambitieux qu'elle a formés. Ils appréhendent même que les Turcs, s'ils faisaient la guerre sans succès, s'en prendraient à la France pour les y avoir excités, et que les Anglais ne manqueraient pas de profiter d'une telle conjoncture pour se rendre les arbitres de la paix et pour inspirer aux ministres de la Porte de la méfiance contre la France, en la représentant comme une puissance qui ne pensait qu'à brouiller les affaires et qui abandonnait ses alliés dans le besoin, et c'est ce que M. de Saint-Contest m'a encore répété avant-hier. Votre Majesté aura observé que dans la réponse qu'on a faite à mon mémoire, on ne parle que des Russes et ne fait absolument aucune mention de la guerre contre l'Empereur, qui est cependant un des objets

Berlin, 19 décembre 1752.

J'ai bien reçu votre dépêche immédiate du 8 de ce mois, au sujet de laquelle je vous sais infiniment du gré de ce que vous m'avez marqué tout nettement et avec toute franchise la vraie situation où se trouvent actuellement les affaires de la cour de France, et sa façon de penser à plusieurs égards. Ce sont de ces informations instructives que je désire de vous et qui me serviront de boussole pour me bien diriger avec cette cour dans tout ce que j'ai à négocier avec elle; aussi continuerez-vous de ne me laisser rien ignorer de ce qui peut me servir à cet objet.

Comme le roi de France m'a engagé par la dernière lettre que vous m'avez envoyée de sa part, de lui communiquer en toute confiance mes sentiments sur les affaires de Pologne, voici la réponse que je lui fais, que vous lui ferez rendre de la manière usitée là. J'ai joint séparément à ma lettre

sur lesquels la lettre de Votre Majesté est dirigée, d'où je crois pouvoir inférer qu'on craint de provoquer la maison d'Autriche, qui, si les Turcs venaient à lui déclarer la guerre, accuserait infailliblement la France de les y avoir encouragés.

Je ne suis point surpris, au reste, des ménagements avec lesquels on s'est expliqué ici. Les ministres sont désunis, les finances dérangées, tous les ordres mécontents, et le peuple irrité contre le gouvernement à cause de la cherté des blés qui n'est point produite par une disette réelle, mais par les intrigues de quelques maltôtiers qu'on protège. Le clergé tâche de se prévaloir de la faiblesse du gouvernement pour établir une espèce d'inquisition, et le Parlement pour étendre son autorité. Mais ce qui contribuera toujours le plus à prolonger cet assoupissement, c'est que la Maîtresse a intérêt de conserver la paix, qui durera autant que sa faveur et qui subsisterait probablement de même, si Madame de Choiseul prenait sa place, comme le bruit en court depuis quelque temps. Pour entretenir le Roi dans cet engourdissement, j'imagine qu'on lui représente qu'il a assez travaillé pour sa gloire, qu'il a fait la guerre et la paix avec un égal succès, que personne ne l'osera attaquer le premier et qu'il ne doit maintenant chercher qu'à jouir de la réputation qu'il s'est acquise. Aussi ne s'occupe-t-il que de courir d'une maison de campagne dans l'autre. Il chasse, bâtit et vit dans une dissipation continuelle et dans une oisiveté toujours variée par de nouveaux amusements.

Les ministres connaissent, Sire, toute la supériorité de votre esprit et de vos lumières; elle leur inspire de la méfiance et les rend plus réservés envers moi qu'ils ne le sont così envers aucun des autres ministres, et plus qu'ils ne devraient, ce me semble, l'être avec le ministre d'un allié aussi intime, et c'est assurément votre pénétration qu'ils craignent en moi, et non la mienne. Cela va si loin que quelqu'un qui est parfaitement au fait de tout ce qui se passe, qui connaît toute la valeur de votre personne et de votre puissance et de l'Électeur palatin<sup>1</sup> et qui parle sur ce ton aux ministres dans l'oc-

un mémoire secret sur ces affaires duquel je vous adresse ci-close une copie, tant pour votre direction que pour la faire lire à M. de Saint-Contest quand vous lui donnerez ma lettre pour la remettre au Roi. Je joins encore la copie de cette lettre pour votre usage. Au surplus, je ne me doute nullement du secret religieux qu'on me gardera exactement sur tout ceci.

Vous trouverez d'ailleurs parmi les dépêches du département des affaires étrangères qui vous parviendront à la suite de celle-ci, une copie de la réponse que je viens de faire à une lettre que j'ai reçue de l'Électeur palatin<sup>2</sup> touchant ses négociations avec la cour de Vienne. Vous ne laisserez pas de vous conduire conformément aux ordres que la dépêche du département contient à cet égard et de communiquer ma réponse à ladite lettre, de l'accompagner de force des compliments de ma part et de lui dire que, comme le susdit Électeur avait extrêmement presse pour avoir ma réponse, et que le temps n'avait pas permis de communiquer préalablement là-dessus avec la cour de France, j'avais tâché de mon mieux d'attraper dans ma réponse les idées dans lesquelles ladite cour saurait être à ce sujet, de sorte que je me flattais qu'elle serait contente de la réponse que j'avais donnée.

Au reste, mon intention est que vous devez employer vos amis là pour faire insinuer adroitement et sans que vous paraissiez vous-même à M. de Saint-Contest et la

<sup>1</sup> Sic. — <sup>2</sup> Vergl. S. 285 Anm. 1.

casion, n'a cependant pas voulu me voir, tandis qu'il voit librement les ministres de plusieurs autres cours. Il semble cependant que les liaisons d'intérêt qui attachent la France à Votre Majesté, et la franchise avec laquelle Votre Majesté a ouvert Ses sentiments en différentes rencontres, auraient dû lever toute méfiance, et j'ai toujours évité, tant que j'ai pu, d'y donner occasion, étant persuadé que c'est le meilleur service que je puisse rendre à Votre Majesté."

où il faut d'ailleurs, que les cours de Londres et de Vienne ne désiraient rien avec plus d'empressement que de mettre de la méfiance entre la France et moi, qu'elles emploient tout ce qu'elles sauraient imaginer d'artifices sur cet objet et qu'elles avaient tenté à différentes fois de m'inspirer des soupçons contre la France, ce qui cependant n'avait] nullement réussi, de façon que je n'avais fait la moindre ré-

flexion là-dessus. Je crois que ces insinuations, faites avec adresse plutôt par vos amis et indirectement aux ministres de France, feront plus d'impression sur leurs esprits que si elles leur parviennent directement de votre part.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5704. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 19 décembre 1752.

J'ai bien reçu vos rapports du 5 et du 8 de ce mois. Je verrai arriver tranquillement la réponse que le ministère anglais vous rendra sur le mémoire que vous lui avez remis<sup>1</sup> touchant les déprédations injustement exercées sur mes sujets commerçants des armateurs anglais. Mais telle quelle la sera, je n'irai pas moins mon droit chemin et ne m'embarrasserai de rien de ce qu'on voudrait y opposer.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5705. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 24. December 1752.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll Ew. Excellenz ich das Memoire,<sup>2</sup> welches der Herr Geheime Rath von Maltzahn über den jetzigen Zustand der polnischen Affairen zu Höchstderoselben besondern Information aufsetzen müssen, hierbei zusenden und zuzuforderst vermelden, wie Ew. Excellenz dieses Memoire als eine interessante und secrete Pièce in Dero eigenen Bewahrung nehmen und solche, ausser nur allein des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz, niemanden sehen lassen, noch communiciren möchten. Demnächst soll ich annoch vermelden, wie Se. Königl. Majestät wollten, dass denen in solchem Memoire benannten, gegen Höchstdieselbe wohl intentionirten Polen bei

<sup>1</sup> Vergl. S. 225 Anm. 2. — <sup>2</sup> D. d. Berlin 22. December 1752.

allen vorkommenden Gelegenheiten allerhand Politesses erwiesen werden sollten.<sup>1</sup>

Ich werde übrigens hiernächst einmal und nach Ew. Excellenz Gnade mir dies Memoire wieder auf einen einigen Tag erbitten müssen, um eine Liste von vorerwähnten Polen daraus zu extrahiren, welche des Königs Majestät auf Dero in kommandem Jahre angesetzten Reise nach Preussen mit Sich nehmen wollen, um, wenn ein oder der andere dererselben sich alsdenn bei Deroselben allda meldete, solchen gewisse Distinctiones machen zu können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

### 5706. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 26 décembre 1752.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été bien rendue, sur le contenu de laquelle je ne saurais rien ajouter à tout ce dont le rescrit ordinaire du département des affaires étrangères vous instruira, sinon que la grande envie que la cour palatine fait remarquer de profiter des offres des Autrichiens, et qu'elle craint fort de manquer l'occasion, ne me laisse pas sans appréhensions de quelque précipitation de l'Électeur. Au surplus, je me réfère à ce que je vous ai marqué par la dépêche que le courrier qui est parti de Berlin, il y a aujourd'hui huit jours, vous aura apportée. Au reste, mes nouvelles sur les affaires de Turquie continuent de m'assurer que, bien que les dehors paraissent être fort tranquilles à Constantinople, il y avait néanmoins dans le Serail un feu sous la cendre qui pourrait bien éclater au printemps qui viendra.

Nach dem Concept.

Federic.

### 5707. AU COMTE DE POTOCKI, PALATIN DE BELCZ.

Berlin, 27 décembre 1752.

Monsieur le Comte Potocki. Le sieur de Maltzahn, mon envoyé extraordinaire à la cour de Dresde, m'ayant remis à son retour de Varsovie la lettre que vous m'avez écrite en date du 8 de ce mois, m'a fait en même temps un rapport fidèle de sa dernière mission, aussi bien que de la persévérance des dispositions favorables où vous vous trouvez à mon égard, et du zèle louable qui vous anime constamment à travailler pour l'entretien d'une bonne harmonie entre moi et le royaume de Pologne.

J'en ai ressenti une très vive satisfaction, et comme mes sentiments d'amitié pour l'illustre République dont vous êtes un des plus dignes membres, ne varieront certainement jamais, vous pouvez compter

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 5707--5710. 5712. 5720.



que ceux que j'ai pour vous en particulier, ne souffriront non plus la moindre altération. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic

Nach dem Concept.

5708. AU COMTE DE POTOCKI, GRAND ÉCUYER TRANCHANT DE LA COURONNE DE POLOGNE.

Berlin, 27 décembre 1752.

Monsieur le Comte Potocki. C'est avec une satisfaction infinie que j'ai appris non seulement les bons offices que vous avez rendus jusqu'ici à mes officiers qui se sont trouvés en Pologne, chargés de commissions qui regardent l'achat des chevaux de remonte pour mes régiments de hussards en Ukraine, et les politesses que vous avez bien voulu leur marquer en cette occasion, et surtout au major de Skrbenski de mon régiment de Seydlitz, et les offres obligeantes que vous avez bien voulu faire à cet officier et d'autres, chargés de pareilles commissions, chaque fois que les détachements de leurs régiments iront chercher les chevaux de remonte, dont je vous fais mes sincères compliments de remerciements, aussi bien que des soins que vous avez apportés à l'entretien d'une bonne harmonie entre moi et le royaume de Pologne.

De pareilles attentions, qui ne sauraient qu'exciter en moi des sentiments d'une reconnaissance fort vive, m'engageront toujours à vous en faire sentir les effets, aussi bien qu'à ceux qui vous appartiennent, dans toutes les occasions qui se présenteront.

Je vous prie de n'en pas douter, non plus que des dispositions sincères où je me trouve particulièrement à cultiver et à resserrer de plus en plus les nœuds de l'étroite union qui me lient si heureusement depuis un temps immémorial avec la république de Pologne.

Toujours prêt à contribuer à tout ce qui peut tendre à l'accroissement de sa gloire et à l'avancement de sa prospérité et de ses avantages, de même qu'à la conservation de ses constitutions, libertés et privilèges, je me ferai également un plaisir sensible de vous donner des marques de mon estime et de mon amitié. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic

Nach dem Concept.

5709. AU COMTE DE POTOCKI, STAROSTE DE FLOMACK.

Berlin, 27 décembre 1752.

Monsieur le Comte Potocki. Ne pouvant qu'être très sensible aux politesses et aux honnêtetés que vous avez bien voulu témoigner, suivant ce qui m'en a été rapporté, à mes officiers qui se sont arrêtés depuis peu en Pologne, chargés de commissions qui regardent l'achat

des remontes pour mes régiments d'hussards dans l'Ukraine, et surtout les offres obligeantes que vous avez bien voulu faire au lieutenant de Paulowicz de mon régiment de hussards de Wechmar, en lui offrant des fourrages pour autant de chevaux qu'il pourrait avoir et pour tout le temps qu'il voudra les laisser chez vous sur vos terres, je suis bien aise de vous faire connaître par la présente combien j'en suis satisfait et combien je me sens obligé de vous en remercier de la manière la plus affectueuse; mais je le dois encore davantage de l'intérêt que vous avez pris à tout ce qui peut servir à affermir et à cimenter de plus en plus l'heureuse union qui subsiste entre moi et la république de Pologne.

Rien ne sera en effet capable de m'en détacher ni de me faire perdre de vue sa prospérité et la conservation de ses constitutions, privilèges et libertés. Mais comme des dispositions aussi dignes d'un vrai patriote que les vôtres ne sauraient que m'engager à une reconnaissance bien vive tant envers vous qu'envers ceux qui vous appartiennent, vous pouvez être persuadé également des sentiments d'estime et d'amitié que j'aurai constamment pour vous. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

5710. AU COMTE SAPIEHA, PALATIN DE SMOLENSKO.

Berlin, 27 décembre 1752.

Monsieur le Comte Sapieha. Je sens tout le prix des soins et des politesses que vous avez bien voulu marquer, suivant le rapport qui m'en a été fait, à quelques-uns de mes officiers qui se sont trouvés depuis peu en Pologne, mais surtout de l'attention que vous avez manifestée en tant de rencontres à rendre indissolubles les nœuds d'amitié et de bonne intelligence qui m'unissent à la république de Pologne.

Prenant fortement à cœur tout ce qui peut augmenter sa gloire et sa prospérité, je saisirai avec empressement toutes les occasions qui se présenteront pour l'en convaincre et pour lui donner des preuves essentielles de l'intérêt que je prends à la conservation de ses constitutions, libertés et privilèges, qui feront toujours un des objets de mon règne que je perdrai le moins de vue.

C'est sur quoi vous pouvez compter, ainsi que sur les sentiments de reconnaissance, d'estime et d'amitié que j'aurai constamment pour vous et pour ceux qui vous appartiennent. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

5711. AU CHEVALIER DE LA TOUCHE, MINISTRE DE  
FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 28 décembre 1752.

Monsieur le Chevalier de La Touche. J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu me faire au sujet de celle qui vous a été adressée de la part du Roi votre maître pour me la rendre dans une audience particulière et secrète. Sur quoi je suis bien aise de vous dire que je vous verrai avec plaisir après mon retour instant à Berlin le samedi qui vient à onze heure midi, pourvu qu'il vous plaise de monter alors de ce côté du château où mes chambres derrières aboutissent, afin que vous sachiez entrer, sans être trop remarqué, dans celle où je voudrais vous entretenir seul et sans témoins.

Federic.

Nach dem Concept.

5712. AU GRAND-GÉNÉRAL DE LA COURONNE DE POLOGNE  
COMTE BRANICKI.

Berlin, 29 décembre 1752.

Monsieur le Grand-Général de la Couronne. Mon ministre le sieur de Maltzahn, qui m'a remis à son retour ici votre lettre du 4 de ce mois, a été en même temps un interprète fidèle de vos sentiments envers moi.

Non seulement la facilité que vous avez bien voulu apporter à l'expédition de passe-ports que je vous avais demandés pour quelques-uns de mes officiers, mais encore ce zèle louable, si digne d'un vrai patriote, qui vous a porté jusqu'ici à l'entretien de l'union étroite et de la bonne harmonie qui subsistent entre moi et le royaume de Pologne, m'obligeront toujours envers vous à une reconnaissance bien vive et proportionnée à des marques d'amitié aussi signalées.

Toutes les occasions me seront à mon tour fort agréables où je pourrai vous convaincre par tout ce qui dépendra de moi combien je prends à cœur la conservation des droits, des immunités et des privilèges d'une nation qui m'est si chère et dont vous êtes un des principaux appuis.

C'est une vérité dont je vous prie de ne pas douter, non plus que des assurances sincères que vous voudrez bien recevoir de ma part, qu'on ne saurait vous estimer ni considérer plus que je fais. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5713. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 29. December, ein an den ersteren gerichtetes Schreiben des churkölnischen Oberhofmeisters von der Asseburg, d. d. Bonn 20. December. „Il marque dans les termes les plus énergiques combien l'Électeur son maître était satisfait de voir, par les pièces qu'on lui avait communiquées, que Votre Majesté pensait comme lui sur la médiation de Mayence dans l'affaire de l'accommodement . . . Il proteste ensuite de la fermeté de l'Électeur . . . il nous communique enfin toute la correspondance entre sa cour et celle de Manheim . . . Dans une lettre confidente de l'Électeur de Cologne au Palatin, en date du 29 novembre, le premier représente avec beaucoup d'emphase que le concert avec les cours de France et de Berlin était le moyen le plus propre et le plus assuré d'atteindre le but de leurs désirs communs.“

Berlin, 30. December 1752.

Sehr gut, und muss dem von Asseburg vor die Communication mit vieler Politesse gedanket und ihm zugleich im Vertrauen dasjenige Schreiben abschriftlich communiciret werden, so Ich letzthin an den Churfürst von der Pfalz geschrieben.<sup>2</sup> Nur dass zugleich wegen der Antwort an Asseburg gute Präcaution genommen wird, dass solche unterwegs nicht etwa in unrechte Hände kommet.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetss. 1752.

5714. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Berlin, 30 décembre 1752.

J'ai reçu vos rapports du 23 et du 26 de ce mois et serai bien aise que vous suiviez attentivement l'affaire de l'accommodement projeté touchant les capitaux hollandais à la charge de la *Steuer* saxonne. Quant à la monnaie de Leipzig, je suis persuadé qu'il n'en aboutira rien ou très peu de chose, vu que les entrepreneurs seront obligés ou de faire frapper les monnaies avec perte ou de les faire de mauvais aloi. Au surplus, ce que vous me marquez au sujets des explications que le comte de Stubenberg a eues avec le ministre de Brühl, me confirme dans les sentiments avantageux que j'ai déjà eus du premier, de sorte que je le crois également entendu dans les affaires et parfaitement honnête homme.

Federic.

Nach dem Concept.

5715. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN A VIENNE.

Berlin, 30 décembre 1752

Le rapport que vous m'avez fait du 20 de ce mois, m'a été bien rendu et vous verrez par la dépêche d'aujourd'hui du département ce

<sup>1</sup> Vergl. S. 278. — <sup>2</sup> Vergl. S. 285 Anm. 1.



que la cour de Cologne vient de nous communiquer par rapport aux remontrances qu'elle avait faites à l'Électeur palatin, pour le fortifier à rester ferme dans l'union avec ses alliés et de ne point se mettre à la dépendance de la cour de Vienne. Malgré cela, je ne me flatte pas tout-à-fait du succès de ces représentations et, si j'ose le dire tout naturellement, je crains encore que l'Électeur ne donne dans les pièges qu'on lui a tendus, en attendant que nous autres ne puissions faire que des remontrances.

Nach dem Concept.

Federic.

5716. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Berlin, 30 décembre 1752.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois et ne saurais qu'à vous renvoyer à ce que je vous ai fait marquer par mes ministres du département des affaires étrangères relativement à la conduite que le ministre de Danemark à Vienne, le sieur Backhoff, continue d'avoir.<sup>1</sup> Je ne crois point d'ailleurs que la cour de Pétersbourg fera quelque chose en faveur du Grand-Duc,<sup>2</sup> bien au contraire j'estime qu'elle assistera plutôt le Danemark, selon le concert qui paraît être pris là-dessus entre lui et la cour de Vienne.

Nach dem Concept.

Federic.

5717. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 18. December: „Toutes les petites attentions ou même les petits présents flatteraient la vanité de la Marquise,<sup>3</sup> surtout de la part de Votre Majesté, quoiqu'elle y soit si accoutumée que la plupart du temps elle ne les sent non plus qu'un parfumeur sent les bonnes odeurs dans sa boutique. Mais on ne la gagnerait pas par là. Elle est très intéressée, cependant elle n'oserait pas recevoir une somme de Votre Majesté, et elle courrait trop de risque de se montrer partielle en votre faveur. De plus, Sire, supposé que vous lui donniez une grosse somme, ce serait à pure perte; elle aurait toujours bien des échappatoires honnêtes de ne rien faire que ce qu'elle voudrait bien d'elle-même, ou ce qu'on lui conseillerait. Elle a besoin d'être sur ses gardes plus

Berlin, 30 décembre 1752.

J'ai bien reçu votre rapport du 18 de ce mois et vous sais un gré infini des idées claires et nettes que vous me donnez sur la véritable situation présente de la cour ou vous êtes, qui me serviront de guides pour me bien conduire avec elle.

Pour ce qui regarde les affaires relativement à la négociation de la cour de Vienne avec celle de Mannheim, nous n'en sommes guère instruits depuis que j'ai fait ma lettre à l'Électeur dont je vous ai envoyé la copie.<sup>4</sup> Vous verrez par

<sup>1</sup> Vergl. S. 280. — <sup>2</sup> Vergl. S. 267. — <sup>3</sup> Vergl. S. 275. — <sup>4</sup> Vergl. S. 285.

que par le passé. Madame de Choiseul partage un peu les faveurs, je veux dire le lit, du Roi; au moins tout le monde le croit. Il se pourrait aussi qu'il y entrât de la jalousie envers Votre Majesté. Quand un bel esprit veut donner l'exemple d'un grand homme et d'un grand roi, on va d'abord à trois cent lieues de Versailles. Il est bien vrai qu'on n'épargne pas ici l'encens; mais ce sont les sujets qui l'offrent, les étrangers n'en offrent guère. On sent bien ce que peuvent 150,000 hommes, conduits par Votre Majesté, et que sans l'appui de votre alliance la France ne saurait rien faire en Allemagne. Je suis persuadé, au reste, que Votre Majesté leur fera toujours faire, dans le besoin, tout ce qu'Elle voudra, et qu'ils se conformeront à Ses lumières, sans autre secours ni aide que de celui de l'esprit supérieur de Votre Majesté. Après tout, je ne perdrai pas de vue les occasions qui pourraient se présenter pour rendre la marquise plus favorable à Votre Majesté et si j'entrevois quelque moyen pour cela, j'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté."

Nach dem Concept.

la dépêche ordinaire du département à la suite de celle-ci ce que le baron d'Asseburg, ministre de Cologne, nous a marqué à ce sujet, mais je ne me tiens pas encore tout-à-fait assuré que la fermeté de l'Électeur palatin ne serait ébranlée par la grande envie que ses ministres laissent remarquer de revirer vers la cour de Vienne. Enfin, comme nous touchons au terme qui doit décider si l'accommodement aura lieu ou non, j'espère de pouvoir vous donner en peu de temps des nouvelles là-dessus.

Federic.

#### 5718. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 2 janvier 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de décembre dernier et je me réfère ici sur ce que je vous ai déjà fait communiquer par la dépêche du département du dernier ordinaire de la manière dont l'électeur de Cologne s'est expliqué envers l'Électeur palatin par rapport à la négociation avec la cour de Vienne;<sup>1</sup> et comme les remontrances que j'ai faites là-dessus à ce Prince, tout aussi bien que la cour de Versailles,<sup>2</sup> sont conçues presque en mêmes termes, il faudra attendre présentement l'effet qu'elles pourront avoir.

Je ne saurais, en attendant, disconvenir que j'apprehende que l'Électeur ne se laisse surprendre aux propositions de la cour de Vienne et ne se laisse disposer par celle-ci à tourner casaque.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 296. — <sup>2</sup> Vergl. S. 278 Anm. 2.

## 5719. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 3 janvier 1753.

J'ai reçu à la suite de votre rapport du 31 du mois dernier le projet de la convention de commerce à faire avec la France tel que les ministres de France l'ont minulé et envoyé au chevalier de La Touche; au sujet duquel je vous dirai que, quoique je désirerais que dans l'article 4 du projet on eût expliqué avec plus de précision les avantages qu'on voudrait accorder à mes sujets commerçants relativement aux Hollandais,<sup>1</sup> et qu'en conséquence on eût déclaré que les miens seraient traités sur un pied égal avec les Hollandais et les Anseatiques, en attendant qu'on conviendrait d'un tarif pour les marchandises provenantes de mes États — néanmoins, s'il n'y a pas moyen de faire admettre cette explication, ce que vous tenterez cependant auprès du sieur de La Touche, je me contenterai du projet et l'accepterai tel qu'il est, jusqu'à ce qu'on sera convenu, à la suite, d'un traité formel de commerce avec la cour de France. Au surplus, vous ne manquerez pas de remercier en mon nom le chevalier de La Touche des soins bien obligeants qu'il a bien voulu employer pour accommoder cette affaire, et des attentions qu'il m'a marquées à ce sujet, et vous communiquerez ensuite tout ce qui s'est passé à cet égard, au chambellan d'Ammon. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Austertigung.

Federic.

## 5720. AU GRAND-TRÉSORIER DE LA COURONNE DE POLOGNE COMTE SIEDLENICKI.

Berlin, 4 janvier 1753.<sup>2</sup>

Monsieur le Grand-Trésorier de la Couronne. J'ai été fort sensible aux marques d'amitié que vous avez bien voulu me donner par la facilité avec laquelle vous vous êtes prêté à l'expédition des passeports que je vous avais demandés pour quelques de mes officiers chargés de la commission d'acheter en Ukraine des chevaux de remonte pour ma cavalerie légère.

Vous pouvez être persuadé que je vous en ai beaucoup d'obligation et que je saisirai avec plaisir les occasions qui se présenteront pour vous convaincre des sentiments d'estime que j'ai pour vous. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. S. 225. — <sup>2</sup> Vergl. S. 292 Anm. Ein von dem Könige bereits vollzogenes Schreiben an Siedlenicki, d. d. Berlin 29. December 1752, das u. A. die Wendung enthielt: „Le tableau qu'il [Maltzahn] m'a fait de votre façon de penser à mon égard et du soin que vous avez pris jusqu'ici pour le maintien d'une étroite intelligence entre moi et le royaume de Pologne“ stellte Maltzahn noch in Berlin am 4. Januar dem Grafen Podewils mit dem Anheimgenben zurück, die Ersetzung desselben durch ein in allgemeineren Ausdrücken gefasstes Schreiben veranlassen zu wollen: „Le tableau que j'ai toujours fait de sa façon de penser, ne saurait lui être avantageux: c'est un homme entièrement dévoué à la maison d'Autriche, avec lequel je n'ai aucune liaison.“

## 5721. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWARTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 4. Januar, einen von La Touche überreichten Auszug der demselben unter dem 21. December von seinem Hofe zugegangenen Weisungen. „Votre Majesté verra par le contenu que les sentiments de la France tant par rapport à l'artifice caché sous les dernières offres autrichiennes qu'à l'égard des mesures à prendre pour parer au coup, sont parfaitement conformes à ceux de Votre Majesté, et que tout ce que le sieur de Saint-Contest propose à suggérer aux deux Électeurs [palatin et de Cologne] a été déjà prévu et prévenu par la dernière réponse de Votre Majesté à l'Électeur palatin et par celles que j'ai faites par Ses ordres, moi, Podewils, aux barons de Wachtendonck et d'Asseburg.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretars.

Berlin, 5. Januar 1753.

Recht gut; Mir ist indessen lieb, dass Ich die Intention derer Franzosen errathen und es so gethan habe, wie sie gewünschet haben, dass Ich thun möchte

## 5722. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 6 janvier 1753.

J'ai reçu vos rapports du 19 et du 22 du mois dernier. Si jamais l'affaire de l'accommodement de l'Électeur palatin avec la cour de Vienne constate, je crois que, de la manière que les Autrichiens s'y prennent, ils réussiront mieux que les ministres anglais n'ont fait; au moins les Autrichiens se flattent et pensent sûrement que la réponse de l'Électeur leur sera favorable, de sorte qu'ils tiennent le courrier tout prêt pour le faire partir pour Londres dès que l'Électeur palatin se sera déclaré favorablement, afin d'en instruire le roi d'Angleterre, pour qu'il en sache faire usage dans son harangue au Parlement. Je doute cependant qu'ils arrivent à leur but, vu que le 27 du mois dernier le courrier qui, selon l'attente de la cour de Vienne, devait apporter cette déclaration favorable de l'Électeur, n'y était pas encore arrive. Quant à la façon de penser du marquis de Mirepoix sur la réponse de la cour de Vienne, je suis persuadé qu'elle est bien différente de celle de sa cour.

J'attends que vous me fassiez vos rapports de temps en temps de ce qu'on fait et dit sur le mémoire que vous avez présenté touchant l'indemnisation de mes sujets des déprédations de la marine anglaise,\* si l'on voudra porter cette affaire au Parlement, je ne ferai ni plus ni moins de ce que j'ai déclaré.

Nach dem Concept.

Federic.

\* Vergl. S. 285. — <sup>2</sup> Vergl. S. 225 Anm. 2.



## 5723. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 6 janvier 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites du 22 et du 25 du mois dernier, m'ont été heureusement rendues et je me remets, pour ce qui regarde les affaires relativement à l'Électeur palatin, à ce que je vous fais marquer par la dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères, à laquelle je n'ajoute que je ne m'attends point à de bonnes nouvelles de Manheim et crains fort que l'Électeur ne donne dans les pièges de la cour de Vienne.

Quant à l'abbé Lemaire, j'ai été bien aise d'apprendre que son rappel a été sursis et qu'il continuera à faire à Copenhague.<sup>1</sup> J'envisage cette affaire comme très importante, vu que, dans la situation présente de la cour de Danemark, il faudrait voir et examiner de bien près et par de fort bons yeux les démarches du baron de Bernstorff, pour juger combien l'on doit s'y fier ou non.

Nacl. dem Concept

Federic.

## 5724. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 6 janvier 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 26 dernier. Quant à la démarche que la cour de Danemark a faite pour empêcher l'abattis des forêts appartenantes au grand-duc de Russie, je suis tout comme vous du sentiment qu'elle ne sera point relevée par la cour de Russie, et je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que j'ai appris de très bon lieu que le grand-chancelier de Russie a marqué à un de ses confidants que la démarche vigoureuse du roi de Danemark avancerait, pour peu qu'il y allât avec la circonspection nécessaire, bien plus l'affaire de l'accommodement proposé au Grand-Duc que toutes les négociations entamées à cet égard.

Au surplus, je pense toujours que la démonstration de la cour où vous êtes, en voulant faire camper au printemps qui vient un corps de ses troupes dans la Seelande, ne vise à autre chose qu'à intimider la Suède, pour lui faire abandonner la nouvelle fortification de Landskrona;<sup>3</sup> c'est à vous d'approfondir ces conjectures que je fais et de m'apprendre si elles sont fondées ou non.

Au reste, il paraît par mes lettres de France que la cour là s'est ravisée au sujet de M. Lemaire, en sorte qu'elle ne le rappellera pas, et je serai bien aise que vous sauriez trouver l'occasion convenable pour insinuer sans affectation à M. Lemaire que c'était sur mes instances réitérées que sa cour s'était décidée à le laisser sur son poste, et que les soins que je m'étais donnés à ce sujet, avaient opéré un bon effet,

<sup>1</sup> Vergl. S. 272. — <sup>2</sup> Vergl. S. 267. — <sup>3</sup> Vergl. S. 284.

vu que j'avais réussi à faire comprendre à sa cour combien il était nécessaire pour les intérêts de la France que les démarches du baron de Bernstorff fussent observées par d'aussi bons yeux que ceux de M. Lemaire.<sup>1</sup> Je suppose, en vous ordonnant de faire ces insinuations sous main et adroitement à lui, qu'elles lui feront peut-être plaisir, et abandonne tout ceci à votre dextérité et savoir-faire.

Federic.

Nach dem Concept.

5725. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Berlin, 6 janvier 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 22 de ce mois, qui m'a donné d'autant plus de satisfaction qu'elle m'a tiré des alarmes et des inquiétudes où j'étais relativement à l'état de santé de la Reine, ma sœur, et à ses affaires.

Comme je viens de m'expliquer dans la note ci-close,<sup>2</sup> chiffrée de votre chiffre, sur ce qu'elle a désiré de savoir de moi, je demande qu'après avoir déchiffré vous-même cette note, vous tâchiez de la rendre à elle-même, de façon que tout autre ne s'en aperçoive pas. Vous l'accompagnerez d'ailleurs de tout ce que vous saurez imaginer de compliments obligeants de ma part à la Reine, pour l'assurer de toute ma tendresse et de la part que je prenais à tout ce qui la regardait, comme aussi des vœux sincères que je faisais pour son prompt et parfait rétablissement.

Federic.

Nach dem Concept.

5726. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Berlin, 6 janvier 1753].

Il est certain que la situation où se trouve le roi de Suède est difficile; il est sûr que le Roi son prédécesseur a laissé rognier ses droits par le Sénat; j'avoue que le Roi d'à présent a raison de soutenir ses prérogatives, mais je crois qu'il faut le faire doucement et sans heurter de front l'esprit des sénateurs et l'amour de leur liberté. Les alliés de la Suède comprennent aussi bien que les Suédois qu'ils ne peuvent devenir des alliés utiles qu'en temps qu'ils changeront leur forme de gouvernement, mais il faut attendre les conjonctures. C'est là le grand point, et comme toutes vos démarches doivent tendre à ce but, je crois qu'il serait nécessaire de sacrifier des bagatelles pour gagner cet article, qui est le plus important. Si vous indisposez à présent les sénateurs, ils vous deviendront contraires lorsque une bonne occasion se présentera pour réformer le gouvernement présent; mais si vous les gagnez à cette

<sup>1</sup> Vergl. S. 277. — <sup>2</sup> Nr. 5726.

heure, sans trop affecter de désir d'abaisser leur autorité, en temps et lieu vous pourrez vous promettre une unanimité des voix en votre faveur. Je verrai cependant en France si je pourrai trouver moyen ou de vous rendre l'Ambassadeur<sup>r</sup> plus attaché à vos intérêts, ou s'il y aura moyen de le faire remplacer par un autre; mais comme l'affaire est fort difficile, je ne peux rien vous promettre de positif ni d'avance.

Nach dem Concept.

5727. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 6 janvier 1753.

J'accuse votre rapport du 27 dernier. Pour ce qui est de l'affaire touchant l'accommodement de l'Électeur palatin avec la cour de Vienne, nous sommes toujours dans la même incertitude que le baron de Beckers en est pour savoir le dernier résultat de son maître; apparemment peu de jours nous en éclairciront.

J'ai tout lieu de douter de la réalité de l'avis qui vous a été donné sur ce que la république de Hollande avait autorisé la Gouvernante d'accommoder les différends de la République avec la cour où vous êtes par rapport à la barrière et au commerce. Outre le peu d'apparence qu'il y a que les États voudraient confier le succès d'une négociation de telle importance à la Princesse et à son Conseil, toutes mes lettres que j'ai reçues de la Haye, n'en disent mot, en sorte qu'il se peut bien que le plan de la cour de Vienne ait été de composer de cette façon les susdits différends, mais qu'il n'a point réussi.

Quant aux affaires de la Turquie, j'espère d'en avoir de vous bientôt des nouvelles plus positives, vu que la saison d'hiver s'avance, et s'il doit y avoir quelque révolution vers le printemps qui vient, il faut bien qu'on commence à s'en apercevoir de quelque chose.

Quant à la vente de mes domaines de Hollande, vous êtes instruit de ma résolution par la dernière dépêche que je vous ai faite à ce sujet; pour moi, je ne crois pas que la chose ira bien vite et j'attendrai qu'on m'en fasse la première proposition formelle à ce sujet de la part de ceux qui voudraient acquérir ces domaines, et quant au présent à faire à votre ami, je souhaiterais toujours qu'en proposant le prix de ce marché, il y mît encore autant qu'il faudrait pour le récompenser de ses peines.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>r</sup> Havrincourt.

## 5728. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 6 janvier 1753.

Les rapports que vous m'avez faits du 26 et du 29 du mois passé dernier, m'ont été bien rendus, avec le plan de réduction dans les différentes gardes. Comme je desirerais de savoir à présent le vrai nombre des troupes que la République garde, et sur quel pied on les compte, vous vous en informerez avec la précision la plus possible et tâcherez de m'en faire un rapport exact.

Je me suis souvenu à cette occasion de ce que vous m'avez marqué autrefois de l'état malingre de la princesse douairière d'Orange, et que ses accès d'hydropisie faisaient craindre pour sa vie; il y a longtemps que vous n'avez rien touché dans vos rapports à cet égard, c'est pourquoi j'attends de vous que vous me marquiez dans quel état de santé cette Princesse se trouve actuellement et si les appréhensions pour une attaque d'hydropisie restent encore ou non.

D'ailleurs, comme vous n'avez sonné mot du ministre de Portugal, le comte de Sylva, depuis que je vous ai envoyé pour lui cette tabatière d'email de Berlin que vous aviez demandé, j'é serais bien aise d'avoir des nouvelles à son égard et s'il est encore dans ces sentiments pour un traité de commerce à faire entre moi et le Portugal,<sup>1</sup> comme il en a été autrefois en conséquence des rapports que vous m'en avez faits.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5729. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 9 janvier 1753.

J'ai reçu votre rapport du 30 du mois dernier. Vous pouvez aisément vous imaginer que je ne saurais qu'être extrêmement curieux d'avoir le plus souvent possible des nouvelles des affaires de Turquie; c'est donc pourquoi vous continuerez à mettre toute votre application pour m'en instruire avec exactitude. Comme on a conjecturé qu'il y aurait quelque révolution pour cet objet dans l'hiver présent ou vers le printemps prochain et que nous sommes déjà au milieu de l'hiver, il faut qu'il commence à s'en développer quelque chose, supposé qu'on voudrait faire quelque démarche d'éclat, et il faudrait qu'on s'aperçût de quelques préparations qui le devançaient. Les dernières nouvelles que j'ai eues de Suède à ce sujet, marquent qu'il régnait à Constantinople assez de repos dans le public et beaucoup de timidité dans le nouveau ministère;<sup>2</sup> que le Sultan, devenu plus circonspect par l'expérience du passé, n'avait point encore fixé sa confiance sur aucun des nouveaux ministres, et que le Grand-Visir n'allait qu'en tâtonnant. Tout cela néanmoins n'empêchait pas qu'il n'y subsistait encore quelque

<sup>1</sup> Vergl. S. 304. — <sup>2</sup> Vergl. S. 196.



germe d'apprehension pour des troubles intérieurs, ce qui faisait que le ministère ottoman n'était ni tout-à-fait rassuré, ni bien affermi encore, mais quant aux apparences de quelque guerre par le dehors, elles étaient tout-à-fait tombées. C'est à vous de vous orienter sur ces nouvelles, pour juger comment les concilier avec celles qu'on vous a données. Au reste, il n'y a rien de plus faux que ce que les gazettes ont débité par rapport aux différends entre moi et la cour de Saxe.<sup>1</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

5730. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Berlin, 9 janvier 1753.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 26 et du 29 du mois dernier, et c'est avec toute la satisfaction possible que j'ai appris que les soupçons que j'avais pris à l'occasion du long séjour de la Reine à Ulrichsdahl<sup>2</sup> et par d'autres motifs encore, n'ont été nullement fondés. Quant aux affaires de Danemark, on ne peut en faire un jugement trop favorable, vu que toutes les démarches que cette cour fait de temps à d'autre ne sauraient qu'inspirer des soupçons bien forts contre la droiture de ses intentions; et s'il est vrai, ce que mes dernières lettres de Copenhague me marquent, que quatre régiments de milices de Norwège doivent avoir reçu ordre de se rendre au printemps qui vient en Seelande<sup>3</sup> — nouvelle qui demande pourtant confirmation encore — on n'en pourrait conjecturer que quelque dessein secret contre la Suède. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule.

Au reste, je vous recommande bien d'avoir toute l'attention possible sur ce qui vient de nouvelles en Suède relativement aux affaires de Turquie, et de vous informer soigneusement, aussi souvent qu'il en arrive des dépêches au baron de Hoepken, de ce qu'elles portent, afin de pouvoir m'en faire vos rapports exacts là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5731. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 9 janvier 1753.

Michell berichtet, London 26. December, auf die Fragen des Inmediat-erlasses vom 12. December:<sup>4</sup> Comme les instructions du chevalier Williams „ont été envoyées d'Hanovre, les Régents n'en ont su que ce que j'ai eu l'honneur de mander, savoir qu'il lui était enjoint de faire tous ses efforts pour porter la République au traité de Pétersbourg et de

J'ai lu avec satisfaction les réponses que vous m'avez faites par votre rapport à la date du 26 dernier sur les différents objets dont j'avais demandé vos explications.

Je serai bien aise que vous continuiez à entrer souvent dans

<sup>1</sup> Der Inhalt der in Rede stehenden Zeitungsartikel geht aus den Berichten Klinggräffen's nicht hervor. — <sup>2</sup> Vergl. S. 282. — <sup>3</sup> Vergl. S. 301. — <sup>4</sup> Nr. 5699 S. 283.

continuer à solliciter le roi de Pologne d'en faire autant comme électeur de Saxe. D'ailleurs nous n'en avons pas su ici d'avantage, et je suis comme assuré qu'il n'a pas été question d'autre chose. En second lieu, quoique le roi d'Angleterre ait été fâché dans le fond du cœur d'avoir échoué dans toutes ses négociations durant son séjour à Hanovre, il est cependant revenu ici avec un visage serein, qu'il continue de conserver sans qu'il ait jamais témoigné depuis son retour de la rancune contre la cour de Vienne, dont il est même assez satisfait à l'heure qu'il est et sur le compte de laquelle il ne jettera pas le peu de réussite qu'a eu ou pourra avoir son projet favori. En troisième lieu, quant aux affaires de Turquie, on n'en dit mot ici et on n'y soupçonne du tout point, depuis la dernière fermentation apaisée, qu'il s'y manifeste quelque chose qui mérite l'attention des puissances chrétiennes; et, enfin, à l'égard de la situation où l'on est avec l'Espagne, il est aisé de sentir, pour peu qu'on connaisse ce pays-ci, que les engagements qu'on a avec cette cour-ci ne sont que plâtrés et que toute leur durée dépend des dispositions réciproques des deux cours. Jusqu'ici, elles se caressent mutuellement, et tant que cela durera, les différends qui s'élèveront ne porteront à rien."

Nach dem Concept.

de pareils détails intéressants, parce qu'il me faut de ces sortes d'éclaircissements, qui me jettent des lumières sur bien des choses.

Au surplus, j'ai tout lieu de douter que le roi d'Angleterre ait la satisfaction de pouvoir annoncer quelque chose de favorable relativement à la négociation avec l'Électeur palatin dans la harangue qu'il fera à l'ouverture du Parlement.

Federic.

## 5732. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 8. Januar, dass der Chevalier de La Touche seiner Erklärung nach weder Instruction noch Vollmacht zum Eintritt in Verhandlungen wegen des Handelsvertrages habe.<sup>2</sup> „Ne pouvant donc faire usage vis-à-vis de lui des instructions que Votre Majesté nous a données par rapport à Son dernier mot . . . nous espérons qu'Elle ne désapprouvera point que nous en ayons fait part au chambellan d'Ammon, en lui enjoignant d'employer tout son savoir-faire pour faire agréer le changement désiré et de le mander sans délai au cas qu'il n'y eût nulle apparence d'y réussir."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Berlin, 9. Januar 1753.

Gut; aber woferne das Change-ment den geringsten Anstoss oder Anstand geben sollte, so muss man ersteres fallen lassen und die Convention solchergestalt nehmen, wie sie offeriret worden. Auch muss Mylord Maréchal hiernach instruiret und cito von allem benachrichtiget werden.

<sup>1</sup> Vergl. S. 196. — <sup>2</sup> Vergl. S. 299.

## 5733. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 12. Januar: „Voici, Sire, une nouvelle lettre que le baron de Wachtenonck a adressée à moi, Podewils [Mannheim 30 décembre 1752], pour me communiquer les instructions les plus fraîches de sa cour [Mannheim 27. December 1752] à ses ministres à Vienne et à Paris. 1 Celles-là ne portent qu'un nouvel ordre d'insister sur le délai dont l'Electeur palatin avait besoin pour se concerter avec ses alliés. Dans celles-ci, l'Electeur tâche de décliner poliment ou de différer pour quelque temps la mission du baron de Wrede à Paris que la France avait apparemment proposée . . . Tout ceci est tourné de façon qu'on ne saurait y méconnaître un penchant infini et peut-être un dessein décidé de conclure avec les Autrichiens à quelque prix que ce soit. Ce dessein paraissant encore avec plus de clarté dans la lettre du baron de Wachtenonck, ainsi que Votre Majesté ne manquera pas de le remarquer à la lecture de ladite lettre, nous soumettons à Ses hautes lumières si Elle juge à propos qu'en répondant à ce ministre on entre avec lui en quelque discussion sur les faux principes qu'il y suppose, ou bien qu'Elle trouve mieux de Sa convenance qu'on se rapporte simplement aux dernières lettres qu'on a fait passer à la cour de Mannheim à ce sujet, 2 en y ajoutant que Votre Majesté ne Se trouverait pas à même de changer de sentiment ou de donner d'autres conseils à Son Altesse Palatine, avant de savoir ce que les cours de Versailles et de Bonn pensent sur cet objet et de quelle façon elles s'expliqueront là-dessus.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Berlin, 12. Januar 1753.

Es wird am convenabelsten sein, dass wir uns in der Antwort nur auf das beziehen, was Ich sowohl als wie der französische Hof desfalls schon geschrieben haben.

Ist der pfälzische Hof intentioniret, ferme zu bleiben. so haben vorgedachte unsere Schreiben alles in sich, was ihn confirmiren kann, hat er aber sich schon decidiret, das offerirte Accommodement, wie es ist, anzunehmen, so werden alle weitere Gründe und Representations unsererseits ihn nicht zurückhalten. Inzwischen muss alles mit dem Chevalier de La Touche communiciret, auch insonderheit Mylord Marechal von allem wohl informiret werden.

An den Chevalier de La Touche muss der Graf von Podewils sagen, dass wenn es geschehen sollte, dass unserer Representation ohnerachtet Churpfalz seine Partie nähme und das schlechte Accommodement acceptirete, so glaubete Ich, dass es alsdenn die beste Tour wäre, so Frankreich und Ich nehmen könnte, dass wir nämlich jeder declarireten, wie es uns ganz lieb wäre, dass das Accommodement geschehen sei, und dass wir nun nichts weiter dagegen zu sagen hätten.

## 5734. AN DEN GEHEIMEN RATH VOCKERODT IN BERLIN.

Berlin, 12. Januar 1753.

Se. Königl. Majestät haben ausser der einliegenden schriftlichen Resolution<sup>3</sup> auf des Herrn von Wachtenonck letzteres Schreiben mir

1 Beckers und Grevenbroich. — 2 Vergl. S. 285 Anm. — 3 Nr. 5733.

annoch heute Vormittag vor der Tafel allergnädigst mündlich declariret, wie Sie bemeldtes Schreiben nebst den Beilagen mit grosser Attention gelesen, und versichert auch fast gänzlich convinciret wären, dass Churfalz seine Partei décisivement dahin genommen, den von dem wienschen Hofe letzthin proponirten Vergleichsplan zu acceptiren; dahero denn Sr. Königl. Majestät höchsten Meinung nach nur vergeblich sein würde, den Churfürsten und sein gänzlich nach österreichischer Seite penchirendes Ministerium dieserhalb zu rectificiren und auf andere Gedanken zu bringen, und es also am besten wäre, dem Herrn von Wachtendonck, ohne in ein Detail von Widerlegung seiner angeführten frivolen Raisonnements mit ihm zu entriren, nur schlechterdings zu antworten, welchergestalt Se. Königl. Majestät Dero wohlgemeinten Rath und allianzmässigen, dem Churfürsten von der Pfalz in Dero letzten Antwortsschreiben über diese Materie eröffneten vertraulichen Sentiments nichts weiteres beizufügen wüssten, sondern Sich nochmals darauf sowohl als auf dasjenige, was demselben von einem so respectabeln Alliirten, als die Kron Frankreich wäre, in dieser wichtigen Sache zu des Churfürsten eigenem Besten getreulich angerathen worden oder noch eröffnet werden könnte, lediglich bezögen und dem Churfürsten überlassen müßten, wie weit er darauf zu seiner eigenen Sicherheit und dem wahren Interesse seines Hauses und Staats reflectiren wollte oder nicht.

An den Chevalier de La Touche haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, die Abschrift des letzten Wachtendonckischen Schreibens nebst denen Beilagen je eher je lieber zu communiciren und dabei mündlich vors erste die Antwort, so an diesen churpfälzischen Minister gegeben würde, zu eröffnen, übrigens aber zu insinuiren, que comme le Roi croyait de plus en plus que le parti de l'Électeur palatin était décisivement pris de s'accommoder avec la cour de Vienne sur le pied du dernier plan proposé par celle-ci,<sup>1</sup> et que ni Sa Majesté ni la France seraient capables de l'empêcher ou d'en détourner ce Prince, le Roi laissait à la considération de la France si, le cas existant, il y aurait d'autre parti à prendre que de tirer de nécessité vertu et faire semblant d'être content d'avoir obtenu la satisfaction de l'Électeur palatin, puisqu'au bout du compte, ce Prince croyant la trouver dans le plan qu'on lui avait offert, le Roi ne voyait pas bien comment on pourra se dédire de bonne grâce ni de sa part ni de celle de la France de ce que l'un et l'autre avaient déclaré si souvent, c'est-à-dire, qu'on ne demandait que la satisfaction de l'Électeur palatin pour donner les mains à l'élection d'un roi des Romains; que Sa Majesté espérait que la France voudrait bien lui communiquer au plus tôt ses idées là-dessus.

Worauf Se. Königl. Majestät mir allergnädigst anbefohlen, dass Mylord Maréchal mit der allerersten Post von der dem Herrn von Wachtendonck ertheilten Antwort und der an den Chevalier de La

<sup>1</sup> Vergl. S. 284.



Touche geschehenen Communication und Insinuation ganz umständlich zu seiner Direction informiret werden sollte, und weil ich bemeldeten letzten Minister morgen gegen zwölf Uhr Vormittags invitiren lassen werde, zu mir zu kommen, so wollen des Herrn Geheimen Rath Vockerodt Wohlgeboren belieben, mir gegen solche Zeit die Abschrift von dem einliegenden Wachtendonckischen Schreiben und denen Beilagen, so bereits von der Geheimen Canzellei verfertigt, ohnfehlbar zuzusenden, damit ich solche dem Chevalier de La Touche zustellen könne. Ich habe zwar bei Sr. Königl. Majestät gefragt, ob man denn auch nicht auf die Satisfaction von Churköln bestehen solle, Höchst-dieselbe aber haben mir darauf nichts geantwortet.

Nach der Ausfertigung.

H. Graf von Podewils.

5735. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Berlin, 13 janvier 1753.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois et vous suis obligé des informations que vous avez bien voulu me donner de ce que le baron de Hœpken et le sieur de Rudenschœld vous ont appris par rapport aux nouvelles qui leur sont arrivées relativement aux affaires de Turquie. Vous vous appliquerez avec soin de vous en instruire auprès de ces ministres, afin de m'en marquer tout ce que vous en apprendrez desdits ministres.

Au surplus, mes lettres de Copenhague continuent, de plus en plus, à me confirmer les soupçons qu'on a de la conduite présente de la cour de Danemark. Quoique je ne saurais me persuader encore que le Danemark voulût tout de bon rompre en visière avec la Suède, néanmoins il y a des choses, dans les préparatifs que la cour de Danemark fait faire dans son militaire, qui me paraissent mériter quelque attention sur les desseins de cette cour. Si j'ose me fier tout-à-fait à ces lettres, le baron de Bernstorff, en cachant au possible ses vues, fait aujourd'hui tout ce qu'il veut, bien qu'avec de certains ménagements envers le comte de Moltke; qu'il colore les apprêts de guerre en Seelande comme une suite de la démarche faite en Holstein;<sup>1</sup> qu'en attendant, les conférences longues et secrètes entre lui et le ministre autrichien allaient leur grand train; que les soupçons se confirmaient qu'il y avait une relation secrète entre le sieur de Bernstorff et entre les cours de Vienne, de Londres et de Russie, et qu'il y avait bien de l'apparence que le ministre préparait des évènements pour renverser le système de sa cour, qu'il y ferait servir l'affaire de Landskrona<sup>2</sup> et que l'on méditait de surprendre la Suède ou bien que le nouveau ministre<sup>3</sup> qui devait s'y

<sup>1</sup> Vergl. S. 267. — <sup>2</sup> Vergl. S. 301. — <sup>3</sup> Wedell-Friis.

rendre le mois prochain, serait chargé de renouveler les instances de ses prédécesseurs; qu'on croyait donner du poids par les démonstrations guerrières et qu'on engagerait même les cours impériales à appuyer cette négociation. Que pour preuve qu'on ne perdait cette vue, le roi de Danemark venait de rappeler un nommé Gehler, un de ses sujets qui avait jusqu'ici servi en France et qui passait pour grand ingénieur; que cet homme était occupé depuis qu'il était arrivé, et qu'on jugeait ou qu'il s'agissait de construire des ouvrages sur les côtes de Seelande, ou bien pour exécuter une entreprise sur Landskrona, et qu'au surplus on avait envoyé ordre d'éprouver l'artillerie et de mettre toutes choses en état de pouvoir servir en campagne; enfin qu'on devait tout attendre de suites d'un ministre dont les projets n'aboutissaient assurément qu'à mettre de la confusion partout et à parvenir par ce moyen à se lier étroitement avec le parti opposé.

Bien que je suspende encore mon jugement sur tout ceci et que je ne saurais me persuader que le roi de Danemark voudrait à la Suède jusqu'à rompre ouvertement avec elle, je crois cependant que les circonstances ci-dessus alléguées méritent de l'attention. C'est pourquoi vous devez les communiquer convenablement et sans qu'il paraisse que je voudrais sonner le tocsin, au baron de Hæpken, tout comme au sieur de Rudenschœld, en leur insinuant que ces particularités méritassent bien à y faire réflexion et que, quant à moi, en bon allié, ami et parent de Leurs Majestés Suédoises, je souhaiterais qu'on prît des mesures pour ne point pouvoir être surpris; que la Suède par les bons arrangements qu'on opposerait à de susdits desseins, n'avait, selon moi, rien à craindre d'une guerre ouverte des Danois, au lieu que, si l'on ne prît des arrangements contre ce dessein, il saurait arriver qu'on l'exécutât contre Landskrona en faisant démolir ses ouvrages, et que la Suède ne serait que pour sa courte honte.

Federic.

Nach dem Concept.

### 5736. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 13 janvier 1753.

Vos dépêches du 29 du mois dernier m'ont été heureusement rendues. Il me suffit d'avoir indiqué aux ministres de France le mauvais procédé du baron de Bernstorff et les suites qui en résulteront, si cet homme continue d'avoir en mains le maniement des affaires de la cour de Copenhague. Il me paraît même que le temps est passé pour l'en faire déplacer, car mes lettres de Copenhague me marquent qu'il avait repris la confiance du Roi son maître, qu'il avait su également gagner celle du comte de Moltke, par la faiblesse reconnue de celui-ci, et qu'on devait tout attendre de suites d'un ministre dont les projets et les résolutions n'aboutissaient assurément qu'à mettre partout de la confusion et à parvenir par ce moyen à se lier étroitement avec le parti

opposé. L'on a ajouté d'ailleurs que le comte Rosenberg continue d'avoir de longues et secrètes conférences avec le sieur Bernstorff, et que le soupçon se confirmait que ce ministre était en relation secrète avec les cours de Londres, de Vienne et de Russie, et qu'il y avait de l'apparence qu'il préparait des évènements pour renverser le système de sa cour; qu'il n'était pas moins vraisemblable qu'il y ferait servir l'affaire de Landskrona et que l'on méditait ou de surprendre cette place et avec elle la Suède, ou bien que le nouveau ministre de Danemark qui devait s'y rendre le mois prochain, serait chargé de renouveler les instances de ses prédécesseurs. Qu'on croyait devoir leur donner du poids par des démonstrations guerrières et qu'on engagerait même les cours impériales à appuyer cette négociation. Que, pour preuve évidente qu'on ne perdait pas cette affaire de vue, l'on avait rappelé un des sujets du roi de Danemark qui servit en France, nommé Gehler, grand ingénieur, qu'on occupait, depuis qu'il était arrivé, à bien du travail, soit, comme l'on jugeait, pour construire des ouvrages sur les côtes de Seelande ou pour exécuter une entreprise sur Landskrona. Qu'au surplus les ordres étaient donnés d'éprouver l'artillerie et de mettre toutes choses en état de pouvoir servir en campagne.

Bien que je ne saurais nullement me persuader que la cour de Danemark voudrait aller à l'offensive, à moins que ce ne fût une surprise sur Landskrona pour en démolir les ouvrages nouvellement construits, j'ai cependant voulu vous informer de ces anecdotes, laissant à votre discrétion s'il convient que vous en parliez à M. de Contest par manière de discours, et sans faire apparaître que vous vouliez faire aucunement sonner le tocsin.

Quant à l'affaire relativement à l'accommodement de l'Électeur palatin, je veux bien me rapporter à ce sujet sur ce que le département vous en marquera par sa dépêche ordinaire;<sup>1</sup> je crains cependant que la fermeté de l'Électeur ne soit ébranlée par le grand penchant que la plupart de ses ministres font remarquer pour l'accommodement, et qu'il ne souscrive aux conditions que la cour de Vienne, appuyée par celle de Londres, lui voudra imposer.

Au reste, je viens d'apprendre par des canaux assez sûrs qu'il devait régner présentement une assez grande animosité entre le ministère de Vienne et celui de Petersbourg, à l'exception du chancelier Bestushew, au sujet de quelques officiers russiens arrêtés en Hongrie sous prétexte qu'ils debauchaient les habitants du pays de la religion grecque à en sortir pour s'établir dans l'Ukraine à Nova-Servia. Que le baron de Pretlack avait jeté feu et flamme, sur un mémoire qui lui avait été délivré des ministres de Russie, jusqu'à avoir déclaré hautement que sa cour s'était étourdie trop longtemps sur les impolitesse de celle de Petersbourg, mais qu'à la fin son ressentiment ne pourrait manquer

<sup>1</sup> Vergl. S. 307—309.

d'en éclater; mais qu'au reste le Grand-Chancelier tâchait d'apaiser ce ministre emporté. Quoique je ne compte pas sur les suites de cette affaire, pour les manigances du Grand-Chancelier, qui s'emploiera de son mieux pour l'apaiser, j'ai cependant bien voulu vous en informer pour votre direction.

Nach dem Concept.

Federic.

5737. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 13 janvier 1753.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. Je ne veux point faire de redites sur ce que je vous fais marquer par le Département dans le rescrit ordinaire d'aujourd'hui au sujet de la négociation entre la cour de Vienne et celle de Manheim, je crains seulement que la dernière ne penche que trop sur cet accommodement et qu'elle ne donne dans les illusions que les cours de Vienne et de Londres lui font. Ce que peu de jours éclairciront.

Je ne veux que vous entretenir aujourd'hui d'une anecdote assez curieuse qui m'est revenue d'assez bonne main, savoir qu'il y ait une assez grande animosité qui régnait à présent entre le ministère de Vienne et celui de Pétersbourg, à l'exception pourtant du chancelier Bestushew, à l'occasion d'un certain colonel autrichien nommé Horbat qui, après avoir quitté, il y a du temps, la Hongrie avec nombre d'officiers, avait été reçu à bras ouverts dans les États de Russie et revêtu même du caractère de général major, s'était fait fort de vouloir gagner plus de 20,000 familles hongroises à se retirer de leur pays et à former un établissement dans l'Ukraine à Nova-Servia; que quelques officiers russiens, s'étant trouvés du depuis en Hongrie détachés par Horbat, afin d'y travailler sourdement, avaient été arrêtés et que la cour de Vienne avait envoyé là-dessus le courrier Montagne à Pétersbourg pour porter des plaintes amères de la façon d'agir peu amiable de celle de Russie à son egard; que l'arrivée de ce courrier, ayant occasionné une assemblée du Sénat et des ministres, avait causé bien des cris contre le Grand-Chancelier, qui n'avait pu empêcher, malgré toute la fermeté que le baron de Pretlack lui avait recommandée, qu'on n'ait remis un mémoire fort et dur au ministre de Vienne, qui avait jeté feu et flamme là-dessus, en déclarant hautement que sa cour était trop longtemps étourdie sur les impolitesses de celle de Pétersbourg, mais qu'à la fin son ressentiment ne saurait manquer d'éclater; qu'au reste le Grand-Chancelier tâchait d'apaiser ce ministre emporté et qu'il avait même désavoué ce mémoire.

Une autre anecdote encore qu'on vient de m'apprendre, est que le susdit Chancelier avait fait une ouverture confidente à la cour de Dresde qu'il se trouvait abîmé de dettes et qu'ayant surtout détourné



20,000 ducats d'une somme destinée par l'Impératrice à certaines dépenses sourdes, il n'était qu'à deux doigts de sa perte, dont il ne saurait se sauver que moyennant un prompt remboursement, auquel il ne voyait jour, à moins qu'il n'eût recours à la générosité des cours alliées de la Russie. Comme j'apprends du depuis que la cour de Dresde a ordonné à ses caisses de remettre promptement aux mains du roi de Pologne 20,000 écus, et que je soupçonne que ce ne soit à cet usage que cette somme ne fût destinée, j'ai bien voulu vous informer confidentiellement de cette anecdote, pour vous mettre sur la voie d'approfondir si peut-être la cour de Vienne n'y a contribué sa quote-part et qu'elle n'ait envoyé, soit par ses courriers soit par d'autres occasions, une pareille somme à Petersbourg pour complaire aux desirs du Chancelier et pour le garder dans ses vues et dans ses intérêts. En attendant, vous me garderez un secret impénétrable sur ces anecdotes, que je ne vous ai communiquées que pour vous mettre au fait de tout ceci et pour avoir lieu d'approfondir adroitement ce qui en est, afin de pouvoir me faire votre rapport là-dessus.<sup>1</sup>

Federic.

Nach dem Concept.

### 5738. AU LORD MARECHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 1. Januar: J'ai remis à M. de Saint-Contest „une copie de la lettre que Votre Majesté, a écrite à l'Électeur palatin en date du 19 décembre . . . M. de Saint-Contest me témoigna être entièrement satisfait de tout ce que contient la lettre susalléguée de Votre Majesté, d'autant plus que la cour de France s'est expliquée d'une façon entièrement conforme . . . dans un mémoire qu'elle a fait remettre au baron de Grevenbroich en date du 21 décembre et dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-jointe une copie à Votre Majesté.“

la malice de ceux qui l'en voudraient détourner, de sorte qu'on n'a qu'à voir les impressions que cet écrit très solidement couché portera sur son esprit. Je me remets, au surplus, à ce que la dépêche ordinaire du Département vous marquera.

Federic.

Nach dem Concept.

Berlin, 16 janvier 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 1<sup>er</sup> de ce mois et ne saurais cette fois que d'en accuser la réception, vu que nous sommes encore dans une parfaite incertitude sur les résolutions que l'Électeur palatin prendra par rapport à son accommodement avec la cour de Vienne. En attendant, il n'y a rien d'oublié de ce qu'il faut, dans le mémoire dont vous m'avez communiqué copie à la suite de votre rapport, pour faire comprendre à l'Électeur ses intérêts véritables et

<sup>1</sup> Die Nachrichten aus Russland stammen aus Berichten Funcke's an Bruhl, Petersburg 7. und 23. October 1752, deren Inhalt Plesmann am 2. und 6. Januar 1753 aus Dresden an den König meldete. — <sup>2</sup> Vergl. S. 285 Anm. 1.

## 5739. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 20 janvier 1753.

Vos rapports du 9 et du 12 de ce mois m'ont été bien rendus. Il me fera [plaisir] d'apprendre par vous où j'en serai avec le ministre de Portugal touchant ses bonnes dispositions pour faire constater un traité de commerce entre moi et son souverain;<sup>1</sup> aussi continuerez-vous d'avoir une attention particulière sur ce sujet et d'en ménager, en attendant, le secret au possible, mais de m'en faire votre rapport seul et immédiatement, dès que vous serez à même de le faire avec précision et avec justesse.

J'ai de la peine à me persuader que le courrier que la cour de Russie a expédié avec des lettres circulaires à ses ministres dans l'étranger, ne leur dût avoir porté d'autres ordres que sur l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg; le sujet ne me paraît pas assez important pour envoyer des circulaires, et la manière dont le sieur de Swart s'est expliqué à ce sujet envers ses maîtres relativement à ces circulaires, me fait soupçonner d'autre dessous des cartes. C'est pourquoi vous vous appliquerez à bien vous orienter sur ce mystère pour m'apprendre ce que vous avez pu en découvrir.

Au surplus, on m'apprend que le 7 de ce mois il est venu passer un courrier anglais à Utrecht qui, à ce qu'on prétend, a porté des ordres à la régence d'Hanovre de rendre tous les régiments complets, de faire remplir les magasins, de pourvoir à bien garnir les arsenaux et de faire d'autres dispositions pour la sûreté du pays, et qu'il avait été enjoint de plus à ce courrier de se rendre ensuite à Pétersbourg par la voie de Lübeck, sans toucher mes territoires. Je voudrais bien savoir si ce qu'on en a débité est vrai, et ce que l'on juge d'ailleurs là où vous êtes d'un envoi aussi singulier que celui-ci. C'est en conséquence que vous me rendrez un service important de vous informer bien sur toutes ces circonstances et d'en pénétrer au mieux le secret, afin que vous sachiez m'en faire un rapport fidèle et bien exact.

Je finis pour vous dire que la nouvelle de l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg ne me paraît pas encore assez avérée, qu'elle saurait exister peut-être en peu de temps, mais que la chose n'a été point amenée au point que vous l'accusez, vu que l'intervalle du temps entre ce qui en a été chipoté avec la cour de Saxe, et celui d'en porter la nouvelle là où vous êtes, me paraît difficilement à combiner. Quant à la garantie que la Saxe doit avoir stipulée de ses alliés, dans le cas qu'en haine de cette accession elle fût attaquée, je ne la regarde que comme une clause usitée dans tous traités d'alliance et pour la plupart sans effet. J'ai d'ailleurs de la peine à m'imaginer qu'on voudrait stipuler dans ce traité d'accession qu'on se déclarerait contre moi si je pressais sur le payement de mes sujets qui en ont à prétendre à

<sup>1</sup> Vergl. S. 304.

la caisse de la *Steuer* de Saxe, vu les suites qui en résulteraient même au grand préjudice du roi d'Angleterre par rapport aux capitaux qu'il a prêtés à la Saxe. Tâchez donc de vous bien éclaircir sur toutes ces choses.

Nach dem Concept.

Federic.

5740. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 20 janvier 1753.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 5 et du 8 de ce mois, et vous renvoie, quant aux affaires de la cour de Mannheim, à ce que le rescrit ordinaire qui va vous arriver à la suite de cette lettre, vous marquera. J'ajoute seulement que vous devez dire à M. de Saint-Contest que, comme il était toujours bon de se concerter d'avance sur ce qu'il y avait à faire dans de certains évènements, je le priais de vouloir bien s'expliquer envers moi [de] ce qui nous conviendrait de faire, au cas que l'Electeur palatin prît le parti de s'accommoder avec la cour de Vienne, malgré toutes nos remontrances, et si alors, et quand il n'y avait plus moyen de l'en retenir, il ne nous conviendrait pas d'en dissimuler notre mécontentement et de faire plutôt de bonne grâce ce que nous n'avions pu changer et ce que nous serions obligé de faire à la fin, quoique de mauvaise grâce. J'attends au plus tôt possible ce que ce ministre vous aura répondu après y avoir bien pensé.

Nous venons de recevoir une nouvelle assez singulière par nos lettres de Hollande; c'est qu'il doit être passé un courrier anglais, le 7 de ce mois, à Utrecht, portant des ordres de la part du roi d'Angleterre à son ministère d'Hanovre pour compléter d'abord les troupes, remplir les magasins, garnir les arsenaux et pourvoir à tout ce qu'il faut pour la sûreté du pays. On marque d'ailleurs que les ordres de ce courrier étaient de passer d'Hanovre par la route de Lübeck à Petersbourg, sans toucher le territoire de Prusse. Je serai bien curieux de savoir de vous si l'on est informé là où vous êtes de cette nouvelle et des raisons qui auraient pu occasionner une démarche aussi singulière.

Ce que je sais par un très bon canal, c'est que le comte de Brühl met tout en œuvre depuis quelque temps pour susciter contre moi les cours de Pétersbourg, de Vienne et de Londres et de leur inspirer de fortes jalousies à mon égard, et que d'ailleurs la cour de Dresde est sur le point d'accéder à présent au traité de Pétersbourg, circonstances dont par la première ordinaire je vous marquerai plus de détails.

Nach dem Concept.

Federic.

5741. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 16. Januar: „Je viens de voir les dépêches du comte Brühl au sieur Funcke depuis le 6 d'octobre jusqu'au 27 décembre de l'année passée. Le différend qu'il y a entre Votre Majesté et la Saxe sur l'article 11 du traité de Dresde, en est l'objet principal.“<sup>1</sup>

[Berlin, 20 janvier 1753].

J'ai bien reçu les trois dépêches que vous m'avez faites depuis votre retour à Dresde, tout comme celle du 6 de ce mois que le sieur Plesmann m'a faite encore,<sup>2</sup> par rapport aux découvertes que vous avez faites des pièces très importantes et fort intéressantes.

Vous devez continuer au possible de faire de ces découvertes, afin d'en faire non-seulement des extraits justes et exacts, mais de copier même, s'il y a moyen, quelques-unes de ces pièces qui vous paraîtront les plus intéressantes et les plus détaillées, pour me faire voir *in extenso* toute la noirceur du ministre que vous savez, ses intrigues auprès de la cour de Russie et le système qu'il voudrait mettre en usage à mon égard; pièces que vous pourriez m'envoyer en après par quelque exprès qui saurait venir ici par la poste ordinaire, sous quelque bon prétexte. Quant à l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, je la crois faite ou du moins sur le point d'être faite et constatée. Il me paraît d'ailleurs nécessaire que vous informiez le comte de Broglie, quoique dans la dernière confidence, de ce que vous apprenez relativement à cette accession, sans cependant trahir jamais votre canal.

Au reste, je veux bien vous faire part de ce qu'on vient de nous marquer par une lettre de Hollande, savoir qu'il était passé le 7 de ce mois à Utrecht un courrier anglais portant des ordres à la régence d'Hanovre de faire compléter d'abord les régiments, de pourvoir à bien garnir les arsenaux, de faire remplir les magasins et avoir soin d'autres dispositions pour la sûreté du pays. L'on y ajoute que les ordres de ce courrier étaient de se rendre ensuite à Pétersbourg par la voie de Lübeck, sans toucher aucunement le territoire de la Prusse. Comme je ne saurais comprendre dans quelle vue ou par quelle raison le roi d'Angleterre a pris une résolution aussi extraordinaire que celle-là, je serai bien aise que vous sachiez sonder sous main si l'on est informé là où vous êtes d'une nouvelle aussi singulière, et en pénétrer les motifs, afin de m'en faire votre rapport de ce que vous aurez appris là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergibt die Antwort Maltzahn's, Dresden 27. Januar.

<sup>1</sup> Einen Auszug der Mittheilungen Maltzahn's über den näheren Inhalt der bezeichneten Depeschen des Grafen Brühl an Funcke enthält das Postscriptum des Immediaterlasses an Klinggraffen vom 20. Januar, Nr. 5742. — <sup>2</sup> Vergl. S. 313 Anm. 1.



## 5742. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 20 janvier 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 10 de ce mois et me remets, pour ce qui regarde l'affaire par rapport à l'Électeur palatin, à la dépêche ordinaire à la suite de celle-ci.

Comme il y a des lettres de Hollande qui me marquent que le 7 de ce mois il était passé à Utrecht un courrier anglais allant à Hanovre pour y porter des ordres à la régence de rendre tous les regiments complets, de faire remplir les magasins, de pourvoir à bien garnir les arsenaux et de faire d'autres dispositions pour la sûreté du pays, j'ai bien voulu vous communiquer cette nouvelle dont j'ai tout lieu d'être étonné, pour que vous vous appliquiez à sonder là où vous êtes si la même nouvelle y est parvenue et, dans ce cas-là, quelle saurait être la raison de ce remuement à Hanovre, dont je ne comprends absolument rien. On ajoute encore dans cet avis que ce courrier dût se rendre ensuite à Pétersbourg par la voie de Lübeck, et que ses ordres étaient de ne point passer sur les terres de Prusse.

Au reste, je vous renvoie, sur d'autres particularités encore, au post-scriptum que je fais joindre à cette lettre et que je serais bien aise que vous le déchiffriez vous-même selon le chiffre immédiat.

Federic.

P. S.

Je viens d'apprendre, par un canal tout-à-fait sûr,<sup>1</sup> que le comte Brühl s'est donné tous les mouvements imaginables, depuis le temps de la dernière Diète de Grodno, à faire envisager aux cours amies de Saxe et principalement à celle de Russie combien j'avais de projets d'agrandissement et de desseins pernicieux; qu'il s'était servi du prétexte à ce sujet du différend qui existe entre moi et la cour de Dresde relativement à la prérogative qui a été stipulée dans la paix de Dresde en faveur de mes sujets, créanciers de la *Steuer* de Saxe, et que celle-ci a chicanée depuis quelque temps. Il voudrait traiter cette prérogative de dure et de mal fondée, c'est pourquoi il a insisté principalement à la cour de Russie qu'elle employât promptement sa médiation dans cette affaire en conformité des engagements qu'il y avait entre les deux cours, et qu'elle s'engageât à quoi l'alliance l'obligeait en cas que j'entreprendrais effectivement quelque chose contre la Saxe, auquel sujet il avait fait faire par le ministre de Saxe à Pétersbourg les représentations les plus pressantes pour qu'on y réfléchisse sérieusement et qu'on prévienne les insultes auxquelles la Saxe devait s'attendre de ma part, et, comme il y avait toute correspondance interrompue pour le présent entre ma cour et celle de Pétersbourg, celle-ci devait ordonner à tous ses ministres dans l'étranger de déclarer, conjointement avec ceux des

<sup>1</sup> Vergl. S. 316 Anm. 1.

cours de Vienne et de Londres, à mes ministres accrédités aux cours étrangères que l'Impératrice ne regarderait jamais d'un œil indifférent de pareilles voies de fait, au cas que j'en voulusse entreprendre, et qu'elle prêterait plutôt à la Saxe l'assistance la plus forte. Enfin, l'on me marque que le susdit ministre Briühl avait fait faire de pareilles instances auprès des cours de Vienne et de Londres. Voilà une anecdote que j'ai bien voulu vous communiquer dans le dernier secret, et à condition expresse de n'en rien toucher dans vos rapports ordinaires. J'espère d'être à même de pouvoir vous apprendre par la première ordinaire la suite de tout ceci.

Nach dem Concept.

5743. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 5. Januar, über die Haltung des Marquis Mirepoix.<sup>1</sup> „S'il arrivait dans la suite que Votre Majesté et la France eussent des intérêts communs à ménager auprès de cette cour-ci, on fera toujours fort bien de ne pas les faire passer par les mains de cet Ambassadeur, que son peu de génie pour les affaires fait qu'il sera toujours la dupe de ces gens-ci, outre qu'il ne se donne pas la peine de rien examiner avec la moindre attention.“

Berlin, 20 janvier 1753.

Vos rapports du 20 dernier, avec ceux du 2 et du 5 de ce mois, m'ont été rendus. J'attendrai sans empressement la réponse qu'on médite de vous donner sur le mémoire touchant les déprédations exercées injustement par la marine anglaise sur mes sujets, pour voir ce que l'on y voudra opposer.<sup>2</sup> Au moins ne crains-je point la décision du public.

Je vous sais gré de l'avertissement que vous m'avez fait relativement à M. de Mirepoix. Soyez sûr de ma discrétion, l'avis m'en est important, et j'en ferai mon usage de manière que vous ne serez exposé à rien.

Comme j'ai eu des lettres d'Utrecht qui m'ont marqué que le 7 de ce mois il avait passé là un courrier anglais allant à Hanovre avec des ordres à la régence de rendre tous les régiments complets, de faire remplir les magasins, de pourvoir les arsenaux et de faire d'autres dispositions pour la sûreté du pays, et que d'ailleurs ce courrier avait eu ordre de se rendre ensuite à Petersbourg par la voie de Lübeck, avec défense expresse de toucher mes États — mon intention est que vous devez tâcher de votre mieux à bien approfondir, supposé qu'on m'ait accusé juste, touchant ces ordres, quel sujet on avait eu pour les envoyer, si c'est par rapport au campement des revues que je formerai dans le printemps et l'été qui vient pour exercer mes troupes, ou s'ils ont rapport au mémoire susdit présenté par vous et qu'on craigne qu'en cas qu'on voulût ne point satisfaire à mes sujets et

<sup>1</sup> Vergl. S. 300. — <sup>2</sup> Vergl. S. 225 Anm. 2; 300.

exercer des violences contre moi, je me jetasse sur le pays d'Hanovre, ou s'il y a quelque autre dessein caché. Sur quoi vous ne devez point manquer de me faire votre rapport avec toute la justesse possible. D'ailleurs, comme j'apprends par de bons canaux qu'on presse à présent la cour de Dresde pour la faire accéder au traité de Pétersbourg, vous vous appliquerez bien à pénétrer si cette accession de la part de la Saxe s'est faite. C'est par ces sujets que vous me rendrez vos rapports bien intéressants.

Nach dem Concept.

Federic.

5744. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 5. Januar: „L'état d'indécision où est l'affaire des capitaines et où probablement elle restera jusqu'à la première Diète, étant d'une nature à fournir alors de quoi mettre les deux partis en mouvement, j'ai fait envisager à la Reine qu'elle ne pouvait pas manquer d'être orageuse, si les choses demeuraient sur le pied où elles sont présentement, et Sa Majesté en convint sans difficulté. Ce qui m'ayant fourni l'occasion de lui faire sentir la nécessité de conjurer l'orage et de lui demander si elle n'avait point songé encore à faire un plan pour cela, la Reine me répondit que son plan n'allait pas plus loin à l'heure qu'il est qu'à ce qu'elle allait me dire, mais sous le sceau du plus grand secret: Qu'il était certain d'un côté que les affaires du dedans pourraient faire rentrer les deux partis dans une grande fermentation à la prochaine assemblée des États; que l'évènement en serait problématique; que l'autorité royale pourrait bien en recevoir quelque échec encore, mais que celle du Sénat courrait le même risque, d'où il pourrait arriver que l'un ou l'autre des deux partis fût écrasé. Que de l'autre côté le Sénat n'était pas sans embarras, aussi, et que le dernier mémoire du Roi sur les affaires de Finlande leur donnait assez à penser; que tout cela bien considéré, elle venait de charger le comte de Lieven de mettre tout ce tableau adroitement devant les yeux à quelques-uns des sénateurs, nommément au baron Hœpken, au comte d'Ekeblad et au baron Scheffer, afin de les convaincre

Berlin, 20 janvier 1753.

Vos dépêches du 5 et du 9 de ce mois m'ont été bien rendues. J'applaudis parfaitement à ce que vous avez tâché d'adoucir par vos sages remontrances la Reine, ma sœur, sur le plan qu'elle s'était formé pour faire faire par le comte de Lieven ces insinuations au Sénat dont elle a bien voulu me faire confidence par vous. Si j'ose le dire, il me paraît qu'il entre un peu trop de vivacité dans ses démarches, et qu'il faudrait tout au contraire que dans les circonstances présentes des affaires la cour de Suède se contentât de ce que la forme établie du gouvernement de Suède lui laissait d'autorité, sans vouloir prétendre à présent à aucune augmentation de l'autorité du Roi, et qu'on manquera absolument son but en s'adressant au Sénat pour avoir son consentement à quelque augmentation d'autorité royale. Je pense d'ailleurs que le ministre de France ne voudrait point se charger de faire des tentatives à ce sujet auprès du Sénat, vu que ce serait fort difficilement que la cour de France voudrait

de l'impossibilité qu'il y avait que les affaires pussent être de durée sur ce pied-là, et de leur faire sentir en même temps qu'il y avait un moyen de prévenir la tempête en ajoutant à l'autorité du Roi ce que lui était dû et ce que le bien des affaires exigeait suivant qu'on en pourrait convenir, et qu'au moyen de cela on leur ferait à eux un pont d'or. La Reine ajouta qu'elle voyait bien qu'il fallait tâcher de diviser le Sénat et que le crédit et l'adresse de ceux qu'elle venait de nommer, suffiraient pour réussir. J'ai cru devoir faire remarquer à la Reine que ces propos dans la bouche du comte Lieven feraient voir clair à ces Messieurs de quelle source ils partaient et que de là il était à craindre par l'expérience du passé qu'on ne s'en servît pour noircir la cour, en lui prêtant des projets qu'elle n'avait pourtant pas; mais que pareilles insinuations dans la bouche du ministre de France feraient tout un autre effet. La Reine entra d'abord dans ce sentiment et me chargea d'en écrire à Votre Majesté pour en savoir Sa pensée et s'il y aurait moyen d'y amener la cour de Versailles. J'en prévois bien la difficulté, mais j'ai au moins par là ralenti l'esprit de la Reine pour sa première idée, afin qu'elle aille d'autant plus bride en main et pour gagner aussi du temps pour pouvoir connaître les intentions de Votre Majesté à ce sujet-là. La Reine a voulu expressément que cette dépêche fût chiffrée de ma main propre."

Nach dem Concept.

contribuer dans la situation présente des affaires à quelque changement de la forme du gouvernement, après que la dernière cour s'est déjà déclarée qu'elle ne se mêlerait pas des affaires intérieures de la Suède, pour ne pas retomber dans ces inconvénients d'où elle et moi avions eu bien de la peine de tirer la Suède. Enfin, tout considéré, je suis du sentiment qu'il faudrait de toute nécessité que la cour de Suède temporisât et attendît des conjonctures plus favorables, pour ne point se jeter dans des embarras sans fin; que ce serait une fausse démarche que de se précipiter et de trahir par là elle-même ses desseins secrets, et cela même sans d'autre effet que de s'aliéner entièrement le Sénat et d'aigrir la Russie, qui, dès qu'elle en serait informée, ne laisserait que de causer les mêmes alarmes qu'ils ont pensé d'accabler la Suède. Qu'au surplus l'on ne saurait point compter sur le Danemark, dont la conduite paraissait bien équivoque, et, enfin, qu'il serait d'une nécessité indispensable que la cour de Suède cachât mieux ses desseins, qu'elle ne risquât rien mal à propos, ni s'exposât à avoir le dessous à la Diète future, ce qui ne lui serait du tout avantageux, ni ne ferait honneur à sa conduite.

Federic.

5745. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 21. Januar, über die an ihn gerichtete Antwort des hessischen Generallieutenants von Donop auf den unter dem 9. Januar aus

Berlin, 21. Januar 1753.

Er muss nur alles an den Chevalier de La Touche communi-



Berlin nach Cassel übermittelten französischen Entwurf eines preussisch-hessischen Subsidienvtrages.<sup>1</sup> „Sans entrer dans aucune discussion ultérieure du projet en question, on rompt tout le marché et déclare que le Landgrave, prenant les conditions dures de la France pour un refus de la part de cette couronne, aime mieux rester comme il est et laisser tomber toute la négociation, que de conclure sur le pied proposé. Tant de fierté tout d'un coup, après la grande docilité avec laquelle on avait accepté déjà à Cassel le subsidie de paix de 150,000 écus par an, que la France aurait augmenté de 30,000 écus si l'on y avait insisté,<sup>2</sup> ferait presque soupçonner que l'Angleterre leur a fait des offres secrètes plus fortes que celles de la France.“

dörfte, weitere Offres nach Cassel zu thun, wenn der Hof schon seine Partie genommen und sich anderweitig engagiret hat. Doch überliesse Ich lediglich an M. de La Touche, darunter zu thun, was er gut fände. An Mylord Marechal würde hiernächst das nöthige zu communiciren sein.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

#### 5746. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 16. Januar: „On est assez alarmé ici d'une nouvelle que les États-Généraux doivent avoir reçue de Grœningue, que Votre Majesté ferait marcher en Ostfrise un corps de 5,000 hommes et que les quartiers y étaient déjà indiqués actuellement. Il court encore un autre bruit que Votre Majesté avait résolu de soutenir les droits du duc de Mecklembourg-Schwerin contre les prétentions de la duchesse douairière de Strelitz, établie tutrice et régente par le testament, qui s'était adressé à la cour de Vienne, et de prêter au Duc les sommes nécessaires pour dégager les bailliages hypothéqués à Hanovre.<sup>3</sup> On suppose que la maison d'Hanovre ne sera

ciren und ihm dabei sagen, dass Ich ihm überliesse, ob er sein Ultimatum dem casselschen Hofe noch proponiren oder wie er es sonst darunter halten wollte. Wenn es aber Meine Sache ware, so würde Ich nichts weiter offeriren, denn es Mir sehr verdächtig vorkommet, dass, da der hessische Hof sonst in dieser Sache pliable geschienen, derselbe jetzo auf einmal rompiren wollte, ohnerachtet es ihnen doch an Gelde zu Unterhaltung ihrer Truppen fehlete; welches Mir den Soupçon machet, dass gedachter Hof mit den Engelländern oder Hannoveranern in Handel stehe und dass mithin es indecent sein

Berlin, 23 janvier 1753.  
J'ai été étonné au possible d'apprendre par votre rapport du 16 de ce mois qu'on ne saurait encore revenir en Hollande des nouvelles ridicules et tout-à-fait sottes concernant un corps de troupes à envoyer en Ostfrise et l'affaire de Mecklembourg en question.

Il est d'autant plus surprenant qu'on ajoute quelque croyance et qu'on s'alarme même sur ces sortes de nouvelles, l'expérience qu'on a

<sup>1</sup> Vergl. S. 248. Wie Braunschweig und Baireuth (vergl. Bd. VIII, 207. 430) sollte auch Hessen-Cassel den Subsidienvtrage nicht direct mit Frankreich, sondern mit Preussen schliessen, welches in der Höhe der auszuzahlenden Subsidiien durch Frankreich entschädigt werden sollte. — <sup>2</sup> Vergl. S. 195 Anm. 4. — <sup>3</sup> Vergl. S. 60.

guère charmée de vider le duché, et l'on craint que cela n'occasionne quelque rupture entre Votre Majesté et le roi d'Angleterre, qui, selon les nouvellistes, entraînerait bientôt un embrasement général."

là-dessus depuis tant d'années ayant suffisamment avéré que de tous les contes qui ont été forgés sur mon chapitre, partie par envie partie par méfiance, il n'y a eu aucun qui ait été constaté par la suite.

Mon intention est donc que vous vous en expliquiez sur le pied que ci-dessus sans affectation, aussi souvent que l'occasion le requerra, et vous donnerez incontinent un démenti formel auxdits bruits, les traitant de calomnies des plus indignes, et vous observerez en général que, quand à l'avenir il pourrait arriver qu'on voulût disséminer sur mon compte semblables nouvelles fausement controuvées, vous les démentiez d'abord sans seulement attendre un ordre à cet égard, voulant bien que vous sachiez que, si jamais je me voyais obligé par des raisons graves et fondées de faire quelque démarche d'éclat, je ne laisserai pas de vous faire informer et instruire, auparavant, de ce que je trouverai à propos à ce sujet.

Federic

Nach dem Concept.

#### 5747. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 23 janvier 1753.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois. Pour vous répondre à ce que vous me mandez du désir que le Grand-Général<sup>1</sup> vous a marqué de vouloir bien faire acheter, le printemps qui vient, quelques beaux chevaux de mes haras en Prusse, je vous dirai que cela ne dépendra que de son plaisir, pour y envoyer au susdit temps, et que j'ai fait en attendant mes ordres à ceux qui sont préposés à ces haras, afin que, si le Grand-Maréchal y envoie, l'on l'accommode du mieux possible. Je m'attends encore que vers ce temps-là vous en avertirez le conseiller de guerre et des domaines Domhardt à Gumbinnen de l'arrivée des personnes que le Grand-Maréchal voudra employer pour cet achat.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5748. AN DIE ETATS MINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Berlin, 26. Januar 1753.

Meine liebe Geheime Etatsministres Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Da ich vor nothwendig finde, dass die durch den zu Meinem besonderen Leidwesen geschehenen Todesfall des Vice-

<sup>1</sup> Vergl. S. 299.

präsidenten von Dewitz zu Wien<sup>1</sup> erledigte Stelle allda mit dem forder-  
samsten wieder ersetzt werde, um dessen obgehabte Negociation<sup>2</sup> sonder  
Interruption zu continuiren und auf eine oder die andere Art bald-  
möglichst zu Ende zu bringen, so habe Ich Mein gnädiges Vertrauen  
darunter hauptsächlich auf den wegen seiner Droiture, Treue und Dex-  
térité Mir bekannten Geheimen Tribunalsrath von Fürst gerichtet, auch  
dahero resolviret, denselben nach Wien zu senden, um vorerwähnte  
Negociation forderrsamst zu continuiren und zu Ende zu bringen.

Ich will dannenhero, dass Ihr zufoererst erwähntem von Fürst die  
sämmliche bei Eurem Departement in solcher Negociation gehaltene  
Acta sogleich zu seiner Information communiciren, demnächst aber ihm  
die weiter erforderliche Instructiones mit Zuziehung des Etatsministers  
Graf von Münchow ertheilen, auch denselben zugleich mit denen be-  
nöthigten Creditiven an den wienerschen Hof versehen, auch, wo mög-  
lich, ihm einen neuen Chiffre mitgeben sollet, damit er alsdann seine  
Dahinreise beschleunigen könne.

Im übrigen habet Ihr auch Meinen Minister zu Wien, den Ge-  
heimen Rath von Klinggraffen, von dieser Meiner gefassten Resolution  
zu avertiren und demselben aufzugeben, dass er nach Ankunft des  
von Fürst ihm sogleich alle des von Dewitz hinterbliebene Acta und  
Correspondances, so zu dieser Negociation einschlagen, übergeben und  
extradiren, auch ihm sonsten mit allen zu seiner Verhaltung daselbst  
nöthigen Nachrichten und Informationen an die Hand gehen und überall  
was möglich assistiren soll. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

#### 5749. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 20. Ja-  
nuar, in Fortsetzung seiner Mittheilungen  
aus den ihm zugänglich gewordenen De-  
peschen des Grafen Brühl:<sup>3</sup> „Comme le  
comte Brühl a pris à tâche de représenter  
Votre Majesté comme un Prince qui  
cherche à engloisir tout le voisinage, il  
charge le sieur Funcke d'insister auprès  
du ministère russe qu'il remédie  
promptement aux plaintes des Polonais  
par rapport à la Courlande, afin que les  
esprits de la nation polonoise ne soient  
pas aigris de plus en plus et que la  
Courlande ne devienne pas la proie d'un  
voisin ambitieux et rennant. Je crois ne  
devoir pas retrancher les termes dont le  
comte de Brühl se sert, parcequ'il ne

Berlin, 27 janvier 1753.

J'ai bien reçu les rapports que  
vous m'avez faits du 20 et du 23  
de ce mois. La principale chose  
que je vous recommande à l'oc-  
casion des découvertes très intéres-  
santes que vous faites actuellement,  
c'est de tirer des copies *in extenso*  
de quelques-unes de ces lettres qui  
sont les plus venimeuses contre  
moi et qui sont les plus outra-  
geantes, savoir par lesquelles l'on  
me peint comme un Prince qui  
ne cherche qu'à engloisir ses voi-

<sup>1</sup> Gestorben 17. Januar 1753. — <sup>2</sup> Vergl. S. 246. — <sup>3</sup> Vergl. S. 316.

suffit pas que Votre Majesté sache qu'on anime les autres puissances contre elle, mais qu'étant instruite des moyens qu'on emploie pour cela et de la tournure qu'on donne à ces sortes d'insinuations, il lui sera plus aisé de les détruire."

ment à la première occasion sûre que vous trouverez, mais sur lesquelles je vous garderai un secret que pour ma plus sûre direction.

sins et par lesquelles on anime en conséquence la Russie pour être en garde de ne pas devenir la proie d'un voisin ambitieux et turbulent. Ce sont de ces copies que je vous demande avec instance et que vous m'enverrez immédiatement que vous trouverez, mais sur lesquelles je vous garderai un secret religieux, ne souhaitant d'en avoir

Federic.

P. S.

Auch werdet Ihr aus dem in Abschrift hierbei kommenden Bericht und dessen Anlagen mit mehrern erschen, was Mir Mein Generallieutenant de la Motte-Fouqué wegen eines in Sachsen geschehenen Vorfalls mit zwei Unterofficiers von seinem unterhabenden Regiment, als selbige durch die dortigen Lande nach dem Reich auf Werbung gehen wollen, anzuzeigen sich gemüssiget gesehen hat.

Da Ich Mich kaum persuadiren kann, dass man dortigerseits es so hoch treiben und auf dergleichen höchst unfreundliche und unter Nachbarn nie erhörete, vielmehr ganz criante Art mit den Meinigen zu verfahren vermeine, so will Ich, dass Ihr deshalb alsofort mit dem dortigen Premierminister Grafen von Brühl sprechen und ihm alle gebührende Remonstrationses solcherwegen thun, allenfalls auch demselben in energiquen Terminis sagen sollet, wie Ich hoffete, dass man nicht zu dergleichen ungerechten Procédés gegen die Meinigen schreiten und Mich dadurch, auch gegen allen Meinen Willen und Intention, würde obligiren wollen, gegen die Ihrige gerechte Repressalien zu gebrauchen, und dass Ich Mich gewiss nicht von ihm durch dergleichen Verfahren, so zu reden, cojonniren lassen würde. Von dessen darauf erfolgten Antwort werde Ich Euren Bericht gewärtigen.

Nach dem Concept.

Friderich.

5750. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Berlin, 27 janvier 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois. J'avone que tout ce que vous m'avez marqué par vos rapports antérieurs, ne m'a point persuadé que les armements dont le Danemark fait ostentation, dussent avoir un objet réel et offensif; mais comme vous continuez de m'accuser toujours de pareils remuements, je serais bien aise que vous employiez tous vos soins et votre savoir-faire pour découvrir à fond quel saurait dont être le but de toutes ces ostentations que la cour de Dane-



mark voudrait cacher parmi ces remuements; car, à vous le dire nettement, je n'en connais jusqu'au moment-ci aucun qui fût raisonnable. Je désire d'ailleurs de savoir de vous de quelle manière le comte Dehn se conduit envers vous pendant toutes ces entrefaites et ce que vous croyez de la façon de penser du comte de Moltke.

Au surplus, si c'est effectivement l'intention de la cour où vous êtes de faire, à ce que vous dites, un emprunt de douze millions d'écus en Hollande et en Angleterre, je crois qu'elle n'a pas assez songé aux difficultés qu'elle rencontrera pour faire un pareil emprunt, et la somme me paraît absolument trop forte pour ne pas me persuader qu'elle y saurait jamais réussir, ni même en faire des tentatives.

Nach dem Concept.

Federic.

5751. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 16. Januar: „Suivant le sieur Lagerflycht, les actions du chancelier Bestushew ne sont plus en Russie au prix qu'elles ont été; il prétend même que, sans le soutien du comte de Rasumowski, elles seraient déjà tombées entièrement. C'est, selon lui, le seul matador de son parti et auquel il doit avoir persuadé qu'ils ne sauraient se passer l'un de l'autre; mais comme c'est un matador d'importance, il en conclut de là qu'autant que durera la faveur de celui-ci, l'autre trouvera de quoi se soutenir aussi, nonobstant que le parti opposé est considérable et qu'il se renforce de jour en jour. Depuis peu, l'Impératrice doit avoir lâché quelques mercuriales bien vertes au Chancelier, ce qui fait augurer encore que son crédit ne se soutiendra qu'à peine.“

Berlin, 27 janvier 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 16 de ce mois et vous sais bien du gré de la communication des différents avis que vous avez tirés du sieur de Lagerflycht par rapport à la position actuelle de la cour de Russie, qui, en les combinant avec d'autres qui m'en sont parvenus,<sup>2</sup> s'accordent assez bien et ne laissent pas de m'être intéressants. C'est aussi pourquoi je demande que vous devez tâcher de vous instruire, autant que vous trouverez moyens de le faire, sur de pareilles particularités qui regardent la cour de Russie, pour m'en faire vos rapports. Au reste, c'est à la dépêche du département des affaires étrangères qui vous arrivera à la suite de celle-ci, que je vous renvoie pour d'autres affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Der aus Russland zurückgekehrte schwedische Legationssecretär. Vergl. S. 332 Anm. 3; Bd. VII, 337; VIII, 290. — <sup>2</sup> Vergl. S. 33; Bd. VIII, 394.

5752. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 19. Januar: „Hier le président de chancellerie m'ayant fait prier de passer chez lui, j'y trouvais l'ambassadeur de France, qui après quelques moments de conversation se retira pour me laisser seul avec lui. Alors le baron Hœpken, après un préambule sur la confiance qu'il avait en moi et sur le secret qu'il me demandait, débuta par me dire que la Russie venait de lâcher une proposition qui vérifiait assez comme quoi les craintes qu'on avait eues depuis quelque temps d'un certain concert tendant à saper le système présent de la Suède, devaient ne pas être sans fondement, puisque cette proposition prématurée de la Russie, faite ministériellement, semblaît indiquer assez clairement ce qu'on en devait croire. La voici: La cour de Pétersbourg propose, m'a-t-il dit, jusqu'au renouvellement de son traité d'alliance défensive avec la Suède fait en 1745, et veut s'engager, si l'offre est reçue, premièrement d'accommoder l'affaire des limites en Finlande, de payer à la Suède les arrérages dus par ce même traité, enfin de rouvrir le commerce des grains en le remettant sur le pied où il a été ci-devant. Ce n'est pas, continua le Sénateur, que je sois embarrassé de la réponse qu'il faudra donner, car je ne vois pas quelle sûreté nous reviendrait par le renouvellement d'un traité dont on n'a pas voulu remplir les conditions; mais ce sont les autres circonstances et aboutissants qui doivent tenir nécessairement à cette proposition qui rendent l'affaire difficile, et que veut donc dire la Russie en offrant déjà de renouveler à l'heure qu'il est un traité qui ne doit expirer qu'en 1757? Monsieur, me dit-il, je vous prie de ne mander ceci qu'au Roi votre maître tout seul, en faisant mes soumissions à Sa Majesté; car ce que je viens de vous dire, est ignoré de tout le monde ici; aussi ne vous ai-je parlé comme au ministre d'un de nos alliés, puisque je n'en parlerai ni à l'Ambassadeur, ni à l'envoyé de Danemark,<sup>1</sup> et je vous prie de n'en rien dire ici à âme qui vive. Je me suis adressé

Potsdam, 30 janvier 1753.

J'ai reçu vos rapports du 19 de ce mois, par lesquels j'ai appris avec plaisir la manière distinguée dont Sa Majesté Suédoise a bien voulu célébrer le jour de l'ordre de l'Aigle noir; aussi, pour satisfaire à ses souhaits par rapport aux statuts de cet ordre, j'ai ordonné qu'on vous adresse au plus un exemplaire de ces statuts pour le lui faire parvenir.

Quant à la confidence prétendue que le baron de Hœpken vous a faite touchant les propositions que la Russie doit avoir fait faire aux ministres de Suède par rapport à un nouvel traité à conclure, j'ai trouvé aussi peu d'apparence dans tout ceci, et ce que M. de Hœpken vous a dit à ce sujet, m'a paru si contradictoire que j'applaudis parfaitement à ce que vous remarquez là-dessus, en sorte que je suis tout-à-fait de votre avis que c'est un trait du ministère suédois égal à celui qu'il répandit au temps de de la dernière Diète, touchant les prétendus attentats des Russes en Finlande.<sup>2</sup> Aussi m'en garderai-je bien d'en écrire un mot à la Reine, ma sœur, et mon intention est que, dès que le baron de Hœpken reviendra à la charge pour vous demander quelle réponse vous aviez eue, vous dissimulerez envers lui de vous plaindre de ce que vous aviez eu du chagrin en me mandant ceci et que je vous avais reproché vivement d'avoir donné si légèrement dans des choses contraires.

<sup>1</sup> Juel. — <sup>2</sup> Vergl. S. 196.

à vous par un effet de confiance et parce qu'il est nécessaire que le Roi votre maître en soit informé par rapport à l'intérêt qu'il prend au système; je vous dirai même que je n'en écrirai pas au baron de Wulfwenstjerna,<sup>1</sup> et il sera bon que vous le mandiez à Sa Majesté. Outre cela, si elle trouve bon d'écrire quelque lettre ici, suppliez-la de ma part de ne m'y point nommer et de faire semblant que cet avis lui est venu par d'autres que moi; j'attendrai sa réponse pour me déterminer"

Nach dem Concept.

dictoires à tous égards et d'avoir été la dupe de ceux qui, sans la moindre apparence du vrai, avaient voulu vous faire prendre si grossièrement le change.

Federic.

5753. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 janvier 1753.

Votre dépêche du 23 de ce mois m'a été bien rendue. Quant aux ordres réitérés aux troupes de se tenir prêtes à marcher, vous continuerez toujours de veiller avec attention sur ce qui se passera à cet égard encore et d'en communiquer avec M. Lemaire. Au surplus, je ne crois pas que vous ayez lieu d'être trop inquiet sur les chipotages qu'il y a entre le baron de Bernstorff et les ministres de Russie et de Vienne, vu qu'à moins que les deux dernières cours ne changent entièrement les arrangements qu'elles ont pris par les traités antérieurs faits entre elles, la cour de Danemark en sera toujours, au bout du compte, la dupe.

Nach dem Concept.

Federic.

5754. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 janvier 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 20 de ce mois. Ce qu'on vous a dit à l'occasion du mécontentement de la cour ou vous êtes de ce que le roi d'Angleterre s'était joint à la république de Hollande et fait cause commune avec celle-ci touchant les conférences de Bruxelles, est aussi exactement vrai que je sais avec certitude que tout le plan en a été formé en Angleterre, que ce sont les ministres anglais à la Haye qui l'ont proposé et fait goûter à la République, de sorte que la mission du comte Bentinck à Bruxelles a été concertée avec l'Angleterre et qu'on a choisi celui-ci préférablement à d'autres par la fermeté qu'on lui connaît pour se bien acquitter d'une telle commission.<sup>2</sup> Voilà des

<sup>1</sup> Vergl. S. 352. 353. — <sup>2</sup> Vergl. S. 90. 112. 144. 145. 303.

circonstances que j'ai bien voulu vous communiquer, afin d'en faire votre usage pour augmenter adroitement, s'il est possible, l'animosité et le mécontentement que la cour où vous êtes a conçus contre le roi d'Angleterre à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5755. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 1<sup>er</sup> février 1753.

Je ne saurais trouver des expressions assez fortes pour vous marquer la satisfaction que j'ai eue, quand j'ai reçu à la suite de votre dépêche du 27 dernier la copie authentique du traité de Petersbourg avec ses articles séparés et secrets,<sup>1</sup> de même que les articles séparés et secrets du traité fait 1745 à Varsovie;<sup>2</sup> aussi approuvé-je parfaitement que vous payiez la reconnaissance de 500 écus à la personne qui vous procure ces pièces,<sup>3</sup> en lui promettant de lui donner tout autant, sans me nommer, s'il continue dans ses recherches et procure encore les pièces suivantes dont j'aimerais bien d'être muni encore.

C'est premièrement l'article secrétissime du traité de Petersbourg qu'on allègue dans l'article 3 secret. Je doute fort qu'on ne l'ait pas communiqué à la cour de Dresde après l'avoir allégué, et je crois plutôt qu'il se sera égaré quelque part, ainsi que votre homme, en faisant quelque diligence, saurait bien s'en emparer encore.

En second lieu, j'attends par vous la copie authentique du traité de Varsovie, et, quant à ses articles secrets, je soupçonne qu'il y a un autre encore séparé de ceux que vous m'avez envoyés, où il s'est agi du temps de la conclusion du traité d'un projet de m'assailir avec les forces unies de l'Autriche et de la Saxe et d'un partage de mes États entre ceux-ci, et peut-être encore entre l'Hanovre. En tout cas, je pense qu'il y a eu quelque convention secrète à ce sujet faite entre les cours de Vienne et de Dresde, quand les troupes de celle-ci se sont jointes l'année 1744 aux Autrichiens en Bohême.<sup>4</sup>

Comme d'ailleurs les correspondances que les cours intéressées aux-dits traités ont eues du temps qu'elles les ont négociés entre elles, répandent beaucoup de lumières sur ces traités et contiennent peut-être plus de circonstances intéressantes qu'il y en a dans les traités mêmes et dans leurs articles secrets, vous tâchez s'il est possible d'avoir encore entre vos mains ces correspondances, afin d'en faire l'extrait et de copier même les lettres et les pièces où l'on s'est le plus répandu en invectives ou en mauvais desseins contre moi.

<sup>1</sup> Vergl. S. 274; Bd. V, 187 Anm. 2. Maltzahn hatte den Vertrag mit den fünf „Geheimen Separatartikeln“ und dem „Articulus Separatus“ erhalten, aber ohne den „Articulus Secretissimus die Ottomanische Pforte betreffend.“ — <sup>2</sup> Vergl. S. 95. 274; Bd. IV, 83. — <sup>3</sup> Menzel. Vergl. S. 84. — <sup>4</sup> Vergl. Bd. III, 302.



Au surplus, vous observerez qu'en envoyant dorénavant quelque exprès avec des dépêches anecdotes pour moi, vous ne le chargerez d'aucune au Département, afin que l'envoi reste tout-à-fait secret.

J'espère que vous emploierez tout votre savoir-faire pour me satisfaire sur tout ce que je vous ai demandé ci-dessus, dont je vous rendrai compte comme d'un service des plus signalés que vous sauriez me rendre.

Nach dem Concept.

Federic.

---

5756. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZANH  
A DRESDE.

Potsdam, 3 février 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 30 dernier et me réfère à la dépêche que je vous ai fait envoyer par votre domestique,<sup>1</sup> qui apparemment sera de retour chez vous quand la présente vous arrivera. Ce que vous me marquez au sujet d'un avis qui vous est parvenu relativement au sieur de Santi, qui à son retour à Pétersbourg doit être le porteur de l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, me paraît mériter confirmation, et je crois avoir lieu de douter que cette affaire soit déjà parvenue à sa perfection.

Au surplus, je vous recommande encore par celle-ci de me satisfaire, s'il y a moyen, sur les différents points qu'en conséquence de ma susdite dépêche j'ai souhaité de savoir de vous. Comme je me confirme de plus en plus dans mes soupçons qu'il y a eu autrefois question d'un partage de mes États entre la Saxe et la cour de Vienne et que ces cours ont passé quelque convention secrète là-dessus, je veux bien vous dire pour votre direction que, s'il y en a quelque chose, comme je me le persuade, il faut absolument que cela se soit fait l'hiver de 1744 à 45, quand le roi de Pologne retourna de Varsovie par la ville de Cracovie, par Bielitz et par la Moravie et la Bohême à Dresde,<sup>2</sup> et où à ce passage le comte de Brühl fit un détour pour quelques jours à Vienne, et où incontinent après il envoya le sieur Saul pour y négocier secrètement. Je serais au comble de mes souhaits, si vous savez trouver par votre canal de quoi m'informer authentiquement sur ces affaires qui m'ont tant intéressé alors et qui me sauraient guider dans bien des choses.

Nach dem Concept.

Federic.

---

<sup>1</sup> Nr. 5755. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. II, 377. Die Unterzeichnung des Vertrages zwischen den Höfen von Wien und Dresden erfolgte am 18. Mai 1745.

## 5757. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 3 février 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 22 et ai hésité jusqu'à présent de vous répondre sur celle du 19 dudit mois, par le grand embarras où je me suis trouvé au sujet de la réponse du ministère français que vous y aviez jointe;<sup>1</sup> car, à vous parler naturellement et sous le sceau du secret, j'ai été frappé de voir cette réponse aussi mal digérée et composée dans sa plus grande partie qu'il n'en est, je crois, point sortie encore d'aussi faible du ministère présent. J'en ai laissé entrevoir quelque chose, quoique le plus modestement du monde et sans blesser aucunement la délicatesse française, au chevalier de La Touche et je suis fort embarrassé encore de quelle manière je dois répliquer à cette réponse, vu que ce serait trop choquer ceux qui en ont part, que de vouloir refuter les faux propos qu'on y a voulu soutenir. C'est aussi pourquoi je ne me presserai pas d'y répliquer, mais laisserai écouler quelque temps avant que d'y revenir, pour voir si la réflexion ne succédera pour qu'ils pénètrent tout le faible dans cet écrit et s'en ravisent eux-mêmes.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5758. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 6 février 1753.

J'accuse la réception de votre rapport du 26 dernier, par lequel j'ai appris avec plaisir le bon parti que le ministère a pris de renvoyer le sieur de Vergennes à Manheim, vu qu'il est très vraisemblable que la présence du ministre d'une cour qui donne des subsides à l'autre, arrêtera celle-ci pour ne pas donner dans des vues préjudiciables; aussi le rescrit du Département qui vous arrivera avec cette lettre, vous confirmera mes sentiments là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5759. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 9. Februar, ein Schreiben des Freiherrn von Wachtendonck an den ersteren [Manheim 25 janvier] unter Anschluss der dem Baron Beckers von seinem Hofe ertheilten Instruction [Mannheim 22. Januar]. „Ces instructions sont entièrement conformes aux conseils que la

Potsdam, 6. Februar 1753.

Das gute Betragen des pfälzischen Hofes erfreuet Mich sehr. Es kann alles an M. de La Touche communiciret werden, sowie an Meine Ministres zu Paris und zu Wien.

<sup>1</sup> „Mémoire touchant les affaires de Pologne“, als Beilage zu einem Schreiben des Königs von Frankreich, d. d. Versailles 14. Januar 1753, Antwort auf das Schreiben des Königs von Preussen vom 18. December 1752, Nr. 5702 S. 285.

cour de France a donné à l'Électeur palatin dans le dernier mémoire remis au sieur de Grevenbroich. Elles portent en substance, après quelques excuses sur le retardement de la réponse, qu'on ne pouvait pas concevoir le but des conditions que la cour de Vienne prétendait attacher à la stipulation de l'unanimité de l'élection, savoir qu'elle se fit *sans opposition, contradiction ni collision aucune*;\* que tout cela pourrait exister indépendamment de la volonté de l'Électeur et même par le fait d'autrui; que par conséquent il n'était pas juste d'en faire dépendre l'accomplissement des avantages qu'on accordait à Son Altesse Électorale, mais que, pour mettre les choses en règle, il fallait s'expliquer plus clairement sur le sens des clauses susmentionnées, soit dans la convention même, soit par une déclaration séparée; qu'à l'égard de l'article touchant la capitulation future, l'Électeur était fort éloigné d'y vouloir glisser des conditions qui ne portassent point sur le bien et la prospérité de l'Empire ou qui en blessassent les constitutions, mais qu'il ne pouvait non plus se lier les mains à ce sujet ni contracter un engagement qui avait été déjà refusé par les cours de Mayence, de Bavière et de Saxe, malgré leur attachement pour Leurs Majestés Impériales."

Der Chevalier La Touche hat um Copien der Mittheilungen aus Mannheim gebeten und im Auftrage seines Hofes die Interessen des Churfürsten von Köln empfohlen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Des Churfürsten von Köln Interesse Mich gelegentlich anzunehmen, ist recht gut, dem Baron von Wachtendonck aber muss man vor die Communication sehr danken, und dass er sich in dieser die Wohlfahrt des Reichs und dessen Stände angelegentlichste Sache so patriotisch und wohlgesinnet betragen habe.

#### 5760. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 février 1753.

Votre rapport du 27 dernier m'est bien parvenu, au sujet duquel je vous renvoie aujourd'hui à ce que ma dépêche ordinaire du Département vous marquera touchant les dernières instructions que la cour de Manheim vient d'envoyer au sieur de Beckers; j'ajoute seulement que j'attribue en quelque façon la résolution à laquelle cette cour vient de se déterminer, au bon parti que le ministère de France a pris de renvoyer le sieur de Vergennes à Manheim, sous prétexte de retourner à

\* Vergl. S. 284.

Coblentz, mais avec instruction secrète de demeurer aussi longtems à Manheim qu'il croira que sa présence pourrait contribuer à ce que les intérêts de la France et de ses alliés n'y périssent point.

Quant au mémoire que le sieur de Brandau vous a remis, c'est aux ministres du Département de vous expliquer mes intentions sur son sujet, quoique l'affaire saurait être sursise jusqu'à l'arrivée du sieur de Fürst,<sup>1</sup> qui part aujourd'hui pour Breslau, d'où après un séjour de quelques jours il poursuivra son chemin à Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

5761. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 février 1753.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez [faite] du 23 dernier. Pour cette fois je ne ferai rien de ce que vous me proposez pour écrire une lettre à ma sœur au sujet de la prétendue proposition de renouveler l'alliance avec la Russie.<sup>2</sup> Je suis assuré que ni le roi ni la reine de Suède ne tremperont jamais dans une affaire aussi opposée à leurs vrais intérêts; ainsi, par une lettre telle que vous me proposez, je ne ferai que leur montrer mal à propos de la méfiance, ce que je ne trouve du tout nécessaire.

Quant aux armements de Danemark, j'ai à la vérité toute la peine imaginable de croire que la cour de Copenhague voudrait à l'improvise entreprendre quelque chose contre la Suède. Nonobstant cela, je souhaiterais qu'on ne s'endormît en Suède tout-à-fait là-dessus, au moins me marque-t-on que M. Lemaire n'est pas tout-à-fait tranquille sur ces prétendus armements, et quand ce sont les rapports du sieur de Fleming, ministre suédois à Copenhague, qui servent de boussole au ministère de Suède, je veux bien ne pas vous laisser ignorer que ce ministre ne se dirige depuis quelque temps qu'aux inspirations que le baron de Bernstorff [lui fait], de sorte que pour complaire à celui-ci il paraît souvent s'éloigner de l'abbé Lemaire et de mon ministre.

Au reste, comme les nouvelles publiques nous parlent depuis peu d'une somme importante que l'impératrice de Russie vient de remettre à ses sujets en arréages des capitations depuis l'année 1724, je serais bien aise que vous sachiez trouver l'occasion de vous entretenir soit avec le baron de Posse ou avec le secrétaire Cederhielm,<sup>3</sup> revenu depuis peu de Pétersbourg, sur le vrai état des finances de Russie et sur son administration présente.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 323. — <sup>2</sup> Vergl. S. 326. — <sup>3</sup> Verschrieben für Lagerflycht.



## 5762. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 10 février 1753.

Je ne saurais aujourd'hui qu'accuser votre dépêche du 29 passé et vous renvoyer, au surplus, pour ce qui regarde les affaires de Manheim, à ce que je vous ai fait apprendre par mes dépêches ordinaires. J'ajoute encore que je serais bien aise de savoir de vous de quelle manière les ministres français pensent sur les différents armemens que la cour de Copenhague fait faire, et sur la manière équivoque dont celle-ci se conduit actuellement par rapport à ses desseins. A la vérité j'ai toute la peine du monde à me persuader que dans la situation présente des affaires le Danemark voudrait hasarder d'entreprendre sur qui que ce soit; mais, d'un autre côté, je ne saurais à quel but attribuer tous ces apprêts de guerre qu'on y fait, et ces ordres réitérés qu'on donne aux troupes de se tenir prêtes à marcher au premier ordre et de se pourvoir de tout ce qui faut pour tenir campagne, pour ne pas parler ici des soupçons que mes nouvelles de Copenhague me confirment de jour en autre que le baron de Bernstorff était en relations secrètes avec les cours de Vienne, de Londres et de Russie, et de l'apparence qu'il y avait qu'il se préparait des évènements pour renverser le système que la cour de Danemark avait adopté jusqu'à présent, et qu'enfin toutes les démarches du gouvernement étaient des plus suspectes, et qu'au reste l'on n'ignorait pas le penchant du Roi pour l'Angleterre, de sorte qu'il ne coûterait au baron de Bernstorff à lui inspirer que ses intérêts présents demandaient des liaisons étroites avec l'Angleterre, pour faire changer ce Prince de système. Je serais bien aise que vous m'instruisiez si les ministres de France sont informés de ces circonstances et de quel œil ils les regardent.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5763. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 février 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 31 du mois dernier. Les informations que vous avez eues, que la cour de Vienne ne voudrait point entrer dans ce que j'ai de différends avec celle de Dresde,<sup>1</sup> m'ont fait plaisir, pourvu que ces informations soient authentiques, ce que vous tâcherez de développer plus encore; car ce qui rend encore un peu douteux ces avis, c'est que l'on me marque de Dresde que la cour y était sur le point de signer son accession au traité de Pétersbourg et qu'en conséquence je ne saurais bien m'imaginer qu'elle se serait prêtée à cette signature, si préalablement on ne lui eût accordé sa demande touchant ses différends avec moi relativement à la prérogative stipulée

<sup>1</sup> Vergl. S. 317.

dans le traité de paix de Dresde en faveur de mes sujets créanciers de la *Steuer* de Saxe.

Quant à la nouvelle qu'on [a] eue même dans les gazettes publiques, d'un ordre arrivé à la régence d'Hanovre pour faire toutes sortes d'apprêts de guerre,<sup>1</sup> cette nouvelle, dis-je, paraît se démentir, vu qu'on l'ignore à Hanovre et qu'il ne s'y voit aucun arrangement sur cet objet.

Nach dem Concept.

Federic.

5764. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 10 février 1753.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 3 de ce mois, sur laquelle je suis bien aise de vous avertir qu'après des recherches exactes que j'ai fait faire sur le prétendu armement à Hanovre, il s'est trouvé que cette nouvelle s'est démentie et qu'on ne remue sur rien à Hanovre, de sorte que vous ne devez plus vous mettre en peine là-dessus.

J'ai été bien content de la manière douce et honnête avec laquelle le premier ministre s'est expliqué envers vous au sujet de l'affaire des deux bas-officiers arrêtés en Saxe.<sup>2</sup> Vous lui parlerez à votre tour en termes modérés sur ce sujet et le remercerez de ma part des déclarations polies qu'il avait bien voulu faire sur le cas en question, en ajoutant que je m'attendais qu'on me fit livrer ces gens et me communiquât leur procès pour faire administrer aussi bonne justice contre elles qu'on aurait tout lieu d'en être content; que je ne protégerais jamais l'injustice, mais, aussi, que je n'avais pu voir avec indifférence qu'on avait voulu prononcer contre ces gens d'une manière directement contraire à l'humanité et si peu équitable.

Nach dem Concept.

Federic.

5765. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 11. Februar 1753.

Nachdem des Königs Majestät aus der heutigen Dépêche des Herrn Michell zu London ersehen haben, was er von den verschiedenen Fermentationen, so unter denen Engelländern über Dero Declaration wegen Ihrer deprädirten Kaufleute<sup>3</sup> entstanden sein soll, gemeldet hat, so wollen Höchst dieselbe, dass gedachtem Herrn Michell nächstens dahin geantwortet werden solle, dass Deroselben vor alle solche Menaces nicht bang wäre, indem Sie darunter nichts gefordert noch verlanget hätten, als was jeder vernünftige Mann allen natürlichen und Völkerrechten gemäss zu

<sup>1</sup> Vergl. S. 316—318. — <sup>2</sup> Vergl. S. 324. — <sup>3</sup> Vergl. S. 300. 318.

sein erkennen müsste, und dass Dieselbe darunter so modérée Wege gegangen wären und vorher nichts unterlassen, um auf andere Weise zu Ihrem rechtmässigen Zweck zu kommen, so dass niemand sich dadurch beleidiget finden könnte, woferne nicht alles Recht aufhören sollte.

Es würden Se. Königl. Majestät die Antwort, so man auf Dero Promemoria<sup>1</sup> geben würde, abwarten, inzwischen Dero geraden Weg fortgehen, und was die schlesische Garantie anbetreffe, so würde deshalb nicht mehr, nicht weniger geschehen, wenn auch dieses Object niemals vorgefallen wäre. Es wären also Pauvretés, was man dagegen sprechen oder clabaudiren möchte, wodurch er, Michell, sich nicht intimidiren lassen, sondern nur ganz tranquille sein sollte; Se. Königl. Majestät aber würden Ihren geraden Gang fortgehen.

Eichel.

P. S.

Wenn auch Sr. Königl. Majestät dasjenige zugekommen ist, was der leydensche Zeitungsschreiber wegen Sr. Königl. Majestät *Exposition des motifs*,<sup>2</sup> als auch vorhin schon über Deroselben Sujet auf eine ganz indecente Art in seinen öffentlichen Blättern inseriret hat, so haben des Königs Majestät befohlen, beikommende beide Stück Zeitungen<sup>3</sup> der angestrichenen Passagen wegen an Ew. Excellenz [zu übersenden] und dabei zu melden, wie der von der Hellen deshalb gehörigen Ortes zu klagen und sich zu beschweren befähiget werden sollte, damit nicht nur der Zeitungsschreiber davor angesehen, sondern auch angehalten werden müsse, hinfüro sich dergleichen Calomnien zu enthalten und auf eine bescheidenere Art von Sachen, so gekrönte Häupter und Souverains angehen, mit schuldiger Modestie zu schreiben und denenselben nicht allerhand Absichten aus seinem Kopfe schändlicher Weise anzudichten. Es finden Se. Königl. Majestät solches um so nöthiger, als nach des von der Hellen heutigem Bericht es nicht aufhören will, dortiger Orten dergleichen anstössige und sotté Bruits über Sr. Königl. Majestät Sujet auszustreuen und Dieselbe gegen das Publicum zu blamiren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5766. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 12 [février 1753].<sup>4</sup>

Mon cher Frère. Ce n'est pas par un privilège de notre famille que vous trouvez tant de fermeté dans ma sœur de Baireuth;<sup>5</sup> c'est,

<sup>1</sup> Vergl. S. 225. — <sup>2</sup> Vergl. S. 176 Anm. 2. — <sup>3</sup> „Nouvelles extraordinaires de divers endroits“ (Gazette de Leyde) Nr. 10 und 11 vom 2. und 6. Februar. — <sup>4</sup> Antwort auf ein Schreiben des Prinzen von Preussen vom 10. Februar 1753. — <sup>5</sup> Bezieht sich auf den baireuther Schlossbrand vom 26. Januar 1753. Vergl. (Euvres de Frédéric le Grand XXVI, 108; XXVII, 1, 221.

mon cher frère, par la philosophie qu'elle s'est élevée l'âme au-dessus des infortunes auxquelles la condition humaine est exposée; ce sont là les vrais secours que nous tirons des réflexions, de dépouiller tous les objets de leurs attraits et de les priser au juste, et, dans ce sens, la plupart des malheurs qui arrivent aux hommes, ne sont pas aussi grands qu'ils se les font eux-mêmes. Il n'y a que la perte des personnes qu'on aime qui soit réelle et irréparable, et cependant, à ce mal même, la philosophie y apporte des secours; à son aide, et avec celle du temps, on parvient à adoucir une douleur trop vive qui dégraderait l'homme s'il s'y abandonnait en lâche; mais, malgré tous nos efforts, il faut avoir quelque indulgence pour la vivacité des premiers moments et penser que les faiblesses d'un cœur sensible sont préférables à l'inhumaine dureté des stoïciens.

Ne pensez pas qu'aux folies du chevalier Folard j'y aie ajouté les miennes; je n'ai fait que choisir encore quelque morceau intéressant que Seers avait peut-être oublié de tirer de son ouvrage, et je les ai fait joindre aux autres; de sorte qu'avec ce petit abrégé<sup>1</sup> on peut porter tout le bon sens du chevalier Folard dans sa poche, et je crois même qu'il peut à présent devenir utile à nos militaires avides de s'instruire. C'est à quoi je pense sans cesse, et je voudrais bien qu'on ne pût me faire aucun reproche sur la discipline de l'armée, sur son entretien, sur l'instruction des officiers et sur tous les arrangements préliminaires à une guerre que mes facultés me permettent de prendre en temps de paix. Cela fait, j'attendrai tranquillement les événements, et, s'il faut dégainer, on nous trouvera au moins préparés et en état de soutenir la réputation du nom prussien. Je suis avec bien de l'estime, mon très cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhandig.

5767. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 13. Februar 1753.

Diejenige Uebersetzung eines Articuls aus einer londenschen Gazette, so Ew. Excellenz mir zu adressiren geruhet, würde Sr. Königl. Majestät heute mit vorzulegen nicht angestanden haben, daferne es nicht par hasard geschehen, dass des Königs Majestät bei Ansehung der Minute von der heutigen Dépêche an den p. Michell von einigen darin gebrauchten Dero Meinung zu harten Ausdrücken, als: insulaires, j'en méprise la colère et crains peu leurs menaces p., nicht allerdings

<sup>1</sup> „Extrait tiré des commentaires du chevalier Folard sur l'histoire de Polybe.“  
Vergl. *Ceuvres de Frédéric le Grand* XXVIII, 97.



zufrieden gewesen<sup>1</sup> und vermeinet hätten, dass die Sache selbst ohne dergleichen zu heftige Ausdrücken traitiret werden können, inzwischen Sie dennoch diese Dépêche gezeichnet haben, in der Hoffnung, dass Michell solche nur zu seiner eigenen Direction lesen und solches nicht weiter kommen lassen werde.

Bei welchem Umstande denn ich nicht wagen wollen, obgedachten Article, da solcher ohnedem in den heftigsten Ausdrücken gefasset ist, vorzulegen, und hoffe, eine andere Gelegenheit dazu zu finden.

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

### 5768. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 13 février 1753.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été bien rendue. Les raisons que M. de Saint-Contest vous a alléguées pourquoi il croit qu'on saurait tabler sur la fermeté de l'Électeur palatin, m'ont paru être d'assez de poids; il me semble à moi-même qu'il se prête à présent de bien bonne grâce à ce que ses vrais intérêts demandent qu'il fasse, et je serai charmé si la présence de M. de Vergennes l'y fortifie.<sup>2</sup>

Vous remercieriez bien obligeamment M. de Contest de ma part de toutes les facilités qu'il a bien voulu apporter à l'affaire de la convention de commerce,<sup>3</sup> pour que j'en puisse voir bientôt la fin.

Quant à la conduite de la cour de Danemark, je conviens de toutes les bonnes raisons pourquoi il n'y aurait à croire que cette cour eût un dessein formé contre la Suède; il m'est même incroyable que le Danemark voudrait venir à des éclats contre quelque puissance; mais ce que je ne saurais concilier ensemble, c'est les grands frais qu'il dépense pour ses apprêts de guerre et l'embaras où il s'en met, puisque mes lettres de Copenhague me confirment que le roi de Danemark fait négocier actuellement un emprunt d'un million d'écus dans ses États. Il ne me paraît pas vraisemblable que, pour sauver une forêt<sup>4</sup> dont peut-être la valeur ne va au-delà [de] 200[000] écus, il voudrait faire la dépense d'un million. Enfin, il n'y a que le temps qui saura nous résoudre ce problème; en attendant, selon mes lettres, les affaires y vont toujours le même train, les fréquentes conférences continuent entre les ministres<sup>5</sup> et le sieur de Bernstorff, qui donne

<sup>1</sup> Der in Ausführung der Königlichen Weisung vom 11. Februar (Nr. 5765) von dem Geheimen Rath Vockerodt entworfene Ministerialerlass an Michell in London, d. d. Berlin 13. Februar, enthält die Worte: „Je n'ignore pas à quel point ces insulaires sont capables de pousser l'impertinence en ces sortes d'occasions. J'en méprise la colère et je crains peu leurs menaces.“ Die Concepte der aus dem Ministerium ergehenden Weisungen an die Gesandtschaften wurden bei Vorlegung der chiffrierten Ausfertigungen zur Vollziehung durch die Königliche Unterschrift regelmässig zur beliebigen allerhöchsten Einsichtnahme beigefügt. — <sup>2</sup> Vergl. S. 330. — <sup>3</sup> Vergl. S. 306. — <sup>4</sup> Vergl. S. 267. — <sup>5</sup> Vergl. S. 333.

toujours les plus belles assurances au ministre de Suède et les plus fortes protestations d'amitié pour l'endormir. On prétend s'apercevoir dans la façon d'agir de Bernstorff qu'il voudrait aspirer à dominer le Nord et surtout de faire marcher la Suède selon ses vues, et l'on dit que c'est en quoi le bon naturel du ministre suédois le sert encore parfaitement, qui continuait à s'éloigner de M. Lemaire et de mon ministre,<sup>1</sup> pour complaire au baron de Bernstorff.

Federic.

Nach dem Concept.

5769. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 13 février 1753.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 30 dernier et du 3 de ce mois, desquelles j'ai eu toute la satisfaction possible, par l'attention que vous avez à m'informer fidèlement du train dont les affaires continuent d'aller auprès de la cour où vous êtes. Cependant je suis bien aise de vous dire que, malgré toutes les apparences qu'il y a, de tous les apprêts de guerre, d'un dessein projeté, je ne saurais me persuader que tous ces préparatifs aient pour objet la Suède, et cela par la raison des différents liens qui attachent le Danemark à celle-là et à la France, vu que tout l'avantage se trouve du côté du Danemark et qu'il est à peine croyable qu'il voudrait les rompre en faveur d'une entreprise dont le succès sera douteux et qui lui attirerait le blâme de toute l'Europe et formerait un exemple qu'aucune puissance ne saurait plus lui placer sa confiance. D'ailleurs, comme toute la force du Danemark consiste principalement dans sa flotte, et que vous dites vous-même qu'on n'y voit aucun arrangement pour celle-là, sans laquelle cependant le Danemark ne saurait rien faire, je penche toujours à croire que son but est de se faire plus valoir par ses ostentations, et parler alors d'un ton haut par rapport aux différends qu'il croit avoir avec la Suède, sur quoi je crois cependant qu'un corps assemblé de 16,000 hommes ne lui causera pas infiniment de frayeur, pour ne pas dire ici que tout le monde ne saurait comprendre pourquoi on a fait le bruit d'un prêt de douze millions,<sup>2</sup> qui se borne à présent à un million qu'on pense lever au moyen d'une loterie. Tout ceci combiné me fait présumer encore qu'il ne se saurait négocier rien d'important dans les conférences que les ministres du parti opposé ont eues avec le baron de Bernstorff, et qu'il y a plus d'apparences que de réalités. En attendant, je ne vous communique toutes ces réflexions que pour vous mettre sur la voie d'approfondir d'autant mieux sur le lieu les circonstances, afin de démêler le vrai d'avec les apparences.

Quant au changement au ministère que vous me marquez d'être sur le tapis, je ne regarde cette affaire que comme des cabales entre

<sup>1</sup> Vergl. S. 332. — <sup>2</sup> Vergl. S. 325.

les ministres qui n'ont aucun rapport aux affaires du dehors;<sup>1</sup> mais ce que je voudrais bien savoir de vous, c'est si vous croyez que, quand je vous mettrais à même de faire voir en confidence, soit par vous soit par un autre, au comte de Moltke une copie authentique et *in extenso* d'un article secret du traité d'alliance fait à Pétersbourg l'an 1746 entre les cours de Vienne et de Pétersbourg,<sup>2</sup> en vertu duquel les deux cours garantissent au grand-duc de Russie toutes ses possessions du Holstein et spécialement contre le Danemark, si, dis-je, une telle communication saurait faire revenir le comte de Moltke des impressions favorables qu'il a prises pour le baron de Bernstorff et faire casser le cou à celui-ci. J'attends votre sentiment là-dessus, après que vous y aurez mûrement réfléchi, et ma volonté expresse est qu'en attendant vous deviez me garder le secret le plus absolu sur cette anecdote et de ne me répondre sur la demande que je vous fais que par une dépêche soigneusement chiffrée et adressée à moi seul et immédiatement, sans envoyer le double au département des affaires étrangères.

Au reste, quelque forte envie que j'aurais de m'entretenir avec le comte de Dehn à un voyage que je ferais à Wesel, pendant qu'il serait présent à Brunswick, néanmoins je ne pourrai y parvenir, parce que mes voyages sont déjà réglés de sorte que je n'irai point cette année-ci à Wesel, mais bien au contraire en Silésie et de là en Prusse. Ce que vous insinuerez bien poliment au comte de Dehn.

Federic.

Nach dem Concept.

5770. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 13 février 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 6 de ce mois, au sujet duquel je suis bien aise de vous dire que je ne vous presserai point sur les découvertes à faire par l'homme confident.<sup>3</sup> et que je vous laisserai tout le temps qu'il faut pour le faire, selon la convenance et de la sorte qu'il n'en arrive aucun éclat; il me suffit que je sois successivement muni des pièces qui m'importent. Au surplus, vous me ferez plaisir de me faire en clair et sans chiffres une relation détaillée des plaisirs du carnaval dont on se divertit actuellement à la cour de Dresde, pour que je sois informé de ce qui en est, et s'il y a moyen que vous me sachiez faire avoir une copie de la musique de l'opera qu'on y a représenté. Je vous tiendrai compte des frais que vous en dépenserez.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Nach Häseler's Bericht sollten der Conferenzminister für das Innere Graf Holstein, der Geheimrath und erste Deputirte der Rentkammer Tott und der Kriegsminister Graf Lerche ihren Rücktritt beabsichtigen. — <sup>2</sup> „Erster Geheimer Separatartikel“. Vergl. S. 328 Anm. 1. — <sup>3</sup> Vergl. S. 329.

## 5771. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 15 [février 1753].

Mon très cher Frère. Je serais fort embarrassé de vous mander des nouvelles d'ici; nous n'en avons que de Dresde, d'où l'on marque que les chameaux, les éléphants et les dromadaires ont parfaitement joué leur rôle à l'opéra de Soliman. L'hiver prochain, il ne leur reste plus que la lanterne magique à y mettre, sans quoi tout sera épuisé. Soliman a fait une réduction dans l'armée saxonne de dix cavaliers par compagnie et de tous les grenadiers, hors ceux de Rutowski. Pour moi, j'aurais chassé Didon et Sylla même, si par complaisance pour eux il eût fallu réformer un prévôt de l'armée: il y a des choses innocentes quand elles sont des amusements, qui deviennent criminelles lorsqu'on en fait son objet principal.

Je crois, mon cher frère, que vous trouverez plus d'ennui et de pédanterie dans Puiségur<sup>1</sup> que d'instructions; cet homme avait l'esprit trop étroit pour concevoir l'art de la guerre dans toute sa sublimité, c'est un maître d'école qui veut faire l'orateur et qui ne se comprend pas bien lui-même. Il faut avoir bien vu et avoir agi soi-même dans différentes occasions pour donner des règles; il faut avec cela avoir lu beaucoup, surtout avec discernement, et il me paraît que Puiségur n'était pas un génie d'une trempe à bien raisonner et discuter sa matière.

Je vous embrasse de tout mon cœur, en vous priant de me croire avec une tendre amitié, mon très cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

## 5772. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAAREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 15. Februar, einen von La Touche mitgetheilten, an ihn gerichteten Erlass des Marquis de Saint-Contest [ohne Datum]. „Il paraît par cette pièce que le ministère de Versailles n'est pas tout-à-fait satisfait des dernières instructions du baron de Beckers.<sup>2</sup> Il [Saint-Contest] prétend qu'elles n'auraient dû partir pour Vienne avant d'avoir demandé préalablement les conseils de Votre Majesté. Il trouve à redire que la cour de Manheim n'ait pas insisté sur le payement entier des 1,200,000 florins d'une seule fois,<sup>3</sup> qu'elle a négligé les intérêts de l'électeur de Cologne et les conseils de ce Prince<sup>4</sup>

Potsdam, 16. Februar 1753.

Es ist Mir nicht lieb, dass der Churfürst von der Pfalz sich so beträget, dass Frankreich von dessen Conduite nicht content ist; Ich glaube aber, dass wenn ihm durch M. Vergennes stark zugesprochen wird, er sich noch wohl ravisiren werde.

Inzwischen sollen sie an Monsieur de La Touche sagen, dass Ich immer nöthig zu sein erachte, dass, auf den unverhofften Fall,

<sup>1</sup> Les mémoires de Messire Jacques de Chastenot, seigneur de Puysegur. Avec des instructions militaires. Paris 1690. — <sup>2</sup> Vergl. S. 330. — <sup>3</sup> Vergl. S. 284. — <sup>4</sup> Vergl. S. 296.



sur la nécessité du consentement unanime des Électeurs, qu'elle a gardé le silence sur la supposition de la clause de l'ancien projet par rapport *au bon gré et à l'acquiescement de la France.*"

dass der Churfürst uns echappire, man sich vorlaufig concertire, was auf solchen Fall zu thun sei und wie man sich deshalb zu expliciren habe.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs

5773. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 février 1753.

J'ai bien voulu profiter de l'occasion du départ du conseiller privé de Fürst, qui va à sa destination à Vienne,<sup>1</sup> pour vous envoyer deux nouveaux chiffres, dont l'un vous servira pour les dépêches que vous me ferez séparément de celles que vous envoyez au département des affaires étrangères, et l'autre pour vos dépêches ordinaires.

*Soli et secret.* Comme je vous ai déjà instruit par ma dépêche du 20 du janvier dernier<sup>2</sup> sur les différentes anecdotes qui [me sont] parvenues de très bon lieu touchant les affaires que la cour de Dresde a fait négocier depuis le mois d'octobre de l'année passée jusqu'à présent par son ministre à Pétersbourg, le sieur Funcke, je n'ai pas voulu vous laisser ignorer celles qui me sont parvenues du depuis d'un très bon canal, savoir que c'était toujours l'objet principal, et qui tenait le plus à cœur à la cour de Dresde, que les prétentions que je formais en conséquence de l'article 11 du traité de Dresde par rapport à la prérogative qui y était stipulée en faveur de mes sujets créanciers de la *Steuer* saxonne, prétentions que la cour de Dresde traitait de mal fondées et à l'occasion desquelles elle exigeait de celle de Pétersbourg de vouloir employer, conjointement avec les cours de Vienne et de Londres,<sup>3</sup> sa médiation en conformité des engagements qu'il y avait entre les deux cours, et que celle de Pétersbourg s'engageât à quoi l'alliance l'obligeait, en cas que j'entreprendrais effectivement quelque chose contre la Saxe. L'on me marque que le sieur Funcke avait fait les représentations les plus fortes et les plus pressantes là-dessus au ministère russe, pour que celui-ci réfléchisse sérieusement sur ceci et qu'on prévienne les faits auxquels la Saxe devait s'attendre de ma part, et [que], toute correspondance étant interrompue pour le présent entre la cour de Pétersbourg et la mienne, celle-là devait ordonner à tous ses ministres dans l'étranger de déclarer à mes ministres accrédités aus cours étrangères, et principalement au sieur Gross,<sup>4</sup> qu'ils déclarent à moi expressément que l'impératrice de Russie ne regarderait jamais d'un oeil indifférent de pareilles voies de

<sup>1</sup> Vergl. S. 323. — <sup>2</sup> Nr. 5742 S. 317. — <sup>3</sup> In der Vorlage verschrieben: Pétersbourg. — <sup>4</sup> Vergl. S. 100.

fait, au cas qui je voulusse les entreprendre, mais qu'elle prêterait plutôt l'assistance la plus forte à la Saxe, ce qu'on avait aussi exigé des cours de Vienne et de Londres.\*

Le sieur Funcke a confié à un de ses intimes que le chancelier Bestushew l'avait assuré que sa souveraine ne manquerait pas de se déclarer aussi favorablement à cet objet que l'avaient fait les cours de Vienne et de Londres, lesquelles, à son dire, avaient promis de s'intéresser vivement dans cette affaire, mais ledit sieur Funcke s'est plaint amèrement du depuis à son ami de l'indolence de l'impératrice de Russie, qui, donnant depuis quelque temps plus que jamais dans les plaisirs, marquait beaucoup d'éloignement pour toute affaire sérieuse, de sorte que le chancelier Bestushew n'avait pu trouver encore le moment de lui en faire son rapport, et que ceci était l'unique raison du retardement de la déclaration, qui d'ailleurs se ferait sûrement en conformité de ce que la cour de Dresde demandait.

L'on m'ajoute que le ministère russe, en attendant que le rapport en fût fait, avait envoyé au sieur de Gross une information sur ce que dessus, dont le précis était que, quelque sensibles que puissent être à la cour de Dresde les menaces qu'on m'attribuait, l'impératrice de Russie ne pouvait pas s'imaginer que je dusse me porter pour un objet aussi mince que les prétentions de mes sujets à des démarches violentes qui coûteraient beaucoup, et dont il était impossible de prévoir les suites; qu'en tout cas l'Impératrice remplirait ses engagements, qu'elle serait portée à faire parler sur cette matière ses ministres dans le sens que la cour de Dresde le demandait, pourvu que préalablement elle s'engageât à faire faire la même démarche aux cours de Vienne et de Londres et que ce qui serait convenu entre elles soit communiqué d'avance à l'Impératrice, afin que toutes les trois cours puissent en même temps faire tenir un langage semblable à leurs ministres.

L'on m'apprend que l'Impératrice a donné à la suite une résolution conforme à la susdite déclaration, que le comte Woronzow avait touché en même temps l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, et que le général Pretlack, auquel, aussi bien qu'au sieur Guy Dickens, le sieur Funcke avait parlé de ces insinuations, avait répondu qu'il était encore incertain s'il subsistait effectivement des engagements entre la cour de Dresde et celle de Vienne.

L'on finit que le sieur Funcke, très mécontent de ces modifications et objections, tout comme de la façon de penser peu favorable du général Pretlack, s'en était plaint amèrement, se flattant cependant que les idées, très peu favorables à la Saxe, dudit général ne seraient point adoptées à Vienne, quoiqu'il craignît qu'on n'y traitât l'affaire en question avec la lenteur ordinaire.

Le sieur Funcke a confié d'ailleurs à son intime que sa cour pré-

\* Vergl. S. 318.

tait actuellement une attention particulière à l'accession au traité de Pétersbourg, et qu'en conséquence d'un avis que le comte Brühl lui avait donné, elle serait peut-être faite dans peu. Qu'au surplus ledit comte Brühl l'avait instruit que le roi d'Angleterre avait marqué au comte Rex à Hanovre combien il était satisfait des sentiments entièrement favorables de la cour de Dresde aux désirs de celle de Vienne sur l'article de l'élection d'un roi des Romains, et que Sa Majesté Britannique avait promis qu'elle emploierait non-seulement tout son crédit auprès de la cour de Vienne pour en'obtenir une convenance désirée à la Saxe, mais qu'outre cela elle se donnerait toutes les peines imaginables pour arranger le mariage proposé entre les deux cours,<sup>1</sup> qui rendrait principalement leurs intérêts en Pologne les mêmes, et qu'on travaillerait alors de concert pour avancer les desseins communs et que le ministre anglais à la cour de Vienne recevrait des instructions suffisantes pour cet objet.

Voilà des anecdotes intéressantes, sur l'authenticité desquelles vous saurez fermement compter et qui doivent vous conduire à faire plus de découvertes encore sur ces objets importants: en attendant, je vous demande le secret le plus absolu de cette communication.

J'ai encore à vous dire qu'il m'est revenu depuis peu que vers la fin du mois de novembre ou au mois de décembre de l'année passée, il doit être arrivé secrètement à Vienne un homme dont le nom est Berkenmeyer, natif du pays de Mecklembourg, où il a autrefois été en service du Duc régnant, mais qui vit à présent d'industrie. Ce malhonnête homme doit, à ce que j'apprends, s'être offert auprès les intimes de la cour de Vienne de vouloir découvrir contre une reconnaissance réelle les desseins que j'avais arrangés pour surprendre le pays d'Hanovre pour m'approprier la direction absolue du Mecklembourg<sup>2</sup> et pour m'opposer de force contre l'élection d'un roi des Romains. Quoique je connaisse la cour de Vienne trop sage et de trop de pénétration pour qu'elle dût se laisser imposer par les mensonges d'un tel coquin, je serai cependant bien aise, si vous saviez sous main, et sans faire semblant que vous êtes instruit de ses fourberies, déterrer quelque chose de lui, pour m'apprendre s'il [y] est actuellement encore, quel accueil on lui a fait et si on l'a entendu sur ses mensonges. L'on m'a dit qu'il doit être logé dans les faubourgs de Vienne, où il doit garder l'incognito, mais ne laisser cependant de voir les ministres en cachette.

Je n'ai plus eu de vos nouvelles touchant l'abbé Carluzzi.

Nach dem Concept.

Federic.

5774. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 février 1753.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits depuis le 26 dernier jusqu'au 6 de ce mois. Quoique mon intention ne soit point de sonner l'alarme par rapport aux appareils de guerre qu'on fait en Danemark, néanmoins je ne voudrais aussi que la Suède s'endormît entièrement là-dessus, ni qu'elle serait la dupe des belles assurances dont le baron de Bernstorff se met en grands frais envers le baron de Fleming. Au sujet de celui-ci, l'on m'assure qu'il penche trop vers le baron de Bernstorff, qui le faisait marcher selon ses vues et lui imposait par force protestations d'amitié tout ce qu'il voudrait. J'apprends même que, pour complaire à celui-ci, le baron de Fleming continue à s'éloigner de l'abbé Lemaire, tout comme aussi de mon ministre.<sup>1</sup> Mon intention est donc que vous en avertissiez d'une manière convenable le baron de Hœpken et lui fassiez envisager le mauvais effet qu'une telle façon d'agir du baron de Fleming, d'ailleurs très honnête homme, peut produire dans les circonstances présentes, et combien il était difficile d'ajouter pleinement foi aux protestations et assurances que le baron de Bernstorff affectait de donner.

Je vous sais gré des nouvelles de Turquie que vous m'avez données; malgré qu'elles n'ont été guère intéressantes, vous ne continuerez moins d'y être attentif et de me marquer ce que vous en apprendrez.

Quant à ce que M. de Hœpken vous a dit touchant la proposition faite par la Russie, je continue<sup>2</sup> d'être du sentiment que c'est une invention controuvée; en attendant, vous prêterez votre attention là-dessus pour bien apprendre à quoi elle saurait aboutir, à la fin, et agirez en sorte que vous ne perdiez pas la confiance de ce ministre.

Au reste, puisque je n'oserais point vous envoyer par un exprès le nouveau chiffre que la Reine, ma sœur, me demande, vu l'éclat que cela causerait, je vous l'enverrai au premier jour sous l'enveloppe de quelque marchand, qui aura soin qu'il sera bien rendu à vous.

Nach dem Concept.

Federic.

5775. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 17 février 1753.

J'ai bien reçu vos dépêches du 6 et du 10 de ce mois, au sujet desquelles je veux bien vous dire que, vu la façon d'agir singulière dont en use envers vous le baron de Fleming, en s'éloignant de M. Lemaire tout comme de vous, je n'ai pu me dispenser d'en informer mon

<sup>1</sup> Vergl. S. 338. — <sup>2</sup> Vergl. S. 326.



ministre à Stockholm, pour en faire des insinuations convenables au baron de Hœpken.

Au surplus, en réfléchissant sur le train qu'en conséquence de vos rapports les affaires continuent d'aller à la cour ou vous êtes, il est impossible de pouvoir pénétrer encore quel système cette cour voudra adopter à la fin. Je suis persuadé que ce que le comte de Moltke a dit là-dessus à un de ses amis, est parti du fond de son cœur; mais comment peut-on concilier les assurances qu'il donne de l'attachement de son maître à son système présent, avec tous ces appareils de guerre qu'on prépare en Danemark? Ce que vous tâcherez d'approfondir au possible avec la prudence et la pénétration que j'ai reconnues de vous.

Nach dem Concept.

Federic.

### 5776. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 5. Februar: "... Pour ce qui regarde les particularités qu'on a mandées de Hollande à Votre Majesté, <sup>1</sup> j'aurai également soin de m'enquérir si on a connaissance ici. Mais supposé que cette nouvelle vienne à se confirmer, j'ai tout lieu de présumer que ces préparatifs ne sont fondés sur aucun autre motif que sur la crainte que le voisinage de Votre Majesté inspire au ministère d'Hanovre. Je suis même persuadé que, si la nation anglaise voulait user de représailles, le Roi ferait tout ce qu'il pourrait pour l'empêcher, afin de ne point exposer ses États héréditaires. Cependant, si contre toute apparence on prenait ce parti, Votre Majesté sait mieux que moi qu'Elle a à Sa disposition plus d'un moyen, non-seulement pour garantir Ses États, mais aussi pour faire des diversions avec succès. Je crois même qu'Elle ne devait point craindre une guerre maritime de la part de l'Angleterre; elle ne saurait prendre beaucoup de vaisseaux prussiens, et Votre Majesté pourrait faire des prises considérables sur elle, en faisant distribuer des patentes à des corsaires français et autres, pour faire des courses dans toutes les mers sous Son pavillon."

Potsdam, 17 février 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois et vous sais bien du gré des bons avis que vous avez bien voulu me donner, supposé le cas que contre tout droit l'Angleterre voudrait s'aviser d'user de violences contre moi au sujet de la démarche que j'ai été obligé de faire pour procurer la satisfaction due à mes sujets des déprédations qu'ils ont injustement souffertes des armateurs anglais.

Si l'on osait ajouter foi à ce que les gazettes publiques de Leyde<sup>2</sup> en ont publié, le roi d'Angleterre voudra prendre un parti violent pour ce sujet; mais si d'un autre côté mes lettres de Londres accusent juste, on a assez fort crié dans la Chambre des Communes, en insinuant des représailles contre moi, sur quoi cependant les gens de la cour n'ont point répondu, comme étant des objets hors de la question que l'on a examinée

<sup>1</sup> Vergl. S. 315. — <sup>2</sup> Vergl. S. 335 Anm. 3.

alors, ainsi que j'en dois présumer que le Roi et son Conseil préférera la modération aux voies violentes.

Nach dem Concept.

Federic.

5777. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 17. Februar 1753.

Se. Königl. Majestät haben befohlen, die Einlage<sup>1</sup> an Ew. Excellenz zu übersenden und zu melden, wie Dieselbe mit dem Herrn Grafen von Gronsfeld deshalb sprechen und ihm das Originalblatt der angefügten Zeitung selbst zeigen, auch dabei zu erkennen geben möchten, wie Se. Königl. Majestät von ihm nicht glauben könnten, dass er dergleichen ohnbesonnen Zeug nach Holland geschrieben haben sollte. Bei welchem allen Ew. Excellenz die Tour so nehmen möchten, dass gedachter Graf Gronsfeld selbst gegen den Verfasser der Zeitung aufgebracht werde und gegen selbigen schreien müsse. Welches dann hierdurch schuldigst melden und übrigens Ew. Excellenz anheim geben wollen, ob Dieselbe vor nöthig finden, an des Königs Majestät hier nächst etwas immediate zu melden.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

5778. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 18 [février 1753]

Mon très cher Frère. Le beau temps qui nous favorise, nous donne la faculté de recommencer nos exercices, c'est autant de gagné pour l'été prochain, et des préparations qui serviront à rendre plus exactes les différentes évolutions que nous ferons. Notre camp<sup>2</sup> commence à faire tourner la tête à nos voisins; il n'y a rien d'aussi fol qu'ils n'imaginent. Un conducteur d'éléphants et de chameaux s'est offert à moi pour l'opéra; je lui ai répondu qu'ici on préférerait l'Astrua et Corestini à ses bêtes et qu'il n'avait qu'à les mener dans quelque endroit où l'on fait combattre ces sortes d'animaux dans un cirque. Je ne sais où il ira chercher fortune; mais je n'ai pas envie d'imiter le roi de Saxe,<sup>3</sup> pas même dans ses spectacles. Je suis avec une parfaite estime, mon très cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

<sup>1</sup> Die frankfurter „Ordentliche Wochentliche Kayserl. Reichs-Oberpostamts-Zeitung“ Nr. 23 vom 9. Februar, mit einem Artikel „Nieder-Rheinstrom vom 29. Januar“ über Zollstreitigkeiten zwischen Preussen und Holland, mit dem Schluss: „Man ist hierüber nicht wenig in Sorge, um so mehr da der Graf von Gronsfeld berichtet haben soll, dass der Generalleutenant von Bredow beordert wäre, in kurzem mit einem Corps von 10,000 Mann aufzubrechen, ohne dass man noch wisse, wohin dessen Marsch gerichtet sei.“ — <sup>2</sup> Das für den September abgesteckte Uebungslager bei Spandau. — <sup>3</sup> Vergl. S. 340.

## 5779. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 20 février 1753.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois. D'autant que le marquis de Saint-Contest m'avait déjà fait parvenir<sup>1</sup> que j'aurais une réponse, touchant les changements que j'avais souhaité qu'on fit à l'article 4 du projet de la convention de commerce, qui remplirait mes desirs et par laquelle sa cour s'engagerait d'assurer à mes sujets les mêmes avantages qu'on pourrait accorder dans la suite aux Hollandais, aux Anseatiques, ainsi qu'aux autres puissances commerçantes, dans le renouvellement de leurs traités, je me suis attendu que l'affaire serait sur le point d'être finie, tout comme je dois présumer par votre rapport qu'elle sera actuellement faite. C'est aussi pourquoi j'ai ordonné que vos lettres de rappel vous soient expédiées et envoyées.

Au surplus, j'aurais aimé que vous vous fussiez épargné cet ennuyeux détail des plaintes et des soupçons contre des ennemis qui n'existent nulle part,<sup>2</sup> et, pour le reste, vous auriez dû savoir que jamais je ne paie à ceux que j'envoie quelque part ce qu'ils dépensent en maîtresses et dentelles, en riches livrées et en de pareilles choses frivoles.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5780. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 20 février 1753.

MicHELL berichtet, London 2. Februar:<sup>3</sup> „Si Votre Majesté attend sans empressement la réponse qu'on doit donner à mon mémoire, le public est par contre fort impatient ici de la voir, et comme les démarches de Votre Majesté ont presque fait l'unique sujet des conversations de chacun, depuis qu'elles sont connues, cela a aussi engagé l'imagination des novellistes, et c'est sans doute par le canal de ceux-ci que les prétendus ordres envoyés à Hanovre dont Votre Majesté fait mention, ont été transmis dans l'étranger d'après les imprimés de cette ville, qui ont raisonné jusqu'ici à perte de vue sur ces matières . . . Bien est-il vrai que beaucoup de gens présument que, si le ministère de cette cour se laissait entraîner dans les idées générales de la nation, qui se croit insultée par l'arrêt que Votre Majesté a mis sur les fonds de Silésie, il permettrait qu'on usât de représailles par mer contre Votre Majesté — qu'alors, Sire, vous ne le souffririez pas impunément, et que Votre Majesté

J'ai reçu à la fois vos rapports du 2 et du 6 de ce mois, qui m'ont appris ce qu'on présume des idées où l'on voudrait entraîner le ministère anglais, relativement à la démarche juste et loyale que j'ai faite pour procurer la satisfaction due à mes sujets à raison des pertes que les armateurs anglais leur avaient causées, et ce que vous me marquez au sujet de la réponse qu'on prépare sur mon mémoire. Je ne suis nullement embarrassé ni sur l'un ni sur l'autre, étant persuadé que tout n'aboutira à rien, sinon qu'on me répondra d'une manière declinatoire et peut-être pas tout-à-fait hargneuse, sur quoi la justice de ma cause me fournira

<sup>1</sup> Vergl. S. 337. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. IV, 477; VIII, 455. — <sup>3</sup> Vergl. Nr. 5743 S. 318.

S'en vengerait sur le pays d'Hanovre; mais comme il n'est pas naturel de soupçonner que le Roi et le ministère se laissent porter à de pareils procédés, susceptibles de suites aussi sérieuses, je suis presque assuré que, quoique l'on répondra avec fermeté à Votre Majesté, on sera, malgré cela, assez prudent pour éviter toutes insinuations qui pourraient tendre à de pareilles fins. Au reste, les ministres disent à un chacun que leur réponse me sera remise au premier jour, et ils se flattent même que Votre Majesté pourra changer ensuite quelque chose à Ses déclarations."

London 6. Februar: „J'apprends de lieu sûr que les ministres, qui devaient me donner aujourd'hui leur réponse, en différeront encore l'exhibition de quelques jours, l'ayant remise de nouveau à l'alam-bic, pour tâcher d'y frapper leurs arguments à de meilleurs coins. On est obligé de présumer qu'avec d'aussi longues méditations les pièces seront des plus éloquentes; au moins s'en vante-t-on d'avance partout."

Nach dem Concept.

assez d'arguments pour y faire répliquer d'une manière solide, et qu'au bout du compte, en allant toujours mon droit chemin, mes sujets lésés seront payés et satisfaits. Mais si contre toute raison et contre toute attente on voulait prendre un parti violent contre moi, en usant de représailles prétendues, il n'y aurait pas de ma faute et il fallait que je prisse mon parti alors, songeant qu'il n'y aurait pas beaucoup de vaisseaux prussiens à prendre, mais qu'il y a toujours beaucoup de vaisseaux anglais sur mer, sur lesquels on trouverait peut-être moyen de venger l'insulte injustifiable. Enfin, de quelle manière j'envisage cette affaire, en soi d'une assez mince importance, je ne trouve aucun lieu d'en être embarrassé, étant appuyé sur le bon droit et n'ayant rien à me reprocher sur la démarche que j'ai faite.

Federic.

5781. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 21. Februar 1753.

Noch haben Se. Königl. Majestät mir exprès befohlen, Ew. Excellenz sofort zu melden, wie Sie nunmehr ganz gewiss wüssten, dass der casselsche Hof noch keine Subsidies von Engelland oder Hannover bekommen, noch desfalls einige Engagements getroffen habe.<sup>1</sup>

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

5782. AN DEN GROSSKANZLER FREIHERRN VON COCCEJI IN BERLIN.

Potsdam, 22. Februar 1753.

Mein lieber Grosskanzler und Geheimer Etatsminister Freiherr von Cocceji. Nachdem das englische Ministerium Meinem zu London sub-

<sup>1</sup> Vergl. S. 321.



sistirenden Legationssecrétaire Michell endlich die Antwort<sup>1</sup> auf dessen vorhin übergebenes Promemoria, betreffend Meine gemachte Arrangements zu Befriedigung Meiner Kaufleute, so im letztern Kriege zwischen Engelland und Frankreich durch die englischen Armateurs widerrechtlich in Verlust und Schaden gesetzt worden seind, zugestellet hat, so habe Ich vor gut gefunden, Euch gedachte Antwort nebst denen dazu gehörigen Beilagen in Original, und wie solche der Michell empfangen hat, hierbei zusenden zu lassen, in der Intention, dass Ihr solche mit denen Ministres vom Departement der auswärtigen Affaires wohlbedächtlich durchgehen und examiniren und nach getroffenem Concert darüber alsdann auf die gründlichste und solideste Art, jedoch in moderaten Terminis und Ausdrücken, repliciren sollet, als welches alles Ich Eurer guten Besorgung überlasse. Ich bin Euer wohlaffectionnirter König

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

5783. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 9. Februar: „M. de Saint-Contest me dit qu'on faisait semblant à Dresde d'avoir grande peur de Votre Majesté et même de craindre une invasion, et que c'était pour cet effet qu'on se proposait de former un camp de 15,000 hommes aux frontières de la Saxe; qu'il était vrai aussi qu'on faisait tout ce qu'on pouvait pour communiquer cette peur aux cours de Londres, de Vienne et de Russie et pour les animer et exciter contre Votre Majesté; que, pour ce qui concernait le payement des dettes de la *Steuer*, on lui avait dit que les Saxons offraient de payer tous les billets qui se trouvaient actuellement entre les mains des sujets de Votre Majesté, pourvu qu'on prévienne tout l'abus pour l'avenir; que quant à ceux que les sujets de Votre Majesté recevraient en payement, il lui semblait qu'ils ne sauraient prétendre d'être traités plus favorablement que les autres et qu'ils devraient, à ce qu'il lui paraissait, se contenter de leur valeur courant, réflexion qu'il ne me glissa cependant qu'en passant. Comme M. de Saint-Contest est extrêmement doux et qu'il évite soigneusement dans ses discours tout ce qui pourrait déplaire à Votre Majesté, il m'a parlé avec beaucoup de ménagement et en termes fort mesurés.“

Potsdam, 22. Februar 1753.

Éw. Excellenz soll auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät melden, wie Dieselbe verlangen, dass an Mylord Maréchal wegen desjenigen, so er in seinem Bericht vom 9. dieses der sächsischen Sachen halber meldet, diejenigen Ursachen ganz ausführlich und umständlich expliciret werden sollten, warum Se. Königl. Majestät mit dem dresdenschen Hofe bis dato wegen der von letzterem präntirten Abolirung oder Renonciirung auf die Prarogative der Steuerscheine, so in Händen von preussischen Unterthanen kommen, nicht conveniren, noch Se. Königl. Majestät dergleichen annehmen können, und zwar hauptsächlich, unter andern Considerationen, so gegen Mylord Maréchal zu wiederholen, mit aus der, dass Se. Königl. Majestät mit Sachsen Nachbar wären, dass hiesige Leute, wenn sie dort Forderungen hätten oder

<sup>1</sup> D. d. Whitehall 8. Februar 1753. Gedruckt unter dem Titel: Lettre du duc de Newcastle écrite par ordre de Sa Majesté à M. Michell, secrétaire d'ambassade de Sa Majesté Prussienne. Londres 1753. 4<sup>o</sup>.

Erbschaften erhöhen, sich mehrestentheils mit Steuerscheinen contentiren müssten, hergegen die dortige in dergleichen Fällen baares Geld zögen. Eben der Gestalt sei es mit der Handlung beiderseitiger Unterthanen beschaffen, dass also, wenn unsere Unterthanen keine Sicherheit wegen Bezahlung der Steuerscheine, so sie vor voll nehmen müssten, haben sollten, sie nothwendig dadurch ruiniret werden und alles Commercium aufhören müsste. Alle diese Considerationes sollte Mylord Maréchal dem Marquis de Saint-Contest begreifen und bei ihm geltend machen, mit dem Beifügen, dass Se. Königl. Majestät niemals intentioniret wären, denen Sachsen zu schaden, aber wenn diese zuweilen impertinent wären und nichts von denen Punkten des Dresdenschen Friedens und dessen 11. Articul gelten lassen wollten, so wäre man genöthiget, etwas nachdrücklich mit ihnen davon zu sprechen, weil sonst kein Auskommens mit ihnen sei.

Uebrigens hätte der dresdensche Hof gewiss alle Ursache, von denen Stipulationen des Dresdener Frieden zufriednen zu sein und sich gar nicht desfalls zu beschweren, da ihm dermalen das ganze Land wiedergegeben worden und Se. Königl. Majestät vor Sich nichts anders reserviret hätten, als nur den einzigen Articul, dass Dero Unterthanen bei dem beständigen Commercio, so réciproquement dort und hiesigerseits wäre, wegen ihrer Steuerscheine Sicherheit haben sollten, welches eine solche Condition wäre, so die bonne Foi von sich selbst erforderte und also gar nicht als onéreuse angesehen werden könnte. Welches alles Mylord Maréchal an M. de Contest sagen sollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 5784. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 23 [février 1753].

Mon très cher Frère. Je compte d'avoir le plaisir de vous revoir au commencement de l'autre mois. Je ne suis pas de votre sentiment de ce que vous croyez notre paix éternelle;<sup>1</sup> ne vous l'imaginez pas, mon cher frère, il y a cent envieus et cent occasions qui peuvent nous susciter des affaires, et, à moins que d'être privé de raison et de prévoyance, on ne peut assez être sur ses gardes et assez consolider les arrangements nécessaires pour résister au grand nombre d'ennemis que

<sup>1</sup> Der Prinz von Preussen hatte auf das Schreiben des Königs vom 18. Februar, Nr. 5778, geantwortet (ohne Datum): „L'ombrage que donne le campement qui doit se faire près de Spandau, à quelques puissances, démasque, il me semble, la crainte qu'ils ont d'avoir une armée prussienne à combattre; c'est toujours un bon signe, mon très cher frère, que vos ennemis vous craignent autant que vos amis vous respectent, et, s'ils sont instruits de tous les bons arrangements que vous prenez, et de la perfection à laquelle vous portez les manœuvres de guerre, je crois qu'ils finiront de faire des projets, dans la persuasion de ne pouvoir réussir; à moins donc que vous ne la leur fassiez, je crois que de nos jours vos bons maximes militaires ne seront plus réalisées par la pratique.“

nous avons. Je vous souhaite beaucoup de plaisir, en vous assurant de la tendresse parfaite avec laquelle je suis, mon très cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5785. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam, février 1753].<sup>1</sup>

Mon très cher Frère. J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisir. Vous croyez donc, mon cher frère, qu'il n'est pas impossible que l'envie de nos ennemis ne nous suscite une guerre?<sup>2</sup> J'en suis bien aise, cela a toujours été mon opinion. Je ne dis pas que cet évènement est proche, mais je peux assurer positivement qu'il arrivera, et alors tout dépendra des conjonctures: si nous avons autant d'alliés que d'ennemis, nous nous tirerons d'embaras avec honneur, par la bonté de notre discipline et par l'avantage que la promptitude donne sur la lenteur. Pour à présent, il n'est question que de prendre de bons arrangements, de se préparer des ressources et de se divertir. Notre camp, qui tourne la tête à Leurs Majestés Britannique et Saxonne, s'est accru, et on le fait monter actuellement à 90,000 hommes; j'espère qu'entre ci et septembre on le taxera à 150,000 soldats. Si ces gens étaient sensés, ils ne seraient pas assez fols pour me croire extravagant au point de commencer une guerre *ex abrupto* sans rime ni raison; il faut bien que ma réputation de sagesse soit mal établie, parcequ'ils croient toutes les sottises qu'on leur dit de moi; pour moi, je me moque des on-dit, qui, à ce que dit le proverbe, sont les oracles des sots, et je me trouverai heureux tant que vous voudrez m'honorer de votre amitié et recevoir avec bonté les assurances d'estime avec laquelle je suis, mon cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5786. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 24 février 1753.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 12. Februar, über die Stellung der Marquise von Pompadour. . . „Quoi qu'il en soit, il paraît que son empire sur l'esprit du Roi n'est pas si absolu qu'on le croit communément. Il est constant que le comte d'Argenson se soutient toujours, quoiqu'elle le regarde comme un ennemi dangereux et qu'elle n'ignore pas qu'il s'est employé pour mettre madame de Choiseul à sa place.“<sup>3</sup>

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 9 et du 12 de ce mois et vous sais infiniment gré des différentes anecdotes dont vous m'avez instruit et que je crois toutes vraies, quoiqu'elles ne laissent pas de frapper d'abord, par leur singularité.

Je crois m'être aperçu, par le

<sup>1</sup> In der Vorlage steht „ce 22“; der Brief enthält indess die Antwort auf einen Brief des Prinzen von Preussen vom 24. Februar 1753. — <sup>2</sup> Vergl. Nr. 5784. — <sup>3</sup> Vergl. S. 298.

peu que le marquis de Saint-Contest vous a répliqué dans l'entretien que vous avez eu avec lui touchant mes différends avec la cour de Dresde, ou qu'il est prévenu ou ne pas entièrement au fait de quoi il s'agit dans ces différends. C'est pourquoi, et pour vous mettre plus à même de le désabuser, que j'ai ordonné à mes ministres<sup>1</sup> de vous expliquer encore toutes les raisons solides et à ne point pouvoir être combattues que j'ai à ne pas agréer à la demande de cette cour de renoncer entièrement à la prérogative de mes sujets créanciers de la *Steuer* saxonne, expressément stipulée dans le traité de paix de Dresde, de même que des raisons qui m'obligent souvent de faire parler un peu énergiquement à cette cour, lorsqu'elle ne veut du tout entendre raison, bien que d'ailleurs je ne songe pas présentement à lui faire aucun mal.

Nach dem Concept.

Federic.

5787. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 24 février 1753.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 17 et du 19 de ce mois. Vous renouvellez au comte de Brühl les assurances de la satisfaction particulière que j'ai eue des facilités qu'il a apportées à ce que les deux bas-officiers arrêtés en Saxe nous doivent être livrés,<sup>2</sup> et combien j'ai été touché de cette marque d'amitié et d'égard que le Roi son maître m'a bien voulu donner à cette occasion. Vous le priez de vouloir contribuer encore, afin que ces deux bas-officiers soient livrés à la plus proche garnison de ce pays-ci, avec toutes les informations prises contre eux, pour que je sache les faire châtier selon les circonstances et conformément à l'exigence du cas.

Je me suis étonné au surplus de la façon d'agir prévenante et polie dont ce ministre a usé contre son ordinaire à mon égard, et je crois ne pas me tromper, si je l'attribue à la humiliation qu'il a eue du refus des cours de Vienne et de Londres, quand il les a sollicitées de prendre fait et cause contre moi dans nos différends par rapport aux billets de la *Steuer*.<sup>3</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

5788. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 22. Februar, über eine durch Wulfwenstjerna im Auftrage seines Hofes gemachte Mittheilung über russische Anerbietungen behufs Erneuerung der 1757 ablaufenden russisch-schwedischen Allianz.

Potsdam, 24. Februar 1753.

Des Königs Majestät haben auf einliegenden Bericht zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet, wie dem Herrn von

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 5783. — <sup>2</sup> Vergl. S. 334. — <sup>3</sup> Vergl. S. 333.



Der Antrag sei durch Bestushew an den schwedischen Gesandten Posse erfolgt; Bestushew betone u. A.: „Qu'il fallait consolider de plus en plus les liaisons entre les deux couronnes, avec lesquelles celles qui subsistaient actuellement entre la Suède, la France et Votre Majesté n'étaient, selon le chancelier Bestushew, rien moins qu'incompatibles. Qu'au surplus, ce ministre n'avait pas fait la moindre mention du maintien de la forme du gouvernement de la Suède, comme d'un article qui pourrait trouver sa place dans la nouvelle convention.

Que la cour de Suède y a fait répondre par des compliments usités en semblables occasions, et par des protestations de son attention scrupuleuse à cimenter et à cultiver l'amitié de l'impératrice des Russies et l'union étroite entre les deux États; que, l'alliance qui subsistait actuellement entre eux ayant encore quatre ans à courir, on aurait tout le temps qu'il fallait pour travailler à son aise à la renouveler, d'autant plus que tous les objets susmentionnés étaient déjà décidés par les traités antérieurs, et que la Suède se flattait de l'amitié de l'impératrice et de son équité qu'elle remplirait dès à présent les engagements contractés à cet égard, sans attendre qu'on les renouvelât, et que, pour marquer avec d'autant plus d'éclat sa précieuse amitié pour la Suède, elle ferait procéder incessamment à achever ce qui restait encore à régler par rapport aux limites.“

Nach der Ausfertigung.

Wulfwenstjerna vor die vertrauete Communication der Sache sehr gedanket und ihm ein gracieuses Compliment von Derowegen deshalb gemachet werden solle, mit dem Beifügen, dass die Antwort seines Hofes so ohnvorgleichlich wäre, dass der russische Hof nichts darauf mit einigem Grunde replizieren können würde.

Im Uebrigen haben Se. Königl. Majestät Sich zugleich geäußert, wie Sie nicht verstünden, was der Grosskanzler Bestushew eigentlich mit dem gebrauchten Ausdrucke *rien moins qu'incompatible* hatte sagen wollen, denn solches kein französisch wäre und ganz unverständlich sei.

Eichel.

5789. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 26. Februar 1753.

Da mit der gestern hier durchgegangenen clevisch reitenden Post der Bericht des Kammerherrn von Ammon wegen geschehener Zeichnung der Commercienvconvention<sup>2</sup> und der nunmehr darüber erforderlichen Ratificationen an Se. Königl. Majestät angekommen ist und ich nicht wissen kann, ob an Ew. Excellenz das Duplicat davon mit eingelaufen, so habe um so weniger Anstand nehmen können, das Original

1 Die einzelnen Punkte der Mittheilungen Wulfwenstjerna's entsprechen dem, was Baron Höpken dem preussischen Gesandten von Rohd über die von Russland vorgeschlagenen Grundlagen des neuen Vertrages eröffnet hatte; vergl. S. 326. — 2 Die von Trudaine und Ammon unterzeichnete Convention ist datirt Paris 14. Februar 1753.

an Ew. Excellenz hierbeizufügen, als des Königs Majestät befohlen haben, wegen der nicht observirten Alternative in den Titulaturen bei Ausfertigung der Originalconventionen Ew. Excellenz zu melden, dass, so wenig Attention Se. Königl. Majestät auch auf dergleichen Etiquette nahmen, Ew. Excellenz doch mit dem Chevalier de La Touche daraus sprechen und demselben zu erkennen geben möchten, dass des Königs Majestät so gut König wie andere, überdem aber der beste Alliirte von Frankreich wären, folglich es Deroselben nahe gehen müsse, wenn man Dieselbe darunter geringer wie andere schätzen wolle; wann Frankreich andere Könige auf eben solchem Fuss hielte, so würde solches Ihre Dero Ortes indifferent sein, so aber, da in solchen Fällen die Alternative mit allen anderen geschähe, so begriffen Sie nicht, warum man Selbige jetzo geringer setzen wolle, wie vorher und sonst geschehen. Es vermeinen Se. Königl. Majestät, dass es Ew. Excellenz nicht schwer fallen würde, solches aus denen vor Zeiten gemachten Tractaten mit Exempeln darzuthun; dahero Dieselbe einige dergleichen Tractaten dem Chevalier de La Touche in Original vorzeigen möchten.<sup>1</sup>

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

5790. AN DIE ETATS MINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF  
FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 27. Februar 1753.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils, wie auch Graf von Finckenstein. Nachdem Mir der Etatsminister Graf von Münchow die in Original hierbeikommende Projecte und dahin gehörige Anmerkungen zur Beantwortung des von dem wienerschen Hofe ohn- längst dem Geheimen Rath von Klinggräffen zugestellten Promemoria wegen der Commerciensachen sowohl als wegen der schlesischen Schulden- angelegenheiten eingesandt hat,<sup>2</sup> Ich auch bei näherer Einsicht derer- selben selbige Meinen Intentionen gemäss gefunden habe, als lasse Ich Euch solche hierbei zusenden und will, dass Ihr alles erforderliche des- halb ausfertigen lassen, auch selbiges alsdann dem Geheimen Rath von Fürst<sup>3</sup> zur weitem Besorgung zusenden sollet. Ich bin Euer wohl affectionirter König

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

<sup>1</sup> Vergl. S. 411. — <sup>2</sup> „Promemoria“ und „Anderweite Anmerkungen und schliessliche Erklärungen von Königl. Preussischer Seite über die untern 27. Dec. 1752 exhibirte sogenannte kurze Anmerkungen und Finalerklärungen des Wiener Hofes die Commercialnegociation betreffend.“ — <sup>3</sup> Vergl. S. 341.

5791. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GRÆFFEN A VIENNE.

Klinggraffen berichtet, Wien 17. Februar: „Votre Majesté aura vu par ma précédente que depuis peu j'avais remarqué un mouvement extraordinaire parmi les ministres. En suivant la chose de plus près, j'ai trouvé que le comte Keyserlingk y participait . . . On ne peut guère juger de ces mouvements, sinon qu'ils doivent porter sur l'accession de la cour de Dresde, et de resserrer à cette occasion les nœuds qui subsistent déjà entre les alliés de Pétersbourg, dont on ne fera pas mention d'abord et qui peut-être n'éclateront que dans le temps qu'on ne s'y attendra pas, et que le but en est de se trouver à même de donner le poids nécessaire à l'exécution de leurs mesures à l'égard de la Pologne.“

Potsdam, 27 février 1753.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois. Outre les raisons que vous estimez avoir occasionné les conférences entre le ministre de Russie et les comtes Ulfeld et Colloredo, il se pourrait bien encore que l'objet en ait été les craintes frivoles que je sais que les cours d'Hanovre et de Saxe ont pris à tâche d'inspirer aux deux impériales d'un dessein que je méditais pour surprendre l'une ou l'autre des deux premières, et que les susdits ministres se soient consultés des mesures à prendre contre moi le cas existant. Ce que vous tâcherez de pénétrer autant que la circonstance le voudra permettre.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5792. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 27 février 1753.

Vos rapports du 13 et du 16 de ce mois m'ont été bien rendus, et je suis bien aise de vous marquer la satisfaction que j'ai de votre zèle et de votre attention pour me bien informer de tout ce qui se passe à la cour où vous êtes tant à l'égard de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains qu'à celle de ma démarche faite relativement aux déprédations des armateurs anglais exercées iniquement contre mes sujets. Sur quoi, vous continuerez à m'informer exactement de tout ce qui en viendra à votre connaissance et qui saurait mériter en quelque manière mon attention.

Au reste, quoique ce soit actuellement la nouvelle du jour en Hollande et en d'autres lieux encore, et dont tous les gazetiers parlent, qu'un équipement extraordinaire qu'on prétend qu'il se fasse en Angleterre d'une escadre de plusieurs vaisseaux de guerre pour l'envoyer le printemps prochain à la Mer Baltique, je n'ai cependant point ajouté foi à tous ces bruits, vu que tous vos rapports n'en ont jusqu'ici rien accusé. Je souhaiterais néanmoins d'être informé de vous de ce qui en est et s'il y a quelque réalité à ces bruits-là ou non.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5793. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE

Potsdam, 27 février 1753.

Votre rapport du 20 de ce mois me fournit occasion de vous recommander que vous ayez à continuer d'avoir beaucoup d'attention à ce qui se passe sur vos lieux et aux jugements qu'on y porte sur la réponse anglaise en question,<sup>1</sup> afin de pouvoir m'en faire vos rapports ultérieurs. En attendant, pour ce qui concerne les bruits qui ont couru sur l'équipement d'une flotte anglaise pour la Baltique, je veux bien vous dire qu'ils ne me semblent être fondés sur aucune ombre de réalité.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5794. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 27 février 1753.

LORD Marschall von Schottland berichtet, Paris 16. Februar: „Vous m'avez fait peur, Sire, dans une de vos dépêches,<sup>2</sup> en disant que mes relations vous serviraient pour vous régler là-dessus. Je vous prie seulement, Sire, d'être persuadé que je vous écris ce qui me paraît vrai selon mon jugement, et que je ferai toujours de même. Mon frère<sup>3</sup> a dit à Votre Majesté que je souhaiterais Lui faire ma cour si Elle avait fait cette année le voyage de Clèves. En réfléchissant sur l'animosité du roi d'Angleterre contre Votre Majesté, qu'il a montrée dans ses prétentions sur l'Ostfrise, sur les affaires de l'Empire et révoqué la garantie de la Silésie, il m'a paru que Votre Majesté ne serait pas fâchée d'être informée de la force du parti qu'il a contre lui en Angleterre, dans lequel et dans la personne du prince Edouard vous pourriez trouver de quoi lui donner bien à faire, s'il hasardait jamais de vous pousser trop loin. Si ce cas arrive, soyez sûr, Sire, que je ne vous donnerai point d'idées fausses et mal fondées, mais que je vous exposerai au juste le fort et le faible; que je ne vous tromperai pas en faveur de mes amis en Angleterre, ni ne les tromperai en faveur de personne. Il y a tant de choses à dire sur ce sujet qu'il est bien difficile de les expliquer autrement que de bouche. Je ne connais qu'un homme qui peut-être pourrait et voudrait aller, à ma place, vous ouvrir cette scène. Vous la trouveriez bien différente de ce qu'on

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été heureusement rendue. Je vous saurai un gré particulier quand vous voudriez bien vous arranger de la sorte avec la personne dont vous faites mention dans votre dépêche immédiate, pour qu'elle vint me voir ici, m'informer exactement du vrai état des affaires que vous m'avez touché. Car bien que, selon toute apparence, le roi d'Angleterre voudrait bien pour cette fois-ci modérer son animosité à mon égard, pour ne point venir à des éclats de conséquence sur un objet d'aussi peu d'importance que celui de l'arrêt que pour des raisons fondées et légitimes j'ai fait mettre sur ce qui restait à payer des dettes autrefois hypothéquées sur la Silésie, je serais néanmoins bien aise d'être mis au fait par votre ami des affaires ci-dessus alléguées; au surplus, il ne dépendrait que de lui et de sa condescendance de quelle manière il souhaiterait de venir arriver ici.

Mes dernières nouvelles de Londres m'apprennent que la cour

<sup>1</sup> Vergl. S. 349 Anm. 1. — <sup>2</sup> Vergl. S. 289. 297. — <sup>3</sup> Feldmarschall Keith.



s' imagine. Je tâcherai de l'y engager. C'est un homme sûr, qui a la confiance du parti, il a de grandes terres et ne voudrait par conséquent point faire l'aventurier. Il peut aller comme voyageur à Berlin. Il est actuellement en Angleterre, mais je crois qu'il doit venir bientôt ici. Soyez sûr, Sire, que je ne vous commettrai point, que ni le prince Edouard ni personne que cet homme seul n'en sera informé, excepté seulement qu'on saura qu'un tel homme a été à Berlin s'il y va publiquement, ce qui pourrait donner à penser au gouvernement d'Angleterre; et, s'il y va privément, il ne pourra voir que Votre Majesté et mon frère. Je ne puis cependant pas répondre que ses affaires lui permettent de faire le voyage; mais je le crois et je suis quasi sûr qu'il y ira avec plaisir. Si Votre Majesté a envie de l'entendre, qu'Elle me donne Ses ordres. En attendant, je tâcherai de le faire venir ici, pour ne point perdre de temps."

a envoyé un courrier au comte Albemarle, avec la réponse qu'on a remise à mon chargé d'affaires sur son mémoire,<sup>1</sup> pour la communiquer à la cour de Versailles, et, à ce qu'on dit, pour qu'il insinue en même temps que Sa Majesté Britannique serait charmée que la France voulût employer ses bons offices auprès de moi pour chercher à me convaincre de la légitimité des démarches de l'Angleterre dans cette affaire et pour m'engager en même temps à revenir des résolutions que j'avais prises sur l'arrêt des fonds de Silésie. L'on ajoute que les ministres anglais avaient tenu de pareils propos au marquis de Mirepoix, qui, charmé de l'occasion pour les obliger,<sup>2</sup> en avait tout de suite rendu compte à sa cour. Vous veillerez donc de

fort près sur M. de Saint-Contest, afin que les impressions que le lord d'Albemarle voudrait lui donner, ne le détournent nullement des sentiments justes et favorables à nous qu'il a bien marqués autrefois à ce sujet. Et comme vous avez en mains la copie du mémoire que mon chargé d'affaires à Londres a présenté ci-devant au ministère anglais, avec l'exposé des motifs qui m'ont fait procéder à cette démarche,<sup>3</sup> ils vous fourniront assez d'arguments pour faire en sorte que M. de Saint-Contest ne se laisse point tourner par le lord Albemarle. Ce que je vous recommande bien, en me reposant à cet égard sur votre habileté reconnue.

Federic.

P. S.

Après avoir déjà fini ma dépêche, je viens de voir à mon grand étonnement une lettre qu'on m'a communiquée en m'engageant à la promesse du dernier secret, écrite du prince Louis de Wurtemberg à un général autrichien, en conséquence de laquelle il lui propose un de ses amis qui servait actuellement en France, où des circonstances singulières l'avaient amené, mais qui aimait sa patrie, sa maison ayant été de tout temps attachée à celle d'Autriche, où elle avait eu les premiers emplois dans l'armée, et qui par sa naissance était en droit à demander un régiment, d'autant plus qu'il était colonel en France, où l'on ferait l'impossible de l'y fixer, et que les services que ce jeune homme pourrait

<sup>1</sup> Vergl. S. 349 Anm. 1. — <sup>2</sup> Vergl. S. 318. — <sup>3</sup> Vergl. S. 176 Anm. 2; 225.

rendre par sa famille, étaient très importants et pouvaient tous les jours le devenir de plus en plus. Que le Prince ne saurait le nommer avant que d'être sûr de l'intention qu'on aurait de lui procurer les mêmes avantages que ceux dont il jouissait en France.

Comme il est aisément à pénétrer qui est la personne qui fait l'objet de cette lettre, et qu'il me paraît être trop important pour les intérêts de la France que je n'en dusse avertir M. de Saint-Contest de ce secret, je veux bien que vous cherchiez l'occasion de vous entretenir tête à tête avec lui, et, après avoir tiré de lui une promesse d'honneur de ne vouloir point confier mon secret à d'autres, vous lui communiquerez les circonstances ci-dessus marquées, en finissant que, si, malgré sa promesse donnée, il éclatait la moindre chose, il me mettrait dans le dernier embarras par rapport au canal dont le secret me venait, mais que je croyais qu'il trouverait assez de moyens pour empêcher indirectement ce Prince à ce qu'il ne sache exécuter son dessein.

Nach dem Concept.

5795. AN DEN HOFRATH UND GEHEIMEN LEGATIONS-  
SECRETÄR LANGSCHMID IN HANNOVER.

Potsdam, 1. März 1753.

Da Se. Königl. Majestät in Preussen aus dem allerunterthänigsten Berichte vom 25. voriges Dero Hofraths und Geheimen Legationssecretärs Langschmid zu Dero besonderem Befremden ersehen müssen, wie man zu London sowohl als auch zu Hannover wegen eines präterdirten Zuspruchs derer preussischen Truppen in den hannöverschen Landen in Sorgen stehe und dass in dem Publico viel Sprechens davon sei, auch einer den andern darunter allarmire und in Schrecken setze, so könnten Höchstdieselbe zwar dergleichen von übel intentionirten und malicieusen Leuten erfundene Bruits mit eben derjenigen Indifférence und Verachtung ansehen, als Sie vorhin bereits diejenigen angesehen haben, so seit verschiedenen Jahren her von indignen Leuten wegen allerhand dergleichen an sich ridiculen Absichten Sr. Königl. Majestät imputiret worden, um so mehr, als das Publicum am Ausgange überführet worden, wie ohngegründet dergleichen malicieuse Bruits gewesen.

Damit aber dennoch das Publicum inzwischen nicht weiter unnöthiger Weise deshalb beunruhiget werde, noch wegen der Soupçons, so man selbigen über die von Sr. Königl. Majestät vor das jetzige Jahr geordnete Revuecampements inspiriren wollen, in besorglichen Gedanken stehe, so wollen Se. Königl. Majestät, dass gedachter Dero Hofrath Langschmid seines Ortes allen solchen Bruits hautement contradiciren, auch überall und gegen jedermann, der es hören will, declariren soll, wie dergleichen falsch und ohngegründet, auch lediglich von malicieusen und übelgesinnten Menschen erdichtet wäre, die so wenig Attention

verdienten, dass er, der Hofrath Langschmid, selbst mit seiner Person vor alles das Uebel, so den hannoverschen Landen durch Se. Königl. Majestät geschehen würde, eintreten und garantiren wolle, und dass vielmehr man dortiger Orten versichert sein könnte, wie Se. Königl. Majestät, die vorjetzo nicht die geringste Ursache hätten, denen hannoverschen Landen übel zu wollen. alle gute Nachbarschaft mit solchen unterhalten wurden.

Wie wenig auch oberwähnte ausgestreute Zeitungen Glauben verdienen, solches würde das Publicum aus den Umständen der Sache selbst einsehen können, wenn es nur einen Augenblick reflectiret, dass das Campement Dero schlesischen Regimenten im Majo, das derer preussischen Regimenten gegen Ende Junii, das bei Spandow<sup>1</sup> aber allererst in dem zukünftigen Monat September sein, und jedes dererselben, sobald Se. Königl. Majestät die Regimenten en revue gesehen, wiederum auseinander gehen und die Regimenten nach ihren vorigen gewöhnlichen Quartieren marschiren würden. Welches, und dass es der Ausgang dergestalt lehren werde, er, der p. Langschmid, allemal garantiren wolle.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Friderich.

5796. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 3 mars 1753.

J'ai bien reçu les deux dépêches que vous m'avez faites du 24 dernier, et vous sais gré de la communication que vous m'avez faite des anecdotes que vous avez apprises encore par l'homme confident<sup>2</sup> au sujet duquel je suis bien aise de vous faire observer qu'il ne faut du tout que vous en fassiez mention dans les doubles de vos rapports que vous adressez au Département, ni que vous nommiez dans ceux-ci les pièces ou les lettres desquelles vous avez tiré les particularités secrètes, puisqu'autrement le grand secret courrait risque d'être éventé. C'est aussi par cette considération que je viens de défendre au sieur Rehnitz, tout comme à sa femme, de songer à quelque voyage pour Dresde, et même de ne plus envoyer des lettres en Saxe qu'en les rendant au conseiller privé Eichel, qui en aurait soin selon les circonstances.

Au reste, je veux bien vous dire, pour votre direction seule et sous le sceau du secret, que je sais de très bon lieu<sup>3</sup> que, sur une déclaration que le ministère de Vienne a faite au comte Flemming que l'Impératrice-Reine regardait les engagements pris avec la cour de Dresde par des traites antérieurs comme existants actuellement encore

<sup>1</sup> Vergl. S. 346. 351. — <sup>2</sup> Es handelt sich um die Fortsetzung der Depeschen des Grafen Brühl an Funcke. — <sup>3</sup> Schreiben des Grafen Sternberg an den Freiherrn von Pretlack in Petersburg, Dresden 24. Februar.

dans leur validité, la cour de Saxe vient de déclarer à son tour qu'elle était prête d'accéder au traité de Pétersbourg et même encore aux articles séparés et secrets de ce traité, pourvu qu'il n'en fût fait mention dans son acte d'accession, mais qu'elle accèderait aux articles séparés également par quelque acte séparé et secret, et que c'était à présent qu'on attendait la résolution finale de la cour de Vienne là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5797. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 3 mars 1753.

*Soli et secret.* J'ai bien reçu votre rapport du 21 du mois dernier et suis bien aise de vous informer que j'ai appris de très bon lieu que, pour calmer les inquiétudes de la cour de Dresde, comme si celle de Vienne ne reconnaissait plus les engagements qu'elle avait autrefois contractés avec la première en conformité des traités antérieurement faits, le ministère de Vienne a fait la déclaration au comte Flemming que sa souveraine reconnaissait la validité des ces traités comme subsistants encore dans leur vigueur. Sur quoi la cour de Dresde a déclaré, à son tour, au comte Sternberg qu'elle était prête d'accéder au traité de Petersbourg, quoiqu'elle ait protesté au commencement qu'elle ne saurait le faire également aux articles secrets dudit traité, vu qu'en cas de troubles elle serait la première victime de cette accession; mais que, les ministres des deux cours imperiales ayant insisté là-dessus, la cour de Saxe avait à la fin résolu d'accéder aussi aux articles secrets, à condition qu'il n'en fût fait mention dans son acte d'accession, mais qu'on le stipulerait par un acte séparé et secret, et que c'était sur quoi l'on attendait à présent la résolution de la cour de Vienne. C'est dans la dernière confiance et pour votre direction seule que je vous fait part de ce secret avis que j'ai eu seul, afin de vous mettre sur la voie de vous en orienter plus.

J'ai appris, au reste, avec satisfaction, par le post-scriptum de votre dépêche et la lettre que vous avez jointe de votre ami en Hollande, que vous et lui regardez l'affaire de la vente de mes domaines au prix de 700,000 florins de Hollande faite et conclue. Quoique je ne saurais regarder ce prix que fort médiocre en comparaison de la somme de 541,000 écus<sup>1</sup> que j'avais demandée au commencement de la négociation, je me contenterai cependant, vu qu'il n'y a rien à changer, et attendrai la première proposition solennelle à mon chargé d'affaires à la Haye, le sieur de Hellen, sur le rapport duquel je lui donnerai mes ordres en conséquence et mon autorisation pour être à même de conclure l'affaire. Quant au terme du paiement, vous savez que

<sup>1</sup> Der Erlass vom 20. Febr. 1751 (vergl. Bd. VIII, 276) hat die Zahl 581,000.



j'ai stipulé que ce serait le jour avant la tradition des domaines que tout se ferait ric-à-ric et que le paiement fût fait en bons et vieux ducats de Hollande *al marco*.

Federic.

Nach dem Concept.

5798. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 3 mars 1753.

J'accuse la bonne réception de votre rapport du 19 dernier, sur lequel je suis bien aise de vous informer d'un avis secret que j'ai eu par rapport à l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, que, sur une déclaration que le ministère de Vienne avait faite au ministre de Saxe, le comte Flemming, à Vienne, savoir que la Reine-Impératrice reconnaissait tous les engagements pris avec la Saxe par des traités antérieurs comme subsistants actuellement encore dans leur vigueur, la cour de Dresde a déclaré d'abord et à son tour aux ministres des deux cours impériales, le comte Sternberg et le sieur de Gross, qu'elle était prête d'accéder au traité de Pétersbourg, mais non pas aux articles secrets qu'on y a attachés, en envisageant que par sa situation elle en pourrait être en cas de rupture la première victime; mais que, sur des instances fortes que les deux ministres impériaux avaient faites qu'il fallait qu'elle accédât purement et simplement, cette cour y avait donné aussi les mains, à condition qu'il ne serait fait mention de cette dernière accession dans son acte d'accession, mais dans quelque acte séparé et secret, et que c'était là-dessus qu'on attendait à présent la résolution finale des deux cours impériales. Quoique je vous demande le secret sur cette particularité, je vous permets néanmoins que vous en fassiez part à M. de Saint-Contest sous des précautions nécessaires.

Nach dem Concept.

Federic.

5799. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 mars 1753.

J'ai reçu votre rapport du 20 du mois dernier. J'applaudis au jugement que le baron de Hœpken a fait au sujet de l'emprunt de douze millions dont on avait soupçonné le Danemark;<sup>1</sup> car, la somme m'ayant paru d'abord exorbitante, les informations que j'en ai fait prendre en Angleterre et en Hollande m'ont également confirmé l'impossibilité qu'il y avait de prêter d'aussi fortes sommes, sans avoir de bonnes garanties là-dessus, et que d'ailleurs on y ignorait parfaitement la chose.

<sup>1</sup> Vergl. S. 325. 328.

Au surplus, les nouvelles que nous avons de Copenhague contiennent de varier sur bien des choses; on nous apprend qu'il paraissait décidé que le roi de Danemark ferait construire de nouveaux ouvrages sur la côte de la Seelande, qu'on avait déjà donné les ordres nécessaires à un corps de matelots pour commencer l'ouvrage, que ceux-ci seraient relevés par quelques régiments d'infanterie de ceux qui avaient ordre de former un campement près de la capitale, et que ce campement serait de 12 bataillons et de 12 escadrons, ce qui ne serait guère un corps pour imposer aux voisins.

Nach dem Concept.

Federic.

5800. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 mars 1752.

J'ai bien reçu vos deux rapports des 24 et 27 de février dernier et je suis presque persuadé que les apprêts qui se sont faits jusqu'ici là ou vous êtes, n'ont pour but, comme vous dites, que la construction de quelques nouveaux ouvrages sur la côte de la Seelande, pour en faire ostentation, et il est à présumer que les chipoteries de quelques ministres avec le baron de Bernstorff ne roulent jusqu'ici sur point d'objets de fort grande importance. Ceci cependant ne devra point vous empêcher de continuer d'y avoir l'œil, et cela d'autant plus que l'abbé Lemaire vient de recevoir son rappel de la cour de Copenhague.<sup>1</sup>

Au surplus, comme vous jugez qu'il ne serait guère convenable, pour qu'il en résultât quelque effet favorable, de faire communiquer l'article séparé du traité en question<sup>2</sup> au comte de Moltke, je ne me presserai non plus là-dessus.

Au demeurant, je puis vous confirmer toutes les nouvelles qui me sont entrées d'Angleterre et de Hollande, touchant l'exorbitant emprunt de douze millions,<sup>3</sup> qu'il ne s'y est point agi de telle chose, de manière que je suis presque tenté à croire que ce n'a été qu'un bruit que le baron Bernstorff a fait glisser tout exprès dans le public pour donner par là un faux ombrage tant à vous qu'à l'abbé Lemaire.

Nach dem Concept.

Federic.

5801. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 6 mars 1753.

Vos deux rapports du 20 et 23 de février dernier me sont parvenus à la fois. Je ne saurais encore vous marquer rien de plus positif que ce que je vous ai fait mander jusqu'ici sur ce qui regarde l'affaire palatine, ne sachant point jusqu'au moment présent sur quel pied

<sup>1</sup> Vergl. S. 301. — <sup>2</sup> Vergl. S. 339. — <sup>3</sup> Vergl. S. 325, 338.

l'Électeur palatin se sera décidé sur la dernière déclaration de la cour de Vienne.

Au reste, il m'a été très agréable d'apprendre de vous que les différents bruits dont vous faites mention dans votre susdit rapport du 23 dernier, soient destitués de tout fondement et controuvés, et je ne doute nullement que l'attention que vous donnez à ces différents objets ne soit telle que je m'y puisse reposer avec toute confiance.

Il ne me reste à vous dire autre chose par la présente si ce n'est que vous deviez me mander à moi seul immédiatement en confidence quel est actuellement l'état de la santé du roi d'Angleterre, et que, pour vous en procurer une connaissance d'autant plus juste, vous vous en enquériez d'une manière adroite et circonspecte auprès des médecins et d'autres personnes qui peuvent en être instruites, savoir s'ils pensaient que le Roi pourrait vivre et traîner encore longtemps.

Nach dem Concept.

Federic.

5802. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. März 1753.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten specialen Befehl soll ich an Ew. Excellenz melden, wie Dieselbe fordersatzamst Gelegenheit nehmen möchten, mit dem Königlich polnischen Minister, Herrn von Bülow, zu sprechen und demselben mit der besten Art und in obligeanten Terminis von Sr. Königl. Majestät wegen die Insinuation zu thun, wie letzthin der Vorfall zu Berlin geschehen, dass ein gewisser junger Mensch Namens Fleck, der ehemals einen Bruder hier in Potsdam gehabt, so Ingenieur gewesen und heimlich desertiret ist, bei dem Gouvernement zu Berlin wegen gemachter Schulden halber verklaget und darauf deshalb arretiret worden, da sich denn bei solcher Gelegenheit par hasard gefunden habe, dass gedachter junger Mensch allerhand falsche Listen von denen Regimentern, so zu denen preussischen sowohl als schlesischen Campements, insonderheit zu den [so] bei Spandow zusammenkommen sollen, gefertigt habe, in der Absicht, gedachten Herrn von Bülow damit anzuführen und ihm solche grundfalsche und exagerirte Listen zu verkaufen, mithin ihn dadurch schändlicher Weise um sein Geld zu hintergehen. Des Königs Majestät wunderten sich, dass erwähnter Herr von Bülow, als Dero alter guter Freund, nicht mehr Confidence gegen Se. Königl. Majestät bezeugen und, wann ihm an solchen Listen gelegen gewesen, solche nicht von Ihro Selbst verlangen wollen, als die gar keine Difficulté gemacht haben würden, ihm solche communiciren zu lassen. Wie Sie dann deswegen ihm auch solche, nach der Gestalt, wie sie wirklich wären, und was vor Regimentern nach jedem Campement kommen würden, in der Anlage communiciren liessen, und wäre bereits bekannt, dass die schlesischen Revuecampements bei Breslau und bei Neisse im Monat Mai, die in Preussen ohngefahr gegen Ausgang Junii, das bei Spandow

aber allererst im Monat September sein würde. Es würde Sr. Königl. Majestät angenehm sein, wann mehrerwähnter Herr von Bülow in dergleichen Fällen mehreres Vertrauen gegen Sie bezeugen würden, als es Deroselben leid thäte, wenn er mit so schlechten und unrichtigen Nachrichten, wie obermeldete gewesen, weiter hintergangen werden sollte, da ihm freistünde, künftighin sich in solchen Fällen an Se. Königl. Majestät Selbst zu adressiren, die ihm allemal richtige Listen geben lassen würden.

Im übrigen bin ich befehliget worden, Ew. Excellenz die anliegende zu übersenden. um solche gedachtem Herrn von Bülow zuzustellen. Ich ermangele nicht, das mir hierunter befohlene gehorsamst auszurichten, und bitte unterthänig, falls Ew. Excellenz deshalb weiter an des Königs Majestät zu melden nöthig fanden, solches Deroselben ganz ohnvorgreiflich immediate zu adressiren.

Eichel.

P. S.

Noch habe auf Sr. Königl. Majestät specialen Befehl bei Ew. Excellenz erinnern sollen, wie Höchstieselbe noch keine Antwort auf dasjenige erhalten hätten, wessentwegen Sie bei Dero letzteren Anwesenheit zu Berlin von Ew. Excellenz verlangt hätten, mit dem Chevalier de La Touche unter dem höchsten Secret des Prinzen Louis von Würtemberg halber zu sprechen,<sup>1</sup> und wären Se. Königl. Majestät besonders curieuse zu vernehmen, auf was Art der Chevalier de La Touche über dieses Sujet dächte.

Eichel.

P. S. 2.

Es vermeinen auch Se. Königl. Majestät, wie es nunmehr von der Nothwendigkeit und von der Zeit sein dürfte, dass der Kaufmannschaft zu Berlin, Königsberg, Breslau, Stettin und Colberg, auch der zu Embden, der Inhalt der mit Frankreich getroffenen Commercienvonvention<sup>2</sup> nach einem davon zu machenden Précis, und zwar zu Berlin durch den Geheimen Rath Kircheisen, zu Breslau durch den Grafen von Münchow, an den übrigen Orten aber durch die Kammerpräsidenten, bekannt gemacht würde, damit dieselbe, so wegen ihres Negotii nach Frankreich dabei interessiren, ihre Mesures darnach nehmen könnten. Wollten allenfalls Ew. Excellenz mir dergleichen Précis aus der Convention, da solche nicht in extenso communiciret werden kann, nächstens zukommen lassen, so würde mich gerne davon chargiren, die Ordres deshalb an die respective Präsidenten hiet zu expediren, welches doch lediglich Ew. Excellenz Gutfinden übergebe.

Im übrigen gehen heute die von Deroselben mir gestern adressirte Dépêches an Mylord Marechal und den von Ammon mit Expressen von hier auf Wesel ab, von dannen solche mit einem Courier nach Paris überbracht werden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

<sup>1</sup> Vergl. S. 357. — <sup>2</sup> Vergl. S. 353.



## 5803. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. März, über die Ausführung seines Auftrages an den sächsischen Gesandten von Bülow. 1 „Le sieur de Bülow se prit à rire et me disait qu'il croyait bien que Votre Majesté Se moquait de lui . . . que la seule chose qui l'en consolait, était et serait que Votre Majesté le regardât toujours, même en Se divertissant à ses dépens, sur le pied d'un ancien et fidèle serviteur à qui sa propre cour reprochait souvent sa prédilection et sa partialité pour celle-ci<sup>2</sup> . . . Qu'à la vérité il se souvenait d'avoir vu le nommé Fleck, qui était natif de Dresde . . . Mais il ne voulait absolument pas convenir qu'il avait été question de listes des régiments qui devaient passer la revue, me faisant entendre qu'il était trop vieux pour se laisser duper si facilement par des gens qui étaient sujets à caution. Cependant il prit toujours la liste que je lui donnais, en me disant, en badinant, que le canal par lequel elle lui venait, était trop bon.

Cela est fort bien, avis au lecteur.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichts (praes. 10. März).

## 5804. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 10 [mars 1753].

Ma très chère Sœur. J'ai été très mortifié d'apprendre que vous souffrez toujours; j'espère dans la belle saison, dans les eaux d'Égra, dans l'exercice et surtout en votre tempérament: veuillez la nature bien-faisante vous donner une santé plus stable! Qui la mérite mieux que vous, ma chère sœur, et qui devrait être immortelle si ce n'est vous? L'éloignement est bon à quelque chose, les cinquante lieues qu'il y a entre ici et Baireuth me font paraître raisonnable à vos yeux: j'ose vous assurer, ma chère sœur, que vous vous trompez beaucoup et, marque de cela, je vous envoie une brochure<sup>3</sup> qui vous en convaincra; elle sera encore suivie de deux autres, et je crains qu'à la dernière vous ne m'assigniez les petites maisons pour demeure.

Je ne m'étonne pas du voyage du duc de Wurtemberg, je crois qu'il se divertira fort bien en Italie, et je suis d'avis que, quand on peut se procurer quelque moment de plaisir, sans faire tort à personne, il ne faut pas le négliger; un certain voyage de Strasbourg<sup>4</sup> n'était

1 Nr. 5802 S. 363. — 2 Vergl. Bd. VIII, 404. — 3 „Lettre au public“, Œuvres de Frédéric le Grand, XV, 67. — 4 1740. Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand, XIV, 156.

guère plus sage, et quand je récapitule ma vie, je n'y vois qu'un enchaînement de sottises. La parfaite raison n'est pas faite pour nous. la sensibilité est notre partage; tous les instants heureux que nous nous procurons, sont comme autant de fruits que nous arrachons d'un arbre défendu par un monstre jaloux. Oubliez, ma chère sœur, vos malheurs domestiques,<sup>1</sup> étourdissez-vous sur ce qui n'est pas en votre pouvoir de changer, soyez persuadée que je vous assisterai de ce qui dépendra de moi et que je ne cesserai d'être avec la plus haute estime et la plus parfaite tendresse, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

5805. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL  
A POTSDAM.

Lord Marschall berichtet. Paris 26. Februar: „Votre Majesté Se sera sans doute déjà aperçue par mes précédentes et très humbles dépêches que les instructions que le ministère palatin a envoyées au baron de Beckers, ont rassuré M. de Saint-Contest sur les appréhensions qu'il avait touchant la défection de ce Prince“ . . .

„J'ai écrit en Angleterre à la personne dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Majesté par ma lettre du 16 de ce mois,<sup>2</sup> pour l'engager à venir, sans m'expliquer nullement sur mes motifs, non-seulement à cause du danger qu'il y aurait eu pour lui, mais aussi pour ne rien avancer sans vos ordres. S'il vient, comme j'espère, je puis lui parler comme d'une idée de ma tête, sans qu'il sache que Votre Majesté en est avertie. Je puis même le faire aller à Berlin comme purement pour faire une tentative auprès de Votre Majesté et sonder Ses intentions. Par là, Votre Majesté ne Se commettra en rien; Elle sera informée des intérêts et des forces des différents partis en Angleterre, et Elle pourra employer mon frère<sup>3</sup> en tout ceci, sans que mon ami sache que Votre Majesté y prend aucun intérêt, jusqu'à ce qu'Elle Se soit déterminée sur ce qu'Elle jugera convenable de faire.“

[Potsdam, 10 mars 1753].

Réponse: Quant aux affaires palatines, je suis bien aise que la France ait lieu d'en être satisfaite; quant à l'Anglais dont il parle, j'attends de savoir s'il viendra ou ne viendra pas; et qu'il peut compter que tout restera chez moi enseveli dans le plus profond respect.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichts. Demgemäss Inmediaterlass an Lord Marschall, Potsdam 10 März 1753.

<sup>1</sup> Vergl. S. 335. — <sup>2</sup> Vergl. S. 356. — <sup>3</sup> Der Feldmarschall Jakob Keith.

5806. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GRÄFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 28. Februar: „Selon que je l'appris hier par un bon canal, ce n'est pas la faute de la Saxe que la cour d'ici ne prenne fait et cause dans le différend qui subsiste entre Votre Majesté et elle; les représentations en ont été faites, et elle doit actuellement encore être très mécontente de n'avoir pu réussir, soutenant que cette cour-ci n'entendait pas ses véritables intérêts et négligeait ses amis et contribuait que Votre Majesté gagnait trop d'autorité et de puissance dans l'Empire. Je suis d'autant plus porté à me rendre à cet avis qu'on m'a donné, que je puis la combiner avec la façon de penser d'ici d'éviter tout ce qui pourrait engager à une guerre“

persuadé ici que la cour de Vienne serait trop équitable pour s'opposer à l'exécution d'un traité dont elle fait partie et que, dès qu'on établirait qu'une puissance qui doit, n'est pas obligée de payer, ce principe doit devenir général pour tout le monde. Mais ce n'est qu'à vos amis que vous devez tenir ces discours, pour qu'ils soient répandus sous main.

Nach dem Concept.

Federic.

5807. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 3. März, über die Verhandlungen wegen des Beitrittes Sachsens zur Petersburger Allianz: „Cette négociation est actuellement arrêtée par la demande que la cour de Saxe fait instamment à ses alliés d'une pleine garantie de tous ses États contre tous ses voisins et nommément contre Votre Majesté, en cas qu'Elle voulût terminer par les voies de fait le différend qu'Elle a avec la cour de Saxe au sujet du remboursement des capitaux que Ses sujets ont à la *Steuer*;<sup>1</sup> on est encore toujours à attendre ici la résolution finale des cours alliées sur cet article.“

Les Saxons „débitent à présent en Pologne que la cour d'Angleterre avait

Potsdam, 10 mars 1753.

Votre dépêche du 3 de ce mois m'est bien parvenue. Quoique je ne doute pas que le ministre de Brühl ne prenne extraordinairement à tâche de procurer à la Saxe l'assistance des cours de Vienne et de Londres dans l'affaire de nos différends touchant la *Steuer*, et que je sois assez informé que ce ministre a fait faire les instances les plus vives là-dessus, néanmoins je crois que ni la cour de Vienne ni le roi d'Angleterre ne se voudront

<sup>1</sup> Vergl. S. 349.

trouvé moyen de détacher Votre Majesté de la France, en lui offrant de faire donner le duché de Courlande à l'un des Princes frères de Votre Majesté."

point mêler de ces différends, vu que la première a encore à convenir avec moi de la répartition des dettes autrefois faites sur la Silésie, où elle aura à payer sa quote-part tout comme moi, et que

par conséquence elle ne voudrait pas établir qu'une puissance qui doit en conformité d'un traité, ne soit pas obligée de payer. Quant au roi d'Angleterre, comme il est dans presque le même cas que moi par rapport à ses fortes prétentions à la charge de la Saxe,<sup>2</sup> voudrait-il fournir des moyens à celle-ci dont elle saurait faire usage en après contre lui-même? Au surplus, je sais de bon lieu que le ministre de Brühl est très mécontent de la cour de Vienne pour n'avoir pu réussir jusqu'à présent auprès d'elle sur cet article, au point de l'accuser qu'elle n'entendait pas ses véritables intérêts et négligeait ses amis.

Pour ce qui regarde ces bruits de la façon dudit ministre qu'on a disséminés en Pologne par rapport aux offres qu'on m'aurait faites pour me détacher de la France, vous n'avez qu'à traiter ces bruits à ce qu'ils valent, en marquer d'abord au sieur Benoît à Varsovie de les démentir hautement et les traiter comme des mensonges et des calomnies ridicules, pour ne pas dire infâmes.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5808. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 10 mars 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois. Je ne songe pas que ceux qui, selon vous, ont prétendu savoir qu'il se traitait dans les négociations du comte de Bentinck à Bruxelles d'une alliance extrêmement étroite entre la cour de Vienne et la République, soient bien informés de ce dont il s'y agit; cependant le profond mystère qu'on a gardé jusqu'ici sur cette négociation, doit exciter votre curiosité afin de vous appliquer pour pénétrer le mieux que vous pourrez quel saurait être le vrai sujet de ces conférences qu'on ne voudrait pas laisser transpirer.

Au surplus, j'attends votre rapport si le ministre de Portugal n'a pas encore reçu quelque réponse de sa cour touchant notre traité de commerce.<sup>3</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. S. 354. — <sup>2</sup> Vergl. S. 315. — <sup>3</sup> Vergl. S. 314.



5809. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 mars 1753.

Vous n'auriez guère su me donner de nouvelle plus agréable que celle que renferme votre rapport du 2 de ce mois, savoir que tout se trouve actuellement dans une situation tranquille là où vous êtes.<sup>1</sup> Il ne me reste qu'à faire des vœux pour l'heureux succès et avancement de la grossesse de la Reine, ma sœur.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5810. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 16 mars 1753.

Ayant tout sujet d'être mécontent des procédés dont la comtesse de Bentinck a usé depuis quelque temps à Berlin sur mon égard, j'ai trouvé bon de vous ordonner par la présente lettre de chercher d'abord l'occasion pour lui parler seule et sans témoins et de lui dire, en après, dans des termes tout secs et des plus nerveux que, m'étant aperçu combien elle se mêlait de diverses choses qui ne la regardaient point ni lui convenaient et qui ne sauraient que me déplaire souverainement, je ne pouvais plus m'empêcher de lui faire déclarer par vous l'extrême déplaisir que j'en avais et lui faire reprocher l'ingratitude dont elle usait à mon égard; qu'après tout ce que j'avais fait pour elle dans un temps où elle avait été abandonnée de tout le monde, sans ressource et sans protection et sur le point d'être abîmée par un parti redoutable, et que moi tout seul l'avais recueillie généreusement à Berlin, en lui accordant ma protection, même au risque de me brouiller avec des puissances respectables — circonstances sur lesquelles vous lui ferez des détails — je ne m'étais point attendu qu'elle me paierait d'une si noire ingratitude; qu'elle n'aurait qu'à examiner sa propre conscience, qui lui expliquerait d'abord tout ce dont il s'agissait et combien j'avais lieu de me plaindre sur ce qu'elle s'était si mal gouvernée à mon égard. Mais que je la faisais avertir par vous qu'à moins qu'elle ne changerait de conduite là-dessus et qu'elle ne remédierait aux justes sujets de mécontentement qu'elle m'avait donnés depuis quelque temps, en se tenant tranquille et sans se mêler d'intrigues et de manèges qui ne lui convenaient nullement, je la planterais là et l'abandonnerais tout plat à son sort, sans plus me mêler en aucune sorte de ses affaires, et qu'elle voudrait prendre cela pour être dit à elle.

Après lui avoir tenu ces propos, vous couperez tout court votre discours, en lui déclarant nettement qu'il vous était défendu d'entrer en aucune explication avec elle. Aussi mon intention est-elle que vous n'entrez là-dessus ni en discussions ni en aucun détail avec elle et

<sup>1</sup> Vergl. Nr. 5811.

que d'ailleurs vous ne laissiez voir cette lettre ni à elle, ni à qui que ce soit. J'attends le rapport que vous me ferez à ce sujet. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

### 5811. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 17 mars 1753.

Votre rapport du 5 de ce mois m'est heureusement parvenu. Vous aurez vu ce que je vous ai mandé par ma dépêche du 27 dernier touchant l'avis secret que j'ai d'un dessein que le prince Louis de Würtemberg médite.<sup>\*</sup> J'apprends du depuis que, pourvu qu'il importât à la cour de France de contrecarrer ce dessein et de garder ce Prince en son service et à sa disposition, il fallait qu'elle s'y arrangeât, sans perdre plus de temps, pour n'en pas laisser au Prince le peu qu'il en faudrait pour conclure avec la cour de Vienne, dont il attendait au premier jour la résolution.

Vous ne manquerez pas de communiquer ceci, au plus tôt, à M. de Saint-Contest, sous le même secret que je lui ai déjà demandé relativement à cette affaire, en lui représentant combien il sera nécessaire qu'on se décidât sans plus de délai sur les arrangements qu'on voudrait prendre à ce sujet, puisque sans cela il n'y aurait plus à remédier.

J'ai reçu des lettres de Suède qui me marquent que les affaires par rapport aux différends qu'il y avait eu entre le Roi [et le Sénat] commençaient à prendre un fort bon pli pour être entièrement apaisés, et que tout se passait à présent assez tranquillement entre les deux partis. L'on m'ajoute cependant que, pour plus consolider cette bonne harmonie, il contribuerait beaucoup si la France voulait marquer au marquis d'Havrincourt qu'il devait y coopérer de sa part et agir avec un peu plus de modération envers la cour de Suède, en ne prenant trop hautement le parti du Sénat, surtout dans des affaires sans conséquence et qui ne regardaient que l'intérieur du pays. Vous ne manquerez pas de faire un bon usage de ceci auprès de M. de Saint-Contest de la manière la plus convenable, afin qu'il veuille bien y réfléchir.

Nach dem Concept.

Federic.

### 5812. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 mars 1753.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été bien rendu, et je vous sais bien du gré de la bonne manière dont vous vous êtes acquitté à

\* Vergl. S. 357.

ma satisfaction particulière de ce que je vous avais chargé de faire connaître au baron de Hœpken touchant l'éloignement que le baron de Fleming affectait depuis quelque temps pour mon ministre et pour celui de France à Copenhague.<sup>1</sup> Je ne doute, aussi, nullement du succès des assurances que le baron de Hœpken vous a données pour rectifier le sieur de Fleming là-dessus, et, quant à mon ministre à Copenhague, il sera toujours prêt à se rapprocher et à vivre avec lui dans la plus parfaite intelligence.

Au reste, comme j'ai accordé depuis peu à un nommé John Harris un octroi pour l'établissement d'une société à Emden pour trafiquer aux côtes de Bengale dans les Indes orientales, indépendamment de la Compagnie Asiatique<sup>2</sup> à ladite ville d'Emden, et que le susdit Harris vient de me supplier de vouloir vous ordonner de donner votre protection au nommé Megander qui est envoyé à Stockholm par la compagnie de Bengale pour y acheter des vaisseaux à son usage, je veux bien que, quand le nommé Megander s'adressera à vous pour cette fin, vous lui prêtiez vos bons offices et votre assistance, autant que les circonstances vous le permettront.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5813. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 17 mars 1753.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois et espère d'apprendre bientôt de vous des nouvelles plus précises par rapport au succès du traité de commerce à faire avec le Portugal. Je me flatte d'ailleurs que, vu le propre intérêt de ce royaume, l'on ne voudrait déclinier tout-à-fait le commerce des étoffes de laines fabriquées dans mes États; mais quoi qu'il en arrive, je vous recommande d'avoir toujours une attention particulière sur cette affaire, de la tenir toujours en haleine et de continuer à cultiver l'amitié et la confiance du ministre.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5814. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 17 mars 1753.

J'ai bien reçu vos rapports du 10 et du 13 de ce mois. Quant au mémoire que vous accusez vous être rendu du Vice-Chancelier<sup>3</sup> touchant un géomètre de moi qui, à ce qu'on a prétendu, avait voulu régler les limites entre la Pologne et la Silésie, je suis bien aise de vous dire qu'il faut absolument qu'il y ait du malentendu dans cette affaire, qui apparemment a pris son origine de ce que j'avais ordonné

<sup>1</sup> Vergl. S. 344. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VIII, 381. — <sup>3</sup> Wodzicki.

à quelques-uns de mes ingénieurs de lever pour mon usage particulier une carte géographique d'une partie de la Silésie au-delà de l'Oder, et que ces gens, pour rendre cette carte complète et pour y pouvoir marquer les lieux limitrophes, auront détaché quelqu'un entre eux afin de voir et arpenter lui-même les distances des lieux limitrophes, ce qui selon toute l'apparence a donné lieu à cet erreur comme s'il s'y était agi de régler les limites. Chose à laquelle cependant je n'ai jamais songé et au sujet de laquelle on aurait pu se ménager tout soupçon, en songeant que ce n'est pas par un simple particulier qu'on règle les limites. Aussi devez-vous vous expliquer en conséquence avec l'ambassadeur de France, afin de l'abuser de toute fausse impression que des gens mal informés lui auraient voulu donner là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5815. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 18 mars 1753.

Comme le colonel et adjudant général de Manstein a composé des mémoires sur la Russie et de ce qui est arrivé de remarquable pendant le temps qu'il y a servi, et qu'il me demande la permission de les faire imprimer et les rendre publics, j'ai bien voulu agréer sa demande et permettre l'impression de ces mémoires, mais sous condition expresse qu'ils ne contiendront aucune personnalité et rien qui puisse choquer le gouvernement présent. Pour cet effet, je lui ai ordonné de vous envoyer son ouvrage pour le soumettre à la censure, et mon intention est que, dès que le manuscrit de ces mémoires vous sera rendu, vous le fassiez passer à la censure ordinaire.<sup>1</sup> Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

5816. AN DEN ETATS MINISTER GRAF MUNCHOW IN BRESLAU.

Potsdam, 19. März 1753.

Weilen Mir der Geheime Rath von Fürst zu Wien unterm 10. dieses Monats gemeldet hat, wie er die von Euch ihm nachzusendende Expeditiones seiner Instruction nebst denen projectirten Beantwortungen derer beiden Euch bekannten letzteren Promemoria<sup>2</sup> dermalen noch nicht erhalten habe, wegen der letzteren aber von dem wienerschen Hofe sehr pressiret werde, Ich Mich aber zürück erinnere, die Ordres an Euch bereits vor mehr als vierzehn Tagen vollzogen zu haben, so habe Ich Euch hierdurch nur erinnern wollen, dass, woferne wider Vermuthen obermeldete Pièces noch nicht von Euch an erwähnten von

<sup>1</sup> Vergl. S. 390. — <sup>2</sup> Vergl. S. 354 Anm. 2.



Fürst abgesandt worden, Ihr solche sonder den geringsten weiteren Zeitverlust durch einen Expressen dahin abgehen lassen sollet.

Wann auch gedachter Geheimer Rath von Fürst zugleich der zu des verstorbenen von Dewitz Zeiten bereits angefangenen Unterhandlung wegen des dem Magistrat zu Neustadt in Oberschlesien zustehenden kleinen Wäldchen, so die Ehefrau des Baron von Bartenstein gerne käuflich an sich bringen möchte, Erwähnung gethan hat, und gemeldet, wie gedachte von Bartenstein gegen ihn viel Empressement bezeiget hätte, solchen Kauf noch vor der nächstvorstehenden Abholzung geschlossen und zum Stande gebracht zu sehen, so habe Ich Euch deshalb zu Eurer Direction hierdurch bekannt machen wollen, wie Ich gar nicht entgegen bin, sondern vielmehr Mein Agrément dazu geben will, dass gedachte Baronne von Bartenstein ermeldetes, an sich wenig importirendes Wäldchen käuflich von dem Magistrat zu Neustadt an sich bringen und sich mit diesem deshalb vergleichen möge, jedennoch mit Vorbehalt Meiner Territorial-Gerechtsame und dass solches Wäldchen nach wie vor unter Meiner Hoheit und Jurisdiction verbleiben müsse. Ihr sollet nicht nur den Magistrat zu Neustadt von dieser Meiner Intention sofort benachrichtigen, sondern auch deshalb weiter mit mehrerwähntem von Fürst correspondiren, damit dieser Handel fordersamst und sonder weiteren Anstand zu Stande gebracht werde, gestalten Ich denn auch den von Fürst davon bereits avertiren lasse.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Friderich.

5817. AN DEN GROSSKANZLER FREIHERR VON COCCEJI  
IN BERLIN.

Potsdam, 19. März 1753.

Mein lieber Grosskanzler und Geheimer Etatsminister Freiherr von Cocceji. Da Mir aus Holland gemeldet worden, wie man in der vorwaltenden Differenz mit denen Engelländern wegen Indemnisation Meiner Unterthanen, so im letzteren Kriege durch deren Armateurs wider alles Recht gelitten haben, von denen öffentlichen Patenten, so der verstorbene König von Engelland, Karl II., ehemem, als er mit der Republik Holland in dergleichen Differenz gewesen, publiciren lassen, und vermöge solcher seinen Unterthanen erlaubet, sich par représailles aller denen Hollandern zustehenden Effecten zu bemächtigen, an was Orten und von was Orten solche zu finden — einen guten Gebrauch machen könne, so habe Ich Euch solches hiedurch bekannt machen und überlassen wollen, ob Ihr bei Anfertigung der Replik auf die letztere Antwort des englischen Hofes einen Gebrauch davon zu machen vor gut findet. Ich bin Euer wohl affectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

## 5818. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 20 mars 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 13 de ce mois. Quant aux curieux qui vous ont demandé si je ne ferais répliquer à la réponse de Londres,<sup>1</sup> vous leur direz sans affectation et tout naturellement que, mon intention n'ayant été jamais de prétendre la moindre chose des Anglais qui ne fût exactement conforme à la justice et au droit établi entre les gens, on était après à examiner les arguments qu'on avait voulu opposer dans cette réponse à mon exposé des motifs<sup>2</sup> et au mémoire du sieur Michell.<sup>3</sup> Qu'il faudrait que les miens eussent le même loisir, pour examiner la réponse, que les gens de lois en Angleterre en ont pris pour se consulter sur la réponse, et comme il s'agissait des faits qu'on avait accusés, il fallait bien qu'on les recherchât; mais que d'une manière ou d'autre je ferais répliquer sur la réponse de Londres de manière que le public aurait lieu d'être content.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5819. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 20 mars 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 9 de ce mois. Quand je vous ai ordonné par ma dépêche précédente que vous deviez faire des insinuations convenables à M. de Saint-Contest relativement au bon pli que les affaires entre le Roi et entre le Sénat de Suède commencent à prendre, mon intention a été proprement que vous deviez insinuer à ce ministre que, vu la bonne disposition qui apparaissait à présent pour la conciliation, je priais M. de Saint-Contest de vouloir bien instruire M. d'Havrincourt de travailler de son mieux afin de disposer les sénateurs de Suède à se rapprocher du mieux au Roi et de contribuer à la conciliation du côté du Sénat, tout comme je travaillais de ma part auprès de ma sœur, la reine de Suède, de se porter également à cette conciliation. Que je me flattais que, si M. d'Havrincourt travaillait de même auprès le Sénat, il en résulterait qu'il n'y aurait pas tant de bruit et de dissensions à la Diète future en Suède, et que, quand même l'on ne saurait rapprocher parfaitement les esprits, l'on empêcherait au moins qu'il n'y ait tant d'aigreur entre les deux partis.

Pour ce qui regarde la conduite mystérieuse que la cour de Copenhague a tenue jusqu'ici par rapport à ses armements, on a développé à la fin que tout n'y vise qu'à la construction d'un nouveau port que ladite cour fera construire vis-à-vis, à peu près, de Landskrona, pour se venger, à ce que l'on croit, des ouvrages que les Suédois ont construits à ce dernier lieu.

<sup>1</sup> Vergl. S. 349 Anm. 1. — <sup>2</sup> Vergl. S. 176 Anm. 2. — <sup>3</sup> Vergl. S. 225.

Quant à ma façon de penser sur l'affaire de l'accommodement de l'Électeur palatin, je suis du sentiment que, quand il n'y aura nul moyen de retenir l'Électeur de cet accommodement, il ne resterait que de faire de bonne grâce une chose qu'on ne saurait plus arrêter et de la faire même alors de sorte qu'il paraisse au public que nous ne l'avions pas fait malgré nous que nous y étions condescendus, mais que c'était sur nos avis et conseils que l'Électeur s'était déterminé à cet accommodement.

Au reste, souvenez encore à M. de Saint-Contest qu'il serait nécessaire de tirer le plus tôt le mieux le prince Louis de Wurtemberg<sup>1</sup> du pays de Wurtemberg, sans quoi je craignais qu'il ne joue quelque mauvais tour à la France, qu'on ne saura plus rectifier à la suite.

Nach dem Concept.

Federic.

5820. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 mars 1753.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois et vous renvoie, pour ce qui regarde les affaires publiques, à la dépêche ordinaire d'aujourd'hui du département des affaires étrangères. J'y ajoute seulement qu'autant que je comprends, l'Électeur palatin pourrait bien, même du consentement de la France, finir son accommodement avec la cour de Vienne.

Au surplus, comme les nouvelles publiques annoncent la maladie dangereuse du général de Schulenburg à Vienne, je m'étonne que vous ne m'en ayez rien marqué dans aucun de vos rapports; aussi vous demandé-je que vous deviez me marquer l'état de santé où se trouve actuellement ce général, s'il pourra se rétablir de sa maladie ou non. Quoique ce ne soit pas une chose d'assez grande importance, je désire cependant que vous y mettiez votre attention, comme sur tout ce qui se passe par rapport au militaire autrichien, choses sur lesquelles vous ne devez jamais vous endormir ni négliger de m'en faire vos rapports le plus souvent et le plus exactement qu'il vous sera possible.

Nach dem Concept.

Federic.

5821. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 22. März 1753.

Da des Königs Majestät aus denen Berichten des Michell zu London wahrgenommen haben, wie dass allda die ungereimte Bruits von einer Entreprise auf die hannoversche Lande, so Höchstdieselbe intendiren möchten, continuireten, so haben Sie vor gut gefunden, dass

<sup>1</sup> Vergl. S. 370.

gedachter Michell davon besonders desabusiret und ihm zu dem Ende der Einhalt desjenigen rescribiret werden soll, was Se. Königl. Majestät ohnlängst an den p. Langschmid zu Hannover schreiben lassen,<sup>1</sup> als derselbe gemeldet, wie dergleichen Bruit das Publicum zu Hannover dergestalt in Unruhe und Besorgniss gesetzt habe, dass nicht nur Particuliers ihre beste Sachen von dar zu flüchten anfangen, sondern dass solches noch weiter und bis zum dasigen Hofe gehe, der verschiedene Sachen unter der Hand nach Stade transportiren lasse. Es erfolget die Copie dessen, so Se. Königl. Majestät erwähntem Langschmid dermalen schreiben lassen, hierbei, und ist Dero Intention, dass in Conformité dessen der p. Michell zu Londen sich, obschon sonder alle Affectation, gelegentlich und wo es nöthig, expliciren könne.

Welches Ew. Excellenz hierdurch zur weiteren Besorgung auf allergnädigsten Befehl melden sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5822. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 mars 1753.

Les avis que vous avez eus par rapport à la négociation sur l'accession de la Saxe au traité des deux cours impériales, sont exactement conformes à ceux qui m'en sont revenus; elle est toute prête pour accéder, mais elle voudrait que lesdites cours prissent fait et cause, comme vous dites, dans ses différends avec moi, afin de pouvoir faire la revêche à mon égard, et c'est à quoi celles-ci ne voudront pas donner les mains. En attendant, je n'ai jamais douté que les deux cours impériales ne dussent affirmer que leurs engagements antérieurs avec la Saxe subsistaient; je pense vous avoir marqué<sup>2</sup> que c'est le baron Pretlack qui, à quelque occasion, a dit au sieur Funcke à Pétersbourg qu'il faudrait voir si les engagements des deux cours avec la Saxe subsistaient encore ou non, ce qui a fait crier furieusement le comte Brühl.

Au surplus, il se peut que, quand les campements que je formerai pour les revues des régiments, seront tranquillement finis, au sujet desquels soit des visionnaires politiques soit des gens malicieux ont donné l'effroi à la Saxe, et qu'elle verra qu'elle a pris de fausses alarmes à mon sujet, elle ne sera plus aussi pressée que jusqu'à présent de réclamer la protection et l'appui de ses alliés.

Quant à l'accommodement de l'Électeur palatin, je compte qu'il constera, et pourvu que ce Prince soit satisfait des offres de la cour de Vienne, je ne crois pas qu'il trouvera de l'opposition de la part de la France. Je serais bien aise que vous m'instruisiez des manèges du

<sup>1</sup> Nr. 5795 S. 358. — <sup>2</sup> Vergl. S. 342.



chevalier Williams à Vienne; s'il agit avec les ministres autrichiens à sa manière ordinaire brusque et arrogante,<sup>r</sup> je ne crois pas que ses propos seront infiniment goûtés.

Federic.

Nach dem Concept.

5823. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 17.

März: „J'attends présentement les ordres de Votre Majesté si je dois commencer à parler au comte de Brühl touchant le payement des billets de la *Steuer*.“

Dresden 20. März: „La cour de Dresde ayant appris que le Pape venait d'accorder à la nonciature de Turin de passer de delà au cardinalat, ainsi que cela s'observe avec celles de Vienne, de Paris, de Madrid et de Lisbonne, elle a fait déclarer par son ministre à Rome, le comte de Lagnasco, que, si on n'accordait pas la même distinction à la nonciature de Pologne, on y fermerait la nonciature et l'on renverrait le nonce d'ici. La cour de Rome a répondu qu'elle ignorait quel succès on s'était promis de cette déclaration, mais qu'on n'obtiendrait rien de cette façon. En même temps, on a résolu, pour témoigner à la cour de Turin combien on est sensible à la préférence qu'elle a obtenue, de rappeler le comte de Bellegarde, qui est ministre à cette cour, pour l'envoyer à Paris à la place du comte de Loss comme envoyé extraordinaire.“

Potsdam, 24 mars 1753.

J'ai bien reçu vos dépêches du 17 et du 20 de ce mois. A l'occasion de la première, je suis aise de vous dire qu'il faut bien que vous commenciez à parler au comte de Brühl par rapport au payement des billets de la *Steuer* appartenants à mes sujets et que vous lui en communiquiez la désignation, en y joignant votre mémoire. Vous observerez cependant qu'il faut que vous ne parliez qu'en termes doux et polis audit ministre à cet égard et que vous ménagiez tout ce qui saurait sentir la menace, pour voir au moins de quelle manière il vous répondra. Au reste, je vous renvoie sur ce que mes ministres du département des affaires étrangères vous marqueront de ma part sur ce sujet.

Je vous sais bon gré des informations que vous m'avez don-

nées au sujet de la querelle que la cour de Dresde a faite au Pape et des menaces qu'elle y a jointes. Il faut bien que la tête ait tourné aux ministres de cette cour, quand ils ont fait cette démarche extravagante, pour ne pas dire folle, qui ne leur succédera point; aussi je serai bien aise que vous me marquiez quelle issue a eue cette incartade.

Nach dem Concept.

Federic.

5824. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Fürst berichtet, Wien 17. März:

... „Wird es keinen Zweifel haben, dass Ew. Königl. Majestät Verlangen gemäss

Berlin, 26. März 1753.

Ew. Excellenz habe bei Remittirung der Relationen des Herrn

<sup>r</sup> Vergl. Bd. VIII, 257. 283. 397.

das Principium wegen Uebernehmung eines zehnten Theils von hiesigem Hofe auch intuitu der Cameral- und Bancalitätsschulden, <sup>1</sup> angenommen werde . . . Woran sich aber alles accrochiren wird, ist, wenn Ew. Königl. Majestät nicht in die Präfigurung eines gewissen Termini Solutionis willigen. Die Kaiserin hat sich eine Gewissenssache daraus gemacht, dass diejenigen, so ihrem seligen Herrn Vater geliehen, es sein einheimische oder fremde, accurat bezahlet werden, und eben deswegen zeigt sie sich so willig in Uebernehmung der geforderten Rata . . . Ich bin fast versichert, dass man sogar mit acht bis zehn Jahren zufrieden sein werde.“

von Fürst gehorsamst melden sollen, wie des Königs Majestät über den Punkt wegen einer zu determinirenden Zeit zu Bezahlung derer auf Dero Rata zu bezahlenden Schulden noch nicht sonderlich portiret sein, Sich mit dem wiener Hofe einzulassen; inzwischen Sie dennoch resolviret haben, dass der von Fürst zuforderst die versprochene Ausrechnung einsenden soll, damit Dieselbe das eigentliche Quantum ersehen und Sich dann näher erklären können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

#### 5825. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 27 mars 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois et vous renvoie à ce que le rescrit du Département de cette ordinaire-ci vous marquera touchant mes différends avec la Saxe par rapport au payement des billets de la *Steuer*, en ajoutant seulement que vous ne vous devez point laisser rebuter par le peu de succès que vos remontrances ont eu jusqu'à présent sur M. de Contest à ce sujet, <sup>2</sup> mais revenir à la charge avec lui dans des occasions convenables et vous expliquer d'ailleurs de la même manière avec vos amis et avec d'autres personnes où il conviendra sur ce sujet.

Quant au prince Louis de Würtemberg, <sup>3</sup> vous direz à M. de Contest que ce n'était pas une affaire aussi aisée que de vouloir s'assurer de ce Prince par un mariage, <sup>4</sup> que c'était un jeune homme difficile-

<sup>1</sup> Während nach der Bestimmung des Berliner Friedens vom 28. Juli 1742 die auf Schlesien eingetragenen englischen und holländischen Schuldforderungen allein von Preussen, die brabantischen Schuldforderungen allein von Oesterreich getilgt werden sollten (vergl. Bd. II, 196. 224. 237), war für die Befriedigung der Glaubiger der ehemaligen breslauer Generalsteuer (Oberamts)-Kasse festgesetzt, dass die preussischen Unterthanen durch Preussen zu befriedigen seien; für die auf einen Vergleich ausgesetzte Bezahlung der Forderungen österreichischer Unterthanen und anderer Nichtpreussen (vergl. Bd. II, 238) hatte die Kaiserin durch ein Promemoria vom 20. Januar 1753 sich erboten, den zehnten Theil der Gesamtsumme pro rata zu übernehmen. — <sup>2</sup> Vergl. S. 349. — <sup>3</sup> Vergl. S. 375. — <sup>4</sup> Mit Hinweis auf die in Aussicht genommene Verbindung des Prinzen Friedrich Eugen von Würtemberg mit der Prinzessin Friederike Dorothee Sophie von Brandenburg-Schwedt, Nichte des Königs von Preussen, hatte Saint-Contest geäußert: „Qu'il serait bon de s'assurer aussi de son frère [le prince Louis] par un bon mariage.“

ment à gouverner, et que j'étais toujours d'avis de faire rappeler en France le plus tôt le mieux ce Prince.

Federic.

Nach dem Concept.

5826. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 27 mars 1753.

Votre rapport du 17 de ce mois m'a été rendu. Comme la dépêche ordinaire qui vous passera à la suite de celle-ci, remplit tout ce que j'ai eu à vous marquer, je me contenterai de vous informer que, sur de faux bruits qui avaient couru à Hanovre sur une invasion que je méditais de faire dans ce pays, l'alarme ayant pris là si vivement que le ministère avait commencé de faire transporter autre part le trésor du Roi et les particuliers à retirer leurs meilleurs effets, j'ai trouvé bon de faire déclarer au ministère et au public par mon chargé d'affaires à Hanovre combien ces bruits inventés par de malhonnêtes gens étaient peu fondés, sur quoi le calme s'est remis tout-à-fait là.

Nach dem Concept.

Federic.

5827. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 27 mars 1753.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois et vous sais gré des informations que vous m'avez données sur les différents bruits qui ont couru sur divers sujets.<sup>1</sup> Quoique je ne sois pas tout-à-fait édifié de la conduite que M. de Mirepoix fait apparaître dans de certaines occasions à mon égard,<sup>2</sup> je n'en suis néanmoins pas trop embarrassé et me persuade que la démarche qu'il a faite par l'envoi de son dernier courrier ne France, ne produira rien sur sa cour; d'ailleurs comme il en a été sollicité par le roi d'Angleterre même, il n'a pas pu honnêtement se refuser à cette complaisance. Au reste, on travaille ici sur la réplique qu'on fera à la réponse que vous avez eue par rapport à l'indemnisation à faire à mes sujets qui ont souffert par les armateurs anglais; aussi espère-je qu'on aura tout lieu d'en être content et qu'on laissera tomber l'affaire.

Nach dem Concept.

Federic.

5828. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 27 mars 1753.

J'ai reçu votre rapport du 24 de ce mois. Comme j'en apprendis que l'on s'occupe encore à Dresde de hausser les accises sur différentes

<sup>1</sup> Ueber die Ausrüstung einer Flotte für das Baltische Meer (vergl. S. 355) und ähnliche Erfindungen der londoner Zeitungen. — <sup>2</sup> Vergl. S. 357.

marchandises et principalement les droits sur le sucre, je serais bien aise que vous me marquiez ce que vous jugez de ces augmentations sans fin des impôts et de leurs suites. Vous vous informerez encore sur les espèces de marchandises dont on veut hausser les accises, et si ces droits dont on chargera le sucre, peuvent avoir quelque rapport sur le commerce qui s'en fait dans ce pays-ci à la Saxe, ou s'ils ne regardent que la consommation qui s'en fait en Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

5829. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Hæselser berichtet, Kopenhagen 17. März: „Le baron de Bernstorff doit trouver fort à redire au traité de commerce qui subsiste entre la France et cette cour; il s'attache, à ce qu'on dit, à le décrier comme fait au préjudice de la dernière; il prétend que les Hollandais et les Anglais, ainsi que d'autres nations, sont traités plus favorablement en France et qu'ils paient dix jusqu'à vingt pour cent moins que les Danois sur différentes sortes de marchandises qu'ils y apportent.“

Berlin, 27 mars 1753.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été bien rendue. Sur laquelle je n'ai qu'à vous dire que, pourvu que l'avis qui vous est revenu des propos que le baron de Bernstorff doit avoir tenus sur le traité de commerce entre la France et le Danemark, soit fondé, vous devez en communiquer à M. Le maire pour lui faire remarquer combien le susdit ministre prend à tâche de brouiller le Roi son maître avec la France.

Federic.

Nach dem Concept.

5830. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hellen berichtet, Haag 23. März: „Il est très certain que la République aurait grande raison de faire cause commune avec Votre Majesté pour demander à l'Angleterre satisfaction des insultes et dommages que ses armateurs lui ont faits et causés pendant la dernière guerre . . . Le différend actuel entre Votre Majesté et la cour d'Angleterre a fait renouveler auprès des marchands d'ici le souvenir amer de leurs pertes. Ils ont fait bien des jérémiades à cette occasion. Ils disent publiquement que les Anglais, leurs prétendus meilleurs amis, leur font le plus de tort. Ils admirent et exaltent beaucoup la protection efficace que Votre

Potsdam, 29. März 1753.

Se. Königl. Majestät haben auf die gestern von dem von der Hellen eingegangene Relation vom 23. dieses zu melden befohlen, wie Sie ganz wohl zufrieden wären, dass in der auszufertigenden Réplique auf die englische Antwort von demjenigen, so er der holländischen Griefs halber meldet, nach dessen Vorschlage einiger Gebrauch gemachet werden möge, obschon dergestalt, dass es nur



Majesté vient d'accorder à Ses sujets, et je suis persuadé que, si Elle trouvait à propos de faire insérer dans la réplique qu'on n'avait qu'à demander aux négociants d'une république alliée à l'Angleterre s'ils ont tant sujet de se louer de la prétendue impartialité de l'amirauté d'Angleterre, ou quelque période semblable, cela ferait un très bon effet ici."

legherem geschahe und etwas davon adroitement glissire.

Diejenige Pièce, welche ermeldeter von der Hellen zugleich beigefügt<sup>1</sup> hat, soll auf allergnädigsten Befehl mit beilegen und vermeiden, wie Ew. Excellenz besorgen möchten, damit solche Pièce, sobald der gehörige Gebrauch davon gemacht worden, demselben wieder remittiret werde.

Im übrigen finden Se. Königl. Majestät nöthig, dass derselbe sowohl als der von Klinggräffen, ingleichen Mylord Maréchal, von demjenigen, so wegen der von dem Langschmid zu Hannover geschehenen mündlichen Declaration vorgefallen,<sup>2</sup> informiret werden, und zwar zu keinem andern Gebrauch, als dass selbige au Fait sein, wenn etwa gegen sie davon gesprochen würde.

Da sonsten der von Ammon beigehendes versiegelte Kästchen mit dem darin befindlichen Commercetractat<sup>3</sup> und respective Ratificationen an den Feldmarschall von Dossow und dieser solches hieher gesandt hat, so habe auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. [Majestät] solches nebst der dazu gehörigen Originalrelation an Ew. Excellenz übersenden sollen.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

### 5831. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 31 mars 1753.

Votre rapport du 19 de ce mois ne m'offrant rien qui demandait de nouvelles instructions, je ne vous fais cette lettre que pour vous avertir que je commence à soupçonner que le secret sur le contenu du mémoire que j'avais envoyé en France par rapport aux affaires de Pologne,<sup>4</sup> n'ait pas été tout-à-fait bien gardé, vu qu'on m'écrit confidemment de Vienne que la cour y était piquée de certaines demarches et insinuations qu'on faisait à la Porte et dont on venait d'être averti de Constantinople, pour la faire changer de ses sentiments pacifiques, mais que la susdite cour s'en consolait, parcequ'elle était persuadée qu'on n'y viendrait point à bout. Je ne vous communique ceci que pour votre seule et unique direction, en vous demandant seulement que vous tâchiez d'approfondir sous main si le secret de notre affaire à pu échapper en France.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Nicht nachweisbar. — <sup>2</sup> Vergl. S. 358. — <sup>3</sup> Vergl. S. 353. — <sup>4</sup> Vergl. S. 280.

## 5832. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 31 mars 1753.

Selon tous les avis que j'ai eus, j'ai tout lieu de croire qu'on n'ait point encore chipoté quelque chose avec l'électeur de Cologne par rapport à l'élection d'un roi des Romains; au moins crois-je que, s'il s'était passé quelque chose à ce sujet, j'en aurais été déjà informé par mes correspondances ordinaires.

Quant à la négociation avec l'Électeur palatin, je suis persuadé encore qu'elle pourrait bien tirer à sa fin et constater.

Quoique je sois du sentiment que la course du chevalier Williams n'ait été faite qu'aux instances de la cour de Saxe, pour appuyer ses prétentions à la charge de la cour de Vienne,<sup>1</sup> il se peut bien cependant qu'il soit chargé en même temps de sa cour de sonder celle-là sur les bruits qui ont couru sur la prétendue invasion dans le pays d'Hanovre qu'on m'attribuait, et sur ce que le roi d'Angleterre devait s'attendre de la cour de Vienne, si le cas arrivait.

J'ai bien reçu à la suite de votre rapport du 21 de ce mois la lettre que la princesse de Kinsky m'a faite; mais comme elle ne regardait qu'une affaire de procès que cette princesse a devant mes tribunaux, j'ai ordonné à mon Grand-Chancelier d'examiner l'affaire et de m'en faire son rapport.

Feric.

Nach dem Concept.

## 5833. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 31 mars 1753.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. Je compte absolument pour mal appris ce qu'on vous a dit touchant les sujets d'inquiétude que le Roi et son ministère doivent avoir prises après l'arrivée d'un courrier d'Hanovre avec la nouvelle de la déclaration que mon chargé d'affaires y avait faite.<sup>2</sup> Il n'y a pas un mot de vrai des prétendues dispositions militaires que je faisais faire dans le voisinage d'Hanovre, et l'on y connaît assez que tout est tranquille sur mes frontières. D'ailleurs je ne comprends pas pourquoi on envisagerait comme extraordinaire la déclaration de mon susdit chargé d'affaires, la chose s'étant passée assez naturellement. On avait faussement débité que je préparais une invasion dans le pays d'Hanovre, ce qui causa de si fortes appréhensions sur les habitants que même les principaux d'entre eux commençaient à mettre en sûreté leurs meilleurs effets, dont mon susdit chargé d'affaires m'informa. Je lui répondis que c'étaient des bruits absolument faux et controuvés et qu'il n'avait qu'à le déclarer à tout qui le voulait entendre. Voilà comme la chose s'est passée bien naturelle-

<sup>1</sup> Vergl. S. 367. 368. — <sup>2</sup> Vergl. S. 358.

ment. Au surplus, quand il vous a été ordonné par un rescrit du département des affaires étrangères qui vous aura été rendu par la dernière poste, de vous expliquer de la même manière là où vous êtes sur ces faux bruits, je n'entends pas que vous le fassiez ministériellement, mais que vous vous expliquiez seulement de la sorte qu'il vous a été enjoint envers ceux qui vous parleront des susdits bruits, pour en désabuser ceux sur qui ces mensonges avaient fait impression.

Nach dem Concept.

Federic.

5834. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Rohd berichtet, Stockholm 16. März: „Depuis peu on a vu paraître ici la réponse que la cour d'Angleterre vient de faire à la déclaration de Votre Majesté . . . Tous ceux auxquels j'ai communiqué les exemplaires de ladite déclaration, en ont été très satisfaits . . . On n'est rien moins que fâché ici que cette matière ait été mise dans le jour que son importance demande, importance qui intéresse également toutes les nations commerçantes et la Suède en particulier . . . C'est pourquoi on ne demanderait mieux que de voir constater comme un principe reçu généralement et sans réplique tout ce que la déclaration sus mentionnée établit des lois tirées du droit des gens et des usages qui ont obtenu en pareil cas, afin que ce principe pût servir d'un frein suffisant et capable d'arrêter les déprédations et les excès des armateurs. On a même cette obligation à Votre Majesté d'avoir le premier entrepris de défendre cette cause commune, en informant le public des armes que les lois prêtent à sa défense, et en les fortifiant en même temps d'un secours aussi efficace que les représailles.“

Potsdam, 31. März 1753.

Ihm zu antworten: Wir antworteten auf die englische Schrift, und würde die Antwort von uns so solide ausfallen, dass die Engländer hoffentlich davon zufrieden sein würden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5835. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. April: „Le marquis de Saint-Contest répond au chevalier de La Touche, sur ce que je lui ai dit par ordre de Votre Majesté . . . de

Potsdam, 2. April 1753.

Es ist sehr gut; das vornehmste aber wird sein, ihn bald

<sup>1</sup> Vergl. S. 210.

l'intention du prince Louis de Würtemberg . . . que le roi de France avait donné ordre au comte d'Argenson, ministre de la guerre, de veiller de près à la conduite de ce Prince et de prendre toutes les mesures convenables et qu'il jugerait les plus propres pour l'empêcher qu'il ne quittât le service de la France pour entrer dans celui de la maison d'Autriche."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs

mit guter Manier wiederum nach Frankreich zurückzubringen. Ich bitte aber nochmals, ein impetrables Secret von der Ouverture zu halten.

### 5836. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIRES.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 1. April, ein an den König gerichtetes Schreiben des Churfürsten von der Pfalz [Mannheim 27. März], dessen Beilagen ein zu Paris mit dem Freiherrn von Wrede<sup>2</sup> formulirtes neues Project für den Ausgleichsvertrag zwischen den Höfen von Wien und Mannheim, sowie der Entwurf für eine entsprechende Instruction für den Freiherrn von Beckers in Wien bilden. Zugleich hat der Chevalier de La Touche einen Auszug der ihm aus Versailles zugegangenen Instructionen übergeben, enthaltend die Motivirung des neuen Vertragsprojectes. „Qu'au surplus la France étoit de l'opinion qu'il falloit prendre pour principe de se tenir inébranlablement au plan en question et de ne s'en départir en aucune manière; que d'ailleurs, quoiqu'il n'y eût rien de stipulé par rapport aux intérêts de l'électeur de Cologne, on se flattait néanmoins en France que Votre Majesté, si Elle en étoit requise par ce Prince, ne ferait nulle difficulté de S'intéresser en sa faveur et d'employer Ses bons offices auprès de la cour de Vienne pour lui procurer une indemnité équitable sur ses prétentions, soit par des voies de compensation soit autrement.“

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Potsdam, 2. April 1753.

Se. Königl. Majestät haben auf einliegenden Bericht zur mündlichen allerhöchsten Resolution ertheilet:

Dass, weil Frankreich das neue Projet d'accommodement mit dem Baron von Wrede concertirt habe, und mit dem Accord zufrieden sei, Höchstdieselbe also auch Dero Ortes nichts dagegen zu sagen hätten, sondern d'accord wären.<sup>3</sup>

Was sonst den Churfürsten von Köln anlangete, so wären Se. Königl. Majestät auch von dem, so Frankreich desfalls proponirt habe, vollkommen zufrieden.

Eichel.

<sup>1</sup> Vergl. S. 364. — <sup>2</sup> Vergl. S. 307. — <sup>3</sup> In diesem Sinne wird das Schreiben des Churfürsten von der Pfalz unter dem 3. April beantwortet.



## 5837. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 3 avril 1753.

J'ai reçu votre rapport du 23 du mois dernier. Parceque j'en comprends que les impressions que les Saxons ont trouvé moyen de suggérer à M. de Saint-Contest contre mes justes prétentions par rapport au payement des billets de la *Steuer* dont mes sujets sont en possession, sont trop fortes encore pour qu'il se rende parfaitement aux bonnes raisons que vous lui avez alléguées,\* j'aime mieux que vous laissiez dormir la chose pour quelque temps et ne lui en parliez plus jusqu'à quelque occasion plus convenable qu'au moment présent. Comme vous êtes actuellement instruit des bruits calomnieux et absolument controuvés qui ont couru d'une invasion que je préparais de faire dans le pays d'Hanovre, et combien ces bruits ont alarmé le roi d'Angleterre et son ministère à Hanovre, au point que celui-ci a commencé de mettre en sûreté autre part le trésor du Roi et que l'alarme est devenue générale entre les particuliers d'Hanovre, et que vous savez d'ailleurs que, sur un rapport que mon chargé d'affaires à Hanovre me fit de la consternation générale qui y régnait à ce sujet, je lui répondis<sup>3</sup> qu'il n'avait qu'à dire à tout qui le voudrait entendre que ces bruits étaient des plus faux et des plus mal fondés, de sorte qu'il pourrait tranquilliser tout le monde à Hanovre contre ces appréhensions chimériques — je viens d'apprendre par mes lettres d'Angleterre que cette démarche que j'avais faite le plus naturellement et dans la meilleure intention, au lieu de tranquilliser le roi d'Angleterre et ses ministres, leur a inspiré de nouveaux soupçons et inquiétudes, jusqu'à recourir au duc de Mirepoix, en lui communiquant la déclaration que mon susdit chargé d'affaires avait faite verbalement à Hanovre et en l'accompagnant des réflexions tout comme si j'avais des desseins contre l'Hanovre et cherchais à insulter ces gens, tant par les expressions, à ce qu'ils ont dit, de cette déclaration, que par les dispositions militaires que je faisais faire dans le voisinage de cet électorat. L'on m'ajoute qu'on avait fait tant d'instances sur ce sujet à M. de Mirepoix que celui-ci avait condescendu, à la fin, à en écrire à sa cour.

Quoique je sois assuré que le ministère de France est trop persuadé de la futilité de ces bruits ci-dessus mentionnés et du tort que le roi d'Angleterre a de me soupçonner et de se plaindre de la susdite déclaration que mon chargé d'affaires avait faite dans la meilleure intention, pour calmer les alarmes frivoles de ces gens-là, néanmoins je veux bien que vous parliez sur cette affaire à M. de Saint-Contest, en lui assurant de ma part que je n'avais pas eu la pensée seulement ni d'insulter aux Hanovriens, ni de préparer la moindre entreprise contre ce pays-là; que tout était tranquille sur mes frontières et que personne n'y remuait: enfin, qu'il m'était presque impossible de comprendre

\* In der Vorlage verschrieben: mars. — <sup>2</sup> Vergl. S. 349. — <sup>3</sup> Vergl. S. 358.  
Corresp. Friedr. II. IX.

comment des bruits absolument controuvés par des misérables et des fourbes avaient pu donner d'aussi fortes alarmes au roi d'Angleterre. Que pour convaincre lui, M. de Contest, de la pureté de mes intentions, je voudrais bien consentir à ce qu'il déclarât de bouche au ministre anglais à Paris, quand celui-ci lui en parlerait, qu'à moins que le roi d'Angleterre ne m'insultât ni ne m'attaquât le premier, la France ferait marcher toute son armée pour appuyer le roi d'Angleterre contre moi, si j'envahissais jusqu'à un village du pays d'Hanovre. Enfin que, si toutes ces protestations ne savaient tranquilliser le roi d'Angleterre contre ces appréhensions frivoles, ce ne serait plus de ma faute.

Il en est de même de certains bruits qui ont couru de certaines prétentions que j'allais former sur le pays de Saxe-Lauenbourg, que vous pourrez traiter également de controuvés et de ridicules, n'ayant pas songé un moment à de pareilles tracasseries. J'entends que vous ne déclariez tout ceci que verbalement et sans en donner quelque chose par écrit.

Nach dem Concept.

Federic.

---

5838. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET  
DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 3 avril 1753.

Pour vous répondre sur le rapport que vous m'avez fait le 1<sup>er</sup> de ce mois au sujet de la note que le chevalier de La Touche vous a rendue et dont je vous renvoie l'original ci-clos, je vous dirai que je ne veux pas absolument refuser les bons offices que la France m'offre pour aplanir amiablement les différends entre moi et l'Angleterre au sujet des déprédations commises envers mes sujets, étant assuré que je ne saurais mettre mes intérêts en de meilleures mains que celles de la France. Vous ajouterez que je ne saurais croire qu'une affaire d'aussi mince importance conduirait à une guerre ouverte; que je ne demandais rien à l'Angleterre que de juste et d'équitable et que je communiquerais à la France la réplique à laquelle nous travaillons actuellement sur la dernière réponse de l'Angleterre, par ou l'on verrait que nos raisons étaient solides. Si alors la France peut disposer la cour de Londres, afin qu'elle se rende également à la raison et se prête à ce qui est équitable, j'en serais bien aise. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

5839. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.Potsdam, 3 avril<sup>1</sup> 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 23 du mois dernier, et suis bien aise d'apprendre que le paquet avec le chiffre pour ma correspondance immédiate avec vous et celui pour la Reine, ma sœur, vous a été bien rendu, et qu'elle en a été contente. Quant aux insinuations qu'elle a souhaité que je fisse en France relativement au marquis d'Havrincourt, je n'ai point manqué d'instruire<sup>2</sup> mon ministre à Paris, milord Maréchal d'Écosse, de faire les représentations les plus convenables là-dessus aux ministres de France, autant que la délicatesse de ceux-ci sur de pareils sujets le voudrait permettre, et je me flatte encore que ses représentations succéderont au moins à ce que le ministère français rectifiera le marquis d'Havrincourt de se conduire avec plus de prudence et d'impartialité entre la cour et le sénat de Suède. Pour ce qui regarde le colonel Orlick,<sup>3</sup> je me souviens de l'avoir vu et connu autrefois à Berlin, et, pourvu que je ne me sois pas trompé sur son caractère, il m'a paru que ce ne soit pas un sujet assez capable pour manier des affaires de conséquence, ni qui eût assez de crédit en France pour qu'on saurait tabler sur lui. D'ailleurs je ne sais pas si le ministre de guerre en France est assez bien avec le marquis de Saint-Contest, qui est le seul chargé des affaires étrangères, pour qu'il saurait disposer celui-ci à donner les mains pour rappeler le marquis d'Havrincourt, en sorte que je suis fort en doute que la Reine, ma sœur, réussisse dans ses vues par le susdit moyen.

Vous remercieriez le plus obligeamment de ma part le baron de Hœpken des avis qu'il m'a bien voulu communiquer sur la situation présente des affaires de la cour de Russie et sur l'apparence qu'il y a d'un prochain changement avec le chancelier Bestushew.<sup>4</sup> Vous proposerez de ma part au baron de Hœpken s'il voulait bien donner des instructions au comte de Posse à Moscou qu'au cas qu'il arrivât que le chancelier Bestushew fût déplacé et que ce serait une chose faite et assurée, lui, comte de Posse, s'expliquerait alors avec le comte de Woronzow, en lui insinuant combien j'étais porté à rétablir cette bonne et étroite intelligence qui avait régné autrefois si heureusement entre moi et la Russie, et, comme le seul obstacle à cette union et celui qui

<sup>1</sup> In der Vorlage geschrieben: mars. — <sup>2</sup> Vergl. S. 374. — <sup>3</sup> Die Königin von Schweden liess dem Könige, ihren Bruder, durch Rohd's Bericht vom 27. März im Vertrauen wissen: „Qu'elle a trouvé un canal d'informer la cour de France des desagrémens qu'elle a [du marquis d'Havrincourt]. Le canal est le baron Orlick, colonel ou brigadier au service de France, et qu'on prétend avoir été le concurrent de l'Ambassadeur d'aujourd'hui, lorsqu'il s'est agi de remplacer feu le marquis de Lanmary [Bd. VI, 525; VII, 8], étant, à ce qu'on dit, en grande liaison avec le ministre de guerre [le comte d'Argenson]. Il a été autrefois en Suède, dont on m'a dit qu'il connaît assez bien la nation, quoique d'extraction polonaise lui-même.“ —

<sup>4</sup> Vergl. S. 325.

avait été l'unique cause du refroidissement entre les deux cours, n'existait plus en place, je faisais prier le comte Woronzow de s'expliquer sur les moyens qu'il comptait les plus propres et les plus expédients pour renouer avec sa cour cette bonne intelligence que j'avais cultivée autrefois soigneusement avec elle. Supposé qu'alors le comte Woronzow s'explique là-dessus, j'espère que le baron de Hœpken voudra bien m'en faire avertir le plus tôt possible. Au surplus, je dois réitérer qu'il ne faudrait pas que le comte de Posse fit cette démarche, avant que d'être parfaitement assuré que le chancelier Bestushew fût certainement congédié.

Comme mes lettres de Copenhague viennent de m'apprendre que le ministre destiné de la part de la cour de Danemark pour la Suède, le comte Wedell-Frijs,<sup>1</sup> était sur son départ, et qu'on me le caractérise comme un sujet que le baron de Bernstorff s'était entièrement attaché et qui ferait son émissaire en Suède, de sorte qu'on aurait tout lieu de prendre garde à lui, j'ai bien voulu vous communiquer ceci, afin que vous en fassiez l'usage que vous trouverez convenable.

Au reste, j'ai donné mes ordres pour que la caisse de légation vous rembourse les seize ducats que vous avez mis en frais du paquet qui vous a été dernièrement remis.

Federic.

Nach dem Concept.

5840. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 3 avril 1753.

Votre rapport du 27 du mois dernier m'a été bien rendu. Vous réciproquerez au comte de Sylva le compliment bien obligeant qu'il m'a fait faire par vous à l'occasion de la tabatière qu'il a eue de ma part,<sup>2</sup> et passerez légèrement encore que je n'avais pas pensé de lui offrir une si mince bagatelle en guise de présent, mais seulement pour lui faire voir ce qu'on fait sur ces sortes de choses. Quant à l'affaire d'un traité de commerce à constater avec sa cour, j'ai été assez content de la manière dont il s'est expliqué envers vous au sujet de la réponse qu'il a eue du sieur Carvalho; aussi ferai-je travailler à la liste que vous désirez des marchandises, des denrées et matières crues qui, ne se trouvant pas en Portugal, y pourraient être apportées de ce pays-ci. En attendant, vous tiendrez toujours en haleine cette affaire jusqu'à ce qu'on puisse voir plus clair sur les nouvelles ultérieures qu'il attend encore de sa cour sur notre sujet.

Federic.

P. S. en clair.

Pour ce qui regarde encore la proposition qu'en conséquence de votre rapport immédiat du 2 [mars] le sieur de Larrey est venu vous

<sup>1</sup> Vergl. S. 309. — <sup>2</sup> Vergl. S. 266.



faire de la part de Madame la Princesse-Gouvernante par rapport à la négociation à reprendre pour la vente de mes domaines en Hollande,<sup>1</sup> vous lui répondrez que j'étais encore de l'intention de céder ces domaines contre une somme raisonnable et à des conditions qui me conviendraient, dont apparemment le sieur de Larrey serait assez informé; qu'aussi je nommerais au plus tôt possible quelqu'un instruit sur ces affaires et l'autoriserai d'entrer en conférence avec celui que Madame la Princesse-Gouvernante y autoriserait de sa part. J'attends votre rapport sur la réponse que vous aurez là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5841. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 3. April 1753.

Der Etatsminister Graf von Münchow hat Mir jüngsthin gemeldet, wie er der von Mir erhaltenen Ordre gemäss alles nöthige präparire, um den Handel wegen eines Stück Waldes zwischen dem Freiherrn von Bartenstein und der Stadt Neustadt in Oberschlesien<sup>2</sup> zum Stande zu bringen; wobei er zugleich angezeigt hat, wie das Kaufpretium dieses Stück Waldes nach der geringsten Taxe und à proportion des jährlichen Ertrages für die Stadt und Bürgerschaft zu Neustadt 2108 Reichsthaler 8 Groschen betrüge, welches der Stadt, ohne derselben zu nahe zu treten und zu unendlichem Lamentiren Anlass zu geben, zu bezahlen sein würde.

Da Ich nun von Euch zu wissen verlange, ob es bei dem Freiherrn von Bartenstein etwas effectuiren und zum Success Eurer Negociation durch dessen Assistance etwas beitragen würde, wenn Ich der Stadt Neustadt das Kaufpretium Selbst bezahlete, dergestalt und unter der Précaution, dass letzteres so lange zu Breslau aufbehalten würde, bis Eure Negociation wirklich zu Stande gekommen, und alsdenn allererst dem von Bartenstein die Quittung der Stadt über das bezahlete Kaufgeld, als ohne welche er dabei niemalsen sicher sein würde, zugestellt werde, da inzwischen jedennoch demselben der Contract mit Meiner Confirmation von Euch extradiret oder doch wenigstens von Euch vorgezeigt werden könne, damit er nur sehe, dass es, ihn darunter zu favorisiren, ein Ernst sei — Ich will deshalb Euren wohlüberlegten Bericht mit dem fordersatzamsten an Mich immediate gewärtigen.

Nach dem Concept.

Friderich.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII 500. 528. 531. — <sup>2</sup> Vergl. S. 373.



Ich glauben, dass die kurze Zeit Eurer Anwesenheit in Wien Euch noch nicht zugelassen, denselben recht kennen zu lernen, inmaassen, so viel Ich auch sonst die grossen Eigenschaften dieses sehr meritirten Minister estimire, Ich dennoch aus der Erfahrung weiss, wie er nicht weniger Prévention und Vorurtheile wie andere dorten gegen Mich hege,<sup>1</sup> ob schon er sich darunter mehr wie andere zu verbergen weiss. Welches Ich Euch doch nur lediglich zu Eurer Direction schreibe.

Nach dem Concept.

Friderich.

5844. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 28. März: „Je viens d'apprendre d'un ami ayant une très bonne correspondance à Paris et étant à même d'être bien instruit, qu'à la vérité le ministère français avait encore cherché à mettre des entraves à l'accommodement de l'Électeur palatin, après l'arrivée du baron Wrede, mais que milord Albemarle a eu ordre de demander au ministère français une réponse catégorique, savoir que, puisque la cour impériale avait accordé à ce Prince tout ce qu'il avait demandé, l'Angleterre exigeait qu'on s'expliquât en France si l'on voulait l'élection ou non, afin de prendre ses mesures en conséquence. Sur quoi le ministère français s'était désisté de son dessein, non seulement par rapport à l'Électeur palatin, mais aussi à l'égard de l'électeur de Cologne.“

Potsdam, 7 avril 1753.

Votre rapport du 28 du mois passé de mars m'a été bien rendu, et je vous renvoie, quant à la négociation avec l'Électeur palatin, aux informations que je vous fais donner du ministère du Département sur la situation présente de cette affaire; mais pour ce qui regarde la prétendue demande de milord Albemarle pour avoir une réponse catégorique, vous pouvez compter que le récit qu'on vous en a fait, a été extrêmement brodé, et que l'Angleterre n'a point osé jusqu'ici de parler sur un aussi haut ton à la France.

J'approuve fort que vous continuez<sup>2</sup> à suivre de bien près les allures du chevalier Williams à

Vienne; je pense cependant toujours encore que ses chipotages ne roulent que sur l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg à des conditions favorables et d'ailleurs sur les bruits d'une invasion sur l'Hanovre et sur les mesures à prendre le cas arrivant.

Ce que vous marquez au sujet du nommé Berkenmeyer,<sup>3</sup> est pour la plupart conforme aux notions que j'ai eues sur son sujet, mais vous pouvez compter que c'est au mois de novembre dernier qu'il est parti de Berlin pour aller à Vienne, et que ce malheureux est le véritable auteur des bruits sots qui ont couru de mes desseins prétendus sur l'Hanovre et le pays de Saxe-Lauenbourg, sans compter d'autres projets ridicules qu'il m'attribue, dont il a voulu imposer à la cour de Vienne,

<sup>1</sup> Vergl. Bd. I, 105. 133. 313; V, 503. — <sup>2</sup> Vergl. S. 377. — <sup>3</sup> Vergl. S. 343.

qui, quoique trop sage pour y ajouter foi, en a apparemment soufflé à l'Angleterre et donné en cette considération une pension à ce gueux-là.

Au reste, j'ai tout lieu de me louer de la droiture et de la promptitude avec laquelle la cour de Vienne a expédié l'affaire de l'achat de Turnhout,<sup>1</sup> parcequ'elle est finie et faite et les lettres de change pour le prix de cette terre actuellement arrivées à Berlin. Quant à celle de mes domaines en Hollande, mon chargé d'affaires m'a marqué<sup>2</sup> que le sieur de Larrey était venu chez lui, pour déclarer de la part de la Princesse-Gouvernante l'envie qu'on avait de renouer la négociation sur l'achat de ces domaines et qu'on ne demandait qu'à entrer en conférence là-dessus. Reste à voir si l'on se tiendra dans cette conférence aux préliminaires dont vous êtes convenu avec votre correspondant en conséquence de l'ultimatum que je vous avais déclaré.<sup>3</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

5845. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 avril 1753.

Votre rapport du 31 du mois dernier m'a été fidèlement rendu. Je ne suis point surpris de ce que la cour de Vienne affecte de ne pas faire attention sur les bruits qui y courent sur mes prétendus desseins contre l'Hanovre et sur la cession que je m'étais [fait] faire des droits de la maison d'Anhalt au pays de Lauenbourg, elle qui connaît trop la véritable source de ces mensonges et qui n'aime pas de s'en mêler directement, mais à qui il fait un plaisir secret que ces bruits controuvés révoltent les esprits contre moi et font impression sur le roi d'Angleterre, pour augmenter ses aigreurs contre moi. Je doute cependant que cette secrète satisfaction lui dure plus longtemps, vu que le ministère de Versailles, auquel la cour de Londres s'était adressée à ce sujet, lui a répondu qu'on n'avait aucun lieu de me soupçonner de pareilles vues et qui n'avaient nulle vraisemblance; aussi, les ministres de France m'ayant fait avertir de ce qui s'était passé à cet égard, je leur ai fait déclarer<sup>4</sup> par milord Maréchal, mon ministre à Paris, qu'ils sauraient donner un démenti formel à ces bruits et que, pour tranquilliser d'autant plus la cour de Londres sur les terreurs paniques qu'elle avait prises de ces faux bruits, je donnerais la liberté au ministère de France de déclarer au ministre anglais qu'à moins que le roi d'Angleterre ne m'attaquât ni ne m'insultât le premier, la France ferait marcher toute son armée à l'assistance du roi d'Angleterre, si le cas arrivait que j'envahirais même jusqu'à un seul village de l'Hanovre. Ce dont j'ai bien voulu vous informer pour votre direction seule, en

<sup>1</sup> Vergl. S. 230. — <sup>2</sup> Vergl. S. 388. — <sup>3</sup> Vergl. S. 360. — <sup>4</sup> Vergl. S. 385.



attendant que vous traiterez ces susdits bruits de controuvés et des visions, aussi souvent que vous le saurez faire sans affectation.

Nach dem Concept.

Federic.

5846. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 10 avril 1753.

J'ai reçu votre rapport du 20 de ce mois. Quant aux bruits de mes prétendus desseins sur le pays de Lauenbourg, ils sont tout aussi faux et ridicules que ceux qui ont couru au sujet d'un envahissement d'Hanovre, au moins pourrez-vous être certain que je n'ai point songé ni à l'un ni à l'autre, et que tout ce qu'on a débité là-dessus, n'ont été que des visions toutes pures dont des gens mal intentionnés avaient imposé au public, et que peut-être la cour de Vienne a fait semblant d'adopter pour augmenter par là l'aigreur du roi d'Angleterre contre moi, mais dont la cour de Versailles désabusera certainement ce Prince et son Conseil.

Pour ce qui regarde mes différends avec l'Angleterre au sujet des déprédations exercées iniquement par ses armateurs contre mes sujets, je veux bien vous dire, quoique pour [votre] direction seule, que je ne suis pas tout-à-fait éloigné d'entrer en composition là-dessus par l'entremise de la France,<sup>1</sup> pourvu que les Anglais fassent des propositions raisonnables et qu'ils se prêtent à ce que l'équité demandera. Enfin, on ne dira jamais de moi que j'ai voulu prétendre des choses injustes de la nation ni l'offenser gratuitement.

Federic.

Nach dem Concept.

5847. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 10 avril 1753.

Comme le rescrit du Département qui vous passera à la suite de cette lettre, épuise tout ce que j'avais à vous dire sur votre dépêche du 30 dernier par rapport à la négociation du baron de Wrede et surtout au sujet de ce que M. de Contest vous avait dit relativement aux Saxons, je m'y borne, en ajoutant seulement que, quant aux instances que le roi d'Angleterre a faites à la cour où vous êtes de vouloir bien employer son entremise pour que j'entre en composition sur mes différends avec l'Angleterre, vous pourrez toujours dire à M. de Contest que je ne refuserai pas la médiation de la France pour convenir d'une composition, mais que je lui communiquerais préalablement la réplique à laquelle je faisais travailler encore sur la réponse de l'Angleterre, et qu'alors il serait à voir de quelle manière nous saurions entrer en composition avec celle-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 386.

5848. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 31. März: „Je viens de voir par une dépêche du comte Brühl au sieur Funcke, datée du 21 février dernier, ce que Votre Majesté m'avait déjà marqué ci-devant de la réponse de la cour de Vienne sur la demande du comte de Flemming . . . sur quoi le ministère de Vienne avait déclaré clairement et expressément qu'on regarderait comme valides les engagements pris l'année 1733 et 1743 et qu'on les remplirait saintement, en cas que la Saxe fût attaquée par qui que ce puisse être et nommément de la part de Votre Majesté, si Elle voulait exécuter les menaces qu'Elle avait faites au sujet des différends sur l'affaire de la *Steuer*.“

Dresden 3. April: „J'ai oublié d'ajouter à ma dépêche de l'ordinaire passé que je n'ai rien trouvé, dans la lettre que le comte Brühl a écrite au sieur Funcke pour l'informer de la déclaration de la cour de Vienne, qui parlait de l'accession de la cour de Dresde aux articles secrets et séparés du traité de Pétersbourg, moyennant un acte séparé, et qu'il n'en fût point fait mention dans l'acte d'accession, ainsi que Votre Majesté m'a fait la grâce de me le marquer dans Sa très gracieuse dépêche du 3 du mois passé.“

par le factum qu'elle m'en a présenté et que je fais joindre ci-clos, ma volonté est que vous deviez aider et assister de votre mieux la susdite veuve dans tout ce qui regarde ce procès, en faisant toutes les instances possibles là où il faudra, afin qu'il lui soit administrée bonne et prompte justice.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5849. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 10. April 1753.

Ich habe Euren Bericht vom 1. dieses erhalten. Bei denen darin gemeldeten Umständen muss Ich fast urtheilen, als ob der Freiherr von Bartenstein selbst den wahren Werth des von ihm verlangten neustädter Waldchens<sup>2</sup> noch nicht wisse, mithin, wann Ich auch das Pretium der

<sup>1</sup> Vergl. S. 359. — <sup>2</sup> Vergl. S. 389.

2000 Reichsthaler davor bezahle, solches dennoch nicht anders als eine Hauptbagatelle von 300 Reichsthaler ansehe, mithin Mir keine Obligation davor habe. Auf diesen Fall nun wüsste Ich gar keine Ursache, warum Ich Mich von Bezahlung des Kaufgeldes meliren und ihm dadurch etwas offeriren sollte, so er keiner Consideration werth hielte. Daferne Ich aber weiss, dass er von dem wahren Preise des Waldchens informiret sei und dass demnächst meine Complaisance auch nur einiger Maassen etwas zum guten Success Eurer Negociation beitragen kann, so werde Ich dennoch ganz gerne die Bezahlung des Kaufpretii über Mich nehmen, als worüber Ich Euren Bericht gewärtige.

Friderich.

Nach dem Concept.

### 5850. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[avril 1753].<sup>1</sup>

Milord. Il s'est passé ici depuis un certain temps toute sorte de scènes entre Voltaire et Maupertuis, et, comme je serais bien aise qu'on fût informé chez vous de la vérité, je vais vous en marquer quelques particularités, pour que vous puissiez sans affectation les répandre dans Paris. Voltaire a pris fantaisie de vouloir devenir président de notre académie, et, pour y réussir, il a cru que le meilleur moyen serait de couvrir Maupertuis de ridicule. Pour cet effet, il a pris parti pour König dans une querelle littéraire que celui-ci avait avec Maupertuis, et il a attaqué l'autre grossièrement; ensuite, pour faire imprimer ici ses libelles, il me demanda la permission de faire imprimer sa *Défense de milord Bolingbroke*, et il se servit de cette même permission pour tromper le libraire et pour lui faire imprimer son *Akakia* — qui est la plus infâme satire sur Maupertuis. J'en fus informé et je le fis venir. Il fut convaincu de cette fourberie et je le menaçai de le mettre dehors, s'il ne me remettait d'abord toute l'édition de l'*Akakia* et s'il ne signait un billet par lequel il promettait de n'attaquer ni grands princes ni particuliers et de vivre en repos. Nécessité fut à lui d'en passer par là. A peine fus-je arrivé cet hiver à Berlin, que son *Akakia* s'y vend. Sur quoi, je fis brûler ce libelle par la main du bourreau et je fis dire à Voltaire que je voulais ravoir la clef et la croix. Après de pressantes sollicitations de sa part, je me laissai fléchir, en prétendant simplement qu'il devait desavouer dans la gazette toutes se sinfâmes satires, ce qu'il fut obligé de faire. Depuis, Voltaire est revenu ici me demander la permission d'aller à Plombières, que je lui ai accordée; mais il a lâché en partant des satires contre moi. Il est à Leipzig, où il fait imprimer de nouveaux libelles, et, tout étant rompu avec lui, il ne reviendra jamais dans ce pays. Comme c'est un méchant fol, il est capable de

<sup>1</sup> Einen Brief entsprechenden Inhalts richtete der König am 12. April 1753 an die Markgräfin von Baireuth. Œuvres de Frédéric le Grand XXVII, 1, 226.

répandre à son retour en France toute sorte de calomnies et d'infamies tant sur Maupertuis que sur ce pays-ci, ce que je vous prie de contrecarrer, si vous le pouvez. Surtout vous ferez redemander à sa nièce, la Denis, l'engagement que j'avais signé de son oncle, qu'il faut qu'elle rende, et vous pouvez dire partout que, cet homme s'étant rendu odieux à tout le monde par ses fourberies, friponneries et méchancetés, j'ai été obligé de le chasser.

S'il revient en France, il faut lui redemander un livre que je lui ai donné<sup>1</sup> et toutes les lettres que je lui ai écrites; et surtout vous pouvez vous adresser aux ministres pour qu'ils l'obligent à ne point faire imprimer d'impertinences. Je suis fâché, Milord, de vous donner de si ridicules commissions, mais je suis bien puni d'avoir fait du bien à un fol qui se trouve le plus ingrat et le plus méchant des mortels. Les soins que vous vous donnerez dans cette affaire, augmenteront encore l'amitié et l'estime que j'ai pour vous. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

5851. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 avril 1753.

Le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois, m'a été heureusement rendu. Je continue<sup>2</sup> d'être encore du sentiment que la mission du chevalier Williams n'a d'autre objet que celui que je vous ai marqué, savoir ces bruits sur une invasion dans le pays d'Hanovre qui ont alarmé extrêmement le roi d'Angleterre, et le concert à prendre avec la cour de Vienne pour assister le roi d'Angleterre au cas que cette invasion existerait. Voilà mes conjectures; j'espère qu'avec l'application que je vous connais, vous réussirez, à la fin, à pouvoir m'informer avec certitude si je m'y suis trompé ou non.

Je viens de voir des lettres d'Hanovre en date du 8 de ce mois qui confirment qu'on a effectivement transporté tout le trésor du roi d'Angleterre d'Hanovre à Stade et que, pour sauver les apparences et ne pas trop alarmer le public qui en a recommencé<sup>3</sup> d'en prendre de fortes alarmes, on a débité que ce n'était par aucune appréhension que ce transport se fût fait, mais parceque les caveaux à Hanovre n'avaient plus laissé assez de place pour y encoffrer les sommes et qu'on avait bâti à ce sujet un autre assez spacieux à Stade, qui était d'ailleurs plus assuré contre des incendies que celui d'Hanovre n'avait été.

L'on ajoute dans ces lettres que depuis quelques jours il courait un bruit sourd à Hanovre que l'Impératrice-Reine se préparait actuellement à la guerre, qu'elle avait demandé l'assistance et l'appui de

<sup>1</sup> „Euvres du philosophe de Sanssouci.“ — <sup>2</sup> Vergl. S. 391. — <sup>3</sup> Vergl. S. 358.



l'Angleterre pour cette guerre qu'elle méditait, mais que le roi d'Angleterre avait constamment refusé de s'en vouloir mêler et qu'il n'y avait nulle apparence qu'il s'y laisserait entraîner. Quoique je ne compte point sur ces bruits, par le peu de vraisemblance qu'il y a qu'ils accusent juste, j'apprends cependant de différents lieux qu'on doit travailler en Bohême et la Moravie avec plus de chaleur qu'à l'ordinaire à recruter les régiments, à remonter la cavalerie, à distribuer les canons de campagne aux régiments d'infanterie, et à faire par-ci par-là des magasins en Moravie qu'à la vérité l'on ne remplissait pas encore, mais au sujet desquels l'on avait fait les dispositions de les avoir remplis en très peu de temps. Je serais donc bien aise que vous vous informiez sous main ce que c'est ces prétendus arrangements en Bohême et en Moravie et que vous observiez d'ailleurs si la cour fait venir à présent plus de généraux à Vienne qu'à l'ordinaire, s'il y a des conférences avec ceux-ci, ou s'il s'y tient des conseils de guerre, afin que vous puissiez m'avertir de ce que vous aurez remarqué à ces sujets.

Au reste, je veux bien vous dire, quoique sous le sceau du dernier secret, que je sais de bonne main que la cour de Vienne a refusé au comte de Puebla la permission qu'il avait demandée pour aller à Carlsbad, en lui marquant que sa présence était absolument nécessaire à Berlin, pour y veiller si on y ferait des arrangements pour entreprendre sur la Saxe ou sur l'Hanovre, circonstance que le susdit comte a confiée lui-même à un des ministres ses amis.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5852. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 14 avril 1753.

C'est en conséquence de la demande que vous m'avez faite par votre dépêche du 31 du mois passé dernier que je vous [remets] ci-clos un projet concis d'un traité de commerce à faire avec le Portugal,<sup>1</sup> qui ne comprend que les articles les plus essentiels qui en feraient la base. Je fais ajouter dans le paquet ci-joint ces échantillons des étoffes et des draps d'uniformes et ordinaires que les fabriques de ce pays-ci pourront fournir en telle quantité qu'il en sera requise, avec leur prix et les autres éclaircissements que vous avez désirés, afin que vous fassiez de tout cela l'usage que vous trouverez convenable auprès du ministre de Portugal, le comte de Sylva.

Au reste, je vous fais adresser tout ceci par un exprès que le maître de poste à Emmerich fera partir par le chariot de poste ordinaire de Hollande, de sorte qu'il ne sera guère remarqué.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 388.

5853. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 3. April : „Sivant le rapport du baron de Posse, le crédit du chancelier Bestushew ne doit pas être si près de sa chute. Mais le baron de Hœpken croit devoir faire moins de fond sur ses rapports que sur d'autres indices, plus sûrs, selon lui, et qui prognostiquent le contraire. Par exemple, il veut savoir par de bonnes nouvelles de Hollande que le ministre des États-Généraux<sup>2</sup> doit y avoir mandé que le crédit du Chancelier était si bas maintenant qu'il ne s'agissait que de trouver un sujet propre à le remplacer. Outre cela, il croit que le rappel du baron Pretlack a été moins occasionné par la demande qu'il en avait faite lui-même, que par le mécontentement de la cour de Vienne de ce que, nonobstant le déclin de crédit, il a témoigné la même confiance au Chancelier et a agi comme si rien n'était, au lieu de se comporter avec plus d'adresse à l'égard de la faveur naissante du parti contraire.“

Potsdam, 14 avril 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois et vous sais un gré particulier des avis intéressants que vous m'avez marqués. J'ai tout lieu de douter cependant de celui que le baron de Hœpken vous a donné du crédit actuellement tout-à-fait bas du chancelier Bestushew à la cour de Russie, et, comme il est arrivé à présent à Moscou, où il a été attendu avec empressement, je ne me persuade pas que sa chute soit si prochaine. D'ailleurs on n'a pas accusé bien juste dans ce qu'on a marqué au baron de Hœpken au sujet de l'envoi du comte Esterhazy en Russie pour relever le général Pretlack, vu que je suis bien informé que le dernier a sollicité fortement son rappel, après avoir fait l'expérience

que son crédit était fort tombé à la cour de Russie en comparaison de ce qu'il avait été à sa première mission.<sup>3</sup>

Quant à la confiance que la Reine vous a faite touchant la manigance secrète du parti antisénatorial et des suites préjudiciables qui sauraient résulter, si la France ne change de sa façon d'agir envers la cour,<sup>4</sup> j'approuve fort que vous m'en ayez informé, et n'oublierai rien pour faire faire des représentations convenables à la cour de France afin qu'elle réfléchisse sur des circonstances qui méritent son attention et sur les procédés de son ministre en Suède, ce dont je vous marquerai à son temps le succès.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5854. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 14 avril 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 2 de ce mois et suis bien aise que le ministre de Wurtemberg, le sieur de Wernicke, vous ait confirmé ce que je vous avais marqué par mes dépêches antérieures<sup>5</sup> touchant le

<sup>1</sup> Vergl. S. 387. — <sup>2</sup> Swart. — <sup>3</sup> Vergl. S. 34. — <sup>4</sup> Vergl. das Postscriptum der folgenden Nummer. — <sup>5</sup> Vergl. S. 357. 378.

dessein que le prince Louis de Wurtemberg médite de quitter la France. Mais comme sans cela je puis parfaitement tabler sur le canal par où mes avis à ce sujet sont dérivés, je veux bien vous dire à présent que la cour de Vienne a répondu aux propositions dudit Prince qu'on acceptait ses offres, ne doutant pas qu'il ne suivrait les traces de feu son père et qu'il ne ramènerait aussi son frère, le Duc régnant, sur la bonne voie. Que l'Impératrice-Reine était prête à lui conférer le grade de général major, tout comme il l'avait actuellement en France, qu'elle y joindrait un des trois régiments d'infanterie qui viendraient successivement à vaquer, vu qu'elle s'était déjà engagée pour les deux premiers qui vaqueraient; mais qu'on présumait que le Prince n'eût point de pension considérable de la France et qu'en conséquence ne prétendrait pas d'en avoir de l'Impératrice, puisque, selon le système présent de la cour de Vienne, l'on n'était du tout porté à accorder des pensions extraordinaires à qui que ce fût. Mon intime à Vienne remarque d'ailleurs que ladite cour prenait tant de soin pour envelopper le secret de cette chipoterie qu'elle venait de donner ses ordres à son ministre à Berlin, à qui elle avait confié cette réponse au Prince, qu'il ne devait absolument la lui faire parvenir par les voies directes, ni même par un courrier, mais qu'il la devait adresser au secrétaire d'ambassade, le sieur Mareschal à Paris, dès qu'il trouverait une occasion de le faire avec sûreté, pour que ledit sieur de Mareschal la fit rendre aux mains propres du Prince. Qu'après avoir eu la déclaration de celui-ci là-dessus, il<sup>1</sup> ne devait encore la point envoyer directement à Vienne, mais avec d'autres dépêches qu'il expédiait secrètement chaque semaine de Paris à Bruxelles, pour qu'on ne sût pas soupçonner même ce qui se négociait à cet égard.

Comme je trouve nécessaire que vous communiquiez tout ce que dessus à M. de Contest, vous vous en acquitterez le plus tôt que vous saurez, afin qu'il songe aux moyens les plus propres pour rompre indirectement le dessein du susdit Prince, vu les suites fâcheuses qui ne manqueraient d'arriver à l'égard du duc régnant de Wurtemberg, si le Prince réalisait son dessein. Vous n'oublierez avec tout cela de conjurer M. de Contest sur le secret impénétrable qu'il me gardera de cette confidence; car je ne veux point vous cacher que je suis un peu en peine là-dessus par la raison de ce que je vous ai déjà marqué par une de mes dépêches antérieures au sujet du secret trahi sur ce que j'avais communiqué avec la France au sujet de certaines insinuations à faire à la Porte Ottomane,<sup>2</sup> touchant l'évènement de la vacance future du trône de Pologne. Et comme je viens d'avoir de nouveaux avis de Vienne que la cour là est exactement informée de ce qui est passé là-dessus relativement à la Porte Ottomane, et qu'elle s'applaudit d'avoir su traverser toutes ces insinuations, vous pouvez bien insinuer à M. de

<sup>1</sup> Mareschal. — <sup>2</sup> Vergl. S. 381.

Contest de la manière que vous estimerez la plus convenable que je ne saurais comprendre d'où le secret avait pu s'éventer, vu que de ma part j'avais pris toutes les sûretés et les précautions imaginables que rien n'avait pu transpirer de ce secret, et que je priais M. de Contest de vouloir bien avoir quelque attention sur cette circonstance si singulière. Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport sur tout ceci.

Federic.

P. S.

Je viens d'être averti confidemment par un très bon canal en Suède que, si le ministre de France à Stockholm continuait d'être l'appui du parti sénatorial, l'on ne saurait pas jurer que cela ne culbutât à la fin le système.<sup>1</sup> Que l'on saurait peu marquer en confiance que le parti antisénatorial était actuellement à négocier une grosse somme d'argent à la cour de Russie, afin de l'avoir toute prête au temps de la Diète future et pour ne pas se trouver en défaut de ce qui lui avait fait perdre le terrain à la dernière. Que, s'il arrivait que la chance tournât en sa faveur, la cour aurait beau faire et ne pourrait peut-être point empêcher que les choses ne pussent être portées plus loin qu'elle ne voudrait elle-même. Que ce n'était pas de l'aveu du Roi qu'on négociait cet argent en Russie, mais que la chose était avérée et vraie au point que, si les finances dérangées de la Russie ne lui permettaient pas de réaliser sa bonne volonté à cet égard, le parti antisénatorial avait pris déjà la résolution de recourir alors à l'Angleterre. Qu'il n'y avait qu'un seul moyen à conjurer l'orage qui se préparait, savoir de persuader la France du tort qu'elle se ferait en permettant à son ministre d'agir comme il fait aujourd'hui et qu'il vaudrait beaucoup mieux qu'elle rendit le roi de Suède le modérateur des moyens dont elle se servait pour donner le mouvement à son parti, parcequ'aussi le Roi le serait alors des deux partis.

Je vous communique ces avis tels que je les ai eus; mais comme ils me paraissent mériter de l'attention, vous devez prendre l'occasion d'en parler à M. de Contest, pour lui insinuer que j'étais dans de fortes appréhensions que les affaires en Suède s'irriteraient et prendraient un fort mauvais train, si la France ne songe à ménager plus la cour de Suède qu'elle n'a fait jusqu'à présent.

Nach dem Concept.

5855. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 13. April: „Le général comte Puebla nous ayant remis la lettre ci-jointe de l'Impératrice-Reine [d. d. Wien 28.

Potsdam, 14. April 1753.

Se. Königl. Majestät haben auf die Einlage zur mündlichen

<sup>1</sup> Das System des französisch-preussisch-schwedischen Einvernehmens.



Martii 1753<sup>3</sup>, écrite à Votre Majesté pour La requérir de vouloir bien donner Ses ordres pour que 6,000 quintaux de cuivre en plaques, tirés des mines en Hongrie et prêts à être transportés par Teschen, Ratibor et Breslau à Hambourg et en Pologne, puissent passer librement par Ses Etats, sans payer pour cette denrée d'autres droits que celui qui en a été acquitté anciennement et sur le même pied que Votre Majesté a déjà eu la bonté d'accorder ces sortes de passeports à la cour de Vienne dans les années précédentes, nous attendons avec la plus profonde soumission ce qu'il plaira à Votre Majesté de nous ordonner à ce sujet."

allergnädigsten Resolution ertheilet, wie mit solcher nur noch ein wenig Anstand genommen werden sollte, bis Höchstdieselbe zuerst einige Nachricht erhalten haben würden, wie ohngefähr die Antwort des wienerschen Hofes auf das letztere Promemoria des Geheimen Rath von Fürst wegen der Commerciens- und übrigen Sachen ausgefallen, welche Nachricht Sie zwar erwartet, zeithero aber weder aus dem Departement, noch von dem Grafen von Münchow oder von dem Geheimen Rath Fürst das geringste

vernommen hätten; alsdenn und wenn solches geschehen sein würde, das Ministère obiger Sache halber wieder erinnern könnte.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

5856. AN DEN ETATS MINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 15. April 1753.

Nachdem der Etatsminister Graf von Münchow in seinen an Se. Königl. Majestät heute eingelaufenen Berichten unter anderem gemeldet hat, dass der wienersche Hof wirklich angefangen, den vorgehabten Tarif, worin alle aus Schlesien dorthin zur Consumtion eingehenden Waaren auf das höchste impostirt sind, vom ersten dieses Monates an zur Execution zu bringen, wie dann darnach schon wirklich in voriger Woche denen die österreichischen Märkte beziehenden schlesischen Kaufleuten der hohe Impost abgefordert worden, so haben des Königs Majestät mir befohlen, in Verfolg dessen, so Sie gestern bereits auf den Bericht wegen des von der Kaiserin-Königin Majestät verlangten Freipass auf eine Quantité ungarisch Kupfer zur mündlich allergnädigsten Resolution ertheilet haben, an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe dem Grafen von Puebla mündlich insinuiren möchten, dass vorangeführter Ursachen halber des Königs Majestät billig Anstand nehmen müssten, Sich auf dessen Instanz wegen des quäestionirten Freipasses eher zu declariren, bevor man sich nicht wegen vorgedachtes neu eingeführten beschwerlichen Tarifs näher verstanden und wegen der auf dem Tapis jetzo seindenden Tractaten etwas vereinbaret haben würde. Wobei Ew. Excellenz Sich der poliesten Ausdrücke gegen den Grafen von Puebla bedienen und ihm insinuiren möchten, wie es an Sr. Königl. Majestät nicht läge, Dero Consideration vor die Kaiserin-Königin auch hierunter zu bezeugen.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

## 5857. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 avril 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois. Je veux bien convenir que le séjour du chevalier Williams<sup>1</sup> ait entre autres pour objet les concerts à prendre relativement à l'élection d'un roi des Romains, mais je doute que cela soit le seul, et je ne veux point vous cacher que je commence d'avoir de grands soupçons des arrangements militaires qui se font actuellement en Bohême et en Moravie, et que la cour de Vienne ne couve quelque dessein secret. C'est pourquoi je veux bien vous avertir, quoique pour votre direction seule, que vous ne deviez vous laisser tromper par les sentiments pacifiques que ladite cour affecte par dehors, mais que vous deviez être sur vos gardes et tâcher de pénétrer ce mystère. Souvenez-vous de ce que je vous ai marqué par ma dépêche précédente par rapport aux bruits qui courent à Hanovre. Quand je combine ce qui me revient des susdits arrangements en Bohême et en Moravie et du campement qu'on va former en Bohême chez Pilsen ou Égra, outre celui qu'on va assembler en Moravie, ces bruits d'Hanovre ne pourraient point être destitués de toute vraisemblance. Je vous recommande surtout de porter une attention particulière sur les arrangements qu'on fait en Hongrie et si l'on n'y fait sous main des préparatifs pour y assembler des corps de la milice hongroise aux environs des frontières de Silésie, et marquez-moi immédiatement ce que vous en avez pu déterrer; car encore une fois, j'ai de grands soupçons qu'il se brasse quelque chose à Vienne qui demande toute mon attention. Ne laissez pas de vous servir encore du conseiller privé de Fürst et l'instruisez de sonder de sa part adroitement les gens qu'il fréquente, pour pénétrer le mystère d'iniquité que je soupçonne: enfin, employez tous vos soins et votre savoir-faire pour vous orienter sur ceci.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5858. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 17 avril 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois et vous sais gré des soins que vous vous donnez pour tout ce qui a du rapport à mes différends avec l'Angleterre sur les déprédations commises autrefois de leurs armateurs. Au surplus, j'ai bien voulu vous avertir qu'on a mandé ici par des lettres particulières d'Hanovre qu'il y avait un bruit sourd que la Reine-Impératrice s'était offerte au roi d'Angleterre de me faire la guerre et qu'elle avait fait de fortes instances au roi d'Angleterre d'y

<sup>1</sup> Vergl. S. 396.

prendre [part], mais que jusqu'à présent celui-ci avait absolument refusé de s'en vouloir mêler. Comme c'est ordinairement à la Haye où ces sortes de bruits éclatent le premier, marquez-moi si vous n'avez point entendu parler là quelque chose de pareils desseins; observez cependant que, quand vous voudrez vous orienter encore là-dessus, vous le fassiez d'une manière adroite et à ne pas vous faire remarquer à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

5859. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 17 avril 1753.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois, sur lequel je veux bien vous informer qu'on m'a mandé qu'il courait un bruit sourd à Hanovre que l'Impératrice-Reine s'était offerte au roi d'Angleterre de vouloir me faire la guerre, s'il voulait y accéder, mais que celui-ci avait refusé de vouloir s'en mêler. Comme je souhaite fort de savoir de vous s'il y a de la réalité dans ce bruit ou si ce ne sont que des choses controuvées, marquez-moi au plus tôt possible ce que vous en sentez.

Au surplus, tachez d'approfondir au possible ce qui peut faire le vrai objet des commissions du chevalier de Williams par rapport à la course qu'il a faite de Dresde à Vienne. Comme je viens d'être informé qu'il se rendra au mois de mai en Angleterre pour en faire son rapport de bouche au Roi son maître, je présume que ce n'est point l'affaire de l'élection d'un roi des Romains seule dont il est chargé, mais qu'il y a d'autres objets encore peut-être plus importants.

Nach dem Concept.

Federic.

5860. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 17 avril 1753.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois, au sujet duquel je veux bien vous dire, quoiqu'absolument pour votre direction seule, que vous devez diriger sous main votre attention pour être bien informé des arrangements qu'on prend par rapport au campement qu'on va former en Saxe, et s'il se fait d'autres préparatifs, surtout vers la frontière de Bohême, qui sauraient indiquer des vues secrètes. Prenez-vous-y cependant bien adroitement, pour n'être absolument pas remarqué, et gardez-moi le dernier secret là-dessus; aussi, quand vous aurez à me mander quelque chose là-dessus, faites-le par une feuille séparée bien chiffrée du chiffre immédiat et adressée à moi seul.

Nach dem Concept.

Federic.

5861. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Berlin, 17 avril 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 10 de ce mois et reconnais avec bien de la satisfaction le zèle que vous marquez pour me bien instruire de tous les manèges du ministre de Bernstorff. Quoique je ne voie aucun jour qu'il saurait jamais réussir au ministre de nous détacher la Suède, cependant il ne saurait être point indifférent à la France et à moi, surtout dans les circonstances présentes critiques, de perdre le Danemark. Continuez donc d'être bien attentif sur tout ce qui se passera à ces sujets, et tâchez de dévoiler de plus en plus le mystère pour m'en bien informer.

Federic.

Nach dem Concept.

5862. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 14.

April: „Je compte de pouvoir envoyer copie *in extenso* de plusieurs dépêches du comte de Brühl aux ministres saxons à Pétersbourg et à Vienne; j'en viens de lire une au dernier dans laquelle le comte de Brühl enjoint au comte Flemming de représenter combien on avait raison de craindre avec toute la Pologne la grande convoitise, pour me servir de ses termes, de Votre Majesté pour la Prusse polonaise, qui serait tant à Sa convenance et par la possession de laquelle Votre Majesté serait le maître de quasi tout le produit et le commerce de ce royaume; aussi ajoute-t-il très faussement, dans l'intention de faire accroire à la cour de Vienne qu'on craint Votre Majesté et qu'on en parle hautement en Pologne, qu'on en avait parlé au Sénat publiquement, en se plaignant de l'inattention où l'on était de prévenir à temps un évènement aussi sinistre dont on était menacé à la première occasion que les conjonctures de l'Europe présenteraient, dont il serait trop tard alors de chercher des remèdes, n'ayant peut-être alors que de vains regrets en partage. Cette dépêche est datée de Grodno du 14 octobre dernier. Il n'y a rien été dit pendant toute la Diète au Sénat qui contienne une idée de tout ce que le comte de Brühl insi-

Berlin, 20 avril 1753.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 14 et du 17 de ce mois et vous sais parfaitement gré des expédients que vous me proposez pour détruire ces bruits grossiers, faux et calomnieux dont le comte Brühl se sert malicieusement pour nourrir les esprits des Polonais dans une méfiance constante contre moi; aussi serai-je bien aise que vous conveniez d'un concert là-dessus avec le comte de Broglie, de même que des expédients les plus propres, afin de faire cesser cette retenue du côté du ministère de France pour me faire des ouvertures par rapport aux affaires où il s'agit d'un intérêt commun. Sur quoi j'attendrai votre rapport.

Malgré tout ce que vous me dites des commissions du chevalier Williams à Vienne et de son peu de succès dans ce qu'il a proposé là en faveur de la cour de Dresde,

\* Vergl. S. 394.



nue; mais ce ministre sait bien qu'à force d'entendre dire une même chose, l'on y croit à la fin. D'ailleurs il paraît que l'on ne soupçonne pas moins Votre Majesté à Vienne; car le comte de Brühl répond dans cette même dépêche au comte Flemming que, quant à l'insinuation dont il lui avait rendu compte touchant les manigances secrètes de Sa Majesté Prussienne pour fomentier les dissensions de la ville de Danzig, quoiqu'on était persuadé ici que Votre Majesté aurait été bien aise de voir aller les choses au point qu'Elle pût tirer profit du désespoir de la bourgeoisie opprimée par le magistrat, il n'y avait plus rien à craindre, depuis que chacun y était content par les règlements établis. C'est ainsi que l'on trouvera moyen de nourrir les esprits et principalement les Polonais dans une méfiance constante contre Votre Majesté, si l'on ne travaille à détruire ces impressions par les Polonais même, ce qui ne se fera jamais avec plus de succès qu'en y faisant travailler la France conjointement avec les ministres de Votre Majesté. Le comte Broglie est bien persuadé de l'utilité réciproque qui résulterait d'un concert commun; il attend avec impatience la réponse de sa cour sur toutes les représentations qu'il n'a pas cessé de faire jusqu'ici à cet égard . . ."

j'ai tout lieu de me douter qu'il s'agit dans sa mission d'un tout autre objet que celui qu'on fait paraître. Car je ne veux plus vous dissimuler que, par les différents avis qui me reviennent des préparatifs militaires que les Autrichiens font en Bohême pour faire camper les troupes à Égra, je commence à soupçonner qu'on couve quelque pernicieux dessein, pour joindre alors ces troupes avec celles de Saxe qu'on va assembler dans le campement prochain de Dresde, afin d'exécuter par là ce que le comte de Brühl a pris à tâche d'inspirer à la cour de Vienne par sa dépêche au comte de Flemming de Grodno du 14 octobre que vous avez vue.

Cependant, comme mon grand embarras est de ne pouvoir pas encore démêler bien tout cela, et que ce qui m'en revient dans l'esprit, est comme si j'étais en songe là-dessus, mais que vous êtes sur les lieux pour voir clair sur les choses, par cette application et cette

adresse que je vous connais, mon intention est que, sans faire remarquer la moindre chose ni la moindre appréhension sur ce que je présume du dessein qu'on couve secrètement, vous devez employer tous vos canaux, afin de pénétrer bien s'il y a quelque mystère d'iniquité ou non, pour m'en pouvoir avertir bientôt. Vous tâchez en conséquence de vous bien informer par l'homme confident des préparatifs qu'on fait pour le campement prochain en Saxe, et s'il y a des arrangements qui visent plutôt à l'offensive qu'à la défensive. Vous prendrez surtout des informations exactes si on prépare peut-être sous mains furtivement des magasins et des provisions pour les troupes aux frontières de Bohême dans le cercle de Montagne et aux environs de Zeitz, de Plauen ou d'autres contrées. Enfin, vous emploierez adroitement les officiers de votre connaissance et tout ce que vous avez de bons canaux, pour être exactement instruit de tout ce qui se passe en Saxe et même en Bohême relativement aux arrangements militaires, pour m'en informer à temps, et, comme j'ai mis toute ma confiance en vous que vous me donnerez les meilleures et les plus sûres notions à cet égard, vous

n'oubliez aucun moyen pour me satisfaire sur cet objet important; aussi, au cas que vous feriez quelque découverte qui mériterait une attention particulière de ma part, vous songerez à m'en instruire directement et immédiatement par un exprès.

Nach dem Concept.

Federic.

5863. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 21 avril 1753.

Sur ce que vous me marquez par votre rapport du 11 de ce mois par rapport aux fausses nouvelles qu'on fait répandre en Pologne, je suis bien aise de vous dire que j'apprends de bon lieu qu'on a été assez effronté de m'attribuer de nouveau des desseins sur la Prusse polonaise et des manigances secrètes pour fomenter les dissensions de la ville de Danzig. Comme vous saurez assez pénétrer la source de tous ces bruits indignes et reconnaître l'auteur à Dresde qui les fait répandre par ses créatures en Pologne, afin de nourrir par là les esprits et principalement les Polonais dans une méfiance constante envers moi, je vous ordonne et vous autorise que chaque fois que de pareils bruits parviendront à votre connaissance, ou qu'on vous en parlera, vous devez leur donner un haut démenti, en les déclarant de faux et de malicieusement controuvés, et que, de plus, vous devez adroitement travailler à détruire par les Polonais même les impressions que ces mensonges sauraient faire sur le public.

Au reste, comme vous ajoutez que les Russes continuent de se fortifier de plus en plus sur les frontières de l'Ukraine, sous prétexte d'avoir à craindre une invasion de la part des Tartares, vous devez tâcher d'avoir de bonnes informations si effectivement les Russes font assembler quelque corps considérable de troupes, soit dans l'Ukraine soit sur d'autres frontières de la République, afin d'être à même par là de m'en informer avec exactitude.

Nach dem Concept.

Federic.

5864. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Berlin, 21 avril 1753.

J'espère qu'à l'arrivée de cette lettre celle que je vous ai faite hier par la poste ordinaire, vous aura été bien rendue; aussi la présente n'est que pour vous dire encore qu'une des notes les plus caractéristiques que vous pourrez avoir pour pénétrer s'il y a un dessein caché par rapport au campement qu'on va faire en Saxe, est si les régiments de la cavalerie saxonne seront complètes et remontés et si d'ailleurs l'on fait assembler les chevaux qu'il faut pour un train d'artillerie et pour le charriage de l'armée; car supposé le cas qu'on ferait de pareils

arrangements, alors il ne serait guère plus douteux qu'on ait un dessein, tout comme au contraire, s'il n'y a point de pareils préparatifs, on n'aurait rien à soupçonner.

Au surplus, vous userez de bien de discernement dans ce que vous me rapporterez là-dessus, pour ne pas, d'un côté, me donner de fausses alarmes, de l'autre côté, pour ne point laisser échapper des circonstances qui sauraient mériter mon attention. Je vous recommande, au reste, de bien ménager le secret sur tout ce que je vous marque sur ces sujets, et de vous conduire, en approfondissant tout ce que je désire de savoir de vous, qu'on ne vous remarque aucune appréhension ni inquiétude.

Nach dem Concept.

Federic.

### 5865. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 21 avril 1753.

Votre rapport du 11 de ce mois m'a été bien rendu. Les différents arrangements militaires que la cour où vous êtes prépare parmi ses troupes en Bohême et en Moravie pour assembler un corps considérable de troupes entre Pilsen et Égra dont je vous ai déjà averti par ma dépêche précédente, m'obligent de vous dire que, s'il est possible que vous sachiez pénétrer les vues de cette cour et ce qui s'y passe à mon égard, c'est à présent le moment de le faire, pour bien approfondir ses mauvais desseins contre moi, afin de m'informer exactement avec combien d'adresse cette cour tâche d'armer contre moi les Saxons et les Hanovriens; car, selon de bons avis qui me sont revenus de Dresde, il se machine bien des choses à mon égard entre ces trois cours, et je me confirme de plus en plus dans mes soupçons que la course du chevalier Williams à Vienne n'a pour objet principal que de concerter des projets pernicieux contre moi, quoiqu'on tâche de masquer tout ceci au possible. Je dois même présumer que le courrier qui en conséquence de votre dernier rapport a été dépêché pour la Russie, n'y a porté d'autres dépêches que relativement à ces concerts. Le pis dans cette affaire est que je n'ai pu rien découvrir jusqu'à présent sur ces concerts, ni voir clair s'ils regardent l'offensive ou la défensive. Ainsi il y aura de la nécessité absolue que vous redoubriez d'attention là-dessus et que vous employiez vos canaux ordinaires tout comme d'extraordinaires, pour vous bien orienter sur ces complots et pour me tirer, par les informations exactes que vous m'en donnerez et sur lesquelles je puisse tabler, le plus tôt le mieux de l'état d'incertitude où je suis actuellement à cet égard.

L'article le plus intéressant pour moi sera de savoir bien si les mesures que la cour de Vienne prend à présent, sont offensives ou défensives; aussi, pour que [je sois] d'autant plus à même de bien juger

sur ces machinations, vous devez observer soigneusement si la cour où vous êtes fera assembler des milices en Hongrie, dans les contrées voisines de la Silésie, si elle tire des régiments de cavalerie de la Hongrie, pour les faire passer en Bohême et en Moravie, si elle fait marcher d'autres régiments encore de l'Autriche, de la Styrie, de la Carnie<sup>1</sup> et du Tyrol, pour les envoyer pareillement en Bohême, circonstances sur lesquelles vous devez avoir bien plus d'attention que sur tout ce que le chevalier Williams joue d'intrigues à Vienne, et qui sauront me mettre au fait des vues et desseins de la susdite cour.

Au surplus, quand vous serez informé de quelques circonstances qui sauraient mériter mon attention, vous pouvez bien me dépêcher immédiatement le rapport que vous m'en ferez, par un de vos domestiques affidés, pour que j'en sois averti le plus tôt le mieux et me sache diriger là-dessus. Enfin, je vous recommande d'employer, avec ce zèle et cet attachement que je vous connais pour mon service, toute votre adresse pour bien démêler ces affaires et pour ne pas me laisser rien ignorer de tout ce qui y a du rapport.

Quant à la Russie, je ne crois pas que la cour de Vienne y gagnera beaucoup ni que celle-ci la pourra entraîner dans des mesures offensives.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5866. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 21 avril 1753.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois, dans lequel vous me marquez entre autres que, si les difficultés que la cour de Londres avait avec moi, ne s'ajustaient pas et que les fortes instances qu'on avait faites à la France, n'y produiraient quelque effet, il se pourrait bien que, de la façon qu'on les envisageait, la dissolution du Parlement eût encore lieu [au bout de cette année].<sup>2</sup> afin de ne pas se trouver, l'année prochaine, avec une nouvelle élection sur les bras, dans un temps qui pourrait être critique. Comme je trouve ce dernier passage trop vague [pour que je] puisse entendre le vrai sens, je veux que vous vous expliquiez nettement, par une relation bien détaillée que vous me ferez au plus tôt possible, ce que vous entendez par ce temps critique qui pourrait être l'année prochaine.<sup>3</sup> Vous ajouterez encore vos éclaircissements clairs sur la façon dont on envisage les difficultés entre la cour où vous êtes et entre moi. Au surplus, je vous ai déjà averti<sup>4</sup> que ce ne sera pas de ma faute si ces difficultés ne seront aplanies et que, pourvu que

<sup>1</sup> Sic. — <sup>2</sup> Ergänzt aus Michell's im Text angeführten Bericht für ein etcetera der Vorlage. — <sup>3</sup> Michell bemerkt in seinem demgemäss abgestatteten Berichte vom 1. Mai zur Erläuterung seines ersten Berichtes: „Les obstacles que la cour rencontrerait à faire élire aussi facilement un Parlement à sa dévotion en temps de guerre, comme elle peut le faire en pleine tranquillité.“ — <sup>4</sup> Vergl. S. 393.



l'Angleterre pense raisonnablement à ce sujet, tout pourra être composé par les bons offices de la France.

Nach dem Concept.

Federic.

5867. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 21 avril 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois, à l'occasion duquel je veux bien vous informer<sup>1</sup> d'un avis qui m'est revenu par un bon canal de Vienne, et en conséquence duquel le ministre autrichien à Copenhague, le comte de Rosenberg, a mandé à sa cour qu'après que le sieur Titley, ministre d'Angleterre, avait fait la proposition au roi de Danemark que, pourvu qu'il voudrait se contenter des mêmes subsides que la France lui avait stipulés par son traité qui allait expirer l'année qui vient,<sup>2</sup> l'Angleterre était prête de les lui payer sur le même pied, et que cette proposition avait été reçue favorablement et acceptée de la part de la cour de Danemark, circonstance assez intéressante dont vous ferez usage auprès M. de Saint-Contest pour l'en informer confidentiellement.

Je dois d'ailleurs vous marquer que je suis averti qu'il y a actuellement force de machinations entre les cours de Vienne, d'Hanovre et de Dresde, qu'on cache cependant bien soigneusement. A la vérité je n'ai pas encore été assez heureux pour avoir pu pénétrer sur quel sujet ces machinations roulent proprement, ni ce que ces cours pensent d'entreprendre, mais les différents arrangements militaires qu'elles font sous mains, et d'autres circonstances encore, m'inspirent des soupçons qu'il s'y agit d'un projet à former contre moi et que la course que le chevalier Williams a faite à Vienne, a principalement pour objet de régler les concerts par rapport à ce projet, dont je n'ose pas encore affirmer s'il est offensif ou défensif. En attendant, je veux bien que vous en fassiez part à M. de Saint-Contest, quoique avec la précaution que vous ne lui nommiez point la Saxe, vu que je me persuade que d'abord il ne vous répondrait que sur mes différends avec celle-ci sur les billets de la *Steuer*,<sup>3</sup> et que par cette considération là vous ne touchiez d'autre corde avec lui que celle des manigances des cours d'Hanovre et de Vienne pour agir d'un concert commun contre moi, et je serai bien aise de savoir de vous de quelle manière ce susdit ministre se sera expliqué envers vous à ce sujet.

Vous le sonderez à cette occasion encore si la cour de Londres ne s'est plus expliquée envers celle de France au sujet de mes différends avec l'Angleterre touchant l'affaire des déprédations commises par ses armateurs contre mes sujets commerçants.

<sup>1</sup> Dieselbe Mittheilung erhält unter dem 24. April Häseler in Kopenhagen. —

<sup>2</sup> Vergl. Bd. VII, 66. — <sup>3</sup> Vergl. S. 385.

Au surplus, comme je souhaiterais fort d'être bien informé des concerts que la cour de Londres voudrait prendre avec celle de Vienne à mon égard, et que je sais que vous avez assez d'amis confidants en Angleterre qui pourraient assez s'orienter là-dessus, je serais bien aise que vous leur écriviez, pour vous informer d'eux s'il est vrai que la cour de Vienne eût offert au roi d'Angleterre de vouloir me déclarer la guerre, supposé qu'il voudrait y prendre part, et comment cette offre avait été reçue de la part de celui-ci.

Nach dem Concept.

Federic.

5868. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 10. April:  
 „Si Votre Majesté continue par Sa réplique de mettre arrêt sur les dettes de la Silésie pour indemniser Ses sujets, je crois de mon devoir de Lui faire connaître que, bien loin d'en être content ici et de laisser tomber l'affaire, on se croira toujours insulté et obligé de prendre des mesures en conséquence. C'est sur ce pied-là que les ministres s'en expliquent avec leurs amis, et c'est par ce motif qu'ils ont parlé avec tant de hauteur et de fermeté à la France. Le sieur Pelham entre autres, qui jusqu'ici s'est refusé à toutes sortes de mesures violentes, a avoué, il y a quelques jours, à une personne non suspecte que, si Votre Majesté continuait d'aller Son train, il se verrait obligé bon gré mal gré d'adopter les idées de son frère, le duc de Newcastle, et de prendre des mesures pour soutenir l'honneur de la couronne et de la nation. Que c'était pour éviter ces extrémités qu'il avait tardé de se déterminer jusques à ce que l'on sût ce que Votre Majesté aurait à répliquer, et la France à dire. Mais en même temps il me revient par d'autres canaux très sûrs et sur lesquels je puis compter, qu'on serait bien aise ici que cette affaire n'occasionnât pas de suites, et qu'on ne serait pas éloigné de donner une satisfaction raisonnable à Votre Majesté, pourvu qu'Elle ne la fixât pas Elle-même en mettant arrêt sur le fonds de la Silésie, dont on voudrait qu'Elle achevât le paiement suivant le contrat, sans garder ce fonds pour nantissement, et que cela se fît à l'amiable, par une espèce de négociation particulière qui fût

Berlin, 24 avril 1753.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 10 et du 13 de ce mois. Quant à celui que vous m'avez adressé seul et immédiatement, j'ai été satisfait de la franchise avec laquelle vous vous êtes expliqué sur ce qui regarde mes différends avec l'Angleterre, et que vous ne m'avez rien caché à ce sujet. Je dois cependant vous dire que je ne m'écarterai pas de mon droit chemin et que les menaces ne feront jamais impression sur moi, pour ne rien dire de ce qu'on trouverait bien extraordinaire que pour un objet d'une si mince importance que c'est la somme de 40 ou 50,000 livres sterling l'on voudrait parvenir à des hostilités ouvertes, sans réfléchir aux suites, et que d'une manière ou d'autre il faudra bien qu'on me fasse justice sur mes prétentions légitimes et très fondées de l'aveu même de beaucoup des Anglais. Mais comme, malgré cela, je ne veux point m'obstiner à refuser tout accommodement honorable à ce sujet, je veux bien vous permettre que vous fassiez adroitement et sous main des insinuations là où vous le croyez utile et convenable que, si l'on voulait s'ouvrir à vous

sans conséquence et ne servît pas de planche aux sujets des autres puissances neutres et amies qui ont été dans le même cas que ceux de Votre Majesté pendant la dernière guerre.<sup>1</sup> Sans quoi il paraît très difficile, par l'aigreur, le mécontentement et la fermentation qu'il y a dans la nation par rapport à cette affaire, que les ministres puissent éviter de prendre des arrangements qui lui montrent qu'on veut soutenir son honneur et sa gloire. La propre sûreté des ministres en dépend, et c'est là un objet si essentiel pour eux que, quelque dangereuses qu'en soient les conséquences, ils en courent plutôt les risques que de rendre leur administration précaire. Les ministres anglais agissent ordinairement sur ce principe, et nous en avons eu assez d'exemples pendant la dernière guerre et depuis la paix pour prouver que le véritable intérêt de la nation et ce qu'un citoyen doit à sa patrie, n'ont pas toujours été des motifs suffisants pour diriger le système de cette cour, d'abord que l'intérêt particulier du ministre en pouvait souffrir et le mettait à même de rendre sa situation chancelante. Voilà, Sire, des observations que mon zèle et mon attachement à Son service m'ont engagé à mander uniquement et immédiatement à Votre Majesté et auxquelles je me suis vu conduit par le contenu de Ses ordres immédiats du 27 du mois dernier.<sup>2</sup>

Nach dem Concept.

sur les moyens qu'on croyait les plus propres pour composer à l'amiable ces différends et vous faire des propositions raisonnables, vous vous chargeriez de m'en faire d'abord votre rapport et que vous étiez bien persuadé que je donnerais volontiers les mains à tout ce qu'on me proposerait de raisonnable pour accommoder ces différends. Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport là-dessus.

Federic.

#### 5869. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 13. April: „J'ai lieu de présumer que la France diffèrera le plus qu'elle pourra l'accomplissement des promesses qu'elle a faites précédemment à Votre Majesté au sujet de l'alternative.<sup>2</sup> . . . L'exclusion que la cour de Vienne veut donner aux recommandations de la France pour la convention qui se négocie entre elle et l'Électeur palatin, ne tient point autant à cœur au ministère de France que Votre Majesté paraît le supposer . . . M. de Saint-Contest m'a déclaré que la France s'était déterminée à ne point insister sur

Berlin, 24 avril 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 13 de ce mois. Je ne me donnerai point de grands mouvements pour obtenir de la France l'alternative des titres dans la signature des conventions, ne doutant pas que la France ne s'y prête elle-même un jour, quand elle aura besoin de moi; mais ce qui m'a plus affecté que tout cela, c'est la

<sup>1</sup> Vergl. S. 380. 383. — <sup>2</sup> Vergl. S. 354.

l'insertion de la clause en question . . . Je me suis acquitté mardi passé<sup>1</sup> auprès de M. de Saint-Contest des insinuations que Votre Majesté m'a ordonné de lui faire par Ses lettres immédiates des 17 et 20 du mois passé, relativement au rétablissement de la bonne intelligence entre le Sénat et la cour de Suède. M. de Saint-Contest me répondit que cet objet était le but que les alliés de la Suède devaient principalement se proposer; que Votre Majesté pouvait être persuadée que la France y coopérerait de son mieux et qu'elle donnerait de nouveau des instructions précises au marquis d'Havrincourt de seconder en cela les vues de Votre Majesté et d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait y être contraire. Qu'en attendant, il avait appris de fort bonne part que la cour de Suède avait donné de nouveaux sujets d'inquiétude au Sénat et qu'on y était vivement alarmé des fréquentes conférences que deux députés de l'ordre des paysans des provinces les plus remuantes du royaume et nommément de celle de Dalécarlie avaient avec le Roi et la Reine."

Nach dem Concept.

faiblesse que le ministère de France a fait voir, quand la cour de Londres lui a parlé sur un haut ton relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains; ce qui ne saura guère faire honneur à ce ministère et opérera que les Anglais remarqueront le faible de la corde.

Au reste, j'ai tout lieu de me douter de la réalité de l'avis qu'on prétend avoir eu touchant des députés des paysans de Dalécarlie qu'on aurait introduits secrètement chez le roi et la reine de Suède, et je crois cette histoire contournée, d'autant plus que mes lettres de Suède ne m'en donnent les moindres indices. J'entends au reste que vous ne manquerez pas de remercier de ma part M. de Contest des attentions qu'il a voulu marquer aux avis que je lui ai fait donner relativement aux affaires de Suède et au prince Louis de Würtemberg.

Federic.

5870. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 24 avril 1753.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'a été bien rendue, au sujet de laquelle je veux bien vous dire qu'on travaille actuellement ici aux instructions à donner à celui qui sera chargé de ma part pour convenir de ce qui reste à régler par rapport à la vente de mes domaines en Hollande<sup>2</sup> et qu'on fera tout pour acheminer la fin de cette affaire.

Pour ce qui regarde les affaires générales, je crois que celle de l'élection d'un roi des Romains tirera peu à peu à sa fin, à moins que la cour de Vienne n'eût pas des vues cachées pourquoi elle voudrait rester inflexible à l'égard de l'Électeur palatin et ne point se prêter aux modifications que celui-ci a proposées relativement à son accommodement. Quant au reste, je vous renvoie à ce que je vous ai marqué par mes dépêches antérieures.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> 10. April. — <sup>2</sup> Vergl. S. 360.



## 5871. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Berlin, 24. April 1753.

Ich habe Euer Schreiben vom 14. dieses erhalten. Weilen Ihr darin versichert, dass es den glücklichen Ausschlag Eurer Negociation ohnfehlbar befördern werde, wann Ihr gehörigen Ortes die Versicherung geben könnt, dass auf den Fall einer glücklichen Endschaft Eurer Commission nicht allein der Kauf des bewussten Stadtwäldchens<sup>1</sup> von Mir genehm gehalten werden, sondern Ich auch Selbst Mich von Bezahlung des Kaufsprethii chargiren und die Quittung darüber durch Euch extradiren alsdann lassen würde, so bin Ich davon recht wohl zufrieden und autorisire Euch hierdurch, von allem diesen gehöriger Orten Gebrauch zu machen, jedoch solches auf eine ganz adroite Weise auf den glücklichen Erfolg Eurer Negociation auszusetzen; dabei Ihr ohnvergessen sein müsset, den wahren Preis dieses Wäldchen zu releviren, damit es nicht vor eine pure Bagatelle von wenigen hundert Reichsthalern angesehen werden möge.

Im übrigen wird es Mir lieb sein, wenn Ihr Mich vorläufig von der wahren Gesinnung des wienerschen Hofes in Eurer aufhabenden Commission und ob Ihr Euch noch einen guten Ausschlag davon versprechen könntet, informiren werdet, welches Mir um so angenehmer sein wird, als Mir zeither wenig davon durch den Grafen von Münchow gemeldet worden.

Friderich.

Nach dem Concept.

## 5872. AN DIE ETATS MINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Berlin, 26. April 1753.

Meine liebe Geheime Etatsminister Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Ihr habet aus dem anliegenden Extract eines von dem Etatsminister Graf von Münchow unter dem 22. dieses an Mich erstatteten Berichts mit mehrerm zu ersehen, was derselbe fernerhin wegen der exorbitanten Abgaben, so seit dem 1. dieses Monats nach einem von dem wienerschen Hofe publicirten neuen Tarif in Oberschlesien österreichischen Antheils, in Mähren und in Böhmen von denen aus Schlesien dahin gehenden Waaren gefordert wird,<sup>2</sup> vorgestellt, auch was derselbe wegen einer durch den Geheimen Rath von Fürst deshalb bei dem wienerschen Hofe zu thuenen Repräsentation vorgeschlagen hat.

Da Ich nun letzteres allerdings approbire und nöthig finde, so will Ich, dass Ihr alsofort das nöthige solcherwegen nach Anleitung dessen, so gedachter Graf von Münchow vorgeschlagen, an den p. von

1 Vergl. S. 394. — 2 Vergl. S. 401.

Fürst gehörigermaassen ergehen lassen sollet. Ich bin Euer wohl affectio-  
nirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

5873. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 21. April: „Votre Majesté Se souviendra que le chancelier Bestushew s'était ouvert envers le sieur Funcke qu'il se trouvait à deux doigts de sa perte, puisqu'il devait restituer 20,000 ducats destinés de sa souveraineté à des dépenses sourdes, qu'il avait détournés à son propre usage, et qu'il priaît Sa Majesté Polonoise de l'aider, ainsi que les ministres de Londres et de Vienne lui promettaient du secours de leurs cours. Le comte Brühl avait répondu au sieur Funcke que, comme la cour de Pétersbourg leur devait pour une livraison d'armes une somme très considérable, le chancelier Bestushew, en leur en procurant le payement, pourrait en retenir 30,000 écus pour lui . . . Le Chancelier a d'abord répondu froidement qu'il s'était bien trompé dans son calcul, lorsqu'il avait fondé son salut si sûrement sur la générosité de Sa Majesté Polonoise et du comte Brühl, et qu'il n'y avait qu'à n'en plus parler. Ensuite, il s'est démonté, continuant avec véhémence que c'était là la récompense des services qu'il avait rendus pendant tout son ministère à la Saxe, qui devait se rappeler les offres considérables qu'elle lui avait faites en 1745, qu'il avait refusées, dans le temps que la Prusse et la France lui en avaient fait de plus avantageuses. Que dorénavant il mesurerait son attachement pour des cours qu'il avait favorisées jusqu'ici, sur leur reconnaissance, et qu'il laisserait aller les affaires sans s'employer avec autant de chaleur pour les intérêts communs, par où il se ferait sûrement plus d'amis et se rendrait plus agréable à l'Impératrice.“

Im Auftrage des erkrankten Generals Pretlack habe Funcke dem Grafen Bestushew eine jährliche Pension von 10,000 Gulden von Seiten des Kaisers angeboten. „Sur quoi le Chancelier à répondu avec aigreur qu'il ne se vendrait

Potsdam, 28 avril 1753.

Vos dépêches du 21 et du 24 m'ont été heureusement rendues, dont surtout l'apostille de la première a autant satisfait ma curiosité que j'ai été étonné de voir que la méchanceté ait pu aller au point que vous me l'avez marqué entre deux ministres dont l'un gouverne la Russie et l'autre la Saxe; aussi la surprise que j'en ai eue, a été si grande que tout autre que vous, qui a puisé ces anecdotes des pièces originales, me l'aurait dit sans que j'eusse été persuadé de la vérité des faits.

Au surplus, comme je n'ai eu plus de vos nouvelles sur les éclaircissements que j'ai demandés de vous relativement aux traités de Varsovie et de Pétersbourg, tout comme à la convention faite l'année de 1743 ou 44 entre les cours de Vienne et de Dresde, j'espère que vous n'oublierez pas de me les procurer, par notre homme confident.

Quant à l'expédient que vous me proposez pour parvenir à ce que la France s'ouvre sans moins de réserve que jusqu'à présent avec moi sur les affaires de Pologne, j'agréé parfaitement que vous parliez au comte de Broglie de la sorte que vous me le proposez, afin qu'il sonde sa cour là-dessus.

J'attends au reste votre rapport sur les informations précises

pas pour une pension annuelle, qu'il avait besoin d'un prompt secours. Que si la cour de Vienne s'imaginait qu'elle n'aurait plus du tout besoin de lui, puisque son crédit était peut-être tombé, elle ferait bien cependant de réfléchir qu'il serait en état de nuire plus qu'aucun autre en Russie. Le résultat de tout ceci a été que le sieur Funcke a eu ordre d'offrir jusqu'à 8,000 roubles argent comptant au Chancelier; que, comme cependant Sa Majesté Polonoise ne voulait pas qu'une pareille somme fût employée inutilement, lui, Funcke, devait faire attention à la santé du Chancelier et examiner si l'on pourrait se servir encore de lui avec succès, et d'employer de cette somme autant qu'il croirait qu'il vaudrait la peine.<sup>1</sup>

Nach dem Concept.

que vous prendrez relativement au campement qu'on va former des troupes saxonnes. Pour ce qui regarde l'avis qui vous est venu d'une réduction qu'on fera des troupes saxonnes après le campement, pour les réduire à 12,000 hommes, il se pourrait bien qu'il ne fût pas destitué de tout fondement, vu qu'on m'a marqué des autres lieux la même chose; toutefois il sera bon que vous vous éclaircissiez encore plus là-dessus.

Federic.

#### 5874. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 28 avril 1753.

Vos deux rapports du 17 et du 20 de ce mois me sont bien entrés. L'avis que vous avez eu que le roi d'Angleterre avait fait transporter ses trésors d'Hanovre à Stade et que ce Prince tâchait de repandre partout la terreur panique qu'il avait conçue sur différents desseins chimériques qu'on m'attribue malicieusement, est très fondé relativement à l'un et à l'autre de ces deux objets.<sup>2</sup> Mais comme je ne saurais savoir au juste si les susdites appréhensions du roi d'Angleterre sont réelles auprès de lui, ou bien si ce n'est qu'un jeu dont il se sert pour révolter les autres et pour masquer des vues secrètes qu'il a peut-être contre moi, je compte que vous pourrez peut-être approfondir le mieux ce qui en est, là où vous êtes.

Au surplus, pour ce qui regarde le chiffre en question,<sup>3</sup> il faut bien que je m'en remette à votre adresse si vous ne jugez d'obtenir par le moyen d'un sous-commis du sieur Lionnet ce que vous croyez impossible de vous procurer par lui-même. En attendant vous ai-je fait faire crédit par le banquier Splitgerber pour la concurrence de 3000 écus auprès du comptoir du sieur Peltz à Amsterdam, néanmoins avec ordre à vous de ne rien toucher ni dépenser de cet argent qu'au cas que vous soyez bien assuré d'obtenir le but proposé, étant besoin pour cet effet que vous soyez fort sur vos gardes pour ne point être dupé à cette occasion.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 33. 387. 398. — <sup>2</sup> Vergl. S. 385. — <sup>3</sup> Vergl. Bd. VII, 2.

## 5875. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 30 avril 1753.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 17 et du 20 de ce mois. Je suis encore à attendre ce que la France me marquera de ce que l'Angleterre lui aura proposé pour entrer en composition sur mes différends avec elle relativement à l'affaire des déprédations exercées contre mes sujets. En attendant, je suis bien aise de vous dire encore une fois pour votre direction que jamais les Anglais ne m'intimideront par des menaces et que je ne me départirai pas des procédés que j'ai pris à ce sujet. Cependant, si le ministère anglais veut entrer en composition amiable sur cette affaire, il faudra qu'il s'en explique le premier et qu'il me fasse parvenir ses propositions, que j'entendrai et m'y expliquerai à mon tour, mais qu'à moins de cela je continuerai dans le train que j'ai une fois adopté. Voilà ma résolution prise, sur laquelle vous devez régler vos démarches, en prenant bien garde de ne rien faire qui y soit contraire et qui saurait blesser ma dignité dans une affaire où tout le bon droit est de mon côté.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5876. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 30. April 1753.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 28. April: „Le sieur Pollman vient de mander que l'affaire d'Ostfrise, agitée depuis quelque temps à la Diète de l'Empire, a été renvoyée au procès et cours de justice ordinaire devant le Conseil Aulique par un *conclusum* extorqué, pour ainsi dire, par les intrigues et par les menées sourdes de la cour de Vienne et celle d'Hanovre, aidées par le ministre de l'électeur de Mayence, directeur de la Diète . . . Comme il est constant que les électeurs de Mayence, de Saxe et de Bavière sont des pensionnaires de la cour de Londres . . . et que celui de Bohême est intéressé de soutenir la juridiction du Conseil Aulique dans cette affaire, outre son étroite liaison avec la cour d'Hanovre, le Collège des Princes et surtout les Ecclésiastiques étant absolument dépendants de la cour de Vienne, il ne reste, selon nos faibles lumières, d'autre parti à prendre contre cet arrêt que d'en faire connaître les abus et les nullités par une protestation solide . . . Nous nous flattons que les mesures prises à ce sujet trouveront l'approbation de Votre Majesté“ . . .

Sie haben ganz gut geantwortet; sie mögen nun weiter auf das beste darum schreiben und das Interesse Meines Hauses wohl beobachten. Ich werde Mich nirgends deshalb präsentiren, Mich aber auch nicht anders als mit Gewalt abtreiben lassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.



## 5877. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Lissa près de Breslau, 4 mai 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 25 du mois dernier et vous sais gré de ce que vous m'avez marqué au sujet des avis qu'on m'avait donnés de préparatifs de guerre qu'on prétendait se faire en Bohême et en Moravie. Comme j'ai fait d'autres recherches encore sur ces avis, j'ai trouvé, après un mûr examen de tout ce qui m'en est entré, qu'il ne sera rien de ces préparatifs, au moins pour cette année-ci, et que, s'il y en a eu quelque chose sur le tapis, il n'a été qu'à l'occasion de la terreur panique que le roi d'Angleterre avait prise à l'égard de son électorat d'Hanovre, au sujet duquel il commence cependant à se calmer, voyant bien que ce ne sont que de fausses alarmes qu'on lui avait données là-dessus, ainsi que tout est tombé de soi-même. En attendant, et comme j'ai toujours lieu de me défier des mauvaises intentions de la cour de Vienne, vous devez continuer de veiller avec soin et application sur les menées de cette cour avec le roi d'Angleterre et principalement sur tout ce que celle-là fait d'arrangements dans son militaire, afin que vous soyez à même de m'en donner des avis les plus exacts que vous saurez avoir, car l'on ne saurait assez éclaircir la conduite de ces gens-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5878. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lissa bei Breslau, 5. Mai 1753.

Es haben Se. Königl. Majestät allergnädigst befohlen an Ew. Excellenz beikommenden Bericht, so nebst denen Anlagen von dem Geheimen Rath Maltzahn zu Dresden allhier eingelaufen, zu übersenden und dabei von Höchstderoselben wegen zu vermelden, wie Ew. Excellenz besorgen möchten, dass auf die Antwort,<sup>1</sup> welche der von Maltzahn auf sein Promemoria bekommen, auf das fordernsamste, und zwar in glimpflichen Terminis, jedennoch aber auf die solideste Art, nach Sr. Königl. Majestät Intentionen, so Ew. Excellenz genugsam bekannt wären, repliciret werden müsste, damit anderer Gestalt der sächsische Hof nicht fernerhin zu objiciren habe, als bliebe man ihm hiesiger Seits die Antwort schuldig und habe nichts übrig, ihnen deshalb entgegenzusetzen.

Nachdem ich bereits vorstehendes abgeschlossen, haben des Königs Majestät mich nochmals zu Sich rufen lassen und mir befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe bestens besorgen möchten, dass die Réplique auf vorgedachte sächsische Antwort in gleichmässigen polien und freundschaftlichen Terminis, als letztere gefasset worden, abgefasset und dem p. von Maltzahn fordernsamst zugesandt werden

<sup>1</sup> D. d. Dresden 26. April 1753, gezeichnet Christian Graf von Loss.

möge. Wobei des Königs Majestät mit anzuführen vor nöthig erachteten, dass, so gerne Sie sonst vor des Königs von Polen Majestät allen Égard und Déference bezeugeten, Sie dennoch von der in einem solennen Friedensschlusse einmal stipulirten Prærogative Dero Unterthanen wegen des beständigen reciproquen Commerciü zwischen beiderseitigen Unterthanen, wegen der hin und wieder gehenden Erbschaften, Vermächtnisse, Dots und dergleichen mehr nicht abzugehen vermöchten, da sonst keine Égalité zwischen den sächsischen und Dero Unterthanen bleiben und letztere gar zu sehr lädiret werden würden, wann jene in solchen Fällen allemal baares Geld erhielten, diese aber statt dessen Steuerscheine bekämen, welche man hernach nicht bezahlen wolle und davon selbige sich nicht anders als mit vielem Verlust losmachen könnten. Die präterdirte Auslegung der im 11. Articul enthaltenen Worte *qui ont* \* liefe dem Esprit du Traité und aller guten Auslegung schlechterdinges entgegen, und hätten Se. Königl. Majestät nie glauben können, dass da Sie dermalen und bei dem Friedensschlusse in allen Stücken de bonne Foi gegangen, man dereinsten eine dergleichen chicaneuse Auslegung solcher Worte machen wollen, da Dieselbe sonst gar leicht solchen Worten eine weitläufigere Auslegung geben lassen können. Im übrigen hätten Se. Königl. Majestät bei Gelegenheit der instehenden leipziger Messe des Königs von Polen Majestät gerne eine neue Probe von Deroselben gegen Sie hegenden Égards geben und nicht auf die völlige Bezahlung derer verfallenen Steuerscheine, so in Dero Unterthanen Händen, pressiren, wohl aber Sich mit dem abschläglichen offerirten Quanto der 60,000 Rthlr. und etwas darüber contentiren lassen wollen; wohergegen Sie aber auch von dem dortigen Hofe gewärtigten, dass derselbe nichts verlangen, vielmehr selbst davor sorgen würde, dass wenn es etwa mit denen jetzigen misslichen Umständen der dortigen Steuer noch weiter gehen sollte, alsdenn Dero Unterthanen nicht mit bei solchem Échec enveloppiret und in einen unersetzlichen Schaden und Ruin gebracht werden möchten, als dergleichen durch die stipulirte Prærogative vorgebauet worden wäre.

Schliesslichen wollten Se. Königl. Majestät, dass sobald der von Maltzahn diese Réplique erhalten und übergeben haben würde, sodann ohngesäumt dem Mylord Maréchal sowohl als dem von Klinggräffen von allem unständliche Information gegeben werden sollte, als welches alles Ew. Excellenz bestens besorgen möchten.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

\* Die entsprechende Stelle des chursächsischen Promemoria vom 26. April 1753 lautet: „Der 11. Articul des Dresdener Friedensinstrumentes vom 25. Decembris 1745: Tous les vassaux et sujets de Sa Majesté le roi de Prusse, de même que ceux qui sont en son service soit militaire ou civil, *qui ont des capitaux* sur ce qu'on appelle *die Sächsische Obersteuereinnahme*, seront fidèlement remboursés de leurs capitaux et intérêts, aux termes échus, suivant la teneur de leurs obligations ou *Steuerscheine* — redet in Ansehung der Forderung *qui ont* von der *damals gegenwärtigen Zeit*“ etc.

5879. AU CONSEILLER PRIVÉ DE L'ÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 28.

April: „Je n'ai rien pu découvrir jusqu'ici qui puisse indiquer des arrangements offensifs ou défensifs. Bien loin de remonter et compléter la cavalerie, on la réforme . . . Il ne m'est absolument rien revenu d'un achat des chevaux nécessaires pour le charriage de l'armée et le transport de l'artillerie ni de préparatifs pour faire des magasins; et il est impossible que ces emplettes et préparatifs se fassent ici furtivement: ces sortes d'arrangements passent par trop de mains qui s'engageraient à fournir de l'argent, pour que le secret puisse s'en garder.“

Breslau, 5 mai 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 28 du mois dernier, m'a été fidèlement rendue, et j'ai eu tout lieu d'être content de ce que vous me marquez par rapport au campement de Saxe, d'autant que tous les autres avis que j'ai eus sur le même sujet, s'accordent parfaitement à ce que vous m'en avez mandé; ce qui ne vous empêchera cependant point d'être toujours attentif sur les magasins qu'on pourrait établir sous mains à différents lieux.

Quant à la réponse que vous avez eue du comte de Brühl sur votre mémoire concernant les affaires de la *Steuer*, je laisserai le soin d'y répliquer à mes ministres du département des affaires étrangères, auxquels je viens de la renvoyer avec mes instructions. En attendant, je veux bien vous dire pour votre direction, sur les deux articles qui en font les sujets principaux, que vous direz en termes honnêtes au comte de Bruhl que je ne saurais que me tenir exactement à ce qui a été stipulé dans l'article 11 du traité de paix de Dresde, sans y admettre d'autres explications; que j'étais d'autant plus obligé de m'y tenir invariablement, puisque les inconvénients qui en résulteraient si je [me] départis de la prérogative, étaient de trop de conséquence pour mes sujets, tant par rapport au commerce de mes sujets qu'à l'égard des successions qui leur pourraient échoir de là. Que l'article en question avait été le seul avantage que j'avais retiré par le traité de paix de Dresde et au sujet duquel j'avais remis tout le pays de Saxe, dont les armes m'avaient mis en possession, et que d'ailleurs tout ce que je demandais à cet égard, n'était, indépendamment de tout cela, [que] du droit de nature et des gens, savoir de payer les dettes qu'on avait contractées auprès de mes sujets. Mais comme je comprenais à mon tour également que les circonstances présentes de la cour de Dresde ne lui permettaient pas de satisfaire également à tous mes sujets créanciers de la *Steuer* à la foire instante de Leipzig, je ne voudrais point leur demander l'impossible, mais être content de la somme de 60,000 écus et de quelques milliers d'écus de plus qu'on paierait à la foire prochaine à mes sujets sur le capital et les intérêts qu'ils avaient à prétendre.

Voilà à peu près les termes dans lesquels vous pourrez vous expliquer avec les ministres de Saxe sur ce sujet, en appuyant toujours, quoiqu'avec douceur, sur ce que je vous ai marqué autrefois en détail

des grands inconvénients qui arriveraient dans le commerce réciproque et dans les cas des successions héréditaires et d'autres cas encore, si mes sujets devaient être simplement privés de la prérogative de leurs billets de la *Steucr*.

Nach dem Concept.

Federic.

5880. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Breslau, 5 mai 1753.

Votre rapport du 28 du mois passé m'a été fidèlement rendu, sur lequel je suis bien aise de vous faire observer que ce n'est point par amour de moi ni de la justice de ma cause quand la cour de Vienne ne paraît point être contente de la démarche faite du ministre d'Hanovre<sup>1</sup> à Ratisbonne relativement à l'affaire de l'Ostfrise,<sup>2</sup> mais plutôt de ce qu'elle la regarde contraire à l'autorité de l'Empereur et par où ses prérogatives seraient absolument commises.

Pour ce qui regarde la négociation du baron Beckers, il serait assez fâcheux, si la cour de Vienne ne voulait point goûter les propositions de l'Électeur palatin pour finir l'affaire: car je ne vois alors plus d'expédient pour en sortir heureusement.

Au reste, je vous sais bon gré de tout ce que vous m'avez mandé par le post-scriptum de votre dépêche, au sujet duquel je n'ai rien à vous dire sinon que vous devez continuer à veiller attentivement à tout ce qui regarde les dispositions militaires et à ce que, dans tous les changements qu'on fera des garnisons, il n'y soit caché quelque dessein pour fortifier et augmenter insensiblement le nombre des troupes en Bohême et en Moravie.

Nach dem Concept.

Federic.

5881. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Breslau, 5 mai 1753.

J'ai reçu votre rapport du 23 du mois dernier, qui faute d'autres choses intéressantes ne m'a fourni que la réflexion qu'un pays est bien à plaindre où le crédit baissant ou montant d'une femme peut influer dans les affaires et opérer du changement dans la façon de penser sur des choses de grandes conséquences.

Nach dem Concept.

Federic.



5882. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Breslau, 7. Mai 1753.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll ich von Höchstderoselben wegen an Ew. Excellenz melden, dass Dieselbe mit dem sächsischen Minister, Herrn von Bülow, sprechen und ihm von wegen Sr. Königl. Majestät sagen möchten, wie die in dem Campement bei Breslau zusammen gewesene Regimenter gestern wieder auseinander gegangen wären, und diejenige, so bei Neisse noch zusammenkämen, den 12. dieses ein gleiches thun und also alles wieder in seine vorige Quartiere sein würde. Es werde derselbe also daraus sehen, dass Se. Königl. Majestät in Égard seiner ein zuverlässigerer Espion<sup>1</sup> als der Graf Martinengo<sup>2</sup> (dessen Namen Ew. Excellenz exprès gegen den von Bülow zu nennen hätten) wäre und dass Sie ihm die sichersten und richtigsten Nachrichten gegeben; wie Höchstdieselbe dann auch den 14. oder 15. dieses wiederum zu Berlin eintreffen würden.

Von Ew. Excellenz Gefallen wird es dependiren, ob Dieselbe hienächst an Se. Königl. Majestät Dero Bericht immediate zu erstatten belieben wollen, wie diese plaisante Confidence von dem Herrn von Bülow angenommen worden, als welches sonder allen Zweifel Sr. Königl. Majestät zum Vergnügen gereichen wird.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5883. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN A VIENNE.

Neisse, 8 mai 1753.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois et vous renvoie sur ce que j'ai trouvé à propos de vous faire communiquer par le département dans la dépêche ci-close<sup>3</sup> des avis qui sont venus de la Haye touchant les bruits qui ont couru que la Reine-Impératrice méditait une entreprise sur moi.

En combinant ceci avec d'autres avis qui me sont venus encore, j'ai fait sur tout ceci mes conjectures que la terreur panique qu'on avait inspirée au roi d'Angleterre d'un dessein qu'on m'attribuait sur l'Hanovre, avait opéré sur celui-ci qu'il a d'abord réclamé l'assistance et les secours de ses alliés et qu'on a eu assez d'envie d'entreprendre sur moi dans le cas que je commencerais à attaquer l'Hanovre, mais que, m'ayant fait éclairer de plus près là-dessus et n'ayant rien remarqué qui aurait pu donner des soupçons sur mes desseins, l'on ait changé

<sup>1</sup> Vergl. S. 363. — <sup>2</sup> Vergl. die folgenden Nummern. — <sup>3</sup> D. d. Berlin 5. Mai. Eichel schreibt am 9. Mai aus Neisse an den Grafen Podewils in Berlin: „Bei Remittirung der in beikommendem Packet befindlichen Postsachen habe Ew. Excellenz gehorsamst zu vernelden, wie auf allergnädigsten Befehl die darin befindlich gewesene Dépêche an den Herrn von Klinggräffen hier gleich couvertiren und nach Wien abgehen lassen müssen.“

d'arrangement, et que les Autrichiens, voyant que les craintes qu'on a eues pour les États d'Hanovre sont tout-à-fait frivoles, ne voudront plus faire camper leurs troupes qu'en petits corps, pour leur faire faire l'exercice comme à l'ordinaire. Ce qui m'a fortifié un peu dans ces idées, c'est que justement dans le temps que je voyais à Berlin les régiments qui y sont en garnison, il y apparut un nommé comte Martinengo qui, peut-être pour mieux se cacher, se qualifiait major en service de Sardaigne et qui, après avoir vu passer devant moi les régiments à Berlin, passa à Breslau pour y être présent aux revues, d'où, aussitôt qu'il avait vu lever le campement et retourner les régiments dans leurs quartiers ordinaires, partit tout droit à Dresde.

Voilà de quelle manière j'envisage présentement les choses; je serais bien aise que vous approfondissiez, en combinant ce que vous apprenez là ou vous êtes, si mes conjectures sont justes ou non, et que vous m'en informiez. En attendant, je vous recommande bien encore d'avoir dans ces moments vraiment critiques l'œil vigilant sur tout ce qui se passe chez vous et de m'en instruire le plus exactement. J'accuse la réception de votre dépêche du 5 de ce mois.

Nach dem Concept.

Federic.

5884. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Neisse, 8 mai 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 1<sup>er</sup> de ce mois et ne suis pas peu surpris de l'effronterie du nommé Rehnitz dans ce qu'il est, sans ma permission et clandestinement, en Saxe, pendant que je suis absent de Potsdam.<sup>1</sup> Songez seulement de le faire retourner de bonne grâce et soyez persuadé alors que votre homme n'aura plus lieu de craindre de ses écarts, puisqu'en tout cas je préviendrai Rehnitz et le ferai encoffrer, pour n'avoir plus à apprehender ses fredaines.

Je dois d'ailleurs vous informer que du temps que je fus en dernier lieu à Berlin et que j'y vis les régiments qui y sont en garnison, il y arriva un certain comte Martinengo qui se qualifia major en service du roi de Sardaigne, mais que j'ai soupçonné d'abord être envoyé expressément pour espionner ce qui se passe à l'égard des troupes et d'autres arrangements militaires. Comme cet homme est en après parti pour la Silésie, où il resta pour voir le campement auprès de Breslau jusqu'au jour que le camp fut levé et que les régiments rentrèrent dans leurs garnisons, après quoi il partit incontinent pour Dresde, je serai bien aise que vous l'observiez pour savoir s'il fréquente le ministre de Brühl ou plutôt le comte Rutowski, ou s'il ira tout droit à Vienne, afin de pouvoir m'en faire votre rapport.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. S. 141.

5885. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 24. April: „J'ai sondé le baron Hœpken sur les insinuations que le baron Posse pourrait faire au comte Woronzow,† en cas que le chancelier Bestushew fût congédié absolument . . . J'ai trouvé les sentiments du baron Hœpken assez éloignés de cette démarche à faire, son idée étant qu'elle pourrait préjudicier à la cause commune en Turquie aussi bien qu'en Pologne; non qu'il craignît que pareille insinuation fût rejetée par M. de Woronzow, le cas existant, mais parcequ'étant acceptée, Votre Majesté n'y gagnerait rien que peu ou point, en faisant cesser ainsi Son refroidissement avec la Russie, quand d'un autre côté Elle ne pourrait qu'y perdre, par le mauvais effet qui en résulterait pour la cause commune à la cour de Constantinople, aussi bien qu'auprès des bien intentionnés en Pologne. Sur quoi il fonda son sentiment et les explications qu'il me donna. Il posa d'abord en fait que le changement de ministère en Russie ne changerait rien à son système et à ses principes par rapport aux affaires étrangères, et que le parti contraire au Grand-Chancelier, loin de mettre quelque changement à sa charge à cet égard, le taxait plutôt d'avoir été trop lent, lorsqu'il s'agissait d'assister les alliés de l'Impératrice, dans le temps qu'ils avaient besoin de son secours. Que, qui que ce soit qu'on mette à la place du Chancelier, il poursuivrait le même système, parcequ'il était le plus conforme aux maximes naturelles et à la vanité présente de la cour de Pétersbourg, à moins qu'il n'arrivât des évènements imprévus qui puissent conseiller d'autres.“

Nach dem Concept.

Neisse, 8 mai 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 24 d'avril dernier. Comme elle m'a instruit de la façon de penser du baron de Hœpken sur les insinuations que je croyais que le baron Posse pourrait faire au comte Woronzow, en cas que le chancelier Bestushew fût renvoyé absolument, je suis bien aise de vous dire que vous devez remercier M. de Hœpken de la manière confidente dont il a bien voulu s'ouvrir envers vous à ce sujet, que je laisserai tomber entièrement l'idée que j'en avais eu et me conformerais à son sentiment.

Federic.

## 5886. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 5. Mai: „Le chevalier de La Touche vient de me faire connaître, à moi, Podewils, que sa cour, charmée de

Neisse, 8. Mai 1753.

Sie sollen es nur so einleiten, dass die Engelländer an Mich Pro-

† Vergl. S. 387.

la réponse obligeante qu'elle avait reçue de Votre Majesté par rapport aux bons offices de la France pour accommoder le différend sur les saisies maritimes de la marine anglaise, n'avait pas manqué d'en faire part au duc de Mirepoix, avec ordre d'en faire le meilleur usage qu'il serait possible, vis-à-vis du ministère britannique; que cependant on souhaiterait fort en France qu'il plût à Votre Majesté de communiquer confidentiellement à Sa Majesté Très Chrétienne quelle espèce de satisfaction Elle demandait pour Ses sujets et de quelles conditions Elle pourrait Se contenter au bout du compte."

Podewils hat dem französischen Gesandten bemerkt, dass nach seiner Auffassung es an den Engländern sei, zu bieten, nachdem von preussischer Seite die Ansprüche dargelegt worden seien.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretars.

positions thun; wenn solche nur ichtes acceptable sein, so werde sie annehmen, sie müssen aber doch auch so sein, dass Meine Unterthanen keinen Schaden dabei leiden.

## 5887. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Neisse, 10 mai 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 27 du mois dernier, m'a été fidèlement rendue, sur laquelle je ne vous dirai cette fois-ci que, quant à l'arrivée de quelques députés des paysans dalecarliens à Stockholm,<sup>2</sup> je crois qu'on a un peu trop grossi cet objet, et qu'il ne m'est absolument rien entré [touchant] les conférences secrètes qu'on prétend avoir eu entre eux et Leurs Majestés Suédoises. Au surplus, si jamais le marquis d'Havrincourt demande son rappel, ni les intérêts de la France ni les miens n'en souffriront.

Au reste, je suis bien aise de vous dire qu'après tous les mouvements que je me suis donnés pour approfondir ce qu'il a couru de bruits sur une guerre que la Reine-Impératrice méditait à me faire, j'ai trouvé, par les conjectures que j'ai faites sur les différents avis qui me sont revenus à ce sujet, que c'est le roi d'Angleterre qui, par la terreur panique qu'il avait prise sur les bruits d'une invasion que je méditais à faire dans son électorat, a réclamé d'abord l'assistance et le secours de ses alliés, et que la cour de Vienne aurait eu assez d'envie d'entreprendre sur moi dans le cas que j'aurais attaqué les États d'Hanovre; mais voyant, après, que tout ce qu'on avait débité de bruits sur mon sujet était faux et controuvé et qu'il n'y avait rien à craindre de ma part, les alarmes qu'on avait prises se sont calmées, en sorte qu'on a changé des dispositions faites. C'est aussi pourquoi j'aurais souhaité

<sup>1</sup> Vergl. S. 386. — <sup>2</sup> Vergl. S. 412.



que vous n'eussiez encore parlé aux ministres le France sur ce sujet; aussi, en cas que cela ait été déjà fait,<sup>1</sup> vous tâcherez au moins de vous expliquer de la sorte avec M. de Contest sur ceci qu'il ne prenne pas de soupçons comme si j'avais voulu donner de fausses alarmes à la France.

Nach dem Concept.

Federic.

5888. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Neisse, 10 mai 1753.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 24 et du 27 dernier, sur lesquels je veux bien vous dire pour votre direction seule que, si les instructions que le duc de Mirepoix a reçues jusqu'à présent de sa cour sur mes différends avec l'Angleterre, ne sont pas des plus étendues, c'est que la France voudrait voir préalablement la réplique à laquelle on travaille à Berlin<sup>2</sup> pour réfuter les mémoires des commissaires anglais, pour s'en servir à aplanir d'autant mieux l'affaire, et qu'en attendant elle ne voudra donner que des réponses vagues et générales aux ministres anglais, pour entretenir la négociation sans commettre mes droits, supposé que les ministres anglais renouvellent leurs instances à ce sujet. Au reste, bien que je ne me soucie guère d'une satisfaction publique de ces gens par rapport à cette affaire, ce serait trop dur de prétendre de moi que je dusse faire le premier pas et commencer à lever l'arrêt sur la dette de Silésie, pour attendre alors de la discrétion du ministère anglais ce qu'il voudrait faire pour contenter mes sujets. Toutefois, pourvu qu'on satisfasse mes sujets lésés, je serai content et passerai aisément sur tout le reste.

Nach dem Concept.

Federic.

5889. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Neisse, 10 mai 1753.

J'ai reçu votre rapport du 1<sup>er</sup> de ce mois, par lequel j'ai appris avec satisfaction ce que vous marquez du contentement que Don Sylva a eu du précis d'un traité de commerce à faire entre moi et le Portugal. [ainsi] que des échantillons des différentes étoffes de laine qui se fabriquent dans ce pays-ci et que vous lui avez communiqués.

J'aurais bien souhaité que la nomination de ce ministre pour résider à la cour de Naples ne fût point arrivée avant que le susdit traité ait pris plus de consistance, mais comme cela n'a point dépendu de lui, j'espère au moins qu'il satisfera à la promesse qu'il vous a faite, en recommandant l'affaire à son successeur, pour qu'elle soit continuée avec le même secret que jusqu'ici. Au reste, si jamais ce

<sup>1</sup> Vergl. S. 432. — <sup>2</sup> Vergl. S. 349.

ministre veut diriger la route qu'il tiendra pour aller à Naples en sorte qu'il pourrait venir me voir à Berlin, vous pouvez l'assurer que j'en serais charmé et qu'il serait là le bien venu.

Federic.

Nach dem Concept.

5890. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Neisse, 12 mai 1753.

Je vous remercie des ouvertures ultérieures que vous me faites par votre dépêche du 27 du mois dernier et je me réfère, quant à l'entretien que vous avez eu avec le baron de Hœpken, à ce que je vous ai fait parvenir en réponse à cet égard par ma dernière dépêche.<sup>1</sup> Seulement vous ferai-je remarquer, encore, que vous n'entrerez plus à l'avenir, dans les rapports que vous me faites, dans un aussi ample détail sur des affaires de pareille nature, mais que, quand il vous reviendra des nouvelles soit de Russie soit de Turquie, vous n'omettiez point alors de m'en écrire d'une façon bien circonstanciée et que vous entriez là-dessus dans le plus grand détail que vous jugerez convenable.

Nach dem Concept.

Federic.

5891. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Neisse, 12 mai 1753.

Je suis bien aise de vous dire, en réponse à votre rapport du 1<sup>er</sup> de ce mois, que vous pouvez avoir l'esprit entièrement en repos au sujet du prince Ferdinand de Brunswick, puisqu'il ne quittera jamais ici pour entrer au service du Danemark.

Ce me sera au reste un sujet de contentement de savoir que la cour où vous êtes continue de persister dans des sentiments favorables au bon système.

Nach dem Concept.

Federic.

5892. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 16 [mai 1753].

Je vous remercie, Milord, de tous les soins que vous vous donnez pour me dépêtrer de ce faquin de poète,<sup>2</sup> qui est venu ici pour mes péchés; je suis fort content du ménagement que vous employez dans les termes, mais, en vous écrivant et vous parlant de ce malheureux, je ne puis me servir d'autres termes que de ceux de fripon et de malheureux, car il a fait ici toute sorte de tours de fripon, de trompeur et

<sup>1</sup> Nr. 5885 S. 423. — <sup>2</sup> Vergl. S. 395.

de scélérat. J'ai à m'en plaindre directement, mais je lui pardonnerais volontiers ce qu'il m'a fait, si ce n'était le public et tout le monde qu'il trompe. Je n'aurais jamais cru qu'avec tout l'esprit qu'il a, il pût avoir l'âme aussi noire; si je vous écrivais la centième partie des scènes qu'il a faites ici, votre honnêteté en frémirait. Enfin, Milord, lavez-moi de la sottise que j'ai faite d'attirer cet homme ici, et tâchez de finir le tout avec la nièce, comme vous vous l'êtes proposé. Je suis votre parfait ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In Dorso von der Hand des Empfängers: „du Roy juin 16 1753 sur Voltaire“, was indess in *mai 16* zu corrigiren ist, da zum 16. Juni der unter Nr. 5979 abgedruckte eigenhändige Brief an den Lord Marschall von Schottland gehört.

5893. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 mai 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites depuis le 5 jusqu'au 12 de ce mois, m'ont été bien rendues, et c'est avec bien de la satisfaction que j'en ai appris que les affaires là où vous êtes vont prendre un meilleur train, en sorte que l'abbé Lemaire est persuadé qu'il n'y a nullement à craindre par rapport à quelque changement de système. Voilà aussi tout ce que je désire, et, pourvu que la cour de Danemark reste dans le parti comme elle est et ne change pas de mesures, j'en serai toujours bien aise.

Pour ce qui regarde le projet de la levée de deux régiments de marine, je crois être en droit de douter que ce projet soit réalisé; une telle levée demande absolument de l'argent, et je ne sais si la cour susdite en est assez pourvue pour fournir à telle dépense.

Au reste, si vous croyez convenable et à propos de demander réponse au mémoire que vous avez présenté depuis assez de temps<sup>1</sup> au baron de Bernstorff pour faire rentrer les villes de ma Poméranie dans la franchise du péage du Sund, je veux bien permettre que vous le fassiez, quoique de bonne grâce.

Federic.

Nach dem Concept.

5894. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 18 mai 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 9 de ce mois, au sujet duquel je suis bien aise de vous faire observer que, si le baron de Bartenstein sort tout-à-fait du cabinet, les affaires prendront toute une autre tournure à Vienne, et nous verrons éclore là tout un autre système. Au

<sup>1</sup> Vergl. S. 258.

surplus, il saurait bien arriver que le comte de Kaunitz fit le second tome du chancelier de Sinzendorff, qui, croyant avoir le cardinal Fleury entièrement dans sa poche, quand il fut à Soissons,<sup>1</sup> se vit au bout du compte bien loin de son but.<sup>2</sup>

Je vous remercie des avis que vous m'avez donnés par rapport aux différents campements que les troupes autrichiennes iront former en Bohême et en Moravie. J'espère que vous continuerez de diriger toujours votre attention sur ce qui se passe à l'égard du militaire, pour m'en informer exactement du moindre détail. Comme le nom du lieu où les troupes camperont sous les ordres du général prince Piccolomini, a été mal chiffré dans votre dépêche de sorte qu'il n'a pas été intelligible, vous m'en informerez encore.<sup>3</sup>

Quant au plan d'une milice à former en Bohême et Moravie, il faudra voir s'il subsistera; mais tandis que l'Imperatrice-Reine gardera la paix avec ses voisins, je ne serai guère embarrassé de ses arrangements domestiques.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5895. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 18 mai 1753.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 4 et du 7 de ce mois. Pour ce qui regarde le prince Louis de Wurtemberg,<sup>4</sup> je serai bien aise si le ministère de France a pris ses sûretés à son égard pour qu'il ne songe plus à quitter le service de France pour passer en Autriche; car de dire qu'il n'y avait jamais pensé, je suis à même de prouver le contraire, par des pièces authentiques et de nouvelle date qui me sont encore tombées en main, qu'on a traité bien sérieusement là-dessus et que les chipoteries n'en sont pas encore finies. Ce que vous pourrez bien faire remarquer convenablement à M. de Contest.

Quant aux divisions qui règnent malheureusement entre le roi et le sénat de Suède, je suis bien fâché de n'être pas à même de les modérer plus que j'ai tâché de le faire. Il est vrai que la cour de Suède s'est toujours récriée contre le marquis d'Havrincourt en ce qu'il ne s'attache qu'au Sénat et que même dans des choses de nulle importance et purement domestiques ce ministre se rangeait toujours du côté du Sénat, jusqu'à soutenir haut à la main son parti contre, au lieu qu'il convenait à son caractère de modérer les deux partis et de contribuer à leur réconciliation. Le roi de Suède se plaint d'ailleurs sur des choses où le Sénat cherche d'empiéter ouvertement sur les prérogatives du Roi que la forme du gouvernement a attachées à sa dignité,

<sup>1</sup> 1728. — <sup>2</sup> Vergl. auch Bd. III, 39. — <sup>3</sup> Klinggraffen berichtet, Wien 26. Mai: „Le camp en Moravie doit se faire près d'Oltchan à une lieue d'Olmütz, sur la route de poste de Prosnitz.“ — <sup>4</sup> Vergl. S. 399. 412.



comme l'avancement des officiers de l'armée, où la forme du gouvernement attribue au Roi la nomination, au lieu que les Sénateurs avaient voulu prétendre, depuis les dernières années du Roi défunt, que le Roi ne dût que proposer au Sénat ces avancements pour les approuver ou les rejeter,<sup>1</sup> et que c'était dans de pareilles occurrences où il aurait convenu au ministre de France de parler. Comme je ne suis assez instruit sur ces affaires, je ne saurais aussi rien contribuer à les démêler.

Nach dem Concept.

Federic.

### 5896. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 8. Mai:  
„J'ai reçu les ordres immédiats dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer en date du 24 du mois dernier,<sup>2</sup> mais ayant appris, après leur réception, que le duc de Newcastle avait fait connaître au duc de Mirepoix les sentiments de cette cour sur ses différends avec Votre Majesté, et qu'avant de parler de satisfaction en faveur des sujets de Votre Majesté, on se croyait obligé de lui dire qu'il fallait préalablement que Votre Majesté cessât de mettre arrêt sur la dette de la Silésie, je n'ai pas cru convenable que je dusse, après cela, faire aucune insinuation sous main pour faire connaître plus amplement les dispositions de Votre Majesté, de crainte qu'on ne les interprêtât comme des marques de faiblesse et que, de plus, on ne s'avisât de soupçonner que Votre Majesté ne Se fait pas à la France, après S'être ouverte à elle sur ces affaires-là.“

pourvu qu'on songe sérieusement de satisfaire mes sujets, je lèverai d'abord l'arrêt mis sur la dette de Silésie. Il serait contre toutes les règles de vouloir prétendre que je fasse justice aux Anglais sans vouloir faire autant à mes sujets.

Nach dem Concept.

Federic.

### 5897. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 19 mai 1753.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits depuis le 8 jusqu'au 16 de ce mois. Quant aux affaires de la *Steuer*, je ne saurais vous

<sup>1</sup> Vergl. Bd. VIII, 320. — <sup>2</sup> Nr. 5868 S. 410.

dire autre chose sinon qu'il faut bien que je me remette sur votre dextérité, en vous laissant agir aussi bien que vous l'entendez, en tâchant de tirer autant d'argent que vous pourrez des ministres saxons, pour en satisfaire mes sujets. Vous savez d'ailleurs les fortes raisons qui ne me permettent pas de renoncer à la prérogative, ainsi qu'il faut bien que j'y insiste, à moins qu'on ne saurait convenir d'un arrangement à prendre sur la satisfaction de tous mes sujets qui ont actuellement à prétendre de la *Steuer*, sur des sûretés à donner à ceux de mes sujets qui même contre leur gré seront obligés de se faire payer des Saxons, dans le commerce, par des billets de la *Steuer*, et à ceux encore à qui ces billets reviennent par des héritages ou en guise de dot. Sur quoi vous réfléchirez et me marquerez votre sentiment.

Quant aux nouvelles de Pologne que vous me marquez par rapport aux corps de troupes que les Turcs doivent assembler, vous tâcherez d'approfondir plus encore ces nouvelles pour me marquer ce qui en est.

Au reste, je suis fâché de l'accident que vous avez eu avec le comte Bestushew;<sup>1</sup> mais comme je ne voudrais point que ce fût un nouveau sujet pour aigrir la cour de Russie contre moi, je serai bien aise que vous ne releviez plus cette affaire, après que vous avez fait vos représentations au ministre de Brühl.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5898. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 22 mai 1753.

La dernière poste ne m'ayant apporté aucune lettre de votre part, je ne vous fais la présente que pour vous dire que non seulement les gazettes publiques de Hollande font mention depuis peu que les aigreurs entre l'Angleterre et l'Espagne par rapport au commerce dans les Indes occidentales allaient en augmentant, mais qu'on est venu me montrer une lettre écrite de Cadix par un particulier à un de ses connaissances ici suivant laquelle il se faisait là des armements considérables par mer qui ne sauraient qu'indiquer quelque grand dessem. Quoique je ne me fie guère sur de pareils avis, cependant je souhaiterais de savoir de vous si effectivement on a eu là où vous êtes des nouvelles sur ceci, et, supposé qu'il y en ait eu, quel jugement on en a formé.<sup>2</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5899. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 22 mai 1753.

Je vous suis très obligé, Milord, de toutes les peines que vous donnez pour mettre fin à des tracasseries qui n'ont pas laissé que

<sup>1</sup> Es handelt sich um eine Rangstreitigkeit an der Hofafel des Königs von Polen. — <sup>2</sup> Dieselbe Mittheilung erhält unter gleichem Datum Michell in London.

de me causer beaucoup de désagrement;<sup>1</sup> vous vous donnez des soins pour des affaires qui ne sont pas de votre ressort et où l'amitié seule agit pour moi. Je vous assure que je vous en ai d'autant plus d'obligation et que je tâcherai de me revancher, quand l'occasion s'en présentera. C'est bien dommage que messieurs. les beaux esprits aient la cervelle si mal timbrée; on leur pardonnerait leurs querelles littéraires, mais les tours de fourberie et de friponnerie sont trop forts et ne doivent pas s'en mêler.

Les affaires de vos parlements font ici un bruit étonnant. Pour moi, qui en qualité d'hérétique et de philosophe ne me sens aucun penchant pour les prêtres, je souhaiterais fort qu'on leur rabattît leur caquet et qu'on humiliât cet air de fierté et cette vanité avec laquelle ils veulent établir le despotisme de l'Inquisition en France. Mais je parle de ces choses comme le public. et il faut être derrière le rideau pour savoir les raisons qui obligent la cour de protéger si fort la mitraille. Pour moi, je crois que chacun doit mieux entendre ses propres intérêts que son voisin, et qu'ainsi tout ce que l'on fait, est bien fait. Les Saxons on fait provision de 12,000 livres de chocolat pour leur camp et de 20,000 livres de sucre; je crois que, si le Grand-Mogol faisait camper tous les perroquets mogolais, il ne lui faudrait pas d'autres vivres pour cette armée volatile. Mais basta! laissons faire en repos leurs sottises aux autres, pourvu qu'on nous laisse faire les nôtres. Adieu, mon cher Milord, je vous embrasse de tout mon cœur.

Nach der Ausfertigung. Eigenhandig.

Federic.

---

5000. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 mai 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 12 de ce mois, m'a été heureusement rendue, avec celle que vous m'avez envoyée par le domestique que le sieur de Fürst a fait partir pour Breslau. J'adopte parfaitement toutes les bonnes raisons que vous m'avez alléguées sur le peu de fondement que ces bruits parvenus à moi d'une offensive que la Reine-Impératrice me préparait, sauraient avoir, et les recherches exactes que j'ai fait faire partout ailleurs sur cet objet, me font comprendre que tout ce qu'on en avait débité, n'avait pris sa source que dans les fausses appréhensions que le roi d'Angleterre avait conçues à mon égard, sur quoi de petits particuliers avaient donné carrière à leurs conjectures. A présent vous dirigerez votre attention principale pour pénétrer au possible les suites que le changement fait dans le ministère autrichien<sup>2</sup> pourrait avoir, si la cour de Vienne, nonobstant ce change-

<sup>1</sup> Vergl. S. 420. — <sup>2</sup> Vergl. S. 427. 432.

ment, poursuivra les mêmes plans et projets qu'elle s'était formés, ou si elle changera sur leur exécution et adoptera d'autres mesures. De plus, mettez votre attention pour bien approfondir si la susdite cour, après que les fausses alarmes que le roi d'Angleterre aurait voulu lui inspirer à mon égard, se sont évanouies, songera, malgré cela, à se lier plus étroitement encore avec Sa Majesté Britannique et ses alliés, ou si le dessein qu'on en a eu, tombera présentement.

Voilà les deux objets sur lesquels il m'importe extrêmement d'être bien éclairci; aussi ne manquerez-vous pas de m'informer exactement de tout ce que vous en approfondirez et des idées qui vous viendront à ces sujets. Je vous remercie, au reste, des deux listes que vous m'avez envoyées par rapport à l'armée autrichienne; je suis cependant encore en doute sur l'exactitude de celle de l'état effectif des troupes, ayant de la peine à me persuader que le nombre de l'infanterie et de la cavalerie aille à celui que la liste indique.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5001. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 11. Mai: „Il semble à M. de Saint-Contest que l'avis qu'on a donné à Votre Majesté<sup>1</sup> touchant une promesse secrète que la cour de Danemark aurait faite à celle d'Angleterre de vouloir se lier avec elle par un traité de subsides, aussitôt que celui qui subsiste entre elle et la France, serait expiré, ne saurait mériter créance et ne peut qu'être précipité, attendu que le traité que la France a conclu avec la cour de Copenhague en 1750,<sup>2</sup> est de six ans et ne finira par conséquent qu'en 1756. Quant à ce qui regarde les soupçons que Votre Majesté a conçus d'une entreprise que les cours de Vienne et de Londres machinent contre elle, M. de Saint-Contest n'en a aucune notion, mais il m'a chargé d'assurer, en attendant, Votre Majesté que, quelques que puissent être les desseins de ces deux cours, la France remplirait en toutes les occasions envers Votre Majesté les devoirs d'un allié exact et fidèle et se joindrait à Elle pour les détruire.“

Potsdam, 26 mai 1753.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 11 et du 14 de ce mois et suis sensible de la réponse que M. de Contest vous a donnée à l'occasion des bruits qui ont couru sur les prétendus desseins des cours de Vienne et de Londres contre moi. Quant à la nouvelle d'une promesse secrète que la cour de Danemark doit avoir donnée au ministre d'Angleterre pour vouloir se lier avec l'Angleterre par un traité de subsides, dès que celui avec la France expirerait, je ne vous l'ai donnée que telle qu'elle m'était revenue alors, sans avoir moi-même compté tout-à-fait sur son authenticité.

Je ne doute pas que vous ne soyez déjà informé du changement que la Reine-Impératrice a fait dans son ministère. Comme le

comte Kaunitz a été revêtu de la charge de chancelier de la cour que le comte d'Ulfeld a quittée, l'on a remarqué que depuis ce temps-là le

<sup>1</sup> Vergl. S. 409. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VII, 66.



chevalier Williams a été l'ombre du comte de Kaunitz dans tous les lieux tiers, bien qu'il paraisse que cela ennuyait le dernier, qui écoutait l'autre et ne répondait guère. Cependant ces assiduités du susdit chevalier près du comte de Kaunitz font soupçonner qu'il espère de parvenir plus aisément à son but qu'il ne l'aurait fait du temps que Bartenstein était en place dans le Conseil, et l'on croit que son but principal est d'arranger les cours de Vienne et de Londres de façon qu'elles n'aient point à craindre la guerre, mais se rendent les arbitres de l'Europe; circonstance qui mérite bien l'attention des ministres de France et au sujet de laquelle je serai bien aise quand vous sauriez leur mettre la puce à l'oreille, en leur représentant naturellement les suites qui en résulteront, si jamais ce plan était réalisé.

Je vous renvoie, au surplus, à la dépêche du département des affaires étrangères pour ce qui regarde l'affaire de l'Ostfrise.

Federic.

Nach dem Concept.

5902. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 mai 1753.

Les avis qui me sont revenus jusqu'ici de tout côté relativement aux campements que les troupes autrichiennes formeront cette année-ci, m'ont confirmé qu'il n'y avait aucun arrangement qui saurait faire soupçonner quelque autre dessein que celui de faire camper et exercer les troupes. Cependant j'ai de bons indices pour être persuadé qu'il s'est remué quelque chose ou vers la fin de février dernier ou dans le mars et qu'il y eut alors sur le tapis quelque projet contre moi qu'on a laissé tomber après.

Pour ce qui regarde le nouvel arrangement que l'Impératrice-Reine vient de faire parmi ses ministres, je crois que cette Princesse y perdra pour ses véritables intérêts. Elle remplace très bien le comte Ulfeld par M. de Kaunitz, mais point du tout le baron Bartenstein. D'ailleurs l'arrangement qu'on a fait à l'imitation de celui en France par rapport aux quatre commis qui travailleront dans le bureau des affaires étrangères, aura apparemment le même effet qu'en France, savoir qu'il n'y aura plus ce secret impenétrable qu'il y avait du temps de Bartenstein, qui travaillait lui-même et fit travailler les autres sous ses yeux. Aussi je vous laisse songer s'il n'y aura pas moyen que vous sauriez profiter habilement du nouvel arrangement, soit directement soit indirectement.

Au reste, vous faites fort bien de donner votre principale attention sur les mesures que la Reine-Imperatrice prendra pour se lier plus étroitement encore avec ses alliés que jusqu'ici; cependant je suis bien aise de vous faire observer qu'il est naturellement impossible que des cours sauraient se lier aussi étroitement qu'il n'en arrive des bisbilles, et que les différentes vues que chacune des parties contractantes apporte

dans de pareilles liaisons, opèrent ordinairement qu'on tâche à duper, l'un l'autre, et qu'au bout de six mois à peu près tout est brouillé.

Nach dem Concept.

Federic.

5903. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 mai 1753.

Votre rapport du 15 de ce mois m'a été bien rendu. Si la disposition des ministres anglais par rapport à nos différends est telle que vous la marquez, de sorte qu'ils préféreront les moyens de conciliation à ceux de violence, tout se passera doucement et l'affaire ne souffrira guère de la difficulté, à moins qu'on voudra faire les choses dans l'ordre; car je suis bien aise de vous faire observer que le susdit ministère se tromperait furieusement, s'il présumait que je ferais un seul pas en avant, sans qu'ils auraient besoin d'en faire également de leur côté.

Nach dem Concept.

Federic.

5904. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 mai 1753.

J'ai vu par votre rapport du 25 de ce mois ce que le chevalier de La Touche vous a proposé par ordre de sa cour concernant l'état présent des affaires en Suède. Je communiquerai au pied de la lettre à la reine de Suède, ma sœur, tout ce que vous m'avez marqué par rapport à ces insinuations de la part de la France. Sur ce je, prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

5905. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Copie de la relation des ministres d'État Comtes de Podewils et de Finckenstein au Roi, du 25 mai 1753.

Le chevalier de La Touche vient de nous informer qu'ayant fait rapport à sa cour des insinuations que Votre Majesté nous a ordonné de lui faire<sup>1</sup> relativement à la situation des affaires en Suède, il était chargé de nous déclarer qu'on avait déjà pris en France toutes les précautions imaginables pour empêcher, autant qu'il dépendait de cette couronne, que les dissensions entre le roi de Suède et le Sénat n'allassent plus loin: qu'on avait envoyé des ordres réitératifs au marquis d'Havrincourt d'observer soigneusement tous les égards et ménagements

<sup>1</sup> Im Original des Berichtes der Minister: glisser.

pour Leurs Majestés Suédoises et leurs justes droits et prérogatives; qu'aussi longtemps que la forme du gouvernement établie en Suède n'était ni ébréchée ni attaquée de la part de la cour, il n'était que juste et raisonnable que celle-ci fût maintenue dans la jouissance de toutes les prérogatives qui y sont arrêtées en sa faveur; que la France ne doutait point que Votre Majesté ne fût dans les mêmes principes et qu'Elle ne reconnût aussi la nécessité indispensable de conserver, du moins dans le moment présent, cette forme de gouvernement, laquelle servant de règle de conduite à un roi qui n'avait été appelé à la succession du trône que sous la condition expresse de s'y tenir et qui l'avait promis par un double serment, ne pouvait être entamée de sa part, sans occasionner avec le temps un bouleversement général et une révolution universelle dans le royaume, dont il n'y avait que les ennemis de la Suède et de ses alliés qui puissent profiter; que tant que le Sénat ne s'écarterait point de cette règle, il n'y avait pas moyen d'y trouver à redire que l'ambassadeur de France en approuvât la conduite, mais qu'au surplus il ne manquerait jamais au respect et aux attentions dues à Leurs Majestés Suédoises et que bien au contraire il continuerait de travailler avec tout le zèle possible à concilier les esprits des deux partis, et qu'il se flattait même de le faire avec succès, pourvu que Leurs Majestés Suédoises voulussent lui témoigner un peu plus de confiance que par le passé; que, quant aux avis secrets que Votre Majesté avait reçus et communiqués à la France touchant la négociation que l'on prétendait que le parti antisénatorial avait entamée en Russie pour y obtenir l'argent nécessaire pour gagner la supériorité à la Diète prochaine sur le parti du Sénat,<sup>1</sup> et cela, à ce que l'on prétend savoir de source en France, par le canal du colonel Sterniel, dans le temps que le roi de Suède, à l'occasion de son passage en Finlande, l'avait envoyé à Pétersbourg pour complimenter l'impératrice de Russie, on s'en rapportait à la haute pénétration de Votre Majesté s'il y avait moyen de s'empêcher de soupçonner, vu les circonstances de la conjoncture, que cet officier n'aurait jamais osé se charger d'une pareille commission sans le consentement de sa cour ou du moins sans sa connivence, quelques protestations qu'elle fit du contraire; qu'au reste le roi de France se flattait et faisait des instances à Votre Majesté qu'Elle voudrait bien faire des insinuations convenables là-dessus à Leurs Majestés Suédoises.<sup>2</sup>

Nach dem zum Zwecke der Mittheilung an die Königin von Schweden im Cabinet revidirten Texte des Berichtes. Das Begleitschreiben an die Königin von Schweden liegt nicht vor.

<sup>1</sup> Vergl. S. 400. — <sup>2</sup> Schluss des Originalberichtes der Minister: „Qu'au reste la France se flattait que Votre Majesté ne discontinuerait point d'employer Ses soins officieux pour rectifier l'esprit de la Reine, Sa sœur, dans le même sens qu'Elle l'avait fait du vivant du comte de Tyrconnell, les conseils que Votre Majesté lui avait inspirés alors et qu'Elle avait communiqués à ce ministre, étant les plus salutaires

5906. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 29 mai 1753.

J'approuve fort, sur la demande que vous me faites par un de vos post-scriptums du 23 de ce mois, que vous vous ouvriez confidemment envers le comte de Broglie, toutefois après que vous aurez tiré de lui les assurances les plus positives qu'il vous en gardera un secret inviolable, sur ce qui se trame actuellement par rapport aux affaires de Pologne, le cas existant d'une vacance future du trône de ce royaume, sans cependant que vous lui nommiez le canal par lequel vous en avez eu l'avis, mais que vous en parliez à ce ministre de France sur le pied que vous le proposez vous-même par votre dépêche du 12 de ce mois.

Pour ce qui est du contenu d'un autre post-scriptum encore de votre dépêche du 23 de ce mois, j'ai déclaré là-dessus à mes ministres du département des affaires étrangères<sup>1</sup> que je ne saurais qu'approuver la conduite que vous avez tenue à l'occasion de l'incident qui vous est survenu avec le comte de Bestushew,<sup>2</sup> quoique d'ailleurs j'aurais souhaité que, pour éviter d'aigrir davantage la Russie, après que vous auriez fait là-dessus les représentations convenables au comte Brühl, vous ne relevassiez pas trop cette affaire. Il s'entend cependant, et je veux que, si les autres ministres étrangers viennent à s'opposer à la distinction que la cour de Saxe pense d'introduire en faveur de la cour de Vienne, vous vous joigniez en ce cas aux susdits ministres et que vous fassiez à cet égard cause commune avec eux.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5907. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 29 mai 1753.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 7. Mai: <sup>3</sup> „Mon ami qui portera le chiffre de celle-ci, est entièrement dans la confiance du parti, un homme d'honneur et un bon citoyen qui n'entraira comme tel dans aucune affaire, étant riche de ses biens de famille. Je ne lui ai pas laissé savoir que Votre Majesté était déjà prévenue de son

J'ai bien reçu votre rapport du 18 de ce mois et suis bien aise que la France est en tout du même sentiment que moi dans tout ce qui regarde les mauvais procédés du roi d'Angleterre relativement à

qu'on eût pu lui donner, puisqu'en effet rien ne pouvait arriver de plus fatal pour le système de la Suède, pour leurs Majestés Suédoises et pour la famille royale que si elles se mettaient en tête de vouloir attaquer la forme du gouvernement et lui attirer un pouvoir plus étendu que celle-ci ne lui attribuait, entreprise qui serait infailliblement suivie de troubles et d'une révolution, à laquelle ni Votre Majesté ni la France ne pourront jamais trouver leur compte, du moins dans la situation où les affaires générales se trouvent actuellement.“

<sup>1</sup> Durch ein Schreiben des Cabinetssecretärs an den Grafen Podewils, Potsdam 26. Mai. — <sup>2</sup> Vergl. S. 430. — <sup>3</sup> Vergl. das Postscriptum des Königlichen Immediaterlasses.



voyage. Je lui ai fait croire que c'était une idée de ma tête pour tâcher de voir par mon frère si Votre Majesté voudrait l'écouter, et cela pour vous laisser une pleine liberté de faire comme il vous plaira, sans vous commettre en rien, parceque mon ami parlera avec franchise à mon frère, qui vous dira ce qui se passe; et, si Votre Majesté veut l'écouter lui-même, je La supplie de lui laisser toujours ignorer que vous saviez déjà par moi sa mission, pour qu'il ne se plaigne pas de moi. Il me paraît que le mécontentement en Angleterre est si grand à l'heure qu'il est que peu de chose renverserait le gouvernement; mais ce peu de chose n'est pas facile à ajuster. Un certain projet qu'il dira, me paraît chimérique; je crois même que, sans avoir gagné une partie des troupes, ce serait folie de rien entreprendre sans secours étranger. Le secours étranger, dont peu suffirait, ne peut jamais s'espérer, selon moi, que de quatre endroits, de Votre Majesté, de la Suède, de la France ou de l'Espagne. Votre Majesté n'a point de vaisseaux, cependant je ne crois pas cela le plus grand obstacle, le petit nombre qui suffirait pouvant se trouver sous divers prétextes de commerce. Mais je n'oserais conseiller à Votre Majesté de rien entreprendre sans être assurée d'être soutenue de la France contre les alliés du roi d'Angleterre. Je ne crois pas que la France y entrerait, la même difficulté se trouvant pour la Suède, la forme de son gouvernement l'en empêcherait et l'animosité des partis. Les Français sont regardés par le peuple en Angleterre comme ses ennemis naturels, et je doute que la France ait jamais voulu de bonne foi du bien à la maison de Stuart. Les Espagnols sont bien situés et leurs armements pour l'Amérique leur donnent de grandes facilités, mais leurs engagements avec les cours de Vienne et de Turin les gênent et les mettent hors de jeu à présent. Les deux principales personnes en Angleterre dans le secret, outre Dawkins, sont le docteur King, homme d'esprit, vif, agissant, et milord Westmoreland, homme sage, prudent, d'une bonne tête, bon citoyen, respecté et respectable. Vous pourrez toujours vous fier à leurs sentiments, comme ils se fieront aux

l'affaire de l'Ostfrise; aussi ai-je été charmé de la manière ferme avec laquelle M. de Saint-Contest s'est expliqué là-dessus et des fortes assurances qu'il vous a données de l'appui et de l'assistance de la France, si jamais la cour de Vienne ou celle de Dresde voulussent se prêter aux desseins du roi d'Angleterre de me dépouiller de l'Ostfrise. Vous en remerciez M. de Contest dans les termes les plus polis et les plus affectueux de ma part et lui ferez observer que je ne croyais pas que le roi d'Angleterre voudrait dans le moment présent rompre ouvertement, pour exécuter ses iniques desseins; mais qu'il saurait bien arriver, ou qu'il chercherait à faire valoir sa frivole prétention à l'occasion d'une guerre élevée pour d'autres sujets, et dans laquelle la France et moi serions mêlés, ou quand il croirait avoir toute la supériorité sur moi pour pouvoir, lui et ses alliés, m'attaquer impunément, sous prétexte de vouloir exécuter une sentence prononcée contre moi du Conseil Aulique à Vienne.

Au reste, mes lettres de Vienne continuent d'être assez intéressantes pour mériter de l'attention, et il est très vraisemblable que le changement que la Reine-Impératrice a fait dans son ministère, ne me sera guère favorable, ni à la France. L'on croit le comte de Kaunitz être chaudement dans les idées du roi d'Angleterre et fort imbu du système que la cour de Vienne fallait se lier étroitement avec les Puissances maritimes; aussi marque-t-on que les ministres anglais, Keith et Williams, ne le quittent presque

vôtres; mais ils ne se confieraient pas aisément à ceux d'aucun prince. S'ils avaient quelque chose à communiquer à Votre Majesté dans la suite, ils enverront de mon canal. Le prince Édouard ne sait pas tant de ceci que Dawkins. Sa situation, jointe à une intrépidité qui ne lui permet jamais de douter de ce qu'il souhaite, fait qu'il faut que les autres forment les projets pour lui, qu'il est toujours prêt d'entreprendre. Je n'ai point de correspondance directe avec lui, ni n'ai voulu savoir où il se cache; mais j'en suis informé par d'autres."

pas,<sup>1</sup> pour effectuer par lui que la cour de Vienne s'arrange avec la Saxe et la Russie, afin de lier si bien la partie pour tous les évènements qui pourraient se présenter en Europe, afin d'en être les arbitres et de donner le ton. Ce que vous ne laisserez pas de faire glisser dans les entretiens que vous aurez avec M. de Saint-Contest, et de l'accompagner de toutes les réflexions nécessaires sur la nécessité de veiller de bien près sur la conduite de la cour de Vienne et les desseins du roi d'Angleterre, plus que par le passé.

Federic.

P. S.

Vous pouvez compter que je me suis dirigé avec notre homme en conséquence de votre lettre du 7 que je n'ai été à même de lire que depuis trois jours.

J'ai trouvé l'affaire dont il s'agit n'être pas encore bien digérée, vu qu'il n'y a point encore un plan juste et général formé. C'est pourquoi j'estime qu'en attendant que cela se puisse faire, il faudrait inspirer à ces gens de grossir le nombre de leurs partisans et de se former surtout un parti dans l'armée et principalement parmi la flotte; sans cela toute entreprise échouera.

Pour moi, il sera de mes intérêts d'entretenir ces gens dans leur dessein sous main et sans y être remarqué; car vous conviendrez qu'il serait hors de saison dans la situation présente des affaires de l'Europe de me déclarer ouvertement. Si l'évènement arrivait bientôt que le trône viendrait vacant, il y a toute apparence que sous une régence l'entreprise bien conduite succéderait.

Nach dem Concept.

#### 5908. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÄFFEN A VIENNE.

Klinggraffen berichtet, Wien 19. Mai: „Il est étonnant comment on parle présentement sous main du baron Bartenstein dans de bons lieux. On soutient que, s'il était resté en place, il aurait tellement gâté les affaires par son opiniâtreté

Potsdam, 29 mai 1753.

Je me réfère sur la dépêche du Département qui vous a été faite sur la vôtre du 19 de ce mois. J'y ajoute que je ne suis point

<sup>1</sup> Vergl. S. 433.

qu'il n'y aurait pas eu moyen d'en sortir. On lui attribue aussi la confusion où se trouve la chancellerie, et on n'épargne pas le comte d'Ulfeld à cet égard, pour lui avoir laissé les bras si libres. Quant au comte Kaunitz, toutes ses paroles sont douces et emmiellées envers tout le monde. Je serai attentif sur la conduite qu'il tiendra vis-à-vis des autres ministres par rapport à Votre Majesté. Je ne m'en promets rien de bon, malgré toute sa sincérité, dont il voudrait persuader tout le monde, et ses façons polies de s'expliquer. Il y a ici du personnel, par rapport à sa prétention à l'Ostfrise. Je crois même qu'il s'est aussi passé quelque chose, il y a quelques années, à Rittberg, où il se croit avoir été malmené, selon ce qui m'est revenu, et qu'il n'a pas encore oubliée. Cela est fâcheux, car il jouera ici un fort grand rôle, et je ne vois point le remède qu'on pourrait employer pour le gagner. On ne doit pas douter que d'autres puissances ne profitent de l'occasion pour le fortifier dans son animosité, qu'il cachera cependant soigneusement au dehors et fera toujours parade de ses bonnes dispositions à entretenir la bonne harmonie entre Votre Majesté et la cour d'ici, mais on ne saurait s'y fier."

Au fort de la guerre de Silésie, et quand mes troupes avaient occupé toute la Moravie, on a ménagé au possible, par mon ordre exprès, ses terres à Austerlitz, et, quand il me demanda par une lettre qu'il me fit à ce temps-là un passe-port pour pouvoir voyager sûrement à Rittberg, je le lui ai envoyée de la meilleure grâce, ce qu'il reconnut lui-même dans la réponse qu'il me fit. D'ailleurs, quand la cour s'avisait d'occuper et de faire séquestrer pendant cette guerre ma baronnie de Turnhout,<sup>1</sup> j'aurais pu de bon droit user des représailles sur Rittberg, ce que je n'ai point voulu faire cependant, par considération personnelle de lui, comte de Kaunitz. Au reste, s'il est jamais arrivé quelque chose à Rittberg pourquoi il aurait cru être malmené, je l'ai absolument ignoré et l'ignore encore. Pour ce qui regarde la prétention que sa famille a prétendu former sur l'Ostfrise, je ne la regarde autrement que comme toutes celles des autres prétendants.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. Bd. IV, 117.

## 5909. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 18. Mai:

„L'ambassadeur de France a reçu avant-hier un courrier avec des dépêches de sa cour dans lesquelles on lui dit simplement qu'on avait fait passer à Berlin les déclarations que le ministère anglais lui avait faites là-dessus, et que, d'abord que l'on serait instruit des sentiments de Votre Majesté, on lui en ferait part; qu'en attendant il devait faire connaître à ces gens-ci que la France ne saurait regarder avec indifférence que l'on prit aucune résolution contre Votre Majesté, et qu'il ne devait rien négliger pour leur inspirer des sentiments de modération.“

Potsdam, 29 mai 1753.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois, et il m'a fait plaisir d'apprendre ce que vous m'avez marqué au sujet des instructions que le duc de Mirepoix a reçues en dernier lieu de sa cour relativement à mes différends avec l'Angleterre. J'ai d'autant moins sujet de me douter des bonnes et fermes intentions de la France qu'elle m'a fait déclarer encore à l'occasion des prétentions frivoles du roi d'Angleterre sur l'Ostfrise et des mauvais procédés dont il a usé

jusqu'à présent dans cette affaire, qu'au cas que la cour de Vienne ou bien quelque autre voulussent se prêter aux desseins du roi d'Angleterre et entreprendre de me déposséder de l'Ostfrise, la France prendrait alors sûrement ma défense en bonne alliée et leur déclarerait la guerre.<sup>1</sup>

C'est dont j'ai bien voulu vous faire part, bien que pour votre direction seule.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5910. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 29. Mai, einen Extrait aus den dem Chevalier de La Touche von seinem Hofe zugegangenen Weisungen folgenden Inhalts:

„L'expédient le plus convenable pour terminer le différend des déprédations serait de nommer incessamment et en même temps des commissaires de part et d'autre qui finissent dans un temps fixé et irrévocablement cette affaire, et que Sa Majesté Prussienne promette que, dès qu'ils seront nommés et assemblés, Elle donnera aux négociants anglais intéressés au prêt de la Silésie la satisfaction qu'ils auraient dû recevoir avant l'évènement des représailles faites par la cour de Berlin.“

„Le chevalier de La Touche a ajouté que ce n'était ici qu'une idée de

Potsdam, 30. Mai 1753.

Se. Königl. Majestät haben auf einliegenden Bericht zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu melden befohlen, wie Sie die ganze Sachen der Mediation und Arbitrage von Frankreich überlassen wollten, nachdem Sie Sich fest versichert hielten, dass selbiges darunter wie ein guter Alliirter handeln und nichts thun noch zugeben würde, was Sr. Königl. Majestät Gloire und Advantage entgegen sein könnte, und dass alles auf eine honnete Art componiret werde.

Wobei Höchst dieselbe Sich

<sup>1</sup> Vergl. S. 437.



la cour de France; qu'on voyait bien que l'Angleterre ne voudrait pas faire les premières propositions, ni Votre Majesté non plus, et qu'ainsi on avait songé à cet expédient."

... „Il nous semble qu'un accommodement par commissaires serait sujet à des longueurs et à des discussions sans fin. La clause du paiement, avant que l'affaire soit décidée, nous paraît surtout fort captieuse, puisqu'elle mettrait tout le désavantage de la négociation du côté de Votre Majesté, et qu'en Lui ôtant le seul moyen de mettre les Anglais à la raison, elle rendrait vraisemblablement ces derniers plus fiers et plus intraitables que jamais. Il nous semble qu'il vaudrait quasi mieux de remettre la décision de tout ce différend à l'arbitrage de la cour de France, puisqu'aussi bien elle est intéressée à soutenir les principes de Votre Majesté contre la nation anglaise. Cet expédient nous paraît du moins également honorable pour la France et plus avantageux pour Votre Majesté."

Nach der Ausfertigung.

## 5911. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 18. Mai :

„Les dernières lettres de Moscou annoncent un changement ou, suivant le baron Hoepken, une disgrâce arrivée au général Apraxin; l'Impératrice a trouvé bon de disposer de l'importante charge de commissaire général en faveur d'un autre, et, pour consoler le sieur d'Apraxin, de le nommer général en chef du corps russe qui se trouve actuellement dans l'Ukraine. Le poste de commissaire général étant censé un des plus revenants, et de confiance en même temps, le baron Hoepken en veut conclure que le transport du général Apraxin à l'armée d'Ukraine n'est qu'une disgrâce palliée qui par contre-coup retombe sur le comte Bestushew, avec lequel l'autre a été lié intimement et dont il est le bras droit."

Nach dem Concept.

gegen Frankreich wohl dergestalt im Vertrauen äussern wollten, dass woferne die Mediation und Arbitrage dadurch facilitiret werden könnte, dass die Engelländer denen Unterthanen Sr. Königl. Majestät, welche durch die Déprédations gelitten, nicht sowohl eine publique Satisfaction gäben, als vielmehr in der Stille contentireten, Höchstgedachte Se. Königl. Majestät auch darunter wohl nachsehen und auf keine publique Satisfaction bestehen wollten, wenn sonst nur Dero Unterthanen wegen ihres Liquidi gewiss befriediget und sonst nichts placidiret würde, was wider Höchstderoselben Ehre, Gloire und Dignité wäre. Wie dann übrigens des Königs Majestät Sich versicherten, dass Frankreich hiervon keinen anderen als recht guten Gebrauch machen werde.

Eichel.

Potsdam, 30 mai 1753.

Je n'ai rien d'autre à vous dire en réponse à votre rapport du 18 de ce mois sinon que l'avis qui m'est entré directement de Russie au sujet du changement fait avec le général Apraxin, est précisément le même que celui que vous m'avez fait parvenir à cet égard par votre susalléguée dépêche.

Federic.

5912. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND  
GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 31 mai 1753.

Meine liebe Geheime Etatsminister Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Da Mir der Etatsminister Graf von Münchow mit seinem in Abschrift hierbeikommenden allerunterthänigsten Bericht vom 26. dieses beikommende Instructionspunkte, nach welchen die wienersche sogenannte Finalgegenerklärung<sup>1</sup> wegen des Commecii mit Meinen Landen zu beantworten und wornach das diesseitige Promemoria auf das von österreichischer Seite übergebene einzurichten, eingesandt hat, Ich auch Meines Ortes dabei nichts zu erinnern finde, als will Ich, dass Ihr das erforderliche hiernach sowohl an den Geheimen Rath von Fürst zu Wien verfügen als auch dem Etatsminister Graf von Münchow das nöthige deshalb bekannt machen sollet. Ich finde hierbei diensam, dass Ihr gedachten Geheimen Rath von Fürst zugleich dahin instruiret, damit derselbe (so wie sein Antecessor gethan), ehe er Promemoria und Schriften übergiebet, durch Conferentien und mündliche Unterhaltungen die Materia zu präpariren und wenigstens das Terrain zu sondiren suche. Sobald dasjenige, so deshalb auszufertigen, expediret sein wird, so habet Ihr alles gedachtem Etatsminister Graf von Münchow zuzusenden, auf dass dieser alles vermittelt eines Expressen an den von Fürst nach Wien überschicken könne. Ich bin Euer wohl affectionirter König

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

5913. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GRAEFFEN A VIENNE.

Berlin, 31 mai 1753.

Votre dépêche du 23 de ce mois m'est bien entree, et il m'est facile de vous indiquer la raison pour laquelle la cour de Vienne doit consulter celle de Russie avant de se décider sur la confirmation à donner de sa part sur la convention de la Suède avec le Danemark par rapport à la succession éventuelle du Holstein ducal;<sup>2</sup> c'est que la cour de Vienne s'est obligée par un traité secret<sup>3</sup> envers le grand-duc de Russie à la garantie de son duché de Holstein. Je vous recommande, au reste, de donner toujours beaucoup d'attention aux affaires concernant la Turquie, à l'égard desquelles j'ai donné ordre au département des affaires étrangères de vous communiquer les avis qui nous en sont entres de Pologne.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> „Finalgegenerklärung auf die letztere Königl. Preussische Schliessliche Erklärung (vergl. S. 354), die Commercialnegociation betreffend,“ d. d. Wien 28. April 1753. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. VII, 363. — <sup>3</sup> Vergl. S. 339.

## 5914. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Kœnigsberg, 8 juin 1753.

Votre dépêche du 22 du mois de mai dernier m'est bien parvenue, sur laquelle je vous dirai qu'il faut bien que j'attende ce que le ministère anglais répondra à celui de France sur l'ouverture d'un plan d'accommodement à faire, en conséquence de ce dont on est convenu à Berlin.<sup>1</sup>

Au surplus, je suis toujours prêt à entrer dans un accommodement raisonnable pour composer mes différends avec l'Angleterre; mais d'un autre côté les ministres anglais se tromperaient furieusement, s'ils se faisaient l'illusion que je pourrais jamais plier au point que de faire quelque démarche contraire à ma gloire et à ma dignité.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5915. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Kœnigsberg, 8 juin 1753.

Votre rapport du 26 du mois dernier m'a été bien rendu, et le peu de temps que mon séjour ici durera, avec les affaires dont je m'y trouve accablé, ne me permettent de vous répondre autre chose sinon que mon homme chargé de l'affaire de la vente de mes domaines en Hollande est depuis quinze jours à la Haye, muni de tout ce qui lui faut pour entrer en conférence et pour aller à la conclusion,<sup>2</sup> ainsi que je n'ai nul doute qu'on ne soit actuellement en négociation.

Je suis persuadé que le comte Colloredo a accusé juste au baron Beckers que le changement avec le ministère<sup>3</sup> avait mis quelque confusion dans les affaires; l'on doit s'attendre qu'elle s'augmentera de jour à l'autre dans la chancellerie.

Je suis bien aise que vous continuiez d'être attentif sur tous les arrangements militaires qui se font à vos lieux, mais vous devez également poursuivre avec attention les nouvelles qu'on aura chez vous par rapport au corps de troupes turques qui s'assemble vers les frontières de l'Ukraine de Russie. Il est avéré que les Russes font défiler nombre de leurs troupes à l'Ukraine, qu'ils ne sont pas sans appréhension d'une guerre avec la Porte; l'on dit même qu'il y avait eu actuellement des hostilités, et que les choses sauraient passer outre, de sorte que la cour de Vienne pourrait bien se trouver embarrassée de ces affaires.

Je remets à mon retour à Berlin, qui sera le 15 de ce mois, de vous instruire sur tout ce qui me reste à vous dire encore.

Nach dem Concept.

Federic.

<sup>1</sup> Vergl. S. 440. 441. — <sup>2</sup> Vergl. S. 432. 437. 438. — <sup>3</sup> Vergl. S. 438. 439.

## 5916. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 25. Mai: On dit que le crédit „de la Marquise diminue et qu'elle est prête à être disgraciée. Ce serait un évènement fort important, car elle influe beaucoup sur les affaires et elle est consultée en tout par le Roi et ses ministres. On s'aperçoit en cette occurrence que l'ambassadeur d'Angleterre et les autres ministres du même parti sont extrêmement portés pour la Marquise, et ils ne marquent point de publier, quand l'occasion s'en présente, tout ce que peut servir à détruire les bruits qu'on répand sur sa disgrâce. L'attachement de la Marquise pour l'Angleterre est supposé venir en partie des sommes qu'on est persuadé qu'elle a fait passer en Angleterre pour les y mettre à couvert, et en partie par le désir qu'elle a d'entretenir la paix, qui est son ouvrage et dont elle profite pour avoir toujours le Roi avec elle et pour s'enrichir.“

Kœnigsberg, 8 juin 1753.

Il faudra bien que vous suiviez la cour pour Compiègne, afin d'avoir l'œil attentif sur tout ce qui s'y passera dans les affaires. Votre séjour y serait d'autant plus nécessaire, si jamais alors cet évènement important arrivait dont vous faites mention dans votre lettre immédiate du 25 dernier, où il fallût alors que vous m'en instruisiez d'abord et de toutes les circonstances qui accompagneraient un tel évènement, qui ne saurait qu'influer beaucoup sur mes intérêts. Je ne doute presque pas que la personne qui fait le sujet principal de votre lettre immédiate susdite, ne soit pas bien nette des soupçons qu'on a sur son attachement pour l'Angleterre, et je veux bien vous dire,

quoique sous le sceau du secret le plus absolu, qu'on m'a assuré dans la dernière confidence<sup>2</sup> que le comte Kaunitz a trouvé moyen, avant que de partir de France, de tirer d'elle la promesse qu'elle s'emploierait de tout son pouvoir à ce que la France ne remuerait en rien pendant l'intervalle de quelques années contre la cour de Vienne, mais restât toute tranquille.

Je laisse à mes ministres du Département de vous instruire de tout ce qui nous est revenu en dernier lieu relativement à l'affaire de mes différends avec l'Angleterre.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5917. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 13. Juni: „J'ai l'honneur de marquer très humblement à Votre Majesté l'arrivée du baillif de Froullay, qui n'est pas revêtu du caractère d'ambassadeur,<sup>3</sup> mais de celui de ministre plénipotentiaire. Il est venu me voir et m'a remis la copie de sa lettre de créance, en se félicitant de ce

[Berlin, 14 juin 1753].<sup>4</sup>

Un pauvre voyageur qui a fait quatre-vingts milles d'Allemagne en quatre jours, demande à Monsieur le secrétaire des affaires étrangères et à Monsieur le bailli de Froullay

<sup>1</sup> Vergl. S. 290. — <sup>2</sup> Mittheilung des kaiserlichen Legationssecretärs M. von Weingarten, Berlin 12. Mai. — <sup>3</sup> Vergl. S. 158. — <sup>4</sup> Der König traf am 14. Juni früh aus Preussen in Berlin ein.



que le choix de son ordre lui procure l'avantage inestimable de faire sa cour à Votre Majesté, et en me priant de lui procurer l'honneur d'être admis à Son audience."

une dilation d'audience jusqu'à lundi qui vient,<sup>1</sup> où on pourra le haranguer, l'importuner, l'ennuyer, autant que l'on croira que cela sera convenable à la dignité du respectable ordre hospitalier de Saint-Jean de Malte.

Federic.

Nach der eigenhandigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

### 5918. AN DEN ETATS MINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 15. Juni 1753.

Finckenstein berichtet, Berlin 9. Juni, über eine durch La Touche mitgetheilte Meldung des französischen Gesandten Guébriant in Bonn, wonach die Gegner des Freiherrn von der Asseburg, zumal der Freiherr von Metternich,<sup>2</sup> eine Streitigkeit zwischen Preussen und Churköln wegen der Schifffahrt auf der Lippe auszubeuten suchen, um Asseburg zu stürzen und die beiden Höfe einander zu entfremden. „L'abbé de Guébriant a proposé, sur les instances même du baron d'Asseburg, que, pour dissiper ces nuages, il serait bon que le comte de Podewils écrivît au dernier une lettre ostensible.“

Allerdings muss er in sehr obligeanten Terminis an den von Asseburg darüber fordernsamt schreiben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

### 5919. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 16 [juin 1753].

Je suis toujours en reste envers vous, Milord; vous vous donnez des peines pour finir des tracasseries qui, quoique de peu d'importance dans le fond, ne laissent pas que d'être désagréables.<sup>3</sup> J'ai fait rendre au poète sa croix et sa clef, et il a remis un billet par lequel il promet de me rendre mon livre; après cela je n'ai plus rien à démêler avec lui et je l'abandonne à sa destinée, libre à lui de faire toutes les folies et tout ce que lui en dira sa faconde.

Le bailli de Froullay est arrivé, je le verrai demain; tous ceux qui ont fait sa connaissance à Berlin, en disent tout le bien imaginable. C'est encore un de ces gens de la vieille cour qui en conservent la politesse et la douceur; je souhaiterais que, si quelque jour le roi de France envoyait quelque ministre ici, on voulût faire le choix d'un homme de

<sup>1</sup> 18. Juni. — <sup>2</sup> Vergl. S. 48. 138. 139. — <sup>3</sup> Vergl. S. 430.

cette espèce. Milord Tyrconnell avait de l'esprit, mais il était méchant, ce qui nuit fort à la sûreté du commerce.<sup>1</sup> Valory était le plus honnête homme du monde, mais la politesse n'était pas son fort. La Chétardie était aimable en société, il aurait été bon ministre, s'il avait eu l'esprit net, mais ses relations étaient inintelligibles. Tout cela me fait juger que l'espèce d'hommes aimables et de mérite sont rares partout, et qu'il faut les estimer, quand on les a. Je n'ose pas vous dire ce que je pense sur votre sujet, pour ne point révolter votre modestie; mais je ne puis m'empêcher de vous assurer que je suis avec toute l'estime possible votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5920. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 16 juin 1753.

J'ai reçu à mon retour de Prusse vos deux dépêches du 5 et du 8 de ce mois. Je les ai trouvées bien intéressantes et dignes de mon attention,<sup>2</sup> de sorte que je m'attends de vous que vous continuerez de me faire des rapports aussi intéressants que ceux que contiennent les susdites dépêches. Vous prêterez surtout beaucoup d'attention aux mouvements que le roi d'Angleterre se donne à l'égard de la triple alliance et par rapport aux vues qu'il peut se proposer pour donner plus de vigueur et de relief à cette alliance.<sup>3</sup>

Vous approfondirez aussi de votre mieux les bruits sourds qui ont couru par rapport à la prétendue invasion des Tartares de la Crimée dans l'Ukraine russe, pour me faire votre rapport de ce que vous aurez pu tirer au clair là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5921. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 juin 1753.

Vos deux dépêches du 29 de mai et du 1<sup>er</sup> de ce mois me sont bien entrées. Pour ce qui est du prétendu calme en Turquie, il n'est point tout-à-fait assuré encore, y ayant non seulement des lettres en Hollande qui marquent une grande invasion que les Tartares ont faite dans l'Ukraine russe, où ils doivent avoir remporté beaucoup d'avantages, et qu'il y avait toute apparence que la Porte avouerait les Tartares et qu'on verrait dans peu la Porte rompre ouvertement avec la

<sup>1</sup> Der König schreibt an Darget, August 1752: „La Touche est arrivé ici (vergl. oben S. 178); il nous convient infiniment mieux que le milord. Dieu me le pardonne, j'ai une aversion pour la gent anglaise dont je ne saurais me corriger, ce sont les iniquités du monarque qui rejailissent sur son peuple.“ Œuvres de Frédéric le Grand, XX, 35. — <sup>2</sup> Vergl. die folgende Nummer. — <sup>3</sup> Vergl. S. 449.

Russie; mais d'ailleurs, m'étant entretenu depuis peu avec un officier qui a été en Moldavie et aux environs, pour acheter des chevaux, celui-ci m'a protesté avoir vu de ses propres yeux marcher des troupes turques vers les frontières de l'Ukraine.

Nach dem Concept.

Federic.

5922. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER  
A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 juin 1753.

En conséquence de ce que vous me marquez par vos deux dépêches du 1<sup>er</sup> et du 5 de ce mois touchant plusieurs dépenses que la cour où vous êtes fait, il me semble qu'elle brûle la chandelle par plus d'un bout, et bien que je ne saurais juger à combien vont les fonds de la cour de Danemark pour soutenir de pareilles dépenses, je n'aimerais cependant pas, moi, que mes finances fussent administrées sur un pied, ni appliquées à de pareils usages.

Au surplus, rien ne doit vous empêcher de me marquer tout ce qui vous paraîtra intéressant et digne de mon attention et de ma curiosité.

Nach dem Concept.

Federic.

5923. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 16 juin 1753.

J'ai reçu à la fois les rapports que vous m'avez faits du 25 et du 29 du mois de mai dernier. Je ne comprends pas à quel juste titre les ministres anglais savent envisager l'arrêt mis sur le reste de la dette de Silésie comme une insulte faite à la nation anglaise et par conséquent comme une démarche qu'elle ne saurait souffrir, quand ils ont refusé d'administrer justice à mes sujets contre les armateurs anglais qui les ont dépouillés de leur bien sans raison et contre tout droit et équité; il me paraît plutôt que tout le monde raisonnable et impartial caractérisera plutôt une pareille démarche d'insulte faite à la nation prussienne. D'ailleurs, quelle injustice ou quelle insulte fais-je à la nation anglaise, quand je fais arrêter, pour faire avoir justice à mes sujets, un argent que sans cela je suis prêt à payer à tout moment?

Au surplus, si le roi d'Angleterre chipote avec ses alliés pour savoir jusqu'où il saurait compter sur eux en cas que ces différends eussent des suites, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que les Turcs avec les Tartares font des mouvements contre la Russie du côté de l'Ukraine russe et qu'il en saurait arriver une rupture ouverte entre la Porte et la Russie, et que, de plus, la cour de

Vienne ne s'occupe encore que de ses arrangements intérieurs et ne voudrait pas aisément s'en distraire pour entrer en guerre, à laquelle elle n'est pas encore tout-à-fait arrangée, ainsi que le roi d'Angleterre ne saurait pas entièrement espérer du côté de ces deux alliés.

Federic.

P. S.

Potsdam, 17 juin 1753.

C'est pour vous répondre encore sur votre dépêche du 1<sup>er</sup> de ce mois que je viens de recevoir, que je vous dirai que je ne suis nullement en appréhension des menaces que les ministres anglais font à l'occasion des différends en question; que, s'ils veulent commencer une guerre contre moi à raison d'un argent de 150,000 écus qu'ils refusent de payer à mes sujets, il sera clair et constaté devant tout le public que ce serait la guerre la plus injuste qu'il en fut jamais; que je me repose sur la droiture de ma cause; qu'à la vérité le roi d'Angleterre me pourrait faire beaucoup de mal, mais qu'à mon tour je pourrais lui rendre le pareil et lui en faire, aussi, beaucoup, par des moyens que peut-être il ignore et ne croit pas encore. Aussi, quand ces gens-là voudront pousser à l'extrémité l'affaire, je ne prétends de vous sinon que vous m'en avertissiez de bonne heure et à temps de pouvoir me régler là-dessus. En attendant, je vous défends absolument de parler de tout ce que dessus à qui que ce soit, et vous ordonne de vous tenir plutôt tout boutonné là-dessus, parcequ'il m'importe que ces gens ne pénétrant le dessous de mes cartes ni ne sachent ce que, le cas existant, je voudrais faire.

Nach dem Concept.

5924. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 17 juin 1753.

À mon retour du voyage que j'ai fait en Prusse, j'ai trouvé devant moi les rapports que vous m'avez faits depuis le 2 jusqu'au 10 de ce mois inclusivement. Mes lettres de Hollande [marquent] que le conseiller Ernesti y est arrivé et qu'il est occupé à faire un tour dans les villes pour tâcher de persuader les principaux intéressés dans la *Steuer* d'accepter le plan que la Saxe vient de proposer, mais qu'il y avait peu ou point d'apparence qu'il réussirait dans ses peines.

Pour ce qui regarde l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg, vous avez tout lieu de croire qu'elle me sera toujours fort indifférente; en attendant, je ne doute point que les deux cours impériales n'aient, quand elles voudront, cette accession sans peine et à très peu de frais. Au surplus, je suis bien [aise] de vous dire que, selon mes lettres de Vienne, le comte Keyserlingk a reçu des ordres de sa



cour pour presser la négociation touchant la susdite accession et pour engager la cour de Vienne de la faciliter; mais que l'Impératrice-Reine ne voulait point entendre parler de sacrifier quelque chose, étant lasse de le faire toujours, et que cette accession donc, tout comme celle de la république de Hollande, ne saurait réussir lorsqu'il en coûterait à l'Impératrice-Reine, ainsi que la conclusion n'était pas bien prochaine. Mandez-moi votre sentiment si vous croyez que la Saxe accèdera au traité de Pétersbourg, malgré que la cour de Vienne refuse de lui faire quelque avantage.

Du reste, j'applaudis fort à la réponse que vous avez donnée au comte de Rutowski, quand il vous a demandé s'il ne viendrait pas des officiers prussiens au campement de Dresde; s'il vous renouvelle la question, dites-lui poliment que nous n'allons point voir faire les autres, mais qu'à notre tour nous n'aimons point aussi que les autres viennent voir chez nous ce que nous faisons.<sup>1</sup>

Nach dem Concept.

Federic.

5925. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 juin 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 30 de mai dernier, tout comme ceux que vous m'avez faits du 2 et du 6 de ce mois. Je crois bien que les fréquentes et longues conférences que le comte de Keyserlingk a eues avec le comte de Kaunitz, ont roulé sur le projet de la grande alliance que le roi d'Angleterre tend à former pour donner plus de vigueur et de relief à la triple alliance,<sup>2</sup> et sur l'accession de la Saxe et de la république de Hollande; mais je ne saurais vous dissimuler que je crois également que les mouvements des troupes turques et des Tartares vers les frontières de l'Ukraine russe ont aussi eu beaucoup de part aux susdites conférences; car je viens d'apprendre encore qu'il court aussi un bruit sourd en Hollande d'une grande invasion que les Tartares ont faite dans l'Ukraine russe, où ils devaient avoir remporté des avantages, et qu'il y avait toute l'apparence que la Porte soutiendrait les Tartares et qu'on verrait dans peu qu'elle romprait ouvertement avec la Russie.

D'ailleurs il est sûr que jusqu'à présent la cour de Russie a retiré presque toutes ses troupes de notre voisinage dans l'intérieur de ses provinces et qu'elle en fait défiler beaucoup vers l'Ukraine.

Comme depuis mon retour ici j'apprends que mon ministère du département des affaires étrangères vous a déjà communiqué, à la date du 9 de ce mois, ce qui nous a été marqué de Londres au sujet des conférences que le ministre de Russie, Tschernyschew, a eues avec le

<sup>1</sup> Vergl. S. 421. 422. — <sup>2</sup> Vergl. Bd. V, 187 Anm. 2; VIII, 205 Anm. 2.

duc de Newcastle, et des subsides que les deux cours imperiales ont demandés pour faire marcher ses troupes, le cas le demandant, en faveur du roi d'Angleterre,<sup>1</sup> je m'y réfère, en ajoutant seulement que, quoique cette réponse ait été faite au chevalier Williams de la part de la cour de Vienne du temps encore du baron de Bartenstein, ce qui a rendu apparemment de si mauvaise humeur le chevalier, il y a quelque temps, je crois néanmoins que le comte de Kaunitz n'aimerait pas de se voir embarqué, d'abord du commencement de son ministère, dans une affaire de si grande conséquence, de sorte que je suis parfaitement de votre sentiment qu'il ne convient pas aujourd'hui à la cour de Vienne de s'embarquer dans une guerre qui ne saurait que renverser ses arrangements intérieurs, mais qu'il lui faut au contraire encore la paix, pour mieux consolider ses finances, et qu'en conséquence cette cour-là ne voudra pas confirmer le roi d'Angleterre dans ses projets violents et enrages, et, bien que je sois persuadé que ce Prince voudrait bien être le boute-feu d'une nouvelle guerre et qu'il pourrait même se déterminer à donner des subsides pour ce sujet à la Russie et aux Autrichiens, malgré cela, quand on songe qu'il approche à la fin de ses jours et que sa famille risquerait beaucoup, si pendant le cours d'une guerre une minorité arrivait en Angleterre, j'ai de la peine à me persuader qu'il voudrait pousser les choses à l'extrémité. Toutefois, si indépendamment de ces considérations ce Prince voulait passer outre et allumer un nouveau feu de guerre, ce que cependant je ne saurais croire encore, l'affaire de l'Ostfrise en serait la raison qui l'y porterait, et l'arrêt mis de ma part sur le reste de la dette de Silésie, le prétexte.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Die entsprechende Stelle des aus dem Ministerium expedirten Erlasses, Berlin 9. Juni, lautet: Les avis qui me sont revenus tout récemment de l'Angleterre, portent que le comte Tschernyschew, ministre de Russie à Londres, a eu avec le duc de Newcastle deux ou trois conférences consécutives dans lesquelles il doit avoir fait entendre, à la vérité simplement comme de lui même, mais dans le fond par ordre, que sa cour serait toujours disposée à remplir ses engagements vis-à-vis de la Grande-Bretagne; que cependant, comme il pourrait arriver qu'à l'occasion dudit différend [relativement aux déprédations de la marine anglaise] le pays d'Hanovre fût attaqué plus tôt que l'Angleterre, l'on souhaitait de savoir si, Sa Majesté Britannique n'ayant pas encore accédé au traité de Pétersbourg en qualité d'électeur, elle voudrait faire préalablement ce pas et s'expliquer en même temps sur quels subsides la Russie pourrait compter au cas qu'elle fit marcher des troupes. Le duc de Newcastle, peu édifié de ces ouvertures, n'y doit avoir répondu qu'à bâtons rompus, dans l'espérance de recevoir des avis plus précis du sieur Guy Dickens à Pétersbourg et d'apprendre que le différend en question aura pris une autre tournure. L'on prétend que le même article des subsides a aussi été touché de la part du ministère autrichien envers le chevalier Williams, en l'assurant des dispositions favorables où se trouvait l'Impératrice-Reine pour soutenir l'Angleterre."

## 5926. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 17 juin 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites du 1<sup>er</sup> et du 5 de ce mois. m'ont été heureusement rendues. Je me réfère d'abord sur la dépêche du 9 de ce mois qui vous sera arrivée de la part de mes ministres du département des affaires étrangères, touchant l'avis que j'ai eu de Londres par rapport à la réponse que l'ambassadeur de France à Londres a eue du duc de Newcastle, quand il a exposé à celui-ci les instructions qu'il avait eues de sa cour relativement à mes différends avec l'Angleterre;<sup>1</sup> j'ajoute seulement que le duc de Newcastle a, de plus, donné à connaître au duc de Mirepoix que l'on attendait avec impatience la réponse que je ferais à la France, et que jusqu'à ce qu'on en fût instruit, on ne pouvait pas prendre d'autres résolutions.

J'ajoute d'ailleurs à ce qu'on vous a marqué de la réponse du ministre de Russie, Tschernyschew. qu'il a donnée au duc de Newcastle dans les conférences qu'il a eues avec celui-ci sur ce sujet<sup>2</sup> — qu'il a fait entendre au dernier ce qu'il lui a dit, comme de lui-même, quoique dans le fond par ordre de sa cour. Au reste, comme mes ministres vous défendent dans leur dépêche ci-dessus alléguée que vous n'en deviez parler aux ministres de France de ces anecdotes, je veux tout au contraire que vous en deviez faire des insinuations à M. de Contest, en ajoutant la réflexion qui m'est venue à ce sujet, savoir que ce n'était pas autant la mince somme en argent sur laquelle j'étais en différence avec les Anglais qui faisait agir le roi d'Angleterre et ses ministres dans cette affaire, mais plutôt les vues que ce Prince avait sur ma province d'Ostfrise, qu'il m'envie fortement, et qu'il tâcherait en conséquence de diriger son jeu à l'occasion de mes différends avec les Anglais en sorte, pour pouvoir se mettre en possession de ladite province; mais que j'étais aussi fermement persuadé que pourvu que la France témoignerait quelque fermeté, le roi d'Angleterre se garderait bien de vouloir pousser les choses à l'extrémité, et que nous saurions sortir des susdits différends sans embarras ni suites.

Après ceci, je veux bien vous informer encore qu'il m'est revenu d'assez bonne part que tous les mouvements que le roi d'Angleterre se donnait aujourd'hui, tendaient aussi à donner plus de vigueur et de

<sup>1</sup> Die entsprechende Stelle des aus dem Ministerium expedirten Erlasses, Berlin 9. Juni, lautet: „Suivant mes dernières lettres de Londres [du 25 mai] le marquis de Mirepoix, après le rétablissement de sa santé, s'est enfin acquitté auprès du ministère britannique des ordres que sa cour lui avait donnés (vergl. S. 440) touchant les prises maritimes. Quoique je ne sache pas au juste jusqu'ici ce qu'on lui a répondu en conséquence, l'on me marque cependant que le duc de Newcastle s'est contenté simplement de dire qu'on s'en tenait invariablement aux déclarations qui avaient déjà été faites sur ce sujet, savoir qu'on ne pouvait point entrer en négociation pour une satisfaction de mes sujets, avant que je n'eusse fait lever l'arrêt mis sur la dette de la Silésie.“ Vergl. S. 429. — <sup>2</sup> Vergl. S. 450 Ann. 1.

relief à la triple alliance;<sup>1</sup> que pour cet effet il avait proposé aux deux cours impériales qu'il était prêt à accéder en qualité d'électeur d'Hanovre; qu'il se flattait que, moyennant une petite satisfaction que la cour de Vienne donnerait à celle de Dresde, la Saxe ne tarderait guère à reprendre les mêmes engagements. Qu'on pourrait compter que la république de Hollande suivrait cet exemple, et qu'ensuite tous les Électeurs et Princes d'Empire accèderaient de même. Qu'il paraissait que le but que le roi d'Angleterre envisageait dans une si grande alliance, était, d'un côté, de garantir au possible ses États d'Hanovre, et, de l'autre, de dégager si bien les Saxons et les Hollandais qu'ils ne sauraient plus reculer lorsqu'on aurait besoin d'eux, et de prévenir surtout qu'au cas d'une nouvelle guerre la France ne forçât la République d'embrasser le parti de la neutralité: enfin, de donner, moyennant cette grande [alliance], le ton à toutes les grandes affaires en Europe.

Mon intention est, encore, que vous informiez de tout ceci M. de Saint-Contest, afin de pouvoir me marquer de quelle manière il s'est expliqué là-dessus.

Au reste, quoiqu'il ne me soit pas bien avantageux que Madame de Pompadour soit attachée aux Anglais,<sup>2</sup> je dois cependant me consoler de ce qu'il y a beaucoup de gens sages et éclairés en France qui pénètrent parfaitement bien la nécessité qu'il y a que les intérêts de la France sont inséparables des miens, tout comme les miens le sont avec ceux de la France, et que celle-ci ne saurait jamais permettre que je sois accablé de nos ennemis communs, parceque sans cela la France n'aurait qu'à s'attendre sûrement au bénéfice de Polyphème.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5927. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 19 juin 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 8 de ce mois. Puisque les ministres de France estiment pouvoir se rassurer sur les fortes protestations que le prince Louis<sup>3</sup> leur a faites de ne vouloir point quitter le service de France, je me consolerais de les avoir avertis d'assez bonne heure, si jamais le contraire arrive par l'humeur variable et inconstant de ce Prince. Il va venir à Berlin, même avec l'agrément des ministres, et, comme je crains que ses chipoteries secrètes avec les Autrichiens ne commencent alors d'aller encore grand train, il m'est venu l'idée que vous communiquiez confidemment à M. de Contest qu'il conviendrait peut-être au ministère de France, pour obvier à ce que ce Prince ne fit encore quelque mauvaise démarche, de faire mettre les

<sup>1</sup> Vergl. S. 449. — <sup>2</sup> Vergl. S. 444. — <sup>3</sup> Vergl. S. 428.



puces à l'oreille du Duc régnant de Wurtemberg sur les intentions de son frère.

Quant à mes différends avec l'Angleterre, comme j'ai mis mes intérêts là-dessus aux mains de la France, j'attends tranquillement ce qu'elle me fera parvenir à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

5928. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD  
A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 8. Juni:

„Ce que les nouvelles publiques ont mentionné d'une escarmouche entre les Moscovites et les Tartares en Ukraine, se confirme par les dernières lettres de Russie, avec cette circonstance qu'on ne parle de cette affaire que d'une façon mystérieuse, d'où l'on infère ici que l'avantage n'a pas été du côté des Russes, ou que le ministère de l'Impératrice a d'autres raisons de ne rien publier; car, suivant ces mêmes rapports, les gazettes du pays n'en parlent point, ce qui est censé entièrement contraire aux maximes de la cour de Pétersbourg, qui n'aurait pas manqué autrement d'en publier le détail.“

Nach dem Concept.

Potsdam, 19 juin 1753.

Je vous sais bien du gré et je vous remercie des particularités que vous venez de me marquer par votre rapport du 8 de ce mois concernant la Russie et les nouvelles relatives aux mouvements des Tartares; aussi me ferez-vous plaisir de continuer de me mander par la suite tout ce que vous apprendrez à l'égard de ces deux objets.

Federic.

5929. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GR.EFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 juin 1753.

Votre rapport du 9 de ce mois m'est bien parvenu. Le jugement que vous portez sur les conférences fréquentes du comte Keyserlingk avec le ministère autrichien, et ce que je vous ai mandé par ma dernière dépêche des objets sur lesquels peuvent rouler lesdites conférences, commence à acquérir d'autant plus de certitude que les avis de l'invasion des Tartares dans l'Ukraine russe se confirment de tous côtés, de sorte qu'on appréhende de plus en plus, et même selon des lettres venues de Russie, qu'il n'en résulte une guerre ouverte entre la cour de Russie et la Porte Ottomane.

Nach dem Concept.

Federic.

## 5930. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGR.EFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 juin 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois et je conçois que les longues conférences et si souvent réitérées du comte Keyserlingk avec les ministres de la cour où vous êtes, ont principalement pour objet les mouvements présents des Turcs. Je me confirme d'autant plus dans cette conjecture que, selon le contenu de votre susdite dépêche, l'ambassadeur de Venise a aussi eu quelques conférences assez longues avec le ministre autrichien.

En attendant, il n'est presque point vraisemblable que le comte Keyserlingk puisse proposer quelque chose de positif là-dessus pour s'arranger en conséquence avec les ministres autrichiens, puisque, comme le portent mes avis de Russie, le comte Bestushew ne doit point encore avoir été en passe, depuis son arrivée à Moscou, de parler d'affaires à sa souveraine, n'y ayant que peu de temps que les ministres russiens lui en avaient fait leur rapport pour la première fois en ladite ville.

Après tout, il se pourrait, et je m'en remets à votre jugement, que l'affaire de la succession éventuelle en Pologne formât aussi un objet des conférences susmentionnées.

Federic.

Nach dem Concept.

## 5931. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 23 juin 1753.

Maltzahn berichtet, Dresden 17. Juni: „J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté l'instruction secrète qu'on a donnée au comte Flemming à son départ pour Vienne, par laquelle Votre Majesté verra tout le plan de cette cour pour s'assurer encore du vivant de Sa Majesté Polonoise la succession au trône de Pologne après sa mort. J'ai lu en même temps toutes les dépêches du comte Flemming jusqu'au 7 du mois de novembre de l'année passée et j'ai vu qu'il n'en avait parlé à l'Impératrice-Reine et à son ministère qu'en gros et pour sonder leur sentiment en général sur cette affaire, ayant eu à les rectifier sur l'idée que l'Impératrice avait eue qu'on voudrait mettre un des Princes cadets sur le trône, et les ayant assurés que l'intention de son maître était de ne point séparer cette couronne de l'électorat de Saxe. L'Impératrice s'est déclarée assez favorable-

Je vous sais tout le gré possible des pièces intéressantes et bien instructives que vous m'avez adressées à la suite de la dépêche que votre frère m'a fidèlement rendue. Comme nous sommes par là bien au fait des vues de la cour de Saxe relativement à la Pologne, ce sera à vous à présent de songer de bonne heure aux moyens les plus propres pour prévenir cette cour dans son dessein et pour faire avorter son plan monstrueux à la Diète future de Pologne. Il serait superflu de vous assurer du secret que je vous garderai en attendant; mais comme il conviendrait d'être

\* Hellmuth Burchard von Maltzahn; vergl. S. 181.

ment là-dessus et a désiré qu'on se concertât avec la Russie. Ce qui s'est fait, ainsi que Votre Majesté l'a vu par mes dépêches précédentes. Car lorsque le comte Brühl a fait représenter par le sieur Funcke au chancelier Bestushew qu'il était absolument nécessaire de former un système sur les affaires de Pologne et que les cours alliées se concertassent pour le suivre, le comte Bestushew a demandé un rapport détaillé au sieur Gross sur les affaires de Pologne, qu'il a envoyé à l'Impératrice à Moscou et que celle-ci a trouvée si intéressante qu'elle ordonna au comte Bestushew de travailler à sa guérison pour pouvoir venir à Moscou et lui parler à fond sur cette affaire, qui apparemment sera appuyée favorablement par le Chancelier, puisqu'on lui a graissé la patte depuis qu'il reçut si mal le sieur Funcke quand il voulut lui assigner une bonne somme sur les 100,000 écus que la cour de Russie doit encore à la Saxe.<sup>1</sup>

Votre Majesté verra les moyens qu'on propose dans cette instruction pour faire réussir cette affaire à la Diète, et comme l'on doit s'y attendre à la surprise, de sorte que les intérêts de Votre Majesté demandent absolument de mettre le bon parti en état de s'assurer de la supériorité en Pologne et de pouvoir s'opposer à une confédération et d'en faire craindre les suites à Sa Majesté Polonoise.<sup>14</sup>

informé encore des réponses que les deux cours impériales ont données à la proposition dont il s'agit, vous emploierez vos soins afin d'en être encore exactement instruit par notre homme.

Quant à la permission que vous me demandez pour accompagner votre frère à son départ pour Stockholm jusques chez votre père, je suis bien fâché de ne pas pouvoir me prêter dans le moment présent à votre désir, vu la circonstance que les régiments destinés au campement de Spandau sont tous prêts pour y entrer bientôt, et que votre départ de Dresde, à peu près dans le même temps, donnerait de nouveaux ombrages au comte de Brühl, qui ne laisserait point échapper cette circonstance pour en inspirer des soupçons aux cours impériales sur mes prétendus desseins. Vous vous patienterez donc jusqu'à quelque autre temps plus convenable, où je vous ne refuserai point la permission d'aller voir votre père. Quant à votre frère, il y ira pour quinze jours.

Federic.

Nach dem Concept.

### 5932. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 15. Juni:

„S'il en faut croire le sieur Lagerflycht, la cour de Russie ne doit pas être sans inquiétudes par rapport aux mouvements des Tartares dans l'Ukraine. Il croit même que la plupart des cosaques russiens sont mécontents du Hetman que l'Impératrice leur a donné<sup>2</sup>. . . La reine de Suède a voulu que j'informe Votre Majesté de sa part qu'on a pris le change

Potsdam, 26 juin 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 15 de ce mois, et vous remercie de l'attention que vous avez eue pour me marquer ce qui vous est revenu par rapport aux mouvements des Tartares dans l'Ukraine. Je suis bien aise que

<sup>1</sup> Vergl. S. 414. — <sup>2</sup> Graf Cyrillus Rasumowski.

en France, en croyant savoir que c'est par le canal du colonel de Sterniel que le parti anti-sénatorial a fait négocier une somme d'argent pour l'usage de la future Diète, cet officier n'ayant rien eu de pareil dans ses instructions, mais que cette affaire se négociait ici par le ministre de Russie, de Panin; ce qu'elle avait voulu faire parvenir à Votre Majesté en confidence."

Nach dem Concept.

cette nouvelle se confirme de plus en plus; aussi avez-vous à continuer de m'è marquer tout ce que vous apprenez encore sur ce sujet. Je sais infiniment grè à la Reine, ma sœur, des particularites dont elle m'a bien voulu faire part par vous, et attendrai sa réponse à ma lettre,<sup>2</sup> quand elle aura assez de loisir pour m'en faire.

Federic.

### 5933. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 15. Juni: „Rien ne peut être plus sensé ni plus juste que ce que Votre Majesté dit sur les affaires d'Angleterre dans Sa lettre du 29.<sup>3</sup> C'était parceque je suis du même avis que je n'ai pas voulu laisser voir à mon ami que Votre Majesté était prévenue de son voyage à Berlin, et je lui ai fait croire pour cet effet que c'était de mon propre chef que je lui proposais d'aller voir mon frère. La vivacité de ces Messieurs m'est parfaitement connue; leur imagination s'allume aisément; ils s'animent les uns les autres, et un homme prudent est souvent obligé de se taire, pour conserver son crédit. Mon ami Dawkins est sensé et honnête homme, mais M. Westmoreland est la meilleure tête et a le plus de crédit. Je me fierais tout-à-fait à ce qu'il conseillera positivement, cependant j'ai été témoin tout récemment qu'il n'a pas voulu prendre sur lui de s'opposer nettement à une grande folie et il en a rejeté tout le fardeau sur moi."

Potsdam, 26 juin 1753.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Je suis bien curieux d'apprendre si le duc de Mirepoix a dit présentement quelque chose aux ministres anglais touchant la manière de composer à l'amiable mes différends avec l'Angleterre par rapport aux prises, et l'impression que ses insinuations ont faite sur ceux-ci à ce sujet. Tâchez ainsi d'en prendre de bonnes informations, afin de pouvoir m'en instruire. L'on veut me persuader que, si une fois j'étais en règle avec les Anglais sur ces affaires et sur les dettes de la Silésie, toutes les vues que Sa Majesté Britannique saurait avoir sur l'Ostfrise, et toute son inimitié contre moi ne sauraient porter son ministère et la nation à aucune démarche violente contre moi.

Quant à votre ami Dawkins, je souhaiterais bien que l'affaire de ses amis saurait être mise dans une meilleure tournure, car jusqu'à présent il n'y a ni plan ni système. Je laisse à votre pénétration s'il

<sup>1</sup> Vergl. S. 435. — <sup>2</sup> Nr. 5905 S. 434. — <sup>3</sup> Nr. 5907 S. 436.



ne serait convenable que vous leur inspiriez de fortifier leur parti de la façon que je me suis expliqué déjà envers vous, et surtout de former un plan solide sur les moyens de parvenir à leur but. Dans la situation où je me trouve présentement avec le roi d'Angleterre, et de la manière qu'il agit envers moi, il serait même pour le bien de mon service que vous aidiez secrètement, et sans y paraître nullement, par vos bons conseils les susdites gens en conséquence des idées susdites.

Mes avis continuent de tous lieux que les ministres de Russie et de Vienne sont fort inquiets des mouvements de la Porte Ottomane et des Tartares dans l'Ukraine. Cependant comme tous ces avis n'en parlent que d'une manière vague et générale, je ne saurais encore vous marquer quelque chose avec précision.

Au reste, l'on m'a parlé d'une nouvelle invention pour construire des mines qu'un ingénieur français nommé Belidor doit avoir controuvé, et qui doivent faire un effet plus fort que celles qu'on a faites jusqu'à présent. Je vous saurais gré, si vous pouviez m'informer de ce que c'est que cette nouvelle invention et si l'on peut être instruit de sa construction.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5934. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 juin 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites du 12 et du 15 de ce mois, m'ont été heureusement rendues, au sujet desquelles je ne saurais présentement que vous renvoyer au post-scriptum de la lettre immédiate que je vous ai faite à la date du 17 de ce mois.<sup>1</sup> Je vous sais parfaitement gré, au surplus, des nouvelles que vous m'avez marquées à l'occasion des lettres du sieur Porter à Constantinople que le chevalier Williams a envoyées par un courrier à Londres,<sup>2</sup> et serai bien aise que vous continuiez à me mander ce qui parviendra encore à votre connaissance sur ce sujet. Mandez-moi, au reste, si le duc de Mirepoix a parlé aux ministres anglais touchant la manière de composer mes différends avec l'Angleterre relativement aux prises, et quelle impression ses insinuations ont faite sur les ministres.

Nach dem Concept.

Federic.

#### 5935. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 juin 1753.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été bien rendue. J'approuve votre jugement que vous faites par rapport au séjour passé du chevalier

<sup>1</sup> Vergl. S. 448. — <sup>2</sup> Vergl. die folgende Nummer.

Williams à Vienne et je suis fort porté de croire que sa mission n'a été faite que pour disposer la cour de Vienne à faire des convenances à la cour de Dresde, mais principalement pour soulever la première contre moi à l'égard des différends où je suis avec le roi d'Angleterre et de la sonder sur le secours que celui-ci pourrait attendre en cas de rupture contre moi; mais comme celle-ci a parlé des subsides que l'Angleterre n'a point envie [de payer], l'affaire est restée là et le chevalier est parti de Vienne.

Comme les longues conférences du comte Keyserlingk avec les ministres autrichiens continuent, je me persuade, de plus en plus, qu'elles ne peuvent avoir autre objet que les mouvements des troupes de la Porte Ottomane et des Tartares vers l'Ukraine, qui ne sauront qu'embarrasser beaucoup les deux cours. Aussi il y a des lettres de Londres qui marquent que le sieur Porter, ministre d'Angleterre à la Porte, mandait à sa cour que les ministres des deux cours impériales à Constantinople<sup>1</sup> étaient fort inquiets sur ces mouvements; et, comme les lettres du sieur Porter étaient venues par un exprès, dépêché du sieur Williams, celui-ci mandait aussi qu'on avait reçu à Vienne les mêmes nouvelles et que le ministère autrichien les avait accompagnées de réflexions craintives vis-à-vis de lui, jusqu'à glisser de nouveau l'article des subsides en cas que ces affaires-là et celles que l'Angleterre pouvait avoir, eussent des suites. Sur quoi, mes lettres ajoutent qu'on ne paraissait point porté en Angleterre à convenir si fort d'avance des subsides qu'on donnerait en cas de rupture d'un côté ou d'autre.

Au reste, comme il court des bruits que la cour de [Vienne] avait résolu d'augmenter ses troupes de quatre régiments d'infanterie, je serai bien aise que vous tâchiez d'approfondir ce qui en est, pour pouvoir me faire un rapport exact là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

#### 5936. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Hæseler berichtet, Kopenhagen 19. Juni: „La cour de Danemark se trouve actuellement humiliée et embarrassée à la fois, celle d'Espagne vient de la traiter comme la ville de Hambourg, à cause de ses liaisons avec les Barbaresques,<sup>2</sup> avec cette différence que le ministre d'Espagne<sup>3</sup> n'a pas encore ordre de se retirer. Il n'a fait que déclarer au ministère danois que le Roi son maître a pris la résolution de défendre aux Danois tout commerce dans ses États et de leur re-

Potsdam, 26 juin 1753.

Votre rapport du 19 de ce mois m'a été fidèlement rendu, et je vous sais beaucoup de gré de m'avoir informé de ce que le ministre d'Espagne est venu déclarer à la cour de Danemark au sujet des liaisons que celle-ci a prises avec les Barbaresques. Je conviens avec vous que cette affaire saurait don-

<sup>1</sup> Penckler und Obreskow. — <sup>2</sup> Vergl. S. 113. — <sup>3</sup> Marquis Puenta-Fuerte.

fuser l'entrée dans ses ports. Le commerce de ce pays-ci ne peut que souffrir par là un furieux échec, et la vanité de cette cour se trouve blessée au dernier point."

ner prise aux bien intentionnés contre le ministre de Bernstorff, à moins que quelqu'un d'eux voudrait bien profiter de l'occasion pour lui en donner des assauts et ruiner par là son crédit. Quant

à l'envoi de quelques officiers qu'on médite à faire à ma cour au temps du campement près de Spandau, je serais bien aise quand vous pourrez détourner de bonne grâce ce dessein et faire en sorte qu'aucun de ces officiers ne soit envoyé,<sup>1</sup> en quoi je me fie et abandonne sur votre dextérité et savoir-faire.

Nach dem Concept.

Federic.

5937. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN  
IN BERLIN.

Potsdam, 28. Juni 1753.

Se. Königl. Majestät haben mir befohlen, des Wirklich Geheimen Etats- und Cabinetminister Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz den hierbei kommenden Bericht des clevischen Krieges- und Domänenkammerpräsidenten von Bessel wegen des von der Equipage des Generalmajor Grafen Colloredo geforderten Zoll- und Licentes zuzusenden und dabei zu melden, dass solcher Bericht in Original dem Herrn Geheimen Rath von Klinggräffen zu Wien geschicket und ihm dabei geschrieben werden solle, wie er seinen Gebrauch davon machen [soll] um zu zeigen, dass wenigstens gedachtem Grafen Colloredo kein Unrecht von denen dortigen Bedienten geschehen, noch er von solchen übersetzt worden.

Wann auch gedachter Herr von Klinggräffen in seiner mit der letzteren Post eingelaufenen Dépêche vieles von dem von Sr. Königl. Majestät dem Fürsten von Thurn und Taxis zu accordirenden Voto zur Einführung in das Fürstliche Collegium<sup>2</sup> und von denen differenten Recommendationen, so deshalb an ihn geschehen, gemeldet hat, so haben des Königs Majestät darauf resolviret und mir zu melden befohlen, wie es hierunter darauf ankommen werde, ob gedachter Fürst bereits die mehreste Vota desfalls vor sich habe und also Höchstderoselben Dissensus, und wenn Sie auf das vorher zu regulirende Votum von Mörs bestünden, den Fortgang der Sache doch nicht hindern noch aufhalten würde. Welchenfalls Sie dann lieber dasjenige, so Sie nicht verhindern könnten, de bonne grâce thun und gedachtem Fürsten Dero Votum gegen Ausstellung des von ihm offerirten Reverses ratione des mörsischen Voti accordiren wollten.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

<sup>1</sup> Vergl. S. 449. — <sup>2</sup> Vergl. S. 240.

## 5938. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 28 [juin 1753].

Je vous envoie, Milord, une lettre pour Darget<sup>1</sup> avec son conge. Je ne suis pas aussi difficile qu'on le croit sur l'article des congés; il n'y a que dans le militaire où de bonnes raisons obligent de conserver de vieux soldats et de ne point former des officiers pour ses ennemis.

Il est arrivé à Francfort une aventure qui m'a fait de la peine. J'avais écrit à mon résident<sup>2</sup> de redemander à Voltaire la croix, la clef et un livre qu'il avait.<sup>3</sup> Il l'a fait, mais il s'en est acquitté avec une exactitude brutale qui n'est pas de mon goût, et j'écris à présent pour redresser le passé.

Pour moi, qui n'aime pas les prêtres, vous pouvez bien croire que je ne balance pas entre eux et le Parlement;<sup>4</sup> je souhaiterais pourtant, par l'attachement que j'ai pour le roi de France, que cette affaire finît bientôt. Je prends à présent les eaux d'Éger, ce qui m'empêche, Milord, de vous dire autres choses sinon que vous aurez toute votre vie en moi un bon et fidèle ami.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In dorso von der Hand des Empfängers: „Du Roy, juin 28 1753.“

## 5939. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 28 juin 1753.

Monsieur mon Frère. J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire par le bailli de Froullay, qui vient d'arriver à ma cour.<sup>5</sup> Charmé des nouveaux témoignages d'amitié que Votre Majesté m'a donnés à cette occasion, j'ose L'assurer que mes sentiments pour Elle ne varieront jamais et que je me ferai une étude constante de cultiver et de cimenter de plus en plus une amitié qui m'est si précieuse, par un attachement inviolable pour Sa personne et pour Ses intérêts. Avec ces dispositions, et voyant la part que Votre Majesté prend à tout ce qui touche l'ordre de Malte, Elle peut être persuadée que je me ferai un plaisir sensible de contribuer, autant qu'il dépendra de moi, à la satisfaction de cet ordre et à celle du bailli de Froullay, dont le caractère personnel me paraît à tous égards bien digne des bontés dont Votre Majesté l'honore.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus parfaite, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

<sup>1</sup> Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand, XX, 41. — <sup>2</sup> Freytag. — <sup>3</sup> Vergl. S. 396 Anm. 1; 445. — <sup>4</sup> Vergl. S. 431. — <sup>5</sup> Vergl. S. 444. 445.



5940. AU ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE,  
A LUNEVILLE.

Berlin, 29 juin 1753.

Monsieur mon Frère. Rien ne m'aurait pu faire plus de plaisir que la lettre que je viens de recevoir de la part de Votre Majesté par le bailli de Froullay. Elle est remplie de tant d'expressions obligantes que je ne saurais assez marquer à Votre Majesté combien j'ai été pénétré des sentiments d'amitié qu'Elle a bien voulu me renouveler<sup>1</sup> en cette occasion. Je La prie d'être persuadée de la sincérité de ceux que j'aurai toujours pour Elle, aussi bien que de l'attachement inviolable avec lequel je ne cesserai d'être etc.

Federic.

Nach dem Concept.

5941. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN  
A DRESDE.

Potsdam, 29 juin 1753.

Je vous sais bien du gré des avis très intéressants<sup>2</sup> que vous m'avez communiqués par votre dépêche du 23 de ce mois. Ils me guideront dans toutes sortes d'affaires, et vous n'avez qu'à continuer à tirer plus encore de ces avis intéressants pour m'en faire part.

Quant à la permission pour aller chez votre père<sup>3</sup> sur laquelle vous m'avez fait de nouvelles instances, je veux bien la vous accorder, de sorte cependant que vous ne restiez chez votre père que quinze jours et que vous n'employiez que trois semaines pour tout ce voyage, de manière qu'à compter du jour que vous partirez de Dresde, vous y retourniez précisément pour vous y trouver le dernier jour de votre congé. Je vous recommande, au reste, de bien instruire le sieur Plesmann d'être bien attentif sur la dislocation des troupes saxonnes qu'on fera quand le campement présent sera fini et que les troupes en seront renvoyées, afin que j'en aie des notions exactes et sur lesquelles je puisse compter.

Federic.

Nach dem Concept.

5942. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-  
GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 juin 1753.

Mettez comme une chose hors de doute que la Saxe accèdera au traité de Pétersbourg, sans même retirer aucun avantage pour cela de la cour de Vienne, dès que celle de Russie le voudra bien sérieusement; je sais par un très bon canal qu'on est prêt à tout faire à Dresde, à cause de la grande dépendance de la Russie à laquelle le comte Brühl

<sup>1</sup> Vergl. S. 218. — <sup>2</sup> Vergl. Nr. 5942. — <sup>3</sup> Vergl. S. 455.

a assujetti son maître. Mais comme ordinairement ce ministre cherche de trouver et de saisir partout des échappatoires, il esquivera aussi longtemps qu'il pourra cette accession, pour voir si les circonstances pourraient peut-être en rendre les conditions tant soit peu plus favorables. Je suis informé de plus que le premier ministre saxon s'est plaint depuis peu à un de ses confidents de ce que le ministère anglais tâchait à décliner la demande des deux cours impériales de concourir à l'accession de la Saxe, le roi d'Angleterre étant très éloigné d'accéder en cette qualité et en qualité d'électeur d'Hanovre à ce traité et surtout à son quatrième article secret<sup>1</sup> — qui regarde l'assistance mutuelle des deux cours à se faire réciproquement dans le cas d'une rupture avec moi — envisageant les arrangements pris dans ce traité comme non suffisants dans tous les cas à la sûreté réciproque de l'intérêt commun. J'ai appris outre cela que ces réflexions ont fait naître l'idée au comte Brühl tout récemment de concerter un autre plan avec la cour où vous êtes, en conséquence duquel on ferait entrer tous les alliés dans des liaisons proportionnées aux intérêts d'un chacun et si innocentes qu'on n'aurait besoin d'en cacher le contenu, mais qu'on pourrait le communiquer à tout le monde; que le ministre saxon souhaitait un heureux succès, parcequ'il le délivrerait de ce à quoi on voudrait obliger sa cour par l'accession au traité de Petersbourg, et qu'il établirait suffisamment le système général de la conservation du repos par le concours de toutes les puissances intéressées. Il se flatte que la cour de Londres appuiera son plan et que, pour le rendre plus agréable à la Russie, la cour d'Angleterre lui ferait espérer quelques subsides, principalement à l'égard aux différends survenus avec moi, pour qu'elle tienne prêt un corps de troupes, ce qui rendrait les mesures à prendre plus respectables. Voilà des anecdotes sur lesquelles vous pouvez compter; reste à voir quel succès ce plan sortira; au surplus, je vous demande le dernier secret sur tout ceci, ne vous faisant cette communication que pour vous guider dans vos recherches.

Quant à ma voix à donner au prince de Thurn et Taxis pour son introduction dans le Collège des Princes, je viens de déclarer<sup>2</sup> à mes ministres du département des affaires étrangères que par tous les motifs que vous alléguiez je voudrais me déterminer à la lui accorder, contre la déclaration par écrit qu'il donnera par rapport à celle de Moers. Ce dont j'ai bien voulu vous informer, en attendant que mon ministère vous instruira plus amplement sur ce sujet et vous donnera des instructions ultérieures.

Federic.

Nach dem Concept.

<sup>1</sup> Vergl. S. 328 Anm. 1. — <sup>2</sup> Vergl. S. 459.



---

Die Register werden mit dem 10. Bande ausgegeben.

---

---

Fierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

---



# PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit \* bezeichneten Namen vergl. auch S. 475 ff.

## A.

Adolf Friedrich, König von Schweden, Herzog von Holstein-Gottorp: 10. 21. 46. 57. 80. 115. 121. 122. 134. 144. 193. 230. 235. 247. 250. 255. 263. 267. 270. 282. 302. 310. 319. 326. 332. 370. 374. 400. 412. 428. 434—436.

Albemarle, Graf, Wilhelm Annas, engl. Botschafter in Paris: 112. 206. 283. 357. 391. 392. 444.

Aldecoa, span. Geschäftsträger in Paris: 99.

Allichamp, Schriftsteller: 239.

Amalie, Prinzessin von Preussen: 5. 6. 38.

\*Ammon, Christoph Heinrich von, preuss. Kammerherr, Specialgesandter am franz. Hofe: 91. 116. 158. 162. 178. 185. 187. 191. 207—209. 212. 255. 299. 306. 353. 364. 381.

Ammon, Georg Friedrich, preuss. Resident in Köln und Directorialgesandter im niederrhein. Kreise: 152.

\*Andrié, Baron de Gorgier, Johann Heinrich, Rath des berliner franz. Obergerichts: 475.

Anhalt-Dessau: siehe Eugen.

Anna, Prinzessin von Oranien, Regentin der Niederlande: 40. 185. 204. 205. 303. 304. 389. 392.

Ansbach: siehe Karl Wilhelm Friedrich.

Apraxin, Stephan, russ. General: 441. Corresp. Friedr. II. IX.

d'Argenson, Graf, Marc Peter de Voyer de Paulmy, franz. Kriegsminister: 220. 246. 351. 384. 387.

Arnim, Georg Detlef von, preuss. Etatsminister und Generalpostmeister: 279.

\*Asseburg, Freiherr von der, Hermann Werner, churköln. Oberhofmeister: 76. 138. 139. 165. 166. 192. 296. 298. 300. 445.

Astrua, Giovanna, Opersängerin: 346.

August II., König von Polen, Churfürst von Sachsen: 233. 288.

August III., König von Polen, Churfürst von Sachsen: 20. 32. 72. 85. 110. 125. 140. 161. 165. 180. 181. 186. 208. 223. 224. 233. 235. 247. 264. 271. 276. 281. 288. 306. 313. 329. 346. 351. 414—416. 418. 430. 454. 462.

\*August Wilhelm, Prinz von Preussen, Thronfolger: 475.

Auguste, verwittwete Prinzessin von Wales: 49. 205.

d'Ayrolles, Salomon, engl. Gesandter in Haag: 16.

## B.

Backhoff von Echt, Freiherr, Johann Friedrich, dän. Gesandter in Wien: 157. 280. 281. 297.

Baiern: siehe Clemens August; Karl VII.; Maximilian Joseph.

\*Le Baillif, franz. Kammerherr, Ge-

- schaftsträger in Berlin: 103. 129. 138. 146. 147. 149. 163. 167.
- Baireuth: siehe Friedrich; Wilhelmine.
- Bartenstein, Freiherr, Johann Christoph, österr. Hofrath: 144. 229. 239. 245. 249. 265. 389—391. 427. 433. 438. 439. 450.
- Bartenstein, Freifrau, Maria Cordula, geb. Holler von Doblhoff: 373. 390.
- Beckers, Freiherr, Heinrich Anton, churpfalz. Gesandter in Wien: 147. 153. 179. 180. 193. 242. 278. 280. 307. 330. 331. 340. 366. 384. 420. 443.
- Behr, Burchard Christian von, hannöv. Comitialgesandter: 420.
- Belidor, Bernhard Forrest de, franz. Ingenieur: 457.
- Bellegarde, Graf, Claudius Maria, chursächs. Gesandter in Turin: 377.
- Belle-Isle, Herzog von Vernon, Ludwig Karl August Fouquet, Marschall von Frankreich: 245.
- \*Benoit, Gideon, preuss. Legationssecretär in Warschau: 85. 115. 210. 214. 368.
- Bentinck, Gräfin, Charlotte Sophie, geb. Gräfin Aldenburg: 13. 33. 38. 44. 55. 108. 204. 221. 222. 232. 327. 368. 369.
- Benedict XIV., Papst: 377.
- Berckentin, Christian August von, dän. Geh. Rath: 22.
- Berkenmeyer: 343. 391.
- Bernstorff, Freiherr, Johann Hartwig Ernst, dän. Geh. Rath: 22. 45. 49. 50. 56. 64. 69. 78. 80. 87. 98. 108. 119. 123. 134. 154—157. 173. 174. 177. 180. 190. 198. 202. 207. 216. 222. 232. 243. 251. 252. 261. 262. 266. 268. 270. 272. 273. 276. 277. 282. 301. 302. 309. 311. 327. 332. 333. 337. 338. 362. 380. 388. 404. 427. 459.
- Bessel, Karl Victor Moritz von, Präsident der klev. Domänenkammer: 459.
- Bestushew-Rumin, Graf, Alexei, russ. Grosskanzler: 20. 33. 97. 105. 141. 252. 301. 311—313. 325. 342. 353. 387. 388. 398. 414. 423. 441. 454. 455.
- Bestushew-Rumin, Graf, Michael, russ. Botschafter in Wien: 97. 185—Gesandter in Dresden: 253. 264. 274. 430. 436.
- Bielinski, Graf, Franz, poln. Kron-grossmarschall: 210.
- \*Bismarck, Levin Friedrich von, preuss. Etatsminister: 475.
- Boden, August Friedrich von, preuss. Etatsminister: 37. 200.
- Bolingbroke, Heinrich St. John, engl. Staatsmann: 395.
- Bolza, Graf, Joseph, chursächs. Geh. Kriegsath: 118.
- Borcke, Friedrich Wilhelm von, hessen-cassel. Präsident: 133. 142. 143.
- Bose, Graf, Friedrich Karl, baireuth. Oberkammerherr: 118.
- Bossart, Johann Baptista, pfälz. und bair. Agent in Berlin: 255.
- Botta d'Adorno, Marchese, Anton Otto, Oberhofmeister des Herzogs Karl von Lothringen in Brüssel: 102. 180.
- Boyer, franz. Geschäftsträger in Dresden: 181.
- Brandau, Freiherr, Karl Hillebrand: Reichshofrath: 332.
- Brandenburg: siehe Friedrich Wilhelm; Ansbach; Baireuth; Schwedt.
- \*Branicki, Graf, Johann Clemens, poln. Krongrossfeldherr: 222. 260. 261. 322.
- Braunschweig: siehe Ferdinand; Juliane Marie; Karl; Karl Wilhelm Ferdinand; Ludwig; Philippine Charlotte; Karoline Sophie Marie.
- Bredow, Asmus Ehrentreich von, preuss. Generalleutenant: 110. 279. 346.
- von Brisenauer, franz. Officier: 246.
- Brogie, Graf, Karl Franz, franz. Botschafter am chursächs. Hofe: 93. 124. 209. 212. 214. 215. 241. 245. 247. 261. 272. 316. 372. 404. 414. 436.
- Brousson, Johann, preuss. Consul in Cette; 130.
- Brühl, Graf, Friedrich Wilhelm, chursächs. Geh. Rath: 113.
- Brühl, Graf, Heinrich, chursächs. Premierminister: 22. 26. 55. 66. 67. 72. 84. 85. 94. 102. 113. 123. 138. 140. 160. 161. 164. 180. 208. 211. 215. 223. 224. 237. 240. 241. 245. 247. 271. 276. 277. 296. 316—318. 323. 324. 329. 334. 343. 352. 359. 367. 368. 377. 394. 404. 405. 414. 419. 422. 430. 436. 455. 461. 462.
- Bülow, Friedrich Gotthard von, chursächs. Conferenzminister, bevollm. Minister in Berlin: 23. 31. 32. 241. 242. 276. 279. 363—365. 421.

Burlington, Lord, Karl: 121.  
 Burmania, Barthol., holl. Gesandter in  
 Wien: 184.

## C.

Calkoen, Cornelius, holl. Gesandter am  
 chursächs. Hofe: 224.  
 Canales, Graf, Ludwig, sard. Gesandter  
 in Wien: 8. 125. 126.  
 Carvalho Mello, Sebastian, portug.  
 Staatssecretär: 388.  
 Carestini, Giovanni, Opersänger: 346.  
 Carluzzi, Abbé: 343.  
 Carteret: siehe Granville.  
 Carvajal, Don Joseph, Präsident des  
 span. Staatsraths: 100.  
 Castera, Duperron de, franz. Resi-  
 dent in Polen: 55. 209. 211. 214.  
 229.  
 Celsing, Gustav, schwed. Resident in  
 Konstantinopel: 256. 282.  
 Chavigny, Theodor de, franz. Diplo-  
 mat: 101.  
 Choiseul, Madame de: 290. 298. 351.  
 Chotek, Graf, Rudolf, österr. Commerz-  
 präsident: 175.  
 Christian Ludwig, Herzog von Meck-  
 lenburg-Schwerin: 60. 321.  
 Claus, Lakai: 96.  
 Clemens August, Churfürst von Köln  
 etc., Herzog in Baiern: 3. 48. 76. 88.  
 107. 111. 125. 138. 139. 148. 167.  
 168. 171. 172. 192. 194. 230. 296.  
 298. 300. 309. 331. 340. 382. 384.  
 391.  
 Cocceji, Freiherr, Samuel, preuss.  
 Grosskanzler der Justiz: 382.  
 Cöper, Ludwig Ernst Heinrich, preuss.  
 Kriegsath, Geh. Sekretär im Königl.  
 Cabinet: 289.  
 Colloredo, Graf, Rudolf, Reichsvice-  
 kanzler: 157. 179. 355. 443.  
 Colloredo, Graf, Karl, österr. General-  
 major und Diplomat: 267. 268. 459.  
 Contest: siehe Saint-Contest.  
 Conty, Prinz, Ludwig Franz de Bour-  
 bon, franz. Generallieutenant: 64.  
 Corestini: siehe Carestini.  
 Cosmar, David, preuss. Hofgerichtsath:  
 266.  
 Czartoryski, Fürst, August Alexander,  
 Woiwode von Russland: 271.  
 Czartoryski, Familie: 20. 66. 67. 72.  
 85. 100. 116. 233. 288.

## D.

Dänemark: siehe Friedrich V.; Juliane  
 Marie; Luise.  
 Darget, Claudius Stephan, Privatsecretär  
 des Königs: 446. 460.  
 Dawkins, Jakobitenführer: 436. 438.  
 456.  
 Dehn, Freiherr, Friedrich Ludwig, dan.  
 Geh. Rath: 34. 35. 133. 134. 156.  
 174. 190. 202. 216. 221. 232. 261.  
 325. 339.  
 Denis, Madame, Luise, Nichte Vol-  
 taire's: 396.  
 Destinon, Johann, preuss. Resident im  
 niedersächs. Kreise: 17.  
 Destouches, Philipp Nericourt,  
 franz. Dichter: 53.  
 \*Dewitz, Karl Joseph von, Vicepräsi-  
 dent der pommerschen Regierung, Spe-  
 cialgesandter in Wien: 13. 14. 75. 77.  
 99. 102. 104. 114. 175. 204. 239.  
 246. 323. 373. 442.  
 Dillon, Theobald, preuss. Commerci-  
 enrath, Agent in Rotterdam: 266.  
 Ditmar, Gottfried Rudolph, mecklen-  
 burg-schwerin. Vicekanzler: 60.  
 Dohna, Burggraf zu, Albert Christoph,  
 Oberhofmeister der Königin von Preussen:  
 110.  
 Domhardt, Johann Friedrich, preuss.  
 Kriegs- und Domänenrath: 322.  
 Donop, August Moritz von, hessen-  
 cass. General: 143. 161. 190. 191.  
 206. 248. 320.  
 Dossow, Friedrich Wilhelm von, preuss.  
 Generalfeldmarschall: 381.  
 Duras, Herzog, Emanuel Felicite Dur-  
 fort, franz. Botschafter in Madrid: 55.

## E.

Eduard: siehe Karl Eduard.  
 \*Eichel, August Wilhelm, preuss. Geh.  
 Kriegsath und Cabinetssecretär: 12. 19.  
 25. 42. 63. 79. 82. 84. 87. 92. 94.  
 102. 103. 108. 116. 133. 143. 148.  
 160. 164. 166. 179. 195. 224. 225.  
 242. 243. 255. 256. 267. 269. 279.  
 280. 285. 292. 335. 337. 348. 349.  
 353. 354. 359. 364. 376. 378. 381.  
 384. 390. 401. 418. 421. 436. 441.  
 459.  
 Ekeblad, Graf, Clas, schwed. Kanzlei-  
 vicepräsident: 319.

Elisabeth, Kaiserin von Russland: 33. 68. 159. 234. 244. 267. 286. 287. 318. 325. 341. 342. 353. 414. 423. 435. 441. 453. 455.  
 Elisabeth Albertine, verwitwete Herzogin von Mecklenburg-Strelitz: 321.  
 Elisabeth Christine, Königin von Preussen: 118.  
 Elisabeth Farnese, Königin-Wittwe von Spanien: 73.  
 Emanuel, Prinz von Portugal: 288.  
 England: siehe Auguste; Georg II.; Georg; Karl II.  
 Ensenada, Marquis, Zeno da Somo da Villa, span. Staatssecretär: 100.  
 Ernesti, chursächs. Rath: 448.  
 Esterhazy, Graf, Nicolaus, österr. Gesandter in Madrid: 19. 42. 398.  
 Eugen, Prinz von Anhalt-Dessau, chursächs. General: 22.  
 Eversmann, Postmeister: 254. 266. 397.

## F.

Ferdinand VI., König von Spanien: 73.  
 \*Ferdinand, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel, preuss. Generalleutenant: 426.  
 \*Finckenstein, Graf Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 166. 178. 284. 291. 434.  
 Fleck, chursächs. Emissär in Berlin: 363. 365.  
 Fleming, Freiherr, Otto, schwed. Gesandter in Kopenhagen: 261. 332. 338. 344. 371.  
 Flemming, Graf, Karl Georg Friedrich, chursächs. Gesandter in Wien: 204. 359—361. 394. 404. 405. 454.  
 Fleury, Andreas Hercules von, Cardinal: 428.  
 Folard, Ritter, Johann Karl, franz. Militärschriftsteller: 336.  
 Fouqué, Freiherr, Heinrich August de la Motte, preuss. Generalleutenant: 324.  
 Frankreich: siehe Ludwig XIV.; Ludwig XV.; Ludwig; Maria Josepha.  
 Franz I., Römischer Kaiser, Grossherzog von Toskana, Herzog von Lothringen: 15. 89. 106. 142. 244. 274. 284. 289. 331. 414. 430.  
 Franz Georg, Churfürst von Trier, Graf von Schonhorn: 165.  
 Fredersdorf, Michael Gabriel, preuss. Geh. Kämmerer: 36. 95. 96. 266.  
 Freytag, Franz von, preuss. Kriegsgrath und Resident in Frankfurt a. M.: 151. 460.  
 Friederike Dorothee Sophie, Markgräfin von Brandenburg-Schwedt: 378.  
 Friederike Louise, Prinzessin von Sachsen-Gotha: 205.  
 \*Friedrich, Markgraf von Brandenburg-Baireuth: 475.  
 Friedrich V., König von Dänemark: 5—7. 34. 35. 37. 38. 45. 49. 56. 69. 76. 80. 90. 97. 108—111. 113. 133. 154—157. 174. 204. 221. 222. 232. 259. 267. 301. 310. 333. 337. 345. 362. 409.  
 Friedrich, König von Schweden: 57. 302. 429.  
 Friedrich III., Herzog von Sachsen-Gotha: 205.  
 Friedrich Christian, Churprinz von Sachsen: 45. 72.  
 Friedrich Eugen, Herzog von Württemberg: 378.  
 Friedrich Wilhelm, Churfürst von Brandenburg: 79.  
 Friedrich Wilhelm I., König von Preussen: 274. 288.  
 Friedrich Wilhelm, Markgraf von Brandenburg-Schwedt, preuss. Generalleutenant: 51.  
 de Froullay, Bailli, Gesandter des Malteser-Ordens in Berlin: 143. 158. 218. 445. 460. 461.  
 \*Fürst und Kupferberg, Freiherr von, Karl Joseph Maximilian, preuss. Geh. Justizrath, Specialgesandter in Wien: 323. 332. 341. 354. 372. 377. 401. 402. 413. 414. 431. 442.  
 Funcke, Johann Ferdinand August von, chursächs. Gesandter in Russland: 34. 189. 224. 316. 323. 341. 342. 359. 376. 394. 404. 414. 415. 455.

## G.

Gehler, dan. Ingenieur: 310. 311.  
 Georg II., König von Grossbritannien, Churfürst von Hannover: 2. 4. 8. 11. 16. 19. 40—42. 69. 75. 83. 86—88. 90—92. 98. 104. 106. 112. 115. 117. 120. 125. 127. 129. 131. 136. 139—141. 145—147. 153. 155. 163. 169.



171. 172. 183. 184. 186. 192. 193.  
 194. 196. 197. 202. 205. 218. 229.  
 233. 238. 244. 257. 265. 275. 283.  
 300. 306. 315. 316. 322. 327. 328.  
 343. 345. 346. 348. 351. 356. 367.  
 379. 382. 385. 386. 393. 396. 397.  
 402. 403. 410. 415. 417. 421. 424.  
 431. 432. 436. 437. 446—451. 456—  
 458. 462.  
 Georg, Prinz von Wales: 112. 170.  
 175. 205. 283.  
 Goës, Graf, Rudolf August, österr. Ge-  
 sandter in Stockholm: 20. 21. 46.  
 Goy & Comp., Handelshaus in Lon-  
 don: 146.  
 Granville, Earl, Johann Carteret,  
 engl. Staatsrathspräsident: 29.  
 Graumann, Johann Philipp, preuss.  
 Geh. Finanzrath und Münzdirector: 16.  
 Greiffenheim, Johann August von,  
 schwed. Gesandter in Russland: 46.  
 50. 105. 141. 247.  
 von Grevenbroich, churpfälz. Ge-  
 sandter in Paris: 307. 313. 331.  
 Grönsfeld, Graf, Bertram von Die-  
 penbroick, holl. ausserordentl. Ge-  
 sandter in Berlin: 107. 346.  
 Gross, Heinrich von, russ. Gesandter  
 am chursächs. Hofe: 84. 100. 141.  
 258. 260. 269. 341. 342. 361. 455.  
 Gua de Malves, Johann Paul, franz.  
 Akademiker: 24.  
 de Guébriant, Abbé, franz. Gesandter  
 in Bonn: 445.  
 Gustav, schwed. Kronprinz: 75. 80.  
 Guy Dickens, Melchior, engl. Ge-  
 sandter in Russland: 34. 124. 342. 450.

## H.

Hacke, Graf, Hans Christoph Friedrich,  
 preuss. Generalleutnant: 31.  
 \*Häselser, Johann August von, preuss.  
 Geh. Legationsrath, ausserordentlicher  
 Gesandter in Kopenhagen: 187. 221.  
 268. 269. 280. 332. 371.  
 Harris, John, Grosshändler: 371.  
 Haslang, Graf, Joseph Xaver, bair.  
 Gesandter in Hannover: 147. 163.  
 167. 182.  
 Hautefort, Graf, Emanuel Dieudonné,  
 franz. Botschafter in Wien: 64. 157.  
 208.  
 Havrincourt, Marquis, Ludwig de  
 Cardevaque, franz. Botschafter in

Stockholm: 1. 25. 26. 30. 230. 250.  
 303. 319. 320. 326. 370. 374. 387.  
 398. 400. 412. 424. 428. 429. 434.  
 \*Hecht, Johann Georg, preuss. Lega-  
 tionssecretär in Dresden: 17. 94. 138.  
 140. 141. 160.  
 Heinrich, Prinz von Preussen: 156.  
 Heinrich Friedrich, Markgraf von  
 Brandenburg-Schwedt, preuss. General-  
 leutnant: 51.  
 \*Hellen, Bruno von der, preuss. Lega-  
 tionssecretär, Geschäftsträger in Haag:  
 41. 78. 79. 81. 101. 185. 224. 335.  
 360. 380. 381.  
 Hennicke, Graf, Johann Christian,  
 chursächs. Konferenzminister: 17. 26.  
 67. 83. 94. 100. 109. 118. 123. 137.  
 138. 180.  
 Hennicke, Graf, Friedrich August: 180.  
 Hertzberg, Ewald Friedrich von, preuss.  
 Geh. Legationsrath: 79.  
 Hessen-Cassel: siehe Wilhelm.  
 Hetweiler, pfälz. Unterthan: 255. 268.  
 Höpken, Baron, Johann Andreas,  
 schwed. Reichsrath und Kanzleipräsi-  
 dent: 115. 122. 141. 158. 199. 222—  
 224. 247. 256. 273. 281. 305. 309.  
 310. 319. 326. 344. 345. 353. 361.  
 371. 387. 388. 398. 423. 426. 441.  
 Höpken, Baron, Karl Otto, schwed.  
 Gesandter am chursächs. Hofe: 181.  
 222. 224.  
 Holdernesse, Graf, Robert d'Arcy,  
 engl. Staatssecretär für die südlichen  
 Angelegenheiten: 7. 9. 162.  
 Holstein, Graf, Johann Ludwig, dän.  
 Konferenzminister: 339.  
 Holstein-Gottorp: siehe Peter.  
 Horbat, russ. Generalmajor: 312.  
 Horleman, Madame: 270. 271.  
 \*Hutten, Freiherr, Johann Philipp  
 Friedrich, ansbach. Etatsminister: 35.  
 41. 51—53. 59.  
 Hyndford, Earl, Johann Carmichael,  
 engl. Gesandter in Wien: 65. 69. 88.  
 89. 93. 101. 104. 112. 113. 116—  
 118. 120. 121. 125. 126. 129. 131.  
 136. 145. 153. 165. 193. 194. 197.  
 204. 208. 217.

## I. (J.)

Imhoff, Philipp von, braunschw. Oberst:  
 170.  
 Johann (Iwan), entthronter Zar: 33.

Johann Friedrich Karl, Churfürst von Mainz, Graf von Ostein: 137. 165—167. 171. 203. 229. 278. 416.  
 Joseph, König von Portugal: 314.  
 Joseph, Erzherzog von Oesterreich, Thronfolger: 88. 98. 99. 106. 150. 160. 163. 167. 183.  
 Juel, Karl von, dan. Botschafter in Stockholm: 25. 26. 326.  
 Juliane Marie, Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 76. 80. 90. 108—111. 134. — Königin von Dänemark: 170. 174. 207.

## K.

Karl V., Römischer Kaiser: 286. 289.  
 Karl VI., Römischer Kaiser: 378.  
 Karl VII., Römischer Kaiser: 7. 106. 172. 192. 199.  
 Karl II., König von England: 373.  
 Karl II., König von Spanien: 238.  
 Karl III., König beider Sicilien: 36. 73.  
 Karl, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 7. 34. 76. 80. 90. 97. 109. 134. 170. 175. 181. 184. 201. 202. 205. 207. 220. 221. 232. 259.  
 Karl, chursächs. Prinz: 85.  
 Karl Alexander, Prinz von Lothringen, österr. Generalissimus: 12. 20. 66. 68. 72. 73. 102. 111. 159. 195. 222. 223. 229. 231. 233. 241. 286. 288.  
 Karl Alexander, Herzog von Württemberg: 399.  
 Karl Eduard Stuart: 356. 357.  
 Karl Emanuel III., König von Sardinien: 8. 19. 42. 73. 83. 125—127. 131. 432.  
 Karl Eugen, Herzog von Württemberg: 39. 365. 399. 453.  
 Karl Theodor, Churfürst von der Pfalz: 3. 12. 36. 48. 76. 88. 89. 99. 106. 107. 111. 132. 136. 137. 144. 146—150. 153. 163. 167—169. 171. 172. 179. 180. 182. 183. 191. 192. 194. 196—198. 200. 201. 203. 212. 218. 229. 230. 233. 242. 255. 268. 278. 280. 284. 285. 290. 292. 296—298. 300. 303. 306—308. 311. 313. 315. 317. 331. 337. 340. 363. 375. 376. 382. 384. 391. 411. 412. 420.  
 Karl Wilhelm Ferdinand, Erbprinz von Braunschweig: 170. 181. 184.  
 \*Karl Wilhelm Friedrich, Markgraf von Ansbach: 40. 41. 51—53. 59. 96.

Katharina, Grossfürstin von Russland: 247.

Kaunitz-Rittberg, Graf, Wenzel, österr. Botschafter in Paris: 239. 245. — Hofkanzler: 428. 432. 433. 437-439. 444. 449. 450.

Keene, Benjamin, engl. Gesandter in Madrid: 18. 117.

Keith, Jakob, preuss. Generalfeldmarschall: 356. 366. 437.

Keith, Robert Murray, engl. Resident in Wien: 437.

Keller, Christoph Dietrich von, württemb. Geh. Rath: 190. 191.

Keyserlingk, Graf, Karl Hermann, russ. Gesandter am chursächs. Hofe: 83 — am wiener Hofe: 229. 239. 256. 264. 355-448. 449. 453. 454. 458

King, William, Doctor: 437.

Kinner von Scharffenstein, Franz Wilhelm, österr. Resident in Warschau: 263.

Kinsky, Fürstin: 382.

Kirchseisen, Karl David, Polizeidirector von Berlin: 364.

Klengler, Bankier in Strassburg: 79.

\*Klinggräffen, Joachim Wilhelm von, preuss. Geh. Kriegsath, ausserordentlicher Gesandter in Wien: 41. 97. 101. 116. 224. 242. 243. 246. 278. 280. 316. 323. 330. 354. 381. 418. 459.

Klinggräffen, Johann Samuel von, preuss. Geh. Kriegsath: 180.

Koch, Freiherr, Ignaz, österr. Cabinetssecretär: 77. 99. 102.

Köln: siehe Clemens August.

König, Samuel, Professor der Physik im Haag, Mitglied der preuss. Akademie der Wissenschaften: 395.

Komorowski, Adam, Primas von Polen: 260.

Korff, Johann Albrecht von, russ. Gesandter in Kopenhagen: 283. 327.

Kreytzen, Johann Friedrich von, preuss. Generalmajor: 255. 268.

Kröszegei, preuss. Hauptmann: 278.

## L.

Lagerflycht, Karl, schwed. Commissionssecretär: 325. 332. 455.

Lagnasco, Graf, chursächs. Gesandter in Rom: 377.

de Lamberty, franz. Geschäftsträger in London: 162. 169.

- \*Langschmid, Dietrich, preuss. Hofrath und Legationssecretär in Hannover: 376. 381. 385.
- Launary, Marquis, Marc Anton: 387.
- de Larrey, Heinrich, holländ. Generalmajor: 388. 389. 392.
- Lefebvre, Simon Deodat, preuss. Capitän: 121.
- Lemaire, Abbé, Rudolf, franz. Gesandter in Kopenhagen: 10. 43. 123. 154. 155. 173. 174. 190. 198. 202. 216. 244. 252. 261. 272. 277. 301. 302. 327. 332. 338. 344. 362. 371. 427.
- Lerche, Graf, Christian, dän. Kriegsminister: 339.
- Lieven, Graf, Hans Heinrich, schwed. General: 10. 80. 92. 134. 231. 270. 271. 319. 320.
- Lilien, Franz Michael Florentin von, Rath des Reichserbpostmeisters: 240.
- Linker, Freiherr, Philipp Wilhelm Albrecht, churrnainz. Gesandter in Regensburg: 154. 171. 416.
- Lionnel, holländ. Secretär: 415.
- Löben, Alexander Samuel von, vormals Präsident der neumärkischen Kammer: 188.
- Loss, Graf, Johann Adolf, chursächs. Botschafter in Paris: 102. 377.
- Lothringen: siehe Franz; Karl Alexander; Stanislaus.
- Ludwig XIV., König von Frankreich: 62. 74. 83.
- \*Ludwig XV., König von Frankreich: 13. 37. 43. 63. 64. 103. 106. 107. 127. 146. 171. 177. 178. 219. 220. 236. 246. 248. 250. 251. 266. 271. 275. 289. 295. 297. 330. 384. 424. 435. 444. 445.
- Ludwig, Dauphin von Frankreich: 208.
- Ludwig, Herzog von Orléans: 28. 43.
- Ludwig, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel, holl. Feldmarschall: 145.
- Ludwig, Herzog von Württemberg: 357. 358. 364. 370. 375. 378. 379. 384. 399. 412. 428. 452. 453.
- Luise, Königin von Dänemark: 5. 38.
- Lynar, Graf, Rochus Friedrich, dän. Diplomat: 22. 32—34. 49. 108. 123. 267.
- M
- de Machault d'Arnouville, Johann Baptista, franz. Generalcontroleur der Finanzen: 220.
- Mahmud I., türk. Sultan: 196. 206. 217. 222. 304.
- Mainz: siehe Johann Karl Friedrich.
- Malachowski, Graf, Johann, poln. Grosskanzler: 260. 271.
- Malta: siehe Pinto.
- von Maltitz, Familie: 394.
- \*Maltzahn, Hans Dietrich von, preuss. Geh. Legationsrath, bevollmächtigter Minister am chursächs. Hofe: 47. 85. 115. 164. 223. 242. 268. 278. 279. 291. 299. 417. 418.
- Maltzahn, Hellmuth Burchard von, preuss. Legationsrath: 181. 454. 455.
- Manstein, Christoph Hermann von, preuss. Oberst: 372. 390.
- Maria Josepha, Dauphine von Frankreich, chursächs. Prinzessin: 241.
- Maria Luise, verwittw. Prinzessin von Oranien: 205.
- Maria Theresia, Römische Kaiserin, Königin von Ungarn und Böhmen: 14. 15. 20. 23. 28. 30. 42. 48. 53. 77. 97. 99. 101. 102. 106. 113. 124. 126. 173. 174. 179. 201. 213. 233. 235. 239. 245. 274. 280. 284. 286. 288. 331. 359—361. 378. 396. 399. 403. 421. 424. 428. 431—433. 437. 450. 454.
- Mareschal, Johann Karl von, österr. Geschäftsträger in Paris: 399.
- \*Marschall von Schottland, Georg Keith, preuss. bevollmächtigter Minister am franz. Hofe: 12. 19. 25. 85. 86. 103. 108. 115. 116. 128. 133. 136. 142. 156. 161. 166. 179. 188. 195. 202. 211. 212. 221. 243. 248. 254—256. 268. 280. 285. 306—308. 321. 330. 350. 387. 418.
- Martinengo, Graf: 421. 422.
- Massow, Joachim Ewald von, Kammerpräsident zu Königsberg: 215.
- de Maupertuis, Peter Ludwig Moreau, Präsident der preuss. Akademie der Wissenschaften: 395. 396.
- Maximilian Joseph, Churfürst von Baiern: 3. 76. 148. 166. 167. 178. 182. 416.
- Megander, Agent der bengalischen Compagnie: 373.
- Melani, Abbé: 118.
- Mecklenburg-Schwerin: siehe Christian Ludwig.
- Mecklenburg-Strelitz: siehe Elisabeth Albertine.

Menzel, Friedrich Wilhelm, chursächs. Cabinetskanzlist: 84. 89. 94. 124. 141. 181.  
 Metternich, Freiherr, August Wilhelm Welf, churköln. Oberstkämmerer: 48. 139. 445.  
 Mettra, Firma in Paris: 36.  
 Meurer, Kaufmann in Berlin: 15.  
 \*Michell, Abraham Ludwig, preuss. Legationssecretär in London: 3. 4. 28. 41. 82. 86. 91. 101. 123. 200. 225. 334—337. 348. 349. 357. 374—376. 430.  
 Migazzi, Graf, Christoph, österr. Gesandter in Madrid: 19. 56. 67. 117.  
 Minquella, Gräfin: 182.  
 Mirepoix, Marquis, Gaston Karl Peter de Lévis, franz. Botschafter in London: 45. 88. 91. 92. 98. 104. 106. 112. 147. 153. 171. 300. 317. 357. 379. 385. 424. 425. 429. 440. 451. 456.  
 Mnischeh, Graf, Georg Vandalin, poln. Kronhofmarschall: 94. 160.  
 Mocenigo, Sebastian, venet. Botschafter in Paris: 265.  
 Mokranowski, Andreas, poln. General: 260. 261.  
 Moldau: siehe Woyda.  
 Moltke, Graf, Adam Gottlob, dän. Oberhofmarschall: 45. 56. 69. 80. 87. 98. 119. 123. 132. 134. 155. 157. 190. 198. 199. 204. 216. 221. 232. 309. 310. 325. 345. 362.  
 La Montagne, österr. Cabinetscourier: 312.  
 Morelli, Anton, Seidenfabrikant: 174.  
 Moszynski, Graf, August, poln. Krontruchsess: 164.  
 de la Motte-Fouqué: siehe Fouqué.  
 Münchhausen, Freiherr, Gerlach Adolf, hannöv. Geheimrathspräsident und Grossvoigt: 137. 163. 181. 183. 184.  
 Münchhausen, Freiherr, Philipp, Chef der deutschen Kanzlei Georgs II.: 181.  
 \*Münchow, Graf, Ludwig Wilhelm, preuss. Etatsminister, dirigirender Minister von Schlesien: 75. 114. 174. 175. 279. 322. 354. 364. 389. 401. 413. 441.  
 Muhamed, türk. Grossvezier: 196. 304.

N.

Nadasdy, Franz, österr. Feldmarschall-lieutenant: 96.

Neidert, preuss. Lieutenant: 11. 17. 279.  
 Newcastle, Herzog, Thomas Pelham, engl. Staatssecretär für die nordischen Angelegenheiten: 2. 3. 7. 8. 19. 28. 40. 82. 86. 87. 101. 106. 121. 131. 136. 139. 147. 163. 171. 242. 257. 349. 410. 429. 450. 451.  
 Noailles, Herzog, Adrian Moritz, Marschall von Frankreich: 49.

O.

Obreskow, Alexei, russ. Gesandter in Konstantinopel: 458.  
 Oesterreich: siehe Joseph; Karl V.; Karl VI.; Maria Theresia.  
 Oranien: siehe Anna; Maria Luise; Wilhelm V.  
 Orléans: siehe Ludwig.  
 Orlick, Baron, franz. Oberst: 387.  
 von der Osten, cassirter sächs. Oberst: 279.

P.

Panin, Nikita, russ. Gesandter in Stockholm: 21. 38. 46. 47. 54.  
 Pannewitz, Wolf Adolf von, preuss. Generalmajor: 394.  
 von Pannewitz, verwittwete, Johanne Marie Auguste, geb. von Jasmund: 394.  
 Parma: siehe Philipp.  
 Paulowicz, Paul von, preuss. Lieutenant: 294.  
 Pelham, Heinrich, engl. erster Lord des Schatzes: 41. 218. 410.  
 Peltz, Bankier in Amsterdam: 415.  
 Penkler, Freiherr, Heinrich, österr. Internuntius in Konstantinopel: 238. 239. 249. 459.  
 Pérussault, Beichtvater des Königs von Frankreich: 13.  
 Peter, Grossfürst-Thronfolger von Russland, Herzog von Holstein-Gottorp: 33. 267. 297. 301. 339. 442.  
 Pezold, Johann Sigmund von, chursächs. Resident in Wien: 3. 7.  
 Pfalz: siehe Karl Theodor.  
 Philipp V., König von Spanien: 62.  
 Philipp, Herzog von Parma, Infant von Spanien: 36. 73.  
 Philippine Charlotte, Herzogin von Braunschweig, geb. Prinzessin von Preussen: 201.



Piccolomini, Fürst, Octavius Aeneas Joseph, österr. Feldmarschalllieutenant: 428.

Pinto da l'onseca, Emanuel, Grossmeister von Malta: 162.

\*Plesmann, Karl Otto, preuss. Legationssecretär in Dresden: 140. 160. 316. 461.

\*Podewils, Graf, Heinrich, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 19. 25. 35. 38. 41. 52. 63. 147. 148. 162. 168. 197. 279. 299. 309. 421. 434. 436. 445.

Podewils, Graf, Otto Christoph, preuss. Etatsminister: 5.

Podoski, Nicolaus, Palatin von Plock: 261.

Pöllnitz: Freiherr, Karl Ludwig, preuss. Kammerherr: 156.

Polen: siehe August II., August III.

Pollman, Adam Heinrich von, preuss. Geh. Justizrath, brandenb. Gesandter in Regensburg: 108. 152. 416.

Pompadour, Marquise, Jeanne: 54. 220. 275. 290. 297. 351. 420. 444. 452.

Poniatowski, Familie: 116.

Porter, Jakob, engl. Botschafter in Konstantinopel: 457. 458.

Portugal: siehe Emanuel.

Posse, Graf, Moritz, schwed. Gesandter in Russland: 115. 130. 332. 353. 387. 388. 398. 423.

\*Potocki, Graf, Andreas, Starost von Tlomack: 476.

\*Potocki, Graf, Anton, Palatin von Belcz: 159. 210. 211. 241. 261. 269. 270.

\*Potocki, Graf, Franz, poln. Krongrossvorschneider: 476.

Pretlack, Freiherr, Franz Joseph, österr. Botschafter in Russland: 34. 61. 68. 124. 311. 312. 342. 359. 398. 414.

Preussen: siehe August Wilhelm; Elisabeth; Heinrich; Philippine Charlotte; Sophie Dorothee; Ulrike; Wilhelmine.

de La Puebla, Graf, Anton de Portugal, österr. Generalfeldwachtmeister, ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 15. 70. 174. 175. 267. 397. 399—401.

de La Puebla, Graf, Abbé: 15.

Puenta-Fuerte, Marquis, Joseph, span. Gesandter in Kopenhagen: 458.

Puységur, Jakob de Castenet, franz. Generalleutenant: 340.

de Puyzieulx et de Sillery, Ludwig Philogen Brulart, franz. Staatsmann: 20. 24. 39. 49. 74. 219.

## Q.

Quinsonas, Malteserritter: 162.

## R.

Rameau, Johann Philipp, Componist: 130.

Rasumowski, Graf, Alexei, russ. Oberjägermeister: 325.

Rehnitz, preuss. Hofrath, 84. 95. 124. 141. 359. 422.

Rex, Graf, Karl August, chursächs. Conferenzminister: 140. 163. 343.

Richecourt, Graf, Heinrich Hyacinth, österr. Gesandter in London: 74.

Richelieu, Herzog, Ludwig Franz Armand de Vignerot du Plessis, Marschall von Frankreich: 49.

\*Rohd, Johann Jakob von, preuss. Geh. Legationsrath, ausserordentlicher Gesandter in Stockholm: 6. 46. 105. 255. 256. 269. 345. 353. 383.

Rosen, Baron, Gustav Friedrich, schwed. General, Gouverneur von Finnland: 10. 25. 134.

Rosenberg-Orsino, Graf, Franz, österr. Gesandter am dan. Hofe: 244. 309. 311. 327. 409.

Rothenburg, Graf, Friedrich Rudolf, preuss. Generalleutenant: 37.

Rothenburg, verwitwete Gräfin, geb. Marquise von Parabère: 37.

Rudenschöld, Karl von, schwed. Staatssecretär: 309. 310.

Russland: siehe Elisabeth; Katharina; Peter.

Rutowski, Graf, Friedrich August, chursächs. Feldmarschall: 17. 340. 422. 449.

## S.

Sachsen, Graf von, Moritz Arminius, Generalmarschall von Frankreich: 51. 392.

Chur-Sachsen: siehe August II.; August III.; Friedrich Christian; Karl; Maria Josepha; Xaver.

Said-Efendi, türk. Grossvezir: 196.

Saint-Contest, Marquis, Franz Dominicus de Barberie, franz. Staats-

- secretär des Auswärtigen: 8. 13. 19. 20. 23. 24. 38. 39. 45. 49. 54. 64. 67. 68. 70. 72. 74. 78. 83. 91. 98. 99. 103. 111. 112. 114. 116. 117. 128. 129. 132. 133. 136. 142. 147—149. 153—156. 160—162. 166—168. 177—180. 183. 186. 188. 189. 193—195. 197. 198. 202. 206. 208. 209. 212. 219. 229. 236. 244. 249. 251. 254—256. 268. 277. 278. 282. 289. 290. 300. 311. 313. 315. 337. 347. 349. 350. 352. 357—359. 361. 366. 370. 374. 375. 378. 383. 385—387. 393. 399. 400. 409. 411. 412. 425. 428. 432. 437. 451. 452.
- Saint-Paul, Oberst: 72. 159.
- Saint-Severin-Aragon, Graf Alfons Maria Ludwig, franz. Staatssecretär: 17. 20. 24. 39. 49.
- San-Marsan, Marquis, Philipp Valentin Asinari, sardin. Gesandter in Madrid: 42. 117. 125. 126.
- de Santi: 329.
- \*Sapieha, Graf, Peter, Palatin von Smolensk: 159. 261.
- Sardinien: siehe Karl Emanuel.
- Saul, Ludwig Ferdinand von, chursächs. Legationsrath: 329.
- Schüsberg, Graf, Johann Wilhelm, churpfälz. Geh. Rath: 138. 146.
- \*Scheffer, Baron, Karl, schwed. Gesandter in Paris: 129 — Reichsrath: 218. 251. 252. 258. 261. 262. 266. 268. 270. 272. 319.
- Scheffer, Baron, Ulrich, schwed. Oberst, Gesandter in Paris: 265. 266.
- Schulenburg, Graf von der, Ludwig Ferdinand, österr. Feldzeugmeister: 375.
- Schweden: siehe Adolf Friedrich; Friedrich; Gustav; Ulrike.
- Schwedt: siehe Friederike Dorothee Sophie; Friedrich Wilhelm.
- Schwerin, Otto Martin von, preuss. Generalmajor: 115.
- \*Seckendorff, Freiherr, Christoph Ludwig, ansbach. Etatsminister: 51. 96. 190.
- von Selchow, preuss. Offizier: 110. 279.
- Serbelloni, Fabricius, päpstl. Nuntius in Wien: 264.
- Seydlitz, Alexander Gottlob von, preuss. Oberst, Chef eines Husarenregiments: 293.
- \*Siedlenicki, Graf, Karl, poln. Kron-grossschatzmeister: 476.
- Sinzenborff, Graf, Octavian Karl, Comthur des Malteserordens: 120.
- Sinzenborff, Graf, Philipp Ludwig, österr. Hofkanzler: 428.
- Skrbensky (sic), Johann Maximilian Gottlob von, preuss. Major: 293.
- Soliman, türk. Prinz: 196. 206.
- Sonzogno, Bankier in Bergamo: 15.
- Sophie Dorothee, Königin-Mutter von Preussen: 156.
- Sophie Karoline Marie, braunschweig. Prinzessin: 34. 90. 175. 181. 200. 201. 205.
- Spanien: siehe Elisabeth; Ferdinand VI.; Karl II.; Philipp; Philipp V.
- Splitgerber, David, Bankier in Berlin: 84. 94. 208. 415.
- Stackelberg, Friedrich Daniel von, preuss. Capitän: 105. 130.
- Stadion, Graf, churmainz. Gesandter in Hannover: 137. 139. 211. 212.
- \*Stanislaus Leszczyński, Herzog von Lothringen, Titularkönig von Polen: 476.
- Steinberg, Ernst von, hannöv. Staatsminister: 163.
- Sternberg, Graf, Philipp Franz, österr. Gesandter am chursächs. Hofe: 174. 224. 268. 360.
- Sterniel, Samuel Gustav, schwedischer Oberst: 435. 456.
- Steyn, Peter, Pensionär der Staaten von Holland und Westfriesland: 185.
- Stubenberg, Graf, Wilhelm August, chursächs. Conferenzminister: 296.
- Sulkowski, Fürst, Alexander Joseph, chursächs. Conferenzminister a. D.: 159. 160. 215.
- van Swart, holl. Gesandter in Russland: 34. 314. 398.
- Swidzinski, Stanislaus, Palatin von Braklau: 258.
- da Sylva Pesenha, Joseph, portug. Gesandter im Haag: 176. 208. 266. 304. 314. 368. 371. 388. 397. 425.
- Szembek, Franz, Palatin von Livland: 159.

## T.

- Tanzi: 15.
- Tarouca, Graf, Emanuel, österr. Geh. Rath, Präses des niederländ. und italien. Rathes: 61. 173. 230.

Tessin, Graf, Karl Gustav, schwed. Reichsrath: 25—27. 38. 46. 47. 70. 74. 77. 255.

Thienen, Wolf Heinrich von, dän. ausserordentlicher Gesandter am preuss. Hofe: 109. 267.

Thurn und Taxis, Fürst, Ferdinand, Reichsgeneralerbpostmeister: 240. 459.

Titley, Walther, engl. Gesandter in Kopenhagen: 45. 56. 409. 432.

Tott, Otto, dän. Geheimrath: 339.

\*de La Touche, Ritter, franz. Maréchal de Camp, 81. 83. 158 — bevollmächtigter Minister am preuss. Hofe: 178. 182. 187. 191. 192. 203. 206. 212. 225. 233. 241. 242. 248. 254. 272. 278. 285. 299. 300. 306—309. 320. 321. 330. 331. 340. 354. 364. 383. 384. 386. 423. 434. 440. 445. 446.

Treskow, Joachim Christian von, preuss. Generalmajor: 61.

Trier: siehe Franz Georg.

Tron, Ritter, Andreas, venet. Botschafter in Wien: 201. 265. 454.

Trudaine, David Karl, franz. Staatsrath: 1. 13. 14. 21. 22. 58. 91. 128. 130. 201. 208. 353.

Tschernyschew, Graf, Peter, russ. Gesandter am engl. Hofe: 449—451.

Türkei: siehe Mahmud I.; Solimän.

\*Tyrconnell, Earl, Richard Franz Talbot, franz. Maréchal de Camp, bevollmächtigter Minister am preuss. Hofe: 1. 17. 18. 30. 59. 62. 63. 65. 66. 72. 74. 81. 91. 178. 186. 187. 435. 446.

\*Tyrconnell, Lady, Magdalene: 63.

## U.

Ulfeld, Graf, Anton Cornificius, österr. Hofkanzler: 40. 48. 64. 97. 175. 229. 239. 264. 278. 280. 355. 432. 433. 438. 439.

\*Luise Ulrike, Königin von Schweden, 25. 30. 38. 70. 80. 105. 109. 122. 152. 270. 273. 281. 302. 305. 310. 319. 320. 325. 332. 344. 369. 387. 398. 412. 434—436. 455. 456.

Ungern-Sternberg, Freiherr, Matthias Alexander, schwed. General: 80. 122.

## V.

Valory, Marquis, Veit Ludwig Heinrich, franz. Generalleutnant: 446.

Vaulgrenant, Marquis, franz. Botschafter in Madrid: 55. 58.

Vergennes, Ritter, Karl Gravier, franz. Gesandter in Hannover: 101. 136—139. 146. 147. 158. 162. 163. 169. 177. 182. 191 — am churpfälz. Hofe: 330. 331. 337. 339.

Viereck, Adam Otto von, preuss. Etatsminister: 37. 75.

Villiers, Thomas, engl. Diplomat: 121.

\*Vockerodt, Johann Gotthilf, preuss. Geh. Cabinetsrath: 337.

Voltaire, Franz Arouet: 395. 396. 426. 427. 445. 460.

Vorster, Johann Werner von, österr. Gesandter in Hannover: 163. 257. 281.

## W.

Wachtendonck, Freiherr, Arnold Hermann, churpfälz. Oberstkämmerer: 48. 76. 165. 192. 203. 242. 279. 301. 307—309. 330. 331.

Wales: siehe Auguste; Georg.

Wall, Richard, span. Gesandter in London: 18. 29. 32. 117.

Wallachei, Hospodar: 222.

Wechmar, Ludwig Anton von, preuss. Oberst, Chef eines Husarenregiments: 294.

Weingarten, Maximilian von, österr. Legationssecretär in Berlin: 444.

Wedell-Friis, Erhard von, dän. Gesandter in Stockholm: 309. 388.

Wernicke, württemberg. Gesandter in Paris: 398.

Westmoreland, Earl, Johann: 437. 456.

Wilhelm, regierender Landgraf von Hessen-Cassel: 114. 142. 149. 161. 195. 197. 206. 321.

Wilhelm V., Prinz von Oranien und Nassau, Erbstatthalter der Vereinigten Niederlande: 205.

\*Wilhelmine, Markgräfin von Brandenburg-Baireuth, geb. Prinzessin von Preussen: 335. 395.

Wilhelmine, Prinzessin von Hessen-Cassel: 156.

Williams, Karl Hanbury, engl. Gesandter am chursächs. Hofe: 68. 84. 107. 124. 164. 224. 231. 241. 260. 283. 305 — in Wien: 377. 382. 391. 396. 402—404. 407—409. 433. 437. 450. 457. 458.

Wodzicki, Michael, poln. Vicekanzler: 271. 371.

Worianowski, poln. Oberst: 94.

Woronzow, Graf, Michael, russ. Vicekanzler: 33. 97. 342. 387. 388. 423.

Woyda, Constantin, Hospodar der Moldau: 263.

Wrede, Freiherr, Ernst Wilhelm, churpälz. Gesandter in Hannover: 136—138. 147. 163. 165. 166. 182. 191. 211. 217. 257. 278. 307. 384. 391. 393.

Württemberg: siehe Friedrich Eugen; Karl Alexander; Karl Eugen; Ludwig.

\*Wulfwenstjerna, Gustav von, schwed. ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 70. 81. 105. 115. 281. 352. 353.

X.

Xaver, chursächs. Prinz: 85.

Y.

Yarmouth, Gräfin, Amalia Sophie Marianne von Wallmoden: 202.

Z.

Zenge, Lieutenant: 119.



# VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

## A.

Ammon: Nr. 5265. 5289. 5296. 5364. 5388.  
 5471. 5475. 5556. 5578. 5651. 5779.  
 Andrié: Nr. 5320. 5397.  
 Asseburg: Nr. 5466. 5493. 5534.  
 August Wilhelm, Prinz von Preussen:  
 Nr. 5354. 5377. 5402. 5424. 5508.  
 5514. 5766. 5771. 5778. 5784. 5785.

## B.

Le Baillif: Nr. 5373. 5439. 5533.  
 Benoît: Nr. 5747. 5863.  
 Bismarck: Nr. 5539. 5576.  
 Branicki: Nr. 5712.

## C.

Cocceji: Nr. 5539. 5576. 5782. 5817.

## D.

Departement der auswärtigen Af-  
 fairen: Nr. 5293. 5300. 5414. 5451.  
 5488. 5489. 5509. 5523. 5563. 5582.  
 5615. 5619. 5633. 5671. 5688. 5713.  
 5721. 5732. 5733. 5759. 5772. 5788.  
 5834. 5836. 5842. 5855. 5876. 5886.  
 5910.

Dewitz: Nr. 5598.

## E.

Eichel: Nr. 5805.

## F.

Ferdinand, Herzog von Braunschweig:  
 Nr. 5532. 5538. 5548. 5553. 5579.  
 5586. 5590. 5608. 5623. 5660.

Finckenstein: Nr. 5315. 5317. 5337.  
 5368. 5527. 5539. 5576. 5719. 5748.  
 5790. 5838. 5872. 5904. 5912. 5917.  
 5918. 5937.

Friedrich, Markgraf von Baireuth:  
 Nr. 5425.

Fürst: Nr. 5841. 5843. 5849. 5871.

## H.

Häselar: Nr. 5277. 5284. 5298. 5308.  
 5319. 5336. 5338. 5347. 5359. 5360.  
 5375. 5384. 5404. 5411. 5417. 5427.  
 5441. 5445. 5448. 5458. 5459. 5464.  
 5480. 5483. 5513. 5515. 5536. 5541.  
 5562. 5574. 5580. 5583. 5602. 5609.  
 5622. 5634. 5648. 5657. 5662. 5676.  
 5680. 5681. 5687. 5697. 5700. 5716.  
 5724. 5750. 5753. 5769. 5775. 5800.  
 5829. 5861. 5891. 5893. 5922. 5936.

Hecht: Nr. 5343.

Hellen: Nr. 5273. 5291. 5311. 5331.  
 5350. 5357. 5389. 5407. 5470. 5502.  
 5506. 5540. 5551. 5557. 5585. 5591.  
 5652. 5670. 5728. 5739. 5746. 5793.  
 5808. 5813. 5818. 5840. 5852. 5858.  
 5874. 5889. 5920.

Hutten: Nr. 5352.

## K.

Karl Wilhelm Friedrich, Markgraf  
 von Ansbach: Nr. 5321.

Klinggräffen: Nr. 5269. 5272. 5278.  
 5281. 5285. 5290. 5301. 5310. 5313.  
 5323. 5329. 5334. 5341. 5345. 5356.  
 5365. 5370. 5381. 5383. 5392. 5396.  
 5399. 5416. 5421. 5426. 5432. 5436.  
 5444. 5447. 5452. 5456. 5460. 5469.  
 5472. 5477. 5478. 5495. 5501. 5505.  
 5511. 5516. 5526. 5531. 5535. 5545.  
 5550. 5554. 5561. 5568. 5571. 5577.  
 5584. 5618. 5628. 5630. 5637. 5645.  
 5656. 5663. 5668. 5672. 5674. 5684.  
 5690. 5715. 5718. 5727. 5729. 5737.  
 5742. 5754. 5760. 5763. 5773. 5791.  
 5797. 5806. 5820. 5822. 5826. 5832.  
 5844. 5845. 5851. 5857. 5865. 5870.  
 5877. 5880. 5883. 5894. 5900. 5902.  
 5908. 5913. 5915. 5925. 5929. 5930.  
 5935. 5942.

## L.

Langschmid: Nr. 5795.  
Ludwig XV., König von Frankreich:  
Nr. 5624. 5702. 5939.

## M.

Maltzahn: Nr. 5276. 5282. 5286. 5292.  
5299. 5306. 5379. 5391. 5409. 5415.  
5423. 5430. 5443. 5449. 5457. 5465.  
5486. 5491. 5496. 5507. 5519. 5525.  
5547. 5594. 5595. 5599. 5600. 5610.  
5621. 5626. 5638. 5641. 5649. 5658.  
5661. 5675. 5679. 5686. 5741. 5749.  
5755. 5756. 5764. 5770. 5787. 5796.  
5807. 5811. 5814. 5823. 5828. 5848.  
5860. 5862. 5864. 5873. 5879. 5884.  
5897. 5906. 5924. 5931. 5941.

Marschall von Schottland: Nr. 5267.

5279. 5288. 5295. 5302. 5309. 5318.  
5322. 5328. 5335. 5339. 5346. 5358.  
5361. 5371. 5374. 5380. 5387. 5390.  
5393. 5400. 5405. 5408. 5413. 5418.  
5422. 5429. 5434. 5446. 5450. 5455.  
5461. 5468. 5474. 5479. 5481. 5485.  
5487. 5494. 5499. 5504. 5512. 5518.  
5521. 5529. 5542. 5546. 5552. 5555.  
5560. 5569. 5573. 5588. 5589. 5592.  
5593. 5597. 5601. 5605. 5617. 5625.  
5629. 5631. 5635. 5644. 5647. 5665.  
5667. 5669. 5678. 5685. 5689. 5691.  
5694. 5698. 5703. 5706. 5717. 5723.  
5736. 5738. 5740. 5757. 5758. 5762.  
5768. 5776. 5786. 5794. 5798. 5819.  
5825. 5831. 5837. 5847. 5850. 5854.  
5867. 5869. 5881. 5887. 5892. 5895.  
5898. 5899. 5901. 5907. 5916. 5919.  
5926. 5927. 5933. 5938.

Michell: Nr. 5268. 5271. 5280. 5294.  
5305. 5312. 5330. 5340. 5349. 5366.  
5376. 5382. 5385. 5395. 5412. 5428.  
5435. 5462. 5467. 5473. 5490. 5503.  
5522. 5530. 5572. 5604. 5610. 5636.  
5699. 5704. 5722. 5731. 5743. 5780.  
5792. 5801. 5827. 5833. 5846. 5859.  
5866. 5868. 5875. 5888. 5896. 5903.  
5909. 5914. 5923. 5934.

Münchow: Nr. 5598. 5640. 5816.

## P.

Plesmann: Nr. 5650. 5659. 5666.  
5683. 5695. 5714.

Podewils: Nr. 5266. 5270. 5287. 5314.

5315—5317. 5333. 5337. 5344. 5353.  
5367. 5368. 5372. 5397. 5401. 5406.  
5410. 5419. 5431. 5433. 5440. 5454.  
5482. 5492. 5498. 5510. 5520. 5524.  
5528. 5537. 5539. 5543. 5544. 4549.  
5558. 5559. 5564—5566. 5570. 5576.  
5581. 5587. 5596. 5612—5614. 5632.  
5643. 5653. 5654. 5673. 5692. 5693.  
5701. 5705. 5719. 5745. 5748. 5765.  
5767. 5777. 5781. 5783. 5789. 5790.  
5802. 5803. 5810. 5815. 5821. 5824.  
5830. 5835. 5838. 5856. 5872. 5878.  
5882. 5904. 5912.

Potocki, Graf, Andreas: Nr. 5709.

Potocki, Graf, Anton: Nr. 5707.

Potocki, Graf, Franz: Nr. 5708.

## R.

Rohd: Nr. 5274. 5283. 5297. 5303.  
5304. 5307. 5326. 5327. 5342. 5348.  
5355. 5363. 5369. 5386. 5394. 5403.  
5420. 5437. 5442. 5453. 5463. 5476.  
5484. 5497. 5500. 5517. 5567. 5575.  
5603. 5611. 5620. 5627. 5655. 5664.  
5677. 5682. 5696. 5725. 5730. 5735.  
5744. 5751. 5752. 5761. 5774. 5799.  
5809. 5812. 5839. 5853. 5885. 5890.  
5911. 5921. 5928. 5932.

## S.

Sapieha: Nr. 5710.

Scheffer: Nr. 5607.

Seckendorff: Nr. 5332.

Siedlenicki: Nr. 5720.

Stanislaus Leczszynski: Nr. 5606.  
5940.

## T.

La Touche: Nr. 5639. 5711.

Tyrconnell: Nr. 5325.

Tyrconnell, Lady: Nr. 5378.

## U.

Ulrike, Königin von Schweden: Nr.  
5275. 5362. 5438. 5646. 5726. 5905.

## V.

Vockerodt: Nr. 5734.

## W.

Wilhelmine, Markgräfin von Baireuth:  
Nr. 5351. 5804.

Wulfwenstjerna: Nr. 5642.

## SACHREGISTER.

ANSBACH. Verhandlungen mit Preussen wegen Erneuerung der Familienpacte 35. 41. 51. 52. 96. — Sendung des Freiherrn von Hutten 35. 41. 51. 52. — Persönlichkeit desselben 59. — Ablehnung einer Zusammenkunft mit dem Markgrafen durch den König von Preussen 35. 40. 41. 52. — Zustand der ansbachischen Finanzen 59.

BAIERN. Abhängigkeit von England 416. — Stellung zu der Königswahlfrage: siehe Römisches Reich.

BRAUNSCHWEIG. Project einer Familienverbindung zwischen den Häusern Braunschweig und Hannover, Mittheilungen darüber an den König von Preussen und Rathschläge des letzteren 170. 175. 182. 184. 191. 201. 202. 205. — Dänisch-braunschweigische Familienverbindung: siehe Dänemark.

Französische Subsidienzahlungen an Braunschweig 202. — Mittheilungen aus Braunschweig über die Verhältnisse am dänischen Hofe 207. 259. — Braunschweigische Vermittelung in der Streitsache der Gräfin Bentinck mit dem dänischen Hofe 220. 221. 259. — Gerücht von einem beabsichtigten Eintritte des Prinzen Ferdinand von Braunschweig in dänische Kriegsdienste 426.

DÄNEMARK. Begrenzte Machtbedeutung Dänemarks 257. — Allgemeine politische Haltung 27. 282. — Persönliche Gesinnung des dänischen Königs 157. 333. — Militärische Rüstungen 243. 257. 258. 305. 309. 324. 327. 332. 338. 345. 362. 374. — Unberechenbarkeit der dänischen Politik 345. — Ungunst der allgemeinen Lage für eine kriegerische Unternehmung Dänemarks 258. 282; vergl. 337. 338. — Ein Systemwechsel Dänemarks steht nicht zu fürchten 426. 427.

Differenz zwischen Dänemark und Schweden wegen der Anlage schwedischer Befestigungen bei Landskrona 154. 243. 258. 280. 284. 309—311. 374. — Verhältniss des schwedischen Gesandten von Fleming zu dem dänischen Minister von Bernstorff 332. 338. 344. 371. — Besuch des schwedischen Senators Scheffer in Kopenhagen 258. 261. 262. 266. 268. 272. — Angeblicher Brief Scheffer's an den König von Preussen 261. 262. 268. — Dänische Verhandlung in Wien behufs Auswirkung der Zustimmung des Kaisers zu dem Vertrage mit Schweden wegen Austausch von Holstein 157. 177. 442.

Stellung Preussens zu Dänemark während der Dauer des dänisch-französischen Einvernehmens 44. 427. — Dauer des Subsidienvhältnisses Dänemarks zu Frankreich 432.

Verhandlungen wegen eines Sundpasses für preussische Schiffe 119. 123. 157. 258. 427.

Politische Haltung des Freiherrn von Bernstorff 22. 49. 50. 56. 64. 69. 78. 80. 87. 98. 177. 207. 232. 258. 261. 270. 276. 280. 301. 302. 309. 333. 337. 404. 459. — Mittheilungen nach Frankreich über Bernstorff's englische Gesinnung,

Aufnahme dieser Warnungen in Frankreich 154—156. 180. 190. 198. 202. 216. 243. 252. 266. 282. 283. 333. 381. — Bernstorff's Cabale in Frankreich 276. — Auseinandersetzungen zwischen Bernstorff und dem französischen Gesandten Lemaire 173. 174. — Beabsichtigte Abberufung Lemaire's 272. — Preussische Vorstellungen dagegen 277. — Aufschub der Abberufung 301. 302. — Neubefestigung der Stellung Bernstorff's 310. 311. — Ergebenheit des dänischen Gesandten von Bachhoff in Wien gegen Bernstorff 280. 281. — Der dänische Gesandte in Stockholm von Wedell eine Creatur Bernstorff's 388. — Haltung Berckentin's 22. — Haltung des Oberhofmarschalls Grafen Moltke 44. 56. 69. 87. 119. 120. 132. 155. 157. 190. 198. 232. 310. 325. — Haltung des Grafen Dehn 134. 190. 222. — Dehn's Absichten gegen Bernstorff 134; vergl. 190. 202. — Graf Lynar als Gegner Bernstorff's 108.

Scheitern der Verhandlungen zwischen Dänemark und Russland 55. — Lynar's Rückkehr aus Russland 22. — Seine Vorliebe für Russland 34. — Lynar das Opfer seiner Leichtgläubigkeit 267. — Seine Durchreise durch Berlin 32—34. — Stipulationen der Kaiserhöfe in Bezug auf Dänemark 327. 339. 362. — Differenzen zwischen Dänemark und dem Grossfürsten-Thronfolger von Russland qua Herzog von Holstein-Gottorp 258. 272. 280. 284. 309. — Dänische Mittheilung darüber in Berlin 267. — Stellung Russlands zu dieser Angelegenheit 297. 301. — Thätigkeit der russischen und englischen Diplomatie in Kopenhagen 283. — Englische Subsidienerbietungen 409. 432.

Die Frage der Wiedervermählung des Königs von Dänemark. Stellung des Königs von Preussen zu dem Gedanken der Verheirathung der Prinzessin Amalie von Preussen mit dem dänischen Könige 5. 6. 38. — Projecte des englischen Königshauses 22. 37. 45. 49. — Keine Zusammenkunft zwischen den Monarchen von Dänemark und England 69. — Der König von Preussen lenkt die Aufmerksamkeit auf die Prinzessin Sophie Karoline Marie von Braunschweig 7. 90. — Einleitende Schritte für die Vermählung mit der Prinzessin Juliane Marie von Braunschweig 76. 80. 90. 97. 108—111. — Brautwerbung durch den Grafen Dehn 133. 134. — Notification der Vermählung nach Berlin 170. — Stellung der neuen Königin 174. 207.

Verlauf der Differenzen zwischen der Gräfin Bentinck und der Krone Dänemark wegen der Herrschaft Knyphausen, vermittelnde Thätigkeit der französischen Diplomatie 10. 13. 38. 43. 44. 108. 123. 190. 202. 204. 222. 232. 259. — Preussische Erklärung an die Gräfin Bentinck 369. 370. — Resümirende Darstellung des Verlaufes dieser Angelegenheit 220. 221. — Unwahrscheinlichkeit kriegischer Verwickelungen anlässlich der Bentinck'schen Differenzen 263. — Vergl. auch Braunschweig.

Dänischer Handel in Afrika 153. 459. — Dänische Finanzen 113. 177. 427. 447. — Gerücht von einer dänischen Anleihe in England 325. 337. — Grundlosigkeit desselben 361. 362.

Der König von Preussen verzichtet auf die Bestrafung eines Excesses gegen die Bedienung des preussischen Gesandten in Kopenhagen 187—189. 198. 204 — wünscht nicht die Anwesenheit dänischer Officiere bei den preussischen Manövern 459.

Dänemarks Stellung zu der Königswahlfrage: siehe Römisches Reich.

ENGLAND-HANNOVER. Englisch-russische Subsidienvorhandlung: siehe Russland — die Frage der Accession des Königs von England qua Churfürst von Hannover zur Petersburger Allianz von 1746 452. 460.

Beziehungen Englands zu Polen, Sachsen, Sardinien, Spanien: siehe unter diesen Ländern.

Englands Joch für die Subsidiempfinger härter als das Frankreichs 250.

Allgemeines Urtheil über die Haltung des Ministers Pelham 410; vergl. 41. 217. 218.



Gesinnungen Georgs II. gegen Preussen 4. 70. 88. 89. — Hannöversische Gesichtspunkte seiner Politik 7. 8. — Georg II. die Haupttriebfeder der künstlichen Maschine 131. — Sein Gesundheitszustand 363. — Seine Reise nach Hannover 1752 2. 7—9. 11. 19. 40. 69. — Politische Windstille vor der Reise 54. — Rückkehr Georgs II. 257. 265. 283. — Streitigkeiten zwischen den Gouverneuren des Prinzen von Wales 283. — Familienzwiß als Folge der Verbindungen mit englischen Prinzessinnen 170.

Bemühungen Georgs II. um eine Wahl des Erzherzogs Joseph zum Römischen Könige: siehe Römisches Reich.

Sendung Hyndfords in das Reich 1752 65. 69. 88. 90. 93. 104. 112. 120. 126. 127. 131. 145. 153. 165. — Sendung Williams' nach Wien 1753 377. 391. 396. 402—404. 407. 409. 458. — Williams der Schatten von Kaunitz 433. 437. 438.

England und die Gründung der Asiatischen Handelscompagnie in Embden 16. 28. 55. 75. — Durchsuhung eines Schiffes der Compagnie durch die englischen Küstenfahrer 81. 82. — Ministerielle Erklärung des Herzogs von Newcastle in Sachen der Compagnie 86.

Preussische Repressalien wegen Schädigung der preussischen Handelsschiffahrt durch englische Kaper 3. 4. 30. 46. 59. 70. — Erklärung des Herzogs von Newcastle 86. 87. — Werth der englischen Garantie für Schlesien 4. 356. — Bescheide des Königs von Preussen auf die Berichte der niedergesetzten Justizcommission 175. 176. 199. 200. — Ausarbeitung einer Deduction der preussischen Rechtsansprüche 3. 4. 176. 335. — Erklärung des preussischen Geschäftsträgers Michell an das englische Ministerium 225—228. 291. 318. — Englische Antwort 347—349. 356. 357. — Vorbereitung einer Replik von preussischer Seite 381. 393. — Das Beispiel Karls II. 373. — Der König rügt verletzendc Ausdrücke über England in einem Ministerialrescript an Michell 336. 337. — Discussion über den Conflict im englischen Parlamente 345. — Erregung in London 334. 335. 347. — Beurtheilung des preussischen Vorgehens in Holland und Schweden 380. 383.

Nachricht von einem Befehl zur Kriegsbereitschaft an die Regierung in Hannover 314—319. 334. 345. — Gerücht von englischen Flottenrüstungen 355. 356. — Grundlosigkeit dieses Gerüchtes und ähnlicher Nachrichten 363. 379. — Gerücht von dem Marsch eines preussischen Truppcorps nach Ostfriesland 321. 322; vergl. 346. — Desgl. von Differenzen zwischen Preussen und Hannover wegen Mecklenburg bez. Lauenburg 321. 322. 386. 391—393; vergl. 112 — von einem bevorstehenden Angriff auf Hannover 343. 351. 355. 375. 376. 379. 382. 391—393. 396 — von Offensivzwecken der preussischen Uebungslager, besonders des projectirten Lagers bei Spandau 318. 346. 351. 359. 363. 376. — Dementi dieser Gerüchte durch den preussischen Legationssecretär Langschmid in Hannover 358. 359. — Unbeabsichtigte Wirkung der Erklärung Langschmids 376. 381. 382. 385. — Auftrag an Michell in London in dieser Angelegenheit 381. 383. — Rettung des hannöversischen Schatzes nach Stade 385. 396. 415. — Kriegerische Aspecten, April 1753: siehe Oesterreich. — Die Furcht Georgs II. nicht fingirt 421. 431; vergl. 415. 417. — Hintergedanken des englischen Königs wegen Ostfriesland 450. 451. — Missverhältniß zwischen dem Streitobjecte und den Kosten eines Krieges 429. 448. 451.

Unthunlichkeit eines Angriffes auf Hannover für Preussen 21. — Kein Campement bei Magdeburg 178. — Ressourcen Preussens gegen England für den Fall eines Krieges 345. — Stärke und Aussichten der jakobitischen Partei in England 356. 357. 436—438. 456. — Besuch des Jakobiten Dawkins am preussischen Hofe 357. 366. 436—438. — Bedenken des Königs von Preussen gegen eine Verbindung mit der jakobitischen Partei 438. 456. 457.

Französische Vermittelung zwischen Preussen und England 357. 386. 393. 409. 416. 425. 429. 440. 443. 453. 457. — Das französische Ministerium wünscht über die Bedingungen Preussens unterrichtet zu werden 423. 424. — Französische Ausgleichsvorschläge 440. 441. — Unmöglichkeit eines Ausgleiches ohne Erwidern

des Entgegenkommens von Seiten Englands 434. 443. 447. — Ermächtigung Michells zu Insinuationen im Sinne einer directen Verständigung mit dem englischen Ministerium 410. 411. — Zurücknahme des Befehls 448.

Lage der englischen Finanzen 235.

Bevorstehende Auflösung des englischen Parlaments 408. — Die Ausfälle englischer Parlamentsredner werden von den fremden Höfen nicht beachtet 45. 50. 51.

FRANKREICH. Urtheile Friedrichs II. über die Indolenz und Oberflächlichkeit des französischen Ministeriums 12. 19. 24. 39. 50. 56. 62. 67. 70—72. 74. 75. 90. 91. 93. 173. 177. 193. — Urtheil des schwedischen Gesandten von Scheffer über die Schwäche des französischen Ministeriums 219. — Das grosse Muster der Politik Ludwigs XIV. 62. 74. — Der nachtheilige Einfluss häufigen Ministerwechsels 13. 74. — Persönlichkeit und Amtsführung des Marquis Saint-Contest 23. 24. 39. 45. 49. 54. 74. 219. — Seine Unterstützung durch Noailles und Richelieu gegen Puyzieux und Saint-Severin 49; vergl. 20. 39. — Mangelhafte Informationen der französischen Diplomatie 55. 58. 67. 208. — Vetterlichei in der französischen Diplomatie 250. — Indifferenz Hauteforts in Wien 157. 158. 193. 208. — Unfähigkeit Vaulgrenants in Madrid 55. 58. — Haltung Mirepoix in London 300. 318. 379. — Einfluss der Marquise von Pompadour, ihre Abneigung gegen kriegerische Verwickelungen 220. 290. 351. 444. — Madame de Choiseul als Rivalin der Marquise de Pompadour 290. 298. 351. — Auftrag an Lord Marschall, die Marquise zu gewinnen 275. — Seine Antwort darauf 297. 298. — Versprechen der Marquise Pompadour an Kaunitz bei dessen Abgange aus Paris 444. — Lord Albemarle und die Pompadour 444. 452. — Unabhängigkeit Saint-Contests von der Pompadour 54. — Graf d'Argenson als Feind der Pompadour 351. — Eifersucht zwischen d'Argenson und Machault 220. — Beklagenswerthe Lage Frankreichs unter dem Märetzenregimente 420. — Ludwig XV. möchte als Selbstherrscher gelten 220. — Bedeutung der religiösen Impulse Ludwigs XV. 43. — Tod des Herzogs von Orléans 43; vergl. 28. — Abfalliges Urtheil über den Prinzen von Conty 64. — Aufmerksamkeit des Königs von Preussen für Belle-Isle und d'Argenson 245. 246.

Berechnete Gefügigkeit Friedrichs II. gegen das französische Ministerium 18; vergl. 20. 149. — Grenzen derselben 44. — Empfindlichkeit des französischen Ministeriums 219. — Seine Zurückhaltung gegen Preussen 290. — Der schwedische Gesandte von Scheffer empfiehlt schriftlichen Verkehr mit dem französischen Ministerium 218. — Entsprechende Weisung an Lord Marschall 251. — Ueber die Unzertrennlichkeit der Interessen Preussens und Frankreichs 452.

Tendenziöses Gerücht von Subsidienzahlungen Frankreichs an Preussen 50. 51.

Mittheilungen an Frankreich über die politische Lage in Russland 33. 34. — über Differenzen zwischen Russland und Oesterreich 311. 312. — über die Verhandlungen wegen der Accession Sachsens zu der Petersburger Allianz von 1746 224. 361. — Vermittelnde Stellung des Königs in den Differenzen zwischen dem schwedischen Hofe und dem schwedischen Senat, bez. dem Botschafter Frankreichs: siehe Schweden. — Thätigkeit der französischen Diplomatie in Kopenhagen: siehe Dänemark. — in Konstantinopel: siehe Türkei.

Mittheilungen an Frankreich über die Verhandlungen Oesterreichs, bez. Englands mit Sardinien und Spanien 8. 19. 27. 33. 43. 56. 58. 61. 62. 67. 78. 81. 83. 99. — Die Pflege der Beziehungen zu Sardinien als Aufgabe der französischen Politik 8. 83.

Streitigkeiten zwischen Frankreich und England in Amerika 92. — Mittheilungen an Frankreich über das Verhalten Georgs II. in der ostfriesischen Streitfrage 86. 87. 108. 116. 120. 135. 136. 437. 440. — Desfallsige Erklärung des Marquis Saint-Contest 183. — Erklärung desselben gegen Lord Albemarle zu Gunsten Preussens 112. — Dementi der Gerüchte von einem beabsichtigten Angriffe Preussens gegen Hannover 385. 386. 392. — Mittheilung an Frankreich über kriegerische Anzeichen 409. — Zurücknahme des dazu gegebenen Befehls 424. 425;

vergl. 432. — Mittheilung über Subsidienv Verhandlungen zwischen England und Russland 451. — Französische Vermittelung in den preussisch-englischen Differenzen: siehe England.

Mittheilungen über die polnische Throncandidatur des Prinzen Karl von Lothringen 13. 19. 24. 39. 45. 55. 68. 72. 111. 159. 186. 229 — in Betreff des polnischen Reichstages von 1752 67. 68. 85. 93. 115—117. 129 — Tod des französischen Residenten Castera am Vorabend des Reichstages 209. 211. 212. 214. 229. — Begegnung Friedrichs II. mit dem nach Polen bestimmten Grafen Broglie 210. 215. 231. — Broglie und die Dauphine 241. 272. — Verhältniss des preussischen Gesandten von Maltzahn zu Broglie 237. 245. 372. — Audienz Broglie's bei August III. 247. — Mittheilung an Frankreich betreffend die Eventualität einer Conföderation in Polen 268. — Belehrung über den Einfluss des Grafen Brühl 208. — Rathsschlag des schwedischen Gesandten von Scheffer für die Behandlung der polnischen Angelegenheiten in Versailles 219. 220 — dadurch veranlasstes Schreiben Friedrichs II. an Ludwig XV. 232—236. — Weisung an Lord Marschall für die Ueberreichung dieses Schreibens 226. — Verzögerung der Antwort 264. 266. 271. — Ankunft derselben 275. 277. — Neues Schreiben an den König von Frankreich 285—289; vergl. 330. 381. — Graf Broglie proponirt gemeinsame Maassnahmen für die polnischen Angelegenheiten 405; vergl. 436.

Warnungen vor dem politischen System Oesterreichs, bez. Englands 19. 20. 56 67. 74. 83. 291. 433. — Die Nothwendigkeit, System gegen System zu setzen. 20. — Preussen fast der einzige übrig gebliebene Allirte Frankreichs 87. — Mittheilung nach Versailles über eine vertrauliche Eröffnung des wiener Hofes 77. 78. — Rücksichten der französischen Politik auf Oesterreich 290.

Rückblick auf die preussischen Raths schläge und Mittheilungen an Frankreich 78. 90.

Mittheilungen an Frankreich über das Project einer Römischen Königswahl, Stellung Frankreichs zu demselben und zu den Ausgleichsverhandlungen zwischen den Hofen von Wien und Mannheim: siehe Römisches Reich.

Mittheilungen an Frankreich in Betreff des Prinzen Ludwig von Württemberg: siehe Württemberg. — Französische Subsidienv Verhandlung in Cassel: siehe Hessen.

Intervention Frankreichs für Sachsen in den preussisch-sächsischen Steuerdifferenzen 44. 241. 242. — Aufklärungen an Frankreich über die Natur derselben 349. 350. 352—378. 385. 418; vgl. 409.

Verhandlungen zwischen Annon und Trudaine wegen eines Handelsvertrages mit Frankreich I. 13. 14. 20. 21. 58. 71. 91. 116. 128. 130. 135. 159. 162. 185. 186. 201. 207. 209. 212. — Unterbrechung der Verhandlungen wegen Krankheit des Dauphins, gleich als ob Trudaine des Dauphins Arzt oder Apotheker 208. — Eröffnungen an La Touche wegen der Verschleppung der Verhandlung 187. 188. 191. — Ueberreichung des Projectes zu einer vorläufigen Convention durch La Touche 225; vergl. 229. 233. 253—255. — Neuer Entwurf 299; vergl. 337. — Preussischerseits gewünschte Zusätze 225. 299. 347. — Unterzeichnung der Convention (14. Februar 1753) 353. — Die Frage der Alternative 354. 411. — Austausch der Ratificationen 381. — Benachrichtigung der Kaufmannschaft in den preussischen Seehandelsplätzen von dem Abschluss der Convention 364.

Krankheit des französischen Gesandten Lord Tyrconnell 38. 59. 62. — Sein Tod 63—66. — Ein späteres Urtheil über Tyrconnell und seine Vorgänger Valory und La Chétardie 446. — Die Frage der Neubesetzung des berliner Gesandtschaftspostens 59. 62—68. 72. — Ernennung des Chevalier de La Touche 81. — Seine Ankunft in Berlin 178. 446.

Aufträge an den preussischen Gesandten in Paris in Betreff Voltaire's 395. 396. 426. 427. 430. 431. 446. 460.

Reduction der französischen Armee 159. 166. 169. 172. 173. 178. 179. 183. 185. 188. 194.

Lage der französischen Finanzen 2. 166. 220. 290.

Differenzen des Königs von Frankreich mit dem Klerus und dem Pariser Parlamente 189. 290. 431. 460.

Politische Erwägungen gegen eine Einladung der französischen Reformirten nach Preussen 130.

**HESSEN-CASSEL.** Subsidienverhandlung zwischen Frankreich und Hessen-Cassel, Vorschlag, Einleitung und Verlauf 56. 64. 114. 132. 133. 142. 143. 149. 161. 162. 189. 195. 197. 206. 207. 320. 321. 348.

Aufforderung an Hessen, die Ansprüche des Fürstencollegiums bei der Römischen Königswahl in Geltung zu bringen 190. 191.

Vermählung des Prinzen Heinrich von Preussen mit der Prinzessin Wilhelmine von Hessen-Cassel 156.

**HOLLAND.** Unselbständigkeit Hollands, Deferenz gegen England und Oesterreich 5. 83.

Einfluss der Erbstatthalterin Anna 40. — Ihr Gesundheitszustand 304. — Zwistigkeiten zwischen den beiden oranischen Prinzessinnen 205. — Günstiger Moment für die Holländer zur Wiedergewinnung ihrer alten Freiheit 205.

Haltung des holländischen Gesandten Grafen Gronseld in Berlin 346.

Holland und die Asiatische Handelscompagnie zu Embden 28. 78. 79. 81.

Verhandlung wegen Verkaufes der preussischen Domänen in Holland 204. 263. 268. 269. 275. 360. 361. 389. 392. 443. — Anleihe auf die Domänen gesucht 150. 205.

Die Frage der Accession Hollands zu dem Petersburger Verträge von 1746 82. 90. 93. 101. 112. 144. 145. 184. 185. 446. 449. — Vertrautes Verhältniss des holländischen Gesandten van Swart zu dem russischen Grosskanzler Bestushew 34.

Verhandlungen zwischen Holland und Oesterreich wegen Regelung des Barrieretractats 90. 101. 102. 132. 145. 303. 327. 328. — Graf Bentinck in Brüssel 368. — Handeldifferenzen zwischen Holland und den österreichischen Niederlanden 5. 132. 303. — Schädigung des holländischen Handels durch England 71. 380. — Genugthuung in Holland über das Vorgehen Preussens gegen England in Sachen der englischen Kapereien 380. — Aeusserungen holländischer Zeitungen im entgegengesetzten Sinne 335. 345.

Truppenreduction 16. 54. 304.

**KÖLN.** Besuch des Churfürsten in München 3. 76. — Einfluss Metternichs 48. 139. — Intriguen gegen Asseburg 124. 125. 139. 172. 445. — Sendung Asseburgs nach Hannover 138. — Stellung des Churfürsten zu der Frage der Römischen Königswahl: siehe Römisches Reich.

**KURLAND.** Tendenziöse Gerüchte von preussischen Anschlügen auf Kurland 323; vergl. 368.

**MAINZ.** Abhängigkeit von England 416. — Stellung des Churfürsten zu der Frage der Römischen Königswahl: siehe Römisches Reich.

**MALTA.** Sendung des Bailli de Froullay nach Berlin 143. 158. 444. 445. 460. 461.

**MECKLENBURG.** Erneuerter Erbvertrag zwischen Preussen und Mecklenburg-Schwerin (14. April 1752) 60.

Beschwerden gegen Mecklenburg wegen Verleitung preussischer Recruten zur Desertion 96.

Hannöverische Politik in Mecklenburg 112; vergl. 321. 322. — Tendenziöse Gerüchte über preussische Einnischungsversuche in Mecklenburg 321. 343.



ÖSTERREICH. Verhandlungen wegen Ausführung des dresdener Friedens. Dewitz' Specialmission in Wien behufs Regelung der Handelsbeziehungen und Erledigung der Forderungen von Privatleuten an die ehemalige Breslauer Oberamtskammer 13. 75. 77. 99. 102. 175. — Chotek, Ulfeld und Münchow in Karlsbad im Sommer 1752 175. — Neue Instructionen für Dewitz bei seiner Anwesenheit in Neisse 212—214. 246. — Dewitz' Tod, seine Ersetzung durch Fürst 322. 323. 332. — Fürst's Verhandlung 377. 378. 442. — Notenwechsel 354. 372. 373. 401. 442. — Unterhandlung wegen Ankaufes des neustädter Stadtwaldes durch die Baronin von Bartenstein 373. 389. 390. 394. 395. 413. — Verweigerung eines Passierscheines für einen österreichischen Kupfertransport wegen Verschleppung der Verhandlungen mit Fürst 400. 401. — Neuer österreichischer Tarif für die Einfuhr schlesischer Waaren 401. 413. 414. — Neue österreichische Münze 16. — Oesterreichische Klagen über Veränderung des preussischen Münzfusses 114.

Zweifel des Königs von Preussen an der Dauerhaftigkeit des Friedens 350. — Voraussichtliche Ausdehnung eines künftigen Krieges 21. — Berechnung der österreichischen Streitkräfte 286. 287. — Kriegsbereitschaft Preussens 80. 336. — Système réglé des wiener Hofes 19. 20. 42. — Insinuation des Cabinetsecretärs Koch im Sinne der Herstellung eines Einvernehmens zwischen Preussen und Oesterreich 77. 99. — Kriegerische Aspecten, April 1753 396. 397. 402. — Gerücht von einer Aufforderung Georgs II. durch Maria Theresia zu gemeinsamem Kriege gegen Preussen 402. 403. 410. — Kriterien für die Beurtheilung des defensiven oder offensiven Charakters der militärischen Maassnahmen des wiener Hofes 407. 408. — Klärung der Situation im friedlichen Sinne 417. 419. 421. 422. 424. 431. 433. — Friedensbedürfniss des wiener Hofes 367; vergl. 450.

Eine Ablösung des Grafen Puebla auf seinem berliner Gesandtschaftsposten wird preussischerseits nicht gewünscht 267. 268. — Vorstellung an Puebla wegen der Entweichung des Seidenfabrikanten Morelli nach Oesterreich 174. — Begünstigung der Einschmuggelung falscher Münzen durch den Bruder des Grafen Puebla 14. 15.

Bevorstehende Personalveränderungen in der österreichischen Staatsconferenz 23. 239. 245. — Bedeutung des Rücktrittes Bartensteins 428. 433. — Bartensteins Haltung gegen Preussen 391. — Nachreden gegen Bartenstein und Ulfeld 438. 439. — Uebernahme des Hofkanzleramtes durch den Grafen Kaunitz 431—433. 437. 443. — Seine persönliche Gereiztheit gegen Preussen 439. — Prognostikon für Kaunitz' französisches System 428. — Rücksichten des wiener Hofes auf Frankreich 30. — Kaunitz und die Marquise de Pompadour 444. — Kaunitz gilt nach Uebernahme der Geschäfte als Anhänger Englands 437.

Oesterreichische Politik im Norden 9. — Erweiterung der Petersburger Allianz von 1746 69. 95 448—452 (vergl. auch England-Hannover, Holland, Polen, Sachsen) — Kenntniss des Königs von Preussen von den geheimen Bestimmungen des Allianzvertrages 328. 339. 362. 442. — Oesterreichischer Einfluss in Russland 20. — Erschütterte Stellung Pretlacks am russischen Hofe 34. 61. 68. 398. — Rückwirkung der Vorgänge in Konstantinopel auf den wiener Hof: siehe Türkei.

Oesterreichischer Einfluss in Polen 20. — Polnische Throncandidatur des Prinzen Karl von Lothringen: siehe Polen.

Beziehungen Oesterreichs zu den Höfen von Turin und Madrid: siehe Sardinien, Spanien.

Stellung des wiener Hofes zu dem Project einer Römischen Königswahl: siehe Römisches Reich.

Verhandlung wegen Verkaufes der Baronie Turnhout an den wiener Hof 3. 9. 11. 28. 37. 61. 75. 76. 93. 132. 173. 230. 240. 392. — Sequestration Turnhouts 1745 439.

Oesterreichische Finanzen 14. 19. 30. 48. 113. 234. 274. 450. — Militärische Verhältnisse in Oesterreich 19. 189. 375. 428. 432. 458. — Übungslager in

Böhmen 1752 7. 9. 14. 23. 30. — Uebungslager in Ungarn 1752 48. 53. — Uebungslager 1753 433.

Maassregeln gegen die Einschleppung der Pest nach Ungarn 40.

PFALZ. Stellung zu der Königswahlfrage: siehe Römisches Reich.

Verabschiedung eines pfälzischen Unterthanen aus dem preussischen Militärdienste 255. 268.

POLEN. Stellung Preussens zu dem Reichstage von 1752 66—68. 115—117. 129. 210. 211. 214. 231. 237. 240. 253. — Erscheinen eines türkischen Emissärs 222. 223. — Zertrennung des Reichstages 258. 260. 269. 275. — Eventualität einer Conföderation 213. 214. — Vereitelung der Conföderation 260. 261. 268. — Kein Senatusconsilium 271. 276. 280. — Verstimmung des Hofes über den Ausgang des Reichstages 271.

Pflege der Beziehungen zu den Häuptern der polnischen Patriotenpartei 291—295. 322. — Missstimmung in Polen wegen angeblicher Erhöhung der schlesischen Eingangszölle 214. 215. — Polnische Handelsprojecte 237. — Gerüchte von einer beabsichtigten Grenzverschiebung bei Gelegenheit von Terrainaufnahmen 371. 372.

Die Czartoryskis als Anhänger Oesterreichs und Russlands 20. 288. — Ihre Vorbereitungen für den Reichstag von 1752 66. 67. — Ihr Verhalten gegen Brühl 67. 72. 85. — Unbeliebtheit Brühl's in Polen 85; vgl. 215. 216. — Oesterreichische Gesinnung des Krongrossschatzmeisters Graf Siedlenicki 299.

Gerücht von einem Abkommen zwischen Preussen und Frankreich in Bezug auf Polen 20. — Zwecklosigkeit vorzeitiger Projectenmacherei für die polnische Thronfolge 161. 288.

Plan der beiden Kaiserhöfe zur Erhebung des Prinzen Karl von Lothringen zum Könige von Polen 9. 12. 19. 24. 39. 45. 66. 68. 72. 73. 102. 111. 159. 160. 180. 186. 195. 222. 223. 229. 231. 233. 237. 286—289. 436. — Verhandlungen deswegen zwischen Preussen und Frankreich: siehe Frankreich. — Englands Stellung zu dem Plane 241; vgl. 275. 283. 305.

Die Frage der Accession Polens zu der Petersburger Allianz von 1746 66. 100. 111. 115. 231.

Der königsberger Emigrantenhof des Stanislaus Leszczyński 1735 218 — Schreiben des Königs von Preussen an Stanislaus Leszczyński 218. 461.

PORTUGAL. Anregung eines Handelsvertrages zwischen Preussen und Portugal durch den portugiesischen Gesandten Graf Sylva im Haag 176. — Pourparlers deswegen zwischen Sylva und von der Hellen 186. 187. 208. 254. 266. 304. 314. 368. 371. 388. 397. — Sylva's Versetzung nach Neapel 425.

RÖMISCHES REICH. Die hannöverische Prätension auf Ostfriesland vor dem Reiche 86. 102. 103. 112. 116—118. 120. 129. 130. 136. 164. 183. 433. 440. — Brandenburgisches Memorial in dieser Angelegenheit 164. 165. — Ueberweisung der Entscheidung vor den Reichshofrath 416. 420. 437. — Stellung des Kaisers zu dieser Frage 420. — Prätension des Grafen Kaunitz auf Ostfriesland 439.

Die Frage der churfürstlichen Investituren 7. 18. 106. 172. 180. 186. 192. 199. 206. — Einführung von Thurn und Taxis in das Fürstencollegium 240. 460.

Englands Bemühungen für das Project der Wahl des Erzherzogs Josephs zum Römischen Könige 8. 36. 40. 41. 75. 88. 90. 93. 106. 111. 129. 140. — Pelham's Stellung zu dem Projecte 41. 217. 218. — Erklärung Georgs II. gegen das Parlament betreffend die Königswahl 41—43. — Erörterungen zwischen Georg II. und Mirepoix 88. 91. 92. 98. 104; vgl. 106. 147. 153. 171. — Eine angebliche Zusage Frankreichs 146; vgl. 150. — Uebereiltes Verfahren Georgs II. 128. 145. — Newcastle's Drohung »Nous risquons le paquet« 136. 139. 146. 153. 177.

Verhandlungen zwischen England und Oesterreich wegen der Königswahl; Stellung des wiener Hofes zu dem Projecte 11. 36. 110. 111. 140. 146. — Die Aussichten Anfang 1752 4. 75. — Kühle Aufnahme des Anbringens des Lord Hyndford in Wien 101. 102. 104. 113. 115. 120. 126. 127. 129—132. 136. — Erkaltung zwischen Oesterreich und England 141. — Rationelles Verhalten des wiener Hofes 128; vergl. 143. 145. — Ein finanzielles Moment 173. — Oesterreich will den Eclat vermeiden 186. 197. — Symptome eines Einlenkens des wiener Hofes in der pfälzischen Indemnisationsfrage 144. — »Jeu concerté« 150. 153. — Oesterreich selbst erschwert die Verhandlung 183. 194. 196. 233 244 — hat den Ausgang in der Hand 204 — die Wahlangelegenheit stockt 182 — erscheint für 1752 aussichtslos 191. 196. 228. 229. 244. — Ergebnislosigkeit der Wahlcampagne 265. 275. 283. 306. — Verstimmung Georgs II. 180. 193. 194. 233. 238. — Seine Rancune gegen den wiener Hof 283. 306. — Die Wahlangelegenheit als harmloser Zeitvertreib für den englischen König 218. 275.

Schweigsamkeit des wiener Hofes gegen Preussen in der Frage der Königswahl 4. — Eine Eröffnung Koch's gegen Dewitz 77. 99. — England stellt diplomatische Schritte des wiener Hofes für Gewinnung der brandenburgischen Churstimme in Aussicht 106; vergl. 98. — Dementi einer angeblichen preussischen Erklärung an den wiener Hof 158. 169. — Uninteressirtheit Preussens in der Wahlfrage 99. 169. — Gerücht von einem beabsichtigten gewaltsamen Widerstande Preussens 343.

Stellung Frankreichs zu der Wahlangelegenheit. Nachgiebigkeit Frankreichs 12. 17. 18. 20. 36. 43. 75. 76. 88. 98. 103. — Mémoire für den französischen Geschäftsträger Le Baillif betreffend die dem wiener Hofe auf eine eventuelle Werbung um die brandenburgische Churstimme zu ertheilende Antwort 106. 107; vergl. 98. 103. — Aufnahme dieses Mémoires in Frankreich 126. 129. — Aufforderung an Frankreich, einen Gesandten in Hannover für die Zeit der Anwesenheit des Königs von England zu accreditiren 8. 13. — Sendung des Chevalier de Vergennes 101. 102. — Seine Erklärung nach der drohenden Aeusserung des Herzogs von Newcastle 136. 137. 139. — Officielle Wiederholung dieser Erklärung 146. — Analoge Erklärung des Geschäftsträgers Lamberty in London 162. 169. — Unerheblichkeit dieser diplomatischen Schritte 194. — Die Reduction der französischen Armee in ihrem Einfluss auf die Wahlangelegenheit 159. 165—167. 169. 172. 179. — Wahrer Umfang der Reduction 178. 185. 194. 196. — Schwächliche Haltung Frankreichs 173; vergl. 165. — Aussichtslosigkeit aller Proteste 179.

Die pfälzische Indemnisation als Vorbedingung der Wahl 12. 17. 18. 36. 99. 106. 132. 135. 146. 149. 169. — Ausgleichsvorschläge des Churfürsten von der Pfalz an den wiener Hof 89; vergl. 146. 147. — Ausgleichsvorschlag des Herzogs von Newcastle 147. — Collectiverklärung an den wiener Hof von Seiten Englands, Hannovers, Mainz', Baierns und Sachsens 163. — Antwort des wiener Hofes auf die pfälzischen Vorschläge 179. 180. 188. 193. — Friedrich II. empfiehlt eine Herabminderung der pfälzischen Ansprüche 168. 172. 192. — Sein Gedanke für den Ausgleich 197. 201. — Französische Mittheilung einer neuen Ausgleichsgrundlage 203. — Vermittlungsproject des mainzischen Gesandten Graf Stadion 211. 212. 217. 229. 280. — Pfälzische Mittheilung darüber an Preussen 230. — Zustimmung Frankreichs zu dem mainzischen Vermittlungsproject 242. — Contreproject des österreichischen Gesandten von Vorster 257. 281. — Newcastle's »Projet pour concilier les projet et contreprojet« 257. — Oesterreichisches Ultimatum 280. 281. 284. — Der wiener Hof rechnet auf Annahme seiner Bedingungen 300. — Pfälzische Mittheilung an Preussen über das österreichische Ultimatum, preussische Antwort auf diese Mittheilung 284. 285. 290. 297. 313. — Preussen und Frankreich warnen in Mannheim vor übereilten Schritten 278; vergl. 292. 297. 298. 301. — Französisches Mémoire für den pfälzischen Gesandten in Paris 300. 313. 331. 340. — Sendung des Chevalier de Vergennes nach Mannheim 331. 337. 341. — Neue pfälzische Mittheilungen über den Stand der Verhandlung 307. 331. 366. —

Abrede zwischen Preussen und Frankreich für den Fall der Annahme der österreichischen Bedingungen durch Churpfalz 307. 308. 311. 315. 340. 341. 375. — Ungewissheit der Situation 362. 363. — Beruhigung des französischen Ministeriums über die Haltung der Pfälzer 366. — Vereinbarung eines neuen Ausgleichprojectes zwischen dem französischen Ministerium und dem pfälzischen Gesandten von Wrede 384. — Angebliche Einmischung des englischen Botschafters Albemarle in die Verhandlung mit Wrede 391. — Schlawheit Frankreichs gegen England 411. 412. — Friedrich II. hält den Ausgleich für bevorstehend 376. 382. 412.

Stellung der andern Churfürsten zu der Wahlangelegenheit. Baiern: 102. 147. 148. 163. 167. 182. 192. 230. — Köln: 17. 48. 76. 103. 107. 111. 129. 165. 168. 230. 296—298. 309. 331. 340. 382. 384. 391. — Sachsen: 160. 163. 343. — Solidarität zwischen Preussen, Köln und Pfalz in der Wahlangelegenheit 103. 107. 111. 152. 165. 230. — Köln erscheint nicht unbedingt sicher 168. 172. 194. — Nothwendigkeit der Gewinnung Baierns, dahin zielende Anträge Preussens an Frankreich 148. 152. 154. 163. — Ablehnende Haltung des Marquis Saint-Contest 166—167. — Preussische Rückäusserung 171. 172. — Nachträgliches Verhalten des französischen Ministeriums in dieser Angelegenheit 178. 198. — Preussische Erklärung an die Vertreter von Mainz und Trier in Regensburg 148. 152. 153. — Abrede zwischen Preussen, Köln und Pfalz wegen Absendung von Dehortationsschreiben an Mainz und Trier 165. — Befehl zur Unterdrückung des Schreibens an Mainz 166. — Zurücknahme dieser Weisung 168; vergl. 171. — Mainzische Antwort 203.

Das Fürstencollegium und die Königswahl 140. 171. 190. 191.

Der Plan zu einer Association wird von französischer Seite modificirt 12. 17. 18. 20. 48. 76. — Wiederaufnahme des Planes 149. 154.

Dänemarks Stellung zu der Wahlfrage 110. 111. — Schweden und die Königswahl 158.

Eventuelle Revision der Wahlcapitulation 163.

RUSSLAND. Zustände am russischen Hofe Anfang 1752 33. 34. — Behandlung der Regierungsgeschäfte durch die Kaiserin 33. 454. — Stellung des Grossfürsten Thronfolgers 33. — Angebliche Schwangerschaft der Grossfürstin Katharina 247. 248. — Erziehung des Prinzen Iwan 33. — Stellung des Vicekanzlers Woronzow 33; vergl. 387. 423. — Versetzung des Generals Apraxin 441.

Stellung des Grosskanzlers Bestushew 33. 97. 325. 387. 398. 441. — Bestushew die Seele der feindseligen Politik Russlands gegen Preussen 141. 142. — Ueber die voraussichtlichen Folgen seines Rücktrittes 423. — Bestushew's Geldverlegenheiten und Appell an die Unterstützung der Verbündeten Russlands 312. 313. 414. 415. 455. — Gegenseitiges Verhältniss der Brüder Bestushew 97.

Friedrich II. will neue Differenzen mit Russland vermeiden 430. — Inhibirung des Druckes der Mansteinschen Memoiren mit Rücksicht auf Russland 372. 390. — Compliment des Königs an den Grafen Michael Bestushew in Dresden 253. 264. 274.

Eventualität eines Krieges mit Russland 21; vergl. 408.

Gefangenschaft des preussischen Capitans von Stackelberg in Russland 105. 130. Subsidienv Verhandlungen zwischen Russland und England 450. 451. 462.

Differenzen zwischen Russland und Oesterreich wegen der serbischen Auswanderung 311.

Verhältniss Russlands zu der Pforte: siehe Türkei.

Zustand des russischen Militärs 234. — Defensivmassregeln in der Ukraine 406. 443. — Unzufriedenheit der Kosaken mit ihrem Hetman 455.

Finanzlage Russlands 234. — Erhöhung der Salzsteuer 244. — Steuernachlass 332.



CHUR-SACHSEN. Geringe Machtbedeutung Sachsens 9. 10. — Sächsische Finanzverwaltung 6. 9. 11. 22. 89. 93. 94. 135. 160. 161. 281. 380. — Missheiligkeiten zwischen den Grafen Brühl und Henricke 26. — Rücktritt Henricke's 113. 123. — Sein Tod 137. 138. — Anfechtungen seines Sohnes 180. 181. — Anerkennendes Urtheil über den Grafen Stubenberg 296. — Finanzverwaltung des Grafen Brühl 140. — Seine Machinationen gegen Preussen, Verbreitung tendenziöser Gerüchte 94. 315. 317. 323. 324. 367. 404—406. — Allmacht Brühls 208. — Verblendung August's III. 180. — Seine Prachtliebe 140. — Der dresdener Carneval von 1753 und die Reduction der sächsischen Armee 339. 340. — August III. selbst in seinen Vergnügungen nicht nachahmenswerth 346. — Durchreise des dresdener Hofes durch Schlesien, Excesse bei derselben 181. 211. 276. 277. 279. — Etikettefragen am dresdener Hofe 164. 430. 436.

Haltung des sächsischen Gesandten von Bülow in Berlin 241. 242. — Mittheilungen Friedrich's II. an Bülow über preussische militärische Verhältnisse 363—365. 421. 422. — Sächsische Contraventionen gegen das Deserteurcartell mit Preussen 11. 17. 22. 23. 31. 110. 279. — Festnahme preussischer Werbeunteroffiziere bei der Durchreise durch Sachsen 324. 334. 352. — Sachsens Stellung zu den preussisch-hannoverschen Differenzen wegen Ostfriesland 164. 416. — Conjunctur für den Erwerb von Gommern durch Preussen 11. 22. — Der sächsische Kanzlist Menzel als preussischer Spion 84. 89. 94. 95. 114. 274. 328. 329. 359.

Stellung Sachsens zu der Frage der churfürstlichen Belehnungen 7 — zu dem Projecte einer römischen Königswahl: siehe Römisches Reich.

Subsidienvorhältniss Sachsens zu England 6. 51. — Geringschätzung Englands gegen Sachsen 124. 150. — Abhängigkeit Sachsens von England 186. 189. 416. — Machinationen des englischen Gesandten Williams in Dresden 84. 124. — Hannoverische Vorschüsse an Sachsen 315. 368.

Verhandlungen wegen Beitritts von Sachsen zu der Allianz der Kaiserhöfe 95. 141. 164. 186. 194. 204. 224. 305. 306. 314—316. 329. 333. 342. 343. 355. 360. 361. 376. 391. 394. 448. 449. 452. 461. 462. — Antheil Sachsens an den Abmachungen von 1745 95. 328. 329. — Ablösung des russischen Gesandten von Gross in Dresden durch den Grafen Keyserlingk 84. 100. — Intimität zwischen dem sächsischen Gesandten von Funcke und dem Grosskanzler Bestushew 34. — Sächsische Entschädigungsforderungen an den wiener Hof 124. 144. 150. 343; vergl. 458.

Sächsische Politik in Polen 100. 140. 215. — Bemühungen um die Thronfolge in Polen 45. 66. 85. 111. 454. — Keine Garantie der sächsischen Thronfolge seitens des wiener Hofes 20. 45. — Verstimmung des dresdener Hofes über die polnische Throncandidatur des Prinzen Karl von Lothringen 159. 160. 223. — Stellung des Grafen Brühl zu dieser Candidatur 55. 66. 72. 102. 180. — Instruction für den sächsischen Gesandten in Wien Grafen Flemming in Betreff der Thronfolgefrage 454. 455. — Plan des dresdener Hofes für den Reichstag von 1754 455.

Verhandlungen wegen Befriedigung der Forderungen preussischer Staatsangehöriger an die sächsische Steuerkasse 44. 47. 67. 83. 94. 100. 109. 118. 151. 161. 164. 180. 240—242. 281. 349. 367. 377. 378. 385. 417—420. 429. 430. — Sachsens Bemühungen um den Beistand der Kaiserhöfe, bez. Englands in den Steuerdifferenzen mit Preussen 6. 315—318. 333; vergl. desgl. unter Frankreich. — Erklärung des wiener Hofes in Betreff seiner Verpflichtungen gegen Sachsen 359. 360. 394; vergl. 376. — Furcht vor einem preussischen Angriff 349. 376. 377. — Aufmerksamkeit Friedrich's II. auf die militärischen Maassnahmen Sachsens 403. 405. 406. 419.

Sächsische Uebungslager 259. 264. 431. 449. 461.

Preussischer und sächsischer Münzfuss 16. 17. 118. 296.

SACHSEN-GOTHA. Aufforderung an Sachsen-Gotha, die Ansprüche des Fürstencollegiums bei der Römischen Königswahl zur Geltung zu bringen 190. 191.

SARDINIEN. Verhandlungen wegen eines Garantievertrages mit Oesterreich und Spanien 2. 8. 18—20. 26. 27. 36. 39. 68. 99. 117. 125. 126. 131. — Politisches Interesse des Königs von Sardinien 73; vergl. 42.

Derzeitige Unopportunität einer Allianz zwischen Preussen und Sardinien 127.

SCHWEDEN. Gerücht von der Anlage russischer Befestigungen auf schwedischem Gebiet in Finnland 10. 21. 25—27. 36. 38. 39. — Grundlosigkeit dieses Gerüchtes 45. 47. 48. 53—55. 57. 61. 64. 89. 109. 134. — Undurchführbarkeit eines schwedischen Angriffes auf Russisch-Finnland 287. — Unzulänglichkeit der schwedischen Kriegsmarine 287. — Anerkennendes Urtheil über den Gouverneur Rosen in Schwedisch-Finnland 193. — Mittheilungen Friedrich's II. nach Stockholm über militärische Maassnahmen Dänemarks 310. 344. — Haltung des schwedischen Gesandten Fleming in Kopenhagen, Besuch des Senators Scheffer daselbst: siehe Dänemark.

Vermittelnde Stellung Friedrich's II. zwischen Hof und Senat in Schweden, Rathschläge zur Mässigung an den Hof 1. 2. 6. 10. 30. 61. 70. 122. 231. 249. 263. 302. 303. — Politische Gründe gegen eine Reise des Prinzen von Preussen nach Stockholm 151. 152. 156. — Tragweite eines unvorsichtigen Schrittes des Königs von Schweden 235. — Neue Schärfung der Parteigegegensätze 122. 237. 238. — Versuche zur Sprengung der Senatsmajorität 80. — Operationsplan der Königin von Schweden 319. 320. — Angebliche Zerwürfnisse zwischen dem Könige und der Königin von Schweden 282. — Grundlosigkeit des Gerüchtes 305. — Empfang einer dalekarlischen Bauerndeputation bei Hofe 412. 424. — Differenzen zwischen König und Senat wegen Verleihung der militärischen Chargen 428. 429. — Nutzlosigkeit militärischer Reformen während des Bestehens der aristokratischen Verfassung 92. — Interesse der Allirten Schwedens an einer Verfassungsänderung im absolutistischen Sinne 302. — Derzeitige Unopportunität einer Verfassungsänderung 57. — Stellung eines Wahlkönigs 57. 435. — Schweden eine Republik wie Polen 250. — Haltung des französischen Botschafters Havrincourt, preussische Vorstellungen deswegen in Versailles 1. 250. 303. 370. 374. 387. 398. 412. 424. 428. — Uebermittlung einer französischen Vorstellung an die Königin von Schweden 319. 320. — Abhängige Stellung der Subsidienempfänger 250.

Eventualität eines Systemwechsels des schwedischen Hofes 9. 21. — Drohung der Königin von Schweden 398. 404. — Warnung Friedrich's II. in Paris 400. — Anleihe der Hofpartei in Russland 400. 435. 456. — Entgegenkommende Haltung Russlands gegen Schweden 141. — Russischer Antrag auf Erneuerung der Allianz mit Schweden 326. 327. 332. 344. 352. 353. — Die Frage der Erneuerung der schwedischen Allianzen mit Preussen und Frankreich 255—257.

Verlauf des schwedischen Reichstages 53. 57. 105. 134. — Rückblick auf den Reichstag 144. — Zeitweilige Ruhe nach dem Reichstage 369. 370. — Eventualität eines ausserordentlichen Reichstages 273.

Haltung des Grafen Tessin 25. — Sein Rücktritt als Kanzleipräsident 74. 80.

Schwedische Nachrichtenvermittlung aus Russland 105. 115. 141. 247. 248. 273. 325. 332. 387. 398. 423. — aus Konstantinopel 193. 217. 256. 282. 304. 305. 309. 344. — Schwedische Mittheilung über die Lage in Polen 222. 223.

Abberufung des schwedischen Gesandten Greiffenheim aus Russland 50. 105. — Sendung Lieven's nach Berlin 10. 130. 134. 231. — Spielschulden Wulfwenstjerna's in Berlin 70.

Differenzen zwischen Preussen und Schweden wegen der Werbungen in Pommern 115.

SPANIEN. Vertragsverhandlungen zwischen Spanien und Oesterreich 2. 8. 18. 19. 26—29. 33. 36. 39. 43. 47. 56. 58. 59. 67. 68. 73. 78. 81. 99. 110. — Unterzeichnung des Vertrages ohne Betheiligung Englands (18. April 1752) 117. 125. 189. — Urtheil Friedrich's II. über die Bedeutung des Vertrages 131. 137. —

Charakter der Beziehungen Spaniens zu England 306. — Differenzen wegen des englischen Schmuggelhandels 131. 137. 430.

Eventualität einer Wiederherstellung des leitenden Einflusses der Königin-Wittve Elisabeth 73.

TARTAREI. Tartareneinfall in die Krim 446. 447. 453—455. 457. 458.

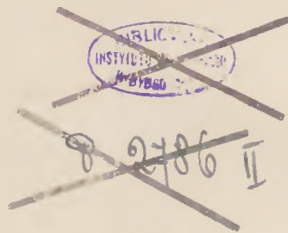
TÜRKEI. Die Aufgabe der französischen Politik in Konstantinopel bei der Indolenz der Pforte gegen die polnische Throncandidatur des Prinzen Karl von Lothringen 19. 24. 32. — Ein Türkenkrieg als Mittel zur Erhaltung des Friedens im Abendlande 234. 235. 287—289. — Saint-Contest über die Gesichtspunkte der französischen Politik in Konstantinopel 289. — Sendung eines türkischen Emissärs nach Polen 222. 223; vergl. 229. 237.

Ministerwechsel und Gährung in Konstantinopel, Rückwirkung der türkischen Nachrichten auf die Haltung der Kaiserhöfe 182. 185. 197. 198. 201. 206. 211. 217. 224. 230. 233. 234. 238. 239. 248. 249. 256. 257. 262. 264. 265. 272. 292. 303—305. — Divergenz der über Paris einlaufenden Nachrichten aus Konstantinopel 265. 275.

WÜRTTEMBERG. Vertrag mit Frankreich 39. — Absicht des Prinzen Ludwig von Württemberg, den französischen Kriegsdienst mit dem österreichischen zu vertauschen, Mittheilungen Friedrich's II. darüber nach Frankreich 357. 364. 370. 375. 376. 383. 384. 399. 412. 428. 452.

Aufforderung an Württemberg, die Ansprüche des Fürstencollegiums bei der Römischen Königswahl zur Geltung zu bringen 190. 191.

Familienverbindung zwischen den Häusern Brandenburg und Württemberg 378. — Reise des Herzogs Karl Eugen nach Italien 365.



---

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

---



BIBLIOTEKA  
UNIERSYTECKA  
GDAŃSK

XIX/277I/1B